
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00902953 9





HISTOIRE

DU CANADA

HISTOIRE

DU

CANADA

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

F.-X. GARNEAU

QUATRIÈME ÉDITION

PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE L'AUTEUR
PAR M. CHAUVEAU, ET D'UNE TABLE ANALYTIQUE

TOME II

MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Libraires-Imprimeurs
256 et 258, rue Saint-Paul

1882

HISTOIRE

DU

CANADA

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENT DE LA LOUISIANE.

1683-1712.

De la Louisiane. — Louis XIV met plusieurs vaisseaux à la disposition de La Salle pour aller y fonder un établissement. — Départ de ce voyageur; ses difficultés avec le commandant de l'escadre, M. de Beaujeu. — On passe devant les bouches du Mississipi sans les apercevoir, et l'on navigue jusqu'à la baie Saint-Bernard (baie de Matagorda), dans le pays que l'on nomme aujourd'hui le Texas. — La Salle y débarque sa colonie, et y bâtit deux petits forts. — Conséquences désastreuses de ses démêlés avec M. de Beaujeu, qui s'en retourne en Europe. — La Salle entreprend plusieurs voyages inutiles pour retrouver le Mississipi. — Un grand nombre de ses compagnons périssent. — Il part avec une partie de ceux qui lui restent, pour l'Illinois, afin de faire demander des secours en France. — Il est assassiné par des gens de sa suite. — Sanglants démêlés entre ses meurtriers. — Joutel et six de ses compagnons parviennent à l'Illinois. — Les colons laissés au Texas sont surpris par les sauvages et tués ou emmenés en captivité. — D'Iberville reprend l'entreprise de La Salle en 1698, trouve l'embouchure du Mississipi, et bâtit un fort (1699). — Il porte la première colonie canadienne à la Louisiane en 1700; établissement de Biloxi. — Apparition des Anglais dans le Mississipi. — Les huguenots demandent à s'y établir et sont refusés. — Sauvole lieu-

tenant gouverneur. — Sages recommandations du fondateur de la Louisiane touchant le commerce de cette contrée. — Mines d'or et d'argent ; illusions dont on se berce à ce sujet. — Transplantation des colons de Biloxi dans la baie de Mobile (1701). — M. de Bienville succède à M. de Sauvole. — La Mobile fait des progrès. — Mort de M. d'Iberville ; caractère et exploits de cet homme de guerre. — M. Diron d'Artaguette commissaire ordonnateur (1708). — La colonie languit. — La Louisiane est concédée à M. Antoine Crozat en 1712.

On donnait autrefois le nom de Louisiane à tout ce pays situé sur le golfe du Mexique, qui s'étendait depuis la baie de la Mobile jusqu'aux sources des rivières qui viennent de l'ouest verser leurs eaux dans le Mississipi, c'est-à-dire jusqu'au Nouveau-Léon et au Nouveau-Mexique. Aujourd'hui cette vaste région est divisée en plusieurs Etats : le Texas, à l'occident, depuis le Rio-del-Norte jusqu'à la Sabine ; la Louisiane proprement dite, au centre, depuis cette dernière rivière jusqu'à la rivière aux Perles ; et le Mississipi, à l'est, depuis la rivière aux Perles jusqu'à quelque distance de la baie de Mobile ; l'intervalle qui reste jusqu'à cette baie fait partie de l'Alabama. Au nord de ces Etats, il y a encore ceux d'Arkansas, de Missouri, d'Illinois, etc.

A l'époque où nous sommes arrivés, tout ce pays était à peu près inconnu. Fernand de Soto, voyageur espagnol, ancien compagnon de Pizarre, n'avait fait que le traverser, dans les années 1539 et 1540, en courant après un nouveau Pérou. Parti de la baie du Saint-Esprit dans la Floride, avec plus de mille hommes, il s'avança au nord jusqu'aux Apalaches ; de là, ayant suivi quelque temps le pied de ces montagnes, il se rabattit vers le sud, où il vint traverser la rivière Tombeckbée près de sa jonction à celle d'Alabama ; il se dirigea ensuite vers le nord-ouest, passa le Mississipi au-dessus de la rivière des Arkansas, se tourna encore au sud, et franchit la rivière Rouge, qui fut le terme de sa course, et sur le bord de laquelle il mourut, en 1542, sans avoir trouvé ce qu'il cherchait. Moscosa, son lieutenant, marcha alors vers l'occident dans l'intention d'atteindre le Mexique ; mais, arrêté par les montagnes, il revint sur ses pas, et descendit au bord de la mer pour se

rembarquer, n'ayant plus que trois cent cinquante hommes avec lui.* De cette expédition, ainsi que des rares voyages entrepris plus tard par les Espagnols sur les côtes septentrionales du golfe, il n'était resté que de vagues souvenirs.

Nous avons vu l'accueil gracieux que La Salle avait reçu de Louis XIV, en 1683, à son retour de la découverte de l'embouchure du Mississipi. Il proposa au monarque de réunir au Canada la vallée qu'arrose ce fleuve, et d'assurer ainsi à la France le domaine des pays intérieurs, entre la mer du Nord et le golfe du Mexique; ce vaste projet fut bien accueilli du roi, qui aimait tout ce qui avait de la grandeur. La Salle fut chargé de le mettre à exécution en colonisant la Louisiane.

On équipa quatre vaisseaux. C'étaient le *Joli*, de quarante canons; la *Belle*, de six canons, présent du roi; l'*Aimable*, de trois cents tonneaux, appartenant à un armateur de La Rochelle, et un autre petit navire, frété pour Saint-Domingue. La Salle s'embarqua avec cinq cents personnes environ, y compris les équipages. Parmi elles se trouvaient des Canadiens, des gentilshommes et huit missionnaires. La petite escadre, commandée par M. de Beaujeu, homme vaniteux et jaloux, fit voile de La Rochelle le 24 juillet 1684. A peine fut-elle en mer qu'il s'éleva des brouilleries entre les deux chefs; et cette mésintelligence grandit bientôt au point d'avoir les conséquences les plus désastreuses. La première fut la perte de l'un des navires, qui fut enlevé par les Espagnols sous l'île de Saint-Domingue. Ensuite, trompés par la direction des courants du golfe du Mexique, et par des observations faites avec des instruments astronomiques inexacts, les Français se crurent à l'est, tandis qu'ils étaient à l'ouest de la principale bouche du Mississipi. La côte, dépourvue d'arbres et plus basse même que le fleuve, retenu dans son lit par des atterrissements et des digues naturelles, ne présentait sur la mer

* *Carte de la Louisiane, etc.*, 1782, par Guillaume Delisle, de l'Académie française; elle se trouve dans l'*Itinéraire de la Louisiane*, petit livre sans aucun mérite. — Garcilasso de la Vega. *Histoire de la conquête de la Floride par Ferdinand de Soto*, traduction de P. Richelet.

aucun signe qui pût guider les vaisseaux. Les Français passèrent devant le fleuve sans le reconnaître. Peu de jours après, La Salle soupçonna quelque erreur, et voulut que l'on virât de bord ; Beaujeu, offensé d'être commandé par un homme qui n'était pas militaire, et que la cour avait mis au-dessus de lui malgré ses représentations, * refusa de l'écouter.

On continua de voguer à l'aventure vers l'ouest. Le 14 février, on arriva en face de la baie Saint-Bernard (aujourd'hui baie de Matagorda), dans le Texas, à cent vingt lieues au delà du fleuve que l'on cherchait. La Salle prit alors la résolution presque désespérée de débarquer son monde en cet endroit, et il donna l'ordre au capitaine de l'*Aimable* d'entrer dans la baie. Cet officier en faisant semblant d'obéir, se jeta sur des rescifs, † où le navire et une partie de la cargaison furent perdus. Le malheur était d'autant plus grand que ce bâtiment portait les munitions de guerre et presque tous les outils.

Beaujeu, loin de punir le coupable, le reçut sur son bord. Sous des prétextes frivoles, il refusa à La Salle divers objets pour remplacer ceux qui avaient été perdus, et remit à la voile le 14 mars, abandonnant à leur sort les colons, au nombre d'environ cent quatre-vingts, sur la plage inconnue où le hasard les avait conduits.

Les Français se mirent aussitôt à cultiver la terre, et en même temps à se construire un fort afin d'être à l'abri des attaques des sauvages. Lorsqu'il fut assez avancé, La Salle en fit commencer un autre, à deux lieues plus haut, sur la rivière aux Vaches, dans un endroit plus avantageux. Mais la plupart des artisans qui avaient suivi La Salle ne savaient pas leurs métiers, et les constructions marchaient fort lentement. Les grains semés périrent par la sécheresse ou par le dégât des bêtes sauvages. Ces nombreux contretemps avaient mécontenté ou découragé plusieurs colons ; des mutineries, excitées par le turbulent Duhaut,

* Lettre de M. de Beaujeu au ministre. (*Spark's American biography, vol. XI.*)

† Joutel, *Journal historique.*

l'un d'eux, auraient déjà éclaté sans la prudence de Joutel, l'auteur de la meilleure relation que nous ayons de cette expédition malheureuse. La maladie vint à son tour aggraver la situation commune et enlever les hommes les plus utiles. Pour surcroît de malheur, les sauvages prenaient chaque jour une attitude plus menaçante. La Salle dissimulait ses chagrins et ses inquiétudes avec sa fermeté ordinaire. Il donnait l'exemple du travail avec un visage calme et serein. Les ressources de son esprit semblaient se multiplier; mais son naturel sévère devenait plus inflexible sous cette apparence de sérénité, et dans le moment où ses gens s'épuisaient de fatigue, il punissait les moindres fautes avec la dernière rigueur. Peu compatissant dans son langage, il adressait rarement une parole de consolation à ceux qui souffraient sans murmurer. Une tristesse mortelle s'empara insensiblement de ses gens, qui, devenus indifférents à tout, donnaient par là même plus de prise sur eux à la maladie: une trentaine succombèrent à ce dégoût fatal de la vie. Le caractère de La Salle n'a que trop contribué à son infortune. Sa fierté dédaignait les moyens de persuasion. Un autre chef, moins capable, moins juste même que lui, mais plus insinuant, se fût emparé des cœurs, et eût réussi par une douceur affable là où il échouait par une inflexibilité silencieuse.

Le pays où les colons s'étaient fixés, partout plat et uni, possède un climat sain et chaud, un air pur, un ciel serein qui donne rarement de la pluie. On n'y aperçoit que des plaines à perte de vue, entrecoupées de rivières, de lacs et de bocages verts et riants. Mais dans ces bocages, sous les palmiers aux formes sveltes et élancées, se glissaient des léopards et des tigres; dans ces rivières si limpides circulaient d'énormes caïmans; le serpent à sonnettes rampait sous l'herbe dans ces belles prairies émaillées de fleurs, qui charmaient les regards. Une multitude de peuplades barbares erraient dans ces contrées, où les êtres vivants faisaient contraste avec la nature inanimée. Charlevoix appelle Clamcoëts les sauvages qui occupaient le littoral de la mer. Les Cénis étaient plus reculés dans l'intérieur:

ils allaient à cheval et se servaient du mors et de l'étrier comme les Espagnols, auxquels ils avaient sans doute emprunté cet usage.

La Salle songea à se remettre à la recherche du Mississipi. Il fit vers la rivière Colorado une première excursion de quelques mois, dans laquelle plusieurs de ses compagnons furent massacrés par les sauvages; d'autres périrent dans le naufrage de la *Belle*, le seul bâtiment qui lui était resté après le départ de Beaujeu. Une seconde exploration, qu'il poussa jusque chez le Cénis, ne fut pas plus heureuse, et, sur vingt hommes qui l'avaient suivi, il n'en ramena que huit. Il s'était proposé d'envoyer chercher des secours dans les Iles, et de côtoyer ensuite le rivage du golfe jusqu'à ce qu'il eût trouvé le Mississipi; mais la perte de son navire avait rompu tous ses projets. Il ne lui restait plus qu'à faire demander de l'aide en France par la voie du Canada.

Il résolut alors d'aller lui-même à l'Illinois. Il partit, au mois de janvier 1687, avec seize hommes, laissant vingt personnes à Saint-Louis. On voit que le nombre des colons était déjà réduit de cent quatre-vingts à trente-sept. Un Canadien, M. Le Barbier, fut nommé commandant du fort. "Nous nous séparâmes les uns des autres d'une manière si tendre et si triste, dit Joutel, qu'il semblait que nous avions tous le secret pressentiment que nous ne nous reverrions jamais."

La marche fut lente et pénible. Le 16 mars, La Salle était encore sur l'un des affluents de la rivière de la Trinité, lorsqu'une sanglante tragédie compléta les désastres qui avaient déjà frappé son entreprise. Quelques hommes, à la tête desquels était Duhaut, s'étant isolés du reste de la troupe, eurent un démêlé avec un neveu de La Salle, nommé Moranget. Comme son oncle, Moranget montrait beaucoup de hauteur. Ils complotèrent ensemble de le tuer et, pour que rien ne fût révélé, d'ôter aussi la vie à deux autres de leurs compagnons. A peine, cependant, avaient-ils commis ce triple assassinat, que, craignant la justice de La Salle, et entraînés d'ailleurs sur la pente du crime, ils crurent que leur vengeance resterait incomplète tant que

ce chef lui-même respirerait, et sa mort fut aussi résolue. La Salle, ne voyant pas revenir son neveu, entra dans une vive inquiétude ; il demanda si Moranget n'avait pas eu quelque difficulté avec Duhaut, et partit pour aller à sa rencontre. Les assassins l'aperçurent de loin qui venait ; ils chargèrent leurs armes et se cachèrent dans les hautes herbes de la rive pour l'attendre. La Salle observa deux aigles qui planaient au-dessus de sa tête, comme s'ils eussent vu quelque proie aux environs ; il tira un coup de fusil. Un des conjurés se montra aussitôt. La Salle s'avança vers lui, et demanda où était son neveu : pendant que cet homme lui faisait une réponse évasive, une balle frappa La Salle à la tête et le renversa mortellement blessé et sans parole. Il vécut encore une heure ; il indiquait, en serrant la main au P. Anastase, agenouillé près de lui, qu'il comprenait ce que lui disait le pieux missionnaire. Lorsqu'il eut rendu le dernier soupir, le bon père l'enterra dans une fosse creusée au milieu du désert, et planta une croix de bois sur sa tombe. Ainsi finit celui que l'on peut appeler peut-être le fondateur du Texas. M. Sparks place le théâtre de ce drame sanglant sur les bords de l'un des tributaires de la rivière Brasos ; d'autres auteurs le mettent dans le voisinage de la rivière de la Trinité.

Les meurtriers se saisirent alors de l'argent et prirent le commandement de la petite troupe. Mais la division ne tarda pas à se mettre entre eux ; dans une querelle qu'ils eurent au sujet du partage des dépouilles, Duhaut et le chirurgien Liotot, les deux chefs de la conspiration, furent tués par leurs complices à coups de pistolets. Après ces scènes affreuses, qui remplirent les sauvages eux-mêmes de terreur, on se sépara : tous ceux qui s'étaient compromis restèrent au milieu des sauvages ; les autres, au nombre de sept, parmi lesquels se trouvaient le frère de La Salle, Joutel et le P. Anastase, continuèrent leur route vers le fort Saint-Louis des Illinois, où ils n'arrivèrent qu'en septembre.

Dans l'intervalle, la petite colonie qui avait été laissée à la baie de Saint-Bernard, finissait d'une manière encore

plus malheureuse. Peu de temps après le départ de La Salle, les sauvages surprirent le fort, et en massacrèrent tous les habitants, à la réserve de cinq. Ces derniers, avec quelques autres compagnons de La Salle, qui avaient déserté avant son départ, tombèrent plus tard entre les mains des Espagnols, que l'entreprise des Français inquiétait. Les rapports de ces prisonniers les tranquillisèrent; mais ceux qui pouvaient fournir des renseignements furent jetés au fond des mines du Nouveau-Mexique. Deux enfants d'un Canadien nommé Talon, étant d'un âge encore trop tendre pour avoir pu faire des observations sur le pays, touchèrent la générosité du vice-roi; ils les prit sous sa protection et les éleva à sa cour. Lorsqu'ils furent assez âgés, il les mit dans la marine espagnole; et, après diverses aventures plus ou moins romanesques, l'un d'eux parvint en France.

Telle fut la funeste issue d'une expédition qui avait fait concevoir les plus grandes espérances, et qui aurait eu probablement un meilleur succès si La Salle et les autres Français étaient restés dans le lieu où ils s'étaient d'abord établis, et s'ils s'étaient attachés à cultiver la terre. Le Texas est l'un des plus beaux et des plus fertiles pays du monde. La Salle commit encore ici la faute qu'il avait déjà commise en Canada: il se fit suivre par trop de monde dans ses courses. Il était trop remuant; il voulait toujours marcher. Quelques auteurs lui reprochent d'avoir perdu de vue son premier dessein pour se mettre à la recherche des fabuleuses mines de Sainte-Barbe; mais rien dans Joutel ni dans le P. Zénobe * ne justifie cette assertion. † Au reste, il paraît que le génie de ce voyageur célèbre était plus propre à imaginer et à exécuter de vastes opérations commerciales dans des contrées lointaines, qu'à fonder un empire agricole. Ses idées avaient quelque chose

* Le P. Leclercq, *Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle-France.*

† Au contraire, loin de se rapprocher des Espagnols, il s'éloigna d'eux. Voici ce qu'on lit dans le P. Zénobe: "Ce fut ici que le sieur de La Salle changea sa route du *nord-est* à l'*est* par des raisons qu'il ne nous dit pas, et que nous n'avons jamais pu pénétrer. Le Missisipi était à l'est de lui."

de grand, et les plans qu'il soumit à Louis XIV ont pour base des calculs exacts et profonds qui font de lui un précurseur de Dupleix.

Nous nous sommes étendu sur cette expédition, parce qu'elle servit de prélude à celle de notre compatriote d'Iberville dans la Louisiane proprement dite, et parce que l'historien du Canada doit cette marque de reconnaissance à l'homme qui a sacrifié sa fortune et sa vie pour la cause de la colonisation française en Amérique. Si La Salle n'a pas commencé, du moins a-t-il hâté l'établissement de la Louisiane, si florissante aujourd'hui.

La fondation de la Louisiane devait être accompagnée de beaucoup de vicissitudes et de malheurs. L'expérience d'un siècle n'avait point éclairé la politique coloniale de la France ; au contraire, les principes larges et progressifs de Colbert furent mis en oubli dans le temps même où cette colonie commençait à naître ; la pauvreté du trésor la livra à un monopole encore plus dur que celui que l'on a vu peser sur le Canada. On ne saurait trop redire à la France, qui cherche aujourd'hui à répandre sa race, sa langue et ses institutions en Afrique, ce qui a été la cause de la ruine de ses colonies dans le nouveau monde, où elle aurait dû dominer : c'est le manque d'associations dans la mère patrie pour encourager une nombreuse émigration de laboureurs ; c'est la passion des armes trop répandue parmi les colons, enfin c'est la faiblesse du commerce et de la marine. La Louisiane reçut une organisation d'un caractère plus commercial qu'agricole, quand la France perdait ses flottes dans la guerre de la succession d'Espagne ; elle devait être retardée par là et le fut. On choisit pendant longtemps des endroits plus favorables au négoce qu'à l'agriculture. On n'abandonna ce système qu'après avoir éprouvé des désastres irréparables. Le gouvernement anglais avait d'abord voulu, comme le faisait la France à l'époque où nous sommes arrivé, empêcher ses nationaux de former des établissements dans l'intérieur des terres, loin de la mer. Les motifs de cette politique, dit M. Barbé-Marbois,* sont exprimés dans un rapport qui ne vit le jour

* Histoire de la Louisiane.

que fort tard. "Les contrées de l'Ouest sont fertiles, y disait-on, le climat en est tempéré, les planteurs s'y établissent sans obstacles; avec peu de travail, ils pourraient satisfaire à leurs besoins. Ils n'auraient rien à demander à l'Angleterre, et point de retour à lui offrir:" voilà ce qu'on craignait. Mais la liberté et les institutions politiques des colons neutralisaient les effets de la conduite intéressée de leur métropole.

La guerre que termina la paix de Ryswick, avait fait oublier le Texas et la Louisiane à la France; mais la beauté de ces deux colonies méridionales y avait insensiblement attiré plusieurs Canadiens, qui finirent par s'y fixer et par en devenir ainsi les premiers fondateurs. Ils s'établirent dans le voisinage des bouches du Mississipi et sur la Mobile, pour trafiquer plus facilement avec les Iles françaises. Aussitôt que la tranquillité fut rétablie dans les deux mondes, la cour reporta son attention sur la Louisiane. Les Espagnols, qui semblaient regarder l'Amérique comme leur patrimoine exclusif, avaient vu l'entreprise de La Salle d'un œil jaloux; ils apprirent avec joie sa mort et la dispersion de ses compagnons, et s'empressèrent de prendre possession du pays pour en éloigner les Français. Ils formèrent leur établissement dans la baie de Pensacola, à l'extrémité occidentale de la Floride. Ils n'y étaient que depuis peu de temps quand d'Iberville parut.

A son retour de la baie d'Hudson, en 1697, ce navigateur avait proposé au ministère de reprendre le projet sur la Louisiane, et d'aller par mer à la découverte de l'entrée du Mississipi. M. de Pontchartrain lui donna deux navires. D'Iberville partit de La Rochelle, accompagné de MM. de Sauvole et de Bienville, en septembre 1698. Obligé par le mauvais temps de relâcher à Brest, il remit à la voile au mois suivant, atteignit Saint-Domingue au commencement de décembre, quitta cette île le 1er janvier et, le 27, aperçut les côtes de la Floride. Il passa devant la baie de Pensacola, dont les Espagnols lui refusèrent l'entrée, et alla jeter l'ancre dans la baie de Mobile. De là il continua de naviguer vers l'ouest, et, plus heureux que La Salle, trouva enfin, le 2 mars (1699), perdue au milieu

de terres basses et couvertes de roseaux, l'embouchure du fleuve que l'on cherchait depuis si longtemps. Le grand tributaire de l'Océan fut salué au chant du *Te Deum*. " Poursuivant sa découverte, d'Iberville entra dans le fleuve et arriva au village des Bayagoulas, composé de sept cents cabanes. On y voyait un temple, à peu près semblable aux habitations du lieu, en forme de dôme écrasé et de trente pieds environ de diamètre. Le capitaine y pénétra, et aperçut, à travers la fumée épaisse que produisaient dans cette enceinte deux bûches continuellement allumées, une quantité de peaux de divers animaux du pays, que l'on avait déposées devant les bizarres images noires et rouges d'une autre espèce d'animal qui était le dieu des Bayagoulas." * Quelques jours après, un chef sauvage remit à d'Iberville une lettre de Tonti, adressée à La Salle et datée de 1685 ; elle avait été trouvée dans un arbre. Cette lettre acheva de le convaincre qu'il était sur le Mississipi. D'Iberville retourna alors sur ses pas. Il fit élever un fort dans la baie de Biloxi, située entre le Mississipi et la Mobile, en donna le commandement à Sauvole et alla en France.

A son arrivée à Paris, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et gouverneur général de la Louisiane, pour laquelle il se rembarqua avec une colonie composée presque entièrement de Canadiens. Il la mit à terre à Biloxi, dans le mois de janvier 1700. Ce pays aride et brûlé a une côte de quarante lieues d'étendue, pour ainsi dire inabordable. Les Français ne songeaient sans doute, en choisissant cette situation, qu'à la facilité des communications avec les sauvages, les Espagnols, les Iles françaises et enfin avec l'Europe.

La contrée était occupée par de nombreuses tribus : les Bayagoulas, les Capinans, les Chickasas, les Biloxis, etc. Ces sauvages vinrent en cérémonie présenter le calumet de paix au représentant de la France. En témoignage d'honneur, ils lui frottèrent le visage de terre blanche, et lui donnèrent des fêtes qui durèrent plusieurs jours.

---

* Léon Guérin, *Histoire maritime de France*, tome 4.

D'Iberville apprit que, pendant son absence, un bâtiment de guerre anglais avait paru sur le Mississipi, et que des colons de la Caroline s'étaient avancés jusque chez les Chickasas. L'attention des Anglais avait été attirée sur la Louisiane par une espèce de trahison du P. Hennepin,* qui, en dédiant au roi Guillaume III une nouvelle édition de sa *Description de la Louisiane*, avait invité ce prince protestant à prendre possession du pays, et à y faire prêcher l'Evangile aux infidèles. Guillaume avait bien accueilli sa suggestion; il avait envoyé trois bâtiments chargés de huguenots vers le Mississipi. Ces religionnaires allèrent jusqu'à la province de Panuco, pour se concerter avec les Espagnols afin de chasser les Français catholiques de Biloxi;† mais leur projet n'eut point de suite, car ceux-ci éprouvèrent à peine quelque opposition de la part des Espagnols; et les rapports d'amitié et d'intérêt qui s'établirent alors entre la France et l'Espagne, mirent fin aux réclamations de la cour de Madrid.

Un grand nombre de huguenots s'étaient établis dans la Virginie et dans plusieurs autres provinces anglaises, depuis la révocation de l'édit de Nantes. Le Massachusetts leur donna le droit de représentation dans sa législature. Ils fondèrent plusieurs villes. Ces malheureux, qui n'avaient pu perdre le souvenir de leur ancienne patrie, firent prier de nouveau Louis XIV de leur permettre de s'établir dans ses domaines: ils lui indiquèrent la Louisiane; ils promettaient d'y vivre en sujets soumis et ne demandaient que la liberté de conscience; ils l'assuraient que leur grand nombre rendrait en peu d'années ce vaste pays florissant. Louis XIV, qui s'attachait d'autant plus à son sceptre qu'il approchait du tombeau, les refusa. "Le roi, écrivit Pontchartrain, n'a pas expulsé les protestants de son royaume pour en faire une république en Amérique." Ils renouvelèrent encore leur demande sous la régence du duc d'Orléans; ce prince dissolu fit la même réponse que son

* Le roi de France donna ordre d'arrêter ce moine s'il se présentait en Canada. (*Correspondance officielle.*)

† *Universal History, XI,* 278.

oncle le feu roi, quoiqu'il eût fort peu de religion d'aucune sorte.

D'Iberville remonta le Mississipi jusque chez les Natchez, où il projeta de bâtir une ville. Pendant qu'il était chez eux, il s'éleva un jour un orage. La foudre tomba sur leur temple, et y mit le feu. * Aussitôt ils accoururent en foule. Ils s'arrachaient les cheveux, se frottaient le corps et le visage de terre, et levaient les mains vers le ciel en poussant des hurlements terribles. Les mères apportaient leurs enfants, et les jetaient dans le temple en flammes. Saisis d'horreur, d'Iberville et les autres Français firent tous leurs efforts pour arracher les enfants des bras de ces mères égarées. Malgré tout ce qu'ils purent faire, dix-sept victimes périrent dans le temple embrasé, qui fut réduit en cendres avec les idoles. †

Après un court séjour dans le pays des Natchez, d'Iberville retourna à Biloxi, où il établit son quartier général. Il y laissa Sauvole pour commandant. Il avait écrit à Paris que les hommes d'expérience dans les affaires de l'Amérique étaient d'opinion que jamais on n'établirait la Louisiane sans en rendre le commerce libre à tous les marchands du royaume. Le gouvernement pensait alors tirer de nombreux avantages de la pêche des perles et de la vente du poil de bison, que l'on disait susceptible d'être filé comme la laine. Les rapports sur la découverte de mines d'or, d'argent et de cuivre à l'ouest du Mississipi, entretenaient aussi les espérances les plus éblouissantes. D'Iberville envoya Lesueur, son parent, prendre possession d'une mine de cuivre près de la rivière Verte, au nord-ouest du saut Saint-Antoine; mais, comme on ne put l'exploiter avec profit à cause de son grand éloignement, elle fut bientôt abandonnée. Quant aux prétendues mines d'or et d'argent qui faisaient tant de bruit, mais beaucoup plus en Europe qu'en Amérique, elles s'évanouirent peu à peu comme les

---

* Nous avons dit ailleurs que les sauvages nord-américains n'avaient aucune religion : les adorateurs du soleil, comme les Natchez, faisaient exception à cette règle.

† *Relation ou annale véritable de ce qui s'est passé dans le pays de* 1699 à 1721, *par Penicaut.* (Documents de Paris, 2e série.)

illusions qu'elles avaient fait naître. Nous ne dirons donc rien de ces expéditions, qui, ayant été inspirées par le désir d'un gain prodigieux, finissaient par la ruine : telles furent les tentatives d'un Portugais nommé Antoine, échappé des mines du Nouveau-Mexique, et qu'on employa pendant quelque temps à fouiller sans succès le sol de la Louisiane. Le seul résultat de ces expéditions fut de conduire les Français de proche en proche jusqu'à la source des affluents supérieurs du Mississipi, dans le voisinage des montagnes Rocheuses. Ils remontèrent ainsi la rivière Rouge, l'Arkansas et le Missouri, à la poursuite de richesses qui fuyaient toujours comme les mirages du désert.

Pour continuer de récompenser les services de d'Iberville, le roi le fit capitaine de frégate, et le renvoya, à la fin de 1701, dans le golfe du Mexique avec trois bâtiments de guerre, dont l'un était commandé par son frère, Le Moyne de Sérigny. Il devait travailler à affermir la colonie qu'il avait fondée, et empêcher les Anglais de s'établir dans la Louisiane. D'Iberville chargea ses frères Sérigny et Bienville d'élever un fort à quatre bastions sur la Mobile. Il parcourut le pays, en remonta les rivières, en nota les productions, bois, pelleteries, métaux, etc. Il recommanda au ministre d'envoyer des colons, surtout des cultivateurs, sur le territoire baigné par les eaux de la Mobile. Il y commença même une habitation, et Bienville, son frère, devenu chef résident de la colonie par la mort de Sauvole (car il paraît que d'Iberville en resta toujours gouverneur), retira les habitants des sables arides de Biloxi et les transporta dans cet établissement. La rivière de la Mobile n'est navigable qu'en pirogues, et le sol qu'elle baigne n'est propre qu'à la culture du tabac ; mais on voulait se rapprocher de l'île Dauphine, située vis-à-vis son embouchure et où se trouve un port qui partageait avec Biloxi l'avantage d'être à proximité des Espagnols et des Iles. La Mobile devint le chef-lieu de la Louisiane.

D'Iberville traversa de nouveau la mer en 1702. Les fatigues et une attaque de la fièvre jaune avaient ruiné sa santé ; l'activité de son esprit était toujours la même. Il

proposa au roi d'attaquer les flottes anglaises de la Virginie et de Terreneuve. Son plan de campagne fut agréé; mais, lorsque tout fut prêt, le gouvernement employa ailleurs les forces qu'il devait lui donner. D'Iberville conçut un second projet, qu'il se préparait à exécuter avec trois vaisseaux de guerre, lorsqu'il retomba malade. A peine rétabli, il offrit au cabinet de Versailles d'aller surprendre la Barbade et d'autres îles occidentales, et d'enlever les convois des Anglais dans les mers de l'Amérique. Le gouvernement, liant ce projet à une entreprise qui avait été proposée par le chef d'escadre Ducasse contre la Jamaïque, accorda ce que demandait d'Iberville. Celui-ci parut dans les Antilles en 1706; mais les Anglais, ayant appris son dessein, s'étaient mis sur leurs gardes, et il ne put rien entreprendre contre la Barbade. Il se rejeta sur l'île de Nevis, qu'il enleva. Il y prit trente navires, les uns armés en guerre, les autres chargés de marchandises, et fit prisonniers le gouverneur et tous les habitants, y compris plus de sept mille nègres. La perte des Anglais fut immense. Cette conquête répandit de grandes richesses dans la Martinique, où d'Iberville alla déposer les trophées et le butin.

Il remit presque aussitôt à la voile pour aller attaquer les flottes marchandes de la Virginie et de Terreneuve, et les côtes des colonies anglaises depuis la Caroline jusqu'au Massachusetts. "Mais cette entreprise importante, dit M. Léon Guérin, devait être interrompue par la fin prématurée de son chef. D'Iberville, dont la carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de découvertes et d'utiles fondations, fut victime, à la Havane (où il s'était arrêté), d'une seconde attaque d'épidémie. C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses campagnes prodigieuses par leurs résultats, obtenus avec les plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour témoin et non les mers sans retentissement des voisinages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des Duguay-Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands commandements dans la marine."

Il expira le 9 juillet 1706. Il était né à Montréal en 1662, et était fils de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, d'une famille originaire de Rouen en Normandie. D'Iberville avait commencé à servir son pays dès l'âge de quatorze ans; il avait fait l'apprentissage des armes à une rude école, nos guerres contre les sauvages et contre les Anglais. Outre l'intelligence et la bravoure, partout nécessaires aux chefs, il fallait, en Amérique, aux chefs comme aux soldats, une force de corps infatigable, pour résister aux marches prodigieuses qu'ils étaient obligés d'accomplir, au milieu de pays incultes et dans toutes les saisons de l'année. Il fallait savoir manier le fusil comme la hache, l'aviron comme l'épée. Si le fondateur de la Louisiane excellait dans un genre de guerre si difficile et si meurtrier, il n'était pas moins habile sur mer. Il livra une foule de combats, quelquefois contre des forces bien supérieures, et resta toujours victorieux. Il ravagea deux fois la partie anglaise de l'île de Terreneuve et prit la capitale; il enleva Pemaquid, conquit la baie d'Hudson, fonda la Louisiane, et termina, à l'âge de quarante-quatre ans, sa carrière en servant glorieusement sa patrie comme chef d'escadre. Sa mort fut une grande perte pour la Louisiane. Il avait dû son avancement au marquis de Denonville et à la faveur du roi. Louis XIV, qui aimait déjà sa noblesse naissante du Canada, l'avait fait capitaine de vaisseau en 1702.*

Deux ans après la mort de d'Iberville, M. Diron d'Artaguette vint à la Louisiane en qualité de commissaire-ordonnateur. Cette charge correspondait dans les colonies naissantes à celle d'intendant dans les établissements plus avancés, et tenait à la fois du civil et du militaire. Le nouveau fonctionnaire travailla avec peu de succès à mettre les habitants en état de cultiver le sol. Tout cessa de progresser, la population, le commerce, les défrichements. Cependant en Europe on avait la plus haute idée du pays. Comme on voyait la France s'opiniâtrer à le soutenir au

---

* *Gazette de France* du 15 juillet 1702.—*Notes historiques* (manuscrit de M. A. Berthelot).

milieu d'une guerre désastreuse, on conjectura qu'elle en tirait des secours prodigieux, et l'île Dauphine attira dès lors l'attention des corsaires, qui la ravagèrent en 1711. "Une colonie, dit Raynal, fondée sur de si mauvaises bases, ne pouvait prospérer. La mort de d'Iberville acheva d'éteindre le peu d'espoir qui restait aux plus crédules. On voyait la France trop occupée d'une guerre malheureuse, pour en pouvoir attendre des secours. Les habitants se croyaient à la veille d'un abandon total ; et ceux qui se flattaient de pouvoir trouver ailleurs un asile s'empressaient de l'aller chercher. Il ne restait que vingt-huit familles, plus misérables les unes que les autres, lorsqu'on vit avec surprise Crozat demander en 1712 et obtenir pour quinze ans le commerce exclusif de la Louisiane." Mais avant d'aller plus loin dans l'histoire de cette contrée, nous allons reprendre au point où nous l'avons laissée celle du Canada, que la guerre de la succession d'Espagne vint troubler avant qu'il eût à peine goûté le repos dont il avait tant besoin, après la lutte acharnée qu'il avait soutenue contre les colonies anglaises et contre les Cinq-Nations.

CHAPITRE II.

TRAITÉ D'UTRECHT.

1701-1713.

Une colonie canadienne s'établit au Détroit malgré les Anglais et une partie des indigènes. — Paix de quatre ans. — Guerre de la succession d'Espagne. La France, malheureuse en Europe, l'est moins en Amérique. — Importance du traité de Montréal, ses suites heureuses pour le Canada. — Neutralité de l'Ouest; les hostilités se renferment dans les provinces maritimes. — Faiblesse de l'Acadie. — M. de Vaudreuil succède à M. de Callières. — Affaires des sauvages occidentaux.—M. de Vaudreuil réussit à maintenir la paix parmi les tribus de ces contrées. — Ravages commis dans la Nouvelle-Angleterre par les Français et les Abénaquis. — Destruction de Deerfield (1704) et d'Haverhill (1708). — Remontrances de M. Schuyler à M. de Vaudreuil au sujet des cruautés commises par nos bandes; réponse de ce dernier. — Le capitaine Church ravage l'Acadie (1704). — Le colonel March assiège deux fois Port-Royal et est repoussé (1707). — Terreneuve: premières hostilités; M. de Subercase échoue devant Saint-Jean (1705). — En 1709, M. Saint-Ovide, avec cent soixante-dix hommes, surprend cette ville, défendue par près de mille hommes et par quarante-huit bouches à feu, et s'en empare. — Continuation des hostilités dans l'île. — Les colonies anglaises font de vives instances auprès de leur métropole pour l'engager à s'emparer du Canada. — Celle-ci promet une flotte en 1709, puis en 1710; mais la flotte ne vient pas. — Le général Nicholson prend Port-Royal (1710). — Diverses interprétations données à l'acte de capitulation. — Attachement des Acadiens pour la France. — Troisième attaque contre Québec; quinze mille hommes environ envahissent le Canada par le Saint-Laurent et par le lac Champlain; les Iroquois reprennent les armes. — Désastre de la flotte de l'amiral Walker aux Sept-Iles; les ennemis se retirent. — Consternation dans les colonies anglaises. — Massacre des Outagamis, qui avaient conspiré contre les Français. — Rétablissement de Michillimackinac. — Suspension des hostilités dans les deux mondes. — Traité d'Utrecht; la France livre l'Acadie, Terreneuve et la baie d'Hudson à la Grande-Bretagne. — Grandeur et humiliation de Louis XIV; décadence de la monarchie. — Le système colonial français.

Hennepin avait dit: "Ceux qui auront le bonheur de posséder un jour les terres de cet agréable et fertile pays (delà le lac Erié), auront de l'obligation aux voyageurs qui leur en ont frayé le chemin." Il y avait vingt-deux ans que cela avait été écrit, lorsque M. de La Mothe-Cadillac arriva au Détroit avec cent Canadiens et un missionnaire, dans le mois de juin 1700. Les colons furent enchantés de la beauté du pays et de la douceur du climat. En effet, la nature s'est plu à déployer toutes ses magnificences dans cette contrée délicieuse. Un terrain légèrement ondulé, des prairies verdoyantes, des forêts de chênes, d'érables, de platanes et d'acacias, des rivières d'une limpidité admirable, au milieu desquelles les îles semblent avoir été placées comme par la main de l'art pour charmer les yeux, tel est le tableau qui s'offrit à leur vue, lorsqu'ils s'avancèrent dans ces lieux découverts par leurs pères. C'est aujourd'hui le plus ancien établissement de l'Etat de Michigan, et la plupart des terres y sont encore entre les mains de descendants de Français. Des pâturages couverts de troupeaux, des prairies, des champs chargés de moissons, des métairies, des résidences magnifiques, y frappent partout les regards du voyageur.

La ville du Détroit, qui a subi depuis sa fondation toutes les vicissitudes des villes frontières, renferme à présent (1859) une population de quarante mille âmes. Fondée par les Français, elle est tombée sous la domination anglaise en 1760, et a été cédée aux Etats-Unis à la suite de la révolution américaine. Malgré tous ces changements, elle a conservé le caractère de son origine, et la langue française y est toujours en usage. Comme toutes les cités fondées par le grand peuple dont sortent ses habitants et qui a jalonné l'Amérique des monuments de son génie, le Détroit est destiné à devenir un lieu considérable à cause de sa situation (entre le lac Huron et le lac Erié).

L'établissement du Détroit éprouva d'abord de l'opposition de la part des indigènes, et surtout de la part des Anglais, qui voyaient avec une jalousie que le temps ne faisait qu'accroître, leurs rivaux s'asseoir sur les rives de

tous les lacs, et dans toutes les plus belles positions aux deux extrémités de l'Amérique du Nord. Ce poste devait enlever à Michillimackinac une partie de son importance, et relier le Canada à la Louisiane. Mais on venait à peine d'en jeter les fondements, que la famine et une épidémie * désolèrent tout le Canada, et qu'il fallut ensuite courir aux armes.

La paix de Ryswick n'avait duré que quatre ans. C'était bien peu de temps pour réparer les maux d'une longue guerre, qui avait retardé l'accroissement de toute la Nouvelle-France, arrêté le commerce et les défrichements, fait périr beaucoup de monde et causé l'abandon d'un grand nombre de terres. Dans ces quatre années cependant, malgré la lassitude générale et le besoin de repos, on avait fondé la Louisiane et le Détroit, et signé l'important traité de Montréal avec les sauvages. Les protocoles ouverts inutilement en Europe pour régler la question des frontières de l'Acadie n'avaient occupé que le cabinet de Versailles.

Les Canadiens croyaient jouir d'un long calme, quand la mort de Charles II, roi d'Espagne, arrivée en 1700, ralluma la guerre dans les deux mondes. Il ne laissait aucun enfant. La disposition de son vaste héritage préoccupait la politique depuis quelques années, et plusieurs traités secrets avaient été conclus entre les différentes puissances européennes, dès son vivant, pour partager ses dépouilles. Les Espagnols, qu'on n'avait point consultés, semblaient devoir subir la loi de l'étranger comme s'ils eussent été vaincus. On alla jusqu'à démembrer en idée leur monarchie par un premier traité signé en 1696; on en disposa une seconde fois par un autre partage imaginaire. Cette conduite, qui blessait l'honneur de ce peuple fier et jaloux de son indépendance, violait aussi ses droits et ses intérêts les plus chers. Voyant l'Espagne menacée à la fois par tant de prétendants avides, le conseil d'Etat de Madrid fut d'avis de préférer la maison de France: elle avait d'ailleurs pour elle les droits du sang, et la puissance de Louis XIV

* La petite vérole, qui éclata en 1703 et qui enleva le quart de la population de Québec.

semblait une garantie pour l'intégrité de la monarchie. Le roi moribond légua donc par testament tous ses Etats au duc d'Anjou, second fils du dauphin et petit-fils du monarque français.

L'Europe vit avec étonnement un Bourbon monter sur le trône espagnol. Cet événement trompait toutes les ambitions, et telle fut la surprise qu'aucun prince ne songea d'abord à protester, excepté l'empereur d'Autriche, qui prit les armes afin de conserver un sceptre qui échappait à sa famille. La France ne pouvait éviter le combat, soit qu'elle refusât d'accepter le testament, soit qu'elle s'en tînt au dernier traité de partage. Elle se trouvait entraînée ainsi malgré elle dans une guerre qui fut la seule juste peut-être de toutes celles entreprises par Louis XIV, et néanmoins la seule funeste de son long et glorieux règne.

Les autres cabinets, qui n'avaient besoin que d'un prétexte, se liguèrent avec l'empereur pour détacher de la monarchie espagnole les Etats qu'elle avait en Italie. Ils voulaient rétablir l'équilibre européen. Ce motif, tout-puissant pour Guillaume III, n'aurait pas été regardé par ses sujets du même œil après sa mort, qui eut lieu en 1702, sans une démarche du roi de France, laquelle offensa vivement la nation anglaise. Jacques II était décédé; Louis XIV donna le titre de roi d'Angleterre au fils de ce prince. Il était cependant convenu avec son conseil de ne point le faire; mais les larmes de la veuve de Jacques et les prières de Mme de Maintenon l'avaient gagné. Mme de Maintenon avait acquis sur l'esprit du vieux monarque un empire qui fut plus d'une fois fatal au royaume. "Le roi de France, dit alors la ville de Londres à ses représentants, se donne un vice-roi en conférant le titre de souverain d'Angleterre à un prétendu prince de Galles: notre condition serait bien malheureuse, si nous devions être gouvernés au gré d'un prince qui a employé le fer, le feu et les galères pour détruire les protestants dans ses Etats; aurait-il plus d'humanité pour nous que pour ses propres sujets?" Le parlement déclara le nouveau roi Jacques coupable de haute trahison. *

* Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

Les causes de la guerre étaient donc tout à fait étrangères aux intérêts de l'Amérique ; mais peut-être que l'espoir de s'emparer de la Nouvelle-France fut pour quelque chose dans la résolution du cabinet de Londres. Quoi qu'il en soit, les colons et les sauvages vont prendre de nouveau les armes. Cette fois heureusement les hostilités dans le nouveau monde seront moins meurtrières que durant la guerre de 1689. Tandis que le génie de Marlborough immortalisera le règne de la reine Anne par des victoires en Europe, l'Angleterre verra presque toutes ses entreprises en Amérique se terminer par des défaites et des désastres.

Dès le début de la guerre, les Canadiens firent proposer à Paris la conquête de la Nouvelle-Angleterre. * La cour répondit alors que la neutralité était désirable et même nécessaire. Le Massachusetts, l'Acadie et Terreneuve furent les principaux théâtres des hostilités. L'île de Terreneuve surtout acquérait de jour en jour une si grande importance, que l'Angleterre, quand elle fut devenue plus forte sur mer que la France, songea sérieusement à s'en rendre maîtresse, et à s'emparer aussi de toute l'entrée du bassin du Saint-Laurent, base de la puissance française dans cette partie du monde. En minant cette base petit à petit, tout l'édifice devait crouler au premier choc. Les points exposés aux coups de l'ennemi étaient ainsi les côtés faibles du système colonial de Colbert.

Pour compenser cette faiblesse du côté de l'Atlantique, on travaillait activement à se fortifier dans l'intérieur. Le traité de Montréal fut dicté par cette politique. Le premier effet qu'il produisit fut de paralyser l'action des colonies anglaises dans la guerre que nous allons raconter. Nos historiens n'ont pas assez apprécié les conséquences de ce grand acte, qui nous donna une influence considérable sur toutes les nations indigènes, en établissant entre elles et nous une espèce de droit international. La politique française éleva en quelques jours des barrières qui subsistèrent un demi-siècle, et qui n'auraient jamais été

* La population du Canada et de l'Acadie était alors de seize mille âmes; celle des colonies anglaises, de deux cent soixante et deux mille.

renversées si la France avait eu, en 1755, les vaisseaux et les habiles officiers de mer qui assurèrent le triomphe de la révolution américaine vingt ans après.

Par le traité de Montréal la neutralité des Iroquois paraissait assurée, et rien ne pouvait être plus avantageux à la colonie que d'être en paix avec eux. M. de Callières leur envoya plusieurs missionnaires. Ils se répandirent dans leurs tribus pour y prêcher la foi. Ils devaient aussi dissiper les préjugés que ces peuples nourrissaient contre les Français, avertir le Canada de leurs démarches, et déconcerter les pratiques sourdes des Anglais, qui étaient peu redoutables de ce côté lorsqu'ils n'avaient pas pour eux les cantons. La Nouvelle-York voulut en vain engager les Iroquois à renvoyer ces missionnaires ; elle ne réussit qu'à ébranler quelques chefs, et à étendre, par leur voie, ses intrigues parmi les nations occidentales ; mais elle ne put entraîner les cantons à violer le traité.

Le gouverneur demanda à la cour des recrues. La principale inquiétude venait alors des provinces du golfe, l'Acadie et Terreneuve, qui n'avaient pas assez d'habitants pour faire une résistance sérieuse, et qu'on disait menacées par des forces considérables. Mais on sut plus tard que les hostilités des Anglais s'étaient bornées à la capture de quelques navires de pêcheurs le long des côtes. Il fut question à Paris de diriger sur l'Acadie une émigration nombreuse, capable de défendre cette province et d'en assurer la possession aux Français ; projet formé déjà bien des fois et qui n'eut jamais de suite pour le malheur de tout le monde : pour le malheur de la France, qui perdit l'Acadie peu de temps après ; pour celui des Acadiens, qui furent dispersés en divers pays par leurs dominateurs, enfin pour celui de l'Angleterre elle-même, qui se déshonora par un acte d'autant plus cruel qu'il était commis au préjudice d'un petit peuple que sa faiblesse même devait protéger. Dans le premier moment, M. de Callières crut la péninsule acadienne sauvée, et il ne pensait plus qu'à la province placée plus immédiatement sous son commandement, lorsqu'il mourut le 26 mai 1703.

M. de Callières fut regretté par le Canada, qu'il servait

avec une grande habileté depuis plus de vingt ans. Il avait été nommé gouverneur de Montréal en 1684, sur la présentation du séminaire de Saint-Sulpice, investi de ce droit comme seigneur de l'île. Il avait ensuite succédé, en sa qualité de second officier militaire du pays, au comte de Frontenac, à la tête du gouvernement de toute la Nouvelle-France. Son administration avait duré quatre ans et demi. Il contribua beaucoup, par ses actes et probablement aussi par ses conseils, à déterminer la France à mettre dans les Canadiens cette confiance qu'ils ne trahirent jamais.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, fut choisi à la demande des habitants pour succéder à M. de Callières. Ce ne fut pas néanmoins sans quelque répugnance qu'on lui accorda cet honneur, car, en 1706, le ministre, qui le blâmait de montrer trop de faiblesse pour des parents auxquels il laissait faire la traite contre les ordonnances, lui écrivit que le roi avait eu de la peine à se décider à le nommer à cette haute charge, parce que sa femme était du Canada.

La confédération iroquoise était alors à l'apogée de sa gloire; elle voyait tour à tour les Anglais et les Français briguer son alliance, ce qui plaisait à son orgueil et flattait son ambition. Elle se crut l'arbitre des deux peuples. Un de ses chefs, mécontent de la guerre qui venait d'éclater, disait avec une fierté naïve: "Il faut que les Européens aient l'esprit bien mal fait: ils font la paix entre eux, et un rien leur fait reprendre la hache. Nous n'agissons pas de même quand nous avons conclu un traité; il nous faut des raisons puissantes pour le rompre." Ces paroles faisaient connaître assez au gouverneur que les Iroquois respecteraient le traité de Montréal, au moins quelque temps. Fidèles à leur ancienne politique, ils voulaient jouer le rôle de médiateurs, et M. de Vaudreuil en avait informé le roi. Louis XIV répondit que, si l'on était moralement sûr de faire la guerre avec succès et sans trop de frais, il fallait rejeter les propositions des cantons, qui voulaient comprendre les Anglais dans la neutralité; mais que, si le succès de la guerre était douteux, il fallait mé-

nager cette neutralité, sans passer toutefois par la médiation des Iroquois.

On resta sur la défensive dans la partie occidentale du Canada. Le ministre manda au gouverneur de mettre toute sa politique à maintenir ses alliés en paix ensemble et à conserver sur eux l'influence française, double tâche qui exigeait autant d'adresse que de prudence. M. de Vaudreuil possédait ces qualités ; il connaissait surtout parfaitement le caractère des indigènes ; un air de froide réserve, dans certaines circonstances qu'il savait choisir, lui ramenait quelquefois des tribus prêtes à l'abandonner.

Les Hurons paraissaient par moments pencher vers les Anglais ; et les Outaouais avec les Miamis cherchaient à recommencer la guerre contre les Cinq-Nations. Les Outaouais attaquèrent même une troupe d'Iroquois près de Cataracoui. La paix fut quelque temps en danger. Les sauvages du Détroit avaient envoyé des députés à Albany. Le colonel Schuyler, l'homme le plus actif du parti de la guerre dans la Nouvelle-York, et l'ennemi le plus acharné des Français, faisait tous ses efforts, jusqu'à compromettre sa fortune, pour rompre l'alliance qui existait entre les Iroquois et le Canada. Sans les Abénaquis, il aurait gagné une partie des Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et de la Montagne ; il avait même réussi, par ses intrigues, qu'il étendait de tous côtés, à engager, en 1704, quelques sauvages à mettre le feu au Détroit et à disperser les colons qui s'y étaient établis. Tout annonçait une crise, peut-être un soulèvement général. Mais une fois que M. de Vaudreuil eut entre les mains les fils de ces menées, il sut par des négociations conduites avec la plus grande habileté, non seulement conjurer l'orage qui le menaçait, mais tourner les armes des Iroquois chrétiens contre les Anglais.

Maintenir les nations sauvages en paix, c'était toujours une tâche très difficile ; mais c'était presque une tâche impossible lorsque la France et l'Angleterre avaient les armes à la main. Le marquis de Vaudreuil ne pouvait donc pas compter sur un long calme dans l'Ouest. En effet, à peine venait-il d'en réconcilier les tribus, que des

difficultés fort graves s'élevèrent tout à coup, en 1706, entre les Outaouais et les Miamis, par la faute de M. de La Mothe-Cadillac, commandant du Détroit. Elles pouvaient allumer la guerre entre la première de ces nations et les Français ; ce qui aurait probablement fait prendre les armes aux Cinq-Cantons. Les Miamis tuèrent quelques Outaouais. Les tribus des victimes demandèrent vengeance à Cadillac, qui répondit qu'il allait faire informer. En les quittant, quelques jours après, pour se rendre à Québec, il leur dit que tant qu'ils verraient sa femme au milieu d'eux, ils pourraient demeurer tranquilles ; mais que, si elle partait, il ne répondait pas de ce qui pourrait arriver. Ces paroles énigmatiques leur parurent une menace ; ils crurent qu'on voulait les punir d'avoir attaqué les Iroquois à Cataracoui. Les paroles et la conduite d'un jeune officier nommé Bourgmont les confirmèrent dans cette idée. Un accident fortuit accrut encore leurs soupçons.

Pendant une audience, un d'eux battit le chien de Bourgmont, qui l'avait mordu à la jambe ; Bourgmont se jeta sur le sauvage et le frappa avec tant de fureur qu'il en mourut. Cette conduite atroce combla la mesure. Les Outaouais dissimulèrent néanmoins sur le moment, et firent semblant de partir ; mais ils revinrent aussitôt, attaquèrent les Miamis et les poursuivirent jusqu'au fort, qui dut tirer sur eux pour les éloigner. Nombre d'hommes furent tués des deux côtés avec quelques Français et un récollet, le P. Constantin.

La nouvelle de cet événement mit M. de Vaudreuil dans un embarras extrême, qu'augmenta l'arrivée d'une députation des cantons, qui le faisaient prier d'abandonner à leur vengeance ces Outaouais perfides. Il commença par repousser leur demande, à laquelle toutes sortes de raisons s'opposaient. * Il exigea ensuite des ambassadeurs outaouais envoyés auprès de lui pour expliquer la conduite de leurs guerriers au Détroit, qu'ils lui remissent les coupables, auxquels Cadillac, de retour au fort, avait eu l'imprudence de faire grâce. Mais comment les saisir ? Les Miamis qui

* Lettre de M. de Vaudreuil à M. de Pontchartrain.

les voulaient à tout prix, outrés de ce que leur désir de vengeance restait sans satisfaction, accusèrent ce commandant de trahison, et massacrèrent les Français qu'il y avait dans leur bourgade. Cadillac se disposait à aller les punir, lorsqu'il apprit que les Hurons et les Iroquois avaient comploté ensemble de faire main basse sur tous les Français dans cette partie du pays. Il fut alors obligé de dissimuler faute de moyens suffisants pour leur imposer. Il fit une paix fourrée avec les Miamis, qui, méprisant sa faiblesse, n'en observèrent point les conditions. Mais cette paix avait rompu le complot des sauvages: dès qu'il vit les Miamis seuls, il marcha contre eux avec quatre cents hommes pour venger les meurtres et la violation du traité. Ces barbares, complètement battus et forcés dans leurs retranchements, se soumirent sans condition à la clémence du vainqueur. *

Tandis que le gouverneur tenait avec une main souple et habile les rênes de cette multitude de tribus, qui, comme des chevaux indomptés, étaient toujours près, dans leur folle ardeur, de se jeter les unes sur les autres, il ne perdait pas de vue les Abénaquis, que la Nouvelle-Angleterre cherchait à détacher des Français. Afin de déconcerter ces intrigues lorsqu'elles allaient trop loin, il fallait quelquefois jeter les sauvages dans une guerre, chose après laquelle ils soupiraient sans cesse. C'était un recours extrême ; mais la sûreté, l'existence même de la population française était une raison suprême qui faisait taire toutes les autres.

Au commencement de la guerre, des relations s'étaient établies secrètement entre Boston et un petit nombre d'Abénaquis ; elles avaient abouti à une paix : pour la rompre, M. de Vaudreuil réunit en un corps des guerriers de cette nation et quelques Français sous les ordres de M. de Beaubassin, et les lança, en 1703, du côté de Boston. Ce corps ravagea le pays depuis Casco jusqu'à Wells. " Les sauvages, dit M. Bancroft, divisés par bandes, assaillirent avec les Français toutes les places fortifiées et toutes les

* *Gazette de France*, 1707.

habitations à la fois, n'épargnant, selon les paroles d'un fidèle chroniqueur, ni les cheveux blancs de la vieillesse, ni l'enfant sur le sein de sa mère. La cruauté devint un art, et les honneurs récompensèrent l'auteur des tortures les plus raffinées. Il semblait qu'à la porte de chaque maison un sauvage caché épiât sa proie. Que de personnes furent massacrées ou traînées en captivité ! Si des hommes armés, las de leurs attaques, pénétraient dans les retraites de ces barbares insaisissables, ils ne trouvaient que des solitudes. La mort planait sur les frontières." L'excès des maux donna un moment d'énergie aux habitants du pays désolé. Ils attaquèrent les Abénaquis à leur tour dans l'automne, et ne leur firent aucun quartier ; ils massacrèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains. Les Abénaquis, se voyant pressés, demandèrent des secours au gouverneur du Canada. M. de Vaudreuil leur envoya dans l'hiver trois cent cinquante hommes sous les ordres de M. Hertel de Rouville, officier réformé.

Ce détachement, prenant à travers les bois à la raquette, traversa les Alléghanys, et tomba, dans la dernière nuit de février, sur Deerfield, bourgade défendue par une palissade de vingt arpents de circuit. Dans cette enceinte se trouvaient plusieurs maisons entourées d'une ceinture de pieux. Il y avait quatre pieds de neige sur la terre, et le vent en avait amoncelé des bancs jusqu'à la hauteur des palissades ; les assaillants, au moyen de leurs raquettes, entrèrent dans la place comme si elle n'avait été protégée par aucun obstacle. Les habitants furent pris ou tués, et les maisons livrées aux flammes. La plus grande partie des prisonniers furent emmenés en Canada, où, malgré le cruel mode de guerre qu'on suivait à cette époque, on accueillait toujours bien ces malheureux. Les enfants et les jeunes gens faits prisonniers étaient tendrement traités par les Canadiens, et finissaient souvent par embrasser la religion catholique et par se fixer dans le pays. On leur accordait alors des lettres de naturalisation. Nos archives renferment de ces lettres, qui contiennent des pages entières de noms. *

* Registres du conseil supérieur.

En 1708, une nouvelle attaque contre la Nouvelle-Angleterre fut résolue à Montréal dans une assemblée des chefs sauvages chrétiens. Plus de cent Canadiens, sous les ordres de MM. de Saint-Ours-Deschaillons et Hertel de Rouville, devaient faire partie de l'expédition. Mais ensuite la plupart des sauvages refusèrent de marcher, et deux cents hommes seulement se mirent en route ; ils remontèrent la rivière Saint-François, passèrent les Alléghanys, les montagnes Blanches, et descendirent dans le pays ennemi en se rapprochant du lac Nikissipique pour donner la main aux Abénaquis. Ces auxiliaires ne se trouvèrent pas non plus au rendez-vous. La petite colonne, trop faible pour aller attaquer Portsmouth, sur le bord de la mer, comme ses chefs en avaient eu le dessein, se porta rapidement sur Haverhill, bourg palissadé, baigné par les eaux du Merrimac, à quatre ou cinq cents milles de Québec. Il venait de recevoir des renforts, et était sur ses gardes. Rouville, ne pouvant plus compter sur une surprise, passa la nuit avec sa troupe dans une forêt voisine. Le lendemain matin, il rangea ses gens en bataille, et exhorta ceux qui pouvaient avoir ensemble quelque différend à se réconcilier. Ils s'agenouillèrent ensuite derrière les arbres qui les dérobaient aux regards de l'ennemi, firent une courte prière, et s'élancèrent à l'attaque du fort. Après un combat très vif, ils l'enlevèrent la hache à la main. Tout fut saccagé.

Le bruit du combat avait répandu l'alarme au loin ; la campagne se couvrit bientôt de gens de pied et de cavaliers, qui cernèrent les Canadiens. Ceux-ci furent obligés de se battre à l'arme blanche jusqu'à ce que la victoire, longtemps douteuse, se déclarât en leur faveur. Hertel de Chambly, frère de Rouville, et Verchères, deux jeunes officiers de grande espérance, demeurèrent sur la place. Les vainqueurs opérèrent leur retraite assez tranquillement.

En peignant ces scènes de carnage, n'oublions pas les beaux traits d'humanité. Parmi les prisonniers qu'on emmenait, se trouvait la fille du principal habitant de Haverhill. Ne pouvant supporter les fatigues d'une longue mar-

che, elle aurait succombé sans un jeune volontaire de Québec, nommé Dupuys, qui la porta une partie du chemin et conserva ainsi ses jours.

Les attaques des bandes canadiennes répandaient le désespoir dans les colonies anglaises. Schuyler fit les remontrances les plus vives à M. de Vaudreuil. "Je n'ai pu m'empêcher de croire, disait-il, qu'il est de mon devoir envers Dieu et envers mon prochain de prévenir, s'il est possible, les cruautés barbares et païennes qui n'ont été que trop souvent exercées sur les malheureux habitants de nos colonies." Mais, tout en élevant la voix au nom de l'humanité contre les excès de ces guerriers farouches, il intriguait lui-même auprès des cantons iroquois et des autres nations sauvages, pour les engager à rompre leur alliance avec les Français et à prendre les armes contre le Canada, c'est-à-dire pour les engager à répéter les scènes dont il se plaignait avec tant d'énergie. Aussi a-t-il été remarqué que Schuyler avait été assez instruit de tout ce qui s'était passé depuis cinquante ans dans cette partie de l'Amérique, pour savoir que c'étaient les Anglais qui avaient réduit le Canada à la nécessité de laisser les sauvages descendre dans la Nouvelle-Angleterre; qu'il ne pouvait ignorer non plus les horreurs auxquelles s'étaient portés les Iroquois à leur sollicitation pendant la dernière guerre; et qu'à Boston même les prisonniers français et abénaquis étaient traités avec une extrême cruauté, au lieu que les prisonniers anglais ne recevaient que de bons traitements de notre part et de la part de nos alliés.

Nous avons dit que le fort de la guerre se passa dans les provinces voisines du golfe. M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance, avait remplacé en Acadie M. de Villebon, mort en 1700. M. de Brouillan avait reçu ordre d'augmenter les fortifications de La Hève, et d'encourager le commerce en empêchant les Anglais de pêcher sur les côtes. Ne pouvant espérer de secours de France, il fit alliance avec les corsaires, dont La Hève devint alors le lieu de refuge. Les affaires y prirent aussitôt un grand accroissement; l'argent y abonda, et la ville put récompenser les sauvages qui faisaient des courses dans la Nouvelle-Angle-

terre et vengeaient ainsi les dégâts que les navires anglais commettaient sur les côtes acadiennes.

Le gouvernement de Boston, voulant user de représailles pour le massacre de Deerfield, chargea, en 1704, le capitaine Church d'aller attaquer l'Acadie. Cet officier, que le récit des ravages des Français avait rempli d'indignation, était venu à cheval, malgré son grand âge, d'une distance de soixante et dix milles, offrir ses services au gouverneur Dudley. Il mit à la voile avec trois vaisseaux, dont l'un de quarante canons, quatorze transports, et trente-six barques, portant cinq cent cinquante soldats, et se jeta sur les établissements des rivières Penobscot et Passamaquoddy, où il mit tout à feu et à sang. Il cingla de là vers Port-Royal, où il fut repoussé par une poignée d'hommes. Il voulut ensuite aller prendre les Mines et ne fut pas plus heureux. Alors il changea de tactique; il rechercha les endroits sans défense, et dirigea d'abord sa course vers la rivière d'Ipiguit, qu'il dévasta sans rencontrer d'obstacles. A Beaubassin, les habitants, prévenus de son approche, l'empêchèrent, malgré leur petit nombre, de faire beaucoup de mal. Church passa ainsi une partie de l'été à opérer des descentes sur divers points du littoral. Il fit une cinquantaine de prisonniers de tout âge et de tout sexe, et ne prit guère de butin, car que pouvait-il y avoir à piller chez les pauvres Acadiens? mais il découvrit la faiblesse de cette colonie. Les Anglais résolurent d'en faire la conquête trois ans après. Seize cents hommes furent levés dans le Nouveau-Hampshire, le Massachusetts et le Rhode-Island, et, le 6 juin 1707, deux régiments sous les ordres du colonel March parurent devant Port-Royal sur vingt-trois transports, escortés par deux vaisseaux de guerre.*

M. de Subercase y avait succédé à M. de Brouillan, mort l'année précédente. Il arrivait de Terreneuve, où il s'était distingué. L'ennemi avait fait ses préparatifs avec tant de secret et de diligence, que Subercase fut surpris en quelque sorte dans la ville, ou plutôt dans le bourg décoré du nom pompeux de capitale de l'Acadie. Les murailles tom-

* Holmes, *American Annals*.

baient en ruines. Pour donner le temps de les réparer, Subercase disputa le terrain pied à pied aux corps débarqués sur les deux rives du bassin. Après trois jours passés en reconnaissances, les ennemis investirent la place et ouvrirent la tranchée. Un détachement de quatre cents hommes, qu'ils avaient envoyé pour tuer les bestiaux dans la campagne, fut abordé par Saint-Castin à la tête d'un corps de Français et de sauvages, et mis en déroute. Le sixième jour du siège, on remarqua beaucoup de mouvement dans la tranchée; ce qui fit soupçonner que les assiégeants formaient quelque dessein pour la nuit. En effet, vers les dix heures du soir, au milieu du profond silence qui régnait dans la ville et sur les remparts, un bruit sourd causé par des masses d'hommes en marche, annonça tout à coup l'approche des colonnes d'attaque. La garnison était préparée. Dès que les assaillants furent à portée, elle ouvrit sur eux un feu d'artillerie et de mousqueterie si bien nourri qu'ils reculèrent, et allèrent chercher un abri contre les balles dans les ravines du voisinage, où ils restèrent tapis toute la journée suivante après s'y être retranchés. Saint-Castin et M. Denys de La Ronde, arrivé avec soixante Canadiens quelques heures avant les Anglais, furent d'un grand secours: ce fut à eux principalement que Port-Royal dut sa conservation.

Le surlendemain de l'assaut, l'ennemi leva le siège. On ne doutait point à Boston du succès de l'entreprise, et on y avait fait d'avance des réjouissances publiques. La nouvelle de la retraite des troupes y causa la plus vive indignation. Le colonel March, n'osant paraître devant ses concitoyens, était resté avec la flotte à la baie de Casco; il reçut l'ordre de ne point débarquer son monde et d'attendre de nouvelles instructions. Il fut résolu de venger sur-le-champ l'échec qu'on venait d'essuyer. Trois vaisseaux et cinq ou six cents hommes furent ajoutés à l'escadre, et, dès le 20 août, elle reparut devant Port-Royal. La surprise et la consternation y furent au comble parmi les habitants, qui d'abord regardèrent comme une témérité d'essayer à se défendre contre des forces si supérieures. Subercase seul ne désespéra point, et son assurance releva les

courages ; le premier moment de surprise passé, chacun ne songea plus qu'à faire hardiment son devoir. Les ennemis attendirent au lendemain pour opérer leur débarquement, et ce fut en partie ce qui sauva la ville en donnant le temps d'appeler les hommes de la campagne.

Les Anglais descendirent à l'autre bord de la rivière, et s'y retranchèrent. Les bombes les obligèrent d'évacuer leur camp. Dans une marche ils donnèrent, au nombre de quinze cents, dans une embuscade que leur avait dressée Saint-Castin avec cent cinquante hommes. Ils se retirèrent alors dans un second camp, où ils se fortifièrent. Le corps de Saint-Castin fut porté à quatre cent vingt hommes, et le gouverneur en prit lui-même le commandement, pour forcer les retranchements de l'ennemi dès qu'il voudrait se rembarquer, dessein que parut bientôt indiquer le mouvement des chaloupes de la flotte. Mais un officier, brûlant de combattre, commença trop tôt l'attaque avec quatre-vingts hommes. Il emporta d'assaut les premières lignes ; échauffé par ce succès, il sauta dans un second retranchement, où il fut blessé de deux coups de sabre. Le combat ainsi engagé, il fallut le soutenir. Saint-Castin et d'autres chefs accoururent pour y prendre part. On se battit corps à corps, à coups de hache et de crosse de fusil. L'ennemi fut repoussé plus de cinq cents verges vers ses embarcations. Honteux de fuir devant si peu de monde, il revint sur ses pas ; mais on le chargea de nouveau avec tant de furie qu'il fut renversé et contraint de se rembarquer précipitamment.

Le jour même une partie de la flotte leva l'ancre, et le lendemain le reste s'éloigna. Les Anglais avaient éprouvé de grandes pertes tant par les combats que par les maladies. Le mauvais succès de cette expédition augmenta beaucoup la dette du Massachusetts, et blessa l'amour-propre national.

Tandis que l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre voyaient ainsi la baïonnette et la hache de guerre passer hautes et sanglantes sur leur territoire à la clarté des incendies, l'île de Terreneuve était en proie aux mêmes désolations.

A la première rupture de la paix, les Anglais avaient

fait, comme en Acadie, des dégâts considérables sur les côtes françaises de l'île. Ce ne fut qu'en 1703 que les Français purent commencer à prendre leur revanche. D'abord ils emportèrent d'assaut en plein jour le Forillon, poste assez important de la partie anglaise de l'île, et où quelques navires furent incendiés. Dans l'hiver, ils continuèrent les ravages et firent subir de grandes pertes au commerce de l'ennemi ; mais ce n'étaient là que les préludes d'attaques beaucoup plus sérieuses. Subercase, qui y avait remplacé Brouillan, passé au gouvernement de l'Acadie, avait repris, avec l'agrément de la cour, le projet formé par d'Iberville de mettre toute l'île sous la domination française ; et, pour lui en faciliter l'exécution, le roi fit placer sous ses ordres cent Canadiens et douze officiers, commandés par M. de Beaucourt, qui débarquèrent à Terreneuve dans l'automne. Il se trouva bientôt à la tête de quatre cent cinquante Canadiens, flibustiers et sauvages, tous gens déterminés et accoutumés à faire de longues marches en hiver. Il se mit en campagne le 15 février (1705) et se dirigea vers Saint-Jean. Le 26, cette troupe intrépide était à Rebou, à quelques lieues de cette place ; elle avait traversé quatre rivières rapides, au milieu de glaçons flottants, et souffert cruellement du froid. Les habitants, effrayés en voyant paraître ces hommes que les obstacles avaient rendus plus farouches, tombèrent à genoux et demandèrent quartier. Après avoir pris deux jours de repos à Rebou, Subercase se remit en chemin, et arriva devant Saint-Jean vers le soir. Quoiqu'il fît toujours extrêmement froid, il fut défendu de faire du feu ; on campa dans un petit bois de sapins ; les soldats mirent leurs souliers sous eux pour les amollir par la chaleur de leur corps. Le lendemain, ils se présentèrent devant la ville, où ils entrèrent sans coup férir. Mais les deux forts qui la protégeaient se défendirent si courageusement qu'il fallut en abandonner l'attaque.

Après avoir mis le feu à la ville, * les Français se jetèrent sur la campagne, et la ravagèrent en tous sens. Ils brû-

---

* *American Annals.*

lèrent le bourg du Forillon, épargné l'année précédente. Montigny, suivi d'une partie des Canadiens et des sauvages, réduisit en cendres tous les établissements de la côte.* La terreur était si grande parmi les habitants, que les Français n'eurent que la peine de recueillir des prisonniers. Il ne resta plus aux Anglais à Terreneuve que l'île de la Carbonnière et les forts de Saint-Jean. Cette irruption toutefois ne fut qu'un orage. Le calme étant revenu, les flots débordés se retirèrent; on enleva les débris qu'ils avaient faits, et tout rentra dans l'ordre.

Quatre ans après, Saint-Ovide, lieutenant de roi à Plaisance, proposa à M. de Costebelle, gouverneur de ce poste, de faire une nouvelle tentative sur les forts de Saint-Jean, que l'on convoitait toujours parce qu'ils servaient d'entrepôt général aux Anglais dans l'île. Il exécuta cette entreprise à ses propres frais. Ayant rassemblé environ cent soixante et dix hommes, parmi lesquels il y avait des Canadiens et des soldats, il se mit en route sur la neige le 14 décembre, et arriva, dans la nuit du 1er janvier 1709, à quelque distance de la place, qu'il alla reconnaître à la clarté de la lune. Il fit ensuite avancer sa troupe pour donner l'assaut; ses soldats s'animaient les uns les autres. On fut près d'échouer par la trahison des guides. Saint-Ovide, qui était en tête, fut découvert à trois cents pas des premières palissades, d'où on lui tira des coups de fusil; mais, sans se laisser intimider, il continua toujours à avancer, et pénétra jusqu'à un chemin couvert que les ennemis avaient oublié de fermer, et dans lequel il se précipita avec une partie de son monde aux cris de Vive le roi! Ils traversèrent le fossé malgré le feu des deux forts; ils plan-

* Jacques Testard de Montigny, chevalier de Saint-Louis, originaire de Rouen, était renommé par sa hardiesse et sa valeur. "Son nom seul, dit Charlevoix dans le récit des campagnes de Terreneuve, faisait tomber les armes des mains aux plus résolus." Un certificat de Vaudreuil constate qu'à sa mort il était couvert de près de quarante blessures.

Le fils de ce héros, Jean-Baptiste Testard de Montigny, s'est signalé, dans la guerre de Sept-Ans, sur l'Ohio, à Niagara et aux sièges des forts Bull et Oswégo. "Ce fut lui, écrivait le marquis de Vau-

tèrent des échelles contre les remparts, qui avaient vingt pieds de hauteur; Saint-Ovide monta le premier suivi de six hommes, dont trois furent grièvement blessés derrière lui. Au même instant, une seconde colonne atteignait le sommet de la muraille sur un autre point, et s'élançait dans la place; elle était conduite par les Canadiens Despensens, Duplessis, La Chesnaye, d'Argenteuil, d'Ailleboust et Joannès. Les Français s'emparèrent du corps de garde et de la maison du gouverneur, qui fut fait prisonnier après avoir reçu trois blessures. Le pont-levis fut baissé et le reste des assaillants pénétra dans Saint-Jean. L'ennemi voyant tout perdu rendit les armes.

Ainsi, en moins d'une demi-heure, on emporta par surprise deux forts qui auraient pu arrêter une armée entière, car ils étaient garnis de quarante-huit pièces d'artillerie, et défendus par neuf cents hommes bien retranchés. Il en restait un troisième, élevé à l'entrée du port et gardé par une compagnie de soldats; il renfermait des vivres en abondance, et était muni de canons, de mortiers et de casemates à l'épreuve des bombes; cependant il se rendit au bout de vingt-quatre heures. *

Saint-Ovide écrivit immédiatement en France et au gouverneur, M. de Costebelle, pour annoncer sa conquête. Ce dernier se trouva offensé de ce que son lieutenant eût pris sur lui d'écrire directement à la cour sans son ordre. Il ordonna à Saint-Ovide de revenir après avoir fait sauter les fortifications. Le roi partagea le sentiment de Saint-Ovide, qui voulait que l'on gardât Saint-Jean; mais il était trop tard.

L'île de la Carbonnière était le dernier poste de l'ennemi à Terreneuve. Costebelle en voulut faire la conquête, et organisa deux détachements, qui se mirent en route l'un par terre et l'autre par eau, sous les ordres d'un

---

dreuil le 17 mars 1764, qui donna le premier coup de hache à la porte du fort Bull, et qui décida les troupes à la briser, sous le feu de l'ennemi." Comme son père, il était aussi estimable pour sa probité que pour son intelligence et son courage.

* *Lettres* du major Lloyd (octobre et novembre 1708), transcrites dans un registre manuscrit qui se trouve aux archives provinciales.

corsaire de Plaisance, nommé Gaspard Bertrand. Ils parvinrent à la baie de la Trinité, dans le voisinage de la Carbonnière, sans avoir été découverts. Il y avait là une frégate de trente canons et de cent trente hommes d'équipage, qui avait convoyé une flotte marchande. Bertrand ne put étouffer à sa vue le désir d'en tenter l'abordage. Trois chaloupes, chargées chacune de vingt-cinq hommes, se dirigent rapidement à force de rames, en plein jour, vers la frégate à l'ancre. Bertrand le premier saute sur le pont ennemi. En un instant, le capitaine anglais est tué, tous les officiers sont mis hors de combat et l'équipage est rejeté dans l'entrepont, où il se défend longtemps avec vaillance. Mais l'intrépide Bertrand était tombé; sa mort fit chanceler sa troupe. Un de ses lieutenants prit sa place, et de vive force se rendit maître de la frégate. Dans le même temps, deux corsaires anglais, l'un de vingt-deux canons et l'autre de dix-huit, arrivèrent à toutes voiles, et se mirent à canonner les Français. Trop fatigués pour recommencer un second combat, ceux-ci coupèrent les câbles, et, profitant d'un vent favorable, ils sortirent de la baie avec leur prise; ils ne furent point poursuivis. Le détachement venu par terre se jeta alors sur les habitations, les pilla et retourna à Plaisance chargé de butin; de sorte que la Carbonnière, protégée par sa situation reculée, échappa encore une fois au sort qui la menaçait.

Ainsi, depuis le commencement de la guerre, les Français se promenaient en vainqueurs d'un bout à l'autre de Terreneuve, sans pouvoir pourtant s'en assurer la conservation, vu la petitesse de leur nombre. Il ne leur restait que la gloire d'avoir déployé un courage admirable, et d'avoir empêché peut-être l'ennemi d'aller les attaquer dans leurs propres établissements. Il n'est guère permis de douter que, si la France eût été maîtresse des mers, l'île entière ne fût passée sous sa domination.

Les colonies anglo-américaines, humiliées de leurs échecs sans nombre, ne cessaient point de demander que leur métropole entreprît encore la conquête de toute la Nouvelle-France avec elles. L'assemblée de la Nouvelle-York présenta à la reine Anne, en 1709, une adresse à cet

effet, où elle disait: "Nous ne pouvons songer, sans les plus vives appréhensions, au danger qui menace les sujets de Votre Majesté dans ce pays: si les Français, après s'être attaché peu à peu les nations sauvages, se jettent sur les colonies de Votre Majesté, il sera presque impossible aux forces que la Grande-Bretagne pourrait envoyer contre eux, de les vaincre ou de les réduire." A Londres, le moment parut propice pour tenter l'entreprise: la France, après avoir éprouvé en Europe une suite de revers inouïs, était presque tombée dans un état d'anéantissement. Ses ressources étaient épuisées, son crédit détruit, et "le cruel hiver de 1709 achevait de désespérer la nation" déjà en proie à la famine.* L'Angleterre se rendit aux vœux de ses colonies. Pendant que Louis XIV implorait la paix, la reine Anne donnait des ordres pour recueillir une des dépouilles du grand roi.

Le colonel Vetch paraît avoir été l'auteur de ce nouveau projet de conquête. Quelques années auparavant, en 1705, le gouverneur du Massachusetts, M. Dudley, l'avait envoyé avec M. Livingston à Québec, pour régler un échange de prisonniers, et pour proposer à M. de Vaudreuil un traité de neutralité entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France, traité que Louis XIV avait trouvé avantageux dans le temps et qu'il avait permis de conclure, pourvu que la gloire et l'honneur de la nation n'en souffrissent point et qu'il ne donnât lieu à aucun commerce entre les deux colonies.† Mais la députation n'était qu'un prétexte pour examiner le pays. A la faveur de cette mission, plusieurs personnes s'étaient glissées en Canada et avaient étudié ses forces et ses moyens de défense: ce qui, étant parvenu aux oreilles des ministres à Paris, attira des reproches au gouverneur sur sa facilité impolitique. Vetch lui-même avait sondé le Saint-Laurent, en remontant, jusqu'à la capitale.‡ Il avait ensuite proposé au ministère

* Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

† Documents de Paris.

‡ Smith, *History of New-York.*

anglais une double attaque par mer et par terre contre le Canada ; il assurait que le succès ne serait pas douteux. En effet, le pays, qui n'avait reçu aucun secours de la France depuis le commencement des hostilités, n'était guère capable de résister si on l'attaquait sérieusement. La proposition de Vetch fut bien reçue, et l'on se mit à travailler sans délai aux préparatifs de la campagne. Cinq régiments de ligne, auxquels se joindraient douze cents miliciens du Massachusetts et du Rhode-Island, devaient s'avancer par le fleuve contre Québec. Quatre mille hommes, dont deux mille sauvages, iraient attaquer Montréal par le lac Champlain. La coopération de tant de sauvages était certaine dans ce moment, parce que l'habile colonel Schuyler venait de réussir à faire rompre le traité entre les Français et la confédération iroquoise, et à engager quatre des cinq cantons à prendre part à la campagne, qui promettait d'être aussi profitable que glorieuse. Les colonies anglaises étaient dans l'enthousiasme. " La joie, dit un de leurs historiens, brillait dans tous les yeux ; il n'y avait personne qui ne crût que la conquête du Canada serait achevée avant l'automne." On ne comptait pour rien les sacrifices, et ce fut à cette occasion que le Connecticut, la Nouvelle-York et le Nouveau-Jersey, dont le trésor était vide, fabriquèrent pour la première fois du papier-monnaie.

L'armée de terre se réunit sur le bord du lac Champlain, dans le mois de juillet (1709), sous les ordres du général Nicholson ; elle y éleva des forts, des blockhaus, des magasins, et s'y construisit des bateaux et des canots pour traverser le lac. Jamais le Canada n'avait vu tant de forces se déployer sur ses frontières.

Tandis que les Anglais, à la vue de leur supériorité numérique, se flattaient de triompher, les chefs canadiens, inquiets et vigilants, se préparaient à faire face partout. L'ordre fut donné d'armer Québec et de tenir les troupes et les milices prêtes. Les forces totales du pays montaient à quatre mille hommes environ, outre sept cents matelots et sauvages. M. de Vaudreuil alla lui-même à Montréal, et fit opérer des reconnaissances vers le lac Champlain.

Le ministre lord Sunderland avait écrit de Londres au commandant de Boston que les renforts étaient sur le point de s'embarquer. Les Bostonnais, ainsi que les habitants de la Nouvelle-York, s'étaient empressés d'assembler leurs troupes; mais les secours annoncés ne parurent point, et, après une longue attente, pendant laquelle on s'était perdu en conjectures, les murmures et les maladies éclatèrent dans l'armée campée sur le lac Champlain. Peu accoutumée à la discipline, elle se lassa de la contrainte et de la sujétion militaire, et ce ne fut qu'avec peine qu'on put la retenir jusqu'à la fin de l'été. Alors l'assemblée de la Nouvelle-York, trouvant la saison trop avancée pour entrer en Canada, demanda au gouverneur de faire revenir les milices dans leurs foyers. Peu après, on apprit que la cour de Londres avait été obligée d'envoyer les troupes destinées contre Québec au secours des alliés en Espagne. Les victoires du duc de Vendôme dans la Péninsule eurent le double avantage de consolider le trône de Philippe V et de sauver le Canada.

Ce qu'on rapporte de l'empoisonnement de l'armée de Nicholson par les Iroquois sur le lac Champlain, est sans fondement. Aucun historien américain ne parle de cette circonstance; et, deux ans après, les guerriers de ces tribus se joignirent encore aux Anglais. Il est probable que l'astuce iroquoise donna naissance à ce rapport dans un but politique. Ces barbares craignaient et haïssaient également leurs deux puissants voisins; mais ils étaient divisés à leur sujet, ou plutôt ils voulaient ménager l'un et l'autre sans laisser percer leurs motifs. Ainsi une partie de la confédération tenait pour les Français, et l'autre partie pour leurs adversaires. La même tactique fut adoptée l'année suivante: car, dans l'hiver, les Onnontagués et les Agniers envoyèrent une députation en Canada, où l'on n'était pas en état de repousser avec dédain les excuses de ces belliqueux suppliants. Le gouverneur, tout en les menaçant de lâcher ses alliés sur eux s'ils bougeaient, reçut leurs ambassadeurs de manière à les laisser partir satisfaits de son accueil.

Pendant que les Cinq-Nations allaient ainsi d'un camp

à l'autre, et donnaient des assurances trompeuses aux deux partis, le général Nicholson alla en Angleterre presser le gouvernement de reprendre le projet de conquête: ce que le cabinet de Windsor lui promit de faire au printemps, mais ne fit point, car aucune flotte ne parut. Nicholson revint en Amérique avec cinq ou six vaisseaux de guerre et un régiment de marine. Ayant vainement attendu la flotte jusqu'à l'automne, il se vit obligé d'abandonner encore une fois son entreprise favorite. Mais fallait-il achever l'année sans exécuter quelque chose? Il proposa de risquer une tentative sur l'Acadie avec les forces qu'on avait déjà. * Une cinquantaine de vaisseaux ou transports, portant quatre ou cinq bataillons de troupes provinciales, au nombre de trois mille quatre cents hommes, sans compter les officiers, firent voile de Boston le 18 septembre 1710. Ils parvinrent devant Port-Royal six jours après, et les troupes opérèrent leur descente sans éprouver de résistance.

M. de Subercase n'avait pu, comme on l'a dit, se maintenir à Port-Royal qu'en s'alliant avec les flibustiers, qui éloignaient l'ennemi par leurs courses, entretenaient l'abondance dans la ville et lui fournissaient de quoi faire de riches présents aux sauvages. Mais ces corsaires l'abandonnèrent ensuite, et il se conduisit lui-même comme s'il eût voulu provoquer le désastre qui arriva. Deux fois il avait repoussé l'ennemi avec une poignée de braves; mais, depuis cette époque glorieuse, un changement inexplicable s'était fait en lui. On aurait dit que, pour se venger de l'oubli dans lequel on le laissait, il désirait la perte du pays commis à sa garde. Il avait reçu des recrues de France et des secours de Québec, peu considérables il est vrai, mais qui lui auraient été très utiles dans un moment de danger; il les renvoya sous prétexte qu'il ne pouvait s'accorder avec leurs officiers, et, de leur côté, ceux-ci se plaignirent de sa manière d'agir à

* Quelques auteurs disent que, selon un plan arrêté, il devait faire d'abord cette conquête seul, et qu'ensuite la Grande-Bretagne devait envoyer des forces prendre Québec.

leur égard. La retraite de ces renforts, la mauvaise disposition des habitants, son inaction à l'apparition de l'ennemi, tout cela, coïncidant avec le départ des flibustiers, le fit soupçonner dans le temps de trahison, et, malgré sa justification auprès du roi, il ne put jamais reconquérir la confiance publique.

Qu'il trahît ou non son devoir, il est certain qu'il n'avait pas deux cents hommes de garnison, lorsque le général Nicholson parut devant Port-Royal avec des forces dont l'immense supériorité était un hommage éclatant rendu aux talents et à la bravoure du gouverneur français. Il se laissa bombarder, malgré les murmures et la désertion de ses gens, jusqu'au 16 octobre, qu'il capitula. La garnison, épuisée de besoin, sortit de la ville avec les honneurs de la guerre. Nicholson regretta de s'être trop pressé de signer la capitulation, quand il vit défiler ce petit nombre d'hommes au visage hâve et amaigri, que la disette lui aurait livrés à discrétion, car dès le lendemain il fut obligé de leur faire distribuer des vivres. Les soldats et les habitants, au nombre de quatre cent quatre-vingts personnes, furent transportés à La Rochelle. Subercase, ne pouvant emporter les mortiers et les canons réservés par un article du traité, les vendit aux Anglais pour payer les dettes qu'il avait contractées au nom de son gouvernement.* Ainsi Port-Royal, gardé par deux cents soldats minés par une longue famine, tomba devant une flotte de cinquante-quatre voiles et quatre mille hommes de débarquement.

Les vainqueurs donnèrent à Port-Royal le nom d'Annapolis, en l'honneur de la reine Anne. Cette ville pouvait avoir alors une demi-lieue d'étendue en tous sens; mais les maisons, fort éloignées les unes des autres, n'étaient que de mauvaises huttes surmontées de cheminées en terre; l'église ressemblait plutôt à une grange qu'à un temple.† L'expédition de Port-Royal coûta à la Nouvelle-

---

* Charlevoix.

† Etat de l'Acadie en 1710, décrit par un Français à un jésuite. (*The Travels of several Missionaries of the Society of Jesus, etc.*)

Angleterre vingt-trois mille livres sterling, que le parlement impérial lui remboursa. Le colonel Vetch resta gouverneur de la conquête.

Il n'était question dans le traité que du fort de Port-Royal avec le territoire à la portée de son canon ; Nicholson, maître de la place, prétendit que le traité embrassait toute la province. Subercase et lui, ne pouvant s'entendre, envoyèrent le colonel Livingston vers le marquis de Vaudreuil, qui, à la simple explication des faits, exigea l'exécution de la capitulation à la lettre. Livingston se plaignit des cruautés qu'exerçaient les alliés des Français, et dit que, si ces barbares continuaient leurs affreux massacres, les Anglais seraient obligés de faire mettre à mort les principaux habitants de l'Acadie. Le gouverneur répondit qu'il n'était pas responsable des actes des sauvages ; que les Anglais ne devaient imputer la guerre et les maux dont elle avait été suivie qu'à ceux qui avaient refusé la neutralité entre les deux colonies, et que, s'ils mettaient leur menace à exécution, il userait de représailles sur les prisonniers qu'il avait en sa possession.

M. de Vaudreuil nomma le baron de Saint-Castin son lieutenant en Acadie, lui recommandant d'engager les missionnaires à redoubler de zèle pour conserver à la France l'attachement des sauvages et des Acadiens, recommandation inutile, parce que la tyrannie du colonel Vetch faisait plus pour cet effet que les prières les plus pressantes du gouverneur français. Au reste, de son fort de Pentagouet, l'infatigable Saint-Castin continua les hostilités. Un détachement de quarante sauvages, qu'il avait envoyé en course, tailla en pièces un corps d'Anglais beaucoup plus nombreux, occupé à commettre des ravages dans la campagne. Ce détachement, renforcé de quelques Canadiens et Français, osa investir la ville, dont la garnison se trouvait dans le moment très affaiblie par les maladies, * et

* D'après le rapport des déserteurs, les deux tiers de la garnison, de 450 hommes, étaient morts ou avaient déserté. Voir la dépêche [traduction] interceptée de M. L'Hermite à M. de Pontchartrain, du 22 juillet 1711, dans l'appendice du *Journal de l'expédition de l'amiral Walker.*

on allait envoyer de Québec le marquis d'Alognies, avec onze officiers et deux cents hommes d'élite, en aide aux assiégeants, lorsque l'apparition de la flotte de l'amiral Walker dans le fleuve Saint-Laurent fit contremander ce secours, qui aurait probablement remis Port-Royal sous la domination de ses anciens maîtres. *

Ce fut alors seulement que le plus grand nombre des Acadiens firent leur soumission aux Anglais, qui, suivant leur coutume, faisaient incendier par des troupes les habitations de ceux qui refusaient de les reconnaître. Un de ces partis fut atteint et détruit par les sauvages dans un endroit auquel ce massacre a fait donner depuis le nom de l'anse du Sang. Après ce coup de main heureux, trois cents Acadiens reprirent les armes, et avec les sauvages qu'ils purent rencontrer, se tinrent prêts à tomber sur Port-Royal dès que le gouverneur de Plaisance leur aurait envoyé un chef capable de les commander. Mais ce gouverneur les fit informer qu'il avait besoin de tout son monde, et qu'il ne pouvait laisser partir un seul officier. Ils durent alors abandonner leur entreprise, et se soumettre entièrement pour sauver les récoltes, leur seul moyen de subsistance.

La perte de l'Acadie fut très sensible à la France. Le ministre de la marine† écrivit: "Il est important de reprendre Port-Royal avant que les ennemis y soient solidement établis. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce des pêches le demandent également: ce sont deux objets qui me touchent vivement, et je ne puis trop exciter le gouverneur général et l'intendant de la Nouvelle-France à les envisager du même œil." Le ministre aurait voulu que le Canada se chargeât de reconquérir Port-Royal avec ses milices et le peu de troupes dont il pouvait disposer. M. de Vaudreuil ne demandait cependant, pour grossir ses forces, que deux vaisseaux et ce qu'ils pourraient porter de soldats: on ne fut pas capa-

---

* Ibid.

† Jérôme Phélippeaux de Pontchartrain, qui avait succédé, en 1699, à son père au ministère de la marine. La marine créée par Colbert périt entre ses mains.

ble de les lui donner. M. de Pontchartrain, réduit aux expédients, voulut alors former en France une puissante société de marchands à laquelle il aurait remis le soin de reprendre l'Acadie, et d'y créer des établissements solides ; mais personne ne goûta une entreprise dont les avantages ne paraissaient certains que pour l'Etat, et rien ne fut fait. Cela n'empêcha point les fidèles et malheureux Acadiens, si dignes d'un meilleur sort, de faire dire à M. de Vaudreuil que le roi n'aurait jamais de sujets plus dévoués qu'eux, paroles qui auraient dû soulever la France entière pour l'honneur de ce noble esprit national qui fait la force et la véritable grandeur des peuples.

Après la prise de Port-Royal, le général Nicholson était retourné à Londres pour solliciter encore l'Angleterre à conquérir le Canada, principal boulevard des Français dans l'Amérique continentale. Cinq chefs iroquois l'accompagnaient. Ils furent présentés à la cour. Dans les discours qu'ils prononcèrent devant la reine Anne, ils l'assurèrent de leur fidélité, et demandèrent son appui contre leur ennemi commun. La Grande-Bretagne se rendit à des instances qui flattaient ses secrets désirs. Elle fit faire des préparatifs proportionnés à la grandeur du projet. L'amiral sir Hovenden Walker mouilla dans le port de Boston, le 25 juin 1711, avec une flotte portant un bataillon de soldats de marine et sept régiments de vétérans de Marlborough ; ces troupes de terre étaient sous les ordres du général Hill, frère de Mme Masham, laquelle avait remplacé la duchesse de Marlborough comme favorite auprès de la reine. Lorsque M. Saint-John, depuis lord Bolingbroke, homme d'Etat de plus d'imagination que de jugement, et l'un des chefs de la réaction contre Marlborough, apprit que la flotte s'était rendue heureusement à Boston, il s'empressa d'écrire au comte d'Orrery : " Vous pouvez être assuré que nous sommes maîtres à l'heure qu'il est de toute l'Amérique septentrionale." La nouvelle de la venue des secours d'Angleterre attendus depuis si longtemps, fut reçue dans toutes les colonies anglaises avec des transports d'allégresse ; l'assemblée de la Nouvelle-York vota des remercîments à la reine, et envoya une députation féliciter

le général Nicholson sur le succès de sa mission. Dans l'espace d'un mois ces colonies mirent sur pied deux armées complètement équipées et approvisionnées. *

Deux régiments de troupes provinciales se joignirent aux troupes réglées du général Hill, et portèrent son armée à environ neuf mille hommes, munis d'un train d'artillerie et de toutes sortes de machines de guerre. La flotte, composée de quatre-vingt-huit vaisseaux de guerre et de transport, fit voile pour Québec le 30 juillet. Peu de temps après, le général Nicholson s'ébranla de son côté, et s'avança avec quatre mille hommes des colonies et six cents Iroquois, pour pénétrer en Canada par le lac Champlain: c'était le plan d'invasion de 1690. Rendu sur les bords du lac Saint-Sacrement, il s'arrêta et attendit l'arrivée de l'amiral Walker devant Québec. Le Canada semblait perdu sans ressource. † Aux quinze mille soldats et matelots qui venaient l'envahir, il pouvait à peine opposer cinq mille hommes capables de porter les armes. La Providence le sauva.

La perte de Port-Royal avait produit une impression pénible et profonde en Canada, moins à cause de l'importance de ce poste, qui était réellement peu de chose en lui-même, que parce qu'elle dévoilait la faiblesse ou l'apathie

---

* M. de Costebelle avait, sur l'ordre de la cour, envoyé vainement M. de La Ronde à Boston pour tâcher de dissuader les habitants de fournir de nouveaux secours à la flotte anglaise destinée à agir contre le Canada. Il fallait que M. de Pontchartrain fût dans une grande ignorance de leurs sentiments. (Voir la *lettre* [interceptée] de M. de Costebelle à M. de Pontchartrain, du 23 juillet 1711, qui se trouve dans les pièces de la défense de l'amiral Walker.)

† Forces du Canada en 1709.

Gouvernement de	Montréal,.........	1,200	hommes de 15 à 70 ans.
"	Trois-Rivières,..	400	"
"	Québec,...........	2,200	"
	Troupes,..........	350	"
	Matelots,.........	200	"
	Sauvages,.........	500	"
	Total,........	4,850	

(*Documents de Paris*).

de la mère patrie. Mais lorsque les Canadiens se virent attaqués de tous les côtés, ils se rappelèrent qu'ils avaient eux-mêmes porté plus d'une fois la guerre dans le pays de leurs envahisseurs ; qu'ils avaient vu fuir leurs soldats devant eux dans la Nouvelle-York, dans la Nouvelle-Angleterre, dans l'île de Terreneuve, dans la baie d'Hudson, et, leur ancienne énergie reprenant son empire, à la voix du gouverneur ils coururent aux armes.

Comme les Iroquois menaçaient la partie supérieure du pays, M. de Vaudreuil avait appelé les sauvages occidentaux : quatre ou cinq cents de leurs guerriers descendirent, conduits par MM. de Tonti, de Saint-Pierre et quelques autres Canadiens. Le baron de Longueuil et MM. de Joncaire et de La Chauvignerie furent envoyés dans les cantons pour y appuyer les partisans des Français, et rompre les intrigues de Schuyler en engageant les Iroquois à observer la neutralité. M. de Vaudreuil donna à Montréal un festin solennel à huit cents de ses alliés, qui, à la fin du repas, levèrent la hache et entonnèrent le chant de guerre.

Le gouverneur revint à Québec, suivi des Abénaquis des villages sauvages de Saint-François et de Bécancour, fondés au commencement de la guerre pour servir de digue aux irruptions des Iroquois. La capitale était garnie de plus de cent pièces de canon en batterie. Les rives du fleuve au-dessous de Québec étaient si bien gardées, que l'ennemi n'aurait pu descendre dans les lieux habités sans livrer un combat fort périlleux. Au-dessus de la ville, les Anglais ne pouvaient guère s'aventurer au loin. La disposition des troupes était réglée. Chacun avait son poste marqué, et devait s'y rendre à l'apparition de la flotte. Un jour du mois de septembre, un habitant vint annoncer qu'on avait vu entrer près de quatre-vingt-dix voiles dans le bas du fleuve. C'était l'amiral Walker.

Il s'avançait moins comme un capitaine qui entreprend une campagne difficile, que comme un conquérant qui n'a que de faciles lauriers à cueillir. L'attaque de Québec n'était pour rien dans les préoccupations de son esprit. Il ne croyait pas même qu'on osât s'y défendre. Il n'était

occupé que de l'hivernage de ses vaisseaux dans le climat rigoureux où il croyait passer l'hiver. Après avoir roulé plusieurs plans dans sa tête, il s'arrêta à celui-ci : il ferait dégréer et démâter ses navires ; ensuite il les ferait tirer à sec sur le rivage, hors de l'atteinte des glaces, à l'aide de chameaux et d'autres puissants appareils. Lui-même a raconté ses inquiétudes. Il croyait que le Saint-Laurent, qui a près de cent pieds de profondeur dans le port de Québec, gelait jusqu'au fond de son lit.

Un grand désastre tira bientôt l'amiral Walker de ses pensées oiseuses. Un gros vent de sud-est s'éleva tout à coup et une brume épaisse enveloppa la flotte ; les pilotes ne pouvaient plus se reconnaître. Un vieux navigateur canadien, retenu prisonnier à bord du vaisseau amiral, avertit de ne pas courir trop au nord. Il ne fut pas écouté. Cela se passait dans la nuit du 22 août. Le vent augmentait toujours. Bientôt la flotte se trouva au milieu d'îles et de rescifs, dans le danger le plus imminent, et personne ne s'en doutait. Un officier de l'armée de terre, qui était sur le pont du vaisseau amiral, aperçut tout à coup des brisants à droite, et courut en informer Walker, qui pensa que la peur le faisait agir et ne voulut pas le croire. L'officier descendit une seconde fois, le priant avec instance de monter : on voyait des écueils de toutes parts. "Sur ces importunités répétées, et entendant plus de bruit et de mouvement qu'à l'ordinaire, dit l'amiral, je passai ma robe de chambre et mes pantoufles, et je montai sur le pont. En effet, j'y trouvai tout le monde dans une frayeur et une confusion étranges." La direction des vaisseaux fut immédiatement changée ; mais huit transports se brisèrent sur l'île aux Œufs, l'une des Sept-Iles, et plus de neuf cents hommes périrent sur les dix-sept cents soldats qu'ils portaient. Parmi les noyés rejetés sur le rivage par les vagues, on reconnut quelques jours après deux compagnies entières des gardes de la reine, et plusieurs familles écossaises, venues pour s'établir dans le pays. On trouva aussi un grand nombre d'exemplaires d'une proclamation, que Charlevoix rapporte tout au long, et dans laquelle le général Hill déclarait que les Canadiens étaient sujets an-

glais en vertu de la découverte de l'Amérique septentrionale par Cabot, la France n'ayant possédé le pays qu'à titre de fief relevant de l'Angleterre ! Jamais on n'avait tant abusé de l'esprit que dans cette guerre.

Après ce désastre, Walker retourna en arrière et alla jeter l'ancre dans la baie des Espagnols, au Cap-Breton. En chemin, une frégate de trente-six canons et trois autres transports se perdirent dans le golfe. Comme la traversée de Boston avait été extrêmement longue et qu'il ne restait plus de vivres que pour quelques semaines, il fut résolu à l'unanimité, dans un conseil de guerre, d'abandonner l'entreprise sur Québec, et sur Plaisance, qui devait être attaqué après Québec. En conséquence de cette résolution, les Américains furent débarqués à Boston, et la flotte cingla vers Portsmouth, où, peu après son retour, le vaissaau amiral l'*Edgar*, de soixante-dix canons, sauta avec quatre cents hommes d'équipage et un grand nombre de personnes qui étaient allées à bord visiter leurs amis.

La nouvelle de la retraite des Anglais fut apportée à Québec par des pêcheurs de Gaspé. Le gouverneur renvoya aussitôt M. de Ramesay à Montréal avec six cents hommes, et s'y rendit lui-même bientôt après avec un pareil nombre de soldats. Il assembla une petite armée de trois mille hommes, qu'il plaça près de Chambly, afin de l'opposer au général Nicholson, s'il venait à déboucher par le lac Champlain. Mais le commandant américain, en apprenant les malheurs de la flotte, se retira à la tête de ses troupes, qui reprenaient, pour la seconde fois depuis deux ans, le chemin de leurs provinces sans avoir brûlé une amorce. Alors les craintes du Canada passèrent dans les colonies anglaises; la terreur plana de nouveau sur leurs frontières. Les gouvernements de ces colonies s'empressèrent de faire réparer les forts avancés; ils retinrent la milice sous les armes, et firent travailler de tous côtés à opposer une digue au torrent de Canadiens et de sauvages qu'ils croyaient voir déborder d'un moment à l'autre.

Mais on pensait peu en Canada à aller attaquer l'ennemi sur son territoire. M. de Vaudreuil était content d'avoir été délivré d'un danger dont il avait redouté les suites, et

qui lui paraissait encore plus grand maintenant qu'il pouvait en mesurer toute l'étendue. Il ne voulut point braver les hasards en tentant une agression avec des forces si inférieures.

Pendant que l'Angleterre cherchait ainsi à diriger son épée droit au cœur de la puissance française en Amérique, sa politique armait, par l'intermédiaire des Iroquois, contre le Canada une nation brave, indomptable et cruelle, les Outagamis, qui erraient dans les savanes situées au delà du lac Michigan. Ils vinrent en grand nombre se fixer sous le fort du Détroit afin de pouvoir mieux exécuter leur dessein. "Ce peuple, dit Charlevoix, aussi brave que l'Iroquois, moins politique, beaucoup plus féroce, qu'il n'avait jamais été possible ni de dompter ni d'apprivoiser, et qui, semblable à ces insectes qui paraissent avoir autant d'âmes que de parties de leur corps, renaissait, pour ainsi dire, après ses défaites," ce peuple se répandait partout, et était devenu l'objet de la haine de toutes les nations de ce continent. Il avait promis de brûler le Détroit, et d'y massacrer les Français. Les Kikapous et les Maskoutins, qui avaient en aversion les Outaouais du Détroit, étaient entrés dans le complot. Le commandant du poste, M. Dubuisson, fut informé par un Outagami chrétien de ce que d'ailleurs la conduite de ces barbares ne lui laissait que trop entrevoir. Ils se permettaient depuis quelque temps toutes sortes d'insolences. Les Français, qui n'étaient qu'une trentaine dans le fort, dissimulaient en attendant l'arrivée de leurs alliés, qu'ils avaient appelés en toute hâte auprès d'eux. Dubuisson, en cas d'attaque subite, prépara ses moyens de défense ; il fit monter des canons et percer des meurtrières (1712). Mais les secours arrivèrent avant que l'attaque eût lieu. C'étaient six cents Hurons, Outaouais, Illinois, Missouris, Osages, Sauteurs, Poutouatamis, Sakis, Malouminės, etc., marchant en ordre, chaque nation avec ses enseignes déployées, et tous portant la même haine à l'ennemi qu'ils allaient avoir à combattre. "Nous voici autour de toi, dirent-ils au commandant français. Tu nous as retirés du feu des Outagamis l'année dernière ; nous venons exposer

notre vie pour ton service; nous mourrons même avec joie, s'il le faut, pour notre libérateur. La seule grâce que nous te demandons, c'est que tu prennes soin de nos femmes et de nos enfants si nous succombons, et que tu mettes un peu d'herbe sur nos corps afin qu'ils reposent en paix."

Dubuisson se serait contenté d'éloigner les Outagamis en les forçant à retourner dans leurs anciens villages; mais les Hurons ne voulurent pas qu'on les laissât échapper. Il fallut les attaquer dans le fort qu'ils s'étaient élevé à côté de celui des Français. Ils se défendirent d'abord avec tant de résolution que les alliés parlèrent de se retirer, mais Dubuisson les ranima. Les Outagamis étaient surveillés de si près qu'ils ne pouvaient sortir, et qu'ils se trouvèrent bientôt sans vivres et sans eau. Ceux qui essayaient de s'en procurer étaient aussitôt pris par les sauvages, qui les fusillaient, les tuaient à coups de flèches, ou les gardaient pour les brûler par passe-temps. Les Outagamis arborèrent alors des étendards et des couvertures rouges en signe de guerre à mort, et crièrent à Dubuisson qu'ils voulaient que la terre fût teinte de sang. Ils cherchèrent à lui détacher ses alliés, en leur disant qu'ils feraient bien mieux d'abandonner les Français et de s'attacher aux Anglais. Le chef des Poutouatamis leur répondit: "Méchantes nations, vous pensez nous effrayer par le rouge dont vous entourez votre village; mais si la terre est teinte de sang, elle ne le sera que du vôtre."

Peu de temps après, trois députés vinrent demander une suspension d'armes de deux jours. Dubuisson leur dit qu'il ne pouvait les entendre tant qu'ils n'auraient pas remis trois femmes que réclamaient ses alliés les Outaouais. Ils lui ramenèrent les captives, et le prièrent de faire retirer ses alliés, afin que les assiégés pussent aller chercher de la nourriture pour leurs femmes et leurs enfants mourant de faim. Le commandant français refusa. Le désespoir s'empara alors des Outagamis. Ils devinrent ingénieux à force de fureur. Ils lancèrent des flèches enflammées sur les habitations des Français, qui étaient couvertes en chaume, et les incendièrent. Mais leur propre situation empirait à chaque instant; on n'entendait

plus que des hurlements épouvantables à chaque coup de canon que l'on tirait contre eux. Déjà près de quatre-vingts femmes et enfants étaient morts de faim et de soif au milieu de leurs rangs. L'odeur des cadavres, qu'ils ne pouvaient enterrer à cause du feu continuel dirigé sur eux, empoisonnait l'air qu'ils respiraient. Ils durent se résoudre à envoyer une autre députation. Pémoussa, l'un des chefs, portait la parole. Il dit à Dubuisson : " Mon père, je m'adresse à toi et à toutes les nations qui sont en ta présence : je vous demande la vie. Elle n'est plus à nous, vous en êtes les maîtres ; les esprits nous ont abandonnés. Les sept esclaves que je mets à vos pieds, c'est ma chair que je vous apporte ; mais ne croyez pas que je craigne de mourir. C'est la vie des femmes et des enfants que je demande. Faites luire pour eux le soleil. Voici les colliers, détachez-les et donnez-nous la vie. Vous êtes nos petits neveux, ajouta-t-il en s'adressant aux sauvages, dites quelque chose qui console le village à notre retour."

Les alliés ne voulurent rien accorder. Ils tirèrent même Dubuisson à part pour lui proposer de casser la tête à quatre des envoyés, qui étaient de grands chefs. " Ce sont eux, dirent-ils, qui sont la cause de la résistance." Mais Dubuisson s'y opposa. Les assiégés ne songèrent plus qu'à tromper la surveillance de leurs ennemis et à s'enfuir. Ils profitèrent d'une nuit orageuse pour sortir du fort ; mais, exténués par la faim, ils s'arrêtèrent à quatre lieues de là, dans une petite presqu'île du lac Sainte-Claire, où ils se retranchèrent et souffrirent un nouveau siège. Après encore quatre jours de combat, ils se rendirent enfin à discrétion. Suivant une version, les alliés firent un massacre général des hommes, des femmes et des enfants.* Suivant une autre version, ils accordèrent la vie aux femmes et aux enfants, mais égorgèrent tous les hommes. On n'avait pas encore vu un pareil carnage dans ces contrées. Ce dénouement ôta alors aux Anglais

---

* M. Margry a publié dans le *Moniteur* de Paris, en 1853, une relation détaillée de cet événement, d'après des pièces officielles déposées aux archives de l'Etat.

l'espoir de s'élever dans l'Ouest sur les ruines de leurs rivaux. Il était en effet d'une extrême importance pour les Français d'empêcher les Anglais de prendre pied dans cette partie du continent ; car, s'ils y devenaient les maîtres, la communication entre le Canada et la vallée du Mississipi se trouverait coupée, et ces deux vastes provinces tomberaient d'elles-mêmes comme les branches d'un arbre qu'on sépare de leur tronc. *

Vers la même époque, le gouverneur fit rétablir le fort de Michillimackinac, abandonné depuis quelques années, et régla tous les sujets de mécontentement qui existaient entre les Français et les peuples septentrionaux et occidentaux, ou entre ces différents peuples eux-mêmes. Il savait, en profitant avec une rare intelligence des intérêts des sauvages, paralyser les efforts que les colonies anglaises faisaient pour détacher ces peuples de la France ; et c'était plus avec des raisons qu'il faisait triompher sa politique qu'avec les forces dont il pouvait disposer. Une seule imprudence aurait pu soulever la confédération iroquoise au commencement de la guerre. Par une attitude digne, il sut se conserver le respect des indigènes, et, par son calme et sa prudence, il sut dissimuler sa faiblesse.

Un instant, en 1712, le bruit se répandit que l'Angleterre armait encore une flotte pour assiéger Québec ; mais cette nouvelle, qui se trouva fausse, servit à faire éclater le dévouement des habitants de cette capitale. Les marchands avancèrent cinquante mille écus au gouverneur afin qu'il augmentât les fortifications de la ville. C'était une somme très considérable pour le pays et pour le temps. Mais le sort des colonies françaises se décidait alors sur un autre théâtre. La guerre en Europe touchait à sa fin. Dès le commencement de 1711, un agent de Londres avait été envoyé secrètement à Paris, et, l'année suivante, une suspension d'armes générale fut signée entre la France et l'Angleterre.

* Attaque du Détroit par les Maskoutins et les Outagamis. (Rapport de M. Dubuisson, du 15 juin 1712. Copie obtenue en France par M. Papineau.)

Cette révolution dans les affaires avait été amenée d'abord par la disgrâce de la favorite de la reine Anne, la duchesse de Marlborough, qui entraîna les whigs dans sa chute; et ensuite par la mort de l'empereur Joseph Ier, qui eut pour successeur son frère l'archiduc Charles, lequel disputait le trône d'Espagne au duc d'Anjou. Les alliés furent peu portés, après cet événement, à donner une nouvelle couronne à celui qui était déjà assez puissant avec celle d'Autriche.

Malgré la retraite des Anglais, le prince Eugène, à la tête des troupes autrichiennes, avait encore une armée plus nombreuse que l'armée française, et les conférences d'Utrecht ne rassuraient point la France épuisée et n'osant plus croire au succès. Louis XIV, courbé vers la tombe et qui voyait périr, sans en être ébranlé, presque toute sa famille en peu de temps, fit preuve d'une grandeur d'âme qui l'élève beaucoup plus dans l'estime des hommes que la fierté qu'il déploya dans ses jours prospères. Il annonça qu'en cas de nouveaux malheurs, "il convoquerait toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré son âge de soixante et quatorze ans, et qu'il périrait à la tête."* Cette résolution n'était pas une menace vaine: on a vu ce que peut un peuple qui combat pour son existence, en France, sous Charles VII et en 1793, et plusieurs fois en Amérique depuis 1775.

Ce monarque aurait dû, pour sa gloire, mourir dans le siècle où il était né; car le siècle suivant devait lui être fatal ainsi qu'à tous les siens.

Les revers de la guerre de la succession d'Espagne et le traité d'Utrecht précipitèrent la chute de la puissance française en Amérique. Par ce traité fameux, signé le 11 avril 1713, Louis XIV renonça à tous ses droits sur le pays des Iroquois, et livra à l'Angleterre la baie d'Hudson, toute l'île de Terreneuve et l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse. Il ne resta plus à la France dans les parties littorales de l'Amérique du Nord que l'île du Cap-Breton avec les autres îles du golfe Saint-Laurent, et

---

* Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

l'embouchure du Mississipi dans la baie du Mexique; elle se réserva seulement le droit de faire sécher le poisson sur une partie de l'île de Terreneuve. On peut juger, dit Raynal, combien ces sacrifices marquaient son abaissement, et combien il en dut coûter à sa fierté de céder trois possessions qui formaient, avec le Canada, l'immense pays connu sous le nom glorieux de Nouvelle-France.

Pendant près de quarante ans, Louis XIV avait dominé l'Europe coalisée, après l'avoir vaincue dans trois longues et sanglantes guerres. Cette période avait été illustrée par de beaux génies en tout genre, et par les plus grands capitaines que les modernes eussent encore vus. "L'Europe, dit Michelet, s'était armée contre Louis XIV, et il avait résisté, il avait grandi encore. Alors il se laissa donner le nom de "grand." Le duc de La Feuillade alla plus loin. Il entretint un luminaire devant sa statue, comme devant un autel. On croit lire l'histoire des empereurs romains."*

Mais, au commencement du XVIIIe siècle, la France n'avait plus pour diriger ses efforts qu'un vieux roi sur son déclin, et une femme qu'il avait épousée pour dissiper la tristesse d'une vie dont il avait épuisé toutes les jouissances. Les hommes illustres qui l'avaient couverte de tant de gloire, n'existaient plus. Les esprits éclairés avaient vu avec inquiétude le pays entrer dans une nouvelle guerre. Louis XIV, devenu dévot, vivait retiré, et ne connaissait plus si bien les hommes; dans sa solitude les choses ne lui parurent plus sous leur véritable aspect. Mme de Maintenon n'avait point non plus le génie qu'il fallait pour manier le sceptre d'un royaume tel que la France dans un temps d'orages. Elle fit la faute de nommer premier ministre Chamillard,

---

"* La brillante littérature de cette époque n'est autre chose qu'un hymne à la royauté. La voix qui couvre les autres est celle de Bossuet. C'est ainsi que Bossuet lui-même, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, représente les rois d'Egypte loués par le prêtre dans les temples en présence des dieux. La première époque du grand règne, celle de Descartes, de Port-Royal, de Pascal et de Corneille, n'avait pas présenté cette unanimité; la littérature y était animée encore d'une verve plus rude et plus libre." Michelet, *Histoire de France*.

sa créature, lequel, malgré son honnêteté, était fort au-dessous de cette vaste tâche. Dès lors les généraux furent mal choisis et durent souvent leur nomination à la faveur ; la discipline militaire tomba dans un relâchement funeste, et les opérations des armées furent dirigées par le roi et Chamillard du fond du cabinet de Mme de Maintenon. Tout se ressentit de cette politique malheureuse : la France fut ainsi conduite en quelques années du comble de la gloire au bord de l'abîme.

Le traité d'Utrecht, qui blessa si profondément l'amour-propre des Français, détruisit l'intégrité de leurs colonies. A la fin du ministère de Colbert, leurs possessions nord-américaines s'étendaient de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, en suivant les vallées du Saint-Laurent et du Mississipi, et renfermaient dans leurs limites les cinq grands lacs, ou plutôt les cinq mers intérieures du continent, et deux des plus grands fleuves du monde. Par le traité d'Utrecht, ils perdirent de vastes territoires, précieux surtout par l'importance de leurs côtes maritimes. Dans le Nord, ils se trouvèrent repoussés loin de l'Atlantique. Leurs pertes augmentaient d'autant le territoire anglais, déjà beaucoup trop étendu en Amérique. La décadence de la puissance française sur ce continent devait avoir un résultat bien plus important qu'on ne l'imaginait encore. C'était l'abaissement de la puissance métropolitaine par la puissance coloniale. L'Angleterre s'était blessée elle-même dans cette lutte qui lui avait assuré un triomphe ; on affirme que ses colonies, en contribuant à briser le réseau que la France avait jeté autour d'elles, avaient une arrière-pensée hostile à l'Angleterre comme à la France, ces deux métropoles qu'elles confondaient déjà ensemble dans le secret de leur politique, et qu'elles regardaient comme deux ennemies naturelles et irréconciliables des intérêts américains. Trop timides pour marcher encore au grand jour, trop faibles pour rompre de vive force les entraves qui les arrêtaient à chaque pas, elles cheminaient vers leur but par des routes cachées. " Un instinct profond leur donnait d'ailleurs, dit Bancroft, la conviction que le moment de l'indépendance n'était pas encore venu. Les

colons anglais n'étaient pas simplement les colons de l'Angleterre, ils faisaient partie d'un immense système colonial que tous les pays commerçants de l'Europe avaient contribué à former, et qui enlaçait dans ses bras puissants toutes les autres parties du globe. La question de l'indépendance aurait été, non pas une lutte particulière avec l'Angleterre, mais une révolution dans le commerce et dans la politique du monde entier, dans les fortunes actuelles et encore plus dans l'avenir des sociétés. Il n'y avait pas encore d'union entre les établissements qui bordaient l'Atlantique, et, à cette époque, une seule nation de l'Europe aurait toléré, mais pas une n'aurait favorisé une insurrection. L'Espagne, la Belgique espagnole, la Hollande, l'Autriche, étaient alors unies à l'Angleterre contre la France, qui, par la centralisation du pouvoir et par des plans d'agrandissement territorial habilement conçus, excitait leur inquiétude et leur faisait craindre de la voir parvenir à la monarchie universelle. Quand l'Autriche et la Belgique renonceront à leur guerre héréditaire contre la France; quand l'Espagne et la Hollande, favorisées par la neutralité armée du Portugal, de la Suède, du Danemark, de la Prusse et de la Russie, seront prêtes à faire cause commune avec la France pour réprimer l'ambition commerciale de l'Angleterre, alors, et pas avant, l'indépendance américaine deviendra possible." *

Ces raisons expliquent, selon le même auteur, l'ardeur que les colonies anglaises mettaient dans leurs guerres contre le Canada; c'était pour briser le système qui enchaînait les colons au joug de l'Europe; et l'Europe, trompée par de faux calculs, aveuglée par des jalousies et des rivalités funestes, travaillait elle-même à l'accomplissement de leur projet. Nous ne savons si les profonds calculs qu'on prête ainsi aux pères de l'indépendance du nouveau monde sont bien réels, et si, à cette époque, ils voyaient déjà si clairement leur avenir, car l'on doit être très sobre dans les jugements que l'on porte sur les motifs

---

* *Histoire des Etats-Unis*, chapitre XX.

qui font agir les peuples à leur berceau. " Rien n'est plus commun, dit un historien, que d'attribuer à des siècles reculés les combinaisons d'une profonde politique. Si l'on en croyait certains écrivains, c'est à l'enfance des sociétés qu'appartiendrait l'expérience."* Mais qu'elles entrevissent ou non ce qui est arrivé ; que, par calcul ou par hasard, elles aient travaillé à l'amener, toujours est-il certain que les colonies anglaises suivaient leur instinct et une pente fort naturelle dans la voie où la Providence les avait placées. Le traité d'Utrecht, en satisfaisant une partie de leurs désirs, accrut leurs espérances, et elles jetèrent un cri de triomphe lorsqu'elles virent tomber trois des plus anciennes branches de l'arbre colonial français. L'arbre resta comme un tronc mutilé par la foudre ; mais on verra que ce tronc vigoureux, enfoui dans les neiges du Canada, était encore capable de lutter contre de rudes tempêtes.

---

* Michaud, *Histoire des Croisades.* Il rappelle à ce sujet l'opinion de Montesquieu : " Transporter dans des siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit, c'est des sources de l'erreur celle qui est la plus féconde. A ces gens qui veulent rendre modernes tous les siècles anciens, je dirai ce que les prêtres d'Egypte dirent à Solon : O Athéniens, vous n'êtes que des enfants ! "

CHAPITRE III.

COLONISATION DU CAP-BRETON.

1713-1744.

Motifs qui engagent le gouvernement à coloniser le Cap-Breton. — Description de cette île, à laquelle on donne le nom d'île Royale. — La nouvelle colonie excite la jalousie des Anglais. — Projet des intendants Raudot pour en faire l'entrepôt général de la Nouvelle-France (1706). — Fondation de Louisbourg par M. de Costebelle. — Comment la France se propose de peupler l'île. — La pêche est la principale industrie des habitants. — Commerce qu'ils font. — M. de Saint-Ovide remplace M. de Costebelle. — Les habitants de l'Acadie, maltraités par leurs gouverneurs et excités par les Français, menacent d'émigrer. — Le comte de Saint-Pierre forme une compagnie à Paris, en 1719, pour établir l'île de Saint-Jean (île du Prince-Edouard), voisine du Cap-Breton; le roi concède en outre à cette compagnie les îles Miscou et de la Magdeleine.—L'entreprise échoue par les divisions des associés.

Le traité d'Utrecht arracha des mains débiles et mourantes de Louis XIV les portes du Canada: l'Acadie et l'île de Terreneuve. Il marque le commencement du déclin de la monarchie française, qui dès lors pencha rapidement vers l'abîme de 1793. La nation humiliée parut cependant vouloir faire un dernier effort afin de reprendre en Amérique la situation avantageuse qu'elle venait de perdre, et elle projeta un système colonial plus vaste encore que celui qu'elle avait imaginé avant la guerre: elle voulut profiter de la découverte du Mississipi pour prendre dans cette partie de l'Amérique septentrionale une position plus forte, s'il était possible, que celle qu'elle avait occupée à l'autre extrémité du continent. Le peuple français lui-même montrait par là qu'il conservait toujours sa vigueur et son énergie; mais le gouvernement n'était plus guère en état de l'appuyer dans une pareille entreprise,

et d'ailleurs il ne songeait qu'à soutenir les intérêts du monarque et de sa dynastie. Louis XIV n'avait-il pas, par le traité d'Utrecht, acheté le trône d'Espagne pour sa famille au prix de plusieurs colonies françaises, c'est-à-dire en détruisant l'intégrité du royaume?

Par la perte des deux provinces du golfe Saint-Laurent, le Canada restait ouvert du côté de la mer, et la puissance qui l'avoisinait déjà sur le continent pouvait désormais, en cas de guerre, empêcher tout secours d'y parvenir, et par là séparer Québec de sa métropole. Il était donc essentiel, pour la défense de cette colonie et pour la conservation des pêcheries, d'élever un nouveau rempart dans les mers de Terreneuve et les parages du Saint-Laurent. Il restait encore aux Français, parmi d'autres îles, celle du Cap-Breton, située entre l'Acadie et Terreneuve, les deux provinces cédées. Cette île, qu'on avait méprisée jusque-là et que l'on se trouvait heureux maintenant de posséder, pouvait devenir comme une double épine dans le flanc des nouvelles acquisitions anglaises qu'elle séparait. On planta le drapeau français sur ses rives désertes, et l'on y commença des fortifications étendues, qui annonçaient la volonté de protéger l'entrée du Saint-Laurent. En même temps, on établissait des postes dans la vallée du Mississipi. Ces travaux et l'importance que le Cap-Breton prit tout à coup en France, attirèrent l'attention des colonies anglaises, qui avaient cru, en s'emparant de l'Acadie et de Terreneuve, porter un coup mortel à la Nouvelle-France. Elles virent avec surprise s'élever autour d'elles, depuis le Cap-Breton jusqu'aux sables de Biloxi dans la Louisiane, une ceinture de forts dont les canons menaçaient, pour ainsi dire, tous les points de leurs vastes frontières. Maîtresse des deux grands fleuves de l'Amérique septentrionale, le Saint-Laurent et le Mississipi, possédant deux fertiles vallées de mille à douze cents lieues de développement, dans lesquelles se trouvent les productions de tous les climats, la France pouvait encore acquérir en peu d'années assez de force pour y être inexpugnable. Mais pour cela il fallait une direction et une énergie qu'il était inutile d'attendre du gouvernement.

Il fallait surtout transplanter des populations nombreuses sur les bords du Saint-Laurent et du Mississipi, et la cour n'y envoya point de colons. Elle crut que de hautes murailles élevées sur une plage déserte, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, à portée du canon des vaisseaux ennemis, seraient suffisantes.

L'île du Cap-Breton, située à l'est de celle de Saint-Jean, aujourd'hui du Prince-Edouard, et au midi de Terreneuve, est séparée de cette dernière île par une des bouches du Saint-Laurent, et de la péninsule acadienne par le détroit de Canseau, d'une lieue de largeur. Elle n'a pas tout à fait cinquante lieues de longueur. Elle est tellement coupée de lacs et de rivières, que les deux parties principales ne tiennent ensemble que par un isthme d'environ huit cents verges, qui est entre le port de Toulouse et plusieurs lacs assez considérables, dont le plus grand porte le nom de Bras-d'Or. Ces lacs se déchargent, au nord-est, dans la mer.

Le climat du Cap-Breton ressemble à celui de Québec; mais le froid y est un peu moins vif en hiver à cause du voisinage de l'Océan. Les brumes et les brouillards y voilent souvent le ciel, sans altérer pourtant la salubrité de l'air. Le sol y est assez fertile, et les montagnes au midi peuvent être cultivées jusqu'à leur sommet. L'île était couverte de chênes, de pins, d'érables, de platanes, de cèdres, de trembles, tous bois propres à la construction. Il y a des mines de charbon de terre et des carrières de pierre à plâtre. Enfin un grand nombre d'excellents ports situés du côté de la mer, complétaient les avantages de cette terre, avec la chasse et la pêche qui y étaient alors abondantes. Les plus beaux de ces ports sont ceux de Miray, des Espagnols, de Sainte-Anne et surtout celui de Louisbourg, qui a près de quatre lieues de tour, et dans lequel on entre par une passe très étroite. Le cap de Lorembec, dont on aperçoit la cime à douze lieues de distance, signale cette entrée aux vaisseaux. Le port de Miray est au nord de l'île Scatari, et peut être remonté par les gros vaisseaux l'espace de six lieues; la baie des Espagnols, aujourd'hui baie de Sydney, a une entrée d'environ mille verges de

largeur, et se partage, au bout d'une lieue, en deux bras de trois lieues de longueur, assez profonds pour faire de bons ports.

L'île du Cap-Breton n'avait été fréquentée jusqu'aux dernières années que par les pêcheurs et par les traitants. L'été, les premiers y faisaient sécher leur poisson ; l'hiver, des habitants de l'Acadie y venaient faire la traite des pelleteries avec les sauvages. Vers 1706, Raudot, intendant de la Nouvelle-France, envoya au ministère, conjointement avec son fils, un mémoire sur la nécessité de la coloniser. Ce mémoire nous donne une opinion très avantageuse de leurs connaissances. Ils avaient imaginé, pour le commerce de l'Amérique du Nord, un nouveau plan dans lequel le Cap-Breton devait jouer un grand rôle en devenant l'entrepôt général de cette partie du monde. L'idée était neuve et ingénieuse ; mais elle était mise au jour dans le moment le moins favorable pour être bien accueillie. Toutefois elle ne fut pas entièrement perdue, comme nous le verrons par la suite.

Après s'être étendus sur les motifs qu'on avait eus d'établir le Canada et sur la traite des pelleteries, le seul commerce dont on se fût sérieusement occupé jusqu'alors, ces deux administrateurs disaient que le temps était arrivé de donner une nouvelle base au commerce de la Nouvelle-France. La traite des fourrures devenait de jour en jour moins profitable et devait cesser tôt ou tard ; d'ailleurs elle répandait des habitudes vicieuses et vagabondes parmi la population, qui négligeait la culture des terres pour un gain trompeur. " Les Anglais, ajoutaient-ils, sans s'amuser à voyager si loin de chez eux, cultivent leurs terres, établissent des manufactures, font des verreries, ouvrent des mines, construisent des navires et n'ont jamais regardé les pelleteries que comme un accessoire. Nous devrions les imiter et nous livrer à un commerce plus avantageux et plus durable que celui que nous faisons aujourd'hui. Comme eux encourageons l'exportation des viandes salées, des bois de toutes sortes, du goudron, du brai, des huiles, du poisson, du chanvre, du lin, du fer, du cuivre, etc. A mesure que le chiffre des exporta-

tions s'élèvera, celui des importations suivra une marche ascendante proportionnelle. Tout le monde sera occupé, les marchandises seront abondantes, et par conséquent à meilleur marché ; cette activité attirera l'émigration, étendra les défrichements, développera la pêche et la navigation, et répandra enfin une vie nouvelle dans tous les établissements de cette contrée aujourd'hui si languissante." Ils démontraient, par un raisonnement parfaitement conforme aux meilleurs principes de l'économie politique moderne, les avantages qui résulteraient de cet état de choses pour la France elle-même. Et qu'on ne dise pas, continuaient-ils, que si le Cap-Breton tire du Canada une partie des denrées que la France peut lui fournir, c'est autant de défalqué pour le commerce du royaume ; le Canada achètera d'autant plus de marchandises françaises qu'il vendra de denrées de son cru.

Les deux Raudot sollicitaient ensuite le ministère à coloniser le Cap-Breton, et à faire un dépôt général dans cette île, située entre la France et les colonies de l'Acadie, de Terreneuve et du Canada, au centre même des pêcheries. Cette île fournirait à la métropole du poisson, des huiles, du charbon de terre, du plâtre, des bois de construction ; aux colonies, des marchandises de France qu'elle échangerait contre leurs produits. " Il y a plus, ajoutaient-ils encore : ce n'est pas seulement en augmentant la consommation des marchandises dans la Nouvelle-France, que l'établissement proposé serait utile au royaume, mais encore par la commodité qu'on trouverait à faire passer des vins, des eaux-de-vie, des toiles, des rubans, des taffetas, etc., aux colonies anglaises, qui sont très peuplées et qui en achèteraient beaucoup, quand même ce négoce ne serait pas ouvertement permis." * En un mot, les auteurs du mémoire voulaient faire du Cap-Breton, pour une grande partie de l'Amérique du Nord, le centre du commerce. Ils priaient le gouvernement de ne point confier cette entreprise à une compagnie égoïste, toujours prête à sacrifier l'avenir au présent, et le pres-

* Charlevoix.

saient de s'en charger lui-même; ils étaient entrés dans les détails les plus minutieux pour lui en démontrer la facilité. Mais la guerre que la France soutenait alors contre toute l'Europe coalisée, et qui absorbait les ressources du royaume, ne lui laissait ni le temps ni les moyens de poursuivre un projet pareil. Après la guerre, les choses ayant subi des altérations profondes, ce lui fut une nécessité de le mettre à exécution.

Le gouvernement commença par donner au Cap-Breton le nom d'île Royale, nom que cette île a conservé jusqu'à la fin de la domination française. Il choisit ensuite pour quartier général le havre à l'Anglais, qu'il nomma Louisbourg. Ce port, situé au milieu d'un terrain stérile, ne pouvait être fortifié qu'à grands frais, parce qu'il fallait tirer les matériaux de loin. Bien des gens auraient préféré le port de Sainte-Anne, plus spacieux, très facile à rendre presque imprenable et en outre entouré d'un pays abondant en marbre et en bois de commerce. M. de Costebelle, qui venait de perdre son gouvernement de Plaisance, cédé aux Anglais, fut chargé d'établir la colonie et de jeter les fondements de Louisbourg.

La France comptait moins sur une émigration d'habitants de ses bords, pour peupler l'île et la ville qu'elle voulait fonder, que sur ses anciens sujets de l'Acadie et de Terreneuve. Elle crut que leur antipathie pour leurs nouveaux maîtres les engagerait à venir y fixer leur demeure; elle les y invita même, ainsi que les Abénaquis, comme s'il eût été raisonnable d'espérer que les colons allaient encore se sacrifier pour une mère patrie qui les avait négligés ou qui n'avait pu les défendre. Les gouverneurs anglais, aveuglés par leurs préjugés religieux et nationaux, avaient d'abord mécontenté par de mauvais traitements les Acadiens, qui, dans leur désespoir, menacèrent d'émigrer. Mais lorsque ces gouverneurs apprirent que la France formait un nouvel établissement dans leur voisinage, ils se hâtèrent de changer de conduite et de rassurer les colons. C'est ainsi que la Grande-Bretagne se conduisit envers les Canadiens en 1774. Quand elle vit ses anciennes colonies prendre les armes contre son autorité, elle s'em-

pressa d'assurer aux Canadiens l'usage de leur langue et de leurs institutions nationales, pour qu'ils ne joignissent point les insurgents. Plus tard, lorsqu'elle a cru n'avoir plus besoin d'eux, elle les a sacrifiés en les soumettant à une majorité anglaise, c'est-à-dire à une majorité qui a une langue, des lois et une religion différentes des leurs.

Les Acadiens, rassurés par les paroles des gouverneurs anglais, ne purent se résoudre à abandonner des héritages où ils jouissaient d'une douce aisance et se transmettaient les mœurs simples et patriarcales de leurs pères. Un petit nombre seulement émigrèrent, soit qu'ils ne pussent s'habituer au nouveau joug, soit qu'ils eussent peu de chose à perdre en quittant le pays ; et ils allèrent s'établir à Louisbourg et en d'autres endroits de l'île Royale, où ils formèrent plusieurs petits villages.

La ville de Louisbourg, bâtie en bois sur une langue de terre qui s'avance dans la mer, atteignit une demi-lieue de longueur dans sa plus grande prospérité. Les rares maisons de pierre qu'on y voyait appartenaient au gouvernement. On construisit des jetées, qui s'étendaient au loin dans le port et où les navires venaient décharger. Comme l'objet de la France, en prenant possession de l'île, était de la rendre inattaquable, elle commença à faire fortifier la ville en 1720. Elle y dépensa plus de trente millions de francs.

La pêche était la principale industrie des habitants ; la traite des fourrures, qui s'y faisait avec quelques sauvages micmacs, était peu considérable. La population du Cap-Breton s'éleva graduellement à quatre mille âmes. Elle était presque toute concentrée à Louisbourg ; quelques centaines d'habitants seulement étaient dispersés sur les côtes, par groupes, à de grandes distances les uns des autres. A Toulouse, il y avait à peu près deux cents âmes ; cette petite population s'occupait de culture ; elle fournissait la capitale de denrées, élevait des bestiaux et construisait des bateaux et des goélettes. Une centaine de pêcheurs habitaient les îles rocheuses et arides de Madame ; quelques autres colons s'étaient répandus sur la côte à l'Indienne, dans la baie des Espagnols, au port Dauphin, ainsi qu'en

plusieurs autres endroits de l'île. Suivant Raynal, les habitants les moins aisés employaient deux cents chaloupes à la pêche, et les plus riches, cinquante goélettes de trente à cinquante tonneaux. Les chaloupes ne perdaient jamais les côtes de vue ; mais les goélettes allaient jusque sur le banc de Terreneuve, et, dans l'automne, portaient elles-mêmes leurs précieuses cargaisons en France ou dans les îles de l'archipel du Mexique. Dans le fait, l'île Royale n'était qu'une grande pêcherie ; et la population y doublait en été par l'arrivée de pêcheurs d'Europe, qui s'éparpillaient sur les grèves pour faire sécher leur poisson. Elle recevait sa subsistance de la France ou des Antilles. Elle tirait de la première des vivres, des boissons, des étoffes et jusqu'à ses meubles, et envoyait de la morue en échange de ces marchandises. Elle expédiait aux Iles vingt ou vingt-cinq bâtiments de soixante-dix à cent quarante tonneaux, chargés de madriers, de planches, de merrain, de charbon de terre, de morue, de saumon, de maquereau salé et enfin d'huile de poisson ; ils en rapportaient du sucre, du café, du rhum et des sirops. L'île Royale parvint à créer chez elle un petit commerce d'échange, d'importation et d'exportation. Ne pouvant consommer tout ce qu'elle recevait de France et des Iles, elle en cédait une partie au Canada et une autre partie plus considérable à la Nouvelle-Angleterre, qui l'envoyait chercher dans ses navires, et donnait en payement des fruits, des légumes, des bois, des briques, des bestiaux, et, par contrebande, des farines et même de la morue.

Malgré cette apparente prospérité, la plupart des habitants languissaient dans la misère. La pêche, pour un riche qu'elle fait, retient des centaines d'hommes dans l'indigence. L'expérience a démontré depuis longtemps que les industries qui emploient un grand nombre de bras, ont toutes le même inconvénient grave, la pauvreté excessive des hommes qu'elles occupent. Outre cette cause, à laquelle on peut attribuer une partie de la misère des colons à l'île Royale, les circonstances dans lesquelles ils étaient venus s'y établir avaient encore augmenté le mal. Fuyant le joug étranger en Acadie et à Terreneuve,

ils avaient sacrifié ce qu'ils possédaient et étaient arrivés à peu près dénués de tout. "Dans l'impuissance, dit l'historien des deux Indes, de se pourvoir d'ustensiles et des premiers moyens de pêche, ils les avaient empruntés à un intérêt excessif. Ceux même qui n'avaient pas eu besoin d'abord de ces avances, ne tardèrent pas à subir la dure loi des emprunts. La cherté du sel et des vivres, les pêches malheureuses les y réduisirent en peu de temps. Des secours qu'il fallait payer vingt ou vingt-cinq pour cent par année, les ruinèrent sans ressource. Telle est à chaque instant la position relative de l'indigent qui sollicite des secours, et du citoyen opulent qui ne les accorde qu'à des conditions si dures qu'elles deviennent en peu de temps fatales à l'emprunteur et au créancier : à l'emprunteur, à qui l'emploi du secours ne peut autant rendre qu'il lui a coûté ; au créancier, qui finit par n'être plus payé d'un débiteur que son usure ne tarde pas à rendre insolvable. Il est difficile de trouver un remède à cet inconvénient ; car enfin il faut que le prêteur ait ses sûretés, et que l'intérêt de la somme prêtée soit d'autant plus grand que les sûretés sont moindres."

Le commandant du Cap-Breton, comme celui de la Louisiane, était subordonné au gouverneur général de la Nouvelle-France résidant à Québec ; mais, à cause de l'éloignement des lieux, ces agents secondaires étaient en général indépendants de leur chef. Dans ces petites colonies, l'autorité et les fonctions de l'intendant furent déférées à un commissaire ordonnateur, fonctionnaire qui a laissé après lui en Amérique une réputation peu enviable. Il paraît que le régime féodal ne fut pas introduit dans l'île Royale, et que le roi refusa d'y concéder des seigneuries.

Le fondateur du Cap-Breton fut remplacé par M. de Saint-Ovide. En 1720, l'Angleterre nomma gouverneur de l'Acadie et de Terreneuve M. Richard, qui fut bien étonné en arrivant dans son gouvernement de trouver les anciens habitants français en possession de leur langue, de leur religion, de leurs lois, et en communication journalière avec l'île Royale, comme s'ils eussent encore appartenu à la France. Il voulut prendre sur-le-champ

des mesures pour leur *anglification*, croyant le moment venu d'exécuter sans danger ce projet. Il commença par leur interdire tout commerce avec le Cap-Breton. Il leur fit signifier ensuite qu'il leur donnait quatre mois pour prêter le serment d'allégeance. M. de Saint-Ovide, informé de ce qui se passait, se hâta de prévenir les habitants que, s'ils consentaient à ce qu'on exigeait d'eux, ils seraient bientôt privés de la liberté de professer leur religion, et que leurs enfants abandonneraient celle de leurs pères. Les Anglais, disait-il, les traiteraient en esclaves, parce que leur esprit exclusif et leur antipathie naturelle pour les Français les tiendraient toujours séparés d'eux, ce que les Huguenots, tout unis qu'ils étaient à ce peuple par les liens de la religion, éprouvaient tous les jours. Les Acadiens n'avaient pas attendu ces avertissements de leurs anciens compatriotes, pour répondre à Richard ; ils lui avaient représenté qu'ils étaient restés dans le pays à condition qu'ils conserveraient leurs lois et leurs institutions ; car le traité d'Utrecht leur permettait de se retirer en Canada ou dans l'île Royale après avoir vendu leurs terres ; leur présence dans le pays était d'un grand avantage pour les nouveaux maîtres, parce que c'était à la considération des Acadiens que les sauvages, leurs fidèles alliés, y laissaient les Anglais en repos. Que si l'on persistait à vouloir les forcer de prêter le serment de fidélité, ou à vouloir leur ôter leurs pasteurs, ils pourraient bien se soulever et appeler les sauvages à leur aide. M. de Saint-Ovide avait déjà pris des mesures pour recevoir les Acadiens dans l'île de Saint-Jean, que les Français se proposaient aussi d'établir. Cette opposition détermina le gouverneur Richard à abandonner ses desseins. Mais dans la pensée du cabinet de Londres ils ne furent qu'ajournés. L'orage ne se dissipa alors au-dessus de la tête des malheureux Acadiens, que pour éclater plus tard avec plus de fureur.

L'île de Saint-Jean, en forme d'arc et qui a vingt-deux lieues de longueur et une lieue à peu près de largeur, est située à quelque distance du Cap-Breton. Elle possède un sol fertile et des pâturages excellents. Jusqu'au traité d'Utrecht, elle avait été oubliée comme l'île Royale. En

1719, il se forma une compagnie avec le double projet de la défricher et d'y établir de grandes pêcheries. C'était à l'époque du fameux système de Law; il était plus facile alors de trouver des capitaux que de leur conserver la valeur factice que l'engouement des spéculateurs y avait momentanément attachée. Le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, se mit à la tête de l'entreprise. Le roi lui concéda les îles de Saint-Jean, de Miscou et de la Magdeleine. Mais malheureusement l'intérêt, qui avait réuni les associés, les divisa aussitôt; ils voulurent tous avoir part à la régie, et le plus grand nombre n'avaient aucune expérience de cette sorte d'affaire; un esprit de confusion se mit parmi eux et tout échoua. L'île retomba dans l'oubli d'où on l'avait tirée un instant, et y demeura jusque vers 1749, que des Acadiens fuyant le joug anglais commencèrent à s'y établir.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE Ier

SYSTÈME DE LAW. — CONSPIRATION DES NATCHEZ.

1712-1731.

La Louisiane et ses habitants. — M. Crozat en prend possession en vertu de la cession du roi.— M. de La Mothe-Cadillac gouverneur: M. Duclos, commissaire ordonnateur. — Conseil supérieur établi; introduction de la coutume de Paris.— M. Crozat veut nouer des relations commerciales avec le Mexique; voyages de M. Juchereau de Saint-Denis pour ce sujet; il échoue.—On fait la traite des pelleteries avec les indigènes, dont une partie se range du côté des Anglais de la Virginie.— Les Natchez conspirent contre les Français et sont punis.—Désenchantement de M. Crozat touchant la Louisiane; cette province décline rapidement sous son monopole; il la rend, en 1717, au roi, qui la concède à la compagnie d'Occident, rétablie par Law.— Système de ce fameux financier.— M. de l'Espinay succède à M. de La Mothe-Cadillac, et M. Hubert à M. Duclos.— M. de Bienville remplace bientôt M. de l'Espinay.— La Nouvelle-Orléans est fondée par M. de Bienville en 1718.—Nouvelle organisation de la colonie; moyen que l'on prend pour la peupler. — Terrible famine parmi les colons concentrés à Biloxi.— Divers établissements des Français. — On a la guerre avec l'Espagne.— Hostilités en Amérique: Pensacola, île Dauphine.— Paix de 1720. — Louis XV récompense les officiers de la Louisiane. — Traité avec les Chickasas et les Natchez. — Ouragan du 12 septembre 1722. — Missionnaires. — Chute du système de Law. — Mauvaise direction de la compagnie, qui, depuis 1719, s'intitulait compagnie des Indes. — M. Perrier gouverneur. — Les indigènes forment le projet de détruire les Français; massacre chez les Natchez; le complot n'est exécuté qu'en partie. — Guerre à mort faite aux Natchez; ils sont anéantis (1731).—La compagnie retrocède au roi la Louisiane et le pays des Illinois.

Les premiers colons de la Louisiane furent, comme on l'a vu, des Canadiens. Ce petit peuple, qui habitait l'ex-

trémité septentrionale du nouveau monde, sans avoir eu presque le temps de s'asseoir sur la terre qu'il avait défrichée, courait déjà vers les contrées nouvelles ; ses enfants jalonnaient les rives du Saint-Laurent et du Mississipi dans un espace de douze cents lieues ! Ils disputaient les bords glacés de la baie d'Hudson aux traitants anglais, ou guerroyaient avec les Espagnols presque sous le ciel brûlant des tropiques. La puissance française en Amérique semblait reposer sur eux. Ils se multipliaient avec une incroyable énergie pour faire face partout, au nord et au sud. Pleins de dévouement et de bonne volonté, ils se sacrifiaient sans cesse pour faire triompher la cause de leur patrie. Au nom de leur roi ils obéissaient sans calculer ni les sacrifices ni les conséquences, et nous verrons dans le cours de ce chapitre que ce fut à eux principalement que la France dut la conservation de la Louisiane comme c'était à eux encore qu'elle devait celle du Canada depuis un quart de siècle. Mais le flot toujours croissant de l'émigration anglaise devait finir par les surmonter et par arracher leur pays à la France, qui, n'envoyant plus d'émigrants, dépeuplait le Canada pour peupler les bords du Mississipi.

En même temps qu'elle fortifiait le Cap-Breton, la France s'occupait de l'établissement de la Louisiane, et réclamait l'immense territoire arrosé par le Mississipi et ses innombrables affluents.

La Mobile ne conserva guère plus longtemps que Biloxi le nom de chef-lieu. Les désavantages de cette position la firent abandonner pour l'île Dauphine, que d'Iberville avait nommée île du Massacre, parce qu'il y avait vu des ossements humains épars sur le sol. Cette île basse et d'un aspect triste était couverte de sable blanc et tout à fait dépourvue de végétation. On la choisit cependant à cause d'un bon port qu'elle possédait.

Le gouvernement, appliqué à la guerre de la succession d'Espagne, ne put se charger de l'établissement de la nouvelle colonie, et l'abandonna aux efforts des particuliers. Il y avait alors à Paris un négociant habile, qui avait acquis une fortune considérable dans le commerce. Il

avait rendu des services signalés au royaume en important une grande quantité de matières d'or et d'argent dans un temps où l'on en avait un pressant besoin. Pour l'en récompenser, le roi l'avait nommé conseiller secrétaire de la maison et couronne de France au département des finances. Ce marchand se nommait Crozat. La cour lui abandonna, en 1712, l'exploitation des mines de la Louisiane à perpétuité, et, pour quinze ans, le privilège exclusif du commerce de cette contrée ; c'était agir contrairement à l'esprit du mémoire des MM. Raudot, dont nous avons parlé dans le dernier chapitre. Crozat se mit en devoir d'utiliser sa gigantesque concession.

Louis XIV nomma M. de La Mothe-Cadillac, qui s'était distingué en Canada, gouverneur de la Louisiane en remplacement de M. de Muys, mort en se rendant en Amérique. M. Duclos eut la charge de commissaire ordonnateur à la place de M. d'Artaguette, rentré en France, et l'on établit pour trois ans un conseil supérieur, composé de ces deux fonctionnaires et d'un greffier. Ce conseil était revêtu d'attributions judiciaires pour les affaires civiles et criminelles. Il devait procéder suivant la coutume de Paris, qui fut seule reconnue dans le pays, comme elle l'était déjà en Canada.

M. de La Mothe-Cadillac débarqua à la Louisiane en 1713. Crozat se l'était associé pour le succès de son négoce. La colonie devint plus que jamais une entreprise commerciale. Le gouverneur trouva que les colons vivaient misérablement dans cette belle contrée, faute d'argent et faute de débouchés pour l'écoulement des produits. Après avoir jeté les yeux autour de lui, il voulut établir des relations avec ses voisins, surtout avec les Espagnols. Il envoya un navire chargé de marchandises à Vera-Cruz. Le vice-roi du Mexique, fidèle aux maximes exclusives de son temps et de son pays, empêcha le débarquement de la cargaison et ordonna au navire de s'éloigner. Malgré le mauvais succès de cette première tentative, Cadillac en fit une seconde par les terres. Il en chargea M. Juchereau de Saint-Denis, établi à la Louisiane depuis quatorze ans. Saint-Denis était un des voyageurs canadiens les plus

intrépides de son temps. Il fit deux voyages au Mexique, qui furent remplis d'aventures romanesques. Il ne fut de retour de son second voyage qu'en avril 1716.

Tandis que le gouverneur cherchait ainsi à commercer avec le Mexique, il envoyait faire la traite chez les Natchez et chez les autres nations du Mississipi, où ses agents trouvèrent des Anglais de la Virginie, pour lesquels les Chickasas allaient devenir d'autres Iroquois. La lutte sourde qui existait dans le Nord devait se répéter dans le Sud, et partager de la même manière, par la même raison, les indigènes entre les deux peuples rivaux. Bientôt l'on vit en effet, d'un côté, plusieurs tribus, ayant à leur tête les Alibamons et les Chactas, tomber sur la Caroline et y commettre des ravages; et, de l'autre, les Natchez tramer (en 1716) la destruction des Français, qui ne furent sauvés que par la promptitude et la vigueur avec lesquelles Bienville sut agir. Mais les Natchez furent cruellement punis de leur faute; ils furent obligés d'élever de leurs propres mains, au milieu de leur principal village, un fort à ceux-là mêmes qu'ils avaient voulu détruire. C'était la première humiliation que subissait leur grand chef, qui prétendait descendre du soleil, et qui en portait le nom avec orgueil. Le fort, situé sur le fleuve Mississipi, couronnait un cap de deux cents pieds de hauteur; Bienville lui donna le nom de Rosalie, en mémoire de Mme de Pontchartrain, dont le mari, ministre d'Etat, protégeait la famille des Le Moyne. L'année précédente, M. du Tisné avait jeté les fondements de Natchitoche, maintenant l'une des villes les plus florissantes de l'Amérique.

Cependant les hautes espérances que Crozat avait conçues de la Louisiane, s'étaient dissipées peu à peu; il y avait à peine quatre ans qu'il possédait le commerce de cette contrée, et déjà ce commerce était anéanti. Son monopole avait tout frappé de mort. Avant lui, il s'y faisait quelques affaires. Les habitants de la Mobile et de l'île Dauphine expédiaient des provisions, des bois, des pelleteries aux Espagnols de Pensacola, aux îles de la Martinique, de Saint-Domingue et en France; ils recevaient en retour les denrées et les marchandises dont ils avaient

besoin pour leur consommation ou pour leur trafic avec les sauvages. Crozat n'y eut pas plus tôt fait reconnaître son privilège que cette industrie naissante commença à languir et finit par s'éteindre. Les navires des Iles cessèrent de venir à la Louisiane. Il fut défendu aux habitants d'aller à Pensacola, d'où provenait tout le numéraire de la colonie, et de vendre quoi que ce fût à d'autres qu'aux agents de Crozat, qui donnaient les prix qu'ils voulaient. Le prix des pelleteries fut fixé si bas que les chasseurs préférèrent les porter au Canada ou dans les colonies anglaises. Le concessionnaire, à l'aspect de la décadence des affaires, n'en voulut pas voir la cause là où elle était; il adressa de nombreuses représentations au gouvernement, qui ne les écouta point. Enfin, épuisé par ses avances et trompé dans son espoir d'ouvrir des communications avec le Mexique pour y verser ses marchandises et en tirer des métaux, il remit son privilège, plus onéreux que profitable. Le régent le concéda aussitôt à la compagnie d'Occident, dont le succès étonna d'abord toutes les nations.

Un aventurier écossais nommé Jean Law, homme plein d'imagination et d'audace, et qui cherchait avidement l'occasion d'attirer sur lui l'attention de l'Europe par quelque grand projet, crut la trouver dans la situation financière de la France. Après avoir fait une étude de l'économie politique, dont Turgot et Smith devaient plus tard faire une science, il se présenta à Paris comme le sauveur de la nation et le restaurateur de ses finances délabrées. Quel moyen a-t-il de combler l'abîme de la dette nationale, qui devient de jour en jour plus profond, malgré tous les efforts que l'on fait pour le fermer? Le papier-monnaie et les mines imaginaires de la Louisiane,—ce pays que Crozat vient de rejeter avec dégoût, après y avoir perdu des sommes considérables! Il n'y a que l'état déplorable de la France à cette époque qui ait pu entraîner le peuple, le roi et ses ministres dans ces illusions, vers lesquelles ils se portèrent avec une ardeur qui se communiqua à d'autres pays.

Depuis Fernand de Soto, qui avait pénétré dans la

Louisiane en 1539, il était resté dans l'imagination des peuples que cette contrée était remplie de métaux précieux. Les rapports de d'Iberville lui-même avaient entretenu cette croyance. Law voulut l'exploiter.

Il commença ses opérations en établissant, avec la permission du régent, en 1716, une banque qui possédait un capital de douze cents actions de mille écus chacune. Cette banque augmenta d'abord le crédit, et produisit beaucoup de bien, car elle pouvait acquitter ses obligations assez facilement ; mais il fallut bientôt étendre les opérations pour parvenir au but que l'on avait eu en vue en la fondant. Law rétablit, en 1717, la compagnie d'Occident, et lui fit obtenir la Louisiane, ainsi que "les privilèges d'une compagnie du Canada ou du Castor, formée en 1710, d'une compagnie de Saint-Domingue, établie en 1698, des compagnies du Sénégal et de la Guinée, d'une compagnie de la Chine, créée vers 1700, et enfin ceux de la compagnie des Indes orientales elle-même. On lui avait donné en outre la ferme du tabac et une foule d'autres avantages." * Elle embrassait donc toutes les colonies françaises d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Alors elle s'intitula la compagnie des Indes, et le duc d'Orléans en fut déclaré gouverneur. Dans la supposition du succès, une pareille société devait dégénérer en monopole. Mais à cette époque on était incapable de juger des avantages ou des désavantages d'une aussi vaste entreprise commerciale ; et jusque dans notre siècle les hommes les plus éclairés ont différé d'opinion à ce sujet.

Les actions de la compagnie se payaient en billets d'Etat, que l'on prenait au pair, quoiqu'ils ne valussent que cinquante pour cent dans le commerce. Dans un instant le capital, fixé à cent millions, fut rempli ; chacun s'empressait de porter à la caisse de la compagnie un papier décrié, croyant le voir bientôt racheté en or de la Louisiane. Les créanciers de l'Etat, qui entrevoyaient leur ruine dans l'abaissement graduel des finances, se livrèrent à cette spéculation, qu'ils regardaient comme

* Léon Guérin, tome 4e.

leur seul moyen de salut. Les riches, entraînés par le désir d'augmenter leur fortune, s'y lancèrent avec des rêves dont Law avait soin de nourrir la cupide extravagance.

Le gouverneur et le commissaire ordonnateur de la Louisiane avaient été changés. M. de La Mothe-Cadillac avait eu pour successeur M. de l'Espinay, et M. Duclos avait été remplacé par M. Hubert ; mais, quelque temps après, on donna à ces deux fonctionnaires un supérieur dans la personne de M. de Bienville, nommé commandant général de tout le pays.

Les Français occupaient alors Biloxi, l'île Dauphine, la Mobile, Natchez, Natchitoche sur la rivière Rouge. Ils avaient aussi commencé des habitations sur plusieurs autres points. Biloxi était redevenu le chef-lieu, et l'île Dauphine, ayant perdu son port par un coup de mer qui en avait fermé l'entrée, avait été abandonnée pour l'île aux Vaisseaux. Mais on commençait à croire que les bords du Mississipi offraient une situation plus avantageuse pour une capitale, et l'on résolut d'aller ouvrir la forêt sur la rive gauche de ce fleuve, dans un endroit que Bienville avait déjà remarqué, à trente lieues de l'Océan. Ce gouverneur, avec des charpentiers, et quelques faux-sauniers expédiés des galères de France, y jeta, en 1718, les fondements d'une ville qui est aujourd'hui l'une des plus populeuses et des plus riches du nouveau monde. Il lui donna le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur du régent du royaume. La Louisiane avait eu pour fondateur un Canadien illustre dans nos annales; la capitale de ce beau pays devait encore son existence à un autre de nos compatriotes. M. de Pailloux fut nommé commandant de la ville naissante. Mais le gouvernement n'y fut transféré qu'en 1723. On ne pouvait se résoudre à la Louisiane à perdre la mer de vue, tandis qu'en Canada l'on cherchait au contraire à s'en éloigner, en avançant toujours sur le Saint-Laurent pour faire la traite des pelleteries dans les forêts.

Dès que la compagnie des Indes fut en possession de cette fertile contrée, elle y organisa un nouveau gouverne-

ment, et s'efforça d'y envoyer une colonie nombreuse pour la prompte exploitation des terres et surtout des mines, dont les précieuses richesses devaient, disait-on, payer la dette nationale.

Dans la nouvelle organisation, Bienville fut maintenu à la tête du pouvoir comme gouverneur général et directeur de la compagnie en Amérique ; Pailloux fut nommé major général ; Dugué de Boisbriand, commandant aux Illinois ; et Diron, frère de d'Artaguette, inspecteur général des troupes.

La Louisiane avait été cédée à la compagnie en 1717 ; dès le printemps suivant, huit cents émigrants s'étaient embarqués à La Rochelle sur trois bâtiments pour aller s'y établir. Il y avait parmi eux des gentilshommes et d'anciens officiers, au nombre desquels était Lepage Dupratz, qui a laissé d'intéressants mémoires sur les événements arrivés de son temps dans la colonie. Cette émigration s'était dispersée sur différents points. Les gentilshommes espéraient obtenir des seigneuries en concession, et introduire dans la nouvelle province une hiérarchie nobiliaire comme il s'en formait une en Canada. Le régent créa pour eux des duchés, des marquisats, des comtés, etc. Law lui-même obtint, sur la rivière des Arkansas, une terre de quatre lieues carrées, qui fut érigée en duché et pour laquelle il fit partir quinze cents Allemands et Provençaux. Il se proposait de faire suivre ces premiers colons par six mille Allemands du Palatinat, lorsqu'en 1720 croula sa puissance éphémère, et avec elle l'échafaudage de ses magnifiques projets, entraînant la ruine de la fortune publique de la France et d'une multitude de fortunes particulières. Le contre-coup de cette chute financière, inouie chez les modernes, ébranla profondément la jeune colonie, et l'exposa aux désastres les plus déplorables. Plus de mille émigrants rassemblés à grands frais disparurent avant l'embarquement à Lorient. " Les vaisseaux qui portaient le reste ne firent voile des ports de France qu'en 1721, un an après la disgrâce de Law ; et il ne put donner lui-même aucune attention à ce débris de sa fortune. La concession fut transportée à la compagnie."* Cette der-

* Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane.*

nière ne fit point contremander le départ des colons. Ils furent entassés sans choix, pêle-mêle, dans des navires, et jetés, en arrivant en Amérique, sur la plage de Biloxi, où ils se trouvèrent sans moyens de subsistance. On n'avait pas assez d'embarcations pour les transporter tous sur le Mississipi. Il y eut encombrement ; les provisions manquèrent et la famine apparut avec toutes ses horreurs. Ces malheureux n'eurent bientôt plus pour vivre que les huîtres qu'ils pêchaient sur le rivage de la mer. Plus de cinq cents personnes moururent de faim, et un grand nombre d'autres de chagrin et de désespoir. La mésintelligence, la discorde, suite ordinaire du malheur, s'empara de ceux qui restaient ; il se forma des complots, et l'on vit une compagnie de soldats suisses, qui avait reçu l'ordre de se rendre à la Nouvelle-Orléans, passer, ses officiers en tête, à la Caroline chez les Anglais. *

Tant de désastres firent enfin abandonner Biloxi, cette rive funeste, et la Nouvelle-Orléans devint le chef-lieu de la Louisiane.

Il ne faut pas croire cependant que tous ces efforts mal dirigés n'aient produit aucun résultat. Nombre d'établissements, commencés alors au milieu du deuil et des larmes, fleurirent peu à peu, et ont pris de nos jours un développement considérable. Sans doute on eût pu faire mieux, mais Raynal exagère singulièrement le mal. Une colonisation forte, puissante, se fait graduellement, se consolide par ses propres efforts et par la jouissance d'une certaine liberté. Ne fût-il mort personne à Biloxi, les émigrés eussent-ils tous été des cultivateurs laborieux, intelligents, persévérants, le succès prodigieux qu'on attendait de leurs travaux ne se serait pas réalisé. Nous avons vu jusqu'à quel degré l'on avait élevé les espérances de la France : les mines du Mississipi devaient payer la dette nationale ; la Louisiane elle-même, dans l'imagination des faiseurs de projets, allait à jour nommé relever le commerce français et former un empire capable de lutter avec celui qui s'accroissait entre elle et le Canada. On fut

---

* Charlevoix, *Journal historique*.

déçu, comme on devait l'être, de toutes ces espérances, et le désappointement que l'on en éprouva fut si vif que longtemps après il influençait encore la plume irritable de l'historien des deux Indes, et que le sage Barbé-Marbois ne put au bout d'un siècle échapper entièrement à l'impression profonde qu'il avait laissée dans sa patrie.

Dans leur appréciation du système de Law, les uns, comme Barbé-Marbois, disent "qu'après avoir persuadé aux gens crédules que la monnaie de papier peut avec avantage tenir lieu des espèces métalliques, on tira de ce faux principe les conséquences les plus extravagantes. Elles furent adoptées par l'ignorance et la cupidité, et peut-être par Law lui-même, car il portait de l'élévation et de la franchise jusque dans ses erreurs.

"Des hommes éclairés résistèrent cependant, et beaucoup de membres du parlement de Paris opposaient à ces impostures les leçons de l'expérience. Vaine sagesse ! Jean Law parvint à persuader au public que la valeur de ses actions était garantie par des richesses inépuisables que recélaient des mines voisines du Mississipi. Ces chimères appelées du nom de système, ne différaient pas beaucoup de celles qu'on s'est efforcé de nos jours de reproduire sous le nom de crédit. Quelques-uns ont prétendu que tant d'opérations injustes, tant de violations des engagements les plus solennels, étaient le résultat d'un dessein profondément médité, et que le régent n'y avait consenti que pour libérer l'Etat d'une dette dont le poids était devenu insupportable. Il est plus probable qu'après être entrés dans une voie pernicieuse, ce prince et son conseil furent conduits de faute en faute à pallier un mal par un mal plus grand, et à tromper le public en se faisant illusion à eux-mêmes. Si au contraire ils avaient agi par suite d'une mesure préméditée, il y aurait encore plus de honte dans cet artifice que dans la franche iniquité du Directoire de France, quand, en 1797, il réduisit au tiers la dette publique." *

D'autres auteurs, ayant Say à leur tête, attribuent la

* Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane*, p. 117.

ruine du système de Law à une autre cause. "Les gouvernements qui ont mis en circulation des papiers-monnaies, dit cet économiste, les ont toujours présentés comme des billets de confiance, de purs effets de commerce, qu'ils affectaient de regarder comme des signes représentatifs d'une matière pourvue de valeur intrinsèque. Tels étaient les billets de la banque formée, en 1716, par l'Ecossais Law, sous l'autorité du régent. Ces billets étaient ainsi conçus :

" *La banque promet de payer au porteur à vue...... livres, en monnaie de même poids et au même titre que la monnaie de ce jour, valeur reçue, à Paris, etc.*

" La banque, qui n'était encore qu'une entreprise particulière, payait régulièrement ses billets chaque fois qu'ils lui étaient présentés. Ils n'étaient point encore un papier-monnaie. Les choses continuèrent sur ce pied jusqu'en 1719, et tout alla bien. A cette époque, le roi ou plutôt le régent remboursa les actionnaires, prit l'établissement entre ses mains, l'appela banque royale, et les billets s'exprimèrent ainsi :

" *La banque promet de payer au porteur à vue ...... livres.* EN ESPÈCES D'ARGENT, *valeur reçue, à Paris, etc.*

" Ce changement, léger en apparence, était fondamental. Les premiers billets stipulaient une quantité fixe d'argent, celle qu'on connaissait au moment de la date sous la dénomination d'une livre. Les seconds, ne stipulant que des *livres*, admettaient toutes les variations qu'il plairait au pouvoir arbitraire d'introduire dans la forme et la matière de ce qu'il appellerait toujours du nom de *livres.* On nomma cela rendre le papier-monnaie *fixe :* c'était au contraire en faire une monnaie infiniment plus susceptible de variations, et qui varia bien déplorablement. Law s'opposa avec force à ce changement : les principes furent obligés de céder au pouvoir, et les fautes du pouvoir, lorsqu'on en sentit les fatales conséquences, furent attribuées à la fausseté des principes."

Telles sont les opinions d'un homme d'Etat connu et d'un illustre économiste. L'un et l'autre, trop exclusifs dans leurs idées, n'ont peut-être pas dit toute la vérité.

Say, qui ne fait aucune attention aux entreprises étrangères à la banque de Law, semble en attribuer uniquement la banqueroute à l'altération des monnaies. Marbois part d'un autre principe ; il impute cette catastrophe à la base chimérique donnée à la banque, qu'il fait dépendre du succès des compagnies d'Orient et d'Occident, rétablies ou formées par le financier étranger. Ne faut-il pas dire plutôt que le système de Law était prématuré en France, et qu'il ne pouvait convenir qu'à une nation très commerçante, et qui eût déjà l'expérience des opérations financières et des variations du crédit public. Or, on sait que les Français en général n'avaient point encore cette expérience. C'est là la grande faute du système, qui commença à éclairer la France, dit Voltaire, en la bouleversant. Alors "il n'y avait que quelques négociants qui eussent des idées nettes de tout ce qui concerne les espèces, leur valeur réelle, leur valeur numéraire, leur circulation, le change avec l'étranger, le crédit public ; ces objets occupèrent la régence et le parlement.

"En 1715, l'Etat avait à payer neuf cent millions d'arrérages ; et les revenus du roi ne produisaient pas soixante-neuf millions à trente francs le marc. Le duc de Noailles, chef du conseil des finances, eut recours l'année suivante à l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers. On rechercha les fortunes de quatre mille quatre cent dix personnes, et le total de leurs taxes fut environ de deux cent dix-neuf millions quatre cent mille livres ; mais de cette somme immense, il ne rentra que soixante-dix millions dans les coffres du roi. Il fallait d'autres ressources."

On s'adressa au commerce. Il était peu considérable, les guerres l'avaient ruiné ; on voulut le faire grandir tout à coup à l'aide d'un crédit factice. On oublia qu'il manquait à la France l'esprit d'entreprise et d'industrie. Law avait senti le vice de la situation ; il faisait les plus grands efforts pour accélérer l'établissement des possessions d'outre-mer et augmenter le commerce du royaume. Mais les ressources dont il jetait ainsi la semence, allaient venir trop tard pour qu'il pût en profiter ; d'ailleurs, dans son

ardeur fiévreuse, il s'en était laissé imposer sur les avantages que présentait le nouveau monde. Il crut ou feignit de croire que la Louisiane renfermait des mines inépuisables, dont le rapport pourrait suffire à tous les besoins. Il se trompait : on a pu voir ce qu'était cette contrée et ce que l'on pouvait en attendre. Law fut donc obligé, faute d'un Pérou, faute de marchandises, faute d'industrie, faute enfin d'autres valeurs réelles, d'asseoir son papier-monnaie seulement sur le numéraire qu'il y avait en France. Bientôt, pour satisfaire aux besoins, il fallut faire de nouvelles émissions, et, pour conserver en apparence à ce papier une base solide, on altéra les espèces en leur donnant une valeur factice ; de là la ruine du système ; cette opération absurde amena une banqueroute. On s'aperçut alors que le système était fondé sur une chimère.

Après cette catastrophe, la compagnie, cessionnaire de tous les droits de Law, continua d'user de son monopole dans la Louisiane. Ce monopole avait déjà coûté vingt-cinq millions. " Les administrateurs qui faisaient ces énormes avances, avaient la folle prétention de former dans la capitale de la France le plan des entreprises qui convenaient à ce nouveau monde... De l'hôtel de la compagnie, on arrangeait, on façonnait, on dirigeait chaque habitant de la Louisiane, avec les gênes et les entraves qu'on jugeait favorables au monopole."* Pour cacher les calamités, on violait, on interceptait la correspondance avec la France. Quant à l'établissement du pays au moyen d'une nombreuse émigration de cultivateurs, outre qu'il n'y avait pas de surabondance de population en France, le régime féodal y mettait beaucoup d'obstacles. Les nobles et le clergé n'avaient garde de favoriser l'éloignement des laboureurs et d'envoyer au nouveau monde des vassaux qui faisaient fructifier leurs domaines. Aussi très peu de paysans français ont-ils jamais quitté le champ paternel pour venir en Amérique ; et, au commencement du siècle dernier surtout, rien en France n'était capable de donner une forte impulsion à la colonisation.

* Raynal.

Malgré ces obstacles, malgré toutes ces fautes et tous les malheurs qui en furent la suite, on fit encore plus qu'on n'aurait pu l'espérer ; et les établissements qui furent formés en différents endroits de la Louisiane, assurèrent à la France la possession de cette contrée. Outre les cinq ou six habitations dont nous avons parlé, d'autres furent commencées aux Yasous, au Bâton-Rouge, aux Bayagoulas, aux Ecores-Blancs, à la Pointe-Coupée, à la Rivière-Noire, aux Pascagoulas et jusque vers l'Illinois. C'était occuper le pays sur un grand espace ; et ces diverses plantations se maintinrent et finirent la plupart par prospérer.

Pendant que Law était occupé de ses opérations financières, des événements survenus en Europe avaient fait prendre les armes à deux nations qui semblaient devoir être des alliés inséparables depuis le traité des Pyrénées, la France et l'Espagne. Albéroni fut l'auteur de cette guerre, funeste pour le pays qu'il servait et funeste pour lui-même.

Albéroni, dit un auteur, avait les projets les plus ambitieux et les plus vastes ; autrefois prêtre obscur dans l'Etat de Parme, espion et flatteur du duc de Vendôme, qu'il suivit en Espagne, il était parvenu de cette vile condition à la plus haute fortune ; il était cardinal et ministre absolu du faible Philippe V, qu'il gouvernait de concert avec la reine, et voulait relever la puissance espagnole pour accroître la sienne ; il semblait enfin aspirer à jouer le rôle d'un Richelieu. L'Angleterre, la France, l'Empire et la Hollande conclurent à Londres, en 1718, un traité qui reçut le nom de *quadruple alliance*. L'empereur y renonça, pour lui-même et pour ses successeurs, à toute prétention à la couronne d'Espagne, à condition que Philippe V lui restituerait la Sicile, et remettrait la Sardaigne au duc de Savoie. Le roi d'Espagne fut sommé d'accéder à ce traité dans le délai de trois mois ; mais Albéroni conspirait alors avec la duchesse du Maine contre le régent, et reçut cette proposition avec une hauteur insolente. Tout était préparé pour le succès de son projet : des troupes espagnoles devaient être jetées en Languedoc et en Bretagne, où

existaient déjà des germes de révolte ; on s'emparerait du régent qu'on renfermerait dans une forteresse ; on convoquerait les états généraux ; on obtiendrait l'annulation du traité de Londres ; on ferait déclarer le duc d'Orléans déchu de son droit de succession à la couronne, et la régence serait déférée à Philippe V, qui se trouverait alors sur les premiers degrés d'un trône auquel il tenait bien plus qu'à la couronne que son aïeul Louis XIV avait placée sur sa tête. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, était l'agent accrédité de cette conspiration, dans laquelle la duchesse du Maine avait entraîné quelques grands seigneurs et beaucoup d'intrigants subalternes. Tout le secret de l'affaire fut découvert dans les papiers d'un jeune abbé espagnol, qu'on arrêta sur la route d'Espagne où il se rendait pour prendre les derniers ordres d'Albéroni.

Le régent, dès qu'il fut instruit du complot, montra beaucoup d'énergie. Il fit arrêter l'ambassadeur de Philippe V, et punir les complices de la duchesse du Maine, puis il déclara la guerre à l'Espagne, qui se trouva avoir contre elle la France et l'Angleterre, celle-ci comme signataire du traité de la quadruple alliance et parce qu'Albéroni avait cherché à ranimer en Ecosse le parti du prétendant, à qui il avait offert des secours. Les Espagnols furent partout malheureux : ils furent battus sur mer par les Anglais, et sur terre par les Français, qui envahirent leur pays, sous la conduite du maréchal de Berwick. Ils reçurent aussi des échecs en Amérique. M. de Sérigny avec trois vaisseaux alla prendre Pensacola, que les Français convoitaient depuis longtemps. C'est le seul port qu'il y ait sur la côte depuis le Mississipi jusqu'au canal de Bahama. Attaquée du côté de la terre par sept cents Canadiens, Français et sauvages, sous les ordres de M. de Châteauguay, et du côté de la mer par M. de Sérigny, la place se rendit après quelque résistance (15 mai 1719). La garnison et une partie des habitants furent embarqués sur deux frégates pour la Havane. Ces navires tombèrent en route au milieu d'une flotte espagnole qui les enleva.

La nouvelle de la reddition de Pensacola fit du bruit dans la Nouvelle-Espagne et au Mexique. Le marquis de Valero, vice-roi, résolut aussitôt de reprendre cette ville. Il rassembla les forces de terre et de mer qu'il avait à sa disposition, et, dès le mois de juillet, don Alphonso Carascosa de La Torre parut devant la place avec trois frégates et neuf balandres, portant huit cent cinquante hommes de débarquement. Une partie de la garnison, qui était composée de déserteurs, de faux-sauniers et d'autres gens de cette espèce, passa à l'ennemi, et le reste, après s'être à peine défendu, força M. de Châteauguay de se rendre. La plupart de ces misérables entrèrent ensuite au service des Espagnols.

Le vice-roi, encouragé par la facilité de ce succès, résolut de chasser les Français de tout le golfe du Mexique. Carascosa fit voile pour l'île Dauphine et la Mobile, qu'il se flattait de prendre sans beaucoup de difficulté ; mais les projets des Espagnols eurent une fin malheureuse. Les troupes de Carascosa furent battues à la Mobile par M. de Vilinville : ce qui obligea l'Espagnol d'abandonner l'attaque de cette place ; ensuite il fut repoussé à Guillory, îlot situé près de l'île Dauphine, autour de laquelle il rôda pendant quatorze jours comme un loup qui épie sa proie. Le brave Sérigny déjoua tous ses mouvements, quoiqu'il n'eût pas avec lui quatre cents hommes sur lesquels il pût compter, le reste de ses forces se composant de soldats mal disposés qu'il osait à peine risquer devant l'ennemi.

Alors les Espagnols, repoussés dans leurs attaques, furent assaillis à leur tour. Le comte de Champmeslin, chef d'escadre, ayant su qu'ils avaient pris quatre bâtiments de guerre français dans la rade de Pensacola, vint avec cinq vaisseaux à l'île Dauphine le 1er septembre 1719. Il fut décidé dans un conseil de guerre d'attaquer Pensacola à la fois par terre et par mer. Carascosa, pour protéger la place, avait embossé sa flotte à l'entrée de la rade et hérissé le rivage de canons. Le 17 septembre, Champmeslin força le passage, et, après deux heures et demie de combat, les vaisseaux ennemis baissèrent pavillon ; le

lendemain, la ville, qui avait essuyé toute la nuit la mousqueterie de Bienville, chargé de l'attaquer par terre, ouvrit ses portes pour éviter un assaut. Les Français firent douze à quinze cents prisonniers. Ils démolirent une partie des fortifications, et laissèrent quelques hommes dans le fort principal.

Après cette campagne, le roi voulut récompenser les officiers canadiens qui commandaient dans la Louisiane depuis sa fondation. Il leur devait principalement la conservation de la colonie; car les soldats et les colons européens, périssant de faim ou dégoûtés du pays, étaient presque tous passés dans les colonies anglaises. Cette désertion avait été telle que le gouverneur de la Caroline avait cru devoir en informer le gouvernement français. " Les colons les plus prospères, dit Bancroft, étaient les vigoureux émigrants du Canada, qui n'avaient guère apporté avec eux qu'un bâton et les vêtements grossiers dont ils se couvraient habituellement." Renommés pour leurs mœurs douces dans la paix, ils formaient dans la guerre une milice aussi dévouée que redoutable. Les principaux chefs canadiens étaient Bienville, Sérigny, Saint-Denis, Vilinville et Châteauguay. Louis XV nomma M. de Sérigny capitaine de vaisseau, récompense due à sa valeur, à ses talents et surtout au zèle avec lequel il servait l'Etat depuis l'enfance. Saint-Denis reçut un brevet de capitaine et la croix de l'ordre de Saint-Louis. Châteauguay fut nommé lieutenant de roi et commandant de Saint-Louis de la Mobile. *

La guerre tirait alors à sa fin. Excitée par un ministre ambitieux, sans motifs raisonnables qui pussent la justifier, elle n'apporta que des désastres à l'Espagne. La paix fut signée le 17 février 1720. Albéroni disgracié fut reconduit sous l'escorte de troupes françaises en Italie, où il acheva sa vie dans l'obscurité, après s'être un instant bercé de l'espoir de changer la face du monde. On déposa les armes en Amérique comme en Europe, et le port de Pensacola, pour lequel on se battait depuis trois ans, fut rendu aux Espagnols.

---

* Charlevoix.

Peu de temps après, les Français traitèrent avec les Chickasas et les Natchez, qui avaient commis des pillages dans la Louisiane. Mais à peine ces heureux événements étaient-ils annoncés, qu'un ouragan terrible éclata, dans la nuit du 12 septembre 1722, et répandit au loin la désolation et le désespoir. La mer, gonflée par l'impétuosité du vent, franchit ses bornes, brisant tout sur son passage. La Nouvelle-Orléans et Biloxi furent presque ruinés.

Le gouvernement ne s'était pas encore occupé du soin des âmes dans la Louisiane. Le pieux Charlevoix, qui arrivait de cette contrée, y appela l'attention de la cour en 1723. Les intérêts de la religion et de la politique recommandaient ce sujet au bon accueil des ministres. " Nous avons vu, dit-il, que le salut des sauvages fut toujours le principal objet que se proposèrent nos rois partout où ils étendirent leur domination dans le nouveau monde, et l'expérience de près de deux siècles nous avait fait comprendre que le moyen le plus sûr de nous attacher les naturels du pays était de les gagner à Jésus-Christ. On ne pouvait ignorer d'ailleurs qu'indépendamment même du fruit que les ouvriers évangéliques pouvaient faire parmi eux, la seule présence d'un homme respectable par son caractère, qui entende leur langue, qui puisse observer leurs démarches, et qui sache, en gagnant la confiance de quelques-uns, se faire instruire de leurs desseins, vaut souvent mieux qu'une garnison, ou peut du moins y suppléer, et donner le temps aux gouverneurs de prendre des mesures pour déconcerter leurs intrigues." * Cette dernière raison dut avoir autant de poids que la première à la cour du voluptueux régent et auprès d'une partie des membres de la compagnie des Indes. Des capucins et des jésuites furent envoyés pour évangéliser les indigènes et pour les disposer favorablement envers les Français.

L'an 1726 fut le dernier de l'administration de Bienville, rendue si difficile et si orageuse par les désastres des systèmes de Crozat et de Law. Lorsque Perrier, lieutenant de vaisseau, vint dans le mois d'octobre remplacer

* *Histoire de la Nouvelle-France*, liv. XXII.

Bienville, qui passait en France, il trouva la Louisiane assez tranquille. Cependant il se formait dans le silence des forêts un orage beaucoup plus terrible que tous ceux auxquels elle avait résisté jusqu'à ce jour, et qui devait l'ébranler plus fortement encore sur sa base si fragile.

Des nations indigènes, depuis l'Ohio jusqu'à la mer, faisaient ensemble le complot de massacrer les Français répandus au milieu d'elles. Il fallait peu de chose pour que les sauvages du Mississipi prissent les armes contre les Européens, qu'ils regardaient comme des étrangers incommodes et exigeants, ou plutôt comme des ennemis qui, parlant au nom de la civilisation, prétendaient avoir droit sur leur pays, et les traitaient sérieusement de rebelles s'ils osaient le défendre. D'abord les Européens agirent bien envers les naturels, qui les reçurent à bras ouverts ; mais, à mesure qu'ils augmentèrent en nombre et qu'ils se fortifièrent, leur langage devint plus impérieux ; ils voulurent bientôt exercer une suprématie réelle et entière malgré les protestations de ces peuples. Il en fut ainsi partout où ils s'établirent paisiblement. Les Français, grâce à la franchise de leur caractère, furent toujours bien accueillis et en général toujours aimés des sauvages. Ils n'eurent presque jamais d'ennemis déclarés que les Iroquois et les Chickasas, qui ne voulurent voir en eux que les alliés des nations avec lesquelles ils étaient eux-mêmes en guerre. Les Français en effet avaient pour politique d'embrasser la cause des tribus au milieu desquelles ils s'établissaient.

On sait avec quelle inquiète jalousie les colonies anglaises avaient vu les Français s'étendre le long du Saint-Laurent et sur les bords des grands lacs. Cette jalousie n'eut plus de bornes quand elles surent qu'ils prenaient possession de l'immense vallée du Mississipi. Les Chickasas se présentèrent ici, comme les Iroquois sur le Saint-Laurent, pour servir leur politique. Elles se mirent à leur inspirer des sentiments de défiance et de haine contre les Français ; elle les peignirent comme des trafiquants avides, des voisins ambitieux qui les dépouilleraient tôt ou tard de leur territoire. La crainte et la colère se glissèrent dans le cœur de ces sauvages naturellement altiers et farouches, et ils

résolurent de se défaire d'eux. Ils tramèrent une conspiration dont l'exécution demandaient un secrét inviolable, une dissimulation profonde, une continuelle prudence et l'alliance d'un grand nombre de tribus. Plusieurs années furent employées à étendre la conjuration. Les Chickasas n'en avaient point fait part aux peuples qui étaient trop attachés aux Français et qu'ils n'espéraient point y entraîner, comme les Illinois, les Arkansas, les Tonicas. Toutes les autres tribus s'étaient liguées ensemble et devaient frapper le même jour et à la même heure dans toute l'étendue du pays.

Les Français, ignorant ce qui se passait, ne songeaient qu'à jouir du calme apparent qui régnait dans ces contrées. Les conjurés redoublaient d'attentions pour eux, afin d'augmenter leur confiance et leur sécurité. Les Natchez ne cessaient de leur répéter qu'ils n'avaient pas d'alliés plus fidèles; les autres nations en faisaient autant; c'était un concert continuel d'assurances d'amitié et de dévouement. Bercés par ces protestations perfides, les Français, sans soupçon, s'endormirent sur un abîme. Par bonheur, la cupidité des Natchez, qui fut trop impatiente, décela une machination si bien formée, avant qu'elle pût être exécutée complètement.

Le jour et l'heure du massacre avaient été fixés. Le principal établissement français se trouvait chez les Natchez, où M. de Chepar commandait. Quoique cet officier se fût un peu brouillé avec les sauvages, ceux-ci protestaient avec cette dissimulation dont ils ont poussé l'art si loin, qu'ils étaient ses amis, et ils l'en avaient si bien persuadé, que, sur des bruits sourds de l'existence de quelque complot, il fit mettre aux fers sept habitants qui avaient demandé à s'armer pour éviter les surprises; il porta, par une étrange fatalité, la confiance jusqu'à recevoir les sauvages dans le fort et à leur permettre de se loger chez les colons et même dans sa propre maison. On ne voudrait pas croire à une pareille conduite si Charlevoix ne nous l'attestait, tant elle est contraire à celle que les Français avaient pour règle de tenir avec les indigènes.

Les conspirateurs, sous divers prétextes, prirent les

postes qui leur avaient été assignés au milieu de leurs victimes. Pendant qu'ils attendaient ainsi distribués le jour de l'exécution, des bateaux arrivèrent à Natchez remplis de marchandises pour la garnison et pour les habitants. La cupidité des barbares fut excitée; leurs yeux s'allumèrent à la vue de ces richesses, et ils ne purent résister à l'amour du pillage. Ils résolurent de faire main basse sur-le-champ, afin de s'emparer des cargaisons avant la distribution. Pour s'armer ils prétextèrent une chasse. Ils voulaient présenter, disaient-ils, du gibier au commandant pour fêter les hôtes qui venaient de lui arriver. Ils achetèrent des fusils et des munitions des habitants. Le lendemain, 28 novembre 1729, ils se répandirent de grand matin dans toutes les habitations, en publiant qu'ils partaient pour la chasse, et en ayant soin d'être partout plus nombreux que les Français. Ils poussèrent la feinte jusqu'au bout, et entonnèrent un chant en l'honneur de M. de Chepar et de ses hôtes. Il se fit un moment de silence, puis trois coups de fusil retentirent successivement devant la porte de ce commandant. C'était le signal du massacre. Les sauvages fondirent de toutes parts sur les Français, qui, surpris sans armes et dispersés au milieu de leurs assassins, ne pouvaient résister; ils ne se défendirent qu'en deux endroits. M. de La Loire des Ursins, commis principal de la compagnie, attaqué à peu de distance de chez lui, tua quatre Natchez de sa main avant de succomber. A son comptoir, huit hommes eurent le temps de saisir leurs armes; ils s'y battirent longtemps, et deux d'entre eux réussirent à s'échapper. Les Natchez y eurent huit des leurs renversés morts. Ainsi leurs pertes se bornèrent à une douzaine d'hommes, tant leurs mesures avaient été bien prises. Deux cents personnes périrent dans un instant. Une vingtaine de Français seulement, la plupart blessés, purent se sauver avec quelques nègres. Quatre-vingts femmes, cent cinquante enfants et presque autant de noirs furent faits prisonniers; plusieurs d'entre eux moururent dans d'affreux tourments.

Pendant le massacre, le chef des Natchez était assis sous le hangar à tabac de la compagnie, attendant tranquille-

ment la fin de cette tragédie. On lui apporta d'abord la tête de M. de Chepar, qui fut placée devant lui, puis celles des principaux Français, qu'il fit ranger autour de la première, enfin toutes les autres, qu'il fit mettre en piles. Les sauvages ouvrirent le sein aux femmes enceintes, ils égorgèrent les mères qui avaient des enfants en bas âge, parce qu'elles importunaient par leurs cris et leurs pleurs; les autres femmes furent faites esclaves et exposées à toute la brutalité de ces barbares couverts du sang de leurs enfants et de leurs époux. On leur dit que la même chose s'était passée dans toute la Louisiane, et que les Anglais allaient venir prendre la place des Français. *

Raynal raconte différemment la cause qui fit avancer l'heure de cette catastrophe; mais sa version, plus romanesque, semble pour cela même moins probable. D'ailleurs le témoignage de l'historien de la Nouvelle-France mérite toute notre croyance, parce qu'il fut contemporain de cet événement, et qu'il venait d'en traverser le théâtre lorsqu'il eut lieu.

La nouvelle de cet épouvantable massacre répandit la consternation dans le pays. Le gouverneur, M. Perrier, en fut instruit le 2 décembre à la Nouvelle-Orléans. Il fit partir aussitôt un officier pour avertir les habitants sur les deux rives du Mississipi de se tenir sur leurs gardes, et en même temps pour observer les petites nations éparpillées sur les bords de ce fleuve.

Les Chactas n'étaient entrés dans la conspiration qu'en vue de profiter du dénoûment; ils ne remuèrent point. Les Natchez, qui ignoraient la haine que cette nation ambitieuse leur portait, et qui auraient déjà été détruits ou asservis par elle sans la crainte des Français qui l'avait retenue quelques années auparavant, s'étaient laissé tromper par ses insinuations perfides. Les Chactas en les encourageant dans leur conspiration voulaient les mettre aux prises avec les Européens; ils espéraient que ceux-ci les appelleraient à leur secours, et ils comptaient avoir ainsi

---

* Charlevoix.

l'occasion de se défaire plus facilement des Natchez. L'événement réalisa leur calcul.

Perrier n'avait pas pénétré d'abord cette politique astucieuse, et quand il l'aurait fait, cela ne l'eût pas empêché de se servir des armes des Chactas pour venger l'assassinat des siens. La plupart des autres tribus, voyant les colons sur leurs gardes, n'osèrent pas bouger. Celles qui s'étaient découvertes durent s'attendre à éprouver toute la vengeance des Français, et en effet elles ne demandèrent point de quartier. Les Yasous, qui, au début de l'insurrection, avaient surpris un fort près de leur village et égorgé dix-sept Français qui s'y trouvaient, furent exterminés. Les Corrois et les Tioux subirent le même sort. Les Arkansas, puissante nation fort attachée aux Français, étaient tombés sur les premiers et en avaient fait un massacre général ; ils poursuivirent ensuite les Tioux avec tant d'acharnement qu'ils les tuèrent jusqu'au dernier. Ces représailles, la présence d'un corps d'hommes armés aux Tonicas, les retranchements et les petits forts qu'on se hâta d'élever autour des concessions, rassurèrent un peu les colons, dont la terreur avait été si grande que Perrier s'était vu obligé de faire détruire par des nègres une trentaine de Chaouachas, qui demeuraient au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et qui faisaient trembler la ville !

Perrier fit monter deux vaisseaux de la compagnie aux Tonicas, et forma sur ce point, pour attaquer les Natchez, une petite armée dont il donna le commandement au major Loubois, n'osant point s'éloigner lui-même de la ville parce que le peuple avait quelques craintes sur la fidélité des noirs. Toutes ces démonstrations avaient fait déjà rentrer dans les intérêts des Français les petites nations du Mississipi qui s'en étaient détachées. Ils purent dès lors compter sur des alliés nombreux ; ils n'avaient jamais douté de l'affection des Illinois, des Arkansas, des Offagoulas, des Tonicas, et ils étaient sûrs maintenant des Natchitoches, qui n'avaient point inquiété Saint-Denis, et des Chactas, qui avaient pris les armes contre les Natchez. La Louisiane était sauvée.

Les affaires avaient changé de face par l'énergie de Per-

rier. Il écrivit au ministère le 18 mars 1730 : " Ne jugez pas de mes forces par le parti que j'ai pris d'attaquer nos ennemis ; la nécessité m'y a contraint. Je voyais la consternation partout, et la peur augmenter tous les jours. Dans cet état j'ai caché le nombre de nos ennemis, et fait croire que la conspiration générale était une chimère et une invention des Natchez pour nous empêcher d'agir contre eux. Si j'avais été le maître de prendre le parti le plus prudent, je me serais tenu sur la défensive, et j'aurais attendu des forces de France pour qu'on ne pût pas me reprocher d'avoir sacrifié deux cents Français de cinq à six cents que je pouvais avoir pour la défense du bas de ce fleuve. L'événement a fait voir que ce n'est pas toujours le parti qui paraît le plus prudent qu'il faut prendre. Nous étions dans un cas où il fallait des remèdes violents, et tâcher au moins de faire peur, si nous ne pouvions pas faire de mal."

Les troupes de Loubois se composaient de mauvais soldats, qui ne se pliaient qu'avec peine à la discipline. Il ne put joindre Lesueur, Canadien, qui entrait dans les terres des Natchez à la tête de sept cents Chactas. Lesueur attaqua seul l'ennemi, et remporta une victoire complète. Les Natchez se réfugièrent alors dans deux forts palissadés, où Loubois vint les investir avec deux cents hommes et sept bouches à feu. Mais le siège fut conduit si mollement, les volées de canon furent si lentes et si mal dirigées, qu'après six jours de tranchée ouverte et dix jours de canonnade, les Français n'avaient pas encore réussi à abattre un seul pieu de ces misérables petits forts. * Les Chactas, fatigués d'une campagne qui durait trop longtemps à leur gré, menacèrent de se retirer. Ils savaient qu'on ne pouvait rien entreprendre sans leur aide, et ils affectaient beaucoup d'indépendance. Il fallut accepter les conditions qu'offrirent les assiégés, et se contenter de la remise des prisonniers qu'ils avaient en leur possession.

Dans toute la colonie, cette affaire qui terminait la campagne fut regardée comme un échec, et le gouverneur

* Dépêche de Diron d'Artaguette.

écrivit à la cour pour se justifier. Les habitants, commandés par MM. d'Arensbourg et de Laye, avaient montré beaucoup de bravoure et de bonne volonté, mais les soldats s'étaient fort mal conduits ; les assiégés étaient réduits aux extrémités de la famine, et si l'on eût persisté deux jours de plus, se seraient rendus la corde au cou ; mais on se voyait toujours au moment d'être abandonné par les Chactas, et leur départ aurait exposé les Français à recevoir un échec et à voir brûler leurs femmes et leurs enfants prisonniers dans les forts.

Les Chickasas, qui tenaient toujours les fils de la conspiration, s'étaient contentés de faire agir secrètement leur influence. Les Chactas, quoique sollicités par eux et aussi par les Anglais, dont ils avaient reçu de riches présents, jurèrent à Perrier une fidélité inviolable. Ils se regardaient avec quelque raison comme les protecteurs de la colonie.

La retraite des troupes de Loubois accrut l'orgueil et l'audace des Natchez. On comprit qu'il fallait mettre un frein à leur ardeur belliqueuse. Comme à tous les sauvages, un succès ou un demi-succès leur faisait concevoir les plus folles espérances ; parce que leurs forts n'avaient pas été pris, ils se flattaient de faire fuir désormais les Français devant eux comme une faible tribu. Ces illusions furent la dernière cause de leur perte. Le gouverneur forma avec les milices et des renforts qu'il avait reçus de France un corps d'environ six cents hommes qu'il assembla, dans le mois de décembre 1730, à Bayagoulas. Il remonta le Mississipi, et, le 20 janvier, arriva devant les forts que Loubois avait assiégés inutilement l'année précédente. A la nouvelle de son approche, la division s'était mise parmi les Natchez. Au lieu de réunir leurs forces, ils les avaient dispersées. Une centaine de leurs guerriers, avec le soleil et les autres principaux chefs, s'étaient renfermés dans un fort. On y jeta d'abord quelques obus. Comme on se préparait à donner l'assaut, ils arborèrent un drapeau blanc. Perrier retint prisonniers les chefs qui vinrent dans son camp pour parlementer. Alors les assiégés consentirent à sortir de la place sans armes, à condition qu'on leur laisserait la vie sauve.

Perrier, de retour à la Nouvelle-Orléans, envoya tous ses prisonniers en esclavage à Saint-Domingue. Cela irrita profondément les restes de cette nation orgueilleuse. Ils coururent aux armes, se jetèrent sur les Français avec fureur et combattirent vaillamment ; mais ce désespoir ne fit qu'honorer leur chute. Ils ne purent lutter longtemps contre les vainqueurs, et presque toutes leurs bandes furent détruites. Saint-Denis leur fit essuyer la défaite la plus complète qu'ils eussent éprouvée depuis leur déroute par Lesueur. Tous les chefs y périrent. Après tant de pertes ils disparurent comme nation. Ceux qui avaient échappé au fer ou à la servitude, se réfugièrent chez les Chickasas.

Ainsi finit une guerre qui amena une révolution dans les affaires de l'association qui exploitait alors la Louisiane, et dont le privilège embrassait toutes les colonies françaises de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. L'insurrection des sauvages l'épuisa et souleva l'opinion publique contre elle. Elle fut obligée de rétrocéder au roi la Louisiane et le pays des Illinois en 1731. On peut juger du gouvernement de la compagnie en lisant dans ses actes que, pour attacher à ses intérêts le gouverneur et l'intendant de la Louisiane, elle leur accordait des gratifications annuelles et des remises sur les envois de denrées en France.* Une telle administration devait mener à la ruine.

* Barbé-Marbois.

CHAPITRE II.

DECOUVERTE DES MONTAGNES ROCHEUSES.

1713-1744.

Etat du Canada : commerce, finances, justice, instruction publique, érection civile des paroisses, population, défenses. — Plan de M. de Vaudreuil pour l'accroissement du pays. — Délimitation des frontières. — Perversion du droit des gens au sujet du territoire.— Rivalité de la France et de la Grande-Bretagne. — Différends relatifs aux limites de leurs possessions. — Frontière de l'est ou de l'Acadie. — Territoire des Abénaquis. — Les Anglo-Américains veulent s'en emparer. — Assassinat du P. Rasle. — Le P. Aubry propose pour limite une ligne tirée depuis Beaubassin jusqu'à la source de l'Hudson. — Frontière de l'ouest. — Principes différents invoqués par les deux nations ; elles établissent des forts sur les territoires qu'elles réclament ; empiétements. — Prétentions des colonies anglaises ; elles veulent accaparer la traite avec les sauvages. — Plan de M. Burnet. — Le commerce est défendu avec le Canada. — Etablissement de Niagara par les Français, et d'Oswégo par les Anglais. — Plaintes qu'ils s'adressent mutuellement. — Fort Saint-Frédéric élevé par M. de La Corne sur le lac Champlain ; la contestation dure jusqu'à la guerre de 1744. — Progrès du Canada. — Immigration ; perte du vaisseau le *Chameau*. — Mort de M. de Vaudreuil (1725) ; qualités de ce gouverneur. — M. de Beauharnois lui succède. — M. Dupuy, intendant. — Son caractère. — Mort de M. de Saint-Vallier, second évêque de Québec ; difficultés qui s'élèvent relativement à son siège ; elles sont portées devant le conseil supérieur. — Le clergé récuse le pouvoir civil. — Le gouverneur se rallie au parti clérical. — Il veut interdire le conseil, qui repousse ses prétentions. — Il donne des lettres de cachet pour exiler deux membres. — L'intendant fait défense d'obéir à ces lettres. — Décision du roi. — Le cardinal de Fleury, premier ministre. — M. Dupuy est rappelé. — M. D'Aigremont et ensuite M. Hocquart le remplacent comme commissaires ordonnateurs ; le dernier lui succède dans la charge d'intendant. — Conduite peu honorable du conseil. — Mutations diverses du siège épiscopal jusqu'à la nomination de M. de Pontbriand.—Soulèvement des Outagamis (1728) ; expédition des Canadiens ; les sauvages se soumettent.

— Voyages de découvertes vers la mer Pacifique; M. de La Verendrye. — Deux de ses fils découvrent les montagnes Rocheuses en 1743. — Apparences de guerre; M. de Beauharnois se prépare aux hostilités.

Nous revenons maintenant au Canada, dont nous reprenons l'histoire en 1713. Après une guerre d'un quart de siècle, qui n'avait été interrompue que par quatre ou cinq années de paix, les Canadiens avaient suspendu leurs armes dans leurs chaumières et repris paisiblement leurs travaux champêtres. Beaucoup d'hommes étaient morts dans les combats. Un plus grand nombre encore avaient été envoyés aux postes établis sur les lacs et dans la vallée du Mississipi, d'où ils ne revinrent jamais. Cependant, malgré ces pertes et les troubles du temps, malgré la faiblesse de l'émigration française, qui se réduisait alors à quelques commerçants et à quelques soldats, le chiffre des habitants n'avait pas cessé de s'accroître. Après la guerre, il augmenta plus rapidement, et, sous l'administration douce et sage de M. de Vaudreuil, le pays fit bientôt par ses seuls efforts des progrès considérables. Ce gouverneur, qui était allé passer deux ans en France, revint dans le Canada en 1716. Son influence avait grandi par le commerce qu'il avait eu avec les ministres de Louis XIV. M. de Vaudreuil avait au reste un très grand moyen d'influence à la cour: sa femme était sous-gouvernante des enfants du duc de Berry. Son mérite personnel et sa conduite l'avaient fait choisir pour remplir cette place de confiance. A la mort du duc d'Alençon, elle voulut venir rejoindre son mari en Canada; mais le duc de Berry l'engagea à rester en France pour l'éducation de ses autres enfants.

M. de Vaudreuil apporta à Québec la nouvelle de la mort de Louis XIV, et y proclama son successeur. Il s'appliqua à guérir les maux du passé. Conduisant avec habileté les négociations commencées avec les Iroquois, il confirma ces tribus guerrières dans la persuasion que leur intérêt était de rester neutres dans les luttes des blancs qui les environnaient de toutes parts. Libres dès lors des obstacles dont leurs entreprises avaient été si souvent

entravées, les Canadiens purent se livrer davantage à l'agriculture et au commerce. A aucune autre époque, si ce n'est peut-être sous l'intendance de Talon, le commerce ne fut l'objet de tant de sollicitude. Une multitude de décrets furent rendus et annoncèrent aux habitants qu'on s'occupait sérieusement des intérêts matériels du pays.

Un des principaux embarras qui arrêtaient l'action du gouvernement, c'était le désordre des finances. On sait que les affaires de finance sont étroitement liées au commerce, et les plus difficiles à régler, surtout lorsque le crédit est détruit ou ébranlé. Aujourd'hui le crédit est si bien établi, les besoins de luxe et d'améliorations sont si grands, l'argent est si abondant, que les capitalistes courent d'eux-mêmes au-devant des emprunteurs pour leur fournir des fonds ; ils ne demandent que la garantie de l'intérêt. A l'époque où nous sommes parvenus, il n'en était pas ainsi : les capitalistes étaient défiants et exigeants ; le crédit public, exposé à toutes sortes d'abus, était presque nul, surtout en France. De là les difficultés que rencontrait l'Etat depuis quelques années. Le Canada souffrait encore plus que le reste du royaume de ce désordre funeste. Détenteur d'une monnaie de carte que la métropole, sa débitrice, était incapable de racheter, il fut obligé de sacrifier la moitié de sa créance pour avoir l'autre moitié, parce qu'il ne pouvait attendre. L'arrangement de cette affaire, dont nous parlerons plus en détail dans le chapitre sur le commerce, fut une des questions dans lesquelles la dignité du gouverneur comme représentant du prince eut le plus à souffrir.

Après avoir réglé la question des finances, M. de Vaudreuil s'occupa de réformer l'administration intérieure, réforme rendue nécessaire par l'accroissement du pays. Il fut ordonné que les officiers subalternes d'épée rendraient compte de leur gestion au gouverneur, et les officiers subalternes de justice, à l'intendant, et non au conseil comme c'était la coutume. Les lois auraient pu être améliorées : les lois criminelles admettaient l'application de la question, quoique nos tribunaux, pour leur honneur, eussent rarement recours à une pratique qui déshonorait à la fois

la raison et l'humanité ; mais elle était en usage alors dans presque tous les pays de l'Europe ; elle existait dans notre code, et l'on s'en prévalut quelquefois, jusque dans les dernières années de la domination française.* L'instruction publique appelait aussi les soins du gouvernement. En 1722, M. de Vaudreuil établit huit maîtres d'école en différents endroits du pays. L'agriculture reçut quelque encouragement. Enfin les fortifications de Québec occupèrent l'attention. On avait commencé, vers 1702, à fortifier cette ville sur les plans de M. Levasseur. Plus tard, en 1711 ou 1712, on avait jeté les fondements de deux tours près des bastions Saint-Jean et du Palais, et élevé un mur derrière l'Hôtel-Dieu, sur la côte du Palais, d'après les plans de M. de Beaucourt. Mais tous ces plans étaient défectueux, et les travaux avaient été suspendus. M. de Vaudreuil recommanda au régent, en 1716, de fortifier Québec, car, cette ville prise, le Canada était perdu.† Après quelques délais les travaux furent continués, en 1720, sur des plans donnés par M. Chaussegros de Léry, ingénieur, et approuvés par le ministère de la guerre. Deux ans plus tard, il fut résolu aussi de ceindre Montréal d'un mur de pierre avec bastions ; par suite de l'état précaire des finances du royaume, cette dépense fut en partie payée par les habitants et les seigneurs de la ville.

M. de Vaudreuil fit faire une nouvelle division paroissiale de la partie habitée du pays, déjà partagée en trois gouvernements : Québec, Trois-Rivières et Montréal. On y forma quatre-vingt-deux paroisses, dont quarante-huit sur la rive gauche du Saint-Laurent et trente-quatre sur la rive droite. La Baie-Saint-Paul et Kamouraska étaient les deux dernières à l'est, l'Ile-du-Pads et Châteauguay, les dernières à l'ouest. Un arrêt du conseil d'Etat, enregistré à

---

* Procédures judiciaires déposées aux archives provinciales. Entre autres cas, nous avons remarqué ceux d'Antoine Hallé et de Gaulet, accusés de vol en 1730, et celui de Pierre Beaudoin dit Cumberland, soldat de la compagnie de La Corne, accusé d'avoir mis le feu aux Trois-Rivières en 1752. Ce dernier subit le supplice des brodequins.

† Documents de Paris, 2e série.

Québec, consomma en 1722 la première érection civile des paroisses.

On fit aussi le recensement. On comptait dans toute la Nouvelle-France, en 1679, environ 10,000 âmes, dont 500 seulement en Acadie ; et 22,000 arpents de terre en culture. Huit ans après, cette population n'avait eu qu'une augmentation de 2,300 âmes. M. de Vaudreuil, voulant réparer un oubli, ordonna de faire un recensement tous les ans pendant quelques années avec toute la précision possible. On trouva en Canada, par celui de 1721, 25,000 habitants, dont 7,000 à Québec et 3,000 à Montréal ; 62,000 arpents de terre en labour et 12,000 en prairie et pâturage. Les produits de ces terres atteignaient un chiffre considérable ; ils s'élevaient à 282,700 minots de blé, 7,200 minots de maïs, 57,400 minots de pois, 64,000 minots d'avoine, et 4,600 minots d'orge ; on avait aussi recueilli 48,000 livres de tabac, 54,600 livres de lin et 2,100 livres de chanvre ; ce qui faisait en tout 416,000 minots de grain, ou 6 minots ⅔ par arpent, outre 1 livre ⅔ de tabac, lin ou chanvre. Le nombre des animaux se montait à 59,000, dont il y avait 5,600 chevaux.

Près de la moitié de la population habitait les villes, signe que l'agriculture était négligée. Le total des habitants fait faire aussi, par son faible chiffre, de pénibles réflexions. Le gouverneur prévoyait tous les dangers du voisinage des colonies anglaises, dont la force numérique devenait de plus en plus redoutable, et il appela l'attention du régent sur ce péril, que la France ne pouvait plus se dissimuler. Dès 1714, il avait écrit à M. de Pontchartrain : "Le Canada n'a actuellement que quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatre habitants en état de porter les armes depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante, et les vingt-huit compagnies (des troupes de la marine, que le roi y entretient) ne font en tout que six cent vingt-huit soldats. Ce peu de monde est répandu dans une étendue de cent lieues. Les colonies anglaises ont soixante mille hommes en état de porter les armes, et on ne peut douter qu'à la première rupture ils ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada, si l'on fait réflexion que dans les instruc-

tions données par la ville de Londres à ses députés au prochain parlement, il est dit qu'ils demanderont aux ministres du gouvernement précédent pourquoi ils ont laissé à la France le Canada et l'île du Cap-Breton." Dans son désir d'augmenter la population, il avait proposé de faire du Canada une colonie pénale.

Le régent, livré aux plaisirs et à un commerce d'esprit puéril, répondit aux remontrances de Vaudreuil en faisant un léger effort, qui cessa bientôt ; il envoya à peine quelques émigrés. La plupart des Français qui se fixaient en Canada étaient des soldats, auxquels on donnait le congé à condition qu'ils se marieraient et resteraient dans la colonie ; ils recevaient une année de solde en quittant les drapeaux. * On a cru jusqu'ici que les Canadiens descendaient presque tous d'émigrés sortis de la Normandie ; mais cette erreur, répandue par Charlevoix, ne peut plus subsister. Des recherches faites avec soin dans les archives nous permettent de dire que les ancêtres des Canadiens-Français sont venus du nord-ouest de la France, c'est-à-dire de cette partie de la France qui est située entre les Pays-Bas, Paris, Bordeaux et l'Atlantique. La Normandie, le Poitou, le pays d'Aunis, la Saintonge, la Bretagne, la Picardie, l'Angoumois, paraissent avoir fourni séparément plus d'émigrés qu'aucune autre province, mais la ville de Paris en a fourni à elle seule plus qu'aucune de ces provinces. † Les émigrants étaient des chercheurs d'aven-

* Lettres de MM. de Frontenac et de Champigny en 1698, 2e série.

† Nous avons compulsé les études de trente-trois notaires, sur trente-cinq qui ont exercé leur profession avant ou pendant l'année 1700, et dont les minutes sont à Québec. Nous avons cru devoir nous arrêter à cette époque parce que la plupart des émigrés français qui se sont fixés en Canada, y sont venus dans le XVIIe siècle.

Une chose que nous avons remarquée, et qui mérite d'être notée, c'est qu'un grand nombre de contrats portent la signature des époux et des parents ou amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer qu'on ne le pense généralement. Les contrats de mariage sont signés par plusieurs témoins et quelquefois par le gouverneur lui-même. J'en ai vu trois ou quatre qui portent sa signature dans l'étude de M. Audouart. Les épouses,

tures plutôt que des hommes poussés hors de leur pays par la nécessité ; des jeunes gens, plusieurs de bonne famille, attirés en Amérique par la traite des pelleteries, et qui espéraient que la fortune les dédommagerait de

dont l'âge est presque toujours indiqué, ont ordinairement quinze ou seize ans et quelquefois douze ou treize seulement.

FRANCE.

Flandre française	8	Artois	7
Picardie	76	Lyonnais et Forez	12
Normandie	341	Ile d'Oleron	4
Bretagne	87	Bresse	1
Poitou	239	Messin	1
Beauce	43	Quercy	1
Pays d'Aunis	190	Angenais	3
Saintonge	91	Gascogne	18
Perche	20	Auvergne	8
Anjou	44	Bourgogne	32
Limousin	21	Champagne	32
Maine	30	Languedoc	18
Touraine	34	Cambrésis	4
Brie	20	Dauphiné	7
Berri	17	Avignon	3
Orléanais	35	Navarre	2
Bourbonnais	6	Lorraine	8
Angoumois	56	Provence	6
Périgord	9	Pyrénées	1
Guienne	21	Ile-de-France, presque tous de Paris	358
Ile de Ré	7	Différents lieux de France	45
Vexin-le-Français	1		
Nivernais	1		1976
Gâtinais	2		
Blaisois	6		

PAYS ÉTRANGERS.

Portugal	5	Piémont	1
Allemagne	4	Suisse	3
Angleterre	4	Italie	1
Irlande	2		
Espagne	1		26
Hollande	1		1976
Nouvelle-Angleterre	1		
Savoie	2	Total	2002
Ecosse	1		

leurs travaux et des dangers qu'ils auraient courus; des marins, las de la vie sur mer; d'ardents catholiques, fuyant le voisinage des huguenots, puissants dans quelques provinces, dans le Poitou, par exemple, où il y eut beaucoup de protestants. Au reste le clergé a exercé une grande influence sur le choix des émigrés; si nous n'en avions pas déjà d'autres témoignages, nous pourrions le présumer sur quelques circonstances dont la signification ne peut être douteuse. Une entre autres: le choix d'épouses fort jeunes, dont l'âge répondît de l'innocence et de la vertu, se faisait sans doute d'après une idée qui venait bien plus de la religion que de la politique.

La France, qui n'envoyait presque plus d'émigrants en Canada, oublia bientôt la résolution qu'elle avait prise de fortifier Québec et Montréal. Les défenses de ces deux boulevards du pays restèrent incomplètes au point que Montcalm, trente ans après, n'osa pas se retirer derrière celles de la capitale avec son armée, quoiqu'elles eussent encore été augmentées. En 1728, le gouverneur proposa de bâtir une citadelle à Québec; on se contenta de lui répondre: "Les Canadiens n'aiment pas à combattre renfermés; d'ailleurs l'Etat n'est pas capable de faire cette dépense, et il serait difficile d'assiéger la ville dans les formes et de s'en rendre maître."*

Pourtant, dans le moment même, un grave sujet qui devait être tôt ou tard une cause de guerre, inquiétait beaucoup le gouvernement: la question des frontières était toujours pendante. Les ministres y revenaient fréquemment et avec une préoccupation marquée. La France avait à défendre d'immenses contrées encore sans habitants; et les questions de limites, on le sait, sont les plus difficiles et les plus délicates à régler.

La grandeur des projets de Louis XIV sur l'Amérique avait effrayé l'Angleterre, qui chercha à les déranger. Elle disputa aux Français leur territoire, leur influence, la traite des pelleteries, l'alliance des indigènes. Dans les premiers temps, les questions de frontières et de rivalité

* Documents de Paris.

commerciale étaient peu ardentes; on ne connaissait pas toute l'étendue des pays dont on prenait possession, et il ne se faisait aucun commerce entre eux. Mais, après un siècle et demi, les établissements formés par les Français, les Anglais et les Espagnols, avaient déjà pris assez d'étendue pour se toucher sur plusieurs points, et pour obliger ces peuples à rechercher l'alliance ou les dépouilles des indigènes, afin de pouvoir faire triompher leurs prétentions nouvelles. Les lois internationales, violées dès l'origine sur ce continent par les Européens, y étaient partout méconnues et sans force. L'Amérique du Nord présenta le spectacle que l'Europe avait offert dans la première moitié de l'ère chrétienne; une guerre sans cesse renaissante s'alluma entre les Européens pour la possession du sol.

Dans un tel état de choses rien d'étonnant qu'ils eussent une répugnance extrême à se lier par un droit des gens quelconque, en reconnaissant des principes qui pussent servir de guide dans la délimitation de leurs territoires; ils ne purent éviter d'en avouer quelques-uns pourtant. Quoique ces principes fussent peu stricts, on voulut encore souvent s'en affranchir. Après avoir reconnu que la simple découverte donnait le droit de propriété, puis que la prise de possession était en outre nécessaire, on décida que la possession de fait d'un territoire auparavant inoccupé, en conférerait seule la propriété. L'Angleterre et la France adoptèrent à peu près cette règle. Par territoire non occupé on entendait celui qui ne l'était que par les sauvages. Après cette explication il est facile de se rendre raison des différends qui s'élevèrent entre les deux nations relativement aux frontières de leurs colonies. Quant aux difficultés qui résultèrent des interprétations diverses données à un traité spécial, comme dans le cas des limites de l'Acadie, il suffira pour en juger de connaître les faits.

Après le traité d'Utrecht, l'Angleterre garda l'Acadie sans en faire déterminer les limites, et ne réclama point les établissements formés le long de la baie de Fundy, depuis la rivière Kénébec jusqu'à la péninsule. Les Français restèrent en possession de la rivière Saint-Jean et s'y for-

tifièrent ; ils continuèrent d'occuper aussi la côte des Etchemins jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Pour se rendre les indigènes favorables et pour les détacher en même temps des missionnaires français, l'Angleterre leur envoya un ministre protestant. Le ministre s'établit à l'embouchure de la rivière Kénébec, et commença par se railler des pratiques catholiques. Le P. Rasle, qui gouvernait cette mission depuis un grand nombre d'années, engagea avec lui une guerre de plume à laquelle les Abénaquis ne comprirent rien. Mais dans la controverse le protestant se jeta dans la vieille ornière des accusations d'idolâtrie ; c'était une imprudence en présence des sauvages, qui entendent bien mieux une religion dont les symboles parlent à l'âme, qu'une religion abstraite, qui se borne à quelques prières sans sacrifice et sans actes extérieurs de pénitence. Le jésuite n'eut pas de peine à triompher, et son adversaire fut obligé de retourner à Boston. Les Anglais se rejetèrent alors sur le commerce, qui leur était toujours bien plus favorable, et, moyennant certains avantages, ils obtinrent la permission d'établir des comptoirs sur le Kénébec. Bientôt les bords de la rivière se couvrirent de forts et d'habitations. Les sauvages à cette vue conçurent des craintes. Ils questionnèrent leurs nouveaux hôtes, qui, se croyant assez puissants pour ne plus rien cacher, répondirent que la France leur avait cédé le pays. Les Abénaquis refoulèrent leur colère dans leur cœur, et députèrent à Québec pour savoir la vérité. M. de Vaudreuil répondit que le traité d'Utrecht ne faisait aucune mention de leur territoire. Ils résolurent alors d'en chasser les nouveaux venus les armes à la main. C'est à cette occasion qu'apprenant les prétentions émises par la Grande-Bretagne, la France proposa, en 1718 ou 1719, d'abandonner le règlement des difficultés à des commissaires. Il en fut nommé de part et d'autre, mais ils ne firent rien.

Les Anglais, voyant les dispositions des Abénaquis, songèrent à se procurer des otages pour leur sûreté. Les moyens qu'ils employèrent dans ce dessein furent perfides et irritèrent encore davantage les indigènes. Le gou-

verneur de Boston leur fit demander une conférence afin de terminer leur différend à l'amiable ; mais, au lieu de se rendre à l'assemblée, il retint les otages qu'on lui avait donnés pour la sauvegarde de sa personne ; c'était combler la mesure. Les Abénaquis auraient alors pris les armes sans le P. Rasle et le P. de La Chasse, supérieur des jésuites en tournée dans ces lieux-là ; ces deux missionnaires les engagèrent à écrire à Boston pour redemander les otages, et pour sommer les Anglais de sortir du pays. Cette lettre resta sans réponse. Cela se passait en 1721.

Dans le même temps les Anglo-Américains attribuaient l'antipathie des sauvages aux discours des jésuites, à qui ils portaient toujours une haine profonde. Ils crurent surtout que le P. Rasle était cause de l'attitude hostile des Abénaquis, et tandis que ce jésuite usait de toute son influence pour empêcher les sauvages de les attaquer, ils mettaient sa tête à prix, et envoyaient vainement deux cents hommes pour le saisir dans le village où il faisait ordinairement sa résidence. Ils réussirent à s'emparer du chef des Abénaquis, le fils de Saint-Castin. Le jeune baron demeurait sur le bord de la mer. Un jour du mois de décembre 1721, un bâtiment bien connu parut sur la côte ; Saint-Castin alla visiter le capitaine comme il le faisait quelquefois ; on se saisit aussitôt de lui et on le conduisit à Boston, où il fut traité en criminel. On l'y retint plusieurs mois, malgré les réclamations de M. de Vaudreuil, qui parvint enfin à le faire mettre en liberté. Saint-Castin passa peu de temps après en France pour recueillir l'héritage de son père dans le Béarn, et ne revint plus en Amérique.

A la nouvelle de l'enlèvement de leur chef, les Abénaquis, si fiers de leur liberté que l'un d'eux disait à un envoyé anglais en 1727 : "Je n'entends point reconnaître ton roi pour mon roi et le roi de mes terres : Dieu a voulu que les sauvages n'eussent pas de roi et qu'ils fussent maîtres en commun," les Abénaquis levèrent la hache des combats. Ils se mirent en campagne et incendièrent tous les établissements de la rivière Kénébec, sans cependant

faire de mal aux personnes. Les Anglais, qui rapportaient toujours la conduite de ces sauvages aux conseils du P. Rasle, étaient résolus à s'emparer de lui, mort ou vif. Ils envoyèrent onze cents hommes pour le prendre à Narantsouac, bourgade assez considérable qu'il avait formée autour de sa chapelle. Cerner ce village, entouré d'épaisses broussailles, l'enlever et le livrer aux flammes, fut l'ouvrage d'un instant. Au premier bruit, le vénérable missionnaire sortit de sa demeure. En l'apercevant les assaillants jetèrent un grand cri, et abaissèrent leurs armes sur lui ; il tomba sous une grêle de balles avec sept sauvages qui avaient voulu lui faire un rempart de leurs corps. Les Anglais épuisèrent leur vengeance sur son cadavre, qu'ils mutilèrent de la manière la plus barbare. Ensuite ils se retirèrent précipitamment.

Le premier soin des sauvages, en rentrant dans leur village, et tandis que les femmes cherchaient des herbes pour panser les blessés, fut de pleurer sur le corps de leur missionnaire. Ils le trouvèrent percé de coups, la chevelure enlevée, la bouche et les yeux remplis de terre, les os des jambes fracassés. Jamais les sauvages, dont on exagérait si fort en toute occasion la cruauté, ne s'étaient acharnés ainsi sur le cadavre d'un ennemi. *

Après cette surprise, la guerre continua quelque temps. Elle fut partout à l'avantage des Abénaquis.

En 1725, M. de Vaudreuil, qui était à Montréal, vit arriver quatre députés du Massachusetts et de la Nouvelle-York, MM. Dudley, Thaxter, Atkinson et Schuyler ; ils y venaient traiter de la paix avec ces sauvages, dont plusieurs chefs se trouvaient alors dans cette ville. Après avoir remis au gouverneur une réponse vague pour satisfaction de la mort du P. Rasle, ils cherchèrent à entrer secrètement en négociation avec les Abénaquis ; ceux-ci s'y refusèrent, et voulurent au contraire qu'on s'assemblât chez M. de Vaudreuil.

Il y eut plusieurs conférences ; la question des limites et celle des indemnités furent discutées. L'ultimatum des

---

* Charlevoix.

sauvages fut qu'ils resteraient maîtres du territoire situé entre la rivière Saco et Port-Royal, et que la mort du P. Rasle et les dégâts de la guerre seraient couverts par des présents. * Les agents anglais ne voulurent point recevoir de pareilles conditions. Ils se contentèrent de répondre qu'ils feraient leur rapport à Boston. Ils se plaignirent ensuite aux Français des secours donnés aux Abénaquis contre la foi des traités, dont ils reclamèrent l'exécution, et ils demandèrent la remise des prisonniers anglais retenus en Canada. Ils faisaient allusion à la part qu'avaient prise aux hostilités nos sauvages, plutôt excités que retenus par M. de Vaudreuil.

Le gouverneur, qui redoutait le rétablissement de la paix et le rapprochement des deux peuples, vit avec plaisir la fin des pourparlers. Le ministre de la marine, M. de Maurepas, écrivit de faire en sorte qu'il n'y eût pas d'accommodement. Mais les conférences n'avaient été réellement qu'ajournées, car, deux ans après, en 1727, les parties belligérantes conclurent un traité entre elles, avec la condition verbale que les Abénaquis resteraient maîtres de leurs terres, et qu'ils seraient libres de suivre le parti des Français ou celui des Anglais, en cas de rupture entre les deux nations. Lorsque la nouvelle lui en parvint à Paris, M. de Maurepas sentit le danger que courrait désormais le Canada s'il était attaqué par mer. Il manda qu'à tout prix les missionnaires conservassent l'attachement de ces sauvages, qui servaient de barrière du côté de l'Acadie. † Trop d'intérêts du reste leur dictaient cette politique pour qu'ils ne la suivissent pas. Ce ministre enjoignit

---

* Les Français, en mettant en oubli dans cette circonstance leurs prétentions sur les terres baignées par les eaux de la baie de Fundy, ne faisaient que reconnaître l'indépendance des Abénaquis, comme ils avaient reconnu déjà celle des Iroquois.

† Documents de Paris. — Charlevoix était de cette opinion-là, car dans une lettre qu'il écrivit à la duchesse de Lesdiguières lorsqu'il voyageait en Canada, huit ans après le traité d'Utrecht, il s'exprime ainsi : " Les Abénaquis, quoiqu'en petit nombre, ont été pendant les deux dernières guerres le principal boulevard de la Nouvelle-France contre la Nouvelle-Angleterre."

aussi "de peupler le bas de la colonie au lieu des pays situés au-dessus de Montréal, afin d'être en état de repousser une invasion, qui ferait plus de dommage par ce côté-ci que par l'autre."

Quant à la délimitation de la frontière acadienne, il paraît qu'il n'en fut plus question jusqu'à la guerre de 1744. Le P. Aubry, illustré par la plume de Châteaubriand et par le pinceau de Girodet, écrivait, en 1718, que l'Acadie ne s'étendait pas au delà de la péninsule, et que si l'on ne soutenait point les sauvages, les Anglais porteraient bientôt leurs frontières jusque dans le voisinage de Québec et de Montréal. Et il proposa de tirer une ligne depuis Beaubassin jusqu'à la source de la rivière Hudson. L'humble missionnaire canadien avait prévu les prétentions du cabinet de Londres longtemps avant qu'elles fussent mises au jour. Le gouvernement français avait commis une faute en ne distinguant pas, dès le principe, par une ligne de démarcation chacune de ses provinces. Il n'y avait pas de limites tracées et connues entre l'Acadie et le Canada; les autorités des deux pays avaient fréquemment fait acte de juridiction sur les mêmes terres.

Tel fut l'état des choses en Acadie jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Les Français établis sur la rivière Saint-Jean, le long de la côte des Etchemins et depuis cette côte jusqu'au fleuve Saint-Laurent, ceux même qui habitaient les Mines, l'isthme acadien et les pays les plus voisins du territoire cédé à la Grande-Bretagne, ne s'aperçurent d'abord d'aucun changement. Les Anglais ne cherchèrent ni à les chasser ni à leur faire prêter le serment de fidélité.

Les vues et les prétentions des deux peuples n'étaient pas moins opposées en ce qui regardait leurs frontières au sud-ouest de la vallée du Saint-Laurent et à l'est de celle du Mississipi. Mais ici la question se simplifiait. La France avait posé pour principe que les vallées découvertes et occupées par elle lui appartenaient avec toutes les terres arrosées par les eaux qui s'y rendaient; en vertu de ce principe elle réclama toujours le pays des Iroquois jusqu'à ce qu'elle l'eût abandonné par une stipulation expresse; elle prit possession aussi de l'Ohio, et par droit de

découverte, et parce que cette rivière se jette dans le Missisipi. L'Angleterre néanmoins, plus lente à pénétrer dans l'intérieur du continent, ne voulut jamais admettre cette règle dans ses négociations par des raisons faciles à apprécier. A défaut de principe, elle se retrancha, pour justifier dans la suite ses envahissements, sur le motif de la sûreté nationale, et, suivant l'accusation consacrée, sur l'ambition dangereuse de la France.

Depuis le commencement du XVIII[e] siècle, le gouvernement français était comme ces vieillards dont le génie a survécu à la force. Les grandes conceptions de Henri IV, de Richelieu, de Colbert, de Louis XIV sur les colonies, subsistaient encore ; elles éclairaient les hommes d'Etat, qui tâchaient de les suivre ; mais leurs efforts échouaient devant le vice des institutions sociales, qui étouffaient à la fois l'énergie et la liberté, l'industrie et l'émigration ; ils échouaient devant le système politique de la France, obligée de retenir tous ses enfants auprès d'elle pour résister aux formidables coalitions qui se formaient par crainte de sa puissance. Faute d'émigration, il fallait donner aux établissements coloniaux un caractère presque militaire dans l'intérêt de leur défense. Beauséjour, Niagara, le fort Duquesne (à la fourche de l'Ohio), devinrent ainsi des avant-postes. Mais les colonies françaises ne pouvaient espérer de se maintenir en Amérique que par une population qui ne fût pas trop inférieure à celle des colonies anglaises.

Par le traité d'Utrecht, la France avait abandonné les droits qu'elle prétendait avoir sur le territoire des Cinq-Nations. C'était un abandon plus imaginaire que réel, car les Cinq-Nations n'avaient jamais cessé de se regarder comme libres. L'Angleterre, en persistant à vouloir les soumettre à sa souveraineté, s'exposait à s'en faire des ennemis. La France avait reconnu depuis longtemps leur indépendance, en refusant de négocier avec elles par l'intermédiaire de la Nouvelle-York, et en signant avec leurs ambassadeurs le traité de 1700.

Cependant les Français ne se maintenaient dans le haut de la vallée du Saint-Laurent et dans celle du Missisipi

qu'à l'aide de la traite et de leur alliance avec les tribus indigènes. Les Anglais travaillaient depuis longtemps à leur enlever l'une et l'autre. Le gouverneur de la Nouvelle-York, M. Burnet, recommandait dans cette vue de défendre tout commerce avec le Canada. "Les Français, écrivait un autre gouverneur de la province anglaise, M. Hunter, les Français ont des forts et des établissements sur plusieurs points du Mississipi et des lacs, et ils réclament ces contrées, avec le commerce qui s'y fait, comme leur propriété; si ces établissements augmentent et prospèrent, ils finiront par menacer même l'existence des plantations anglaises...... Je ne sais sur quoi ils fondent leur droit, et je ne vois de moyen de prévenir le mal que je signale, qu'en les décidant à abandonner le pays. Ce qu'il y aura de mieux à faire ensuite, ce sera d'étendre nos frontières et d'augmenter le nombre de nos soldats." * Le gouverneur Hunter ne cherche point à s'autoriser de titres chimériques pour établir un droit de priorité en faveur de sa patrie; il s'appuie sur l'intérêt seulement: l'intérêt est sa règle; car de droits, même celui de possession, même celui du premier occupant, il n'en reconnait aucun.

M. de Vaudreuil suivait d'un œil attentif les actes des colonies anglaises. Il vit toute la portée de la recommandation de Burnet et du statut prohibitif qui fut passé pour la mettre à effet. Il chercha à en prévenir les conséquences. Joncaire reçut, en 1721, l'ordre d'établir un poste à Niagara, du côté du sud, afin d'empêcher les Anglais de s'avancer sur les lacs, et d'attirer le commerce de ces contrées à Albany. Joncaire était un homme intelligent et qui possédait cette éloquence poétique et figurée qui charme tant les sauvages. Les Tsonnontouans l'avaient adopté et le chérissaient comme un des leurs. Il obtint d'eux sans difficulté la permission d'ouvrir un comptoir dans leur pays de chasse. Une députation, composée du baron de Longueuil, du marquis de Cavagnal, fils du gou-

---

* Lettre adressée au bureau du commerce à Londres, 9 juillet 1719. (*Documents de Londres.*)

verneur, et de deux autres personnes, obtint de même l'assentiment des Onnontagués. Aussitôt que la nouvelle en parvint à Albany, Burnet protesta contre "cette violation du traité d'Utrecht." M. de Vaudreuil lui répondit que Niagara avait toujours appartenu à la couronne de France. Burnet, qui ne voulait pas commettre lui-même d'actes d'hostilité, s'adressa aux Iroquois pour les engager à expulser les Français par la force. Il regardait le fort de Niagara comme funeste à la politique anglaise. Ce poste en effet protégeait la communication établie entre le Canada et le Mississipi, communication qu'il voulait interrompre par le moyen de ses alliés. Si les Français y mettaient une garnison assez forte, ils devenaient les maîtres du passage du lac Ontario ; au contraire si le fort était démoli, les sauvages occidentaux tombaient dans la dépendance des Anglais. * Burnet fit des plaintes vives à tous les cantons, et réussit à en mettre quatre dans ses intérêts ; mais il ne put décider les Tsonnontouans à renvoyer Joncaire, non plus qu'à lui permettre à lui-même de s'établir dans leur pays. Alors il prit le parti d'ouvrir un comptoir sur la frontière, et il choisit l'entrée de la rivière Oswégo ou Chouaguen, à mi-chemin entre Niagara et le fort Frontenac. †

Les deux nations étaient ainsi résolues à se maintenir dans les positions qu'elles prenaient ou qu'elles avaient prises. Louis XV écrivit de sa main sur un mémoire: "Le poste de Niagara est de la dernière importance pour conserver le commerce des pays d'en haut." Et il ordonna,

---

* "I shall do my endeavour, écrit M. Burnet au bureau du commerce, in the spring, without committing overt hostility, to get our Indians to demolish it. This place is of great consequence, for two reasons: first, because it keeps the communication open between Canada and the Mississipi by way of the river Ohio, which else our Indians would be able to intercept at pleasure; and, second, if it should be made a fort with soldiers enough in it, the place will keep our Indians from going over the narrow part of the lake Ontario, by this only pass of the natives, except by leave of the French; so that if it were once demolished, the far removed Indians would depend on us." — (*Documents de Londres.*)

† Documents de Paris. — *Journal historique* de Charlevoix.

en 1725, de bâtir un fort en pierre sur l'emplacement de celui qui avait été autrefois élevé par Denonville; il rendit libre le trafic de l'eau-de-vie chez les sauvages, comme il l'était chez les Anglais, et rétablit la vente des congés de traite, qui furent fixés à deux cent cinquante livres. En même temps M. de Beauharnois reçut ordre d'empêcher tout étranger de mettre les pieds sur le territoire français, soit pour commercer, soit pour étudier le pays, et d'en faire sortir les Anglais. Il y en avait beaucoup d'établis à Montréal, et leur nombre avait excité les soupçons du gouvernement.

Le duc de Newcastle, ministre d'Angleterre, se plaignit en vain à la cour de Versailles de l'établissement de Niagara. Burnet écrivit aussi inutilement une lettre au baron de Longueuil, gouverneur par intérim après la mort de M. de Vaudreuil; cette lettre fut apportée à Québec par M. Livingston, qui voyageait en apparence pour son plaisir, mais qui était chargé probablement de quelque mission secrète.

Ne recevant aucune réponse favorable, Burnet se fortifia à Oswégo, et, à la suite d'une sommation que M. de Beauharnois lui fit porter en 1727, il y plaça une garnison nombreuse. Oswégo avait une grande importance pour les Anglais: ce fort leur était nécessaire, dans le dessein qu'ils avaient de s'emparer de la traite des pelleteries, et il protégeait leurs établissements entre l'Hudson et le lac Ontario.

Ces empiètements entraînèrent des représailles. Voyant qu'il ne pouvait déloger Burnet de l'endroit qu'il occupait sur le lac Ontario, Beauharnois le tourna et fit élever un fort vers la tête du lac Champlain, à la pointe à la Chevelure, aujourd'hui Crown-Point. Ce lac, qui se décharge dans le Saint-Laurent par la rivière Richelieu, tire ses eaux du même plateau que la rivière Hudson, qui coule du côté opposé et va se jeter dans la mer à New-York. La partie supérieure du lac est entourée de montagnes; dans sa partie inférieure, les rives s'abaissent graduellement jusqu'à son extrémité. M. de La Corne, officier canadien de mérite, avait le premier appelé l'atten-

tion sur l'importance de ce lac, qui donnait entrée dans le cœur même de la Nouvelle-York. En effet, de la pointe à la Chevelure les Français menaçaient à la fois Oswégo et Albany. La Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-York envoyèrent une députation en Canada ; leurs remontrances à M. de Beauharnois restèrent sans fruit ; malgré les réclamations et les menaces, les Français achevèrent de construire le fort Saint-Frédéric et gardèrent leur position sur le lac Champlain.

Ces événements graves par les suites qu'ils devaient avoir, se passèrent entre 1715 et 1744. En 1725, la France voulut donner quelque essor à l'émigration. Le *Chameau*, bâtiment du roi, partit de l'Europe chargé de colons pour le Canada. Il portait M. de Chazel, qui venait remplacer l'intendant Bégon, M. de Louvigny, nommé gouverneur des Trois-Rivières, plusieurs officiers, des ecclésiastiques, des marchands, outre six maîtres d'école. Une tempête le surprit à l'entrée du golfe Saint-Laurent, et le jeta, au milieu de la nuit, sur les rescifs de l'île du Cap-Breton. Personne ne fut sauvé. Le lendemain la côte parut jonchée de cadavres et de marchandises.

La nouvelle de ce désastre fut suivie par une perte non moins sensible dans la personne de M. de Vaudreuil, qui mourut le 10 octobre. Il gouvernait le pays depuis vingt et un ans. Il avait reçu, en 1722, la grande croix de Saint-Louis après cinquante-trois ans de services. Il fut sincèrement regretté. Son administration n'avait été troublée par aucune de ces querelles qui avaient si souvent agité la colonie, divisé les fonctionnaires et paralysé les corps publics ; elle fut constamment signalée par des événements heureux, dus en partie à sa vigilance, à sa fermeté et à sa bonne conduite. Son successeur fut le marquis Charles de Beauharnois,* capitaine de vaisseau, qui appartenait par sa mère à une famille que ses services et sa parenté avec les Pontchartrain avaient placée dans les plus hauts emplois de la marine et des colonies. Il s'était signalé

---

* Grand-oncle d'Alexandre de Beauharnois, premier mari de l'impératrice Joséphine.

lui-même sur mer. Choisi par Louis XV pour être mis à la tête du gouvernement canadien, il arriva à Québec en 1726, et prit les rênes de l'administration des mains de M. de Longueuil, qui les tenait par intérim.

L'intendant Bégon, que M. de Chazel venait relever, eut pour successeur M. Dupuy, maître des requêtes et ancien avocat général au conseil du roi. C'était un fidèle disciple de l'esprit et des doctrines des parlements de France. En entrant en fonctions, il voulut augmenter l'importance du conseil supérieur dans l'opinion publique, inspirer à ses membres les sentiments d'un haut respect pour leur charge, et raffermir en eux cette indépendance de caractère si nécessaire à une magistrature intègre, et qui faisait regarder, depuis des siècles, les parlements français comme les défenseurs naturels du peuple.

Jaloux des droits de la magistrature, esclave de la règle, le nouvel intendant ne fut pas longtemps dans le pays sans se voir aux prises avec plusieurs des fonctionnaires publics, accoutumés à jouir d'une grande liberté dans leurs actes, et à exercer leurs pouvoirs plutôt suivant l'équité ou la convenance du moment que suivant la lettre rigide de la loi. Le différend le plus grave entre lui et ces fonctionnaires naquit d'une circonstance fortuite, la mort de l'évêque de Québec, M. de Saint-Vallier, qui avait succédé, en 1688, à M. de Laval, forcé à la retraite par son grand âge et ses infirmités.* Cette longue querelle, que nos historiens ont ignorée, car aucun d'eux n'en fait mention, souleva le clergé et le gouverneur contre le conseil, dirigé par M. Dupuy. En général, le gouverneur et l'intendant étaient opposés l'un à l'autre ; c'étaient deux rivaux attachés ensemble par la politique royale pour s'observer, se retenir, se juger ; si l'un était plus élevé en rang, l'autre possédait plus de pouvoir ; si le premier avait pour courtisans les hommes d'épée, l'autre avait les hommes de robe et les administrateurs subalternes ; mais ce système, qui rassurait la jalousie du trône, divisait à jamais ces deux

* M. de Laval mourut à Québec le 6 mai 1708 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

hauts fonctionnaires. Jusque alors l'intendant s'était rangé du côté du parti clérical ; M. Dupuy allait dans cette querelle occuper la position du gouverneur, qui s'était rallié au clergé.

L'évêque mourut à Québec en décembre 1727, et son titre échut à M. de Mornay, son coadjuteur depuis 1714, qui était en France.* M. de Lotbinière, archidiacre, se préparait à faire les obsèques du prélat, lorsque le chapitre, conduit par M. Boullard, curé, prétendit que ses fonctions avaient cessé par le décès de M. de Saint-Vallier; que le siège épiscopal était vacant, et que c'était au chapitre à régler tout ce qui avait rapport aux funérailles de l'évêque et à prendre l'administration du diocèse. Trois grands vicaires furent désignés à cet effet. Cela n'empêcha pas M. de Lotbinière de procéder à l'inhumation. Il repoussa les prétentions du chapitre, qui furent repoussées aussi plus tard par le ministre; et sur le refus que l'on fit d'obtempérer aux ordres qu'il donnait en sa qualité de grand vicaire, il assigna devant l'autorité civile le chapitre pour répondre de sa rébellion. Celui-ci se contenta de déclarer qu'il ne reconnaissait aucun juge en Canada capable de prendre connaissance des motifs du différend élevé entre le plaignant et lui ; qu'il ne pouvait être traduit que devant l'official du diocèse, et qu'il en appelait au roi en son conseil d'Etat.† Dupuy prétendit que le conseil supérieur tenait, en ce pays, la place des parlements français, et qu'il fallait le reconnaître avant de pouvoir en appeler à la couronne. Des scènes tumultueuses accompagnèrent cette première difficulté. Le chapitre, à la tête d'une foule de peuple, se rendit, malgré la défense, à l'hôpital général, où l'évêque était mort et avait été inhumé ; il entra dans la chapelle, manda devant lui la supérieure du monastère, la suspendit de ses fonctions

* M. de Mornay était un homme de haute condition, qui joignait à sa naissance une grande piété, et qui depuis longtemps était revêtu des premières dignités de son ordre; mais son âge et ses infirmités l'empêchèrent de venir en Amérique, ce qui lui attira les reproches de la cour, comme on le verra plus tard.

† Registres du conseil supérieur, 1728.

et mit l'hospice en interdit. Tout cela dénotait peu de respect pour la mémoire du chef ecclésiastique que l'on venait de perdre, et rappela aux plaisants quelques-unes des scènes du *Lutrin*.

Le conseil supérieur rendit, dans le mois de janvier 1728, son arrêt sur la vacance du siège épiscopal. Il déclara le siège rempli, attendu que M. de Mornay, coadjuteur et successeur désigné du dernier évêque, vivait encore, et il interdit au chapitre tout acte de juridiction diocésaine. Le chapitre repoussa hautement la prétention du conseil. M. Godefroy de Tonnancour, chanoine de la cathédrale, monta en chaire le jour de l'Epiphanie avec un mandement contre l'intervention du pouvoir civil ; il le lut aux fidèles, et l'ordre fut donné à tous les curés de le publier au prône de leurs paroisses. L'intendant fit informer immédiatement contre le chanoine. Toute la rivalité jalouse qui existait en France entre le clergé et les parlements, toujours quelque peu libéraux, apparut dans ce débat, qui du reste n'eût intéressé que la chronique religieuse et quelques canonistes, si le gouverneur ne fût intervenu tout à coup. M. de Beauharnois alla beaucoup plus loin dans son intervention que n'avait fait autrefois M. de Frontenac ; il se rendit au conseil et voulut y faire lire par son secrétaire une ordonnance pour interdire à ce corps toute procédure ultérieure dans l'affaire du clergé, et pour casser les arrêts qui avaient déjà été rendus. Il voulut même imposer silence au procureur général. Le conseil ordonna d'abord au secrétaire du gouverneur de se retirer, puis, après que l'ordonnance eut été lue par M. Lanoullier, un de ses membres faisant les fonctions de procureur général, il protesta contre l'insulte faite à la justice, et, par une déclaration motivée en présence de M. de Beauharnois lui-même, dans laquelle il qualifia ses prétentions de téméraires autant que nouvelles, il résolut de se plaindre au roi de l'atteinte portée à l'indépendance et à l'autorité des tribunaux en Canada.

M. de Beauharnois sortit profondément irrité. Il se croyait au-dessus du conseil, ayant, disait-il, la suprématie sur tous les états de la colonie, et autant de droit de

commander au conseil que le conseil en avait de commander aux autres. Il fit publier, à la tête des troupes et des milices des villes et des campagnes, l'ordonnance d'interdiction, et défendit de recevoir les arrêts du conseil sans son ordre exprès. Le conseil répondit par une contre-ordonnance, dans laquelle on trouve ces mots : " Les peuples savent bien et depuis longtemps que ceux qui ont ici l'autorité du prince pour les gouverner, ne peuvent en aucun cas se traverser en leurs desseins ; et que, dans les occasions où ils sont en diversité de sentiments pour les choses qu'ils ordonnent en commun, l'exécution provisoire du projet différemment conçu, dépend du district dans lequel il doit s'exécuter ; de sorte que si le conseil supérieur a des vues différentes d'un gouverneur général en chose qui regarde la justice, c'est ce que le conseil ordonne qui doit avoir son exécution ; et de même s'il y a diversité de sentiments entre le gouverneur général et l'intendant sur des choses qui les regardent en commun, les vues du gouverneur général prévaudront, si ce sont choses purement confiées à ses soins, telles que la guerre et la discipline militaire ; hors desquelles étant défendu au gouverneur général de faire aucune ordonnance, il ne peut jamais faire seul qu'une ordonnance militaire. Les ordonnances de l'intendant doivent de même s'exécuter par provision, quand ce dont il s'agit est dans l'étendue de ses pouvoirs, qui sont la justice, la police et les finances, sauf à rendre compte au roi de part et d'autre, chacun en son particulier, des vues différentes qu'ils auront eues, à l'effet que le roi les confirme ou les réforme à son gré. Telle est l'économie du gouvernement du Canada." *

Le conseil maintint la position qu'il avait prise. Quelques-uns de ses membres cependant furent gagnés ou intimidés plus tard par M. de Beauharnois ; et l'un d'eux, nommé Crespin, après avoir voté avec ses collègues, refusa de remplir certaines fonctions qu'ils lui déférèrent dans la

* " Le gouverneur et lieutenant général dans le Canada n'a aucune autorité sur les cas d'amirauté, et nulle direction sur les officiers qui rendent la justice." — (Règlement de 1684, signé du roi et de Colbert, et nombre d'autres règlements rendus depuis dans le même sens.)

lutte qu'ils soutenaient contre le gouverneur. On l'interdit. Les troupes avaient été appelées une seconde fois sous les armes, et les officiers avaient déchiré à coups d'épées les nouvelles ordonnances du conseil (30 mars). Le gouverneur tira ensuite de prison ceux que le conseil avait fait arrêter et les reçut au château Saint-Louis. Sur le bruit de quelques murmures, il fit mettre aux arrêts les officiers qui avaient osé désapprouver sa conduite, et donna une lettre de cachet à son lieutenant à Québec, pour exiler les deux conseillers les plus opiniâtres, l'un, M. Gaillard, à Beaupré, et l'autre, M. d'Artigny, à Beaumont. Le gouverneur, en imitant ainsi la conduite tenue autrefois par M. de Frontenac, voulait rendre le conseil incompétent, en le réduisant à moins de cinq membres actifs, nombre nécessaire pour rendre les arrêts. L'intendant publia aussitôt une contre-ordonnance en sa qualité de président, seul chargé de convoquer le conseil ; il enjoignit à tous les membres de rester à leur poste, sous peine de désobéissance, et de ne tenir aucun compte de l'ordre illégal du gouverneur.

Le conseil se trouva ainsi en opposition à M. de Beauharnois et au chapitre de Québec. Les récollets se rangèrent avec l'autorité militaire du côté du chapitre, et l'un deux, le P. Valérien, fut même accusé devant le conseil d'avoir dit dans un sermon "que M. Boullard était le pasteur visible du diocèse." Les jésuites gardèrent la neutralité et observèrent une prudente réserve, à l'exception de deux membres de la compagnie, qui furent interdits par M. Boullard, mais dont l'interdiction fut peu après levée à la prière de leur supérieur. Le roi avait été saisi de l'affaire, et l'on sut bientôt quelle conduite tiendrait le ministère. Ce qui se passait alors en France était d'ailleurs un avertissement aux plus clairvoyants.

Le cardinal de Fleury avait remplacé le cardinal Dubois à la tête des affaires. Le nouveau ministre tâchait d'apaiser les troubles religieux dont tout le royaume était agité à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. Le concile provincial d'Embrun, tenu en 1727, avait condamné l'évêque de Senez, accusé d'avoir attaqué la fameuse bulle. Le parle-

ment et le barreau de Paris s'élevèrent contre le jugement : le parlement bravait alors la cour de Rome, en rejetant la "légende" de saint Grégoire VII, un des premiers apôtres des doctrines appelées plus tard ultramontaines, et s'élevait devant le cardinal comme un obstacle à ses vues. On conçoit quelle amertume cette opposition laissa dans le cœur du ministre, et dans quelle disposition d'esprit il reçut la nouvelle des démêlés entre le chapitre et le conseil supérieur de Québec, image du parlement de Paris. La querelle canadienne se confondit à ses yeux avec la querelle française. Dupuy fut aussitôt rappelé, et l'ordre envoyé au conseil supérieur de lever les saisies du temporel des chanoines et du curé de la cathédrale, qu'il avait ordonnées dans le cours des procédures. L'intendant avait d'ailleurs mécontenté la cour sur d'autres points. Maurepas lui reprochait ses nombreuses ordonnances touchant les chemins, les cabarets, etc., lesquelles avaient soulevé le peuple et ne convenaient pas au pays.

Il y eut alors dans le conseil un revirement peu honorable pour son indépendance. MM. d'Artigny et Gaillard, s'étant présentés afin d'y prendre place comme à l'ordinaire, furent informés par M. de Lino, qui le présidait en l'absence de son chef disgracié, qu'ils n'y pourraient être admis tant que le roi ne se serait pas prononcé sur la lettre de cachet du gouverneur. Leur suspension (car c'en était une) dura jusqu'en 1729.*

La cour ne put s'empêcher, cependant, de blâmer la manière d'agir du gouverneur. Le ministre le reprit d'avoir défendu au conseil de continuer la procédure contre le chapitre et le clergé. Le roi voulait bien ne pas désavouer ce qu'il avait fait, parce qu'il s'était trouvé dans la nécessité de maintenir l'ordre dans la colonie ; mais il avait excédé son pouvoir. Louis XV lui défendit de prendre de pareilles mesures à l'avenir, et désapprouva l'envoi en exil de M. Gaillard et de l'autre conseiller, parce qu'il s'était attribué là un pouvoir que le prince ne confiait à personne.

---

* Registres de l'intendant.— Registres du conseil supérieur.

Telle fut cette grande querelle, où le conseil finit par jouer le rôle servile qui ne caractérise que trop souvent les autorités coloniales. Dupuy avait remis sa charge aux premiers avis, et n'avait point partagé la honte de ces rétractations. Il eut pour successeur M. D'Aigremont, nommé commissaire ordonnateur, et peu après remplacé par M. Hocquart, qui arriva à Québec en 1729, et qui n'eut le titre d'intendant qu'en 1731.

Quant au siège épiscopal, M. de Mornay y succéda à M. de Saint-Vallier en vertu des bulles du souverain pontife ; mais il ne vint point en Canada. Pour prévenir de nouvelles difficultés, il chargea d'abord, à la recommandation du ministre, les grands vicaires nommés par le chapitre après la mort de M. de Saint-Vallier, d'administrer le diocèse avec le doyen.

Ces troubles s'étendirent aux communautés religieuses de femmes, qu'ils agitèrent jusqu'à l'arrivée de M. Dosquet. " Les chanoines, écrivait la mère Sainte-Hélène de l'Hôtel-Dieu, se croyant maîtres absolus, firent tant de changements surtout dans les maisons religieuses, que les ursulines eurent recours au conseil pour implorer la protection du roi contre les menaces qu'on leur faisait : on avait déjà interdit leur confesseur, et on les avait traitées fort durement même dans leur propre chaire, sur ce qu'elles avaient dit que leur communauté avait toujours été plus paisible quand elles avaient eu des confesseurs jésuites que lorsqu'elles avaient eu des prêtres. Cette parole a tellement choqué ces messieurs, qu'ils ont cru le clergé flétri et déshonoré : ils ont empêché les sept discrètes de communier et de se confesser cette année. D'autres communautés ont aussi été tourmentées."

Les pauvres religieuses ne savaient à quels prêtres se confesser. M. Boullard leur écrivait, en 1728, qu'elles seraient excommuniées si elles se confessaient à d'autres que des confesseurs agréés par lui. La conduite violente des chanoines fut désapprouvée par la cour.

M. Dosquet, qui avait déjà résidé deux ans dans la colonie étant simple prêtre, et qui, en 1725, avait été sacré évêque de Samos *in partibus*, à Rome, par le pape, dont

il avait mérité l'estime, arriva à Québec en 1729 avec une procuration de l'évêque. Il exerça les fonctions d'administrateur du diocèse environ trois ans. En 1732, il repassa en Europe. Alors le ministre se plaignit à M. de Mornay de l'abandon où il laissait le Canada, et l'informa que le roi désirait qu'il s'y rendît sans plus de retard. Le prélat, pressé par Louis XV de remplir sa mission, se démit de son évêché à cause de son grand âge. M. Dosquet lui succéda et revint à Québec en 1734; mais, dès l'année suivante, il retourna en France, tout en conservant la mitre jusqu'en 1739, qu'il dut aussi la déposer. M. Pourroy de L'Auberivière, choisi pour occuper le siège vacant, mourut en arrivant à Québec en 1740, atteint d'une épidémie qui y régnait. M. Dubreil de Pontbriand fut nommé à sa place, et reçut ses bulles de Benoît XIV l'année suivante. Sa nomination interrompit les fréquentes mutations qui arrivaient depuis quelque temps au siège épiscopal.

Au milieu des discussions qu'excitaient ces changements, la question de la fixation des cures était toujours débattue, comme si elle n'eût pas été réglée. Le nouvel évêque, opposé à la fixation, écrivit au ministre, en 1742, que s'il croyait à propos de maintenir la loi, il faudrait y faire diverses modifications. "Ainsi il ne faudrait point fixer dans la paroisse où un supplément à la dîme était accordé, ni dans celle unie à la voisine; il faudrait préférer les prêtres français aux prêtres canadiens; permettre à l'évêque de donner au curé fixe un vicaire, sans qu'il fût tenu d'en dire la raison, etc." Avec toutes ces modifications, M. de Pontbriand ne voyait que treize paroisses dans lesquelles on pût fixer, outre celles où on l'avait fait déjà depuis longtemps *

En 1728 le bruit du tambour retentit tout à coup sur les places publiques, et annonça aux habitants qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire parmi les peuplades de l'Ouest. Les débris des Outagamis venaient de reprendre les armes. On croyait avoir détruit cette nation en 1712. Deux ans après, M. de Louvigny, envoyé

* Documents de M. l'abbé Ferland.

contre eux par M. de Vaudreuil, les avait forcés de céder leur pays à la France. Mais ces barbares n'avaient pu rester tranquilles; ils s'étaient fortifiés, paraît-il, par des alliances avec d'autres tribus, et avaient repris leurs anciennes habitudes de pillage. Ils infestaient de brigandages et de meurtres les rives du lac Michigan et les routes conduisant du Canada à la Louisiane, entravaient le commerce et rendaient les chemins impraticables jusqu'à plus de cinq cents lieues à la ronde. M. de Beauharnois jura de les exterminer. Mais comment saisir des nomades qui disparaissaient dans des régions inconnues sans qu'on pût suivre leur trace?

Quatre cent cinquante Canadiens et sept à huit cents sauvages, commandés par M. de Ligneris, entrèrent dans leurs terres. L'avant-garde de cette petite armée était partie de Montréal au commencement de juin (1728). Elle avait remonté la rivière des Outaouais en canots, traversé le lac Nipissing et pénétré par la rivière des Français dans le lac Huron, où l'avait rejointe par le même chemin le reste de l'expédition. Le 14 août, le corps entier atteignit Chicago, au fond du lac Michigan.

Les premiers ennemis qu'il eut à combattre, furent les Maloumines ou Folles-Avoines, ainsi nommés parce qu'ils se nourrissaient d'une espèce de riz qui croît en abondance dans les plaines marécageuses situées au sud du lac Supérieur. Le 15, cette tribu, que les Outagamis avaient entraînée dans leur alliance, se présenta rangée en bataille sur le rivage pour s'opposer au débarquement. Les Canadiens et leurs auxiliaires, dès que les canots touchèrent la terre, saisirent leurs haches et leurs fusils, et s'élancèrent contre les Maloumines en poussant de grands cris. Après une mêlée très vive, les ennemis furent complètement défaits.

Le bruit de l'arrivée et de la victoire de Ligneris se répandit au loin dans l'instant. Toutes les tribus prirent la fuite, les Outagamis les premiers. Les Canadiens se mirent à leur poursuite; ils remontèrent la rivière des Renards jusqu'à sa source, et s'avancèrent jusqu'à une trentaine de lieues du Mississipi, sans pouvoir atteindre

les fuyards. Il fallut se contenter de détruire les frêles bourgades qu'ils s'étaient élevées depuis 1714, et de ravager le pays pour qu'ils ne pussent y subsister. Pas une bourgade, pas une cabane n'échappa aux flammes. Cette irruption brusque et dévastatrice, dont on avait cru le succès douteux, rendit pour quelque temps la paix à ces contrées, et la sûreté aux communications entre le Canada et la Louisiane.

La colonie souffrit beaucoup de calamités dans les dix années qui s'écoulèrent à partir de 1730. En 1732, il y eut des inondations et des tremblements de terre dans tout le Canada. La mère Sainte-Hélène écrivait le 17 octobre : "Depuis un mois, c'est un tremblement de terre qui y jette (à Québec) une consternation qu'on ne peut exprimer. L'effroi y est si universel que les maisons sont désertes ; on y couche dans les jardins, les bêtes mêmes privées de raison jettent des cris capables de redoubler la frayeur des hommes ; on fait des confessions générales de tous côtés ; plusieurs ont fui ... de peur d'être ensevelis sous les ruines de cette pauvre ville ; le fâcheux est que cela n'est pas fini. Il y a des puits qui ont entièrement tari, des chemins sont bouleversés."

L'année suivante, la petite vérole décima les colons et fit des ravages épouvantables parmi les sauvages. La disette régnait déjà depuis plusieurs années. L'hiver de 1729 fut pour le Canada ce que celui de 1709 avait été pour la France. Les habitants furent obligés de vivre de bourgeons, et de ce qu'on regardait alors comme n'étant guère plus nourrissant, de pommes de terre. Plusieurs personnes moururent de faim. * C'est pendant cette disette, en 1730, que le gouvernement fit faire à Québec la digue du Palais, recouverte aujourd'hui par des quais, pour occuper les habitants et former un abri où cent bâtiments pussent trouver un hivernage commode.

Cependant on ne perdait pas de vue la découverte et l'exploration de l'intérieur du continent. Les Français avaient

---

* Lettre de la mère Sainte-Hélène (1737). (Collection de M. l'abbé Ferland.)

remonté à une grande distance les tributaires du Mississipi qui prennent leurs sources dans les pays du couchant ; ils ambitionnaient maintenant la gloire d'atteindre l'océan Pacifique, qu'avait déjà visité un sauvage yasou, au rapport de Lepage-Dupratz. Un pareil dessein avait déjà été formé plus d'une fois. Vers 1718, le ministre avait chargé M. de Vaudreuil d'envoyer M. de La Morandière vers cette mer, si les nouvelles qu'il recevrait de M. Robutel de Lanoue, qui était allé fonder un poste de traite à Kamanistigoya, au nord-ouest du lac Supérieur, étaient favorables. Le gouverneur et l'intendant Bégon avaient consacré trente mille livres à l'entreprise, afin de la rendre indépendante des traitants, aux caprices desquels elle avait été laissée jusqu'alors. * M. de Beauharnois s'occupa à son tour de la découverte du Grand-Océan. Le plus difficile lui semblait fait, car on supposait alors que le continent était moins large au nord qu'il ne l'est en réalité, et que la mer, au lieu de reculer vers l'ouest, se rapprochait de l'est en s'élevant au pôle. La configuration de l'Amérique du Sud, qui se termine en pointe à la terre de Feu, et la longitude de la partie connue des côtes occidentales du continent, qui n'avaient encore été visitées que jusqu'au nord du Mexique, pouvaient faire tomber dans cette erreur. L'homme que le gouverneur chargea de l'entreprise fut M. de La Verendrye.

Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Verendrye, était fils de Réné Gaultier, seigneur de Varennes, qui avait été pendant vingt-deux ans gouverneur des Trois-Rivières. Il avait pris d'abord le parti des armes. Il fit, dit-on, une campagne dans la Nouvelle-Angleterre en 1704, et une seconde, l'année suivante, dans l'île de Terreneuve, en qualité de cadet. En 1706, il passa en Flandre dans une compagnie de grenadiers du régiment de Bretagne. Cette compagnie était commandée par son frère aîné, tué plus tard en Italie. A la sanglante bataille de Malplaquet, livrée en 1709 par le maréchal de Villars au prince Eugène et au duc de Marlborough, La Verendrye

* Documents de Paris, 3e série.

reçut neuf blessures, et fut laissé pour mort sur le champ de carnage. Malgré sa bravoure éprouvée et le grade de lieutenant que lui méritèrent ses services, sa pauvreté, causée par la pénurie du trésor qui ne payait point les officiers, l'obligea de revenir en Canada, et d'y accepter pour vivre une simple enseigne. Quelques années après, il obtint un emploi plus lucratif dans les pays sauvages de l'Ouest. Il commandait, en 1728, le poste du lac Nipigon, au nord du lac Supérieur.

Comme beaucoup de ses compatriotes, La Verendrye s'intéressait à la question de l'existence d'une mer entre l'Amérique septentrionale et l'Asie. Charlevoix avait été envoyé en Amérique par le duc d'Orléans pour se procurer des renseignements certains sur la meilleure route à tenir pour atteindre la limite occidentale du continent. La Verendrye, venant du lac Nipigon, et le P. de Gonor, arrivant de chez les Sioux, où M. Boucher de Montbrun et le P. Guignas avaient, d'après l'avis de Charlevoix, établi un poste en 1727, ajoutèrent de nouveaux renseignements à ceux qu'on possédait déjà. Le P. de Gonor se chargea de mémoires de La Verendrye et promit de les appuyer à la cour. Celui-ci, sur ce que des sauvages lui avaient dit d'une rivière qui coulait vers le couchant, pensait qu'en la descendant on parviendrait à l'océan Pacifique. Rendu à Paris, le P. de Gonor présenta les mémoires au gouvernement, qui reçut aussi deux projets de Charlevoix. Mais l'épuisement des finances devait se faire sentir encore plus aux extrémités de l'empire qu'au cœur de la nation. Le voyage de découvertes fut de nouveau abandonné au hasard des courses de traitants.

La Verendrye vint à Québec en conférer avec le gouverneur. Son dessein était d'aller reconnaître la rivière des Assiniboëls (l'Assiniboine) au lieu de prendre par le pays des Sioux, et ensuite de descendre les rivières qui auraient leurs sources vers le lac Ouinipeg. Il croyait qu'il s'en trouverait quelqu'une de ce côté, qui mènerait à la mer qu'on cherchait. " L'ouest et le nord-ouest de l'Amérique, dit M. Margry, * étant encore inconnus depuis la Californie jus-

* Les détails que nous donnons ici sont tirés d'un article très inté-

qu'à la baie d'Hudson, l'est de l'Asie l'étant également à son extrémité, ainsi que la mer qui divisait l'ancien et le nouveau monde à cette hauteur, il y avait des savants qui supposaient, avec les navigateurs du XVIe siècle, l'union des continents à des degrés de longitude et de latitude bien éloignés de ceux où Behring allait découvrir le détroit qui porte son nom. En 1718, un prêtre de la congrégation, nommé Bobé, qui eut le mérite d'exciter fortement le régent et les ministres à la découverte de la mer de l'Ouest, regardait comme une vaste terre l'espace compris entre le détroit d'Uriez et la Nouvelle-France. Cet ecclésiastique, fort savant d'ailleurs, pensait que, si l'on marchait entre le 47e et le 70e degré de latitude, on ne trouverait point la mer que l'on n'eût atteint le golfe d'Amur, "lequel était formé par les terres du Japon, de la Tartarie et de la Bourbonie." Il appelait Bourbonie cette contrée imaginaire qui lui semblait joindre l'Amérique à l'Asie, et "par laquelle, selon lui, étaient passés les Tartares et les Israélites tartarisés après la dispersion de Salmanazar, comme le prouvait, disait-il, la figure des Sioux, qui ressemblait à celle des Tartares." Ces chimères d'un homme éclairé, accréditées chez d'autres qui ne l'étaient pas moins, faisaient souhaiter que la France, placée à portée, par sa possession du Canada, d'en reconnaître l'erreur, envoyât à travers l'Amérique du Nord une expédition d'exploration, qui dissiperait les ténèbres restées sur le nord-ouest de ce continent.

"M. de Beauharnois conçut sans peine l'importance d'une telle exploration, et il songea à lever le voile qui cachait les bornes du monde, en accueillant la demande de M. de La Verendrye. Malheureusement, n'osant prendre une initiative que prit pour ses affaires, vers cette époque

---

ressant publié dans le *Moniteur* de Paris, le 14 septembre et le 1er novembre 1852, par M. Pierre Margry, employé à la section historique du ministère de la marine et des colonies de France. Cet article, écrit d'après des documents inédits déposés dans les archives de l'Etat, fera partie d'un ouvrage que M. Margry se propose de publier sur les colonies françaises.

et sous le prétexte de cette découverte, le gouverneur de la Louisiane, M. de Bienville, moins honnête que lui, il s'exposa à ne pouvoir rien faire qu'à des conditions qui nous laissèrent enlever l'honneur qu'on devait attendre de la découverte de la mer de l'Ouest. Les Russes étaient nos rivaux dans ce projet. Avant sa mort, Pierre-le-Grand, qui était arrivé à Paris en avril 1717, deux mois après que Guillaume Delisle eut présenté au régent son mémoire sur la mer de l'Ouest, s'était rappelé ses conversations avec l'illustre géographe, ainsi que ses promesses à l'Académie des sciences, et il avait ordonné de faire reconnaître par l'est la distance de l'Asie à l'Amérique. Fidèles aux ordres contenus dans son testament, qui fut pour la Russie son dernier service, ses successeurs allaient envoyer Vitus Behring et Thschirikoff, qui s'avanceraient par l'est dans la mer de l'Ouest et toucheraient à l'Amérique, pendant que les officiers français, par une singulière coïncidence, exploreraient l'intérieur des terres occidentales sous le gouvernement d'un gentilhomme dont les petits-neveux devaient s'approcher du trône de Pierre-le-Grand. Mais les uns devaient être aidés par leurs princes, les autres faire tout par eux seuls, malgré la bienveillance des gouverneurs du Canada, réduits à n'avoir guère pour les découvreurs que des sympathies.

"M. de Beauharnois ayant examiné, avec l'ingénieur Chaussegros de Léry, la carte qu'avait envoyée le sauvage Ochagach, choisi par M. de La Verendrye pour être son guide, pensa, comme l'ingénieur, que la Nouvelle-France "étant traversée par deux grands fleuves qui prennent leur source vers le milieu, dont l'un court à l'est, qui est celui de Saint-Laurent, et l'autre au sud, qui est le Mississipi, il ne pouvait rester à l'ouest sept ou huit cents lieues de large sans qu'il y eût également une grande rivière." Ce fait eût été trop contraire à tout ce qu'on savait des pays connus, où un si grand espace était toujours traversé par quelque grand fleuve. Ce raisonnement rendait vraisemblables les rapports des sauvages, d'après lesquels et suivant le rumb de vent que ceux-ci donnaient au fleuve, M. de Beauharnois et M. de Léry jugeaient qu'il devait se

rendre à l'entrée découverte par d'Aguilar, ou à quelque autre située au-dessus de la Californie."

La Verendrye s'associa à Montréal, en 1731, quelques personnes qui lui firent l'avance des marchandises de traite et des équipements, et partit pour le fort de Kaministigoya, avec le P. Messager, missionnaire. Il avait reçu l'ordre de prendre possession au nom du roi des pays qu'il découvrirait, et d'examiner attentivement les avantages qu'offrirait une communication entre le Canada ou la Louisiane et l'Océan. Mais il n'avait encore fait que quelques pas vers l'inconnu en 1733, et les ministres persistaient toujours dans leur résolution de ne rien faire pour venir à son aide, quoiqu'il fût évident que plus il s'éloignerait des postes français, plus la traite deviendrait difficile, ou que plus il se livrerait à la traite, moins il s'approcherait du but cherché. "Aussi, dit M. Margry, malgré l'aide de ses quatre fils et de son neveu, M. de La Jamerays, tous les cinq intrépidement et infatigablement dévoués à son entreprise, avec une générosité égale à son désintéressement, bien réel quoiqu'il ait été fort attaqué, M. de La Verendrye ne put, par le fait de la situation qu'il avait acceptée, parvenir, après douze ans de peines et de sacrifices, qu'à la découverte des terres enfermées entre les montagnes Rocheuses à l'ouest et les lacs Supérieur et Ouinipeg à l'est."

Les découvreurs, partant du poste de Kaministigoya, passèrent par le lac de la Pluie, sur les bords duquel ils bâtirent, en 1731, le fort Saint-Pierre ; par le lac des Bois, où ils élevèrent, l'année suivante, le fort Saint-Charles ; par la rivière Ouinipeg, sur laquelle ils construisirent, en 1734, le fort Maurepas. Les Français prenaient possession du pays en établissant une chaîne de petits postes pour les protéger, et pour favoriser en même temps leur commerce de pelleteries. Ils traversèrent le lac Dauphin et le lac des Cygnes ; reconnurent la rivière des Biches et remontèrent jusqu'à sa fourche la rivière Saskatchaouan ou Poskoïac. Ils élevèrent le fort Dauphin près de l'entrée du lac Manitoba, et le fort de la Reine au fond du même lac ; le fort Bourbon, sur la rivière des Biches, vers le bas du lac Ouinipeg ; le

fort Rouge dans l'angle formé par la rivière Rouge et celle des Assiniboëls. Ils s'avançaient ainsi, dirigés par le neveu et par les fils de M. de La Verendrye, tantôt vers le sud et tantôt vers le nord, sans trouver l'Océan qu'ils cherchaient. *

Dans une de ces courses, en 1736, l'un des fils de M. de La Verendrye et le jésuite Arnaud, accompagnés de vingt hommes, furent massacrés par des Sioux sur une île du lac des Bois. Quelques jours après, cinq voyageurs canadiens trouvèrent leurs restes. Les têtes des Français, la plupart dépouillées de la chevelure, étaient posées sur des peaux de castors. Le missionnaire, une flèche dans la tête et le sein ouvert, était agenouillé, la main gauche baissée contre terre, la droite élevée vers le ciel. Le jeune La Verendrye était couché sur le ventre ; il avait le dos tailladé à coups de couteau et une houe enfoncée dans les reins ; il était sans tête, et son corps était orné, par dérision, de jarretières et de bracelets de porc-épic. †

Les Français parvinrent, en 1738, chez les Mandanes, et, en 1742, ils atteignirent le haut Missouri, dont ils remontèrent le cours jusqu'à la rivière nommée depuis Yellow-Stone, qui a sa source dans le lac des Sablettes, au pied des montagnes Rocheuses. L'aîné et un autre des fils de La Verendrye, avec deux compagnons seulement, se trouvèrent enfin le 1er janvier 1743, ou soixante ans avant le voyage de Lewis et Clarke, en face de ces montagnes, dans un voyage qui dura depuis le 29 avril 1742 jusqu'au 2 juillet de l'année suivante. ‡

La Verendrye, déjà endetté de quarante mille livres, était revenu à Québec pour tâcher d'obtenir du gouverne-

---

* Nous avons suivi, en établissant la situation de ces forts, la relation de M. Margry et l'une des cartes attachées au rapport de M. Cauchon, commissaire du département des terres de la couronne en 1857, carte dressée par M. Thomas Devine, de ce département.

† Rapport du voyageur Bourassa.

‡ *Journal* du voyage fait par M. le chevalier de La Verendrye, en 1742, pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest, adressé à M. le marquis de Beauharnois.

ment quelque secours d'argent ; mais ses démarches furent vaines. Ses ennemis avaient répandu sur ses courses de faux bruits qui avaient excité les préventions du public et du ministre lui-même, M. de Maurepas. Afin de laisser tomber ces bruits, le gouverneur nomma pour pousser les découvertes vers l'Ouest M. de Noyelles, à qui La Verendrye remit sa commission. Plus tard M. de Beauharnois et M. de La Galissonière, son successeur, dissipèrent les préjugés du ministre, et le prince, par une espèce d'amende honorable, fit M. de La Verendrye capitaine, et lui donna la croix de Saint-Louis. En même temps M. de Maurepas voulut qu'il reprît la tâche qu'il avait en partie exécutée, et M. de La Verendrye s'y préparait, lorsqu'il mourut le 6 décembre 1749.

Ce célèbre voyageur a raconté au savant suédois Kalm, qui visitait alors le Canada, qu'il avait trouvé dans les contrées les plus reculées qu'il eût parcourues, et qu'il supposait à neuf cents lieues de Montréal, de grosses colonnes de pierre d'un seul bloc, appuyées les unes contre les autres, ou superposées comme les pierres d'un mur ; elles n'avaient pu être disposées ainsi que de main d'homme, et l'une d'elles était surmontée d'une autre fort petite, n'ayant qu'un pied de hauteur sur quatre ou cinq pouces de largeur, et portant sur deux faces des caractères inconnus. Cette pierre fut envoyée à M. de Maurepas à Paris. Plusieurs jésuites, qui l'avaient vue en Canada, dirent à Kalm que les figures qu'elle portait ressemblaient aux caractères des Tartares. Les sauvages disaient que ces blocs étaient là depuis un temps immémorial. L'origine tartare des caractères parut très probable à Kalm, et servirait à confirmer l'hypothèse d'une émigration asiatique, qui serait la souche d'au moins une partie des sauvages de l'Amérique.

Les contrées découvertes par La Verendrye furent appelées "pays de la mer de l'Ouest," parce qu'on croyait qu'elles étaient à peu de distance de cette mer.

Après la mort du grand voyageur, ses fils réclamèrent l'honneur de poursuivre son entreprise; mais l'intendant, qui était alors Bigot, les frustra de leurs espérances; il

forma une société dont il fit partie et qui était composée du gouverneur M. de La Jonquière, de Bréard, contrôleur de la marine, et deux officiers, Le Gardeur de Saint-Pierre et Lamargue de Marin. Les fils de La Verendrye furent obligés de céder à la toute-puissance de leurs concurrents, plus avides de richesses que jaloux de l'honneur de leur patrie. "Bigot n'avait jamais assez d'argent pour le dissiper, La Jonquière, pour l'entasser." *

Saint-Pierre et Marin, le premier plein de bravoure et fort aimé des sauvages, le second décrié par sa cruauté, mais redouté de tous ces peuples, furent chargés de l'œuvre double de l'association. Marin devait remonter le Missouri jusqu'à sa source, et de là suivre le cours de la première rivière qui coulerait vers l'océan Pacifique. Saint-Pierre, passant par le poste de la Reine, irait le rejoindre sur le bord de cette mer à une certaine latitude. Mais tout cela était subordonné à la spéculation pour laquelle on s'était associé : les voyageurs devaient interrompre leur marche dès qu'ils croiraient avoir amassé assez de pelleteries. Ils ne dépassèrent pas les montagnes Rocheuses, au pied desquelles ils élevèrent le fort de La Jonquière en 1752. Ils revinrent avec une riche moisson. Les associés firent un profit énorme. Smith fait monter la part seule du gouverneur à la somme de trois cent mille francs. † La France ne tira rien de cette expédition, dont l'Etat fit tous les frais.

L'apparence inquiétante que prenaient les relations coloniales des Français et des Anglais, et la tournure des affaires en Europe, qui n'annonçait que trop une rupture prochaine entre les deux nations, firent perdre de vue dès ce moment la continuation des découvertes. La question des frontières, tenue en suspens par l'impossibilité de concilier les prétentions avancées de part et d'autre, laissait depuis longtemps les colons dans l'attente d'une guerre plus ou moins éloignée. Dès 1734, M. de Beauharnois écrivait une dépêche en chiffres au ministre pour lui exposer la situation du Canada et les mesures à prendre pour

* M. Margry.

† *History of Canada.*

sa défense. Revenant toujours à la nécessité de fortifier Québec, il répétait ce qui avait déjà été dit tant de fois, que cette ville était la clef du pays, et que si les ennemis s'en rendaient maîtres, ils le seraient bientôt de toute l'Amérique. Cette fois le roi fit répondre qu'il serait d'autant plus inutile de fortifier Québec, qu'il était impossible de le faire assez solidement pour le rendre imprenable. Le pays devait accomplir ses destinées.*

En 1740, la guerre étant devenue encore plus imminente, M. de Beauharnois fit mettre les forts de Chambly, de Saint-Frédéric et de Niagara en état de défense. Il travailla en même temps à resserrer les liens qui unissaient les sauvages aux Français. Il tint avec eux, en 1741, de longues conférences, dans lesquelles il put s'assurer que, s'ils n'étaient pas tous fort attachés à notre cause, la puissance croissante de nos voisins excitait assez leur crainte et leur jalousie pour leur faire préférer notre alliance à celle des Anglais. On faisait bien de ménager ces peuples; car, d'après un dénombrement de toutes leurs tribus, depuis les Abénaquis jusqu'aux Mobiles, ils comptaient encore, en 1736, plus de quinze mille guerriers.

* En 1735, Rensselaer, seigneur d'Albany, prévoyant la reprise des armes, vint en Canada sous prétexte de voyager pour son amusement, et informa secrètement le gouverneur que, dans les dernières guerres, la Nouvelle-York avait été ménagée par M. de Vaudreuil, qui avait recommandé à ses alliés de n'y pas faire de courses; que la Nouvelle-York avait fait la même chose de son côté, et qu'elle était encore disposée à en user de même.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE I[er]

COMMERCE.

1608-1744.

De l'Amérique et de ses destinées. — Objet des colonies qu'on y a formées. — Le génie pour le négoce est le trait caractéristique des populations du nouveau monde. — Commerce canadien ; effet destructeur de la guerre sur lui. — Il s'accroît cependant avec l'augmentation de la population.— Son origine.— Pêche de la morue.— Traite des pelleteries, principale branche du commerce de la Nouvelle-France.—Elle est abandonnée au monopole de particuliers ou de compagnies jusqu'en 1731, qu'elle tombe entre les mains du roi pour passer en celles de fermiers. — Nature, profits, importance, fruits de ce négoce ; son utilité politique. — Rivalité des colonies anglaises ; moyens que prend M. Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, pour enlever la traite aux Français : lois de 1720 et de 1727. — Autres branches de commerce : pêcheries, combien elles sont négligées. — Bois d'exportation. — Construction des vaisseaux. — Agricultu.e; céréales et autres produits. — Ginseng. — Exploitation des mines. — Chiffre des exportations et des importations. — Québec, entrepôt général. — Manufactures : introduction des métiers pour la fabrication des toiles et des draps destinés à la consommation intérieure. — Salines. — Etablissement des postes et messageries (1721). — Transport maritime. — Impôts : droits de douane imposés fort tard et très modérés. — Systèmes monétaires introduits dans le pays ; changements fréquents qu'ils subissent, et perturbations qu'ils causent. — Numéraire ; papier-monnaie : cartes, ordonnances ; leur dépréciation. — Faillite du trésor ; le papier est liquidé avec perte de 5/8 pour les colons en 1720. — Observations générales. — Le trafic est permis aux fonctionnaires publics ; affreux abus qui en résultent. — Lois de commerce. — Etablissement d'une cour d'amirauté et d'une bourse à Québec et à Montréal en 1717. — Syndic des marchands. — Le gouvernement se montre défavorable à l'introduction de l'esclavage en Canada.

Si la découverte du nouveau monde par les Européens a exercé une influence salutaire sur la destinée de l'Europe, elle a été funeste aux nations qui peuplaient les forêts de l'Amérique. * Leur amour de la liberté, leurs mœurs belliqueuses, leur intrépidité, retardent encore à peine d'un jour leur ruine: au contact de la civilisation elles tombent avec plus de rapidité que les bois mystérieux qui leur servaient de retraite, et bientôt, selon les paroles poétiques de Lamennais, elles auront disparu sans laisser plus de trace que les brises qui passent sur les savanes. Nous plaignons leur destinée. En moins de trois siècles, elles se sont effacées d'une grande partie du continent. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de l'anéantissement de tant de peuples dans un espace de temps si court que l'imagination en est étonnée: cela mènerait loin, et ne nous offrirait que des images tristes pour l'orgueil de l'homme. Nous abandonnerons à l'oubli qui les couvre ces hécatombes muettes sur lesquelles ne s'élève aucun monument, aucun souvenir, et nous tournerons nos regards vers des peuples dont les grandes actions ne passeront pas, et dont la hardiesse et le génie, portés d'Europe en Amérique, ont donné une nouvelle impulsion à la civilisation.

Quelle ère incomparable que celle de l'établissement d'un immense et fertile continent par des populations qui, foulant aux pieds les dépouilles sociales des temps passés, ont voulu inaugurer une société nouvelle, sans privilèges et sans exclusion! Le monde n'avait encore rien vu de semblable. Cette organisation doit-elle atteindre les dernières limites du progrès vers la perfection? On le croirait si les passions des hommes n'étaient partout les mêmes, si l'amour des richesses surtout n'envahissait aujourd'hui

* "The discovery of America was, in this way, of as much advantage to Europe, as the introduction of foreign commerce would be to China. It opened a large market for the produce of European industry, and constantly provided a new employment for that stock which this industry accumulated." (Brougham, *Colonial policy of the European powers.*)

presque toutes les pensées, et n'était devenu comme la première idole de l'Amérique. Le désir d'adoucir la vie matérielle domine aujourd'hui les âmes. La lutte se transporte dans la carrière où le prix convoité, l'ambition suprême, est le bonheur de posséder les moyens de vivre avec luxe. Quelle sera la durée de cette carrière qui mène peut-être trop vite à la sensualité ?

Le commerce, humble encore avant l'établissement du nouveau monde, tend maintenant à occuper la première place dans la société. Déjà il règne d'une manière absolue en Amérique. Son activité semble destinée à précipiter de gré ou de force sous son joug les contrées dont l'industrie est trop lente à se réveiller.

Avant de parvenir au degré de puissance qu'il a atteint, ce continent a dû payer tribut aux métropoles qui l'ont peuplé. Il a dû reconnaître leur autorité jusqu'au jour de l'indépendance, comme l'enfant reconnaît l'autorité paternelle jusqu'à ce qu'il soit adulte, jusqu'à ce qu'il soit homme fait : c'est la loi de la nature. C'est à ce titre, et afin de l'indemniser de sa protection, que l'enfant travaille pour son père. Aussi l'Europe a dit par la bouche de Montesquieu : " Les colonies qu'on a formées au delà de l'Océan sont sous un genre de dépendance dont on ne trouve que peu d'exemples dans les colonies anciennes, soit que celles d'aujourd'hui relèvent de l'Etat même, ou de quelque compagnie commerçante établie dans cet Etat. L'objet de ces colonies est de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec les peuples voisins, avec lesquels tous les avantages sont réciproques. On a établi que la métropole seule pourrait négocier dans la colonie ; et cela avec grande raison, parce que le but de l'établissement a été l'extension du commerce, non la fondation d'une ville ou d'un nouvel empire. Ainsi c'est encore une loi fondamentale de l'Europe, que tout commerce avec une colonie étrangère est regardé comme un pur monopole punissable par les lois des pays, et il ne faut pas juger de cela par les lois et les exemples des anciens peuples, qui n'y sont guère applicables. Il est encore reçu que le commerce établi entre les métropoles n'entraîne

point une permission pour les colonies, qui restent toujours en état de prohibition. *

En vain les colonies de la Nouvelle-Angleterre et de la Virginie diront : Nous ne fûmes point fondées par des spéculateurs européens, mais par des hommes libres ; ils se réfugièrent sur ces bords pour se soustraire aux persécutions de la mère patrie, et y cacher leurs lois et leurs autels. L'Europe répondra : La colonie est soumise au pouvoir suprême de la métropole.

En vain, après la conquête, le Canada dira : J'ai un pacte conquis après six ans d'une lutte acharnée, et scellé avec le plus pur sang de mes enfants, un pacte qui me garantit l'usage de ma religion, de ma langue, de mes biens, de mes lois. L'Europe répondra : La colonie est soumise au pouvoir suprême de la métropole.

Le traité d'Utrecht fut suivi d'une période de paix presque sans exemple dans les annales du Canada. Depuis son établissement cette colonie avait presque toujours eu les armes à la main, tantôt pour résister aux sauvages, tantôt pour repousser les Anglais, qui venaient tour à tour lui disputer un héritage couvert de ses sueurs et de son sang. Mais il arrive un temps où les forces et l'énergie s'épuisent comme les passions. Les parties belligérantes, plus affaiblies encore en Amérique qu'en Europe, songèrent enfin à poser les armes, et les colons, depuis si longtemps victimes des ravages de la guerre, purent goûter en paix le fruit de leurs travaux, et continuer leurs établissements sans interruption.

Malgré les embarras financiers de la France, le Canada parut prospérer. Sa population, qui était, en 1719, de vingt-deux mille cinq cents âmes, s'élevait, en 1744, à près de cinquante mille âmes, et ses exportations, qui ne dépassaient pas 100,000 écus en 1714, montèrent en 1749, suivant Raynal, à 2,650,000 francs.

Les Français furent probablement ceux qui dotèrent l'Europe de la pêche de la morue. Nous avons vu dans le commencement de cet ouvrage, que presque aussitôt après

* *Esprit des Lois*, livre XXI, chapitre XXI.

la découverte de l'Amérique, on avait trouvé les Basques, les Bretons et les Normands qui faisaient tranquillement la pêche sur les bancs de Terreneuve et le long des côtes du Canada, et que, dès 1506, une carte du Saint-Laurent avait été tracée par un habitant de Honfleur, nommé Jean Denis. Les Anglais envoyèrent en 1517 pour la première fois un bâtiment dans ces parages; ils y virent une cinquantaine de navires français, espagnols et portugais occupés à la pêche. En 1536, les Français la faisaient déjà sur une échelle considérable, et, en 1558, ils employaient une trentaine de navires à celle non moins lucrative de la baleine. A cette dernière époque, cent navires espagnols, cinquante navires portugais et seulement dix navires anglais allaient à la pêche de la morue. En 1615, les Français et les Portugais avaient fait moins de progrès que les Anglais, car ceux-ci envoyaient deux cent cinquante bâtiments à Terreneuve, et les deux autres peuples ensemble n'en envoyaient que quatre cents. Les Anglais cherchaient alors à absorber la pêche de la morue; en augmentant le nombre de leurs matelots, elle devait rendre par là même leur marine plus redoutable.

La France partageait son attention entre les pelleteries et le poisson. La traite des fourrures fut encore une industrie dont elle dota le commerce; mais les avantages permanents et réels de cette industrie ont été souvent mis en question à cause de ses conséquences démoralisatrices. Quoi qu'il en soit, ce commerce fut établi par des pêcheurs qui, s'approchant des côtes du Canada et de l'Acadie, commencèrent avec les indigènes un trafic très fructueux. Petit à petit des relations plus suivies furent formées avec eux; on crut qu'elles favoriseraient la colonisation; dès lors on voulut avoir un pied-à-terre sur le continent, qu'on s'était contenté jusque-là de côtoyer, et l'on y éleva des comptoirs. Des spéculateurs riches et influents eurent le monopole exclusif de la traite, à condition qu'ils feraient passer des colons dans ces contrées nouvelles, dont l'avenir était vaguement pressenti. Ainsi fut introduite la domination française dans une partie considérable du nouveau monde.

Chauvin est le premier qui ait exercé le monopole d'une manière régulière, au commencement du XVIIe siècle. La traite des pelleteries fut toujours regardée comme la branche la plus importante du commerce canadien, et il paraît que, longtemps même avant Chauvin, elle était l'objet d'un privilège. Ce privilège, plusieurs personnes l'avaient obtenu, entre autres Jacques Cartier lui-même. Mais il était impossible alors de faire respecter un pareil monopole, qui demeurait ainsi plus illusoire que réel. Sous Henri IV et longtemps encore après lui, les traitants et surtout les pêcheurs jouirent d'une liberté presque absolue ; les villes marchandes, La Rochelle à leur tête, repoussèrent avec énergie l'exclusion que le commandeur de Chaste, M. de Monts et les sieurs de Caën, voulurent exercer les uns après les autres jusqu'en 1628. Pour tout concilier en réunissant les traitants en un seul corps, le gouvernement forma la compagnie des Cent-Associés, et lui céda à perpétuité la Nouvelle-France et la Floride. A raison des charges de la colonisation, le roi lui accorda pour toujours le trafic des cuirs, peaux et pelleteries, et, pour quinze ans, tout autre commerce par terre et par mer, à la réserve de la pêche de la morue et de la baleine, qui resta libre à tous les Français ; les colons pouvaient néanmoins faire la traite des pelleteries avec les indigènes, pourvu qu'ils vendissent les castors aux facteurs de la compagnie à un certain prix. Il fut aussi stipulé que toutes les marchandises manufacturées dans la colonie seraient exemptes de droits en France pendant quinze ans.

Cette compagnie si fameuse, qui avait Richelieu pour chef, n'eut point de succès. Elle ne remplit pas toutes ses obligations, et les dépenses où elle fut entraînée dépassèrent de beaucoup ses revenus ; ses affaires diminuèrent graduellement, au point qu'en 1663, ou trente-cinq ans après sa création, elle fut obligée de se dissoudre et de remettre ses possessions au roi.

Dès l'année suivante, cependant, une nouvelle société fut organisée ; elle prit le nom de compagnie des Indes occidentales, et dura jusqu'en 1674. Toutes les colonies françaises de l'Amérique et la côte d'Afrique, depuis le

cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance, lui furent abandonnées pour quarante ans, avec le privilège exclusif du commerce, la pêche exceptée. Elle reçut en même temps les droits et les privilèges qui avaient été accordés aux Cent-Associés. Le roi lui promit une prime de quarante livres par tonneau sur les marchandises exportées de France pour les colonies ou exportées des colonies pour la France. Les marchandises dont les droits avaient été payés à l'entrée, pouvaient être réexpédiées par elle en franchise à l'étranger. Elle n'avait pas non plus de droits à payer sur les vivres, les munitions de guerre et les objets nécessaires à l'armement de ses vaisseaux.

La liberté commerciale des particuliers se trouva par là anéantie de nouveau. Le commerce d'importation et d'exportation leur fut ôté pour être livré à cette compagnie. Les Cent-Associés avaient possédé le monopole; mais ils avaient été forcés de l'abolir en 1645, et de signer avec les députés des habitants de la Nouvelle-France un traité par lequel ils avaient abandonné à la colonie la traite des pelleteries à condition que la liste civile, la liste militaire et toutes les autres dépenses d'administration seraient payées par elle. Le nouveau privilège, plus exclusif que celui de 1628, souleva une opposition générale. En très peu de temps les marchandises n'eurent plus de prix. Le conseil souverain intervint sans succès: le tarif qu'il établit fut lettre morte. La compagnie et ceux qui avaient encore d'anciennes marchandises refusèrent de les vendre aux taux fixés par l'autorité, et elles disparurent du marché. Il devint bientôt nécessaire de faire cesser un état de choses qui ruinait les habitants; et, en 1666, sur un rapport fait au roi par Colbert d'après les représentations de Talon, la compagnie rendit libres la traite des fourrures et le commerce avec la France. Mais, pour s'indemniser de la subvention des juges ordinaires, mise à sa charge, elle se réserva la traite de Tadoussac, le droit du quart sur le castor et du dixième sur les orignaux.

Cette compagnie, qui employait plus de cent navires, ne prospéra pas plus que celles qui l'avaient précédée; elle se trouva bientôt grevée d'une dette énorme. Elle devait,

en 1674, 3,523,000 francs ; cette dette avait été en partie causée par la guerre qu'elle avait eu à soutenir contre les Anglais. Le capital versé s'élevait à 1,297,000 francs. L'actif de la compagnie dépassait à peine un million. Sur la recommandation de Colbert, Louis XIV remboursa la mise des actionnaires, se chargea de la dette passive, supprima la société, et rendit le commerce d'Amérique libre à tous les Français, sous les réserves suivantes.

Le droit du quart sur les castors et du dixième sur les orignaux fut maintenu, et passa entre les mains du gouvernement, qui l'afferma à M. Oudiette. Il fut ordonné de porter tout le castor à ses comptoirs dans la colonie au prix fixé par l'autorité. Ce prix fut d'abord de quatre francs dix sous la livre ; mais il devint bientôt nécessaire de diviser cette marchandise en peaux de première, de deuxième et de troisième qualité, ou en castor gras, en castor demi-gras et en castor sec, et de modifier le tarif en conséquence.* Le fermier payait en marchandises les pelleteries que lui apportaient les habitants ; et, comme il n'y avait que lui qui pût acheter le castor, lequel était l'objet le plus important du commerce, il se trouvait par là même en état de maîtriser à son gré tout le commerce du pays ; ce qu'il ne manqua pas de faire au détriment général. Comme il était l'arbitre des prix, il les fixa de manière qu'on vit baisser graduellement celui des fourrures chez les sauvages, et hausser celui des objets que les Français leur donnaient en échange ; tandis que dans les colonies anglaises, où la traite était libre, les prix sui-

* "Le castor sec est la peau de castor qui n'a servi à aucun usage : le castor gras est celle qui a été portée par les sauvages, lesquels, après l'avoir bien grattée en dedans et frottée avec la moelle de certains animaux... pour la rendre plus maniable, en cousent plusieurs ensemble, et en font une manière de mante qu'on appelle robe, et de laquelle ils s'enveloppent, le poil en dedans. Ils ne la quittent en hiver ni le jour, ni la nuit ; le grand poil tombe bientôt, le duvet reste et s'engraisse, et en cet état il est bien plus propre à être mis en œuvre par les chapeliers ; ils ne pourraient pas même employer le sec, s'ils n'y mettaient un peu de gras. On prétend qu'il doit avoir été porté quinze ou dix-huit mois pour être dans sa bonté." (Charlevoix, *Journal d'un voyage en Amérique*.)

vaient une marche contraire: on y payait les pelleteries deux ou trois fois plus cher.

M. Oudiette obtint encore la ferme des droits sur les vins, les eaux-de-vie et le tabac; ces droits étaient de dix pour cent. Plusieurs particuliers prétendaient en être exempts, on ne dit pas pourquoi; mais ils furent bientôt obligés de se soumettre à l'ordre du roi comme les autres.

Cette ferme exista sans modification jusqu'en 1700: le tarif du castor et des marchandises non énumérées subissait les variations bien ou mal entendues que l'intérêt du fermier parvenait à faire agréer au gouvernement. Les Canadiens, ne pouvant plus supporter la tyrannie de ce trafiquant, envoyèrent alors des députés en France pour y exposer les abus du système et demander un remède. Le ministre, M. de Pontchartrain, dut aller plus loin qu'on n'avait encore été en cette matière; il imagina une société qui comprendrait tous les habitants de la colonie sans exception. Par cet expédient il voulait satisfaire les mécontents en les absorbant. Mais le principe vicieux subsistait toujours, puisqu'on ne rétablissait pas la concurrençe; et l'avantage de la liberté commerciale allait toujours appartenir aux colonies anglaises, rivales de plus en plus dangereuses du Canada.

Louis XIV permit de porter librement en France et à l'étranger le castor provenant de la traite faite en Amérique. M. Roddes, devenu adjudicataire de la ferme des pelleteries après M. Oudiette, la remit à M. Pacaud, l'un des députés de la colonie. Ce dernier s'obligea en cette qualité à payer soixante-dix mille francs de rente annuelle, et à former pour l'exploitation de cette ferme une société dont tous les Canadiens, marchands et autres, feraient partie. Une assemblée générale fut convoquée par le gouverneur et l'intendant, et une nombreuse association commerciale fut établie sous le nom de compagnie du Canada. Les plus petites actions étaient de cinquante livres de France. Tout marchand fut tenu d'y entrer à peine de perdre la faculté de commercer. Les seigneurs purent en devenir membres avec leurs censitaires. La compagnie de la baie du Nord ou baie d'Hudson, formée quelque temps

auparavant, se fondit dans la nouvelle association. Cette dernière eut la traite exclusive du castor, et obtint aussi que le commerce de cette pelleterie avec la Nouvelle-York fût sévèrement prohibé. On fit enfin un nouveau tarif pour le castor, qui baissait toujours en France.

La compagnie du Canada fut un essai infructueux, qui ne profita ni aux habitants ni au commerce. En 1706, ses dettes s'élevaient déjà à 1,812,000 francs ; elle dut se dissoudre, et céder ses privilèges à MM. Aubert, Neyret et Gayot ; ils s'obligèrent à payer les créanciers. La colonie conserva la liberté de la traite du castor dans l'intérieur, sans pouvoir exporter cette pelleterie. On la portait aux comptoirs des nouveaux cessionnaires. C'était conserver au fond le monopole sous un nom déguisé, et laisser subsister la cause du mal.

En 1715, deux mémoires furent adressés au régent du royaume sur les abus du système et les fautes du gouvernement.* L'auteur, M. Ruette d'Auteuil, parlait avec la plus grande hardiesse, et accusait tout le monde, sans épargner ni les intendants ni les gouverneurs. Le commerce avec les sauvages, disait-il, le plus considérable pendant longtemps, était bien diminué. Les chantiers de construction montraient encore quelque activité, et la culture du chanvre et du lin pour les cordages et la toile, se faisait avec assez d'avantages. Mais il se plaignait que la France ne se servît pas du bois de ses colonies, comme le faisait l'Angleterre, et n'exploitât pas les mines de cuivre du lac Huron ; il la blâmait de laisser décrier le Canada ; si ce pays ne faisait pas plus de progrès, ce n'était pas la faute des habitants, qui avaient intérêt à ce qu'il fût établi partout, mais bien la faute des hommes en autorité, qui négligeaient de faire exécuter les ordonnances sur ce sujet. Si ces ordonnances avaient été observées, ajoutait-il, la compagnie y aurait fait passer deux à trois cents colons par année depuis près d'un siècle. Mais, depuis 1663 surtout, rien n'avait été fait, parce que les ministres s'en

---

* *Mémoires sur l'état présent du Canada*, par M. Ruette d'Auteuil. (Documents de Paris, 2e série)

rapportaient aux gouverneurs, qui étaient leurs créatures et souvent leurs parents. Quant aux intendants, ils étaient en général indifférents au mal comme au bien, parce que leur charge n'était à leurs yeux qu'un moyen d'acquérir des richesses et de parvenir à des emplois importants en France. Loin de recevoir des colons, le Canada voyait ses habitants partir pour aller à la traite dans les bois, ou pour aller faire la guerre et la course dans les contrées méridionales, où ils périssaient presque tous victimes du climat. Outre ces causes de langueur et de ruine, il y en avait d'autres plus dommageables encore au commerce, comme la baisse du castor et de la monnaie de carte. Parce que cette monnaie avait été émise sans édit du roi, on s'était cru autorisé à en réduire la valeur de cinquante pour cent. Il en circulait pour deux millions en 1714 ; c'était donc faire perdre au Canada un million par suite de désordres dont le ministre, M. de Pontchartrain, devait être responsable, si les commandements du roi n'avaient pas été exécutés.

Le hardi censeur signalait plusieurs autres causes d'inertie ou de décadence, comme l'accaparement de la plus grande partie du commerce par les chefs de la colonie ; les pertes souffertes sur mer par suite des naufrages et de la guerre ; elles s'élevaient à trois millions et demi depuis vingt-cinq ans. Il priait le régent de se faire rendre compte de la monnaie de carte par M. de Vaudreuil, et par les intendants François de Beauharnois, Raudot, père et fils, et Bégon ; de permettre au Canada d'envoyer à Paris un député qui assisterait à l'examen des livres et veillerait aux intérêts des Canadiens ; et en attendant de faire payer les lettres de change.

Après avoir ainsi exposé les abus et les défauts du système, M. d'Auteuil proposait de nommer trois conseillers d'Etat pour recevoir les plaintes des Canadiens ; de ne maintenir les gouverneurs que trois ans en place, ou tout au plus six ans, et de favoriser l'émigration vers le Canada. Il ajoutait que les gouverneurs et les intendants faisaient ce qu'ils voulaient, parce qu'ils savaient que rien n'en parvenait aux oreilles du prince, et que leurs désor-

dres demeuraient secrets; si leurs inférieurs cherchaient à les révéler, ils étaient opprimés aussitôt et réduits au silence, tandis que leurs créatures étaient élevées et récompensées.

D'Auteuil a dévoilé les plaies du temps avec énergie, et indiqué les imperfections du gouvernement avec indépendance. Mais il exagère en quelques points les fautes des hommes en charge, et n'appuie pas assez sur les vices des institutions. L'organisation du gouvernement colonial était, comme celle du gouvernement de la métropole, surannée et remplie de défauts qui mettaient obstacle au progrès. Un des plus graves était de suppléer à la modicité des salaires par des congés de traite; les fonctionnaires devenaient, par ce système, des spéculateurs, et des spéculateurs privilégiés, avec lesquels il était impossible aux simples marchands de soutenir longtemps la concurrence. Mais c'était un usage reçu, et sous la vieille monarchie tout usage, bon ou mauvais, devenait en quelque manière un dogme immuable comme elle. D'ailleurs les finances de l'Etat étaient ruinées; les rois avaient recours à toutes sortes de moyens pour payer leurs serviteurs, redoutant, par une espèce d'effroi instinctif, la réunion des ordres de la nation pour réformer les institutions du royaume et lui rendre son antique vigueur.

En 1717, la compagnie d'Occident, que Law avait rétablie et qui prit peu après le nom de compagnie des Indes, succéda au privilège expirant de M. Aubert et de ses associés. Elle obtint avec le monopole du commerce de la Louisiane et des Illinois, celui du commerce des castors du Canada pour vingt-cinq ans. La compagnie exerça son privilège dans la Louisiane et le pays des Illinois jusqu'en 1731, que ces deux contrées rentrèrent sous le régime royal, pour y demeurer jusqu'à la fin de la domination française.

Le privilège général n'avait pas embrassé tout d'abord les pays découverts autour des Lacs et dans la vallée du Mississipi, car on a pu voir que La Salle, par exemple, en avait obtenu la concession en 1675; mais plus tard la Nouvelle-France et la Louisiane avaient été soumises au même monopole. Après la construction du fort Oswégo,

comme la Nouvelle-York faisait une rude concurrence aux comptoirs de Frontenac, de Toronto et de Niagara, on craignit les suites des rapports que la traite pourrait établir entre les sauvages et les Anglais, et le roi prit ces postes entre ses mains. Les Français réussirent à conserver la plus grande partie du commerce du lac Ontario en payant les pelleteries plus cher ; mais ce système avait tous les défauts d'un commerce artificiel conduit par un gouvernement. Privé de l'œil du maître et abandonné à des militaires, il entraîna des dépenses énormes et ne rendit aucun profit. Les avances furent faites presqu'en pure perte. *

Il est difficile d'établir avec précision la valeur annuelle des exportations de pelleteries à cette époque. On sait seulement qu'elle était en 1667, selon l'auteur du *Mémoire sur l'état présent du Canada*, de 550,000 francs, et qu'elle avait ensuite graduellement augmenté jusqu'à deux millions. D'après un calcul fait par ordre du général Murray,† et fondé sur les droits payés pour cette marchandise en 1754 et 1755, elle était tombée dans la première de ces deux années à 1,547,885 francs, et dans la seconde à 1,265,-650 francs. Mais les registres de douanes, d'où l'on avait tiré ces renseignements, étaient, dit-on, confus et irréguliers, et les traitants les plus habiles étaient d'opinion qu'année commune le total des fourrures exportées atteignait la valeur de trois millions et demi.

Dans les premiers temps la traite se fit à des entrepôts où les sauvages apportaient eux-mêmes leurs pelleteries à certaines époques de l'année. Après Tadoussac, après Québec, après les Trois-Rivières, Montréal devint et demeura le principal comptoir. On voyait les sauvages arriver au mois de juin dans leurs canots d'écorce chargés de pelleteries. Leur nombre grossissait à mesure que le nom français s'étendait au loin. "Le récit de l'accueil qu'on leur avait fait, la vue de ce qu'ils avaient reçu en

---

* Registre de l'intendant.

† *Governor Murray's general report on the ancient government and actual state of the province of Quebec in* 1762.

échange de leurs marchandises, tout augmentait le concours. Jamais ils ne revenaient vendre leurs fourrures, sans conduire avec eux une nouvelle nation. C'est ainsi qu'on vit se former à Montréal une espèce de foire où se rendaient tous les peuples de ce vaste continent." *

Les sauvages campaient sous des tentes près de la ville. Après avoir été admis à l'audience du gouverneur à leur arrivée, ils portaient leurs fourrures au comptoir de la compagnie, ou chez les marchands de la ville, qui avaient le privilège de les acheter pour les revendre ensuite à cette société. Ils recevaient en échange des écarlates, des couteaux, des armes et de la poudre. Cela dura tant que les Français n'eurent point de concurrents. Les Anglais se bornèrent d'abord au pays des Iroquois; mais, lorsqu'ils y eurent épuisé les pelleteries, ils employèrent ces sauvages pour leurs coureurs de bois, et ils marchèrent à leur suite. Ils se mirent ainsi en communication avec les nations établies sur les rives du Saint-Laurent depuis sa source, et sur les rives de ses nombreux tributaires. "Ce peuple, dit Raynal, avait des avantages infinis pour obtenir des préférences sur le Français son rival. Sa navigation était plus facile, et dès lors ses marchandises s'offraient à meilleur marché. Il fabriquait seul les grosses étoffes qui convenaient le mieux au goût des sauvages. Le commerce du castor était libre chez lui, tandis que, chez les Français, il était et fut toujours asservi à la tyrannie du monopole. C'est avec cette liberté, cette facilité qu'il intercepta la plus grande partie des marchandises qui faisaient la célébrité de Montréal." D'ailleurs les Anglais payaient les pelleteries beaucoup plus cher. "Alors s'étendit chez les Français du Canada un usage qu'ils avaient d'abord resserré dans des bornes assez étroites. La passion de courir les bois, qui fut celle des premiers colons, avait été sagement restreinte aux limites du territoire de la colonie. Seulement on accordait chaque année à vingt-cinq personnes la permission de franchir ces bornes, pour aller faire le commerce chez les sauvages. L'ascendant que prenait la

* Raynal.

Nouvelle-York rendit ces congés beaucoup plus fréquents. C'étaient des espèces de privilèges exclusifs, qu'on exerçait par soi-même ou par d'autres. Ils duraient un an, ou même au delà. On les vendait, et le produit en était distribué par le gouverneur de la colonie aux officiers ou à leurs veuves et à leurs enfants, aux hôpitaux ou aux missionnaires, à ceux qui s'étaient signalés par une belle action ou par une entreprise utile, quelquefois enfin aux créatures du commandant lui-même qui vendait les permissions. L'argent qu'il ne donnait pas, ou qu'il voulait bien ne pas garder, était versé dans les caisses publiques; mais il ne devait compte à personne de cette administration.

"Elle eut des suites funestes. Plusieurs de ceux qui faisaient la traite, se fixaient parmi les sauvages pour se soustraire aux associés dont ils avaient négocié les marchandises. Un plus grand nombre encore allait s'établir chez les Anglais, où les profits étaient plus considérables. Sur des lacs immenses, souvent agités de violentes tempêtes; parmi des cascades qui rendent si dangereuse la navigation des fleuves les plus larges du monde entier; sous le poids des canots, des vivres, des marchandises, qu'il fallait voiturer sur les épaules dans les portages, où la rapidité, le peu de profondeur des eaux obligent de quitter les rivières pour aller par terre; à travers tant de dangers et de fatigues, on perdait beaucoup de monde. Il en périssait dans les neiges ou dans les glaces; par la faim ou par le fer de l'ennemi. Ceux qui rentraient dans la colonie avec un bénéfice de six ou sept cents pour cent, ne lui devenaient pas toujours plus utiles; soit parce qu'ils s'y livraient aux plus grands excès, soit parce que leur exemple inspirait le dégoût des travaux assidus. Leurs fortunes subitement amassées disparaissaient aussi vite: semblables à ces montagnes mouvantes qu'un tourbillon de vent élève et détruit tout à coup dans les plaines sablonneuses de l'Afrique. La plupart de ces coureurs, épuisés par les fatigues excessives de leur avarice, par les débauches d'une vie errante et libertine, traînaient dans l'indigence et dans l'opprobre une vieillesse prématurée."

Ces congés, qui étaient cessibles, tombaient souvent dans le commerce. Comme ils donnaient le droit de rapporter la charge de plusieurs canots, ils se revendaient ordinairement six cents écus. Six hommes partaient avec mille écus de marchandises, et revenaient avec quatre canots chargés de castor de la valeur de huit mille écus. Déduction faite de six cents écus pour le congé, de mille écus pour les marchandises, et en outre de deux mille cinq cent soixante pour le prêt à la grosse aventure, que le marchand recevait de ses avances, autrement dit de quarante pour cent sur les six mille quatre cents écus restants, le surplus appartenait aux coureurs de bois. Le marchand revendait ensuite le castor au bureau de la compagnie à vingt-cinq pour cent de profit. Il était payé en marchandises, ou en récépissés, qui avaient cours de monnaie dans la colonie et qui étaient rachetés par des lettres de change à terme, que les agents de la compagnie tiraient sur son caissier à Paris. Il est inutile de dire qu'avec un pareil système et de tels bénéfices, on devait finir par rebuter les sauvages, qui en étaient les victimes, et perdre entièrement un commerce où le vendeur primitif voyait sa marchandise rapporter, après qu'elle était sortie de ses mains, sept cents pour cent de profit, sans qu'elle eût changé d'état.

Le monopole de la traite comprenait le castor et quelquefois l'orignal. A partir de 1666, toutes les autres pelleteries, dont le commerce était considérable, restèrent libres ou furent soumises par moments, comme les denrées et les marchandises, à des lois et à des règlements coloniaux si vagues et si éphémères qu'il règne dans leur histoire beaucoup d'obscurité. Les actes publics et les jugements des tribunaux renferment sur cette matière une foule de décrets qui peuvent faire conclure que le marchand canadien refusa toujours de se soumettre au joug que voulut lui imposer l'autorité; qu'il ne supporta patiemment que son exclusion du commerce étranger et le monopole de l'exportation du castor en France, et que, sur tout le reste, il prit une liberté fort large.

Jusqu'au traité de 1713, les Français avaient possédé la plus grande partie de la traite en Amérique. Par ce traité

ils perdirent entièrement celle de la baie d'Hudson ; et la Nouvelle-York, qui, depuis sir Edmund Andros, avait cherché à leur enlever aussi la traite des pays de l'Ouest sans beaucoup de succès, vit tout à coup ses efforts couronnés des plus heureux résultats.

Nous avons vu ailleurs comment M. Burnet, qui apercevait les avantages que la Grande-Bretagne pourrait retirer de ce commerce, travailla à fermer aux Canadiens l'entrée des pays si convoités de l'Ouest, et comment M. de Beauharnois fit manquer ses tentatives. Tout semblait favoriser la Nouvelle-York : situation propice, population nombreuse et commerçante, marchandises à bon marché. Le Canada n'avait aucun moyen de contre-balancer ces trois avantages de sa rivale. Le prix des marchandises était beaucoup plus élevé à Québec qu'à New-York, ainsi que le fret et l'assurance maritime ; aussi se faisait-il un commerce étendu de contrebande entre Montréal et Albany. On tirait d'Albany des tissus de laine et une quantité considérable d'autres marchandises à l'usage des habitants. Dans une seule année, on se procura de là neuf cents pièces d'écarlate pour la traite, outre des mousselines, des indiennes, etc. Que faisait alors l'industrie française ? Que faisait surtout la compagnie des Indes ? Elle envoyait annuellement environ douze cents pièces de ces tissus, qu'elle tirait elle-même de l'Angleterre, et défendait sévèrement à qui que ce fût d'en importer en Canada. * De sorte qu'en réalité le manufacturier français était pour ces étoffes exclu de nos marchés. Le traitant anglais, au moyen des avantages que nous avons énumérés, donnait ses marchandises aux sauvages pour moitié moins cher, faisait le double de profit, et payait encore le castor trois shillings sterling la livre, tandis que le traitant canadien n'en pouvait offrir que deux francs.

Lorsque Burnet eut le gouvernement de la Nouvelle-York, il vit du premier coup d'œil qu'en fermant l'entrée de son pays aux Canadiens, il les priverait d'objets de

---

* *Mémoire sur la traite de la province de la Nouvelle-York*, inséré dans l'*Histoire des Cinq-Nations du Canada* par C. Colden.

traite qui leur étaient absolument nécessaires, et qu'en leur ôtant le marché d'Albany, où ils vendaient le castor le double de ce que le payait la compagnie des Indes, il porterait un coup mortel à leur commerce. Il fit donc passer en 1720, par forme d'essai, une loi pour défendre pendant trois ans tout commerce avec le Canada; et, en 1727, cette loi fut rendue permanente. L'effet en fut aussi prompt que funeste pour les Canadiens. Les tissus de laine, qui s'étaient vendus jusque-là treize louis la pièce à Montréal, montèrent aussitôt à vingt-cinq louis.

Burnet ouvrit ensuite à Oswégo, sur la rive méridionale du lac Ontario, un comptoir pour attirer les sauvages; c'était le complément nécessaire de la loi de 1720. Les traitants français ne purent plus continuer la concurrence, et le roi, quelques années après, fut obligé de prendre entre ses mains les postes de Frontenac, de Toronto et de Niagara, et de donner les marchandises à perte afin de conserver, avec la traite des pelleteries, l'alliance des indigènes; car la traite était encore plus essentielle à la sûreté des colonies françaises et au succès de leur politique, qu'à leur prospérité commerciale.

C'est en 1727, pendant que la Nouvelle-York fermait ainsi ses marchés au Canada, que le roi de France, par un édit semblable, exclut à son tour les Anglais de ses colonies. Déjà depuis longtemps il recommandait de défendre toute relation de négoce avec l'étranger; après la dernière guerre surtout ses ordres étaient devenus plus fréquents et plus impératifs. Rien ne prouve mieux combien les intérêts coloniaux les plus chers sont souvent sacrifiés à cette législation qui courbe sous le même niveau l'Amérique et l'Asie, sans tenir compte des circonstances et du mal fait à l'une et à l'autre, pourvu que le résultat général réponde au calcul de la métropole. Presque tous les postes de traite français devinrent privilégiés, c'est-à-dire que ceux qui les obtenaient avaient le droit exclusif d'y faire le commerce de pelleteries. Ces postes se donnaient, se vendaient ou s'affermaient, et dans ces trois cas le commerce souffrait également de leur régie; ils étaient loués communément pour trois ans, et le fermier voulait dans

ce court espace de temps acquérir une grande fortune. Dans cette vue, il vendait ses marchandises à un prix excessif, et achetait les pelleteries au plus bas prix possible, dût-il pour cela tromper les sauvages après les avoir enivrés. En 1754, on avait dans un poste de l'Ouest une peau de castor pour quatre grains de poivre, et on a retiré jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon ! Il était évident que ce commerce allait tomber, si on ne réussissait pas à rejeter les colons anglais hors des vallées du Saint-Laurent et du Mississipi ; et déjà même il était trop tard, dans l'opinion de beaucoup de personnes : il aurait fallu élever le rempart avant le débordement.

Nous nous sommes étendu sur la traite des pelleteries, parce que, comme nous l'avons dit, des intérêts de politique et de sécurité s'y trouvaient étroitement liés. Quant aux autres branches du commerce canadien, il ne sera pas nécessaire de nous y arrêter si longtemps ; mais elles méritent aussi notre attention, puisque le commerce forme aujourd'hui, avec l'agriculture, la grande occupation de toutes les classes des populations américaines, depuis le citoyen le plus opulent jusqu'au plus humble.

Après la traite des fourrures venait la pêche. La pêche de la morue et celle de la baleine demeurèrent presque entièrement entre les mains des Européens. Les Canadiens exploitèrent plus spécialement celle du loup marin et du marsouin, qui fournissent d'excellentes huiles pour les manufactures et l'éclairage. Sept ou huit loups marins donnaient une barrique d'huile ; les peaux servaient à différents usages. Cette pêche se faisait dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, et aussi sur la côte du Labrador, où le gouvernement affermait à des particuliers des portions de grève, des îles ou des côtes entières. * Il fut établi jusqu'à quatorze pêcheries au-dessous de Québec en 1722. On envoyait en France, dans les dernières années, une quantité considérable d'huile et de poisson salé. Les bois auraient dû former l'un des principaux articles d'exporta-

---

* Il afferma la baie des Esquimaux à la veuve Fournel en 1749, le Labrador à M. d'Ailleboust en 1753.

tion ; mais cette branche de commerce ne prit jamais beaucoup de développement en Canada du temps des Français. La construction des navires y fut aussi toujours languissante, malgré le soin que le gouvernement avait de l'encourager. M. de Maurepas recommanda, en 1731, de redoubler d'efforts pour exciter les habitants à construire des bâtiments de commerce, afin de diminuer le prix de la main-d'œuvre et de pouvoir ensuite bâtir des vaisseaux de guerre. Louis XV offrit une gratification de cinq cents francs par navire de deux cents tonneaux ; de cent cinquante francs par bateau de trente à soixante tonneaux, vendus en France ou dans les Iles, et fit établir des chantiers à Québec pour sa marine. Il fut construit dix bâtiments de quarante à cent tonneaux en Canada en 1732.* On reprochait aux bâtiments canadiens de coûter beaucoup plus cher que ceux de France, et de durer moins longtemps, parce qu'on se servait de chêne tiré de lieux bas et humides, et qu'après avoir coupé ce bois pendant l'hiver, on le mettait l'été suivant à flot pour le descendre à Québec, pratique qui en altérait la bonté. Malgré les encouragements, la construction des vaisseaux resta tellement négligée, que, d'après un rapport présenté au ministère, les Anglais fournissaient une partie des bâtiments qui servaient à la navigation intérieure du Canada. Talon avait vainement introduit dans le pays la culture du lin et du chanvre, et ouvert des chantiers pour la préparation des bois. "On ne sait, dit Raynal, par quelle fatalité tant de richesses furent méprisées." En réfléchissant un peu, on trouve que la vraie cause de cela était le manque de bras. Aujourd'hui les seuls chantiers de Québec occupent plusieurs milliers d'hommes, et le Canada peut soutenir la concurrence en cette partie avec quelque autre nation que ce soit.

L'exploitation des mines de fer ne fut commencée sérieusement aux Trois-Rivières que vers 1737, quoiqu'il fût venu en Canada des mineurs de France dès 1672. Elle fut d'abord très mal dirigée ; mais, en 1739, les nouveaux concessionnaires étendirent et perfectionnèrent les travaux

* Documents de Paris.

et firent assez de fonte pour la consommation intérieure. On en exporta des échantillons, qui furent trouvés d'une excellente qualité. Cette forge subsiste encore. Dès le temps de Cartier les rives du lac Supérieur étaient renommées chez les indigènes pour leurs mines de cuivre. Les sauvages montrèrent des morceaux du métal à ce voyageur. En 1738, le roi envoya deux mineurs allemands nommés Forster ouvrir les mines de Chagouamigong;* l'entreprise était prématurée et on l'abandonna bientôt après, sans doute à cause de la distance.

Les blés formaient un objet de commerce plus important que le bois. Une partie était consommée dans le pays par les troupes. On en exportait dans les bonnes années jusqu'à 80,000 minots en farine et en biscuits.† Le Canada en produisit, en 1734, 738,000 minots, outre 5,000 minots de maïs, 63,000 minots de pois, et 3,400 minots d'orge. La population de la Nouvelle-France était alors de trente-sept mille habitants.‡

Une plante célèbre, découverte dans nos forêts en 1716, par le jésuite Lafitau, vint enrichir un instant le pays d'un nouvel objet d'exportation. Le ginseng, que les Chinois tiraient à grands frais du nord de l'Asie, fut porté des bords du Saint-Laurent à Canton. Il fut trouvé excellent et vendu très cher; la livre, qui ne valait d'abord à Québec que deux francs, y monta jusqu'à vingt-cinq. Il en fut exporté une année pour cinq cent mille francs. Le haut prix de cette racine excita une aveugle cupidité. On la cueillit en mai, au lieu de la cueillir en septembre ; on la fit sécher au four, au lieu de la faire sécher à l'ombre et lentement§; dès lors elle ne valut plus rien aux yeux des Chinois. Ainsi un commerce qui promettait de devenir une source durable de richesse, s'éteignit complètement en peu d'années.

---

* Registre de l'intendant.

† Mémoire attribué à M. Hocquart. (*Collection de la Société littéraire et historique de Québec.*)

‡ Recensement. — Correspondance officielle.

§ Raynal.

Québec était l'entrepôt du Canada.* Cette ville envoyait annuellement cinq ou six barques à la pêche du loup marin, et à peu près autant de navires chargés de farine, de biscuit, de planches, de merrain et de légumes, à Louisbourg et dans les Iles : ils revenaient avec des cargaisons de charbon, de rhum, de mélasse, de café et de sucre. Québec recevait de France une trentaine de bâtiments, dont le port montait à neuf mille tonneaux environ. L'intendant se plaignait, en 1692, des surcharges des marchands de La Rochelle, et voulait exciter les marchands de Saint-Malo et des autres villes maritimes de France à négocier avec le Canada. Presque tout le commerce de la colonie se faisait alors avec La Rochelle.

Les exportations du Canada ne dépassèrent jamais deux millions de francs en pelleteries, le quart d'un million en huile de loup marin et de marsouin ; une pareille somme en farine et en pois, et 750,000 francs en bois de toutes les espèces. Ces objets pouvaient former ainsi, année commune, une valeur de deux millions 650,000 francs. Si l'on ajoute à cela une somme de 600,000 francs pour les divers autres produits et le ginseng au moment de sa vogue, on aura un total de trois millions 250,000 livres.

L'auteur des *Considérations sur l'état du Canada pendant la guerre de* 1755, † évaluait alors le montant des exportations à environ deux millions et demi, et celui des importations à huit millions. Comment cet immense déficit était-il comblé ? Par les dépenses que le roi faisait dans la colonie, et qui augmentaient prodigieusement en temps de guerre.

L'importation se composait de vins, d'eaux-de-vie, d'épiceries, de quincaillerie, de poterie, de mercerie et de tissus de toutes sortes, dont une bonne partie de luxe, car le luxe était grand en Canada comparativement à la richesse.

Il ne faut pas croire néanmoins que cette augmentation rapide de l'importation fût profitable aux affaires. Les temps qu'elle signala furent des temps de dépression géné-

* Les marchands étaient à la basse ville.

† *Collection de la Société littéraire et historique.*

rale ou de ruine. Le gouvernement envoyait une partie des marchandises nécessaires au service militaire ; on achetait le reste à Québec et à Montréal. Mais ces achats ne se faisaient pas en droiture chez le négociant ou sur soumissions au rabais. Les fonctionnaires qui avaient l'administration des fournitures et la comptabilité, s'étaient secrètement associés ensemble, comme nous le dirons ailleurs, et spéculaient sur le roi et sur le commerce. Sachant d'avance ce qu'il fallait pour le service, "la grande compagnie," comme on nommait cette société occulte, faisait ses achats avant que le public eût connaissance des besoins ; et comme ces achats étaient considérables, elle payait souvent quinze à vingt pour cent au-dessous du cours, et ensuite, après avoir accaparé les marchandises, elle les revendait au roi à vingt-cinq, à quatre-vingts et jusqu'à cent cinquante pour cent de profit.

Il est facile de concevoir par ce qui précède que le commerce canadien étant peu étendu et ses ressources à peine utilisées, le manque de récoltes, les irruptions des sauvages, les guerres devaient le jeter continuellement dans des perturbations profondes, et rendre le prix des marchandises excessif. Ce fut ce qui porta la France, malgré la répugnance naturelle qu'ont les métropoles à permettre l'établissement de manufactures dans leurs colonies, à autoriser, à recommander même en Canada la fabrication des toiles et d'autres étoffes, et plus tard, quand elle fut devenue plus exclusive que jamais, et qu'elle eut déclaré qu'il ne devait pas y avoir de manufactures en Amérique, à renouveler la permission d'en établir quelques-unes pour le soulagement des pauvres. "Le roi était charmé d'apprendre, écrivait le ministre en 1716, que ses sujets du Canada reconnussent enfin la faute qu'ils avaient faite en s'attachant au seul commerce des pelleteries, et qu'ils s'adonnassent sérieusement à l'exploitation de leurs terres, particulièrement à la culture du chanvre et du lin. Il espérait qu'ils parviendraient bientôt à construire des vaisseaux à meilleur marché que ses sujets de France, * et

* "Il y a ici, écrivait M. de Denonville à M. de Seignelay en 1685, un homme très capable d'enseigner la marine, nommé Franquelin,

à faire de bons établissements pour la pêche; on ne pouvait trop les y exciter, ni trop leur en faciliter les moyens; mais il ne convenait pas pourtant au royaume que les manufactures fussent en Amérique, parce que cela porterait préjudice à celles de France; néanmoins le roi ne défendait pas absolument qu'il s'y en établît quelques-unes pour le soulagement des pauvres."

En peu de temps il se monta des métiers pour les étoffes de fil et de laine dans toutes les maisons, et jusque dans le manoir du seigneur. Dès 1671, Talon annonçait à Colbert qu'il avait fait faire du droguet, du bouracan, de l'étamine, de la serge, du drap et du cuir. "J'ai des productions du Canada de quoi me vêtir des pieds à la tête." En 1705, Mme de Repentigny fit de la toile avec de l'ortie, qui est plus forte que le chanvre, et avec de l'écorce de bois blanc, et de la filasse avec du coton. Des prisonniers anglais achetés des sauvages lui montrèrent comment se filait le coton. Depuis cette époque, la population de nos campagnes a eu en abondance des vêtements manufacturés de ses mains et propres à toutes les saisons. L'usage s'en répand aujourd'hui jusque dans les établissements anglais.

Vers 1746, pendant la guerre, la rareté du sel fit songer à en fabriquer en Canada. La guerre y avait déjà fait naître plusieurs industries utiles. Le gouvernement chargea M. Perthuis d'établir des salines à Kamouraska; mais cette entreprise, qui aurait pu être si avantageuse pour les pêcheries de Terreneuve et du golfe Saint-Laurent, fut abandonnée.*

L'année 1721 vit naître une institution importante, les

---

qui fait des cartes." Est-ce de lui que descend le célèbre Franklin? On sait que la famille du patriote américain était d'origine française.

* On avait déjà commencé longtemps auparavant une saline dans le pays, et elle avait eu du succès. "M. Denis, a French gentleman, says that excellent salt has formerly been made in Canada, even as good as that of Brouage; but that after the experiment had been made, the salt pits dug for that purpose had been filled up to the great prejudice and discredit of the colony." (*Natural and civil History of the French dominions in North and South America.*)

postes et messageries pour le transport des lettres et des voyageurs. L'intendant Bégon accorda à M. Lanouiller le privilège de tenir les postes pendant vingt années entre Québec et Montréal ; il lui imposa en même temps un tarif gradué sur les distances. Le pays n'avait pas encore eu d'institutions postales, il n'a pas cessé d'en jouir depuis. * En 1725, un prêtre de Saint-Lazare recommandait de creuser le canal projeté déjà depuis longtemps entre Lachine et Montréal, et d'en construire un autre depuis le saut du Buisson jusqu'au lac Saint-Louis ; mais la population était trop faible pour payer et exécuter d'aussi grands travaux.

Les embarquements en France s'étaient faits d'abord au Havre-de-Grâce et à Dieppe ; La Rochelle se substitua peu à peu à ces ports, et, avant la fin du XVII[e] siècle, cette ville fournissait déjà toutes les marchandises consommées en Canada, ou nécessaires à la traite avec les sauvages. Il venait aussi des bâtiments de Bordeaux et de Bayonne avec des vins, des eaux-de-vie et du tabac.

Une partie des navires prenaient pour leurs retours des chargements de pelleteries, de grains, de farines et de bois. Quelques-uns allaient au Cap-Breton prendre du charbon de terre pour la Martinique et la Guadeloupe, où il s'en consommait beaucoup dans les raffineries de sucre. D'autres s'en retournaient sur lest en France ; le reste touchait aux pêcheries du golfe Saint-Laurent ou à Plaisance et s'y chargeait de morue. Plusieurs marchands de Québec étaient déjà assez riches du temps de La Hontan pour avoir plusieurs navires sur la mer.

Il était d'usage de partir de l'Europe pour l'Amérique à la fin d'avril ou au commencement de mai. Dès que les marchandises étaient débarquées à Québec, les marchands des autres villes venaient faire leurs achats. Si les acheteurs payaient en pelleteries, on leur vendait à meilleur marché que s'ils payaient en argent ou en lettres de change, parce qu'il y avait un profit considérable à faire

* Jusque-là l'envoi des lettres s'était fait sans régularité, par occasion ou par exprès.

sur cet article en France. Une partie des achats se soldait ainsi en fourrures, que le détailleur recevait des habitants de la campagne ou des sauvages. Montréal et les Trois-Rivières dépendaient de Québec, dont les marchands avaient dans ces villes un grand nombre de magasins conduits par des associés ou des commis. Telle était la lenteur des communications, que les marchandises se sont vendues longtemps jusqu'à cinquante pour cent plus cher à Montréal qu'à Québec.

A l'exception des vins et des eaux-de-vie, qui payaient déjà un droit de dix pour cent, et du tabac du Brésil, grevé de cinq sous par livre, aucun autre article ne fut imposé en Canada avant la quatrième guerre avec les Anglais, c'est-à-dire avant 1748. Alors Louis XV établit, par un édit, un droit général de trois pour cent sur les marchandises à l'entrée ou à la sortie. Il fut fait toutefois des exceptions importantes et toutes en faveur de l'agriculture, de la pêche et du commerce des bois. Ainsi le blé, la farine, le biscuit, les pois, les fèves, le maïs, l'avoine, les légumes, le bœuf et le lard salés, les graisses, le beurre, furent laissés libres à la sortie; les denrées et marchandises nécessaires à la traite et à la pêche dans le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée et à la sortie; les cordages et le sel, à l'entrée; les chevaux, les bâtiments construits en Canada, le bardeau, le bois de chêne pour la construction des navires, les mâtures, le merrain, les planches et les madriers, le chanvre, le hareng salé, à la sortie. Les exceptions étaient, comme on le voit, très étendues. Sur les représentations des habitants, le roi décida que ce tarif n'aurait d'effet qu'après la guerre.

Ainsi, depuis 1666 jusqu'aux dernières années de la domination française en Amérique, les marchandises et les produits agricoles n'ont payé aucun droit d'entrée ni de sortie en Canada, hors les vins, les eaux-de-vie et le tabac du Brésil. Les restrictions du commerce canadien avaient seulement pour objet les rapports avec l'étranger, toujours sévèrement défendus, et la traite du castor; mais si cette pelleterie ne pouvait être exportée par les particuliers, ils la pouvaient acheter des sauvages pour la revendre ensuite,

au taux fixé par le gouvernement, aux comptoirs de la compagnie.

Après 1753, époque de la mise en vigueur de la loi d'impôt dont nous venons de parler, la barrique de guildive paya vingt-quatre francs; celle de vin, douze; la velte d'eau-de-vie, vingt-quatre. Il paraît que le tarif pour les tissus, etc., n'était pas uniforme, et que certains articles payaient plus de droits que les autres, sans égard à la valeur.

Les douanes donnèrent dans les années ordinaires environ trois cent mille livres. * Une disposition de la loi d'impôt, qui obligeait de payer les droits au comptant, gêna le marchand sans être avantageuse à la chose publique. Dans un pays où, à cause de l'hiver, il faut faire de grands amas de marchandises, qui restent dans les magasins une partie de l'année, elle était plus qu'injudicieuse; elle entraînait une nouvelle charge que le consommateur payait; car on sait que la marchandise supporte non seulement les frais qu'elle occasionne, mais encore l'intérêt de l'argent qu'elle coûte.

Le numéraire, ce nerf du trafic, manquait presque totalement dans les commencements de la colonie. Le peu qu'en apportaient les émigrés ou les autres, sortait aussitôt, parce que le pays produisait peu et n'exportait encore rien. Les changements fréquents qu'il y eut plus tard dans le cours de l'argent, n'eurent d'autre effet que de faire languir le commerce, qui naissait à peine. On sait combien il est facile de se tromper sur la question des monnaies. Le besoin d'argent était très grand dans les îles françaises du golfe du Mexique. En 1670, la compagnie des Indes occidentales obtint la permission du roi d'y porter pour cent mille francs de petites espèces, marquées à un coin particulier; deux ans après, cette monnaie, ainsi que celle de France, eut cours dans toutes les possessions françaises du nouveau monde, avec une valeur idéale d'un quart plus forte qu'en Europe. Malgré cette augmentation de vingt-cinq pour cent, qui était loin d'être exorbitante pour

---

* *Considérations sur l'état du Canada.*

couvrir la différence du change entre Paris et Québec, à cette époque où le Canada exportait encore si peu, les espèces ne cherchèrent toujours qu'à sortir du pays. C'est le commerce et non le souverain qui règle la valeur de l'argent ; le prix des marchandises monte ou baisse avec elle. L'expédient ne répondit point à ce qu'on s'en était promis. Le gouvernement eut alors recours à un papier qu'il substitua aux espèces, pour payer les troupes et les dépenses publiques. Les premières émissions se firent vers 1688. Le papier conserva son crédit quelques années, et les marchands le préféraient aux espèces sonnantes ; mais le trésor, dans les embarras de la guerre de la succession d'Espagne, ne put payer les lettres de change tirées sur lui par la colonie ; cela fit tomber le papier en discrédit, et troubla profondément toutes les affaires. Les habitants, réduits au désespoir, firent dire au roi qu'ils consentiraient volontiers à en perdre une moitié, si l'on voulait bien leur payer l'autre. Ce papier ne fut liquidé qu'en 1720, avec perte de cinq huitièmes. Louis XV se vit condamné à traiter avec ses pauvres sujets canadiens comme un spéculateur malheureux ; car c'était une véritable banqueroute, pronostic obscur de celle de 1758, qui devait peser si lourdement sur ce pays, et de cette autre plus fameuse qui compléta le grand naufrage de la monarchie en 1793.

La monnaie de carte fut abolie en 1717, et le numéraire circula seul avec sa valeur intrinsèque et sans augmentation du quart. On tombait d'un extrême dans l'autre ; en effet le numéraire étant frappé en France, le coût et les risques du transport devaient nécessairement en augmenter la valeur ; cependant le mal était moins grand qu'en le fixant trop haut : car il aurait fini par prendre sa place dans l'échelle comme une marchandise, ce qu'il doit être dans un bon système monétaire.

L'usage exclusif de l'argent dura très peu de temps. Le commerce demanda le premier le rétablissement du papier-monnaie, plus facile à transporter que les espèces. On revint aux cartes avec les mêmes multiples et les mêmes divisions. Ces cartes portaient l'empreinte des armes de

France et de Navarre, et étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur; il y en avait de 1, 3, 6, 12 et 24 livres; de 7, 10 et 15 sous, et même de 6 deniers; leur valeur entière n'excédait pas un million. " Lorsque cette somme, dit Raynal, ne suffisait pas pour les besoins publics, on y suppléait par des ordonnances signées du seul intendant, première faute; et non limitées pour le nombre, abus encore plus criant. Les moindres étaient de vingt sous, et les plus considérables de cent livres. Tous ces différents papiers circulaient dans la colonie; ils y remplissaient les fonctions de l'argent jusqu'au mois d'octobre. C'était la saison la plus reculée où les vaisseaux dussent partir du Canada. On convertissait ces papiers en lettres de change, qui devaient être acquittées en France par le gouvernement. Mais la quantité s'en était tellement accrue, qu'en 1754 le trésor du prince n'y pouvait plus suffire, et qu'il fallut en éloigner le payement. La guerre qui survint alors en grossit encore le nombre, au point qu'elles furent décriées. Bientôt les marchandises montèrent hors de prix, et comme, à raison des dépenses énormes de la guerre, le grand consommateur était le roi, ce fut lui seul qui supporta le discrédit du papier et le préjudice de la cherté. Le ministère, en 1759, fut forcé de suspendre le payement des lettres de change, jusqu'à ce qu'on en eût démêlé la source et la valeur réelle. La masse en était effrayante. Les dépenses annuelles du gouvernement, pour le Canada, qui ne passaient pas quatre cent mille francs en 1729, et qui, avant 1749, ne s'étaient jamais élevées au-dessus de dix-sept cent mille livres, n'eurent plus de bornes après cette époque."

Dans ce système monétaire, le Canada n'était détenteur d'aucune monnaie ayant une valeur intrinsèque et échangeable; il ne possédait qu'un signe représentatif de la monnaie. On n'y voyait d'espèces d'or ou d'argent que celles qu'y introduisaient les troupes et les officiers des vaisseaux, ou la contrebande avec les colonies anglaises; et elles étaient aussitôt enlevées: on en faisait de la vaisselle, ou bien elles étaient renfermées dans les coffres ou portées dans les Iles. La monnaie de carte était préférée

aux ordonnances, parce qu'elle était toujours payée en lettres de change et avant l'autre papier : ainsi quand les dépenses du gouvernement excédaient le montant de l'exercice de l'année, l'excédant était soldé en ordonnances, qui étaient retirées ensuite par des cartes ; mais il ne pouvait sortir toutefois de lettres de change pour ces cartes que l'année suivante ; on appelait cela faire la réduction.

" Dans le courant de 1754, au lieu de faire une réduction qui eût été trop forte, on délivra des lettres de change pour la valeur entière des papiers portés au trésor, mais payables seulement, partie en 1754, partie en 1755 et partie en 1756. Alors les cartes furent confondues avec les ordonnances ; on ne donna pas pour leur valeur de lettres de change à plus court terme. Il est même à présumer qu'on a cherché à anéantir cette monnaie, le trésorier ne s'en servant plus dans les payements. Cette opération, qui n'occasionnait qu'environ six pour cent de différence sur les payements ordinaires, fit augmenter les marchandises de quinze à vingt pour cent et la main-d'œuvre à proportion.

" Les espèces, poursuit l'auteur que nous citons ici, qui sont venues avec les troupes de France, ont produit un mauvais effet. Elles ont discrédité le papier ; la guerre n'était pas encore déclarée lorsqu'elles parurent en Canada, et on croyait avec raison que les lettres de change continueraient à être tirées pour le terme de trois ans ; les négociants donnèrent leurs marchandises à seize et vingt pour cent meilleur marché en espèces ; on trouvait sept francs de papier pour un écu de six francs. Dès que la déclaration de la guerre a été publiée, cet avantage a diminué ; les négociants n'ont pas osé faire des retours en espèces ; il en a passé quelques parties à Gaspé ; le reste est entre les mains de gens qui ne font point de remises en France ; ils aiment mieux perdre quelque chose, et le garder dans leurs coffres en effets plus réels que des cartes et des ordonnances ; ces papiers ont donc circulé presque seuls dans le commerce ; ils ont été portés au trésor, et ont augmenté les lettres de change qu'on a tirées."

Tel fut le commerce canadien sous le régime français ; il

était assujetti d'un côté aux entraves qui tiennent à la dépendance coloniale, et il jouissait de l'autre d'une liberté fort large pour le temps; il était exclu des pays étrangers, et en même temps affranchi à l'égard de la mère patrie de tout droit et de toute taxe; enfin il était libre et permis à tout le monde, et néanmoins soumis en plusieurs circonstances à toutes sortes de vexations et de monopoles. Si les manufactures et le commerce eussent fleuri davantage en France; si les navires de cette nation eussent couvert les mers comme ceux de la Grande-Bretagne; si la population du Canada eût été considérable, nul doute que ce pays ne fût parvenu à une grande prospérité. Mais que pouvait-il faire, sans habitants, exclu du commerce étranger, avec une métropole presque sans marine et dont le gouvernement était en pleine décadence? On eut beau déclarer que le commerce était ouvert à tout le monde, que les chefs ne pouvaient être trop attentifs à favoriser les établissements propres à le faire prospérer, il languissait.

Une pratique qui avec le temps devint très dommageable, fut la permission qu'eurent les employés publics, quelquefois du plus haut rang, et les magistrats, de faire le commerce, même avec le prince dont ils étaient les serviteurs, afin de se refaire de l'insuffisance reconnue de leurs appointements. La plupart des gouverneurs généraux et particuliers participaient aux profits de la traite.* Tout le monde commerçait, les religieux et les militaires comme les autres citoyens. Le séminaire eut un navire sur mer. Les abus parurent quelquefois si graves, que Colbert fut obligé, vers 1676, de défendre le commerce aux fonctionnaires et aux ecclésiastiques, et de retirer au gouverneur la permission de vendre des congés de traite. Mais bientôt les défenses restèrent sans effet. Cet usage avait pris naissance avec la colonie, fondée et gouvernée pendant longtemps par des marchands, qui conduisaient à la fois les affaires publiques et leur négoce. Quand ils remirent leur commission à la couronne, l'usage funeste fut conservé et même bien accueilli par les agents

* Correspondance officielle. — *Mémoire* du séminaire. — Lettre de Bigot au ministre, 1750.

royaux. Il fut toléré jusqu'aux derniers jours du régime français, et ouvrit la porte aux plus criminels abus, qui atteignirent leur dernier terme dans la guerre de la conquête. Ces employés publics, l'intendant Bigot à leur tête, parvinrent, à une époque suprême où les conjonctures ne permettaient point de porter remède aux maux, à accaparer toute la fourniture du roi ; elle s'éleva à plus de quinze millions à la fin de la guerre.* Par un système d'association habilement ménagé, ils achetaient ou vendaient tout ce que le gouvernement avait à vendre ou à acheter. Agissant eux-mêmes pour le roi, ils rejetaient les effets du marchand qui n'était pas dans leur alliance. La concurrence, si nécessaire au commerce, n'existait pas. Il n'y avait aucun équilibre dans les prix, et l'association les fit monter à un degré exorbitant, malgré l'abondance des denrées et des marchandises, au point que cette cherté factice devint une cause de disette réelle.

Les défauts du système ne s'étaient pas encore manifestés d'une manière si hideuse ; mais ils avaient dû produire dans tous les temps un mal considérable, et décourager le négociant industrieux, qui ne pouvait lutter que difficilement avec des hommes placés dans de meilleures conditions que lui. Cela n'est pas une exagération ; selon un mémoire de Bigot lui-même, c'était le roi qui faisait les plus grandes consommations dans les colonies, et c'était avec lui principalement qu'il y avait un commerce d'une certaine importance.

Un pareil système, surtout aux époques de guerre, était propre à ruiner par les accaparements les marchands exclus du monopole ; et si ce résultat n'arriva que dans la guerre de la conquête, on doit croire que l'honneur et l'intégrité avaient en général guidé jusque-là les fonctionnaires publics.

Si l'on excepte la traite des pelleteries et le système monétaire, le commerce canadien fut l'objet de peu de

* "Si on calculait toutes les marchandises qui sont achetées à Québec, à Montréal et dans les forts pour le compte du roi, on trouverait peut-être le double de ce qu'il en est entré dans la colonie." (*Dépêche de M. Bigot au ministre*, 1759.)

règlements à venir jusqu'au XVIIIe siècle. On commença alors à s'en occuper un peu. Outre les lois relatives à la liberté commerciale, dont nous avons parlé plus haut, et les arrêts du conseil supérieur et de l'intendant, qui avaient rapport aux choses de détail, diverses ordonnances, rendues en différents temps, eurent aussi leur influence.

L'une d'elles établit des sièges d'amirauté dans toutes les colonies françaises en 1717. Cette institution fut revêtue de deux caractères, l'un judiciaire et l'autre administratif, que se partagent aujourd'hui la cour de l'amirauté et la douane. Comme tribunal, elle eut la connaissance de toutes les causes maritimes, qu'elle devait juger suivant l'ordonnance de 1681 et les autres règlements sur la marine. Comme administration, elle eut la visite des navires arrivant ou partant, et le pouvoir exclusif de donner des congés à tous ceux qui faisaient voile pour la France, pour les autres colonies ou pour quelque port de l'intérieur. Ces congés étaient des passavants, et chaque navire était tenu d'en prendre un à son départ et de le faire enregistrer au greffe de l'amirauté. Les bâtiments employés au cabotage de la province n'en prenaient qu'un par an. Il fallait en outre le consentement du gouverneur aux congés pour la pêche ou pour les navires qui transportaient des passagers en France.

Une autre ordonnance de la même année créa une bourse à Québec et à Montréal, et permit aux négociants de s'y assembler tous les jours pour y traiter entre eux de leurs affaires. Cet établissement était demandé depuis longtemps par le commerce, qui reçut aussi la permission de nommer un syndic ou agent pour exposer à l'occasion ses vœux et défendre ses intérêts auprès du gouvernement.

Quant aux lois de commerce proprement dites, il n'en fut promulgué aucune d'une manière formelle. Les tribunaux furent autorisés à suivre la célèbre ordonnance du commerce de 1673 ou le code marchand, * qui était la loi générale du royaume. Le Canada n'a vu jusqu'à ce jour

* J.-F. Perrault, *Extraits ou précédents de la Prévôté de Québec*, 1824.

inaugurer dans son sein par l'autorité législative coloniale aucun code commercial particulier. Sous le régime français, le code marchand devint par l'usage la loi du pays.

Nous croyons devoir citer ici une résolution qui honore le gouvernement français; c'est celle qu'il avait prise de ne pas encourager l'introduction des esclaves en Canada, cette colonie que Louis XIV préférait à toutes les autres à cause du caractère belliqueux de ses habitants ; cette colonie qu'il voulait former à l'image de la France, couvrir d'une brave noblesse et d'une population vraiment nationale, catholique, française, sans mélange de races. En 1688, il fut proposé d'y avoir des nègres pour faire la culture. Le ministère répondit qu'il craignait qu'ils n'y périssent par le changement de climat, et que le projet ne fût inutile. Cela anéantit pour ainsi dire une entreprise qui aurait frappé notre société d'une grande et terrible plaie. Il est vrai que, dans le siècle suivant, on étendit à la Louisiane le code noir des Antilles ; il est vrai qu'il y eut ici des ordonnances sur la servitude : * néanmoins l'esclavage ne régnait point en Canada ; à peine y voyait-on quelques esclaves lors de la conquête. Cet événement en accrut un peu le nombre un instant ; ils disparurent ensuite tout à fait.

Nous nous sommes étendu sur des choses qui n'ont guère d'intérêt pour bien des lecteurs ; mais elles servent à faire connaître l'ancien système colonial sous un de ses aspects les plus sérieux. Les convulsions incessantes de ce grand corps trahissent sa faiblesse.

* Afin de répondre à l'esprit public, une ordonnance avait été rendue en 1736 par l'intendant Hocquart, pour fixer la manière d'affranchir légalement les esclaves.

CHAPITRE II.

LOUISBOURG.

1744-1748.

Coalition en Europe contre Marie-Thérèse pour lui ôter l'empire (1740). — Le maréchal de Belle-Isle y fait entrer la France.—L'Angleterre se déclare pour l'impératrice en 1744.—Hostilités en Amérique. — Ombrage que Louisbourg fait aux colonies anglo-américaines. — Théâtre de la guerre sur ce continent. — Les deux métropoles laissent les colons à leurs propres forces. — Population du Cap-Breton ; fortifications et garnison de Louisbourg. — Expédition de Duvivier à Canseau et du côté d'Annapolis. — Déprédations des corsaires. — Mutinerie de la garnison de Louisbourg. — La Nouvelle-Angleterre, sur la proposition de M. Shirley, en profite pour attaquer cette forteresse. — Le colonel Pepperell s'embarque avec quatre mille hommes, et va mettre le siège par terre devant Louisbourg, tandis que le commodore Warren bloque le port. — Le commandant français rend la place. — Joie universelle dans les colonies anglaises. — La population de Louisbourg est transportée en France. — Projet d'invasion du Canada, qui se prépare à tenir tête à l'orage. — Le duc d'Anville est chargé de reprendre Louisbourg et d'attaquer les colonies anglaises (1746). — Son escadre est dispersée par une tempête.—Le gros de la flotte atteint Chibouctou (Halifax) avec une épidémie à bord. — Mortalité effrayante parmi les soldats et les matelots. — Mort du duc d'Anville. — M. d'Estournelle, qui lui succède, se perce de son épée. — M. de La Jonquière persiste à attaquer Port-Royal ; une nouvelle tempête disperse les débris de la flotte. — Frayeur des colonies américaines.— M. de Ramesay assiège Annapolis. — Les Canadiens défont le colonel Noble au Grand-Pré, Mines. — Ils retournent dans leur pays. — Les frontières anglaises sont attaquées, les forts Massachusetts et Bridgeman surpris, et Saratoga brûlé ; fuite des habitants. — La France fait de nouveaux armements ; ses flottes sont battues dans les combats des caps Finistère et de Belle-Isle. — Marines anglaise et française. — Faute du cardinal de Fleury, qui avait laissé dépérir la marine en France. — Le comte de La Galissonière gouverneur du Canada. — Traité d'Aix-la-Chapelle (1748). — Insurrection des Miamis. — Paix générale.

L'abaissement de la maison d'Autriche est un des grands actes de la politique de Richelieu. Quoiqu'il en eût bien diminué la puissance, il y avait des personnes en France qui désiraient la faire tomber encore plus bas. Tel était le maréchal de Belle-Isle. Il voulait qu'on profitât de l'avénement de Marie-Thérèse à la couronne de son père, l'empereur Charles VI, pour accomplir ce dessein. A peine cette femme illustre eut-elle pris possession de son héritage, qu'une foule de prétendants, l'électeur de Saxe, l'électeur de Bavière, le roi d'Espagne, le grand Frédéric de Prusse, le roi de Sardaigne, se levèrent. Chacun avait à réclamer à quelque titre une part des immenses domaines de l'Autriche. Le maréchal de Belle-Isle entraîna la France, malgré l'opposition de son premier ministre le vieux cardinal de Fleury, dans la coalition contre Marie-Thérèse, pour soutenir les prétentions de l'électeur de Bavière, proclamé empereur sous le nom de Charles VII. On sait quel cri de patriotisme sortit du sein des états de la Hongrie, lorsque cette princesse se présenta avec son fils dans les bras au milieu de leur assemblée, et invoqua leur secours par ces paroles pleines de détresse: "Je viens remettre en vos mains la fille et le fils de vos rois."—"Mourons pour notre reine!" s'écrièrent les nobles Hongrois, en élevant leurs épées vers le ciel.

L'Angleterre, après avoir gardé une certaine neutralité, se déclara, quand elle vit la fermeté avec laquelle l'impératrice faisait tête à l'orage, et jeta son épée à côté de la sienne dans la balance. C'était commencer les hostilités contre la France, et rallumer la guerre en Amérique.

Les colonies anglaises montraient de plus en plus une inquiétude, une ambition, une violence républicaine, dont la singularité n'échappa point dans le temps à la sagacité de la Grande-Bretagne. Le parti puritain, qui avait autrefois gouverné la mère patrie, avait transporté son esprit dans la Nouvelle-Angleterre. Le génie de ces colons semblait prendre de la grandeur à la vue des immenses et belles contrées qu'ils avaient en partage. Toutefois, en 1744, il y avait dans les provinces moins d'ardeur que de coutume pour la guerre, dont les plus voisines du Canada

surtout semblaient redouter le péril. Mais les événements les ranimèrent.

En Canada, on s'attendait depuis longtemps à la reprise des armes. Les forts avancés avaient été réparés et avitaillés, les garnisons de Saint-Frédéric et de Niagara augmentées ; à Québec on avait élevé des batteries et des retranchements sur la cime du cap et sur le bord du fleuve. On se prépara aussi à chasser les Anglais de l'Ohio, où ils commençaient à se montrer ; et M. Guillet fut chargé de rassembler les sauvages du Nord pour tenter une entreprise qui aurait eu du retentissement si elle avait pu être exécutée, la conquête de la baie d'Hudson.

Le fort de la guerre allait être dans l'île Royale ou du Cap-Breton et dans la péninsule acadienne. Le cardinal de Fleury, qui détestait la guerre, laissa le Canada à ses propres ressources. La Nouvelle-York, exposée la première à nos coups, envoya M. Rensselaer à Québec pour proposer un traité secret de neutralité entre les deux pays. On pouvait donc croire que les hostilités seraient peu vives sur le Saint-Laurent. En cas d'offensive, le premier poste que les Canadiens avaient intérêt à prendre sur cette frontière, était celui d'Oswégo; mais M. de Beauharnois n'osait pas l'attaquer, parce que la colonie était trop dépourvue de tout, et parce qu'il craignait de s'aliéner les Iroquois. *

Le Canada n'avait pas mille soldats échelonnés depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au lac Erié pour sa garde ; mais Louisbourg, clef des possessions françaises vers la mer, avait une garnison de sept à huit cents hommes. Il protégeait la navigation et le commerce. Sa situation favorable entre le golfe Saint-Laurent, l'Acadie, les bancs et l'île de Terreneuve, lui donnait la vue sur toutes ces terres et sur tous ces parages.

Louisbourg, que baignaient les flots de l'Océan, était revêtu d'un rempart en pierre de trente-six pieds de hauteur, et entouré, du côté de la terre, d'un fossé large de quatre-vingts pieds. Il était en outre défendu par deux bastions, deux demi-bastions, trois batteries de six mor-

* Documents de Paris.

tiers ; et ses murailles étaient percées de cent quarante-huit embrasures. Sur une île, à l'entrée du port, il y avait une batterie à fleur d'eau de trente pièces de vingt-huit, et, au fond de la baie, en face de son entrée, à un quart de lieue de la ville, il s'en trouvait une autre de trente canons. Cette dernière batterie commandait le fond de la baie, la ville et la mer. On communiquait de la ville à la campagne par la porte de l'ouest et par un pont-levis que défendait une batterie circulaire de seize pièces de vingt-quatre. On travaillait depuis vingt-cinq ans à ces ouvrages, qui étaient défectueux sous le rapport de la solidité, parce que le sable de mer, dont on était obligé de se servir, ne convient point à la maçonnerie ; mais ils n'en passaient pas moins au loin pour être formidables, et Louisbourg avait la réputation d'être la première place de guerre de l'Amérique. On le disait imprenable, quoique les fortifications n'en fussent pas achevées. Un des gouverneurs, le comte de Raymond, avait fait ouvrir un chemin jusqu'au port de Toulouse. Ce chemin, avantageux au commerce, avait, du côté de la campagne, affaibli la force naturelle de la place, protégée jusque-là par les marais et les aspérités du terrain. A la faveur de sa renommée, cette forteresse servait de retraite aux navires canadiens allant aux Iles, et à une nuée de corsaires qui, dès les premières hostilités, s'abattait sur le commerce des Anglais et ruinait leurs pêcheries. Les colonies anglaises voyaient donc avec une sorte d'effroi ces sombres murailles de Louisbourg qui s'élevaient au-dessus des mers du Nord.

En 1744, M. Duquesnel était gouverneur du Cap-Breton. Le commissaire ordonnateur était Bigot, qui a acquis une si triste célébrité en Amérique. On connaît peu de chose du premier ; à peine son nom est-il parvenu jusqu'à nous. Le second faisait alors au Cap-Breton, loin de l'œil de ses maîtres, l'apprentissage de ces opérations commerciales dont les suites devaient être si funestes à toute la Nouvelle-France. On entretenait dans l'île huit compagnies françaises de soixante-dix hommes, et cent cinquante Suisses du régiment de Karrer, en tout sept cents hommes environ. C'étaient là toutes les forces qui gardaient l'entrée de la

vallée du Saint-Laurent. Les colonies anglaises n'étaient guère mieux pourvues de troupes que la Nouvelle-France ; mais il n'y avait point de comparaison entre les chiffres des habitants. Confiantes dans la supériorité de leur nombre, ces provinces montraient moins d'empressement que les Français à courir aux armes ; ceux-ci portaient toujours les premiers coups, sachant qu'ils devaient suppléer à leur faiblesse par la rapidité de leurs mouvements.

On apprit à Louisbourg la déclaration de guerre plusieurs jours avant que la nouvelle en parvînt à Boston. Les marchands armèrent aussitôt des corsaires. Bigot eut pour sa part plusieurs bâtiments en course. Le commerce américain fit des pertes considérables.

L'Angleterre, à l'exemple de la France, abandonnait l'Acadie à elle-même. Il n'y avait que quatre-vingts hommes de garnison à Annapolis, et les fortifications y étaient en ruine, si bien que les bestiaux montaient par les fossés pour paître sur les débris des remparts écroulés. On prépara une descente. M. Duvivier, à la tête d'environ huit cents soldats et miliciens, montés sur quelques petits bâtiments, alla attaquer un établissement situé à l'extrémité sud du détroit de Canseau ; il le brûla ; ensuite il se dirigea lentement vers Annapolis. Rendu aux Mines, il s'arrêta, sans qu'on sût trop pourquoi, et se retira vers le Canada, après avoir sommé de loin Annapolis de se rendre. Duvivier fut blâmé de n'avoir pas marché rapidement sur cette ville ; on affirmait qu'il s'en serait rendu maître, car déjà les principales familles s'étaient enfuies à Boston avec leurs effets les plus précieux. Il l'aurait trouvée investie par trois cents sauvages du cap de Sable et de Saint-Jean ; mais sa lenteur avait donné le temps aux assiégés de recevoir des renforts, et les sauvages furent obligés de se retirer.

Les corsaires de Louisbourg infestaient alors les côtes de Terreneuve, incommodaient les petites colonies dispersées sur ses rivages, et menaçaient même Plaisance malgré ses fortifications et ses troupes. Le bruit de l'irruption des Français en Acadie et des déprédations de leurs corsaires à Terreneuve, arriva à Boston presqu'en même temps que

la nouvelle de la guerre. Toutes les colonies furent dans l'alarme. Elles s'empressèrent de lever des troupes pour garder leurs frontières. Le Massachusetts fit élever à lui seul une chaîne de forts depuis la rivière Connecticut jusqu'au territoire de la Nouvelle-York. Mais tandis que ces provinces se mettaient à la hâte en sûreté, il se passa à Louisbourg un événement qui les rassura un peu d'abord, et qui leur donna ensuite probablement l'idée d'aller attaquer cette forteresse. Dans les derniers jours du mois d'octobre 1744, la garnison s'était révoltée.

Faute d'ouvriers, les soldats avaient été chargés d'achever les fortifications. Il paraît qu'on avait négligé de payer le supplément de solde que ce travail leur valait. Ils se plaignirent, ils murmurèrent, sans être écoutés. Ce fut alors qu'ils résolurent de se faire justice eux-mêmes, et qu'ils éclatèrent en révolte ouverte. La compagnie suisse donna le signal. Les séditieux se choisirent de nouveaux officiers, s'emparèrent des casernes, établirent des corps de garde, posèrent des sentinelles aux magasins du roi et chez Bigot, auquel ils demandèrent la caisse militaire sans oser la prendre cependant. Ils formulèrent après cela des plaintes très vives contre les officiers, et contre le commissaire ordonnateur, qu'ils accusèrent de retenir une partie de leur paye, de leur habillement et même de leur subsistance. Bigot se hâta de les satisfaire sur quelques points, et tout l'hiver il employa cette tactique quand ils devenaient trop menaçants. Depuis plus de six mois la garnison était ainsi dans le désordre, lorsque l'ennemi parut devant la place.

Le bruit de ce qui se passait à Louisbourg s'était répandu jusque dans la Nouvelle-Angleterre. Le gouverneur du Massachusetts, M. Shirley, ancien avocat, écrivit aussitôt à Londres pour proposer à la métropole d'attaquer cette forteresse dès les premiers jours du printemps, et avant qu'elle eût reçu des secours, ou de seconder les colons, qui se chargeraient de l'entreprise au défaut de l'Angleterre. Il représenta que Louisbourg était un repaire de pirates qui désolaient les pêcheries et le commerce anglais; que tant qu'il appartiendrait aux Français la Nouvelle-Ecosse

serait en péril, et que si cette province tombait entre leurs mains, on aurait six ou huit mille ennemis de plus à combattre. En prenant Louisbourg on porterait un coup mortel aux pêcheries françaises ; car le Cap-Breton protégeait la pêche de la morue, qui employait par an plus de cinq cents petits navires de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz, du Havre-de-Grâce, etc., et occupait, avec celle de la baleine et du loup marin, dix mille hommes : c'était une école de matelots.* Au mois de janvier suivant (1745), sans attendre la réponse de Londres, Shirley, qui avait convoqué la législature du Massachusetts, annonça à ses membres qu'il avait quelque chose de secret à leur communiquer sous la foi du serment. Après qu'ils eurent juré, il leur transmit par message la proposition d'attaquer Louisbourg. Elle les étonna d'abord, et l'entreprise parut si hasardeuse qu'ils la rejetèrent de premier mouvement. Mais Shirley ayant réussi à en gagner quelques-uns, ils reprirent la mesure, et, après de longues discussions, elle passa à la majorité d'une voix. Shirley demanda à toutes les provinces voisines des secours en hommes et en argent, et les engagea à mettre un embargo sur leurs ports, afin que rien du projet ne transpirât au dehors. En peu de temps plus de quatre mille hommes furent levés et équipés. Ils s'embarquèrent, sous les ordres d'un négociant nommé William Pepperell, pour le Cap-Breton, devant lequel ils furent arrêtés trois semaines par les glaces qui entouraient l'île. Le commodore Warren, qu'on avait envoyé d'Angleterre avec quatre vaisseaux pour bloquer le port de Louisbourg, les rallia à Canseau, et contribua beaucoup au succès de l'entreprise.

L'armée débarqua au Chapeau-Rouge, et marcha aussitôt sur la place. Profitant de la surprise des Français, le colonel Vaughan, avec les milices du Nouveau-Hampshire, alla incendier, dans la nuit du 13 mai, de l'autre côté de la baie, des magasins remplis de boissons et d'objets de marine. Celui qui commandait la batterie royale près de là, se croyant trahi, se retira dans la ville, premier effet

* Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV.*

de la défiance qu'inspirait aux officiers la révolte de leurs troupes. La garnison était alors composée de six cents soldats et d'environ huit cents habitants armés à la hâte.

A la première alarme, Duchambon, qui commandait dans la place, harangua les soldats ; il fit appel à leurs plus nobles sentiments ; il leur représenta que l'arrivée des ennemis leur offrait une occasion favorable de faire oublier le passé et de montrer qu'ils avaient encore le cœur français. Ces paroles ranimèrent le patriotisme d'hommes qui n'étaient qu'outrés des injustices de leurs supérieurs ; ils rentrèrent dans le devoir. Malheureusement les officiers refusèrent toujours de croire à leur sincérité, et cette aveugle méfiance fut la cause de la perte de la ville.

Quoique l'ennemi se fût approché de Louisbourg sans opposition, par surprise, son succès n'en était pas encore plus assuré. De simples milices, amassées avec précipitation, commandées par des marchands sans aucune expérience militaire, auraient été déconcertées par des attaques régulières et vigoureuses ; elles n'auraient pu résister à la baïonnette. Mais Duchambon lui-même s'obstina à croire que la garnison ne demandait à faire des sorties que pour déserter ; et il la tint comme prisonnière jusqu'à ce qu'une si mauvaise défense eût réduit la ville à capituler, le 16 juin, après avoir perdu deux cents hommes. La garnison obtint les honneurs de la guerre. L'île entière eut en même temps le sort de Louisbourg, son unique boulevard.* Warren, dont la flotte fermait l'entrée du port, venait de prendre un vaisseau de soixante-quatre canons, portant cinq cent soixante hommes envoyés de France pour relever la garnison. Si ce renfort avait pu pénétrer dans la place, elle était sauvée. Les Anglo-Américains laissèrent flotter encore quelques jours le drapeau blanc sur les remparts ; et plusieurs bâtiments richement chargés furent trompés par ce signe. La garnison de Louisbourg, et les habitants, au nombre de deux mille, furent transportés à Brest, où l'on fut bien étonné un jour de voir débarquer une colonie entière de Français que des vaisseaux anglais laissaient sur le rivage.

* Raynal.

La prise de Louisbourg, qui coûta à peine quelques hommes, étonna encore plus l'Europe que l'Amérique. Comment croire qu'un plan d'attaque formé par un avocat, exécuté par un marchand à la tête d'un corps d'artisans et de laboureurs, contre une forteresse régulière, eût réussi ! L'orgueil européen en fut blessé, et, quoique cette conquête mît la Grande-Bretagne en état de conclure dignement la paix, elle excita sa jalousie contre les colonies victorieuses.* Nous verrons dans la prochaine guerre que les exploits des Canadiens excitèrent pareillement l'envie des Français et jusqu'à celle de Montcalm.

Tandis que les vainqueurs se félicitaient d'un succès qu'ils attribuaient, dans leur étonnement, au secours du ciel, la nouvelle de la reddition de Louisbourg parvint en France, où elle tempéra un peu la joie que causaient dans le moment la célèbre victoire de Fontenoy et la conquête de l'Italie autrichienne. A Londres, la perte de cette bataille et le débarquement en Ecosse du prétendant, le prince Edouard, ne permirent pas d'exalter le fait d'armes américain. En Canada la sensation fut profonde, car on croyait que l'attaque de Louisbourg n'était que le prélude de celle de Québec ; et M. de Beauharnois s'apprêta à faire face de tous côtés. Il présida à Montréal une assemblée de six cents sauvages de diverses tribus, parmi lesquels il y avait des Iroquois ; tous montrèrent les meilleures dispositions. Il fit descendre à Québec une partie des milices et des sauvages, et l'on travailla aux fortifications de la ville.

La question de fortifier Québec occupait toujours le gouvernement, mais surtout dans les temps de danger. Vers 1743, on avait commencé un retranchement fraisé, depuis le cap aux Diamants jusqu'au moulin de la rivière Saint-Charles. Après la prise de Louisbourg, le gouverneur résolut de faire une enceinte en pierre, malgré l'opinion de l'intendant. Cet ouvrage fut entrepris dès 1745. L'année suivante néanmoins, M. de Beauharnois fit interrompre les travaux, et convoqua une assemblée des princi-

* *American Annals.*

paux habitants (26 juillet). Le gouverneur y dit que le roi croyait qu'en prenant le parti de fortifier Québec, on donnerait aux Anglais un nouveau motif d'entreprendre la conquête du Canada, et qu'une fois maîtres d'une ville fortifiée, ils le seraient de tout le pays; qu'au surplus, si les fortifications étaient utiles et nécessaires, ce n'était point à Sa Majesté à en faire les frais, mais aux Canadiens eux-mêmes. Ceux-ci, quoique pauvres, se montrèrent plus fiers que leur prince; ils déclarèrent qu'il fallait continuer les fortifications, et qu'ils payeraient une partie de la dépense.

Le gouverneur, qui partageait ce noble sentiment, répondit au ministre que s'il avait commencé le mur d'enceinte sans l'ordre exprès du roi, c'était parce que son devoir l'avait pressé de le faire, et qu'il aimerait mieux s'exposer à une réprimande que de manquer à ce qu'il devait à sa patrie en ne fortifiant point la capitale du Canada. Un impôt fut établi sur les boissons pour couvrir la dépense. Mais des fortifications faites dans de pareilles circonstances, ne devaient pas être bien considérables. On les continua d'abord assez vivement, et l'ingénieur, M. de Léry, annonça en 1748, qu'avec l'aide des paroisses environnantes, la ville serait fermée de murailles l'année suivante. Les ouvrages ne furent pas achevés pourtant, puisqu'en 1759 il n'y avait pas de murailles régulières entre la porte Saint-Jean et le cap aux Diamants.

M. de Beauharnois engagea instamment le ministère à reprendre l'île Royale et l'Acadie; il assurait que deux mille cinq cents hommes suffiraient pour la conquête de cette dernière province. Il fallait à tout prix les reprendre; car c'était le passage du golfe qui était interrompu. "Les Anglais, disait-il, tiennent toujours la même conduite, ils veulent occuper tous les passages, et ils les occupent en effet. Envoyez-moi au moins des munitions et des armes: je compte sur la valeur des Canadiens et des sauvages. La conservation du Canada est l'objet le plus important; si une fois l'ennemi en devenait le maître, il faudrait peut-être renoncer pour toujours à ce continent." La prise de Louisbourg par les milices de la Nouvelle-Angleterre

avait piqué l'amour-propre des Canadiens, et ils brûlaient de se mesurer avec ces nouveaux soldats.

Mais là où le succès des Anglais fit l'impression la plus douloureuse, ce fut dans l'Acadie même, parmi l'ancienne population française et catholique, qui, d'un côté, se voyait abandonnée de la France, et, de l'autre, était regardée avec soupçon par l'Angleterre. Le pressentiment du malheur qui devait lui arriver l'inquiétait déjà. Elle venait de voir la population du Cap-Breton déportée tout entière en France. Elle craignait une plus grande infortune, celle d'être enlevée et dispersée en différents lieux d'exil. Elle fit demander si le gouverneur du Canada n'aurait pas de terres à lui donner, question pénible et triste, à laquelle on n'eut rien à répondre.

Les vives instances de M. de Beauharnois ne pouvaient rester sans résultat. En 1746, on prépara un armement comme il n'en avait pas encore été fait pour l'Amérique. Il consistait en sept grands vaisseaux, trois frégates, deux brûlots, et trente navires de transport, portant trois mille hommes sous les ordres de M. de Pommeril, maréchal de camp. Le secret de sa destination fut gardé. "Mais on eut l'insigne imprudence de placer l'escadre sous le commandement du duc d'Anville, lieutenant général des galères et des armées navales, qui n'avait pas la moindre expérience."* Bigot, dont le nom sera désormais associé à tous les malheurs des Français sur ce continent, fut nommé intendant de la flotte par son protecteur, le ministre de la marine Maurepas.

On avait tout disposé pour que le duc d'Anville trouvât en Acadie un corps de six cents Canadiens et autant de sauvages en armes. Il devait reprendre et démanteler Louisbourg, enlever Annapolis et y laisser garnison, détruire Boston, saccager le littoral de la Nouvelle-Angleterre, et inquiéter les colonies anglaises dans le golfe du Mexique. Le résultat n'aurait guère été douteux sans une fatalité singulière qui s'attachait alors à toutes les entreprises que formaient les Français dans le nouveau monde.

* Léon Guérin, *Histoire maritime de France.*

Quand elles étaient au-dessus des efforts des hommes, elles venaient périr sous les coups des éléments. Chibouctou (Halifax), sur la côte d'Acadie, était le rendez-vous de la flotte. * La traversée, calculée à six semaines, fut de plus de cent jours, par suite de l'inhabileté du duc d'Anville. La flotte enfin était en vue du port, et chacun commençait à se livrer à ses espérances, et à oublier les fatigues d'une longue traversée, quand une effroyable tempête disperse les vaisseaux ; les uns vont relâcher dans les Antilles ; d'autres en France ; quelques transports périssent sur l'île de Sable ; le reste, battu par les vents durant dix jours, n'atteint qu'avec peine la rade de Chibouctou, où il entre avec une épidémie terrible qui a éclaté à bord. On se hâte de débarquer les malades, on établit des hôpitaux à terre. Les provisions sont épuisées, il faut en envoyer chercher à de longues distances. On espère que des vivres frais, un air pur apporteront quelque soulagement aux hommes entassés dans les entre-ponts et que fauche la mort. Mais l'air de la terre semble fournir un nouvel aliment aux ravages du fléau. La mort emporte les soldats et les marins par centaines. La contagion se communique aux sauvages qui sont venus joindre leurs armes à celles des Français, et elle en fait mourir le tiers. Un sombre désespoir s'empare alors de tout le monde. Chacun se croit marqué par la fatalité. L'amiral Townshend, à la tête d'une escadre envoyée au secours de Louisbourg, se tenait au loin dans un moment où il aurait pu d'un seul coup anéantir l'expédition française. Il restait immobile au Cap-Breton, attendant que la peste eût lâché ses malheureux adversaires.

Des lettres interceptées apprirent aux Français l'arrivée de la flotte anglaise ; on tint un conseil de guerre, où il y eut divergence d'opinions. Le duc d'Anville, dont le caractère altier se révoltait sous le poids d'aussi grands

* M. de Conflans, qui était allé, avec trois vaisseaux et une frégate, escorter la flotte marchande aux Antilles, avait ordre de rallier l'escadre sur la côte d'Acadie. Il atteignit ce lieu avant M. d'Anville ; mais, après y avoir croisé quelque temps, ne voyant rien paraître, il regagna la France.

malheurs, mourut presque subitement. M. d'Estournelle, qui se trouva chargé du commandement, proposa, dans un second conseil, d'abandonner l'entreprise. Sa proposition fut repoussée, surtout par M. de La Jonquière, troisième en grade. Le nouveau commandant tomba dans une agitation extrême, la fièvre s'empara de lui, et dans son délire il se perça de son épée.

Depuis le départ de France, l'escadre avait perdu deux mille quatre cents hommes; onze cents étaient morts à Chibouctou. De deux cents malades placés sur un navire, un seul survécut malgré les soins dont ils furent tous entourés! Tant de pertes ne purent encore abattre la résolution des chefs. Quoiqu'il ne leur restât plus que quatre vaisseaux de guerre, ils voulurent aller assiéger Annapolis. Ils remirent à la voile; mais une nouvelle tempête éclata sur ce débris de la flotte devant le cap de Sable, et le força de retourner en France. M. de Maurepas, en apprenant tant d'infortunes, fit cette réponse pour consoler les officiers: "Quand les éléments commandent, ils peuvent bien diminuer la gloire des chefs, mais ils ne diminuent ni leurs travaux ni leur mérite."

Les six cents Canadiens qui devaient prendre part à l'expédition, s'étaient rendus sur sept petits bâtiments en Acadie, dans le mois de juin. Ce renfort était commandé par M. de Ramesay. Il débarqua à Beaubassin, dans la baie de Fundy, et fut très bien accueilli par les habitants.* Toute la population acadienne flottait entre la crainte et l'espérance. Elle disait qu'elle serait perdue sans ressource, si les projets des Français ne réussissaient pas, parce qu'elle avait refusé de prendre les armes pour ses nouveaux maîtres. Mais lorsqu'elle apprit l'arrivée du duc d'Anville, elle se crut sauvée; elle fit de nombreuses démonstrations de joie, démonstrations funestes, qu'elle devait pleurer dans un cruel exil et dans une dispersion plus cruelle encore! M. de Ramesay, après avoir attendu longtemps la flotte aux Mines, s'était mis en route pour revenir en Canada, sur l'ordre de M. de Beauharnois, inquiet des grands préparatifs que l'ennemi faisait du côté de la

* Documents de Paris.

Nouvelle-York ; en chemin, il fut atteint par un exprès du duc d'Anville, et il retourna aussitôt sur ses pas avec quatre cents Canadiens. Il se rapprocha d'Annapolis et le tint en échec par terre, quoique la garnison fût de six à sept cents hommes.

Dans le temps que la France projetait la reprise de l'Acadie, Shirley, poursuivant toujours son dessein de chasser les Français du continent, en conféra avec sir Peter Warren et le général Pepperell. Il proposa la conquête du Canada au ministère de Londres, qui finit par agréer sa proposition, malgré les préoccupations que donnait alors la présence du prétendant au milieu de la Grande-Bretagne. Le duc de Newcastle adressa une lettre circulaire aux gouverneurs des colonies anglo-américaines, pour leur demander de lever autant d'hommes qu'il leur serait possible. Le plan du cabinet de Saint-James était d'attaquer le Canada par terre et par mer. Le contre-amiral Warren devait faire voile d'Europe avec des troupes commandées par le général Saint-Clair, prendre en passant par Louisbourg les milices de la Nouvelle-Angleterre, et aller mettre le siège devant Québec. De leur côté, les levées de la Nouvelle-York et des autres provinces se rassembleraient à Albany, et marcheraient sur le fort Saint-Frédéric et sur Montréal. On avait demandé un corps de cinq mille hommes aux colonies, et, dans leur ardeur, elles en formèrent un de huit mille ; mais ni flotte ni armée ne vinrent d'Angleterre, et les colonies furent forcées d'ajourner une entreprise qui était devenue depuis longtemps leur idée fixe. Pour ne pas perdre entièrement le fruit de leurs dépenses, elles voulurent enlever le fort Saint-Frédéric, sur le lac Champlain, et M. Clinton, gouverneur de la Nouvelle-York, avait déjà réussi à faire prendre les armes aux Cinq-Nations, lorsqu'il apprit que M. de Ramesay était débarqué à Beaubassin, et que les Acadiens, travaillés par ses intrigues, menaçaient de se soulever. A cette nouvelle, l'expédition de Saint-Frédéric fut abandonnée, et une partie des troupes se dirigea en toute hâte vers l'Acadie pour couvrir Annapolis, dont la reddition eût entraîné la perte de la province.

A peine cependant ces troupes étaient-elles en marche que la nouvelle de l'apparition de la flotte du duc d'Anville sur la côte acadienne, se répandit avec rapidité dans les colonies anglaises ; elle fut connue à Boston le 20 septembre. Le peuple de cette ville passa de l'exaltation à la crainte ; car l'armement des Français paraissait trop formidable pour être seulement destiné à reprendre Louisbourg et l'Acadie. Toutes les provinces anglaises se crurent menacées; elles coururent aux armes; six mille quatre cents hommes de milices furent envoyés de l'intérieur du pays au secours de Boston; six mille se tinrent prêts dans le Connecticut à y marcher au premier signal. Le gouverneur fortifia le port de la ville et augmenta les ouvrages de la citadelle, qui devint l'une des plus fortes de l'Amérique. Mais, comme nous l'avons vu, tant de préparatifs n'étaient pas nécessaires: la fortune s'était chargée de détourner l'orage.

Ramesay était devant Annapolis, où il avait fait une centaine de prisonniers. Après la seconde dispersion de la flotte française, il fallut qu'il songeât à se retirer. Il reprit la route de Beaubassin afin d'y établir ses quartiers d'hiver, la saison étant trop avancée pour retourner en Canada. Shirley, inquiet de le voir si proche de la principale ville d'Acadie, la fit renforcer de troupes. Le gouverneur d'Annapolis, M. Mascarene, avait demandé mille hommes pour déloger les Français. On lui en envoya environ cinq cents, sous les ordres du colonel Noble, qui alla prendre position au Grand-Pré, dans les Mines, à quelque distance de Ramesay. Les deux corps se trouvaient en présence, mais séparés l'un de l'autre par la baie de Fundy. Au mois de février (1747), sur la proposition de ses officiers, Ramesay, retenu par une blessure, envoya M. Coulon de Villiers, avec trois cents Canadiens et sauvages, surprendre le colonel Noble dans son cantonnement. Pour l'atteindre il fallait faire le tour de la baie, et parcourir, au milieu des neiges et des bois, un circuit de près de soixante lieues. Sans s'effrayer de la distance ni de la saison, le détachement partit, la raquette aux pieds, et arriva, exténué de fatigue, le 11.

un peu avant le jour, devant les quartiers anglais. Après quelques moments de repos, Villiers se rua sur eux ; l'ennemi fit une résistance opiniâtre. Le feu se prolongea avec vivacité jusqu'à trois heures de l'après-midi, que la victoire se déclara pour les Canadiens. Le colonel Noble fut tué, et plus du tiers de son monde mis hors de combat. Ceux qui restaient, ne pouvant fuir à cause de la profondeur de la neige, se réfugièrent dans une maison fortifiée ; enfin ils se rendirent prisonniers par capitulation. Cette expédition fit grand bruit à Boston, et fut regardée en Angleterre comme une des plus audacieuses qu'on pût entreprendre pour abattre un peu l'orgueil des vainqueurs de Louisbourg. *

L'échec du Grand-Pré n'était pas le seul que les Anglais eussent éprouvé depuis le commencement de la guerre : leurs frontières étaient désolées par les bandes qui s'y succédaient sans cesse. Mais au loin l'éclat de la conquête du Cap-Breton jetait dans l'ombre les succès des Français. Nos courses sans relâche devaient cependant fatiguer l'ennemi. On en comptait déjà jusqu'à vingt-sept depuis l'automne de 1744, c'est-à-dire depuis trois ans. Saratoga avait été pris et les habitants avaient été massacrés. Le fort Bridgeman, attaqué par M. de Léry, était tombé en son pouvoir. Le fort Massachusetts, situé à cinq lieues au-dessus de Saint-Frédéric, s'était rendu à M. Pierre Rigaud de Vaudreuil, major des Trois-Rivières, qui, avec sept cents Canadiens et sauvages, avait ensuite dévasté une grande étendue de pays et répandu la terreur jusque dans la Nouvelle-Angleterre. La Corne de Saint-Luc avait attaqué le fort Clinton, et battu un détachement anglais, qu'il avait précipité à coups de hache dans une rivière. Les frontières de Boston à Albany n'étaient plus tenables ; les forts avancés avaient été évacués, et la population effrayée courait chercher un refuge dans l'intérieur, pour se soustraire à ces dévastations meurtrières. † Tel était l'état des choses en Amérique.

---

* *Gazette* de Londres.—Documents de Paris.—*Chalmer's Annals.*—*Affaires du Canada.*

† Documents de Paris.

A Paris, où aboutissaient les bonnes comme les mauvaises nouvelles, le gouvernement ne fut pas découragé par les désastres de la flotte du duc d'Anville ; il résolut non seulement de reprendre l'expédition que les éléments et la peste avaient interrompue, mais encore d'envoyer une flotte dans les Indes pour profiter des victoires que M. de La Bourdonnais venait d'y remporter, en battant l'amiral Peyton et en enlevant Madras sur la côte de Coromandel. Deux escadres furent équipées, l'une à Brest et l'autre à Rochefort ; celle du Canada, la plus considérable des deux, fut mise sous les ordres du marquis de La Jonquière, qui s'était opposé, l'année précédente, au retour des débris de la flotte du duc d'Anville avant d'avoir pris Annapolis, et sur qui était retombé le commandement après la mort de M. d'Estournelle. Celle des Indes fut donnée à M. de Saint-George. Les deux escadres réunies formaient douze bâtiments de diverses grandeurs : elles convoyaient une trentaine de bâtiments chargés de troupes, de provisions et de marchandises, et devaient faire voile de conserve jusqu'au cap Finistère, en Espagne.

L'Angleterre, ayant eu connaissance du dessein des Français, avait chargé le vice-amiral Anson, ayant en sous-ordre le contre-amiral Warren, d'intercepter les deux escadres, et de les détruire s'il était possible. Partis de Portsmouth avec dix-sept vaisseaux, ils les rencontrèrent le 3 mai (1747) à la hauteur du cap Finistère. M. de La Jonquière ordonna à ses vaisseaux de ralentir leur marche et de se ranger en ligne de bataille, et au convoi de forcer de voiles vers sa destination sous la protection des frégates. Alors les Français osèrent opposer six vaisseaux aux dix-sept des Anglais ; ils ne pouvaient guère espérer de vaincre, ils voulaient seulement arrêter l'ennemi pour que le convoi pût s'échapper. Anson et Warren manœuvrèrent longtemps pour envelopper La Jonquière, et celui-ci pour les déjouer ; mais, après des efforts héroïques, les vaisseaux français se trouvèrent complètement cernés ; et, accablés sous le nombre, ils furent contraints l'un après l'autre d'amener leur pavillon. Ce fut une affaire où les vaincus s'illustrèrent autant que les vainqueurs. Anson

s'empressa d'envoyer une partie de ses forces à la poursuite du convoi ; neuf voiles furent enlevées.* La Jonquière avait montré un grand talent dans le combat. Le capitaine du vaisseau le *Windsor* s'exprimait ainsi dans son rapport sur la bataille : " Je n'ai jamais vu une meilleure conduite que celle du commodore français ; et, pour dire la vérité, tous les officiers de cette nation ont montré un grand courage ; aucun d'eux ne s'est rendu que quand il lui a été absolument impossible de manœuvrer." A cette époque la marine française, après avoir eu un moment l'empire de la mer, était en décadence. Le temps des Duquesne, des Tourville, des d'Estrées, des Jean Bart, des Duguay-Trouin, des d'Iberville, avait disparu. " Mais, dit Guérin, les officiers faisaient, en général, avec le peu de moyens mis à leur disposition, tout ce qu'on pouvait attendre de gens de cœur, d'honneur et de talent." Ils faisaient des prodiges de valeur, souvent couronnés de succès ; et, lorsqu'ils succombaient, c'était sous la grande sépériorité numérique de leurs adversaires. Un historien anglais avoue que dans cette guerre l'Angleterre dut plutôt ses victoires maritimes au nombre de ses vaisseaux qu'au courage de ses marins.

" Il semble, dit Voltaire à cette occasion, que les Anglais dussent faire de plus grandes entreprises maritimes. Ils avaient alors six vaisseaux de cent pièces de canon, treize de quatre-vingt-dix, quinze de quatre-vingts, vingt-six de soixante-dix, trente-trois de soixante. Il y en avait trente-sept de cinquante à cinquante-quatre canons ; et au-dessous de cette forme, depuis les frégates de quarante canons jusqu'aux moindres, on en comptait jusqu'à cent quinze. Ils avaient encore quatorze galiotes à bombes et dix brûlots. C'était en tout deux cent soixante-neuf vaisseaux de guerre, indépendamment des corsaires et des vaisseaux de transport. Cette marine avait le fonds de quarante mille matelots. Jamais aucune nation n'a eu de

* " La perte des effets et des vaisseaux, dit Voltaire, fut estimée plus de vingt millions." Cette défaite priva la Nouvelle-France d'un puissant secours.

pareilles forces. Tous ces vaisseaux ne pouvaient être armés à la fois, il s'en fallait beaucoup; le nombre des soldats était trop disproportionné; mais enfin, en 1746 et 1747, les Anglais avaient à la fois une flotte dans les mers d'Ecosse et d'Irlande, une à Spithead, une aux Indes orientales, une vers la Jamaïque, une à Antigoa, et ils en armaient de nouvelles, selon le besoin.

"Il fallut que la France résistât pendant toute la guerre, n'ayant en tout qu'environ trente-cinq vaisseaux de roi à opposer à cette puissance formidable. Il devenait plus difficile de jour en jour de soutenir les colonies. Si on ne leur envoyait pas de gros convois, elles demeuraient sans secours à la merci des flottes anglaises; si les convois partaient ou de France ou des Iles, ils couraient risque, étant escortés, d'être pris avec leurs escortes." *

En effet, quelques mois après la bataille du cap Finistère, le chef d'escadre L'Estenduère, qui, avec huit vaisseaux et deux frégates, derniers débris de la puissance navale de la France sur l'Atlantique, escortait la flotte marchande aux îles de l'Amérique, fut rencontré dans le voisinage de Belle-Isle-en-Mer par l'amiral Hawke, à la tête de quatorze vaisseaux de ligne, trois frégates et deux brûlots. Le combat, comme à Finistère, fut long et sanglant; les marins français étaient réduits à ne plus combattre que pour l'honneur. Deux vaisseaux seulement, le *Tonnant* et l'*Intrépide*, sortirent de cette nouvelle lutte, et rentrèrent à Brest comme des monceaux flottants de ruines; mais un convoi de deux cent cinquante voiles avait été sauvé. Le premier de ces vaisseaux était monté par le chef d'escadre lui-même; le second, par un Canadien, le comte de Vaudreuil. Ce combat est célèbre dans les annales de la marine française pour la résistance qu'offrit le *Tonnant*, attaqué quelque temps par la ligne entière des Anglais; † le noble vaisseau passa fièrement à travers les ennemis, à la remorque de l'*Intrépide*, qui était venu partager ses dangers, et qui se couvrit aussi de gloire.

---

* *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 28.

† Anquetil, *Histoire de France.*

L'amiral anglais fut accusé devant une cour martiale pour n'avoir pas fait leur conquête. Dans ce temps-là, la Grande-Bretagne, piquée de l'audace de ses ennemis, faisait passer ses amiraux par les armes, lorsqu'ils montraient la moindre faiblesse.

Il ne resta plus à la France que quelques vaisseaux de guerre. On connut dans toute son étendue, dit Voltaire, la faute du cardinal de Fleury, d'avoir négligé la mer ; cette faute était difficile à réparer. Elle était, comme l'événement l'a prouvé, irréparable pour la France et ses colonies. "La marine est un art, et un grand art ; il faut un long temps pour se procurer une marine redoutable." L'Angleterre se hâta de prendre le reste des possessions françaises de l'Amérique du Nord avant que sa rivale eût rétabli ses flottes. La perte du Canada, en 1760, peut être attribuée en partie à une faute qui priva la mère patrie des moyens de le secourir lorsqu'il eut besoin d'elle.

Le marquis de La Jonquière avait été nommé pour relever M. de Beauharnois dans le gouvernement de la Nouvelle-France ; sa commission était datée de 1746. Il devait se rendre à Québec après la campagne du duc d'Anville. Fait prisonnier à Finistère, il fut remplacé en Canada, pendant sa captivité, par le comte Rolland de La Galissonière. En 1748, François Bigot, l'ancien commissaire ordonnateur de Louisbourg et l'intendant de l'escadre de M. d'Anville, succéda à l'intendant Hocquart ; et le roi étendit sa juridiction sur toute la Nouvelle-France, la Louisiane comprise.

Si la France était malheureuse sur mer, elle obtenait des triomphes sur le continent d'Europe. Les victoires du maréchal de Saxe, qui venait encore de gagner la fameuse bataille de Lawfeld sur le duc de Cumberland (1747), décidèrent les alliés à demander la paix, désirée vivement par tous les peuples, las d'une lutte sanglante et ingrate. Dès le milieu de l'été, le duc de Newcastle envoya aux colonies anglaises l'ordre de licencier leurs troupes. En Canada, on ne s'attendait pas à poser sitôt les armes. L'annonce de l'envoi d'une escadre considérable, sous le commandement de M. de La Jonquière, y faisait croire, au

contraire, que l'issue de la guerre était encore éloignée. Mais, sur la fin de l'été, le désarmement des colonies anglaises, et les nouvelles apportées d'Europe par le comte de La Galissonière, qui arriva à Québec dans le mois de septembre, confirmèrent la cessation des hostilités. La paix fut signée à Aix-la-Chapelle en 1748. Le marquis de Saint-Sévérin, l'un des plénipotentiaires français, déclara, à l'ouverture des négociations, qu'il venait accomplir les paroles de son maître, "qui voulait faire la paix, non en marchand, mais en roi," paroles qui, dans la bouche de Louis XV, montraient moins de grandeur que d'imprévoyance et de légèreté. Il ne fit rien pour la France et fit tout pour ses alliés. Il laissa avec une aveugle indifférence la question des frontières indécise en Amérique, se contentant de stipuler qu'elle serait réglée par des commissaires. On avait fait une première faute, en 1713, en ne fixant pas les limites de l'Acadie ; on en fit une seconde, plus grande encore, en 1748, en abandonnant cette question aux chances d'un litige dangereux : car les Anglais avaient tout à gagner à cette temporisation. La supériorité toujours croissante de la population de leurs colonies, augmentait leurs espérances et leur désir d'être bientôt les seuls maîtres de toute l'Amérique du Nord. "Aussi le traité d'Aix-la-Chapelle, l'un des plus déplorables, dit un auteur, que la diplomatie française ait jamais acceptés, n'inspira aucune confiance et ne procura qu'une paix armée." Le Cap-Breton fut rendu à la France ; moyennant quoi elle renonça à Madras, dans les Indes orientales, et à ses conquêtes dans les Pays-Bas. La nouvelle de la suspension des hostilités entre les puissances belligérantes, parvint à Québec en même temps que celle du rétablissement de la tranquillité dans les pays d'en haut, où la paix avait été troublée un instant par une conspiration des Miamis.

Les progrès des Européens effrayaient tous les jours davantage les indigènes de l'Ouest, qui cherchaient à s'isoler de ces étrangers, et même à les détruire s'il était possible. Depuis quelques années ils se disaient dans leur naïf langage : "Les hommes rouges ne doivent pas se détruire les uns les autres ; laissons les blancs se faire la

guerre entre eux." * Les Miamis, plus impatients que les autres, formèrent, en 1747, le complot de massacrer les habitants de Michillimackinac et du Détroit. Une agitation sourde fut d'abord observée parmi les nations des Lacs ; les Français inquiets augmentèrent les garnisons des deux postes. Les sauvages devaient courir aux armes une des fêtes de la Pentecôte ; mais une vieille femme, fort attachée aux Français, vint découvrir le complot à M. de Longueuil, commandant du Détroit. Il ne fut tué que quelques hommes isolés. Le fort des Miamis, qu'ils avaient eux-mêmes brûlé en partie avant de fuir, fut pris, et le secours qui arriva peu de temps après de Montréal, acheva d'intimider ces barbares. Ils n'osèrent plus remuer, et la Nouvelle-France vit la paix régner sur toutes ses frontières.

---

* Documents de Paris.

CHAPITRE III.

COMMISSION DES FRONTIÈRES.

1748-1755.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'est qu'une trève. — L'Angleterre profite de la ruine de la marine française pour étendre les frontières de ses possessions en Amérique. — Plans de M. de La Galissonière pour empêcher les colonies voisines de s'agrandir; ils sont adoptés par la cour. — Prétentions des Anglais. — Droit de découverte et de possession des Français. — La politique de M. de La Galissonière au sujet des limites est la meilleure. — Emigration des Acadiens; part qu'y prend ce gouverneur. — Il fait bâtir ou relever plusieurs forts dans l'Ouest; fondation d'Ogdensburg (1749). — Le marquis de La Jonquière remplace M. de La Galissonière. — Plan que ce dernier propose à la cour pour la défense du Canada. — Appréciation que M. de La Jonquière fait de la politique de son prédécesseur; le ministre lui enjoint de la suivre. — Le chevalier de La Corne et le major Lawrence s'avancent vers l'isthme de l'Acadie et s'y fortifient; forts Beauséjour et des Gaspareaux, Lawrence et des Mines. — Lord Albemarle, ambassadeur britannique à Paris, se plaint des empiètements des Français (1750). — La France se plaint à son tour des hostilités des Anglais sur mer. — Etablissement des Acadiens dans l'île de Saint-Jean; leur triste situation.— Fondation d'Halifax (1749). — Une commission est nommée pour régler la question des limites: MM. de La Galissonière et de Silhouette représentent la France; MM. Shirley et Mildmay, la Grande-Bretagne. — Convention préliminaire: tout doit rester *in statu quo* jusqu'au jugement définitif.—Conférences à Paris.—L'Angleterre réclame toute la rive méridionale du Saint-Laurent depuis le golfe jusqu'à Québec; la France maintient que l'Acadie se borne au territoire situé à l'est d'une ligne tirée de l'entrée de la baie de Fundy au cap de Canseau. — Notes raisonnées à l'appui de ces prétentions diverses. — Les deux parties ne se font aucune concession. — Affaires de l'Ohio; intrigues des Anglais parmi les sauvages de cette contrée, et des Français dans les Cinq-Cantons. — Traitants de la Virginie arrêtés et envoyés en France. — Les deux nations envoyent des troupes sur l'Ohio et s'y fortifient. — Le gouverneur fait défense aux demoiselles Desauniers de faire la traite

du castor au saut Saint-Louis; difficultés que cela lui suscite; part que son secrétaire et lui prennent au commerce; son népotisme. — Il dédaigne de se justifier. — Il tombe malade et meurt à Québec en 1752. — Sa vie, son caractère. — Le marquis Duquesne lui succède. — Suite des affaires de l'Ohio. — Le colonel Washington marche pour attaquer le fort Duquesne. — Mort de Jumonville. — Défaite de Washington par M. de Villiers au fort de la Nécessité (1754). — Plan des Anglais pour l'invasion du Canada; assemblée des gouverneurs coloniaux à Albany. — Le général Braddock est envoyé par la Grande-Bretagne en Amérique avec des troupes. — Le baron de Dieskau débarque à Québec avec quatre bataillons (1755). — Négociations des deux cours au sujet de l'Ohio. — Note du duc de Mirepoix, du 15 janvier 1755; réponse du cabinet de Londres. — Nouvelles propositions des ministres français; l'Angleterre élève ses demandes. — Prise déloyale du *Lys* et de l'*Alcide* par l'amiral Boscawen. — La France déclare la guerre à l'Angleterre.

La paix d'Aix-la-Chapelle ne fut qu'une trêve; à peine les hostilités cessèrent-elles en Amérique. L'Angleterre et ses colonies avaient suivi avec le plus vif intérêt la lutte sur l'Océan; elles s'étaient réjouies de voir détruire les derniers navires de la flotte de M. de L'Estenduère dans le combat de Belle-Isle. En effet, la marine française anéantie, qu'allaient devenir les possessions d'outre-mer de la France? Qu'allait devenir ce beau système colonial qui lui assurait une si grande partie du nouveau monde?

Les colonies anglo-américaines voulurent aussitôt reculer leurs frontières au loin. Une compagnie d'hommes influents de la Grande-Bretagne et des colonies fut formée pour occuper la vallée de l'Ohio. Ce n'était pas la première fois que les Anglais enviaient cette fertile et délicieuse contrée: dès 1716, M. Spotswood, gouverneur de la Virginie, avait proposé d'en acheter une partie aux indigènes, et de créer une association pour y faire la traite; mais le cabinet de Versailles s'était opposé à ce projet, qui avait été abandonné.* Les journaux de Londres annoncèrent qu'il était question d'étendre jusqu'au fleuve Saint-Laurent les établissements projetés du côté de l'Acadie.† Cette agitation

* *Universal History, vol. XL.*

† *Mémoire*, etc., par M. de Choiseul.

ne faisait que confirmer les Français dans la crainte de quelque grande agression de la part de leurs voisins. M. de La Galissonière était de ce sentiment. C'était un marin distingué, qui devait s'illustrer plus tard par ses victoires sur l'Océan. Actif et éclairé, il employait à l'étude des sciences les loisirs que lui laissaient ses fonctions publiques. Il ne gouverna le Canada que deux ans; mais il donna, dans ce court espace de temps, une forte impulsion à l'administration, et fit entendre aux ministres des conseils qui eussent peut-être assuré la conservation de cette belle colonie à la France, s'ils eussent été suivis.

La question des frontières ne pouvait rester plus longtemps indécise. Il promena ses regards sur l'immense étendue des possessions françaises, il en étudia les endroits forts et les faibles; il sonda les projets des Anglais; et il finit par se convaincre que l'isthme acadien, dans l'Est, et les Apalaches ou Alléghanys, dans l'Ouest, étaient les deux principales limites de l'Amérique française: si l'on perdait l'isthme, les Anglais déborderaient jusqu'au Saint-Laurent et sépareraient le Canada de la mer; si l'on abandonnait la chaîne de montagnes, ils se répandraient jusqu'aux grands lacs et à la vallée du Mississipi, isoleraient le Canada de ce fleuve, lui enlèveraient l'alliance des sauvages et repousseraient les Français jusqu'au pied du lac Ontario. Ces résultats lui parurent inévitables, vu le développement que les colonies anglaises avaient déjà pris. Il écrivit au ministère que les établissements chez les Illinois, après avoir été d'abord trop prisés, ne l'étaient plus assez; quoiqu'ils ne produisissent rien, il ne fallait pas les abandonner, parce qu'ils servaient avec avantage à empêcher les Anglais de pénétrer dans l'intérieur. "Le pays, bien établi, disait-il, nous rendrait formidables du côté du Mississipi; si dans la guerre actuelle nous avions eu quatre à cinq cents hommes armés chez les Illinois, non seulement nous n'y aurions pas été inquiétés, mais nous aurions mené jusque dans le cœur des établissements de l'ennemi ces mêmes nations qui nous insultaient si souvent."

On a beaucoup blâmé la France de la position qu'elle

prit dans la question des frontières ; elle a même été accusée par les siens d'ambition et de vivacité. Voltaire va jusqu'à dire qu'une pareille dispute, élevée entre de simples commerçants, aurait été apaisée en deux heures par des arbitres ; mais qu'entre des couronnes il suffit de l'ambition et de l'humeur d'un simple commissaire pour bouleverser vingt Etats ; comme si la possession d'un territoire assez spacieux pour former trois ou quatre empires tels que la France ; comme si l'avenir de ces magnifiques contrées, couvertes aujourd'hui déjà de millions d'habitants, avait à peine mérité l'attention du cabinet de Versailles ! La persistance de l'Angleterre et de ses colonies, l'éclat de leurs préparatifs, qui annonçaient l'importance de leurs projets, tout n'était-il pas fait pour exciter l'attention de la France et de la cour ? Mais le Canada seul paraissait avoir une inquiétude sérieuse.

Le cabinet de Saint-James s'était abstenu jusqu'alors d'énoncer ses prétentions d'une manière précise ; il ne les avait fait connaître, pour ainsi dire, que par son action négative, en contestant aux Français le droit de s'établir à Niagara, à la pointe à la Chevelure et ailleurs, et de continuer leur séjour au milieu des Abénaquis après le traité d'Utrecht. Tandis qu'il déclarait aux sauvages que le territoire placé entre la Nouvelle-Angleterre et le golfe Saint-Laurent, appartenait à la Grande-Bretagne, il gardait le silence vis-à-vis de la France sur cette prétention, qu'il méditait cependant de faire valoir dans la suite. * A l'égard de l'Ouest, son silence avait été plus expressif encore : n'avait-il pas reconnu implicitement la nullité de son droit en refusant de sanctionner la formation d'une compagnie dite de l'Ohio en 1716 ? Mais les choses avaient bien changé depuis.

Le traité d'Utrecht donnait à l'Angleterre l'Acadie ; elle

---

* Chose singulière ! le conseil privé avait reçu du bureau des colonies et des plantations en 1713, même avant le traité d'Utrecht, un rapport dans lequel on disait "que le Cap-Breton avait toujours fait partie de l'Acadie, et que la Nouvelle-Ecosse embrassait toute l'Acadie, bornée par la rivière Sainte-Croix, le Saint-Laurent et la mer." (Procès-verbaux du bureau des colonies.)

maintint que le territoire situé entre la rivière Kénébec et la rivière Penobscot (ou Pentagouet), se prolongeait en arrière jusqu'à Québec et au Saint-Laurent, et qu'il lui avait toujours appartenu ; elle prétendit que les véritables frontières de la Nouvelle-Ecosse ou de l'Acadie, suivant ses anciennes limites, étaient : 1° une ligne droite tirée depuis l'embouchure de la rivière Penobscot jusqu'au fleuve Saint-Laurent ; 2° ce fleuve et le golfe Saint-Laurent jusqu'à l'Océan, au sud-ouest du Cap-Breton ; 3° l'Océan, de ce point à l'embouchure de la rivière Penobscot.* Elle dit même que le fleuve Saint-Laurent était la ligne de démarcation la plus naturelle et la plus vraie entre les possessions des deux peuples. Le pays ainsi réclamé hors de la péninsule acadienne, avait plus de trois fois l'étendue de la Nouvelle-Ecosse, et commandait le golfe et l'embouchure du Saint-Laurent. C'était la porte du Canada, et la seule par où l'on pût y entrer du côté de l'Océan en hiver, c'est-à-dire pendant cinq mois de l'année.†

Le territoire que l'Angleterre disputait aux Français au delà des Apalaches, était extrêmement précieux. Le bassin de l'Ohio seul, jusqu'à la décharge de cette rivière dans le Mississipi, n'a pas moins de deux cents lieues de longueur. Mais ce n'était là qu'une faible partie de ce territoire : l'étendue réclamée était indéfinie ; elle n'avait et ne pouvait encore avoir, à proprement parler, aucune limite : il s'agissait d'un droit occulte, qui entraînait avec lui la possession des immenses contrées représentées sur les cartes entre la chaîne des lacs Ontario, Erié, Huron et Michigan, le haut Mississipi et les Alléghanys, et qui forment maintenant les Etats de la Nouvelle-York, de Pensylvanie, Ohio, Kentucky, Indiana, Illinois, outre les terres situées à l'est et à l'ouest du lac Michigan, jusqu'aux lacs Erié et Huron

* *Mémoire des commissaires, etc., sur les limites de l'Acadie.*

† "The claim, in its full latitude, by the law of nations, was preposterous; by a candid interpretation of treaties, was untenable. France never had designed to cede, and had never ceded, to England the southern bank of the St. Lawrence, nor any country north of the forty-sixth parallel of latitude." (Bancroft, vol. IV, p. 72.)

et jusqu'au fleuve Missisipi. Le Canada se serait trouvé séparé de la Louisiane par de longues distances, et complètement mutilé. Des murs de Québec et de Montréal, on aurait pu voir flotter le drapeau anglais sur la rive droite du Saint-Laurent. De pareils sacrifices équivalaient à un abandon total de la Nouvelle-France.

En présence de ces prétentions à la propriété des pays découverts par les Français, et qui étaient une partie intégrante des territoires occupés par eux depuis un siècle et demi, qu'avait à faire M. de La Galissonière, sinon de maintenir les droits de sa patrie? Tous les mouvements qu'il ordonna sur nos frontières lui furent dictés par la nécessité de sa situation. Mais il y a plus. L'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle stipulait positivement "que toutes choses seraient remises sur le même pied qu'elles étaient avant la guerre," et la Grande-Bretagne avait envoyé deux otages à Versailles pour répondre de la restitution de Louisbourg. Or, la France avait toujours occupé le pays jusqu'à l'isthme de la péninsule acadienne. La construction d'un fort à l'entrée de la rivière Saint-Jean et la prise de possession du Cap-Breton immédiatement après le traité d'Utrecht, étaient des actes notoires, manifestes de cette occupation, dont la légitimité semblait avoir été reconnue par le silence que la cour de Londres avait gardé jusqu'après la paix d'Aix-la-Chapelle; car ce fut alors seulement que le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, le colonel Mascarene, voulut forcer les habitants de la rivière Saint-Jean à prêter le serment de fidélité à l'Angleterre, et s'approprier leur pays. *

Après ce qu'on vient de dire, M. de La Galissonière devait veiller à la conservation des droits de la France, et c'est ce qu'il fit. Il envoya des troupes vers la baie de Fundy, et donna ordre de repousser, même par la force, les Anglais, s'ils tentaient de sortir de la péninsule et de s'étendre sur le continent; il écrivit à M. Mascarene pour se plaindre de sa conduite à l'égard des habitants de Saint-

---

* *Mémoire* du duc de Choiseul, ministre de France. — *Mémoire* (anonyme) *sur les affaires du Canada.*

Jean, et pour l'engager à faire cesser les hostilités, qui avaient été continuées contre les Abénaquis, quoique ceux-ci eussent mis bas les armes dès que la paix avait été connue. Ces plaintes donnèrent lieu, quelque temps après, à un échange de lettres assez vives entre le marquis de La Jonquière et M. Cornwallis, qui avaient remplacé en 1749, le premier, M. de La Galissonière, et le second, M. Mascarene.

Jusque-là le gouvernement français était dans son droit. Mais M. de La Galissonière avait formé un projet peu justifiable: c'était d'engager les Acadiens à abandonner en masse la péninsule, et à venir s'établir sur la rive septentrionale de la baie de Fundy. Son but était d'abord de couvrir cette frontière par une population dense et bien affectionnée, et ensuite de réunir toute la population française sous le même drapeau. Une pareille proposition, dans l'état actuel des relations entre la France et l'Angleterre, était déloyale ; car elle provoquait à la désertion les sujets d'une puissance amie : quoique les Acadiens refusassent de prêter le serment d'allégeance, et se donnassent pour neutres, ils n'en étaient pas moins des sujets anglais aux yeux des signataires du traité d'Utrecht. La cour agréa cependant le dessein de La Galissonière, et consacra à son exécution une somme assez considérable. Les missionnaires français en Acadie secondèrent les vœux de leur ancienne patrie. Le P. Germain, à Port-Royal, et l'abbé Le Loutre, à Beaubassin, décidèrent un grand nombre d'Acadiens à abandonner leurs terres, qui étaient toute leur fortune. Lorsqu'il fallut quitter pour jamais le sol qui les avait vus naître, et qui renfermait les tombeaux de leurs pères; lorsque l'heure arriva de dire un dernier adieu aux champs embellis par le charme des souvenirs d'enfance, le cœur manqua à ces malheureux, et ils éclatèrent en sanglots. Cette émigration commença en 1748.

Le gouverneur travaillait avec non moins d'activité à fermer aux Anglais l'entrée de la vallée de l'Ohio. Cette vallée, comprise dans les lettres patentes de 1712 au sujet de l'établissement de la Louisiane, avait toujours servi de chemin aux voyageurs qui passaient du Canada sur les

rives du Missisipi. Comme les traitants anglais persistaient à s'y montrer, le gouverneur y envoya, en 1749, M. Céloron de Blainville avec trois cents hommes prendre possession du pays d'une manière solennelle. Céloron planta des poteaux, enterra des plaques de plomb aux armes de France en différents endroits de la contrée, et en dressa procès-verbal en présence des tribus du pays, qui ne virent pas s'accomplir ces formalités sans inquiétude et sans murmure. M. de La Galissonière écrivit alors au gouverneur de la Pensylvanie pour le prier de défendre aux traitants de sa province d'aller désormais commercer à l'ouest des Apalaches, parce qu'ils y seraient arrêtés et leurs marchandises saisies. Il plaça ensuite une garnison au Détroit, fit relever le fort de la baie des Puants, démantelé par Ligneris lors de son expédition contre les Outagamis, et ordonna de bâtir un fort au milieu des Sioux, un autre en pierre à Toronto, et un troisième à la Présentation (Ogdensburg), sur la rive droite du Saint-Laurent, entre Montréal et Frontenac, afin d'être plus à portée de gagner les Iroquois à la France. Ces sauvages avaient envoyé en Canada, vers la fin de 1748, une députation nombreuse, qui avait déclaré de nouveau qu'ils n'avaient cédé leurs terres à personne, et qu'ils voulaient vivre en paix avec les deux nations. La milice occupa aussi l'attention du gouverneur ; le chevalier Péan en fit par son ordre la revue et le rôle dans chaque paroisse. Elle était de dix à douze mille hommes.

Pendant que M. de La Galissonière était ainsi occupé à donner quelque solidité aux frontières, il vit arriver, à la fin du mois d'août 1749, le marquis Taffanel de La Jonquière. Celui-ci venait le remplacer en vertu de sa commission de 1746. M. de La Galissonière lui communiqua tous les renseignements qu'il avait recueillis sur les possessions françaises en Amérique, et lui fit part de ses plans et de ses vues pour leur sûreté et leur conservation. De retour en France, il continua de s'intéresser au Canada. Il proposa au ministère l'envoi de dix mille paysans, pour peupler les bords des Lacs et le haut des vallées du Saint-Laurent et du Missisipi. A la fin de 1750, il lui adressa

un nouveau mémoire, où il disait que si la paix paraissait avoir assoupi la jalousie des Anglais en Europe, cette jalousie éclatait dans toute sa force en Amérique; qu'il fallait fortifier le Canada et la Louisiane, et surtout s'établir solidement dans les environs du fort Saint-Frédéric et des postes de Niagara, du Détroit et des Illinois. *

Il ne vécut pas assez longtemps pour voir tous les malheurs qu'il redoutait. En 1756, ayant conduit à Minorque un corps de troupes qui allait assiéger Port-Mahon, il fut attaqué dans les eaux de l'île par une escadre de secours, aux ordres de l'amiral Byng, et, après une brillante action, il força les Anglais de fuir devant lui. "La Galissonière survécut peu à sa victoire; d'une santé toujours languissante, il n'avait entrepris sa dernière expédition que par dévouement, et contre l'avis de ses médecins. Comme il était en route pour se rendre à Fontainebleau, où se tenait dans le moment Louis XV, il mourut à Nemours (le 26 octobre 1756), avant d'avoir pu toucher au but si prochain de son voyage. Le roi, qui ne l'avait pas même fait vice-amiral, dit alors, mais trop tard pour être cru, qu'il l'avait appelé à Fontainebleau pour lui donner lui-même le bâton de maréchal. Tous les marins le regrettèrent. La science perdit en lui un de ses apôtres; La Galissonière s'occupait avec passion d'histoire naturelle, et ce qui lui rendait cette étude encore plus chère, c'est qu'il savait la tourner au profit de l'humanité. Dans toutes les îles où il abordait, il avait soin de semer des graines utiles, de planter de nouveaux arbres fruitiers, et de laisser ainsi des souvenirs durables de son bienfaisant passage. Des colonies il apportait, en retour, d'autres semences, d'autres plantes, dont il enrichissait le sol même de la France. La Galissonière avait l'âme aussi belle que son extérieur était contre-

---

* Documents de Paris. — "Les avis ne manquèrent pas; le vieux maréchal de Noailles (ainsi que le maréchal de Belle-Isle, dit-on,) donna de très bons mémoires au roi sur les moyens d'expédier des colons militaires peu à peu et sans bruit au Canada." (Henri Martin. *Histoire de France*, tome XV, p. 471, en note.)

fait. Petit de taille et bossu de corps, il était droit de cœur et grand d'esprit." *

Ses plans pour la conservation du Canada auraient pu être exécutés avec de l'énergie; mais ils parurent d'une trop grande hardiesse à son successeur. M. de La Jonquière, attendant peut-être peu de chose de la cour, ne crut pas devoir les suivre tous, particulièrement ceux qui avaient rapport à l'Acadie, de peur de donner de l'ombrage à l'Angleterre, car des commissaires venaient d'être nommés pour régler les différends entre les deux nations. Sa prudence néanmoins fut taxée à Paris de timidité, et l'ordre lui fut transmis de ne point abandonner les pays dont la France avait toujours été en possession. Le chevalier de La Corne, qui commandait sur la frontière de l'Acadie, fut chargé de choisir un endroit en deçà de la péninsule, pour s'y fortifier et recevoir les Acadiens. Il choisit Chipody, entre la baie Verte et la baie de Chignectou. Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, M. Cornwallis, prétendant que son gouvernement comprenait non seulement la péninsule, mais encore l'isthme et la côte septentrionale de la baie de Fundy avec la rivière Saint-Jean, envoya le major Lawrence, au printemps de 1750, pour en chasser les Français et les sauvages, et pour se saisir des navires qui apportaient des vivres de Québec aux Acadiens réfugiés. A l'approche des Anglais, les habitants de Beaubassin, encouragés par leur missionnaire, mirent eux-mêmes le feu à leur village, et se retirèrent, avec leurs femmes et leurs enfants, derrière la petite rivière qui se jette dans la baie de Chignectou. Jamais on n'avait vu des colons montrer un pareil dévouement à leur métropole. Le chevalier de La Corne s'avança avec ses forces, et planta le drapeau français sur la rive droite de la rivière, déclarant au major Lawrence qu'il avait ordre d'en défendre le passage jusqu'à ce que la question des limites eût été décidée. A cette déclaration, Lawrence retourna à Beaubassin; sur les ruines encore fumantes du village, il éleva un fort qui reçut son nom, et en fit commencer un second aux Mines. Les

* Léon Guérin, *Histoire maritime de France.*

Français se fortifièrent, de leur côté, à Beauséjour dans la baie de Fundy, aux Gaspareaux dans la baie Verte, et sur la rivière Saint-Jean. Alors chacun resta en position, l'arme au bras, en attendant le résultat des conférences de Paris.

En 1750, lord Albemarle était ambassadeur auprès de la cour de France. Par ordre du cabinet de Londres, il se plaignit au marquis de Puyzieulx, ministre des affaires étrangères, des empiètements des Français en Acadie. Il lui fut répondu au bout de quelques jours que Chipody était sur le territoire canadien, ainsi que la rivière Saint-Jean; et que les habitants ayant été menacés par les Anglais, M. de La Jonquière, qui n'avait encore reçu aucune instruction de sa cour, avait cru devoir envoyer des forces pour les protéger. Le 7 juillet, le même ambassadeur fit de nouvelles représentations. Les Français avaient envahi, dit-il, toute cette partie de la Nouvelle-Ecosse qui était entre les rivières Chignectou et Saint-Jean; ils avaient brûlé Beaubassin, et en avaient formé les habitants en compagnies, après leur avoir donné des armes; enfin le chevalier de La Corne et le P. Le Loutre incitaient les Acadiens à abandonner leur pays, tantôt au moyen de promesses, tantôt en leur faisant craindre un massacre général par les Anglais. Il déclara que le gouverneur Cornwallis n'avait jamais fait, ni eu dessein de faire d'établissement au delà de la péninsule. Il demanda que la conduite de M. de La Jonquière fût désavouée; que ses troupes sortissent du territoire anglais, et que les dommages causés par elles fussent réparés. Le ministre de la marine manda aussitôt au gouverneur du Canada qu'il voulait avoir des renseignements précis sur ce qui s'était passé. "S'il y avait des Français, écrivit M. Rouillé, qui se fussent rendus coupables des excès qui font l'objet de ces plaintes, ils mériteraient punition, et le roi en ferait un exemple." Au mois de septembre, on remit à lord Albemarle un mémoire en réponse aux plaintes graves de l'Angleterre; il contenait la relation des mouvements du major Lawrence et du chevalier de La Corne. En 1751, ce fut au tour du cabinet de Versailles à se plaindre: des vaisseaux de guerre anglais avaient enlevé, jusque dans le

fond du golfe Saint-Laurent, plusieurs navires portant des vivres aux troupes françaises stationnées sur le bord de la baie de Fundy. Mais la cour de Londres n'ayant donné aucune satisfaction de ces insultes, La Jonquière usa de représailles, et fit saisir à l'île Royale et confisquer trois ou quatre bâtiments anglais.

Plus de trois mille Acadiens étaient déjà passés dans l'ile de Saint-Jean et sur la terre ferme, le long de la baie de Fundy. Le manque de récoltes, les accidents de la guerre laissèrent ces malheureux en proie à une extrême misère; car la disette régna dès lors jusqu'à la conquête du Canada, sans cependant arrêter le cours de l'émigration. L'arrivée à Chibouctou d'environ trois mille huit cents colons de la Grande-Bretagne, qui fondèrent la ville d'Halifax en 1749, sembla au contraire raffermir davantage les Acadiens dans leur résolution. On en vit se diriger vers Québec, vers Madaouaska, vers tous les lieux qu'on leur indiquait, pourvu qu'ils n'y fussent pas sous la domination anglaise. Cette fuite extraordinaire accusait le despotisme et l'injustice du gouvernement anglais; aussi en éprouva-t-il un profond ressentiment, dont les Acadiens restés dans la péninsule eurent à souffrir, et qui influa sur ses dispositions à la guerre.

Tant de difficultés avaient engagé les deux cours à nommer la commission dont il était parlé dans le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce fut la France qui prit l'initiative. Ses craintes avaient été éveillées par le bruit de préparatifs en Angleterre, et par des débats du parlement à Londres, au sujet d'un plan de M. Obbs pour faire la traite dans la baie d'Hudson, et pour étendre les frontières des colonies anglaises très avant dans l'intérieur du Canada. La cour de Versailles fit remettre au cabinet anglais, en juin 1749, un mémoire où elle exposait ses droits sur les territoires contestés, et proposait de régler à l'amiable les limites des colonies des deux nations. Cette proposition fut aussitôt acceptée.* La commission s'assembla à Paris; elle se composait de MM. Shirley et Mildmay,

* Mémoire de la cour britannique du 24 juillet 1749.

représentant l'Angleterre, et de MM. de La Galissonière et de Silhouette, représentant la France. Shirley avait été gouverneur en Amérique, ainsi que La Galissonière. Outre les limites de l'Acadie, les commissaires avaient encore des intérêts à régler touchant les îles Caraïbes, Sainte-Lucie, Saint-Dominique, Saint-Vincent et Tabago, dont les deux puissances se disputaient la propriété.

Une des principales conditions de cette commission, fut que rien ne serait innové dans les pays sur le sort desquels elle avait à se prononcer.* Les mouvements du chevalier de La Corne et du major Lawrence, la construction de forts dans l'isthme de l'Acadie, tout cela fut regardé comme des violations des traités. Les deux cours protestèrent de leur désir sincère de conserver la paix, et promirent d'envoyer l'ordre à leurs gouverneurs de ne plus rien entreprendre et de faire cesser toute espèce d'hostilités.

Les commissaires exposèrent longuement les prétentions de leurs pays. La Grande-Bretagne réclamait tout le territoire situé entre le fleuve et le golfe Saint-Laurent, l'Atlantique et une ligne droite tirée de l'embouchure de la rivière Kénébec vers le nord jusqu'au Saint-Laurent. La France ne lui laissait pas même la péninsule acadienne tout entière, puisqu'elle réclamait le littoral de la baie de Fundy, moins la ville de Port-Royal, cédée nommément par le traité de 1713. Si l'on jette les yeux sur une carte géographique, on verra que les prétentions des deux peuples étaient des plus opposées. Outre la Nouvelle-Ecosse actuelle, les contrées que demandait l'Angleterre comprennent aujourd'hui la plus grande partie de l'Etat de Maine, le Nouveau-Brunswick, une portion considérable du Bas-Canada, et le Cap-Breton avec les îles adjacentes. Après la déclaration de prétentions si contraires, on dut conserver peu d'espoir d'un accommodement. Les deux puissances énumérèrent les titres sur lesquels elles se fondaient. Elles fouillèrent dans l'histoire de l'Acadie et du Canada jusqu'à leur origine; elles citèrent une foule de

* *Mémoire de M. de Choiseul, contenant le précis des faits avec leurs pièces justificatives, pour servir de réponse aux observations envoyées par les ministres d'Angleterre dans les cours de l'Europe.*

documents; elles apportèrent des preuves nombreuses; chacune défendit sa cause avec adresse et habileté, mais ne put convaincre sa partie; et les deux cabinets restèrent à peu près dans la position qu'ils avaient prise tout d'abord. Pendant cinq ans la commission tint à Paris des conférences tantôt animées, tantôt languissantes; mais il n'en résulta que trois gros volumes de mémoires et de pièces justificatives, et la guerre ne fut pas un instant retardée, quand l'Angleterre eut fait tous ses préparatifs.

Si les mouvements contre la paix avaient cessé vers la baie de Fundy pendant les négociations des commissaires, les Anglais avaient continué leurs empiètements dans la vallée de l'Ohio; et tandis que l'on croyait en Europe que la guerre éclaterait à l'occasion de la frontière acadienne, elle recommença au sujet des limites du côté du Missisipi.

M. de La Jonquière suivait, d'après les instructions de sa cour, le plan que M. de La Galissonière avait tracé pour empêcher les Anglais de pénétrer dans l'Ohio. Malgré les protestations et les avertissements, le Maryland et la Pensylvanie permettaient toujours à leurs traitants d'aller au delà des Apalaches, où ils excitaient les sauvages contre les Français, et leur distribuaient des armes, des munitions et des présents. En 1750, trois de ces traitants furent arrêtés et envoyés en France comme prisonniers. Par représailles, les Anglais saisirent trois Français, et les emmenèrent dans la Pensylvanie. Ces actes furent l'occasion d'une correspondance entre le Canada et la Nouvelle-York, en 1751.

Pendant que les sauvages de l'Ohio prêtaient l'oreille aux inspirations haineuses des Anglo-Américains, les Cinq-Nations entendaient les conseils des Français, qui s'étaient encore rapprochés d'elles en s'établissant à la Présentation, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs. M. de Joncaire, celui-là même qui avait établi le poste de Niagara, fut chargé d'aller résider au milieu d'elles. Le dessein des Anglais, en s'avançant sur le territoire de l'Ohio, était de pousser les indigènes à en chasser les Français; et le but de ces derniers en se rapprochant du

territoire des Cinq-Nations, était d'engager les Iroquois à garder la neutralité en cas de guerre, car on ne pouvait pas encore espérer de leur faire prendre les armes contre leurs anciens alliés.

Ce qui se passait en Amérique et en Europe entre les deux couronnes, laissait donc peu d'espérance d'un dénouement pacifique. Il se publiait déjà des écrits à Londres pour exciter l'Angleterre à s'emparer des colonies françaises avant que la France eût relevé sa marine. En 1751 et à sa demande, M. de La Jonquière reçut à Québec des munitions de guerre, des troupes de marine et des recrues destinées à remplacer les vieux soldats. Il fit renforcer la garnison du Détroit, et envoya M. de Villiers commander dans la contrée des Lacs, d'où l'on écrivait que les nations méridionales se déclaraient pour les Anglais.

Le gouverneur touchait alors au terme de sa carrière. Ses derniers jours furent troublés par de pitoyables querelles avec les jésuites. On accusait ces pères de faire la traite dans leur mission du saut Saint-Louis, sous le nom de deux demoiselles Desauniers, et d'envoyer leur castor à Albany. Plusieurs personnes suivaient leur exemple. Le directeur de la compagnie des Indes s'était plaint de ce qu'il regardait comme une violation de son privilège. Défense fut faite aux demoiselles Desauniers de continuer leur trafic. Elles réclamèrent. A la fin, sur un ordre de la cour, M. de La Jonquière fit fermer le comptoir du saut Saint-Louis. *

Il ne tarda point à être en butte à la vengeance de ceux qu'il avait offensés. On écrivit contre lui aux ministres: on l'accusa de s'être emparé du commerce des pays autour des Lacs; de faire tyranniser les marchands par son secrétaire, auquel il avait livré le trafic de l'eau-de-vie chez les sauvages; de donner les meilleurs postes à ses associés et à ses favoris. Les trafiquants, qui n'auraient pas osé prendre l'initiative, appuyèrent ces accusations. Tant de plaintes lui attirèrent les reproches de la cour. Dans sa réponse

* Correspondance officielle des gouverneurs. — *Mémoire pour messire François Bigot, etc.* — *Mémoires sur les affaires du Canada de* 1749 *à* 1760.

il affecta de garder le silence sur les accusations, tandis qu'il faisait un assez pompeux détail de ses services, insinuait que l'Etat lui était encore redevable, malgré les honneurs et les richesses dont il en avait été comblé, et demandait son rappel; mais, intérieurement miné par ses chagrins, ses blessures se rouvrirent, et il expira à Québec le 17 mai 1752, à l'âge de soixante-sept ans. Il fut enterré dans l'église des récollets, à côté de Frontenac et de Vaudreuil. *

La France perdit beaucoup par sa mort; car c'était un de ses plus habiles marins. Il était doué de cette inébranlable constance à la guerre, d'autant plus utile à sa patrie qu'elle luttait alors avec des forces inégales sur l'Océan. C'était un homme de haute taille, bien fait de sa personne, d'un air imposant, d'un bouillant courage; mais il était peu instruit. Il a terni, dit un auteur, ses grandes actions par un défaut qu'on pardonne rarement à un fonctionnaire public, l'avarice. Il avait amassé des sommes immenses dans ses voyages; il pouvait mépriser le commerce en Canada, il ne le fit point; ce fut en partie ce qui empoisonna la fin de sa vie. Il fit venir plusieurs de ses neveux de France pour les enrichir; n'ayant pu faire nommer adjudant général l'un d'eux, le capitaine de Bonne de Miselle, il lui donna une seigneurie et lui accorda la traite exclusive du Sault-Sainte-Marie. Quoique riche de plusieurs millions, il se refusa, pour ainsi dire, le nécessaire jusqu'à sa mort. On rapporte que, dans sa dernière maladie, il fit ôter des bougies qui avaient été placées près de son lit, et les fit remplacer par des chandelles de suif, disant "qu'elles coûtaient moins cher et éclairaient aussi bien."†

M. Le Moyne, second baron de Longueuil, administra

---

* Il avait combattu en Espagne dans la guerre de la succession, avait assisté à la réduction des Cévennes et à la défense de Toulon, assiégé par le duc de Savoie. Il avait aussi accompagné Duguay-Trouin à Rio-Janeiro, et pris part au combat de La Bruyère de Court contre l'amiral Matthews en 1744.

† Il voulait introduire une imprimerie en Canada, parce que les écritures coûtaient trop.

par intérim la colonie jusqu'à l'arrivée du marquis Duquesne de Menneville en 1752. Ce nouveau gouverneur, recommandé au roi par M. de La Galissonière, était capitaine de vaisseau, et appartenait à la famille du grand amiral de Louis XIV. Ses instructions portaient de tenir la même conduite que ses prédécesseurs à l'égard des colonies anglaises. La guerre devenait de plus en plus imminente. La milice canadienne fut organisée et exercée. La discipline militaire était très relâchée ; Duquesne fit tous ses efforts pour la rétablir. Il écrivit aux ministres que les troupes étaient mal composées ; qu'il y avait de nombreuses désertions. "Leur indiscipline est outrée, disait-il ; cela provient de l'impunité dans les cas les plus griefs." Mais en quelques mois il transforma de mauvais soldats en troupes dociles et pleines d'ardeur.

Ces réformes essuyèrent une violente opposition, à laquelle prit part l'intendant Bigot, comme s'il devait être de tout ce qui nous était funeste. "Il adressait * au ministre, raconte M. Dussieux, † les plaintes les plus amères contre le gouverneur. "Le marquis Duquesne, disait-il, bannit de la colonie, chasse sans procès, sans enquête et sans prendre l'avis de l'intendant." Bigot parle de deux miliciens qui se sont mutinés ; le gouverneur les a mis sept mois au cachot et les a bannis. Pour ceux-là, comme la cause de leur punition est militaire, Bigot déclare qu'il se résigne ; mais Duquesne a exilé un colon du Détroit pour avoir traité avec les sauvages malgré la défense du commandant du Détroit ; Bigot déplore un acte pareil. On abuse des milices, dit-il encore ; on ne peut cultiver les terres, parce que les colons sont toujours sous les armes."

En 1753, Duquesne envoya quelques troupes dans la vallée de l'Ohio, où l'intendant aurait voulu que l'on distribuât deux ou trois mille hommes pour la sûreté de ce territoire. Les Anglais se mirent aussi en mouvement, et s'avancèrent au delà des monts. Les sauvages, sollicités par les deux partis, ne savaient que faire ; ils étaient sur-

* Lettre du 28 août 1753, aux archives de la marine.

† *Le Canada sous la domination française.*

pris, troublés de voir arriver de toutes parts des soldats, de l'artillerie, des munitions, au milieu de leurs forêts jusque-là silencieuses. Les Français construisirent le fort de la Presqu'île au bord du lac Erié, et celui de Machault sur une source de l'Ohio, l'Alléghany. Ce fut alors que le gouverneur de la Virginie, M. Dinwiddie, qui se préparait à prendre position sur cette rivière, leur notifia qu'ils étaient dans une dépendance de sa province et qu'ils eussent à se retirer. Peu après, M. de Contrecœur, commandant sur l'Ohio, alla chasser un détachement de miliciens anglais, occupé à faire des retranchements au confluent de la Monongahéla et de l'Alléghany, à vingt lieues environ des Apalaches ; et dans le même endroit il éleva le fort Duquesne (Pittsburg). Aux premiers bruits du mouvement des Virginiens, on avait mis des barques sur les chantiers des lacs Erié et Ontario pour le service des transports, et le marquis Duquesne avait donné instruction au gouverneur de la Louisiane de gagner par des présents les tribus du Mississipi à joindre leurs forces à celles des Français sur l'Ohio.

Au milieu de ces préparatifs, M. de Contrecœur reçut la nouvelle qu'un corps considérable de troupes anglaises marchait à lui sous le commandement du colonel George Washington. Il chargea aussitôt M. de Jumonville d'aller " le sommer de se retirer, attendu qu'il était sur le territoire français." Cet officier partit avec une escorte de trente hommes ; il avait ordre de se tenir sur ses gardes de peur de surprise : car il y avait de l'agitation dans les tribus sauvages, et déjà leurs guerriers ne respiraient que la guerre. Il choisissait en conséquence ses campements de nuit avec précaution. Le 17 mai (1754) au soir, il s'arrêta dans un vallon profond et obscur ; des sauvages ennemis le découvrirent et allèrent informer de sa présence Washington, qui était dans le voisinage avec ses troupes. Celui-ci marcha toute la nuit à travers les bois pour surprendre les Français. A la pointe du jour, il les attaqua précipitamment. Jumonville fut tué avec neuf hommes de sa suite. Les Français prétendent que ce parlementaire fit signe qu'il était porteur d'une lettre de son

commandant ; que le feu cessa un moment et qu'après qu'il eut commencé la lecture de la sommation les assaillants se remirent à tirer. Washington affirme, de son côté, qu'il était à la tête de sa colonne ; qu'à sa vue les Français coururent aux armes,* et qu'il est faux que Jumonville ait fait connaître son caractère. Il est probable qu'il y a du vrai dans les deux versions, mais que l'attaque fut si soudaine qu'on ne put rien démêler. Washington n'avançait, pour ainsi dire, qu'en tremblant d'être lui-même surpris, et il voulait prévenir tout péril, au risque de combattre des fantômes. Ce n'est que de cette manière qu'on peut expliquer pourquoi, avec des forces si supérieures, il montra tant d'ardeur à surprendre Jumonville au point du jour. La mort de Jumonville ne causa point la guerre, car elle était déjà résolue, mais elle l'accéléra. Washington continua son chemin ; il alla construire le fort palissadé de la Nécessité sur la Monongahéla, et y attendit de nouvelles troupes pour assiéger le fort Duquesne.

Contrecœur, en apprenant la mort tragique de Jumonville, résolut de la venger. Il donna six cents Canadiens et cent sauvages au frère de la victime, M. de Villiers, qui se mit aussitôt en marche. Villiers trouva sur le lieu où l'action s'était passée, les cadavres de quelques Français. Les Anglais étaient dans la plaine ; ils se replièrent et s'enfermèrent, au nombre de cinq cents, dans les ouvrages de leur fort, qu'ils avaient garnis de dix pièces de canon. Villiers fut obligé d'attaquer en plein jour et à découvert. Les Canadiens combattirent avec tant d'ardeur qu'ils étei-

---

* "Perceiving the English approach, they ran to seize their arms. "Fire"! said Washington, and, with his own musket, gave the example. That word of command kindled the world into a flame. It was the signal for the first great war of revolution. There, in the Western forest, began the battle which was to banish from the soil and neighborhood of our republic the institutions of the Middle Age. and to inflict on them fatal wounds throughout the continent of Europe. In repelling France from the basin of the Ohio, Washington broke the repose of mankind, and waked a struggle, which could admit only of a truce, till the ancient bulwarks of Catholic legitimacy were thrown down." (Bancroft, *History of the United States*, vol. 4 p. 118.)

gnirent le feu des batteries anglaises par leur seule mousqueterie ; et, après un combat de dix heures, Washington capitula pour éviter un assaut (3 juillet). Les Anglais s'engagèrent à sortir du territoire contesté. Ils firent une retraite si précipitée, qu'ils abandonnèrent dans la place jusqu'à leur drapeau.* Tels sont les humbles exploits par lesquels le futur conquérant des libertés américaines commença sa carrière. Les vainqueurs, après avoir rasé le fort et brisé les canons, se retirèrent. La guerre était plus inévitable que jamais, quoiqu'on parlât toujours de paix. La victoire de Villiers fut le premier acte de ce grand drame de vingt-neuf ans, dans lequel la France et l'Angleterre devaient subir de si terribles échecs en Amérique.

Que faisait alors la commission des frontières à Paris ? Tandis " que toutes les colonies anglaises, a dit le duc de Choiseul, se mettaient en mouvement pour exécuter le plan de l'invasion générale du Canada formé et arrêté à Londres, les commissaires britanniques ne paraissaient s'occuper que du soin de concourir avec ceux du roi à un plan de conciliation." Les ministres français cependant ne pouvaient être la dupe de cette politique. Ils avaient remarqué l'obstination des Anglais à vouloir pénétrer dans la vallée de l'Ohio ; c'est pourquoi ils avaient eux-mêmes ordonné, en 1742 et 1743, d'y faire passer des troupes et d'établir des forts formant chaîne, depuis le lac Erié jusqu'à cette rivière, et, en 1754, de rejeter les milices virginiennes au delà des Apalaches. Mais le gouvernement français, dans son état de décrépitude, ne pouvait plus faire que de faibles efforts. Le plus grave sujet d'inquiétude pour le cabinet de Versailles était les finances. Le trésor était vide. Déjà depuis plusieurs années les ministres murmuraient contre les dépenses du Canada. Lorsqu'il fallut faire les préparatifs de la guerre, ils éclatèrent en reproches ; chaque navire apportait des réprimandes à l'intendant sur l'excès des dépenses, mais peu ou point de soldats pour la défense du pays, quoique la mort de Jumonville et la capitulation de Washington eussent fait

* *Mémoires des affaires du Canada.*

sensation en Europe. Le peuple français, exclu des affaires publiques par la nature de son gouvernement, et bercé de l'espoir d'une longue paix, dut aussi se désabuser. Il fallait faire la guerre. Dès 1753, l'Angleterre avait invité ses colonies à agir de concert pour leur mutuelle défense. Sept gouverneurs s'assemblèrent à Albany (14 juin 1754). Ils renouvelèrent l'alliance avec les Iroquois. Ils dressèrent ensuite un projet d'union fédérale, pour que l'argent et les forces des diverses provinces fussent employés selon une juste proportion contre l'ennemi commun. Le gouvernement général de la confédération devait se composer d'un président nommé par la couronne, et d'un conseil choisi par les assemblées coloniales. Le président serait revêtu de la puissance exécutive, et exercerait la puissance législative concurremment avec le conseil. Il aurait le pouvoir de faire la guerre ou la paix avec les sauvages, de lever des troupes, de fortifier les villes, d'imposer, avec l'agrément du roi, des contributions, enfin de nommer les officiers civils et militaires. Mais ce grand projet fut rejeté par toutes les parties pour des motifs différents : par les colonies, parce qu'il donnait trop d'autorité au président, et par la couronne, parce qu'il en donnait trop aux représentants du peuple. Comme on l'a dit ailleurs, les guerres contre le Canada tendaient à réunir ensemble les provinces anglaises, et à les accoutumer ainsi insensiblement à regarder le gouvernement fédéral comme le meilleur. Après le rejet du plan de la convention, il fut résolu, faute d'un pouvoir central, de faire la guerre avec les troupes régulières de la métropole, auxquelles les troupes coloniales serviraient d'auxiliaires ; en même temps les colonies votèrent des subsides et levèrent des soldats. L'Angleterre, de son côté, fit mettre de grosses sommes à leur disposition, et leur donna pour chef militaire le général Braddock, qui avait servi avec distinction sous le duc de Cumberland dans les guerres de l'Europe. Braddock reçut du vaincu de Fontenoi un plan complet d'opérations contre le Canada. *

---

* Instructions du général Braddock du 25 mars 1754.— Lettres du colonel Napier, écrites par ordre du duc de Cumberland au général Braddock.

Les troupes régulières, rassemblées en Irlande, s'embarquèrent sur une escadre commandée par l'amiral Keppel, chargé de seconder sur mer les efforts qu'on ferait sur terre. Braddock tint, en arrivant en Virginie, une conférence avec les gouverneurs de province. Il fut arrêté qu'il irait en personne avec les troupes réglées s'emparer du fort Duquesne et de toute la vallée de l'Ohio ; que le gouverneur Shirley attaquerait le fort Niagara avec les troupes provinciales ; qu'un troisième corps, tiré des provinces septentrionales et commandé par le général Johnson, tomberait sur le fort Saint-Frédéric (lac Champlain) ; enfin que le colonel Monckton, à la tête des milices du Massachusetts, prendrait les forts de Beauséjour et des Gaspareaux dans l'isthme de l'Acadie. Ce plan de campagne arrêté, on ne songea plus qu'à surprendre le Canada en précipitant l'invasion.

Mais on a vu que la France n'était pas restée tout à fait inactive en présence de ces préparatifs ; depuis longtemps le langage des journaux et les discours prononcés dans les chambres lui faisaient assez connaître l'opinion publique en Angleterre. On savait que cette opinion était puissante à Londres, et qu'elle exerçait une grande influence sur le gouvernement. On donna ordre d'assembler une escadre à Brest sous le commandement de M. Dubois de La Mothe ; six bataillons de vieilles troupes, composant trois mille hommes, furent embarqués ;* deux de ces bataillons devaient être laissés à Louisbourg, et les autres, transportés en Canada. Le baron de Dieskau, maréchal de camp, qui s'était distingué sous le maréchal de Saxe, les commandait. Il avait pour colonel d'infanterie M. de Rostaing, et pour aide-major le chevalier de Montreuil.

M. Duquesne demanda son rappel pour rentrer dans le service de la marine. Son départ ne causa aucun regret en Canada, quoiqu'il eût conduit assez heureusement les affaires publiques et pourvu avec sagesse aux besoins de la colonie. Son caractère hautain l'avait empêché de deve-

* Correspondance officielle.

nir populaire : ce défaut est encore plus sensible en Amérique qu'en Europe, à cause de l'égalité plus grande des rangs. Avant de partir il eût voulu rallier les Iroquois à la cause de la France, et il tint à Montréal un conseil secret, où vinrent des guerriers de ce peuple. "Nous avons su, leur dit-il, que dans des conseils secrets, en présence de sept gouverneurs, vous aviez trahi la cause du roi de France en vous laissant entraîner, par les mauvais avis des Anglais, jusqu'à vous défaire en leur faveur de l'Ohio, malgré les titres de la France à sa possession. Ignorez-vous quelle différence il y a entre le roi de France et le roi d'Angleterre ? Allez voir les forts que notre roi a établis, et vous y verrez que la terre sous leurs murs est encore un lieu de chasse ; ils ont été placés pour votre avantage dans les endroits que vous fréquentez. Les Anglais, au contraire, ne sont pas plus tôt en possession d'une terre que le gibier est forcé de déserter ; les bois tombent devant eux, le sol se découvre et vous y trouvez à peine de quoi vous mettre la nuit à couvert." Le marquis Duquesne avait jugé là en peu de mots la marche des deux colonisations.

Il fut remplacé par Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal, gouverneur de la Louisiane depuis 1742. Vaudreuil arriva, avec le baron de Dieskau, au commencement de l'été (1755). Né à Québec, ce gouverneur, troisième fils du marquis de Vaudreuil, le successeur de M. de Callières dans les premières années du siècle, fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par les Canadiens, qui avaient fait demander au roi de le placer à leur tête. Ils accoururent au-devant de lui dans l'espérance qu'il allait faire succéder à une situation incertaine ces jours fortunés que leur rappelait le gouvernement de son père.

L'amiral Dubois de La Mothe n'était parti d'Europe qu'à la fin d'avril, ou trois mois après Braddock, avec les renforts, les munitions, le matériel de guerre, tout le secours destiné au Canada. Ici il est nécessaire de noter les dates. Le gouvernement de Londres résolut de faire intercepter cette escadre par l'amiral Boscawen, qui fit voile de Plymouth le 27 avril.

Dans le temps même où ces divers mouvements avaient lieu, la diplomatie chercha à se ressaisir d'une affaire qui devait évidemment se décider à coups de canon. Le 15 janvier, l'ambassadeur français, le duc de Mirepoix, avait remis à la cour de Londres une note pour demander que toute hostilité entre les deux nations fût défendue; que les choses, dans la vallée de l'Ohio, fussent rétablies en l'état où elles étaient avant la dernière guerre, et les prétentions des deux couronnes sur ce territoire déférées à la commission; enfin que, pour dissiper l'inquiétude, la cour de Londres s'expliquât sur la destination et les motifs de l'armement qui s'était fait en Irlande.

Cette cour répondit le 22. Elle voulait que la possession du territoire de l'Ohio et des autres territoires contestés fût préalablement remise au point où elle était avant le traité d'Utrecht: c'était avancer de nouvelles prétentions et reculer du traité d'Aix-la-Chapelle au traité de 1713. A l'égard de l'armement, elle déclarait qu'il n'avait pas été fait pour porter atteinte à la paix générale; mais uniquement pour protéger les possessions anglaises en Amérique. Mirepoix écrivit une seconde fois (6 février); il proposa de suivre le traité d'Aix-la-Chapelle, et demanda que l'Angleterre, conformément à ce traité, instruisît la commission établie à Paris de ses prétentions et des titres sur lesquels elle les appuyait.

Quelque temps après, la France modifia encore ses propositions, et consentit à ce que les deux nations évacuassent le pays situé entre l'Ohio et les Apalaches: c'était donner les mains à la condition que le ministère anglais avait voulu imposer le 22 janvier. Elle ne doutait pas qu'elles ne fussent acceptées, d'autant que le cabinet de Londres venait de renouveler à M. de Mirepoix l'assurance que les armements faits en Irlande et la flotte qui en était partie, avaient principalement pour objet de maintenir la subordination et le bon ordre dans les colonies anglaises. Mais ce cabinet exprima alors de nouvelles volontés, comme s'il eût craint un accommodement, et, le 7 mars, il fit remettre un projet portant, 1° qu'on détruirait non seulement les forts situés entre les monts Apalaches et l'Ohio, mais

encore tous les établissements français entre l'Ohio et la rivière Ouabache; 2° que les forts Niagara et Saint-Frédéric seraient rasés, et que les lacs Ontario, Erié et Champlain n'appartiendraient à personne, tout en étant ouverts aux sujets de l'une et de l'autre couronne, qui pourraient y commercer librement; 3° qu'on abandonnerait définitivement à l'Angleterre, outre la partie disputée de la presqu'île acadienne, un espace de vingt lieues du sud au nord, entre la rivière Pentagouet et le golfe Saint-Laurent; 4° enfin que toute la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent serait réputée territoire neutre et resterait inhabitée.

A ces conditions l'Angleterre voulait bien confier aux commissaires des deux puissances la décision de ses autres prétentions. C'était une véritable déclaration de guerre, car la cour de Versailles ne pouvait accepter des conditions qui équivalaient à la perte du Canada, et qui l'eussent déshonorée aux yeux du monde entier. Aussi les accueillit-elle par un refus absolu.* Les négociations se prolongèrent encore cependant, nourries par de nouvelles propositions, jusqu'au mois de juillet. Les deux parties protestaient hautement qu'elles étaient sincères, et les ministres de la Grande-Bretagne assuraient à ceux de la France, inquiets sur la destination de la flotte de l'amiral Boscawen, que "certainement les Anglais ne commenceraient pas la guerre." Le duc de Newcastle, le comte de Granville et sir Thomas Robinson dirent positivement à l'ambassadeur français qu'il était faux que cet amiral eût des ordres de prendre l'offensive. Le nouveau gouverneur du Canada avait, de son côté, l'ordre du roi de n'en venir à une guerre ouverte que quand les Anglais auraient commis des hostilités caractérisées.†

---

* Le ministre écrivit alors au gouverneur du Canada: "Quoi qu'il en soit, Sa Majesté est très résolue de soutenir ses droits et ses possessions contre des prétentions si excessives et si injustes; et quel que soit son amour pour la paix, elle ne fera pour la conserver que les sacrifices qui pourront se concilier avec la dignité de la couronne et la protection qu'elle doit à ses sujets." (Documents de Paris.) La cour était de bonne foi dans ces paroles.

† Documents de Paris.

Cependant l'amiral Boscawen, parti d'Angleterre le 27 avril, était arrivé sur les bancs de Terreneuve avec onze vaisseaux ; la flotte française, à la faveur des brouillards qui règnent presque toujours dans ces parages, passa inaperçue à portée des Anglais, à l'exception du *Lys* et de l'*Alcide*, qui, s'étant séparés de l'escadre, furent enlevés. Sur ces deux vaisseaux se trouvaient plusieurs officiers du génie et huit compagnies de troupes. M. de Choiseul rapporte que M. Hocquart, qui commandait l'*Alcide*, étant à portée de la voix du *Dunkerque*, de soixante canons, fit crier en anglais : " Sommes-nous en paix ou en guerre ? " On lui répondit : " Nous n'entendons point." M. Hocquart répéta lui-même la question en français ; le capitaine anglais répondit par deux fois : " La paix, la paix." D'autres paroles s'échangeaient encore, lorsque le *Dunkerque* lâcha sa bordée à demi-portée de pistolet ; ses canons avaient été chargés à deux boulets et à mitraille. L'*Alcide* et le *Lys* furent cernés ensuite par les vaisseaux de Boscawen et forcés de se rendre, après avoir perdu beaucoup de monde, et, entre autres officiers, M. de Rostaing. " La guerre, dit M. Haliburton, sans être formellement déclarée, commença par cet événement ; mais, pour n'avoir point observé les formalités ordinaires, l'Angleterre fut accusée de trahison et de piraterie par les puissances neutres." Immédiatement après, trois cents navires marchands, qui parcouraient les mers sur la foi des traités, furent enlevés, comme l'eussent été par des forbans des bâtiments sans défense. Cette perte fut immense pour la France : forcée à une guerre maritime, elle se vit ainsi privée de l'expérience irréparable de plus de sept mille matelots. *

La nouvelle de la prise du *Lys* et de l'*Alcide* arriva à Londres le 15 juillet. Le duc de Mirepoix eut aussitôt une entrevue avec les ministres anglais ; ils lui dirent que cet événement, qu'il fallait attribuer à un malentendu, ne devait point rompre la négociation. La France se voyait ainsi,

---

* Anquetil. — Dussieux.

par la faiblesse de son gouvernement, traitée comme une nation du dernier ordre. La cour de Versailles, ne pouvant plus se faire illusion, rappela son ambassadeur, et après de nouveaux délais, se résolut à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE Ier

GUERRE DE SEPT ANS.

1755-1756.

Disposition des esprits en France et en Angleterre à l'époque de la guerre de sept ans.—La France change sa politique extérieure en s'alliant à l'Autriche, qui flatte Mme de Pompadour, maîtresse de Louis XV.—Enthousiasme guerrier de la Grande-Bretagne et de ses colonies; leurs immenses armements.—Extrême faiblesse numérique des forces du Canada.—Plan de campagne; zèle des habitants.—Premières opérations.—Un corps de troupes, parti de Boston, s'empare de Beauséjour et de toute la péninsule acadienne.—Exil et dispersion des Acadiens.—Le général Braddock marche sur le fort Duquesne; M. de Beaujeu va au-devant de lui; bataille de la Monongahéla: défaite complète des Anglais et mort de leur général.—L'épouvante se répand dans leurs colonies.—Les Canadiens et les sauvages y commettent de grands ravages et font beaucoup de prisonniers.—Armées anglaises destinées à attaquer Niagara et Saint-Frédéric.—Le général Johnson se retranche à la tête du lac Saint-Sacrement (lac George).—Le général Dieskau l'attaque dans ses lignes; il est repoussé et lui-même tombe blessé entre les mains de l'ennemi.—Le peuple des colonies anglaises murmure contre l'inaction de Johnson; réponse de ce commandant.—Le général Shirley abandonne le dessein d'assiéger Niagara.—Résultat de la campagne.—Mauvaises récoltes en Canada.—Préparatifs de l'Angleterre pour la prochaine campagne.—Etat du Canada; on demande des secours à la France.—Le général Montcalm arrive avec des renforts à Québec, dans le printemps de 1756.—Plan d'opérations.—Disproportion des forces des deux parties belligérantes.—Projets d'invasion des Anglais.

Quelle était alors la situation de la France? Les principaux ministres du moment étaient le comte d'Argenson, pour la guerre; M. Machault, pour la marine et les colonies; M. Rouillé, pour les affaires étrangères; mais c'était

Mme de Pompadour qui gouvernait ; elle changeait les généraux et les ministres au gré de ses caprices. Vingt-cinq ministres furent appelés au conseil d'Etat et renvoyés de 1756 à 1763. "Ce corps variait sans cesse, dit Sismondi ; il n'avait ni unité ni accord, et chaque ministre agissait indépendamment des autres." La nation, du reste, était plus occupée de vaines disputes religieuses que des apprêts du combat. Le parti moliniste, soutenu par les jésuites, avait recommencé la persécution contre les jansénistes ; le parlement voulut interposer son autorité pour la faire cesser, il fut dissous et remplacé par une chambre royale ; le roi, fatigué à la fin de ces chicanes oiseuses, qui troublaient et affaiblissaient son royaume, ordonna le silence et rétablit le parlement. "Au milieu de cette petite guerre, le philosophisme gagnait. A la cour même il avait des partisans : le roi, tout ennemi qu'il était des idées nouvelles, avait sa petite imprimerie, et imprimait lui-même les théories économiques de son médecin Quesnay, qui proposait un impôt unique, portant sur la terre ; la noblesse et le clergé, qui étaient les principaux propriétaires du sol, eussent enfin contribué. Tous ces projets aboutissaient en vaines conversations, les vieilles corporations résistaient ; la royauté, caressée par les philosophes, qui auraient voulu l'armer contre le clergé, éprouvait un vague effroi à l'aspect de leurs progrès." Tout enfin était en mouvement dans les idées morales comme dans les idées politiques. Les opinions n'avaient plus d'harmonie, et le gouvernement lui-même, honteux de suivre d'anciennes traditions, marchait au hasard dans une route nouvelle.

Ce fut ainsi que, par le fatal traité de Versailles de 1756, il s'allia avec l'Autriche, qu'il avait toujours combattue, et se laissa entraîner dans une guerre continentale par Marie-Thérèse, qui, voulant reprendre la Silésie au roi de Prusse, flattait adroitement la marquise de Pompadour, avec qui elle entretenait un commerce de lettres, et qu'elle appelait sa "chère amie." La France eut à combattre à la fois sur terre et sur mer, quoique l'expérience lui eût enseigné depuis longtemps qu'elle devait éviter soigneusement cette

double lutte, et que Machault s'efforcât de le faire comprendre à Louis XV ; mais la favorite tenait à l'alliance de l'impératrice-reine ; le ministre de la guerre et les courtisans, étrangers au service de mer, tenaient à la gloire qui s'offrait à eux dans les armées de terre ; le gouvernement oublia la guerre contre l'Angleterre, la seule importante, la seule où la France eût été provoquée, et il dirigea ses principales forces vers le nord de l'Europe, abandonnant à peu près à elles-mêmes ses vastes possessions de l'Amérique septentrionale.

De l'autre côté de la Manche, les choses n'étaient point dans cette situation qui annonce de loin une révolution politique et sociale. La Grande-Bretagne jouissait de l'état le plus prospère où elle fût encore parvenue ; ses colonies du nouveau monde faisaient des progrès immenses en toutes choses ; et là, comme en Angleterre, le peuple paraissait unanime et satisfait. Le gouvernement obéissait à l'opinion publique, et assurait de la sorte, pour ainsi dire, le succès de ses entreprises. Aucune guerre n'avait été plus populaire chez les Anglais que celle qui allait commencer. La chambre des communes accorda un million sterling pour augmenter les forces de terre et de mer ; le gouvernement traita avec le roi de Prusse, donna des subsides au roi de Pologne et à l'électeur de Bavière, dans la vue de s'en faire des alliés, et de contre-balancer la puissance des Français sur le continent. L'enrôlement des matelots dans les Iles Britanniques fut poussé avec une vigueur extrême ; et tel était l'enthousiasme, que presque toutes les villes un peu importantes se cotisèrent pour augmenter la prime à donner aux soldats et aux matelots qui venaient offrir leurs services volontairement ; et qu'au lieu d'un million que le gouvernement voulait lever au moyen d'une loterie, près de quatre millions furent souscrits sur-le-champ. *

La même ardeur se faisait remarquer dans les colonies. La population des provinces anglaises de l'Amérique septentrionale s'élevait, en 1755, suivant les calculs de Franklin, à un million deux cent mille âmes, tandis que

* Smollett.

celle du Canada, du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean et de la Louisiane était à peine de soixante-quinze à quatre-vingt mille âmes. La disproportion était aussi considérable dans leur commerce et, en conséquence, dans leurs richesses. Les exportations des provinces anglaises s'élevaient, en 1753, à £1,486,000 sterling, et leurs importations à £983,-000 ;* tandis que les exportations du Canada étaient d'environ deux millions et demi de francs, et que ses importations allaient peut-être à huit millions, dont une grande partie, étant pour le compte du gouvernement, ne passaient point par les mains des marchands du pays. Il n'est donc pas étonnant que les colonies anglaises poussassent leur métropole à la guerre. Franklin, aussi habile politique que savant physicien, était leur principal organe. Celui que Paris, vingt-cinq ans après, vit appliqué à soulever l'opinion de la France et de l'Europe contre l'Angleterre ; celui que le Canada vit venir pour révolutionner ses habitants en 1776, fut, en 1754, le promoteur de l'entreprise contre les possessions françaises dans le nord du nouveau monde. " Point de repos, disait-il, point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada ! " †

Les forces des deux nations belligérantes présentèrent sur le champ de bataille en Amérique une inégalité non moins grande pendant tout le cours de la guerre. Mais, par une sage prévoyance, la France, donnant encore des signes de son ancienne supériorité dans la conduite des affaires militaires, avait porté loin du centre du Canada sa ligne défensive, de manière à obliger l'ennemi à diviser ses forces. L'isthme étroit de l'Acadie, la vallée inconnue et sauvage de l'Ohio, les gorges montagneuses du lac Saint-Sacrement (lac George), tels furent les théâtres épars qu'elle choisit pour les opérations de ses soldats, les champs de bataille, séparés par de grandes distances, où elle retint les nombreuses armées de l'ennemi durant cinq ans sans pouvoir être forcée, et où elle leur fit essuyer

* *Encyclopédie méthodique.— American Annals.*

† Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane*, p. 139.

les plus sanglantes défaites dont l'Amérique eût encore été témoin. C'est donc à tort que des historiens ont blâmé le système défensif du Canada dans la guerre de sept ans.

Les troupes réglées du Canada, qui ne se montaient guère à mille hommes, furent portées, en 1755, à deux mille huit cents soldats à peu près, par l'arrivée de quatre bataillons d'infanterie, sous les ordres du général Dieskau. Les milices avaient été armées, et l'on continua d'en placer de gros détachements dans les postes sur les frontières, de sorte qu'on eut bientôt, tant en campagne que dans les garnisons, sept mille combattants, outre environ huit cents hommes employés aux transports. Ces forces étaient bien insuffisantes pour faire face à celles de l'ennemi, qui avait déjà quinze mille soldats sur pied, dont trois mille devaient marcher contre Beauséjour ; deux mille deux cents, contre le fort Duquesne ; quinze cents, contre Niagara, et cinq ou six mille, contre le fort Saint-Frédéric, quatre attaques que les Anglais voulaient exécuter simultanément.

Si le travail secret qui se faisait dans la société, énervait en France l'énergie de la nation et du gouvernement ; si les défauts de l'organisation politique et sociale y rendaient l'esprit des classes éclairées indifférent et sceptique au point de détruire la force du pouvoir ; en Canada, les habitants conservaient la confiance d'autrefois et l'ardeur nécessaire pour faire de vigoureux soldats. Privés de toute participation à l'administration publique, ils s'occupaient à exploiter leurs terres ou à faire dans leurs forêts la chasse aux animaux sauvages, dont les riches fourrures formaient la principale branche de leur commerce. Peu nombreux, ils ne pouvaient se flatter d'ailleurs que leurs conseils eussent beaucoup de poids dans la métropole. Ils lui représentèrent le danger de la lutte qui allait s'engager, et prirent les armes avec la ferme résolution de combattre comme si la France eût fait les plus grands sacrifices pour les soustraire au sort qui les menaçait. Ils ne chancelèrent jamais ; ils montrèrent jusqu'à la fin une constance et un dévouement que les historiens français n'ont pas toujours su apprécier, mais que la vérité historique, appuyée sur

des pièces officielles irrécusables, ne permet plus aujourd'hui de mettre en doute.

La saison des opérations était arrivée ; des deux côtés on entra en campagne. M. de Vaudreuil, ignorant les projets de l'ennemi, fit partir des troupes, suivant les ordres de la cour, pour l'attaque du fort important d'Oswégo. Le général Dieskau devait exécuter cette expédition avec quatre mille hommes et douze bouches à feu. Le succès lui semblait assuré. Deux mille hommes étaient déjà partis de Montréal, et commençaient à arriver à Frontenac, lorsque la nouvelle de l'apparition de l'armée de Johnson sur le lac Saint-Sacrement, en fit rappeler une partie. Le corps ennemi qui s'avançait était celui qui devait agir contre Saint-Frédéric. L'attaque d'Oswégo fut différée, et Dieskau, que ce contre-ordre avait extrêmement contrarié, fut chargé d'aller s'opposer aux progrès de Johnson. Le 1er septembre (1755), il se plaça à la tête du lac Champlain avec quinze cents Canadiens, sept cents soldats et huit cents Hurons, Abénaquis et Nipissings, en tout trois mille hommes. C'était assez pour arrêter Johnson. On continua d'envoyer des troupes sur le lac Ontario ; un bataillon monta à Niagara et releva les ruines du fort, qui se composait d'une maison palissadée, entourée d'un fossé ; un autre bataillon se campa sous les murs de Frontenac. A l'automne ces trois positions importantes, Saint-Frédéric, Niagara et Frontenac, paraissaient suffisamment protégées.

Dans la vallée de l'Ohio, le fort Duquesne, ouvrage plein de défauts, mais commandé par M. de Contrecœur, officier capable et très brave, n'avait qu'une garnison de deux cents hommes ; toutefois il pouvait être secouru par un certain nombre de *voyageurs* canadiens et par quelques sauvages. Les autres postes de ces contrées lointaines n'avaient pas de garnisons plus nombreuses. Les forêts et la distance faisaient leur principale protection.

Du côté de l'Acadie, les forts à Beauséjour et aux Gaspareaux avaient pour commandants, le premier, M. de Vergor, favori de l'intendant Bigot, et le second, M. de Villeray. Ces officiers avaient à peine cent vingt-cinq soldats à leur disposition ; en cas d'attaque, ils devaient

compter sur l'aide des Acadiens fixés autour d'eux ou qui erraient dans leur voisinage, comme si ces pauvres gens, que les Anglais regardaient comme leurs sujets, eussent été bien libres d'agir.

Des quatre entreprises que l'Angleterre avait projetées contre le Canada, la première exécutée fut l'attaque de ces derniers postes. Les troupes de l'expédition avaient été levées dans le Massachusetts, et pouvaient former deux mille hommes ; elles avaient à leur tête le colonel Monckton, officier expérimenté, et le colonel Winslow, personnage influent du pays. Parties de Boston le 20 mai sur quarante et un navires, elles arrivèrent le 1er juin à Chignectou, où elles débarquèrent et furent augmentées encore de trois cents soldats. Elles marchèrent aussitôt avec un train d'artillerie contre Beauséjour. Arrêtées un instant sur les bords de la rivière Messagouatche* par une poignée de Français, qui y avaient élevé un blockhaus, elles parvinrent à Beauséjour, en repoussant devant elles un petit corps d'Acadiens que M. de Vergor avait chargé de défendre une hauteur à quelque distance de son poste.

Le fort de Beauséjour avait une garnison de cent soldats et de trois cents Acadiens. Rien n'y était à l'épreuve de la bombe, ni la poudrière, ni les casemates. Les assiégeants ouvrirent la tranchée le 12 juin, et, le 16, Vergor se rendit par capitulation après une faible résistance. Il fut stipulé que les troupes sortiraient avec les honneurs de la guerre, qu'elles seraient transportées à Louisbourg, et que les Acadiens qui avaient combattu avec elles, ne seraient pas inquiétés. Le fort des Gaspareaux, défendu par une vingtaine de soldats et quelques habitants, se rendit aux mêmes conditions. Le fort de Beauséjour prit le nom de fort Cumberland, et le major Scott y fut laissé pour commandant. Cet officier désarma la population, et voulut lui faire prêter serment de fidélité à l'An-

---

* Les Français la regardaient comme la limite de la Nouvelle-Écosse. Le fort de Beauséjour était à une lieue environ du fort Lawrence, et à cinq lieues du fort des Gaspareaux.

gleterre, ce qu'elle refusa. Alors Scott arrêta tous les habitants qu'il put atteindre, conformément aux ordres du général Hopson, qui avait remplacé M. Cornwallis en qualité de gouverneur de l'Acadie.

Après cette conquête, les vainqueurs envoyèrent trois frégates dans la rivière Saint-Jean, pour prendre le petit fort que les Français y avaient élevé et que commandait M. de Boishébert. Cet officier, n'ayant pas assez de monde pour le défendre, y mit le feu avant l'arrivée des Anglais et se retira. Mais, ayant été informé de ce qui se passait du côté de Beauséjour, au lieu de faire sa retraite sur Québec, il alla se joindre aux Acadiens du fond de la baie de Fundy, les arma et battit avec eux les Anglais en différentes rencontres, sans pouvoir empêcher cependant ces derniers de brûler à la fin tous les établissements, et de contraindre les habitants à se réfugier dans les bois, et plus tard à émigrer au Cap-Breton, à l'île Saint-Jean, à Miramichi, à la baie des Chaleurs et à Québec, ces malheureux offrant partout où ils allaient le spectacle d'un dévouement sans bornes et d'une misère profonde.

Tel fut le succès des ennemis en Canada, du côté de l'Acadie, au début de leur campagne. Quoiqu'il fût, sous le rapport militaire, plus nominal que réel, puisque les Anglais ne purent pas s'avancer plus loin sur cette frontière, où des bandes armées les continrent, il causa néanmoins un vif mécontentement à Paris, surtout lorsqu'on y apprit les terribles conséquences qu'il avait eues pour les infortunés Acadiens, si dignes d'un meilleur sort. Le roi écrivit de sa propre main à M. de Vaudreuil de faire juger rigoureusement, par un conseil de guerre qu'il présiderait en personne, Vergor et Villeray, ainsi que les garnisons qui servaient sous leurs ordres. Le procès eut lieu l'année suivante au château Saint-Louis à Québec ; mais tous les accusés furent acquittés à l'unanimité. * L'évacuation de l'Acadie laissa

* La lettre du roi est du 20 février 1756. Les pièces du procès sont déposées à la bibliothèque de la Société littéraire et historique de Québec. " On eut, dit Montcalm, principalement égard, pour le fort Beauséjour, à ce que les Acadiens avaient forcé le commandant à capituler pour sauver leur vie ; ils avaient prêté autrefois serment

à la merci des Anglais les habitants de cette province, qui portaient le nom de neutres, et qui n'avaient pu se résoudre ni à abandonner leur terre natale, ni à oublier la France.

Sur quinze ou dix-huit mille Acadiens qu'il y avait dans la péninsule au commencement de leur émigration, il n'en restait plus qu'environ sept mille des plus riches, dont les mœurs douces ont fourni à Raynal un tableau si touchant.

" Peuple simple et bon, dit-il, qui n'aimait point le sang, l'agriculture était son occupation. On l'avait établi dans des terres basses, en repoussant, à force de digues, la mer et les rivières dont ces plaines étaient couvertes. Ces marais desséchés donnaient du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du maïs. On y voyait encore une grande abondance de pommes de terre, dont l'usage était devenu commun.

" D'immenses prairies étaient couvertes de troupeaux nombreux. On y compta jusqu'à soixante mille bêtes à cornes. La plupart des familles avaient plusieurs chevaux, quoique le labourage se fit avec des bœufs. Les habitations, presque toutes construites de bois, étaient fort commodes, et meublées avec la propreté qu'on trouve quelquefois chez nos laboureurs d'Europe les plus aisés. On y élevait une grande quantité de volailles de toutes les espèces. Elles servaient à varier la nourriture des colons, qui était généralement saine et abondante. Le cidre et la bière formaient leur boisson. Ils y ajoutaient quelquefois de l'eau-de-vie de sucre.

" C'était leur lin, leur chanvre, la toison de leurs brebis, qui servaient à leur habillement ordinaire. Ils en fabriquaient des toiles communes, des draps grossiers. Si quelqu'un d'entre eux avait un peu de penchant pour le luxe, il le tirait d'Annapolis ou de Louisbourg. Ces deux

---

de fidélité aux Anglais, qui les menaçaient de les faire pendre. Quant au fort des Gaspareaux, une grande enceinte avec des pieux debout, où il n'y avait qu'un officier et dix-neuf soldats, ne pouvait être considérée comme un fort propre à soutenir un siège." (Lettre au ministre, 1757.)

villes recevaient en retour du blé, des bestiaux, des pelleteries.

" Les Français neutres n'avaient pas autre chose à donner à leurs voisins. Les échanges qu'ils faisaient entre eux étaient encore moins considérables, parce que chaque famille avait l'habitude et la facilité de pourvoir seule à tous ses besoins. Aussi ne connaissaient-ils pas l'usage du papier-monnaie, si répandu dans l'Amérique septentrionale. Le peu d'argent qui s'était comme glissé dans cette colonie, n'y donnait point l'activité qui en fait le véritable prix.

" Leurs mœurs étaient extrêmement simples. Il n'y eut jamais de cause civile ou criminelle assez importante pour être portée à la cour de justice établie à Annapolis. Les petits différends qui pouvaient s'élever de loin en loin entre les colons, étaient toujours terminés à l'amiable par les anciens. C'étaient les pasteurs religieux qui dressaient tous les actes, qui recevaient tous les testaments. Pour ces fonctions profanes, pour celles de l'église, on leur donnait volontairement la vingt-septième partie des récoltes. Elles étaient assez abondantes pour laisser plus de facultés que d'exercice à la générosité. On ne connaissait pas la misère, et la bienfaisance prévenait la mendicité. Les malheurs étaient, pour ainsi dire, réparés avant d'être sentis. Les secours étaient offerts sans ostentation d'une part ; ils étaient acceptés sans humiliation de l'autre. C'était une société de frères, également prêts à donner ou à recevoir ce qu'ils croyaient commun à tous les hommes.

" Cette précieuse harmonie écartait jusqu'à ces liaisons de galanterie qui troublent si souvent la paix des familles. On ne vit jamais dans cette société de commerce illicite entre les deux sexes. C'est que personne n'y languissait dans le célibat. Dès qu'un jeune homme avait atteint l'âge convenable au mariage, on lui bâtissait une maison, on défrichait, on ensemençait des terres autour de sa demeure ; on y mettait les vivres dont il avait besoin pour une année. Il y recevait la compagne qu'il avait choisie, et qui lui apportait en dot des troupeaux. Cette nouvelle famille croissait et prospérait, à l'exemple des autres. Qui est-ce

qui ne sera pas touché de l'innocence des mœurs et de la tranquillité de cette heureuse peuplade? Qui est-ce qui ne fera pas des vœux pour la durée de son bonheur?" *

Vains souhaits! La guerre de 1744 commença ses malheurs; celle de sept ans consomma sa ruine. Depuis quelque temps, les agents anglais affectaient la plus grande rigueur; les tribunaux, par des violations flagrantes de la loi, par des dénis systématiques de justice, étaient devenus pour les habitants un objet à la fois de haine et de terreur. Le moindre employé voulait que sa volonté fût obéie. "Si vous ne fournissez pas de bois à mes troupes, disait un capitaine Murray, je démolirai vos maisons pour en faire du feu."—"Si vous ne voulez pas prêter le serment de fidélité sans réserve, † disait le gouverneur Hopson, je vais faire pointer mes canons sur vos villages." Rien ne pouvait engager ces hommes honorables à faire un acte qui répugnait à leur conscience, et que, dans l'opinion de bien des gens, l'Angleterre n'avait pas le droit d'exiger d'eux. Ainsi, selon M. Haliburton, "les Acadiens n'étaient point des sujets britanniques, puisqu'ils n'avaient pas prêté le serment de fidélité, et conséquemment ils ne pouvaient être regardés comme des rebelles; ils ne devaient pas être considérés non plus comme des prisonniers de guerre, ni envoyés en France, puisque depuis près d'un demi-siècle on leur laissait leurs possessions à la simple condition de demeurer neutres." Mais beaucoup d'aventuriers, d'hommes avides regardaient leurs beaux domaines d'un œil de convoitise. La cupidité s'enflamme aisément. Il ne fut pas difficile de trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens. La très grande majorité n'avait rien fait de contraire à la neutralité; mais, dans l'horrible catastrophe qui se préparait, l'innocent allait être entraîné avec le coupable ou avec celui qui avait laissé trop voir "que ses vœux étaient toujours pour son ancienne patrie." Pas un habitant ne mérita

---

* *Histoire philosophique*, etc., tome 4, p. 225.

† Ils voulaient être exemptés de porter les armes contre les Français, en cas de guerre.

grâce. Leur sort fut agité dans un conseil auquel assistèrent les amiraux Boscawen et Mostyn, dont les flottes croisaient sur les côtes. Il fut résolu de disperser dans les colonies anglaises ce peuple infortuné, et, afin que personne n'échappât, de couvrir tous les préparatifs du secret le plus inviolable. L'enlèvement devait avoir lieu le même jour et à la même heure dans toutes les parties de l'Acadie. Pour en rendre le succès plus complet, on voulut réunir les habitants par troupes. De perfides proclamations leur ordonnèrent de s'assembler dans les principaux villages, sous les peines les plus rigoureuses, pour entendre d'importantes communications du gouvernement.

Quatre cent dix-huit chefs de famille, se fiant aux autorités anglaises, se réunirent, le vendredi 5 septembre, à trois heures de l'après-midi, dans l'église du Grand-Pré. Le colonel Winslow s'y rendit dans un grand appareil. Après leur avoir montré la commission qu'il tenait du gouverneur, il leur dit qu'il avait un devoir pénible à remplir, mais qu'il devait obéir aux ordres qu'il avait reçus; et il leur annonça "que leurs terres et leurs bestiaux étaient confisqués au profit du roi avec tous leurs meubles, sauf leur argent et leurs menus effets, et qu'ils allaient être eux-mêmes déportés hors de la province." Aucun motif ne fut donné de cette décision. Un corps de troupes, qui s'était tenu caché jusque-là, sortit tout à coup de sa retraite et cerna l'église : les habitants, surpris et sans armes, ne firent aucune résistance. Les soldats rassemblèrent les femmes et les enfants; mille vingt-trois personnes furent arrêtées au Grand-Pré seulement. Quelques Acadiens s'étaient échappés dans les bois; on dévasta le pays pour les empêcher de subsister. Aux Mines, on brûla des centaines d'habitations et de granges, onze moulins et une église. Les partisans de l'Angleterre ne furent pas mieux traités que ses ennemis : le vieux notaire Le Blanc, qui lui avait rendu les plus grands services, mourut à Philadelphie de misère et de chagrin, en cherchant ses fils dispersés dans les colonies de ses oppresseurs. On ne fit aucune distinction. Il fut permis aux uns et aux autres avant de s'embarquer, et c'est le

seul adoucissement qu'on accorda à leurs malheurs, de visiter, dix par dix, leurs familles, et de contempler une dernière fois ces champs, ces vallons, ces collines, naguère si calmes et si heureuses, qui les avaient vus naître et qu'ils ne devaient plus revoir.

Le 10 fut le jour fixé pour l'embarquement. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais, lorsqu'il fallut dire le dernier adieu à leur patrie, pour aller vivre séparés, au milieu d'un peuple étranger, qui avait d'autres coutumes, d'autres mœurs, une autre langue, une autre religion, leur courage s'évanouit et ils furent navrés de douleur. Au mépris de la foi jurée et par un raffinement inouï de barbarie, les familles furent divisées et dispersées sur différents navires. Pour les embarquer on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci refusèrent de marcher, réclamant l'exécution de la promesse qui leur avait été faite, qu'ils seraient embarqués avec leurs parents ; on fit avancer contre eux les soldats, la baïonnette abaissée. Le chemin, long d'un mille depuis l'église du Grand-Pré jusqu'à la rivière des Gaspareaux, était bordé de femmes et d'enfants, qui, à genoux et fondant en larmes, encourageaient leurs maris, leurs pères, leurs fils, leurs frères, et leur adressaient leurs bénédictions. Cette lugubre procession défila lentement en priant et en chantant des hymnes. Les chefs de famille marchaient après les jeunes gens. Enfin la procession atteignit le rivage. Les hommes furent mis sur certains bâtiments ; les femmes et les enfants, sur d'autres, pêle-mêle, sans qu'on prît le moindre soin pour leur commodité.* Il n'y a pas d'exemple, dans les temps modernes, d'un châtiment infligé à tout un peuple paisible et inoffensif avec autant de calcul, de sang-froid et de barbarie que celui dont il est ici question.

Tous les autres établissements acadiens présentèrent le même spectacle de désolation.

Les navires, chargés des victimes, firent voile vers les colonies anglaises. Ils les jetèrent sur le rivage depuis

* M. Ney, *Revue des Deux-Mondes*, 1831.

Boston jusqu'à la Caroline, sans pain et sans protection. Pendant longtemps, après le départ des Acadiens, on vit leurs bestiaux s'assembler, à la fin du jour, autour des ruines des habitations, et les chiens passer les nuits à pleurer l'absence de leurs maîtres, en poussant de plaintifs hurlements.

La plupart des colons anglais, il faut le dire à leur honneur, reçurent les Acadiens avec humanité, comme pour protester contre la rigueur inexorable de leur gouvernement. Benezet, issu d'une famille française bannie à la révocation de l'édit de Nantes, dit M. Barbé-Marbois, les accueillit comme des frères à Philadelphie. Quelques-uns de ces exilés se réfugièrent plus tard à la Louisiane; d'autres, à la Guyane française; et des Français, déportés eux-mêmes à Sinnamari, y trouvèrent, en 1798, une famille acadienne qui les accueillit par ces paroles hospitalières: "Venez, nos parents furent bannis comme vous, ils nous ont appris à soulager le malheur: venez, nous éprouvons du plaisir à vous offrir dans nos cabanes un asile et des consolations." Les Acadiens fondèrent un canton dans la Louisiane, auquel ils donnèrent le nom toujours cher de leur ancienne patrie. Louis XV lui-même, touché de tant de fidélité, fit proposer en vain aux ministres de l'Angleterre, d'envoyer des vaisseaux pour recueillir les exilés et les ramener en France. Un de ces ministres se hâta de répondre: "Notre acte de navigation s'y oppose, la France ne peut envoyer de vaisseaux dans nos colonies,"* comme si cette loi avait été faite pour étouffer tout sentiment d'humanité. Cependant quelques-uns purent parvenir en France; ils forment aujourd'hui, dans le département de la Vienne, des communes florissantes, où ils ont conservé leurs mœurs paisibles et agrestes.† Telle fut l'expatriation des Acadiens.

L'Angleterre ne retira aucun avantage de cet acte de politique jalouse et ombrageuse, qui fit connaître aux colons ce qu'était la pitié métropolitaine, et qui fournit un

---

* *Histoire de la Louisiane*, p. 136.

† M. Rameau, *La France aux colonies.*

motif de plus aux Canadiens, s'ils en avaient besoin, pour défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables.

Tandis que le fer et la flamme changeaient en déserts les champs les plus fertiles de l'Acadie, le général Braddock s'apprêta à rejeter les Français au delà de la vallée de l'Ohio, c'est-à-dire à exécuter la seconde partie du plan d'invasion. Il se mit en marche aux acclamations du peuple. Sa petite armée formait avec les bagages une colonne de quatre milles de long ; elle ne pouvait avancer que fort lentement à travers les rivières, les forêts et les montagnes. Le temps s'écoulait ; Braddock commençait à craindre de ne pouvoir surprendre le fort Duquesne, où il savait qu'il y avait peu de monde. De plus en plus inquiet, il prit le parti, pour accélérer sa marche, de diviser ses forces en deux corps. Il laissa mille hommes, sous les ordres du colonel Dunbar, à l'arrière-garde avec les gros bagages ; lui-même se mit à la tête du second corps, composé de douze cents hommes d'élite, équipés à la légère, et prit les devants, afin d'atteindre la place avant que l'alarme y fût répandue. Le 9 juillet, de grand matin, il passa la rivière de la Monongahéla, à quinze milles environ du fort Duquesne, et s'avança rapidement par la rive méridionale, se croyant déjà maître du poste français. Washington servait avec le grade de colonel dans son état-major. " On lui a souvent entendu dire pendant sa vie, qu'il n'avait jamais vu de plus beau spectacle que la marche des troupes anglaises dans cette mémorable matinée. Tous les soldats étaient en bonne tenue et en uniforme ; ils étaient rangés en colonnes et marchaient en bon ordre ; le soleil brillait sur leurs armes polies, la rivière coulait paisiblement à leur droite, et, à leur gauche, d'immenses forêts les ombrageaient avec leur solennelle grandeur. Les officiers et les soldats étaient également animés par de brillantes espérances et par la ferme conviction du succès." *

A midi, cette troupe si fière repassait par un gué à l'autre bord de la Monongahéla, dans une plaine unie,

* Guizot, *Vie, correspondance et écrits de Washington.*

élevée de quelques pieds seulement au-dessus de l'eau, et d'un demi-mille de largeur. A l'extrémité de cette plaine le terrain montait d'abord légèrement, puis se terminait tout à coup par de hautes montagnes. Depuis le gué la route vers le fort français traversait la plaine et les premières pentes, et de là s'enfonçait dans un pays inégal et couvert de bois. Le colonel Gage formait l'avant-garde avec trois cents hommes de troupes de ligne ; un autre détachement de deux cents hommes le suivait ; le général venait ensuite avec le corps principal et l'artillerie.

Un des partis que M. de Contrecœur tenait en campagne pour épier l'ennemi, l'informa, le 8, que les Anglais n'étaient plus qu'à quelques lieues. Il résolut aussitôt de les attaquer dans leur marche, et alla lui-même marquer l'endroit où ses troupes se mettraient en embuscade.* Le lendemain matin, deux cent cinquante Canadiens et environ six cents sauvages, sous les ordres de M. de Beaujeu, sortirent du fort Duquesne, pour aller se placer dans les ravins et les bois aux côtés du chemin. Cette troupe descendait le terrain légèrement incliné qui borde la plaine dont nous venons de parler, dans le même temps que le colonel Gage commençait à le monter. Les deux colonnes se rencontrèrent à trois lieues du fort, avant que les Français fussent rendus au lieu de l'embuscade. Ceux-ci, moins troublés par cette rencontre imprévue que les Anglais, se couvrirent aussitôt d'un feu très vif, et firent replier l'avant-garde des ennemis. Ce mouvement rétrograde donna le temps à Beaujeu de ranger son détachement en bataille ; il plaça les Canadiens à cheval sur la route, et déploya les sauvages en avant de chaque côté, de manière à former un demi-cercle.

Les Anglais, revenus de leur surprise, se remirent en marche en se dirigeant vers le centre de cette ligne. Arrivés à une courte distance des Canadiens, ils furent assaillis d'une décharge de mousqueterie qui les arrêta tout court, tandis qu'une grêle de balles s'abattait sur leur flanc droit. Ils se reformèrent et commencèrent à tirer ; leur artil-

---

* Documents de Paris.

lerie, poussée en avant, ouvrit aussi son feu ; ce fut à l'une des premières décharges de cette arme que Beaujeu fut tué. Dumas, son second, prit le commandement. Le combat devint alors d'une extrême violence. Les sauvages, qui avaient été d'abord ébranlés par la canonnade, voyant que les Canadiens étaient restés fermes, avaient repris avec de grands cris leur place au pied des arbres qu'ils avaient abandonnés. Les Anglais firent longtemps bonne contenance, et exécutèrent même un mouvement en avant ; leurs officiers, l'épée nue à la main, les animaient. Mais, écrasés par un feu meurtrier, qui se resserrait de plus en plus autour d'eux, la confusion finit par se jeter dans leurs rangs. Presque tous les corps se trouvèrent désunis et mêlés. Les soldats, tirant au hasard, tuaient leurs propres officiers et leurs camarades. Dans ce tumulte les milices furent les seules troupes qui montrèrent du calme et de la fermeté. Mais elles furent forcées de céder. Les Français n'eurent plus alors qu'à choisir leurs victimes et à tirer de sang-froid sur des masses confuses, qui tourbillonnaient sous les balles, et que le général Braddock s'efforçait vainement de former en pelotons et en colonnes, comme si elles eussent été dans les plaines de la Flandre. Après un combat de trois heures, la tête de la colonne anglaise abandonna ses canons et se replia tout en désordre. Prenant ce mouvement pour une fuite, les Canadiens et les sauvages fondirent sur l'ennemi, la hache à la main, et l'enfoncèrent de toutes parts. Alors les Anglais lâchèrent pied ; Dumas les poursuivit chaudement à travers la plaine ; beaucoup de fuyards se noyèrent dans la Monongahéla, en voulant traverser cette rivière à la nage.* Sachant que le colonel Dunbar n'était pas loin, et ne pouvant d'ailleurs arracher du champ de bataille les sauvages, qui se livraient au pillage, Dumas fit enfin suspendre la poursuite.

Le carnage avait été presque sans exemple dans les annales de la guerre moderne.† Près de huit cents hommes

---

* Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale.*

† Sparks.

avaient été tués ou blessés, sur les douze cents qui marchaient à la suite du général Braddock ; et de quatre-vingt-six officiers, vingt-six avaient été tués et trente-sept blessés. Les officiers avaient fait des efforts incroyables pour rallier leurs troupes ; plusieurs s'étaient fait tuer de désespoir. A l'exception du colonel Washington, tous ceux qui combattaient à cheval avaient été mis hors de combat. Braddock lui-même, après avoir eu trois chevaux tués sous lui, avait reçu un coup mortel. Le malheureux général fut mis d'abord dans un tombereau, puis à cheval, et enfin porté par les soldats. Il expira quatre jours après la bataille, et fut enterré sur le bord du chemin, près du fort de la Nécessité, à l'entrée du désert. C'était un officier expérimenté, plein de bravoure, mais arrogant, méprisant son ennemi, les milices anglo-américaines et les sauvages. Il eut la mortification de voir ses réguliers prendre la fuite, pendant que les Virginiens combattaient comme de vieux soldats, avec la plus grande intrépidité.

Les troupes en déroute rejoignirent le colonel Dunbar et communiquèrent leur panique à ses soldats. En un moment toute l'armée se débanda. L'artillerie fut détruite ; les munitions et les gros bagages furent brûlés, sans que personne sût par l'ordre de qui. La discipline et le calme ne se rétablirent que lorsque les fuyards, harassés, éperdus, arrivèrent au fort Cumberland dans les Apalaches.* Le colonel Washington écrivit : " Nous avons été battus, honteusement battus par une poignée de Français qui ne songeaient qu'à inquiéter notre marche. Quelques instants avant l'action, nous croyions nos forces presque égales à toutes celles du Canada ; et cependant, contre toute probabilité, nous avons été complètement défaits, et nous avons tout perdu." †

Les Français firent un immense butin. Les bagages, les provisions, quinze bouches à feu, une quantité considérable d'armes et de munitions, la caisse militaire, les papiers du général Braddock tombèrent dans leurs mains ; ces papiers

---

* Guizot, *Vie, correspondance et écrits de Washington.*

† Lettre de Washington à Robert Jackson, 2 août 1755.

dévoilèrent les projets de l'Angleterre, et le duc de Choiseul les adressa dans un mémoire aux diverses cours de l'Europe. Les vainqueurs trouvèrent aussi sur le champ de bataille, au milieu des chariots brisés, quatre ou cinq cents chevaux, dont une partie avaient été tués ou blessés et nageaient dans le sang, pêle-mêle avec les soldats morts ou mourants. Cette victoire ne coûta aux Français qu'une quarantaine d'hommes. M. de Beaujeu fut fort regretté des Canadiens, ses compatriotes, et des tribus indigènes, qui avaient beaucoup de considération pour lui.

Ainsi se termina la bataille de la Monongahéla, l'une des plus mémorables de l'histoire américaine. Les troupes battues allèrent prendre leurs quartiers d'hiver à Philadelphie. Les frontières des provinces de la Pensylvanie, du Maryland et de la Virginie furent désertées. L'alarme se répandit au delà des montagnes, jusque dans les établissements du bord de la mer, qui craignirent un instant d'être attaqués. Les prédicateurs furent obligés de monter dans les chaires pour rassurer la population et calmer son épouvante.

Le gain de cette bataille assura aux Français la possession de l'Ohio pour cette campagne, comme la défaite du colonel Washington au fort de la Nécessité la leur avait assurée l'année précédente.

Pendant ces événements, les troupes anglaises chargées d'attaquer Saint-Frédéric, se réunissaient à Albany. Elles partirent de cette ville au nombre de cinq à six mille hommes, sous les ordres du major général Lyman ; le général Johnson les suivit avec l'artillerie, les bateaux, les vivres et tout le matériel de siège. Arrivé au portage qui était entre la rivière Hudson et le lac Saint-Sacrement, Lyman commença le fort Edouard ou Lydius, sur la rive gauche de l'Hudson, dans une forte situation, pour être la base des opérations de ce côté. Johnson continua d'avancer et atteignit la tête du lac Saint-Sacrement : il pressait le transport des bateaux au lac ; il eût voulu s'assurer de l'important passage de Carillon. Mais déjà les Français s'approchaient pour l'attaquer dans ses retranchements.

Nous avons parlé ailleurs de l'inquiétude que l'appari-

tion de Johnson sur le lac Saint-Sacrement avait causée à M. de Vaudreuil, et nous avons vu que ce gouverneur avait fait abandonner l'attaque d'Oswégo pour s'opposer à ses progrès. C'est en conséquence de cet ordre que Dieskau se trouvait le 1er septembre à Saint-Frédéric avec trois mille hommes. Il fut informé que les ennemis n'étaient pas encore prêts à venir l'attaquer, que leur fort était peu avancé et qu'il renfermait leurs magasins. Dieskau résolut de l'enlever par un coup de main.

Il partit de Saint-Frédéric avec ses trois mille hommes. Il en laissa quinze cents à Carillon pour assurer sa retraite en cas de malheur, et, avec le reste, composé de deux cent vingt hommes de troupes réglées, six cent quatre-vingts Canadiens, commandés par M. de Repentigny, et six cents sauvages, conduits par M. Le Gardeur de Saint-Pierre, il poursuivit sa route, malgré l'avertissement qu'il reçut que neuf cents Anglo-Américains étaient retranchés sous les murs de la place, avertissement qu'il négligea parce que, comme Braddock, il n'avait que du mépris pour la milice. Les instructions qu'il avait reçues de M. de Vaudreuil lui recommandaient expressément de n'attaquer qu'avec toutes ses forces réunies, sans jamais les diviser.* Les Canadiens et les sauvages le blâmèrent de laisser la moitié de ses soldats à Carillon.† Mais Dieskau brûlait du désir d'éclipser par quelque action d'éclat la victoire de l'Ohio, car déjà l'on voyait naître entre les troupes du pays et celles de France une jalousie trop encouragée par les officiers.‡ Craignant qu'un trop grand nombre d'hommes ne retardât sa marche, il négligea des conseils dont l'oubli fut la cause première de sa perte.

Pour dérober sa marche et éviter le corps de Johnson, il s'achemina par eau. Il remonta le lac Champlain et alla débarquer dans la baie du Grand-Marais (South-Bay), à six ou huit lieues du fort Edouard. Le 7 septembre au soir, il bivaquait sur le bord de l'Hudson, à une lieue des

* *Instructions* de M. de Vaudreuil au général Dieskau. (Correspondance officielle.)

† Lettre de M. de Vaudreuil au ministre.

‡ *Lettre* de M. de Lotbinière au ministre, du 28 octobre 1755.

Anglais. Il avait l'intention de les attaquer le lendemain à la pointe du jour; mais les auxiliaires sauvages, déjà fort mécontents de ce qu'on eût laissé une partie des troupes en arrière, déclarèrent qu'ils ne prendraient point de part au combat, sous prétexte que le fort Edouard était situé sur le territoire anglais, puisqu'il était baigné par les eaux de l'Hudson. Ils ajoutèrent néanmoins qu'ils étaient prêts à marcher au campement de Johnson, établi à la tête du lac Saint-Sacrement, sur le territoire français. Les Canadiens, voyant la résolution des sauvages, appuyèrent leur avis. Dieskau fut obligé de se conformer à leur désir. L'entreprise contre le fort Edouard fut abandonnée, et, le lendemain, on se remit en marche, sur trois colonnes, les réguliers au centre, pour passer les montagnes et tomber subitement sur Johnson, dont on était éloigné de cinq lieues environ.

Celui-ci avait avec lui deux mille cinq cents hommes. En apprenant le dessein des Français, il avait détaché, le matin même, le colonel Williams, à la tête de douze cents hommes, dont deux cents sauvages, pour aller secourir le fort Edouard. Dieskau fut averti par un prisonnier, à quatre milles du camp de Johnson, de l'approche de ce détachement, qui suivait en sens contraire le même chemin que lui. Il fit faire halte à la colonne du centre, et poussa les deux autres, c'est-à-dire les Canadiens, qui mirent leurs sacs à terre afin d'être plus légers, à sa droite, et les sauvages à sa gauche, trois cents pas en avant, avec ordre de se coucher par terre au milieu du bois, et d'attaquer l'ennemi en flanc quand ils entendraient le feu du centre. Dans cette position Dieskau attendit les Anglais, qui venaient se livrer, lorsque les sauvages, à l'aile gauche, tirèrent trop tôt et leur firent apercevoir le danger. Aux premiers coups de fusil, Dieskau chargea avec les troupes et les Canadiens, sans donner au colonel Williams le temps de se reconnaître; les sauvages, de leur côté, s'élancèrent en avant, et se battirent avec fureur pour venger la mort de leur commandant, M. de Saint-Pierre, tué par un Anglais, qu'ils assommèrent sur la place. Les ennemis furent mis en pleine déroute, laissant Williams et un

fameux chef sauvage nommé Hendrich parmi les morts. On les poursuivit vivement. Un second corps, envoyé à leur secours, ne put résister à l'élan des troupes françaises, et fut culbuté en un clin d'œil. Dieskau voulut profiter du désordre pour entrer pêle-mêle avec les fuyards dans les retranchements de Johnson. Des troupes plus disciplinées et moins harassées que les siennes eussent pu en effet les brusquer. Mais une partie des sauvages et des Canadiens s'arrêtèrent pour recueillir leurs blessés, et se reposer après ce dernier combat ; ils étaient excédés de fatigue, ayant été obligés de marcher depuis le matin à travers les bois et les broussailles, dans un pays âpre et difficile, pour couvrir la colonne du centre, qui suivait le chemin battu. Les chefs sauvages, murmurant contre l'imprévoyance du général, firent revenir leurs guerriers sur leurs pas.* Dieskau, qui espérait que son exemple les entraînerait, ne s'arrêta point ; il arriva devant les retranchements de Johnson à onze heures du matin, avec à peine la moitié de ses forces.

Ces retranchements, adossés au lac et élevés sur une petite éminence, étaient formés de bateaux, de chariots et d'arbres renversés, que protégeaient sur les côtés deux gros ruisseaux et des marécages ; ils étaient couverts d'artillerie. A cent cinquante verges des Anglais, Dieskau suspendit sa marche et disposa ses troupes en colonnes d'assaut ; cette halte de quelques instants permit aux ennemis de se reconnaître et de border leurs ouvrages.

L'attaque commença. Les troupes réglées, après avoir fait un feu de peloton, s'élancèrent à la baïonnette vers les abatis. Malgré leur courage, elles furent ramenées en arrière par des décharges terribles de mousqueterie et de mitraille à bout portant. Elles se reformèrent, et persistèrent dans leurs efforts depuis midi jusqu'à deux heures. Les Canadiens et les sauvages qui avaient suivi Dieskau ou qui étaient venus le rejoindre, voyant l'inutilité de ces

---

* Lettre du chevalier de Montreuil au ministre, 10 octobre 1755 : " La moitié des sauvages et des Canadiens s'en tinrent à leur première victoire."

tentatives, se répandirent à droite, dans le bois, et à gauche, sur une petite hauteur qui dominait la position de l'ennemi, et ouvrirent de là un feu plongeant dans les retranchements, à douze ou quinze pas seulement de distance.* Le général français résolut alors de hasarder une nouvelle attaque. Il se mit à la tête des soldats, et, l'épée à la main, il les conduisit lui-même à l'assaut; mais il vint encore échouer au pied des retranchements. C'est pendant cette attaque que Dieskau, retournant à la gauche pour commander aux Canadiens de donner à leur tour, se trouva, sans s'en apercevoir, si près de l'ennemi qu'il reçut trois coups de feu presque en même temps. Le chevalier de Montreuil, qui était près de lui et qui eut le bras percé, l'aida à se trainer au pied d'un arbre, et appela deux Canadiens pour le porter hors du feu. En arrivant, l'un d'eux fut tué et tomba sur les jambes du général; le second fut blessé. Sans se troubler, Dieskau envoya le chevalier à la droite pour ranimer l'attaque, et refusa de se laisser emporter, disant " que le lit où il se trouvait était aussi bon pour mourir que celui qu'on voulait lui donner. " Il demanda sa longue-vue et son manteau, et ordonna à ceux qui étaient autour de lui de s'éloigner.† Au même instant les Canadiens et les sauvages se repliaient, et M. de Montreuil cherchait à rallier les troupes réglées, réduites à une centaine d'hommes; presque tous les officiers avaient été tués ou blessés.

L'action durait depuis cinq heures. Les ennemis avaient été si intimidés par la furie avec laquelle ils avaient été attaqués qu'ils restèrent dans leurs retranchements, à l'ex-

---

* " The regulars marched, as near as I could tell, six deep in close order and reached about 20 rods in length. The Canadians and Indians at the left having come helter-skelter, the woods being full of them, running with undaunted courage right down hill upon us, expecting to make us flee, as they had before done at the ——, and just now did to our men " (Extrait d'une lettre du général américain Pomeroy, alors colonel dans les milices de la Nouvelle-York, en date du 10 septembre 1755.)

† Relation de la campagne de 1755. — Lettre du baron de Dieskau au chevalier de Montreuil, en date de Bath, 26 janvier 1758.

ception de quelques hommes, qui sautèrent dehors. L'un d'eux, apercevant le général au pied d'un arbre, lui tira une balle qui lui traversa les deux cuisses. Ce soldat le fit ensuite prisonnier. C'était un déserteur canadien établi depuis une dizaine d'années dans la Nouvelle-York.

M. de Montreuil avait réussi à rallier ses troupes à cinq cents pas des retranchements, et à rétablir quelque peu l'ordre dans leurs rangs. Il ne fut pas inquiété dans sa retraite. A cet instant de la journée tout le corps français, de quinze cents hommes, était divisé par bandes et dispersé. Une partie se trouvait encore sur le champ de bataille du matin; une autre était en pleine retraite; et M. de Montreuil, avec un troisième débris, reprenait le chemin du Grand-Marais. Les ennemis firent une faute en ne poursuivant pas les Français épars dans la campagne. M. de Montreuil arriva au bout de deux jours au bord du lac; sa colonne était exténuée de fatigue et de faim, les Canadiens n'ayant pu ramasser les sacs déposés pour le premier combat et qui contenaient leurs vivres. Le reste de l'expédition le rejoignit peu à peu, et le corps entier retourna à Carillon.

Les pertes furent moins considérables qu'on n'aurait pu penser. Plus de trois cent dix hommes, cependant, du côté des Français, ou la moitié environ des troupes réglées et le quart des Canadiens et des sauvages qui attaquèrent les retranchements, furent tués, blessés ou pris; parmi eux il y avait treize officiers, dont neuf Canadiens.* La perte des Anglais, essuyée principalement dans la déroute du corps du colonel Williams, atteignit un chiffre plus élevé. Le colonel Titcombe fut tué dans les retranchements, le général Johnson et le major Nichols y furent blessés. De l'aveu même des vainqueurs, qui étaient au nombre de deux mille deux cents combattants, ce fut à leurs ouvrages et à leur artillerie qu'ils durent la victoire: les assaillants n'avaient point de canon.†

---

* Lettre de M. de Doreil au ministre, 20 octobre 1755.—Lettre de M. de Dieskau.

† "Our artillery played briskly on our front the whole time, and the breast work secured our men."—"They (the French) made a

Lorsque le baron de Dieskau fut amené au camp du commandant anglais, celui-ci, avec une humanité qui l'honore, le fit transporter dans sa tente et voulut qu'il fût pansé avant lui. Il porta à l'infortuné général toutes les attentions qu'il aurait eues pour un ami, et Dieskau ne les oublia jamais. Ce général resta prisonnier jusqu'à la fin de la guerre ; en 1757, il passa de New-York en Angleterre. Il languit jusqu'en 1767, qu'il mourut des suites de ses blessures, à Suresnes, près de Paris.

Comme Braddock, Dieskau dut ses malheurs à son excessif attachement à la discipline européenne, et au mépris qu'il fit des avis du gouverneur et des officiers canadiens sur la manière de combattre en Amérique. Une opiniâtreté outrée, fondée en partie sur des renseignements inexacts, et le peu de cas qu'il faisait des troupes américaines, le firent persister à attaquer avec des soldats fatigués à l'excès des troupes retranchées et deux fois plus nombreuses que les siennes. Il y sacrifia l'élite de ses soldats, et ébranla la confiance des Canadiens dans la capacité des officiers européens. On écrivit au ministre "qu'ils ne marcheraient plus avec la même assurance sous les ordres d'un commandant des troupes de France que sous ceux des officiers de la colonie."

L'échec des Français releva le courage des provinces anglaises, abattu par la sanglante défaite du général Braddock, mais n'eut point les conséquences qu'elles en attendaient. Dans le premier moment d'exaltation elles exagérèrent leur avantage ; elles en firent une victoire éclatante ; les journaux célébrèrent à l'envi les talents et le courage de Johnson ; la chambre des communes lui vota un don de cinq mille livres sterling, et le roi lui conféra le titre de baronnet.

Les colons anglais, croyant la route de Montréal désormais ouverte, commencèrent, après quelque temps d'attente, à s'étonner de l'inaction de cet officier. Chacun

---

bold attack and maintained it bravely ; our cannon and breast work saved us." — "We were effective about 2,200 at the time of the engagement." (Documents de Londres.) — Bancroft, *History of the United States*, tome 3.

pensait qu'il aurait dû s'avancer au moins jusqu'à Saint-Frédéric. L'ordre même lui fut transmis de marcher en avant pour complaire à l'opinion publique. Il s'y refusa et continua de se fortifier dans son camp. On l'accusa alors de plusieurs fautes, et surtout de n'avoir pas su profiter de la victoire, dans la crainte peut-être, ajoutaient quelques-uns, d'exposer les lauriers qu'il venait de cueillir. Johnson, piqué de ces déclamations populaires, écrivit que ses troupes manquaient des choses les plus nécessaires pour une campagne ; que, d'ailleurs, la manière dont les Français les avaient attaquées, leur avait imprimé une telle terreur * qu'elles se sentaient fort peu d'envie d'aller les inquiéter sur le territoire canadien. Après ces explications, l'armée fut licenciée. On ne retint sous les armes que six cents hommes, pour la garde du fort Edouard et pour celle du camp du lac Saint-Sacrement, auquel les Anglais donnèrent le nom de fort William-Henry, après y avoir fait des ouvrages qui le convertirent en véritable forteresse. †

La nouvelle de la défaite de Dieskau mit le Canada dans une vive inquiétude. Le gouverneur, sachant combien il était important de se maintenir à la tête du lac Champlain, fit élever un fort en bois sur la pointe de Carillon (Ticondéroga). Les troupes vinrent camper dans cette position, afin de s'opposer à l'ennemi, s'il venait à déboucher par la route de Whitehall ou par le lac Saint-Sacrement, et de couvrir le poste de Saint-Frédéric, clef du lac Champlain. Mais au bout de quelques semaines on reçut des nouvelles tranquillisantes sur les mouvements des Anglais. On apprit d'abord le licenciement de l'armée de Johnson, et ensuite la retraite des quinze cents hommes du général Shirley, destinés à faire le siège de Niagara. Cet officier, n'ayant pu terminer assez tôt ses préparatifs à Albany, avait abandonné l'entreprise, après s'être porté néanmoins jusque sur le bord du lac Ontario, où il avait laissé sept cents hommes au colonel Mercer pour garder Oswégo et bâtir deux nouveaux forts autour

* Minot, *Continuation of the History of Massachusetts' Bay.*

† Bancroft.

de cette place. Il paraît que la nouvelle du désastre de Braddock avait découragé ses soldats, qu'ils s'étaient mis à déserter en grand nombre, et que l'arrivée de renforts à Frontenac et à Niagara avait dissipé le peu d'espoir qui leur restait de s'emparer de ces postes importants. *

Ainsi les trois principales attaques des Anglais contre les forts Duquesne, Saint-Frédéric et Niagara, avaient échoué ; et le Canada pouvait s'estimer heureux d'un résultat qui passait ce qu'il avait espéré. Les troupes françaises occupaient encore les positions qu'elles avaient au printemps, hormis celle de Beauséjour, dont la perte n'eut aucune influence sur le sort des événements militaires.

Les échecs des ennemis eurent des suites désastreuses pour leurs frontières. Leurs armées ayant été défaites ou obligées de retraiter, la bride fut lâchée aux bandes canadiennes et sauvages ; elles détruisirent plusieurs établissements anglais, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la Virginie. Plus de mille habitants furent massacrés ou traînés en captivité. Les colons épouvantés allèrent chercher un refuge dans les provinces méridionales ou sur les bords de la mer. Toutes les colonies anglaises étaient dans l'étonnement en voyant le résultat de la campagne. " Nous avions mis quatre armées sur pied, dit Minot, un de leurs historiens ; nos côtes étaient gardées par la flotte du brave et vigilant Boscawen ; nous n'attendions qu'un signal pour nous emparer de la Nouvelle-France. Mais quel n'est pas notre désappointement ! Nous avons réussi en Acadie, il est vrai, mais Braddock a été défait ; mais Niagara et Saint-Frédéric sont encore entre les mains des Français ; mais les barbares ravagent nos campagnes, égorgent nos habitants ; nos provinces sont déchirées par les factions, et le désordre règne dans nos finances." Les préparatifs de l'expédition contre le fort Saint-Frédéric avaient coûté plus de quatre-vingt mille livres sterling à la Nouvelle-Angleterre seulement. Ces provinces se voyaient ainsi, à la fin de l'année, exposées à tous les malheurs d'une guerre inspirée par leur seule ambition.

---

* Smollett, *History of England*, tome III.

Les troupes françaises vinrent prendre leurs cantonnements dans les environs de Montréal. Si, en Canada, l'aspect actuel des choses était favorable, l'avenir paraissait toujours menaçant. Déjà l'on souffrait de la rareté des vivres. Le manque de récoltes dans le gouvernement de Québec, les levées considérables de grains qu'on avait faites pour la subsistance des troupes et des sauvages, et pour celle des Acadiens répandus sur les rives du golfe Saint-Laurent et de la baie de Fundy, avaient amené une disette assez sérieuse, surtout parmi les habitants pauvres des villes. Ce n'était là cependant que le prélude des maux, des privations de tous genres que devait entraîner cette guerre longue et cruelle.

On annonçait que l'Angleterre opérerait dans la campagne prochaine avec un grand accroissement de forces. Le Canada ne perdit point de temps, et il se mit en état de repousser les ennemis. Le gouverneur et l'intendant demandèrent à Paris des secours en soldats, en matériel de guerre et en vivres. Ils comparaient la situation inégale des Français et des Anglais en Amérique. Les principaux officiers de l'armée, en correspondance avec les ministres, écrivaient dans le même sens. Plusieurs d'entre eux avaient des craintes, qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler. "La situation de la colonie, disait M. Doreil, commissaire des guerres, est critique à tous égards ; elle exige de prompts et puissants secours. J'ose même assurer que, si l'on n'en envoie pas, elle courra les plus grands risques dès l'année prochaine."

Ainsi toutes les correspondances faisaient ressortir la disproportion des forces. Elles demandaient surtout un général expérimenté pour remplacer le baron de Dieskau, des ingénieurs et des officiers d'artillerie. "Il faudrait, écrivait l'intendant, plusieurs corps en campagne le printemps prochain ; seize ou dix-sept cents soldats, avec mille ou douze cents hommes de troupes de la colonie, ne suffiront pas. Il faut toujours conserver une certaine quantité des dernières pour le service des trois villes ; il en faut aussi pour les différents postes. Ce sont les Canadiens qui font la plus grande partie de ces armées, sans

compter mille à douze cents continuellement occupés aux transports. Les Canadiens, étant ainsi employés à l'armée, ne labourent point leurs terres défrichées, bien loin d'en défricher de nouvelles. Les levées qu'on va faire dépeupleront encore les campagnes. Que deviendra la colonie? Tout y manquera, principalement le blé. On avait eu jusqu'à présent l'attention de ne faire les levées qu'après les labours du printemps. Ce ménagement ne peut plus avoir lieu, puisqu'on fera aussi la guerre pendant l'hiver, et que les armées doivent être rassemblées dès le mois d'avril! De plus les Canadiens diminuent beaucoup. Il en est mort un grand nombre de fatigues et de maladies. Il ne faut, ajoutait l'intendant, compter sur les sauvages qu'autant que nous serons supérieurs, et qu'on fournira à tous leurs besoins." Telle était déjà la gravité des choses à la fin de 1755.

Cependant la deuxième année d'hostilités en Amérique expirait, et les deux puissances ne s'étaient pas encore déclaré formellement la guerre. La diplomatie européenne restait toujours saisie des questions en litige. Le 21 décembre 1755, M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, adressa à M. Fox une note dans laquelle il demandait satisfaction des insultes faites au pavillon français, et déclarait qu'il regarderait un refus comme un dessein formé par la cour de Londres de troubler le repos de l'Europe. Le ton de cette note est une nouvelle preuve de la faiblesse de Louis XV. "Il n'a pas tenu au roi, disait son ministre, que les différends concernant l'Amérique n'aient été terminés par les voies de conciliation, et Sa Majesté est en état de le démontrer à l'univers entier par des preuves authentiques. Le roi, toujours animé du désir le plus sincère de maintenir le repos public et la plus parfaite intelligence avec Sa Majesté Britannique, a suivi, avec la bonne foi et la confiance la plus entière, la négociation relative à cet objet. Les assurances que le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres renouvelaient sans cesse, de vive voix et par écrit, étaient si formelles et si précises sur les dispositions pacifiques de Sa Majesté Britannique, que le roi se serait reproché d'avoir le moindre doute sur les intentions

de la cour de Londres. Il n'est guère possible de concevoir comment ces assurances peuvent se concilier avec les ordres offensifs donnés en novembre 1754 au général Braddock, et au mois d'avril 1755 à l'amiral Boscawen.... Sa Majesté croit donc devoir s'adresser directement à Sa Majesté Britannique, et lui demander la restitution prompte et entière de tous les vaisseaux français, tant de guerre que marchands, qui, contre toutes les lois et toutes les bienséances, ont été pris par la marine anglaise, et de tous les officiers, soldats, matelots, artillerie, munitions, et généralement de tout ce qui appartenait à ces vaisseaux. Le roi aimera toujours mieux devoir à l'équité du roi d'Angleterre qu'à tout autre moyen, la satisfaction que Sa Majesté a droit de réclamer."

Le ministre anglais répondit à M. Rouillé, le 13 janvier 1756, en termes modérés mais positifs, qu'il ne pourrait pas donner cette satisfaction tant que la chaîne de forts établie au nord-ouest des Apalaches existerait ; le roi son maître "n'ayant rien fait, dans toutes ses démarches, que ce que les hostilités commencées par la France en pleine paix et ce que Sa Majesté doit à son honneur, à la défense des droits et des possessions de sa couronne et à la sûreté de son royaume, ont rendu juste et indispensable."

L'entente n'était plus possible. L'indolent Louis XV fut obligé de vaincre ses répugnances et de se résoudre à la guerre. Les Anglais eurent ordre de sortir de France, leurs vaisseaux furent saisis dans les ports, on arma des escadres, on menaça la Grande-Bretagne d'une descente. Elle demanda un secours de troupes mercenaires à la Hesse-Cassel et au Hanovre. Mais ces menaces de descente cachaient un autre projet, que le peuple anglais n'apprit que par la défaite de l'amiral Byng et la prise de l'île de Minorque.

En Europe, comme en Amérique, partout alors retentissait le bruit des armes. Le 17 mai, l'Angleterre publia une déclaration de guerre contre la France, qui en fit une à son tour contre l'Angleterre le 16 juin. Ces actes n'étaient plus qu'une formalité puérile : le sang déjà répandu avait parlé un langage plus solennel.

Les ministres français envoyèrent au Canada deux nouveaux bataillons et quatre cents recrues. Ils envoyèrent aussi des vivres et un million trois cent mille francs en numéraire. L'argent fit, contre toute attente, un grand mal au pays, comme on l'a vu dans le chapitre sur le commerce, en ce que sa circulation fit baisser le papier-monnaie et les lettres de change d'un quart.

Pour remplacer le général Dieskau, le roi choisit le marquis de Montcalm, qu'il nomma maréchal de camp. C'était un officier plein de bravoure, qui comptait de longs services. Il était né en 1712, au château de Candiac, près de Nîmes, d'une très ancienne famille du Rouergue, alliée à la maison de Gozon. Il s'était signalé sous le maréchal de Belle-Isle, dans la fameuse retraite de Prague. Il s'était distingué aussi, à la tête de son régiment, en Italie, à la bataille de Plaisance et au sanglant combat du col de l'Assiette: il avait reçu cinq blessures dans ces deux actions. Mais M. de Montcalm possédait tous les défauts des généraux de son temps; il était à la fois rempli de feu et de nonchalance, timide dans ses mouvements stratégiques et audacieux au combat jusqu'à négliger les règles de la plus commune prudence.

Il s'embarqua pour le Canada en même temps que les secours, et arriva à Québec vers le milieu de mai (1756); les troupes y arrivèrent peu après, avec les vivres et les munitions de guerre, qu'on attendait avec la plus vive impatience. Ces renforts, réunis aux quatre bataillons reçus l'année précédente et aux autres troupes réglées de la colonie, portaient toute l'armée régulière à près de quatre mille hommes.

" Avec Montcalm, dit M. Dussieux, étaient aussi arrivés plusieurs officiers: M. le chevalier de Lévis, depuis duc de Lévis et maréchal de France, alors brigadier, officier de grande distinction, " très habile homme, d'un ton très militaire et qui sait prendre un parti; " Montcalm disait encore, en parlant de lui, qu'il était " infatigable, courageux et d'une bonne routine militaire; " — M. de Bougainville, aide de camp de Montcalm, alors capitaine de dragons, qui plus tard deviendra une de nos illustrations

maritimes: "tout en s'occupant de son métier, dit Montcalm, il pense à l'Académie des sciences;"—M. de Bourlamaque, colonel d'infanterie et ingénieur, "trop minutieux," mais qui gagnera "furieusement" dans l'esprit de tout le monde pendant la campagne de 1757;" etc.

Montcalm alla rejoindre à Montréal le gouverneur, qui se tenait là pour être plus près du théâtre des hostilités. Après avoir considéré la situation du pays et toutes les circonstances, il fut arrêté entre eux que deux camps principaux seraient établis, l'un à Carillon et l'autre à Frontenac, afin d'être à portée d'observer les forts Oswégo et Edouard, où les Anglais commençaient à rassembler leurs forces pour s'avancer sur le lac Ontario et sur le lac Champlain. Un bataillon se rendit jusqu'à Niagara, que M. Pouchot, officier d'infanterie versé dans la science de l'ingénieur, fut chargé de fortifier. Deux autres bataillons furent dirigés sur Frontenac, avec ordre de s'y retrancher et de donner la main à mille Canadiens et sauvages disséminés depuis ce poste jusqu'à Niagara. M. de Bourlamaque eut le commandement sur cette frontière. Quant à Carillon, trois mille hommes, dont quinze cents soldats réguliers, s'y trouvèrent réunis à la fin de juillet sous les ordres de M. de Lévis.

Il fut envoyé aussi cent vingt hommes à Gaspé pour la protection des pêcheries, et M. de Boishébert demeura chargé de la défense de la frontière du côté de l'Acadie, avec un corps de Canadiens et de sauvages. Dans l'Ouest, M. Dumas releva M. de Contrecœur au fort Duquesne, et M. de Belestre alla commander au Détroit.* Trois mille cinq cents Canadiens et sauvages étaient répandus entre le lac Erié et la vallée du Mississipi, sur la ligne de l'Ohio et de la rivière des Illinois. Les forces armées pour la défense du Canada, depuis le Cap-Breton jusqu'aux Illinois, s'élevèrent donc, dans cette campagne, à douze mille hommes au plus; elles étaient beaucoup

---

* Ces commandants avaient pour lieutenants MM. de Repentigny, de Langlade, Hébert, de Beaubassin, etc.

moindres lorsque les miliciens, après leurs expéditions guerrières, rentraient dans leurs foyers pour faire les semailles ou la moisson et vaquer aux autres travaux des champs.

La forteresse de Louisbourg, d'une importance capitale, avait à elle seule une garnison de onze cents hommes, ce qui était encore trop peu cependant. On le sentit à la cour, et l'on voulut y faire passer un renfort de six cents hommes sur la frégate l'*Arc-en-ciel*. Mais cette frégate fut prise par une croisière anglaise sur les côtes du Cap-Breton.

Tels étaient les préparatifs des Français pour la campagne de 1756. Ceux de l'Angleterre furent beaucoup plus considérables.

Elle ne voulut rien changer à son plan d'invasion de l'année précédente. Elle donna les secours d'argent et les soldats qu'on lui demanda, pour laver la honte de la défaite du général Braddock et pour venger la perte de l'île de Minorque dans la Méditerranée, deux événements qui avaient fait du bruit en Europe. L'Amérique, principal théâtre des opérations militaires, fixa surtout l'attention des peuples britanniques ; ils voyaient là leurs futures conquêtes et le siège d'une domination permanente. Le comte de Loudoun, vieil officier de distinction, fut nommé gouverneur de la Virginie et ensuite général en chef des armées de l'Amérique septentrionale. Le général Abercromby y fut envoyé avec deux régiments. La chambre des communes vota un don de cent quinze mille livres sterling aux colonies. Les gouverneurs des provinces s'assemblèrent à New-York, et résolurent de lever dix mille hommes pour prendre le fort Saint-Frédéric et ouvrir le chemin de Montréal par le lac Champlain ; six mille hommes, pour assiéger Niagara et couper la communication de la vallée de l'Ohio ; trois mille, pour marcher sur le fort Duquesne ; enfin deux mille, pour faire diversion vers Québec, en descendant la rivière Chaudière, qui tombe dans le Saint-Laurent à quelques milles au-dessus de cette ville, et jeter des alarmes dans le centre du Canada. Ces milices, sans compter les troupes réglées, devaient composer, avec d'autres petits corps volants placés sur les

frontières, environ vingt-cinq mille hommes. * Mais, malgré ces forces de terre, doubles de celles des Français, et malgré des flottes nombreuses sur l'Océan, nous allons voir que la campagne de 1756 fut encore plus malheureuse pour l'Angleterre que les deux précédentes.

---

* Bancroft.

CHAPITRE II.

PRISE D'OSWÉGO ET DE WILLIAM-HENRY.

1756-1757.

Alliances avec les sauvages ; les cantons iroquois protestent de leur neutralité. — Bandes canadiennes en campagne tout l'hiver (1755-56) ; destruction du fort Bull et dispersion d'un convoi d'environ quatre cents bateaux ennemis. — Commencement de désunion entre le gouverneur et le général Montcalm à l'occasion de l'entreprise contre Oswégo. — Siège de cette place. — La garnison, abandonnée du général Webb, capitule. — Butin que l'on fait. — Les sauvages tuent un grand nombre de prisonniers ; on ne parvient à les arrêter qu'avec beaucoup de peine. — Les fortifications d'Oswégo sont rasées. — Joie que cette victoire répand en Canada. — Les Anglais suspendent toutes leurs opérations jusqu'à la fin de la campagne. — Les sauvages ravagent leurs provinces. — Les Canadiens détruisent Granville à vingt lieues de Philadelphie. — Disette en Canada. — Arrivée de beaucoup d'Acadiens, qui mouraient de faim. — Ils se dispersent dans le pays. — Demande de secours à la France. — Augmentation rapide des dépenses. — Montcalm propose d'attaquer l'Acadie. — Pitt monte au timon des affaires en Angleterre ; nouveaux efforts de cette puissance en 1757. — Elle forme et on abandonne en chemin le dessein de prendre Louisbourg, protégé par la flotte de l'amiral Dubois de La Mothe. — Des bandes canadiennes tiennent la campagne pendant l'hiver ; M. Rigaud, à la tête de quinze cents hommes, ravage les environs du fort William-Henry. — Les tribus sauvages restent fidèles à la France, qui envoie quelques secours.— Prise de William-Henry après un siège de six jours.—La garnison met bas les armes. — Les prisonniers sont encore attaqués à l'improviste par les sauvages, qui en massacrent plusieurs, pillent et dispersent le reste.— Le fort William-Henry est rasé.— La disette augmente en Canada.— Murmures des troupes. — Les dissensions deviennent plus visibles entre les chefs de la colonie. — Succès variés de la France dans les autres parties du monde. — L'Angleterre porte son armée en Amérique à cinquante mille hommes, dont vingt-deux mille de troupes réglées, pour la campagne de 1758.

Pendant l'hiver, M. de Vaudreuil porta son attention sur l'affaire très importante des alliances avec les indigènes, surtout de l'alliance avec les Cinq-Nations, qui cherchaient à conserver la neutralité et à faire respecter l'intégrité de leur territoire. Il reçut avec beaucoup d'égards l'ambassade nombreuse que ces nations lui envoyèrent, et les fit assurer que son plus grand désir était de rester en bonne intelligence avec elles. Les ambassadeurs iroquois renouvelèrent leurs protestations pacifiques. Ce fut en partie pour ne pas indisposer ces peuples que l'on rasa ensuite les fortifications d'Oswégo, lorsqu'on s'en fut rendu maître.

La saison des opérations allait commencer ; mais l'ennemi ne mettait pas à paraître en campagne le même empressement que l'année précédente. D'ailleurs la levée de ses troupes avait éprouvé des délais inévitables. Une difficulté d'étiquette vint les accroître. D'après des règles de guerre faites à Londres, les officiers de l'armée régulière devaient avoir la préséance sur ceux de la milice coloniale. Cette distinction causa un mécontentement universel parmi la libre et fière population américaine. Elle repoussa avec dédain l'infériorité qu'on voulait lui imposer, et lord Loudoun fut obligé de laisser subsister l'ancien état de choses. Il ne changea rien à l'organisation militaire que les colonies s'étaient attribuée au commencement de la guerre. En Canada les mêmes difficultés se présentèrent ; la sagesse du gouvernement les fit cesser aussitôt. M. de Vaudreuil, qui était l'ami et le protecteur des Canadiens, repoussa toute atteinte à leurs droits et à l'usage établi.

L'inaction prolongée des Anglais permit de mettre à exécution un projet conçu dès le temps de la construction du fort Oswégo, qu'on avait regardée comme une menace. M. de Vaudreuil, ayant à cœur la prise de ce fort, n'avait fait que l'ajourner l'année précédente, et tout fut préparé pour l'entreprendre à la première occasion favorable. Duant l'hiver des partis avaient été tenus en campagne afin de couper les communications de la place. Au le mois de mars (1756), M. de Léry, * à la tête de

* Fils de l'ingénieur de ce nom et lieutenant des troupes de la marine.

trois cent cinquante hommes, enleva un magasin considérable, connu sous le nom de fort Bull, situé entre Schenectady et Oswégo. Il y détruisit une très grande quantité de poudre et de projectiles de guerre, dont la perte retarda beaucoup les mouvements de l'ennemi. Le fort Bull était palissadé et percé de meurtrières. Sa prise offrit ceci de singulier, que les meurtrières, au lieu d'être une protection pour la garnison, servirent aux assaillants, qui s'en emparèrent avant qu'elle pût s'y placer, et tirèrent par ces ouvertures du dehors en dedans de l'enceinte. Les palissades ayant été coupées à coups de hache, le fort fut emporté de vive force, et tous ceux qui le défendaient furent passés au fil de l'épée. *

M. de Vaudreuil envoya, de bonne heure le printemps, M. de Villiers avec neuf cents hommes dans les environs d'Oswégo pour inquiéter les Anglais. Ce détachement eut plusieurs escarmouches. Le 3 juillet, il attaqua un convoi de trois à quatre cents bateaux, revenant de porter des armes et des vivres au fort, le dispersa, tua beaucoup de monde, leva des chevelures et fit des prisonniers. †

Après ce nouveau succès l'attaque d'Oswégo fut définitivement résolue, et les troupes reçurent l'ordre de se mettre en marche. Ce fut alors que le public crut apercevoir quelque refroidissement entre le gouverneur et le commandant des troupes. Ces deux chefs, qui s'étaient plu d'abord, avaient fini par s'éloigner l'un de l'autre. La différence de caractère et quelques personnes intéressées à les désunir, confirmèrent en eux la plus malheureuse des dispositions. Dans les commencements leurs amis intimes s'aperçurent

* Mémoires sur les affaires du Canada de 1749 à 1760.

† Lettre de M. de Montcalm au ministre, du 20 juillet 1756. "L'avantage, dit-il, aurait été plus considérable si les sauvages n'avaient pas attaqué trop tôt." — Lettre de M. de Vaudreuil, du 30 août. — La plupart des historiens américains ne parlent point de cette surprise. Smollett rapporte que les Anglais étaient commandés par le colonel Bradstreet ; qu'ils défirent complètement leurs assaillants après un combat de trois heures, et firent soixante-dix prisonniers. Mais Sismondi, parlant de Smollett, observe qu'il n'a écrit en général que sur des rapports de gazette et qu'il mérite peu de croyance.

seuls d'un changement qui devait être si funeste par la suite ; mais cette division devint bientôt apparente pour tout le monde.

Montcalm, par un fatal pressentiment, ne crut jamais au succès de la guerre, comme ses lettres ne l'attestent que trop ; de là une apathie qui lui aurait fait négliger tout mouvement offensif, sans Vaudreuil, qui, soit par conviction, soit par politique, ne parut au contraire jamais désespérer, et conçut et fit exécuter les entreprises les plus glorieuses qui aient signalé les armes françaises dans cette guerre. Tel était cependant le progrès de l'idée de Montcalm dans l'armée, que le gouverneur disait dans une lettre aux ministres après la prise d'Oswégo, que s'il se fût arrêté à tous les propos inconsidérés qu'on tenait à ce sujet, il aurait été obligé de renoncer à une entreprise qui devait déranger si profondément tous les plans des généraux anglais. En effet Montcalm ne l'approuvait qu'à demi, et avait des doutes sur le succès ; il s'exprimait ainsi dans une dépêche : " L'objet qui me fait passer à Frontenac m'a paru assez militaire, si toutes les parties de détail sont bien combinées ; je pars sans en être ni assuré ni convaincu." Au reste, Montcalm était effrayé par les obstacles naturels qu'offrait le pays. " On n'a, disait-il, d'autres chemins que des rivières remplies de sauts et de rapides, et des lacs que la violence des vagues rend souvent impraticables aux bateaux."*

Le fort Oswégo, bâti par les Anglais sur la rive droite du lac Ontario pour protéger leur commerce et les établissements qu'ils voulaient former entre la rivière Hudson et ce lac, acquérait en temps de guerre une double importance par sa situation. Il servait, d'un côté, à contenir les tribus iroquoises, et menaçait, de l'autre, les communications entre l'extrémité inférieure et l'extrémité supérieure du Canada, car de là les Anglais pouvaient agir contre le fort Frontenac et s'emparer du commandement du lac Ontario. Il était donc important de se rendre maître de cette position et de les rejeter dans la vallée de l'Hudson. C'est ce que M. de Vaudreuil voulait exécuter.

* Documents de Paris.

Ce gouverneur avait si bien pris ses mesures que l'armée surprit, pour ainsi dire, les ennemis, qui, tenus en échec par nos détachements, n'avaient pu faire de reconnaissances au loin. Il avait réuni trois mille hommes à Carillon, et Montcalm s'y était rendu avec grand bruit pour attirer les regards des Anglais de ce côté. Tandis qu'ils croyaient encore ce général, qu'ils redoutaient, sur le lac Champlain, Montcalm était revenu subitement à Montréal ; et trois jours après, le 21 juillet, il en repartait pour aller se mettre à la tête d'un corps expéditionnaire que M. de Bourlamaque avait assemblé à Frontenac. Un camp d'observation avait été formé par M. de Villiers dans la baie de Niaouré (Sackett's-Harbour), à quinze lieues en deçà d'Oswégo ; le commandement en fut donné à M. Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur général, avec ordre de protéger d'abord le débarquement de l'armée sur la rive méridionale du lac, et ensuite d'en former l'avant-garde. Afin de n'éprouver aucun obstacle de la part des Iroquois et d'avoir des otages qui répondissent de la neutralité de leurs nations, leurs principaux guerriers avaient été attirés à Montréal et à Niagara. On avait en même temps placé deux barques armées de plusieurs canons en croisière devant Oswégo, et établi une suite de postes d'éclaireurs entre ce fort et Albany pour intercepter les courriers.

Le marquis de Montcalm arriva à Frontenac le 29 juillet. Le 4 août, il s'embarqua avec la première partie de l'expédition et atteignit Niaouré le 6. La seconde division y arriva le 8. Ces troupes formaient en tout environ trois mille hommes, dont treize cents réguliers, quinze cents Canadiens et soldats de la colonie et deux cent cinquante sauvages.* Pour dérober leur marche, elles cheminaient de nuit seulement, et se retiraient le jour dans les bois du rivage, en couvrant de feuillages épais les bateaux qui servaient à les transporter. Elles parvinrent ainsi le 10, sans être découvertes, dans une anse à une demi-lieue de la place, et, le lendemain, l'avant-garde investit le fort Ontario.

* Les auteurs américains disent cinq mille. Nous donnons les chiffres officiels.

Les ouvrages défensifs d'Oswégo consistaient en trois forts détachés ; le fort Oswégo proprement dit, sur la rive gauche de la rivière dont il avait le nom ; le fort George, situé sur une hauteur à trois cents toises de celui d'Oswégo, qu'il dominait ; et le fort Ontario, élevé tout récemment au milieu d'un plateau, sur la rive droite, dans l'angle formé par le lac et la rivière. Le fort George n'était qu'un mauvais retranchement de terre entouré de pieux. Ces diverses fortifications étaient garnies de canons et défendues par seize ou dix-sept cents hommes des régiments de Shirley, Pepperell et Schuyler, noms populaires depuis l'expédition de Louisbourg. Le colonel Mercer y commandait.

Les Français, ayant établi leur camp dans l'anse où ils avaient débarqué, employèrent deux jours à percer dans un bois marécageux un chemin jusqu'au fort Ontario, pour le passage des troupes et de l'artillerie. Bourlamaque fut chargé de diriger le siège. La tranchée, ouverte à quatre-vingt-dix toises du fort, malgré un feu d'artillerie et de mousqueterie très vif, reçut six pièces de canon. Mercer, qui s'était transporté dans ce fort, n'attendit pas l'assaut sur ses remparts ; lorsqu'il n'eut plus de poudre, il fit enclouer les canons et l'évacua. Les Français y entrèrent aussitôt. Alors Mercer détacha trois cent soixante-dix hommes pour tenir la communication libre entre le fort George et Oswégo, où il se retira. Mais, le 14, au point du jour, M. Rigaud de Vaudreuil passa la rivière à la nage, avec un corps de Canadiens et de sauvages, et chassa ces troupes, jetant par ce mouvement hardi la crainte chez les assiégés. Montcalm fit promptement établir sur le bord escarpé de la rivière, en face du fort Oswégo, une batterie dont les feux plongeants couvrirent la place de projectiles, qui frappaient les soldats, découverts jusqu'aux genoux. A sept heures du matin, le colonel Mercer fut tué, et quelques heures après, les assiégés, découragés par la rapidité des travaux du siège, le passage audacieux de la rivière, qui leur ôtait tout moyen de retraite, et par la mort de leur commandant, demandèrent à capituler. Pendant ce temps un corps de deux mille hommes, aux ordres du général Webb, se trouvait à peu de distance, et Montcalm, s'atten-

dant d'un moment à l'autre à le voir paraitre, s'était préparé à le bien recevoir. Le colonel Mercer avait écrit à Webb, le 12, pour l'appeler à son secours; la lettre avait été interceptée et remise au général français. Le général Webb apprit en route, à Wood-Creek, la capitulation d'Oswégo. Il rebroussa avec une précipitation qui tenait presque de l'épouvante.

La capitulation fut signée à onze heures du matin par le colonel Littlehales. Quatorze cents soldats, trois cents marins et ouvriers, quatre-vingts officiers, une centaine de femmes et d'enfants, se rendirent prisonniers. On prit sept brigantins de huit à dix-huit canons, deux cents bateaux de transport, plus de cent vingt bouches à feu, une immense quantité d'armes, de munitions et de vivres, cinq drapeaux et la caisse militaire, renfermant dix-huit mille francs.* Cette belle conquête ne coûta que quelques hommes aux Français. Les assiégés en avaient perdu environ cent cinquante, tant tués que blessés, y compris plusieurs soldats qui avaient voulu se sauver dans les bois pendant la capitulation, et qui étaient tombés sous la hache des sauvages.

Ces barbares, se voyant frustrés du pillage qu'un assaut leur aurait livré, se jetèrent sur des prisonniers isolés, les dépouillèrent et les massacrèrent. Ils envahirent les hôpitaux et enlevèrent la chevelure à une partie des malades et des blessés. Une centaine de personnes devinrent leurs victimes. Au premier bruit, le général Montcalm s'était hâté de prendre des mesures énergiques pour faire cesser ces sanglants désordres; il n'y réussit qu'avec beaucoup de difficulté, et encore, pour satisfaire les sauvages, excités par la vue du sang qu'ils venaient de verser, fut-il obligé de leur promettre de riches présents. "Il en coûtera au roi huit à dix mille livres, écrivit-il au ministre; mais ils nous conserveront plus que jamais l'affection des nations. Il n'y a rien que je n'eusse accordé plutôt que de faire une démarche contraire à la bonne foi française."

---

* *Mémoires sur les affaires du Canada.* La perte totale des Anglais fut de quinze millions.

Toutes les fortifications d'Oswégo furent rasées, suivant les ordres du gouverneur, en présence de chefs iroquois, qui virent tomber avec une vive satisfaction ces forts élevés dans leur territoire, et qui offusquaient au plus haut degré leur amour-propre national. Cette résolution était d'une sage politique. Les Français, au reste, n'avaient pas assez de troupes pour laisser là une garnison capable de s'y maintenir, avec le lac Ontario à dos.

L'époque de la moisson appelait depuis quelque temps le retour des Canadiens dans leurs foyers. L'armée s'en revint dans la colonie, où la victoire de Montcalm causa une joie universelle et fut l'occasion de réjouissances publiques. Le *Te Deum* fut chanté solennellement dans les églises des villes, pendant qu'on attachait à leurs murailles les drapeaux pris sur l'ennemi, comme des trophées propres à encourager les Canadiens. Les regrets des Anglais, qui regardèrent la perte d'Oswégo comme l'événement le plus désastreux qui pût leur arriver, montraient qu'on n'avait pas exagéré la valeur de cette conquête. En effet, ils suspendirent aussitôt toutes leurs opérations offensives, et le général Abercromby accusa le général Schuyler de ne lui avoir pas fait connaître l'état de la place. Le général Winslow reçut ordre de ne point marcher sur Carillon, mais de se retrancher de manière à surveiller les routes du lac Champlain et d'Oswégo. Le général Webb fut placé avec quatorze cents hommes au portage de la tête du lac Saint-Sacrement, et sir William Johnson, avec mille miliciens, à German-Flatts, sur la rivière Hudson. L'expédition par la Chaudière fut abandonnée ou changée en course de maraudeurs, et celle que les Anglais avaient projetée contre le fort Duquesne, fut remise à un temps plus propice. Ces mesures occupèrent les ennemis le reste de la campagne.

L'attaque d'Oswégo, dont la conception était due à M. de Vaudreuil et l'exécution au général Montcalm, fit le plus grand honneur à ces deux hommes ; mais le succès qui l'avait couronnée ne rétablit point entre eux une amitié franche et cordiale. Montcalm parut mécontent et morose ; et, comme s'il eût regretté une victoire obtenue contre ses

prévisions, il écrivit au ministre à Paris : "C'est peut-être la première fois qu'avec trois mille hommes et moins d'artillerie qu'eux, on en a assiégé dix-huit cents, qui pouvaient être promptement secourus par deux mille, et s'opposer à notre débarquement, ayant une supériorité de marine sur le lac Ontario. Le succès a été au delà de toute attente. La conduite que j'ai tenue en cette occasion, et les dispositions que j'avais arrêtées, sont si fort contre les règles ordinaires, que l'audace qui a été mise dans cette entreprise doit passer pour témérité en Europe ; aussi je vous supplie, Monseigneur, pour toute grâce, d'assurer Sa Majesté que si jamais elle veut, comme je l'espère, m'employer dans ses armées, je me conduirai sur des principes différents." * Il se plaignit peu après de plusieurs petits désagréments que le gouverneur lui avait fait éprouver. Il disait qu'il recevait, ainsi que M. de Lévis, des lettres et des ordres écrits avec duplicité pour faire retomber le blâme sur eux en cas d'échec ; que les Canadiens n'avaient ni discipline, ni subordination, etc. Les louanges que M. de Vaudreuil donnait dans ses dépêches à la bravoure de ces derniers, avaient excité, à ce qu'il paraît, la jalousie des troupes régulières ; et le marquis de Montcalm était devenu auprès de la mère patrie l'organe d'un système de dénigrement où il faut voir aussi un symptôme lointain de la désorganisation sourde qui s'opérait alors dans tous les éléments de l'ancienne monarchie.

Après la perte d'Oswégo, les Anglais n'osèrent plus rien entreprendre jusqu'à la fin de la campagne, ni vers le lac Ontario ni au delà de l'Acadie. Sur le lac Saint-Sacrement, les hostilités se bornèrent à des escarmouches ; et à la fin de l'automne, les troupes françaises revinrent prendre leurs quartiers d'hiver ; il resta quelques centaines d'hommes en garnison à Carillon et à Saint-Frédéric, sous les ordres de MM. de Lusignan et de Gaspé.

Vers l'Ohio, il ne s'était passé rien de remarquable, sinon que le colonel Washington avait été battu à Astigué, grosse bourgade des Loups, du parti des Français,

* Lettre du 28 août 1756.

par M. de Rocquetaillade. * Mais les sauvages continuaient de courir dans la Pensylvanie, dans le Maryland et dans la Virginie. Un petit détachement, envoyé par M. Dumas, eut l'audace d'aller enlever le fort Granville, à vingt lieues de Philadelphie. Plus de soixante lieues de pays sur les confins avaient encore été abandonnées cette année, avec les récoltes et les bestiaux, par les habitants, qui s'étaient enfuis au delà des montagnes Bleues. Des milices, vêtues et tatouées à la manière des sauvages, n'avaient pu arrêter qu'un instant ces invasions dévastatrices. Washington eut même des craintes pour la sûreté de Winchester, petite ville florissante de la Virginie. Washington, qui commandait sur cette frontière en flammes, outré de n'avoir pu prévenir de telles désolations, écrivit au gouverneur de la province : "Je déclare solennellement que je m'offrirais volontiers en sacrifice à nos barbares ennemis, si en donnant ma vie je pouvais contribuer au soulagement du peuple."

Ainsi toutes les opérations militaires de la campagne avaient été favorables aux armes françaises. Avec moins de six mille hommes, on avait paralysé les mouvements de près de douze mille, rassemblés entre l'Hudson et le lac Ontario, et on avait pris une forte place de guerre. Pour récompenser le courage et le zèle des troupes, Louis XV promut à un grade supérieur ou décora de la croix de Saint-Louis plusieurs officiers.

Malgré ces succès la situation du pays était toujours critique. L'attention du gouvernement se portait alors sur la disette, plus redoutable encore que le fer de l'ennemi. La vue de la misère et des souffrances de la population entretenait des pressentiments sinistres dans le cœur des hommes les plus résolus. La petite vérole faisait des ravages terribles, surtout parmi les sauvages. Les Abénaquis, cette nation si brave et si fidèle à la France et au catholicisme, furent presque entièrement détruits par le fléau. Il n'en resta que des débris, qui s'attachèrent peu à peu aux Anglais, leurs plus proches voisins. Les récoltes avaient

---

* Mémoires sur les affaires du Canada.

encore manqué, et, sans les vivres trouvés à Oswégo, on ne sait ce que seraient devenus les postes de Frontenac, de Niagara et ceux de l'Ohio. L'intendant fut obligé de faire distribuer du pain au peuple des villes chez les boulangers, auxquels il fournissait de la farine des magasins du roi. Les habitants, mourants de faim, accouraient en foule, et se l'arrachaient à la distribution. * Dans le même temps les bâtiments envoyés à Miramichi pour porter des provisions aux Acadiens, revinrent chargés de ces malheureux, qui périssaient de misère et qui ne demandaient que des armes et du pain pour prix de leur dévouement. Leur arrivée empira les choses, et l'on fut obligé de leur donner de la chair de cheval. Une partie mourut de la petite vérole, une autre fut établie dans quelques seigneuries de Montréal et des Trois-Rivières, où elle fonda les paroisses de l'Acadie, Saint-Jacques, Nicolet et Bécancour ; le reste traîna une existence misérable dans les villes et dans les campagnes, où il finit par se disperser et se fondre. On adressa de toutes parts des lettres à la France ; on lui peignit vivement la situation désespérée du Canada. Le gouverneur, les officiers généraux, l'intendant, tous demandaient des secours pour triompher et de la famine et de l'ennemi. "Le succès de la prochaine campagne dépendra surtout, disait-on, des subsistances qui seront envoyées ; il serait triste que, faute de cette prévoyance, la colonie courût des dangers ; toutes les opérations seront subordonnées à cette précaution." A l'égard du renfort, M. de Vaudreuil demandait deux mille hommes, si l'Angleterre ne faisait point passer de nouvelles troupes en Amérique, sinon un nombre proportionné à ce qu'elle en enverrait. A la fin de 1756, il restait, outre les troupes de la colonie, à peine deux mille cinq cents soldats.

Ces demandes continuelles effrayèrent la France. Engagée dans une alliance fatale, elle voyait ses finances s'abîmer dans la guerre d'Allemagne et d'Italie, où elle n'avait rien à gagner, et ses coffres rester vides pour les dépenses

---

* Au mois de mai de l'année 1757, il fallut réduire les habitants de Québec, déjà à la ration, à quatre onces de pain par jour.

que demandait la conservation de ses possessions américaines.* Les ministres, qui sacrifiaient le Canada à la politique de Mme de Pompadour, chicanaient sur chaque article de la dépense. Dans les temps ordinaires, disaient-ils, la colonie n'avait coûté que dix à douze cent mille livres par an ; et depuis le commencement des hostilités, les frais qu'elle nécessitait avaient monté graduellement à six, sept, huit millions ; dès 1756, la caisse coloniale se trouvait débitrice, par suite de ces exercices extraordinaires, de quatorze millions, dont près de sept en lettres de change payables l'année suivante. L'intendant Bigot écrivit que l'armée avait épuisé les magasins, et que les dépenses du Canada, en 1757, iraient à sept millions au moins. Tout cela fit craindre au ministère un surcroît encore plus énorme. Les politiques ignorants, les favoris du prince, qui participaient à ses débauches, ou qui profitaient de ses prodigalités, s'écrièrent que le Canada, ce pays de forêts et de déserts glacés, coûtait infiniment plus qu'il ne valait. Si la France soupçonnait de vols ou d'incurie ses agents en Amérique, il fallait les changer aussitôt ; mais elle ne devait jamais oublier qu'au fond la question canadienne renfermait une question de puissance maritime et de grandeur nationale.

Tout en recommandant l'économie la plus sévère, les ministres ne purent se dispenser d'envoyer quelques renforts, avec des vivres et des munitions. Ce fut après cet envoi (1757), que l'approvisionnement des troupes, qui avait été fait jusque-là par des commis chargés des achats, se fit sur soumissions, conformément aux suggestions de Bigot. Cadet, riche boucher de Québec, associé et agent secret de l'intendant, devint l'adjudicataire des fournitures de l'armée et de tous les postes pour neuf ans. Ce système, qu'on suivait en France pour prévenir les abus, contribua, au contraire, à les multiplier de ce côté-ci de l'Océan.

* "Il valait bien mieux, sans doute, donner cinquante millions à Marie-Thérèse, aux Russes, aux princes allemands, et en dépenser cent pour une armée destinée à remettre l'Allemagne sous le joug autrichien, que la France avait eu autrefois tant de peine à briser !" Henri Martin, *Histoire de France*, tome 15.

Les abus étaient déjà énormes. Depuis longtemps existait une société secrète entre la plupart des agents publics chargés d'acheter les fournitures du gouvernement. Bigot en était le principal membre. Elle avait probablement des ramifications en France.

Bigot, qui a joué un rôle si hideux à cette époque sombre de notre histoire, n'avait tant d'influence que parce qu'il était proche parent du marquis de Puysieulx et du maréchal d'Estrées. C'était un homme aimable, auquel Montcalm même était attaché tout en blâmant ses défauts. Il était petit de taille, bien fait, délicat ; mais il avait le visage laid et couvert de boutons. Il aimait le jeu, le faste et les femmes. Il était haut, dur et de difficile abord pour ceux qui lui déplaisaient ; très judicieux dans les affaires qui ne heurtaient pas ses propres intérêts, et fort laconique dans ses réponses.

Il faisait enlever au nom du roi les grains et les bestiaux à bas prix, et les faisait revendre par la société à des prix excessifs. Ainsi le pain, qui revenait à la compagnie à trois sous la livre, et la viande, à six, coûtaient au public de vingt à trente sous et de quarante à soixante sous ! On assure qu'il réduisit les habitants de Québec à deux onces de pain par jour, en 1758, afin de faire hausser le prix des denrées.

La société se composait 1° de Cadet, de boucher devenu munitionnaire général, parce qu'il s'entendait au commerce de la viande ; il avait passé pour honnête homme ; mais il était ignorant et avide ; il fut entraîné par la compagnie, qui vola le prince jusqu'en 1757, et ensuite le prince et ses sujets ; Cadet devint cruel et fourbe comme ses associés ; il finit par être dupé par eux, et repassa en France moins riche qu'on ne le supposait ; 2° de François-Victor Varin, commissaire ordonnateur de la marine à Montréal ; 3° de Hugues Péan, aide-major de Québec, dont on ne pouvait évaluer la fortune et qui montrait un faste excessif ; 4° du chevalier Le Mercier, arrivé soldat de recrue à Québec en 1740, devenu plus tard maître d'école à Beauport, ensuite cadet, officier et enfin commandant de l'artillerie en Canada ; on disait qu'il avait une grande

influence sur le gouverneur; 5° de Corpron et Maurin, venus pauvres et commis marchands en Canada, et qui repassèrent en France avec des fortunes colossales; 6° de Bréard, contrôleur de la marine; 7° d'Estèbe, garde des magasins à Québec, qui alla se fixer à Bordeaux avec une fortune qu'on évaluait à sept ou huit cent mille francs; 8° de Perrault, successivement paysan à Deschambault, aubergiste, pourvoyeur, secrétaire du gouverneur, et major général des milices; 9° enfin de Pénissault et de plusieurs autres plus ou moins intéressés dans la compagnie.* Les déprédations de cette société étaient presque aussi funestes que les entreprises de l'ennemi.

Montcalm avait proposé aux ministres de faire une diversion sur l'Acadie avec une escadre et des troupes de France, auxquelles on joindrait deux mille cinq cents Canadiens. Ce projet, qui avait de l'audace, ne fut point goûté, soit parce que le succès parut inutile ou trop douteux, soit parce qu'il était périlleux, ainsi que le fit observer M. de Lotbinière, de diviser les forces du Canada, déjà si faibles, pour en porter une partie au loin quand ce pays était encore menacé.

Les ministres recommandèrent à Montcalm de faire tout ce qui dépendrait de lui pour ramener la bonne intelligence entre les troupes et les habitants, et de se rappeler qu'il était également essentiel de bien traiter les sauvages et de rendre à leur bravoure tous les témoignages dont ils étaient si jaloux. Les rapports reçus à Paris sur la conduite souvent arbitraire des militaires, dont les prétentions se manifestaient assez, du reste, dans leurs propres lettres, furent sans doute ce qui motiva ces sages instructions.

Tandis que la France en restait à quelques mesures pour la défense de ses possessions dans l'Amérique septentrionale, l'Angleterre, honteuse de ses dernières défaites, prétendait les venger pendant la campagne qui allait s'ouvrir. Pour se réhabiliter dans l'opinion publique, le ministère admit dans son sein William Pitt, devenu fameux depuis sous le nom de lord Chatham et l'un des hommes d'Etat les plus

* Portraits historiques tirés par M. Ferland de manuscrits déposés dans les archives de France.

illustres de l'Angleterre. Ce grand patriote résolut de pousser la guerre avec vigueur. Il envoya des escadres et des troupes considérables en Amérique ; et l'on disait qu'il triplerait ces forces, s'il le fallait. Afin d'empêcher que le commerce anglais ne portât secrètement des vivres aux colonies françaises, le parlement défendit par une loi l'exportation des denrées hors des possessions britanniques.

Le bruit courut en France qu'il était question à Londres d'attaquer Louisbourg, ou le Canada par mer : Pitt voulait obtenir, à quelque prix que ce fût, la suprématie dans le nouveau monde. Malgré ces rumeurs, le ministère français ne changea pas la résolution qu'il avait prise de n'envoyer au secours des provinces menacées qu'un petit corps de troupes. Le vieux maréchal de Belle-Isle représenta en vain le danger dans un mémoire au conseil d'Etat. "Il y a plusieurs mois que j'insiste, disait-il, pour que nous fassions passer en Amérique, indépendamment des recrues nécessaires pour compléter les troupes de nos colonies et de nos régiments français, les quatre mille hommes du sieur Fischer...... Il a un corps distingué d'officiers, presque tous gentilshommes, dont la plus grande partie se proposent de ne jamais revenir en Europe, non plus que les soldats, ce qui fortifierait beaucoup, pour le présent et l'avenir, les parties de ces colonies où ces troupes seraient destinées...... Je crois ne pouvoir trop insister. On se repentira peut-être trop tard de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il n'y aura plus de remède. Je conviens que la dépense de transport est excessivement chère ; mais je pense qu'il vaudrait encore mieux avoir quelques vaisseaux de ligne de moins et se mettre en toute sûreté pour la conservation des colonies."

On ne sait quelle influence la venue de ce renfort eût exercée sur l'issue de la guerre ; mais c'est une chose déplorable que le sort du Canada ait tenu peut-être à la chétive somme qu'aurait coûté le transport de ces colons militaires en Amérique ! La cour se contenta d'envoyer une escadre dans les parages du Cap-Breton pour protéger Louisbourg, et de faire croiser quelques navires dans le bas du Saint-Laurent.

Le Canada dut rester pour le moment sur la défensive et attendre les événements. Il se tint prêt toutefois à profiter des moindres circonstances favorables qui pourraient se présenter, et il ne détacha point ses regards de tous les mouvements que faisaient ses ennemis.

Lord Loudoun réunit à Boston, en janvier 1757, les gouverneurs des provinces septentrionales, la Nouvelle-Ecosse comprise, et il s'entendit avec eux sur le plan de la campagne prochaine. Le plan d'attaque suivi en 1755 et 1756 fut abandonné; il fut résolu de concentrer les forces, au lieu de les diviser, comme on l'avait fait jusque-là. Louisbourg, le point le plus saillant des possessions françaises sur la mer, devait attirer le premier l'attention des Anglais, et, en effet, ils furent d'avis de commencer leurs opérations par se rendre maîtres de ce poste, qui couvrait l'entrée du Saint-Laurent. Chaque colonie fut chargée de fournir son contingent de soldats, et afin que rien ne transpirât trop tôt du projet, il fut mis un embargo sur les navires dans les ports. La garde des frontières fut confiée aux milices. Washington commandait dans les Apalaches. Deux à trois mille soldats étaient en garnison à la tête du lac Saint-Sacrement. Au mois de juillet, l'armée anglaise se montait à plus de vingt-cinq mille hommes, dont près de quinze mille soldats, sans compter de nombreuses milices prêtes à marcher au premier signal.

Lord Loudoun partit de New-York pour Louisbourg, le 20 juin, avec six mille hommes de troupes régulières et quatre-vingt-dix voiles. Le 9 juillet, il fut rejoint à Halifax par la flotte de l'amiral Holbourn et cinq autres mille hommes de vieilles troupes. Pendant qu'il était là, il apprit que l'amiral Dubois de La Mothe, venant de Brest, était entré dans la rade de Louisbourg; que dix-huit vaisseaux de ligne et cinq frégates s'y tenaient à l'ancre, et que la ville était défendue par six mille soldats, trois mille miliciens et treize cents sauvages. A cette nouvelle, lord Loudoun assembla un conseil de guerre, dans lequel il fut convenu d'abandonner une entreprise qui ne promettait plus aucune chance de succès. Les troupes de débarquement regagnèrent New-York, et l'amiral Holbourn, avec

quinze vaisseaux, quatre frégates et un brûlot, cingla vers Louisbourg pour observer cette ville. Mais lorsqu'il vit, en approchant de la forteresse, l'amiral français donner à sa flotte le signal de déployer les voiles, il se hâta de retourner à Halifax. Il reparut en septembre, après avoir reçu un renfort de quatre vaisseaux ; M. de La Mothe, à son tour plus faible que son adversaire, ne bougea point, obéissant en cela aux ordres positifs de la cour de ne pas risquer la plus belle flotte que la France eût armée depuis 1703. Peu de temps après, une horrible tempête éclata sur la flotte anglaise. Le *Tilbury*, de soixante canons, se brisa à la côte et la moitié de l'équipage périt dans les flots ; onze vaisseaux furent démâtés, d'autres obligés de jeter leurs canons à la mer ; et l'escadre rentra en pitoyable état dans les ports d'Angleterre.

Les hostilités n'avaient pas cessé pendant l'hiver (1756-1757), qui fut d'une rigueur extrême. Le général Montcalm avait fait le projet de détacher huit cent cinquante hommes pour surprendre le fort William-Henry, et l'enlever par escalade. Le gouverneur crut devoir porter le détachement à quinze cents hommes, dont huit cents Canadiens et environ trois cents sauvages ; il en donna le commandement à M. Rigaud de Vaudreuil, au grand mécontentement des officiers des troupes et de Montcalm lui-même, lequel aurait désiré le voir conférer à M. de Bourlamaque. La colonne se mit en marche le 23 février ; elle traversa le lac Champlain et le lac Saint-Sacrement, et fit soixante lieues, la raquette aux pieds, emportant avec elle ses vivres et ses munitions sur des traîneaux, couchant au milieu des neiges sur des peaux d'ours, à l'abri d'une simple toile. Le 18 mars, elle arriva devant William-Henry, dont les murailles étaient formées de troncs d'arbres, et soutenues par un rempart d'une construction très solide. Après avoir reconnu la force de la place, Rigaud jugea qu'il était impossible de l'enlever d'emblée, sans artillerie. Il détruisit tout ce qu'il y avait à l'extérieur des ouvrages. Trois cent cinquante petits bateaux, quatre brigantins de dix à quatorze canons, les moulins, les magasins et les maisons furent livrés aux flammes. La garni-

son, environnée, pour ainsi dire, par une mer de feu pendant quatre jours, ne chercha point à faire de sortie ; et les Français ne laissèrent debout que le corps nu de la place. Leur retraite fut marquée par un événement qui s'est renouvelé depuis à l'armée de Bonaparte en Egypte, par une cause peu différente. L'éclat éblouissant de la neige frappa d'une espèce d'ophthalmie un tiers du détachement, que l'on fut obligé de guider par la main le reste de la route. Mais deux jours après leur arrivée les malades avaient déjà recouvré la vue à l'aide de remèdes faciles.

Ces différents succès, et surtout la prise d'Oswégo, maintinrent les tribus sauvages dans l'alliance de la France. La confédération iroquoise envoya pour la seconde fois une grande ambassade à Montréal renouveler les assurances d'amitié ; on la reçut en présence de députés des Nipissings, des Algonquins, des Poutouatamis et des Outaouais. Ces démonstrations étaient importantes parce qu'elles tranquillisaient les esprits sur la sûreté des frontières.

Le gouverneur avait prié, par de nouvelles dépêches, que l'on portât le secours à cinq mille hommes, à cause des préparatifs des Anglais : la cour lui expédia fort tard le quart environ de ce nombre. Le 11 juillet (1757), il n'était encore venu que six cents soldats. Il n'en débarqua pas à Québec dans tout le cours de l'été plus de quinze cents. Ces délais nuisirent beaucoup aux opérations. Dès que la saison l'avait permis, M. de Vaudreuil avait fait garnir la frontière du lac Champlain. M. de Bourlamaque rassembla deux mille hommes à Carillon. Un bataillon fut placé au fort Saint-Jean, sur la rivière Richelieu ; un second, à Chambly ; deux autres gardaient Québec et Montréal. Les Canadiens étaient occupés aux travaux des champs. Sur ces entrefaites, la nouvelle du départ de lord Loudoun pour Louisbourg, engagea les chefs à profiter de l'éloignement d'une partie des forces de l'ennemi pour attaquer William-Henry, qui donnait aux Anglais le commandement du lac Saint-Sacrement, et le moyen de tomber sur nous à l'improviste, car ils n'étaient là qu'à une

petite journée de Carillon. Il fallait se débarrasser au plus tôt de ce dangereux voisinage, et les rejeter sur l'Hudson. On résolut d'exécuter ce projet sur-le-champ, sans attendre les secours d'Europe.

A l'appel du gouverneur, les Canadiens fournirent des soldats et des vivres ; ils sentaient eux-mêmes toute l'utilité de cette entreprise. Ils donnèrent les petites provisions de leurs familles, et se réduisirent à vivre de maïs et de légumes. " On ne trouverait chez eux, écrivit M. de Vaudreuil à la cour, ni farine, ni lard ; ils se sont exécutés avec autant de générosité que de zèle pour le service du roi." On travailla sans bruit aux préparatifs, et, à la fin de juillet, toute l'artillerie était à Carillon, rendez-vous des troupes. L'armée destinée à l'expédition consistait en trois mille soldats, un peu plus de trois mille Canadiens, et seize à dix-huit cents sauvages de trente-trois tribus différentes, en tout sept mille six cents hommes. * Les succès des bandes qui tenaient la campagne, étaient d'un bon augure. Le lieutenant Marin avait fait des prisonniers et enlevé des chevelures jusque sous le fort Edouard. Un détachement de quatre cents sauvages, conduit par des officiers canadiens, avait rencontré sur le lac Saint-Sacrement le colonel Parker, qui le descendait à la tête de vingt-deux berges pour faire une reconnaissance ; il l'avait attaqué, lui avait pris ou coulé à fond vingt berges, tué ou noyé cent soixante hommes, et fait autant de prisonniers, y compris plusieurs officiers. † Le 30 juillet, le général Montcalm donna le signal du départ.

L'avant-garde, composée de deux mille huit cents hommes, aux ordres du chevalier de Lévis, remonta par terre la rive droite du lac Saint-Sacrement, pour protéger la marche et le débarquement du reste du corps expéditionnaire, qui suivait par eau avec le matériel de siège. Le 2 août au soir, Montcalm débarqua avec ses troupes, dans une petite baie, à une lieue de William-Henry. L'artillerie arriva le lendemain matin. M. de Lévis prit aussitôt le

---

* Rapport de Bougainville. (Documents de Paris.)

† Bancroft. — Lettre de Montcalm du 25 juillet 1757.

chemin du fort Edouard, afin de reconnaître la position des ennemis et d'intercepter les secours; le reste de l'armée, marchant sur trois colonnes, s'avança par les montagnes. La garnison de William-Henry, qui était d'abord de sept cents hommes environ, avait reçu la veille un renfort de dix-sept cents soldats. Le colonel Monroe la commandait. Les troupes françaises s'étendirent par derrière le fort et un camp placé au dehors sur un rocher, et trop bien retranché pour être abordé l'épée à la main. Montcalm avait sa gauche appuyée au lac, à l'endroit où est aujourd'hui Caldwell, et sa droite sur une suite de hauteurs, vers le chemin du fort Edouard. Des éclaireurs se jetèrent en avant sur cette route pour épier les mouvements du général Webb, qui était à cinq ou six lieues avec quatre mille hommes.

Le colonel Bourlamaque dirigea le siège. La tranchée fut ouverte le 4, à huit heures du soir, à trois cent cinquante toises, sous le feu de l'artillerie de la place. Le lendemain, sur un rapport que deux mille hommes s'avançaient, conduits par le général Webb, M. de Lévis reçut ordre de marcher à leur rencontre, et Montcalm se préparait à le suivre pour le soutenir, lorsqu'on lui remit une lettre trouvée dans une balle creuse, sur un courrier que les éclaireurs venaient de tuer. Par cette lettre le général Webb mandait au colonel Monroe que, vu la situation des choses au fort Edouard, il ne lui paraissait pas prudent d'aller à son secours, ni de se dégarnir; que les Français étaient au nombre de onze mille; qu'ils avaient une artillerie considérable, et qu'il lui envoyait ces renseignements afin qu'il pût se ménager une capitulation avantageuse, s'il ne pouvait tenir jusqu'à l'arrivée des secours demandés à Albany. L'erreur du général Webb sur le nombre des assiégeants devait hâter la reddition de William-Henry. Le 6, au point du jour, la batterie de gauche, de huit pièces de canon et un mortier, fut démasquée. Le feu des assiégés était toujours vif mais incertain. Le lendemain une nouvelle batterie commença à tirer. Le général français fit suspendre alors la canonnade, et chargea un de ses aides de camp, M. de Bougainville,

d'aller porter au colonel Monroe la lettre du général Webb. Le commandant anglais répondit qu'il était résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le feu recommença aux acclamations des sauvages, qui poussaient de grands cris lorsque les projectiles frappaient les murailles. Vers le soir les assiégés firent une sortie, au nombre de cinq cents, pour s'ouvrir une communication avec le fort Edouard; M. de Villiers marcha à eux avec un petit corps de Canadiens et de sauvages, et les repoussa après leur avoir tué une cinquantaine d'hommes et pris quelques prisonniers. Une troisième batterie fut commencée le 8. On y travaillait encore, lorsque, dans l'après-midi, on vit briller des armes sur le haut d'une montagne voisine. En même temps on remarqua beaucoup de mouvement dans les retranchements sous le fort. Au camp français le rappel fut aussitôt battu; mais, après quelques coups de fusil, les soldats de la montagne rentrèrent dans le bois et disparurent. Le 9 au matin, la place arbora le drapeau blanc et demanda à capituler. Les conférences ne furent pas longues. Il fut convenu que la garnison du fort et du camp sortirait avec les honneurs de la guerre, c'est-à-dire avec ses armes, ses bagages et une pièce de canon; qu'elle ne servirait de dix-huit mois, ni contre les Français, ni contre leurs alliés; et que les Français, les Canadiens et les sauvages retenus prisonniers dans les colonies anglaises, seraient rendus dans les trois mois. La disette dont souffrait la colonie empêcha d'insister pour que la garnison restât prisonnière. *

On trouva dans le fort quarante-trois bouches à feu, près de trente-six mille livres de poudre, une grande quantité de projectiles, des vivres pour nourrir l'armée six semaines, et, dans le port, vingt-neuf petits bâtiments. La perte des Français fut de cinquante-huit hommes tués

* "M. le marquis de Montcalm, avant que d'entendre à aucune composition, jugea devoir prendre l'avis de toutes les nations sauvages, afin de les adoucir par cette condescendance, et de rendre inviolable le traité par leur agrément... Tous ces articles furent universellement applaudis." Lettre du missionnaire des Abénaquis, publiée dans les *Lettres édifiantes et curieuses*, tome 6.

ou blessés ; celle des assiégés, d'environ deux cent cinquante.

La capitulation de William-Henry fut accompagnée, comme celle d'Oswégo, d'un événement bien regrettable, mais qu'il était presque impossible de prévenir à cause de l'indocilité et de la perfidie naturelles des sauvages. Les Anglais, du reste, furent eux-mêmes en partie la cause de ce qui arriva, ayant négligé de jeter leur vin et leur eau-de-vie, comme M. de Bougainville, d'après les ordres de son général, les en avait priés, pour empêcher les sauvages de s'enivrer lorsqu'ils seraient entrés dans la place.

La garnison devait se retirer au fort Edouard. M. de Lévis la fit partir de bonne heure le lendemain matin, escortée par un détachement de soldats et par tous les interprètes. Elle n'eut pas fait une demi-lieue que les sauvages, devenus mécontents de la capitulation, qui les avait privés du pillage, et excités les uns par l'ivresse, les autres par un esprit de ressentiment, prirent à travers les bois, tombèrent sur les Anglais à l'improviste, les dépouillèrent, en massacrèrent plusieurs et en entraînèrent des centaines. L'escorte fit tout ce qu'elle put pour arrêter ces barbares, et quelques soldats furent tués ou blessés en voulant arracher les Anglais de leurs mains. Aussitôt qu'il fut informé de ce qui se passait, Montcalm accourut avec presque tous les officiers. Il réussit à délivrer la plupart des hommes et des femmes que les sauvages retenaient encore, et reçut dans le fort ceux qui s'étaient échappés. Un grand nombre avaient gagné les bois, et pendant plusieurs jours on recueillit ces fugitifs, à demi nus, sans armes, épuisés de fatigue et de faim. Le général leur fit donner des vêtements, et les renvoya dans leur pays sous la protection d'une puissante escorte. Peu après, M. de Vaudreuil, auquel Montcalm avait dépêché un courrier, reprit à Montréal à des sauvages abénaquis deux cents captifs, en payant de fortes rançons. Ces lamentables désordres laissèrent de vifs ressentiments dans le cœur des Anglais. Cependant les prisonniers eux-mêmes ont rendu cette justice à leurs vainqueurs, qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour les défendre et

arrêter le massacre, et qu'ils avaient réussi à empêcher de plus grands malheurs.*

On rasa le fort William-Henry et le camp retranché. Le 16 août, l'armée se rembarqua sur deux cent cinquante berges et se retira dans ses lignes. Montcalm aurait pu inquiéter le fort Edouard. Les Anglo-Américains étaient si persuadés que c'était là le dessein des Français, que toutes leurs milices, infanterie, cavalerie et artillerie, avaient été mises en réquisition jusqu'au fond du Massachusetts, et que les habitants, à l'ouest de la rivière Connecticut, avaient reçu ordre de briser leurs voitures à roues et de retirer leurs bestiaux. "Il est inconcevable, dit Hutchinson, que quatre ou cinq mille hommes aient pu causer tant d'alarmes." Cette terreur toutefois n'était pas sans fondement, car les instructions de Vaudreuil portaient qu'après la prise de William-Henry, Montcalm irait attaquer le fort Edouard. La nécessité de renvoyer les sauvages dans leurs tribus, et les Canadiens chez eux pour la moisson, la difficulté de réduire cette place, défendue par une garnison nombreuse et pouvant être promptement secourue, avaient empêché sans doute le général d'exécuter ses ordres ; ce qui fut plus tard la cause de différends fort graves entre lui et le gouverneur. La question des subsistances étant toujours la plus importante pour le Canada, où la disette allait en augmentant, un des trophées les plus agréables de la nouvelle conquête fut trois mille barils de farine et de lard, qu'on apporta en triomphe à Carillon et qui furent prisés dans toute la colonie à l'égal des plus glorieuses marques de la victoire.

La récolte avait entièrement manqué. Dans plusieurs paroisses, on avait à peine recueilli les semences. Les blés, qui avaient eu la plus belle apparence sur pied, ne rendirent aucun fruit, à cause de l'abondance des pluies au milieu de l'été. On craignit que le peuple ne manquât totalement de pain dès janvier (1758). Par précaution, deux cents barils de farine furent mis en réserve, pour la subsistance des malades dans les hôpitaux jusqu'au mois de

* Lettre de Montcalm au général Webb, 14 août 1757.

mai. Dans les maisons religieuses, la portion journalière fut réduite à une demi-livre de pain par tête ; et il fut proposé de fournir aux habitants des villes une livre de bœuf, de cheval ou de morue sèche par tête, outre le quarteron de pain qui leur était distribué alors et qui fut jugé insuffisant. L'intendant acheta douze à quinze cents chevaux pour la nourriture. Faute de munitions de bouche, on distribua les troupes chez les habitants de la campagne, qu'on supposait encore les mieux pourvus dans la disette générale ; on ne garda dans les villes que le nombre de soldats qu'il fallait pour leur garnison.

A la fin de septembre, le chevalier de Lévis, ayant eu ordre de réduire la ration des soldats à Montréal, fut averti diers. Il leur dit que le roi les avait envoyés pour défendre mé qu'ils murmuraient ; il assembla aussitôt les grena- le Canada, non seulement par les armes, mais encore en supportant toutes les privations que les circonstances demanderaient ; qu'il fallait se regarder comme dans une ville assiégée et privée de secours ; que c'était aux grenadiers à donner l'exemple, et qu'il ferait punir avec sévérité toute manifestation de désobéissance. Les murmures cessèrent pendant quelque temps. En décembre la ration fut encore amoindrie, et comme on voulut obliger les troupes à manger du cheval, les soldats de la garnison de Montréal refusèrent de recevoir leur ration de cette viande. M. de Lévis les harangua de nouveau. Il leur ordonna de se conformer aux ordres, et ajouta qu'après la distribution, il écouterait volontiers leurs plaintes. Après avoir reçu la ration, ils lui dirent que la chair de cheval était une mauvaise nourriture ; que toutes les privations retombaient sur eux ; que les habitants ne se privaient de rien, et qu'ils ne pensaient pas que la disette fût aussi grande dans le pays qu'on le prétendait. M. de Lévis répondit à tous leurs griefs. Ils avaient été mal informés, leur dit-il, de la situation de la colonie : il y avait longtemps que le peuple à Québec ne mangeait presque plus de pain, et que les officiers mêmes, à Québec comme à Montréal, n'en avaient qu'un quarteron par jour. Il leur cita ensuite les Acadiens, qui n'avaient pour toute nourriture que de la morue et du

cheval, et leur rappela que les troupes avaient mangé de la chair de cheval au siège de Prague. Ce discours satisfit les mutins ; ils se retirèrent dans leurs casernes et ne firent plus de représentations. Il paraît que cette insubordination avait été excitée par quelques particuliers de la ville et par les soldats de la colonie.

Au mois d'avril suivant, on fut obligé de réduire encore la ration des habitants de Québec, et de la fixer à deux onces de pain et à huit onces de lard ou de morue par jour.* On voyait des hommes tomber de faiblesse dans les rues par défaut de nourriture. Plus de trois cents Acadiens réfugiés moururent de misère et de faim.

Dans le temps où le pays était en proie à cette disette, aggravée de l'inquiétude de l'avenir, Montcalm se plaignait avec amertume qu'on cherchait à lui faire perdre de sa considération ; suivant lui, le gouverneur s'attachait de plus en plus à diminuer la part que les troupes réglées et leur général avaient aux succès de guerre. Chaque victoire semblait accroître le mécontentement de Montcalm. Une ambition mal satisfaite tenait son âme ouverte à toutes les interprétations que la malveillance donnait aux actions de M. de Vaudreuil.

Les ministres à Paris étaient bien obligés de s'occuper un peu des maux et des besoins du Canada ; mais ils ne pouvaient plus les soulager que faiblement. Ils ne réparaient rien. Les dépenses de la colonie en 1757 avaient dépassé de beaucoup les crédits accordés ; les lettres de change tirées sur le trésor avaient monté à douze millions trois cent quarante mille francs. Les correspondances signalaient toujours des abus, des dilapidations déplorables. Bigot attirait le premier les regards entre les fonctionnaires coupables. Les embarras de la situation, les maux de la guerre, la famine, l'éloignement de la métropole, tout semblait multiplier pour lui les occasions de voler l'Etat impunément. Possédant le pouvoir nécessaire pour se livrer à toutes ses passions, il n'y mettait plus de frein. Les lettres de Montcalm, enfin mieux éclairé, celles de Lévis, de Bougainville, de Montreuil, major général de

* Lettre de Doreil, du 30 avril 1758.

l'armée, de Doreil, de Pontleroy, ingénieur en chef, renfermaient les accusations les plus graves contre lui.* Doreil écrivait au ministre de la guerre, le 22 octobre 1757, une lettre chiffrée dans laquelle il disait: "Je ne blâme pas seulement le munitionnaire ; il y aurait tant de choses à dire là-dessus que je prends, par prudence, le parti de me taire. Je gémis de voir une colonie si intéressante et les troupes qui la défendent exposées, par la cupidité de certaines personnes, à mourir de faim et de misère. M. le marquis de Montcalm s'étendra peut-être davantage, je lui en laisse le soin. Rien n'échappe à sa prévoyance ni à son zèle. Mais que peut-il faire, ainsi que moi ? des représentations contre lesquelles on est toujours en garde et qui ne sont presque jamais écoutées."

Trois jours après, Doreil rappelant la famine qui régnait en Canada, une épidémie que les dernières troupes avaient apportée au commencement de l'été, revint sur la conduite de l'intendant. "Les remèdes, dit-il, doivent être puissants et prompts... Je n'aspire qu'au moment heureux où, avec la permission du roi, je pourrai repasser en France et n'être plus spectateur inutile de choses aussi monstrueuses que celles qui se passent sous nos yeux... Le ministre de la marine ignore la véritable cause de notre triste situation ; il ne convient ni à M. de Montcalm ni à moi de tenter de l'en instruire, d'autant plus que nos représentations ne parviendraient vraisemblablement pas jusqu'à lui."†

M. de Bougainville, dans une dépêche du 4 novembre, disait que le munitionnaire avait acheté beaucoup d'eau-de-vie et de vin et très peu de farine, "parce qu'il y a plus à gagner sur l'eau-de-vie et le vin... ; mais, ajoutait-il, couvrons cette matière d'un voile épais ; elle intéresserait peut-être les premières têtes d'ici..."‡

---

* Dussieux.

† Parce que l'un des employés du ministère à Versailles, un nommé La Porte, était de connivence avec Bigot.

‡ Bougainville se plaignait ensuite des abus dans les travaux de fortification. "Que d'abus, disait-il, aura à réformer M. de Pontleroy dans sa partie, et quelle partie ne demande pas à l'être ?"

Mais l'origine et la nomination européennes des agents coupables, les préoccupations du ministère, la vivacité de la guerre, toutes ces causes contribuaient alors à faire reculer une investigation devenue nécessaire pourtant, et la cour se tint encore à des recommandations d'économie. Les Canadiens avaient prié avec instance le roi d'envoyer des vivres. Le nouveau ministre de la marine, M. de Moras, se hâta d'expédier seize mille quintaux de farine et douze tonneaux de blé, indépendamment des approvisionnements demandés par le munitionnaire Cadet, qui s'élevaient à soixante-six mille quintaux de farine. L'ordre fut transmis en même temps de tirer des vivres de l'Ohio, de l'Illinois et de la Louisiane. Les navires chargés des secours partirent de France au commencement du printemps (1758) ; mais la plupart furent enlevés en chemin par les corsaires anglais ; le reste ne commença d'arriver que vers la fin de mai. Ce retard avait fort inquiété M. de Vaudreuil, qui avait dépêché trois bâtiments vers la France, coup sur coup, depuis l'ouverture de la navigation, pour presser l'envoi des vivres. Le 16 juin, il n'y avait encore de rendus à Québec qu'une frégate et une vingtaine de navires avec douze mille barils de farine. Quant aux secours en troupes, il n'était plus guère possible d'en faire passer au Canada. Le gouvernement ne donna que de mauvaises recrues pour compléter les bataillons à quarante hommes par compagnie, et encore n'en arriva-t-il que trois ou quatre cents dans tout le cours de l'été.

La France avait éprouvé des vicissitudes dans la campagne de 1757. Alternativement victorieuse et vaincue en Europe, elle avait été heureuse en Amérique et malheureuse dans les Indes orientales. Dirigés par l'esprit capricieux d'un prince qui changeait continuellement les généraux et les ministres sans égard à leurs talents ni à leurs succès, les efforts que la France avait faits sur terre et sur mer avaient épuisé ses forces. Il fallut se résigner, pour la campagne suivante, à laisser prendre aux Anglais dans le nouveau monde une supériorité numérique double de celle qu'ils avaient déjà depuis le commencement de la guerre. Le 1er mai 1758, il n'y avait en Canada que huit batail-

lons de ligne, composant trois mille sept cent quatre-vingt-un hommes. Ils avaient été obligés de se recruter dans le pays pour remplir leurs vides. Les troupes de la marine et des colonies, maintenues de la même manière à leur effectif de l'année précédente, se montaient à deux mille soldats; ce qui faisait en tout moins de six mille hommes de troupes réglées; et l'on avait à défendre cinq cents lieues de frontière. Il était évident que les Canadiens formeraient la majorité de l'armée qui allait s'opposer aux forces accablantes de l'ennemi.

D'un autre côté, les échecs des Anglais en Amérique, compensés par leurs victoires dans les Indes, ne firent que les exciter à de plus grands efforts pour vaincre et conquérir le Canada par la force seule du nombre. Cela paraissait d'autant plus facile que leurs finances étaient dans l'état le plus florissant, et qu'ils avaient l'empire de la mer. Le génie de Pitt, devenu enfin maître des conseils de la Grande-Bretagne, allait trancher la question de rivalité entre les deux peuples dans le nouveau monde. Il voulait que sa patrie y dominât seule, ne prévoyant point les grands événements de 1775; et il fit faire un armement formidable pour détruire la puissance française dans cette partie du globe. Il remplaça lord Loudoun par le général Abercromby à la tête de l'armée de terre, qu'il fit encore renforcer de douze mille hommes de troupes réglées, sous les ordres du général Amherst. Il invita toutes les colonies à armer autant de milices qu'elles pourraient. En peu de temps le nouveau général en chef se trouva à la tête d'environ cinquante mille hommes, dont vingt-deux mille soldats, outre des milices de réserve nombreuses, qui portèrent, dit-on, le nombre des combattants dans les provinces anglaises à plus de quatre-vingt mille. C'était rendre un hommage éclatant à la bravoure française, et reconnaître la détermination invincible des défenseurs du Canada, car ces forces immenses dépassaient de beaucoup le chiffre de sa population entière, hommes, femmes et enfants.

CHAPITRE III.

BATAILLE DE CARILLON.

1758.

Le Canada, abandonné de la France, prend la résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité. — Plan de campagne de l'Angleterre : elle se propose d'attaquer en même temps Louisbourg, Carillon et le fort Duquesne. — Prise de Louisbourg après un siège mémorable, et invasion de l'île Saint-Jean ; les vainqueurs ravagent les établissements de Gaspé et de Mont-Louis. — Mesures défensives du Canada. — Marche du général Abercromby avec une armée de seize mille hommes sur Carillon, défendu par environ trois mille cinq cents Français. — Bataille de Carillon, livrée le 8 juillet. — Défaite d'Abercromby et sa fuite précipitée. — Le colonel Bradstreet surprend et brûle Frontenac. — Le général Forbes s'avance contre le fort Duquesne. — Défaite du major Grant. — Les Français brûlent le fort Duquesne et se retirent. — Vicissitudes de la guerre dans toutes les parties du monde. — Changement de ministres en France. — Mésintelligence entre le général Montcalm et le gouverneur. — Observations des ministres sur les dilapidations en Canada et reproches sévères adressés à l'intendant Bigot. — Intrigues pour faire rappeler M. de Vaudreuil et nommer Montcalm gouverneur. — Les ministres décident de faire rentrer ce dernier en France ; le roi s'y oppose. — Dépêches conciliantes envoyées avec des récompenses et des avancements. — On n'expédie point de renforts. — Défection des nations sauvages, qui embrassent la cause de l'Angleterre par le traité d'Easton (Pensylvanie). — Cette dernière puissance décide d'attaquer Québec avec trois armées, qui se réuniront sous les murs de cette capitale. — Forces du Canada et moyens défensifs adoptés pour résister à cette triple invasion.

Les grands apprêts de l'Angleterre pour s'emparer du Canada, durent faire croire qu'elle l'envahirait cette année de tous côtés, afin de terminer la guerre d'un seul coup par une attaque générale, irrésistible ; et de laver enfin, par une conquête entière, la honte de ses défaites passées. Les ministres de France avaient perdu

presque tout espoir de conserver cette belle contrée, et ce fut peut-être ce qui les empêcha de lui envoyer les secours dont elle avait un si pressant besoin. Mais ses défenseurs, laissés à eux-mêmes, ne fléchirent pas encore devant l'orage, qui augmentait de fureur. "Nous combattrons, écrivait Montcalm au ministre de la guerre; nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie."* Il faut, disait-on, que tous les hommes agiles marchent au combat; que les officiers civils, les prêtres, les femmes, les enfants, les vieillards, fassent les travaux des champs, et que les femmes des chefs et des officiers donnent l'exemple. Ainsi les habitants et les soldats s'armaient à l'envi de résolution pour la défense commune.

L'Angleterre était prête à attaquer Louisbourg, Carillon et le fort Duquesne. La ville de Montréal devait être assiégée après la prise de Carillon. Quatorze mille hommes et une escadre considérable furent chargés de la première entreprise; seize à dix-huit mille hommes reçurent l'ordre d'envahir le Canada par le lac Saint-Sacrement, et neuf mille furent lancés vers l'Ohio pour en faire la conquête. On était loin de croire à Québec à de tels armements, et le pays ne fut sauvé que par la victoire de Carillon, où, comme à Crécy, les vainqueurs repoussèrent une armée cinq fois plus nombreuse que la leur.

Au printemps, les troupes françaises, après quelque délai causé par le besoin de vivres, allèrent reprendre leurs positions sur les frontières, avec ordre de tenir continuellement des partis en campagne pour inquiéter l'ennemi, l'obliger à diviser ses forces, et découvrir ses desseins. Trois mille hommes se rassemblèrent dans le voisinage de Carillon, et à peu près un pareil nombre sur le lac Ontario et au fort Niagara. Ces mesures prises, on attendit les événements, tandis que les habitants jetaient en hâte sur les guérets le peu de blé qu'ils avaient pu dérober à la faim.

Dans le même temps les Anglais se mettaient partout en campagne. Ce fut contre Louisbourg qu'ils portèrent leurs premiers coups.

* Lettre du 16 juin 1758.

L'amiral Boscawen fit voile d'Halifax, le 28 mai, à la tête de vingt-quatre vaisseaux de ligne, et de dix-huit frégates, escortant les transports sur lesquels était l'armée de débarquement, aux ordres du général Amherst. La flotte arriva le 2 juin devant Louisbourg. Cette place, outre cinq vaisseaux et cinq frégates, ancrés dans son port, avait alors une garnison d'environ deux mille soldats effectifs et six cents miliciens et sauvages, pour résister à des forces de terre et de mer qui formaient réunies plus de trente mille hommes. Le gouverneur, M. de Drucour, chef plein de courage, était décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Faute d'argent, les fortifications n'avaient pas été réparées: elles tombaient partout en ruine. Les revêtements de la plupart des courtines étaient entièrement écroulés, et il n'y avait qu'une casemate et une poudrière à l'abri des bombes. Ce qui restait debout des murailles était d'une construction si défectueuse, parce qu'on s'était servi de mauvais mortier pour les bâtir, qu'on devait craindre l'effet du boulet sur des ouvrages d'une liaison si fragile. Le gouverneur jugea donc qu'il fallait s'opposer au débarquement, plutôt que d'attendre l'ennemi derrière ces ruines. Il fit de bonnes dispositions. Il fortifia tous les endroits faibles de la côte depuis Louisbourg jusqu'à la baie de Gabarus, qui en était éloignée de demi-lieue, et où la flotte anglaise avait jeté l'ancre. L'anse au Cormoran était le point le plus accessible et par conséquent le plus faible de cette ligne. Il la fit border d'un bon parapet garni de canons et de pierriers. En avant de ce retranchement il fit faire un abatis si serré qu'on aurait eu bien de la peine à y passer, quand même il n'aurait pas été défendu. Cet amas d'arbres renversés, qui cachait tous les préparatifs de défense, ne paraissait dans l'éloignement qu'une plaine verdoyante.* On avait placé aussi une chaîne de bateaux, avec les miliciens et les sauvages, le long du rivage depuis le cap Noir jusqu'au cap Blanc, et des batteries dans les lieux où la descente était praticable.

---

* Raynal.

En présence de ces obstacles, le débarquement était une opération difficile et périlleuse. Le 8 juin, l'ennemi entreprit de mettre pied à terre. Pour tromper la vigilance des Français, Boscawen prolongea la ligne de ses vaisseaux de manière à menacer toute la côte ; et Amherst, feignant de débarquer sur d'autres points du rivage, jeta tout à coup à terre trois divisions dans l'anse au Cormoran, tandis que le général Wolfe faisait gravir, un peu plus loin, un rocher jugé jusqu'alors inaccessible, par une centaine de tirailleurs, qui s'y maintinrent à la faveur d'épais buissons contre quelques habitants et sauvages, accourus pour les repousser.

Le gouverneur, ne laissant que trois cents hommes dans la ville, était sorti avec le reste de la garnison. A peu près deux mille hommes se tenaient silencieux, les armes prêtes, derrière les retranchements de l'anse au Cormoran. Les Anglais, qui ne voyaient point le piège où ils allaient tomber, continuaient de descendre à terre. La colonie aurait été sauvée si on leur eût donné le temps d'achever leur débarquement, et de s'avancer avec la confiance de ne trouver que peu d'obstacles à forcer. Alors, accablés tout à coup par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, ils eussent infailliblement péri sur le rivage ou dans les flots, au milieu de l'opération précipitée du rembarquement, car la mer était dans cet instant fort agitée. Mais l'impétuosité française, dit Raynal, fit échouer toutes les précautions de la prudence. A peine les généraux anglais eurent-ils débarqué une partie de leurs soldats et fait signe au reste d'aborder, qu'on se hâta de découvrir le piège. Au feu brusque qui éclata sur leurs chaloupes, et plus encore à l'empressement qu'on eut de déranger les branches d'arbres qui masquaient les forces qu'on avait tant d'intérêt à cacher, ils devinèrent le péril et l'évitèrent. Revenant sur leurs pas, ils ne virent plus d'autre endroit pour descendre que le rocher où Wolfe avait envoyé des tirailleurs. Ce général, occupé du soin de faire rembarquer ses troupes et d'éloigner les bateaux, ordonna à un officier de s'y porter.

Le major Scott y vole avec une poignée de monde. Sa

chaloupe s'étant enfoncée dans le moment où il mettait pied à terre, il grimpe sur les rochers tout seul. Il ne trouve plus que dix hommes des cent qui s'y étaient postés. Il ne laisse pas de gagner avec eux la hauteur et y contient avec un courage héroïque un détachement de Français et de sauvages sept fois plus nombreux. Les troupes anglaises, bravant le courroux de la mer et le feu du canon, qu'on a tourné aussitôt vers ces rochers, achèvent de se rendre maîtresses du seul point qui puisse assurer leur descente. La position des Français sur le rivage n'était plus tenable. Ils furent promptement débordés et pris en flanc. En cet instant le bruit courut qu'un autre corps ennemi était débarqué au cap Blanc et qu'il allait couper de la ville les troupes amassées dans l'anse au Cormoran. Les Français tremblèrent pour Louisbourg, où ils s'empressèrent de rentrer, après avoir perdu deux cents hommes tués ou faits prisonniers dans cette journée, qui décida du sort du Cap-Breton.

Les Français n'eurent plus alors qu'à se renfermer dans la ville avec peu d'espoir de tenir longtemps ; mais ils pensaient que plus ils feraient de résistance, plus ils retarderaient l'attaque que les ennemis projetaient contre le Canada;* M. de Drucour refusa pour cette raison au commandant des cinq vaisseaux dans le port la permission de se retirer.

Le 12 juin, Wolfe, avec deux mille hommes, prit possession d'une batterie dite du phare, et de tous les autres postes abandonnés par les assiégés. La batterie du phare était importante parce qu'elle commandait le port, la ville et les ouvrages d'une île située en face. Les travaux du siège commencèrent aussitôt. La défense fut belle. Sept mille hommes au plus, en comptant les matelots des vaisseaux de guerre et le régiment de Cambis, qui débarqua au port Dauphin et pénétra dans la ville pendant le siège, luttèrent contre les forces quadruples de l'ennemi, durant deux mois, avec une opiniâtreté et une patience admirables.

Les assiégeants, favorisés par le terrain, qui offrait des

* Lettre de M. de Drucour au ministre, du 23 septembre 1758.

protections naturelles à leurs batteries, avaient porté leurs lignes à trois cents toises des murailles. Ils poussèrent les approches avec la plus grande activité, et firent échouer toutes les sorties que tentèrent les Français, non moins alertes qu'eux. Le 19, la batterie du phare, placée sur une hauteur que les assiégés pouvaient à peine atteindre, commença de tirer. On fut alors obligé de rapprocher de la ville les vaisseaux chargés de la défense du port. L'ennemi établit successivement trois nouvelles batteries ; et, pour serrer la place de plus près, il éleva en outre un épaulement d'un quart de mille de longueur, sur une autre colline qui la dominait. Le 29 juin, les assiégés, craignant que la flotte anglaise ne s'emparât du port, coulèrent deux vaisseaux et deux frégates dans la partie la plus étroite de son entrée. Deux jours après, ils y submergèrent deux autres bâtiments, dont les mâts restèrent hors de l'eau. Ils continuaient en même temps de faire des sorties et un feu très vif de tous les remparts. La femme du gouverneur, Mme de Drucour, acquit là par son héroïsme un nom immortel. Pour encourager les soldats, elle parcourait les remparts au milieu du feu, tirait elle-même chaque jour plusieurs coups de canon, donnait des récompenses aux artilleurs les plus adroits. Elle pansait les blessés, relevait leur courage par des paroles bienveillantes, et se rendait également chère aux soldats par son courage et par les vertus plus douces qui appartiennent à son sexe.

Cependant les murailles croulaient de toutes parts sous le feu des Anglais. Les assiégés pouvaient à peine suffire à boucher les plus grandes brèches, lorsque, le 21 juillet, des boulets mirent le feu à l'un des cinq vaisseaux de guerre restant à flot. Il sauta et darda ses flammes sur deux autres navires qui étaient auprès et qui furent consumés. Les deux derniers échappèrent ce jour-là aux plus grands périls, ayant été obligés de passer entre les batteries ennemies et les vaisseaux embrâsés ; mais ce fut pour tomber quelque temps après aux mains des assiégeants, qui entrèrent dans le port pendant une nuit obscure, les surprirent, en brûlèrent un et emmenèrent l'autre.

Le port était maintenant ouvert. Les fortifications étaient réduites en poudre ; les batteries rasées ; il restait à peine une douzaine de pièces de canon sur leurs affûts ; et la brèche était partout praticable, tellement que les femmes, après le siège, entraient par là dans la ville. Quinze cents hommes avaient été tués ou blessés. On s'attendait à chaque instant à voir les ennemis monter à l'assaut. Les habitants, qui en redoutaient les suites, pressèrent le gouverneur de capituler. N'espérant plus de secours, il dut accepter, le 26 juillet, les conditions du vainqueur. Ainsi Louisbourg, qui n'était plus qu'un monceau de ruines, retomba pour la seconde fois, avec l'île du Cap-Breton, au pouvoir de l'Angleterre. La garnison resta prisonnière de guerre, et les habitants furent transportés en France.

Cette conquête coûta quatre cents hommes aux Anglais. Il y eut des réjouissances extraordinaires dans la Grande-Bretagne et dans ses colonies.* A Londres, on porta les trophées de la victoire en triomphe du palais de Kensington à la cathédrale de Saint-Paul ; des actions de grâces furent rendues au ciel dans toutes les églises avec un enthousiasme que l'on excitait moins peut-être pour célébrer une conquête que pour faire oublier la perte de la bataille de Carillon, dont on venait de recevoir la nouvelle ; car Louisbourg n'était après tout, selon Wolfe, qu'une misérable bicoque.†

La flotte anglaise alla prendre possession de l'île Saint-Jean, et détruire les établissements de Gaspé et de Mont-Louis, formés dans le golfe Saint-Laurent par des Acadiens et de pauvres pêcheurs, qu'elle emmena. Elle fit ensuite une tentative contre Miramichi, et se retira vers la

---

* *Holme's American Annals*, t. 2.

† " Louisbourg is a little place and has but one casement in it, hardly big enough to hold the women. Our artillery made a havock among them (the garrison) and soon opened the rempart: in two days more we should certainly have carried it. If this force had been properly managed, there was an end of the French colony in North America in one campaign, for we have, exclusive of seamen and mariners, near to forty thousand men in arms." (Lettre du général Wolfe à son oncle le major Wolfe, 27 juillet 1758.)

mi-octobre. Pendant ce temps d'autres Anglais construisaient de petits forts, dans la partie septentrionale de la baie de Fundy, comme pour s'y domicilier. La destruction de Louisbourg laissa le Canada sans défense du côté de la mer, et ouvrit le chemin de Québec aux ennemis.

Pendant que le général Amherst et l'amiral Boscawen cueillaient des lauriers dans l'île du Cap-Breton, sur le bord de la mer, le général Abercromby, tapi au fond du lac Saint-Sacrement, sur la frontière centrale du Canada, dévorait dans l'immobilité et le silence la honte de la cruelle défaite qu'il venait d'essuyer.

Ce général s'était réservé le commandement de l'armée qui devait agir sur le lac Champlain, parce que c'était, dans le plan de campagne, la principale opération. Il avait réuni ses forces, composées de sept mille hommes de troupes réglées et de neuf mille hommes de bonnes troupes provinciales, dans les environs du lac Saint-Sacrement, où sir William Johnson vint le joindre avec quatre à cinq cents sauvages. Cette armée prétendait franchir tous les obstacles qu'offrait la route de Montréal. M. de Vaudreuil ne doutait point que Carillon ne fût attaqué après le départ du général Amherst pour Louisbourg ; mais, comme il n'avait pas encore reçu de vivres de France, il crut que le meilleur moyen de défendre cette frontière, était de faire une diversion. C'est pourquoi il forma le projet de jeter un gros corps de troupes au midi du lac Ontario, pour obliger les Iroquois à se prononcer contre l'Angleterre, et pour empêcher le rétablissement d'Oswégo, menacer Schenectady et forcer de la sorte l'ennemi à se retirer du lac Champlain. Cette démonstration, à la fois politique et militaire, était une opération fort délicate. Le chevalier de Lévis en fut chargé ; mais au moment où il allait se mettre en chemin, des nouvelles de M. de Bourlamaque, qui commandait sur la frontière du lac Saint-Sacrement, lui apprirent que le général Abercromby, avec une armée nombreuse et déjà rendue au fort Edouard, était sur le point d'envahir le Canada. Le départ de M. de Lévis fut aussitôt contremandé, et le général Montcalm, après quelques démêlés avec le gouverneur au sujet de ses instruc-

tions, partit de Montréal avec M. de Pontleroy, ingénieur en chef, le 24 juin, pour aller se mettre à la tête des troupes à Carillon, où il arriva le 30. Environ trois mille soldats s'y trouvaient rassemblés. Il parut surpris que les Anglais fussent déjà prêts à descendre le lac Saint-Sacrement, quoique depuis le printemps il eût lui-même conseillé à M. de Vaudreuil d'envoyer des renforts à M. de Bourlamaque à tout événement. Il manda ce qui se passait au gouverneur, qui fit presser les secours. Mais une petite partie seulement de ceux-ci, environ six cents hommes, purent atteindre Carillon à marches forcées avant la bataille.

Le 1er juillet, le général Montcalm se porta en avant, échelonnant ses troupes depuis le fort Carillon jusqu'au pied du lac Saint-Sacrement, pour imposer aux ennemis et retarder leurs mouvements.

Le 5, les Anglais s'embarquèrent à la tête du lac sur neuf cents berges et cent trente chaloupes, précédées de nombreux radeaux garnis de canons, nouvelle espèce de batteries flottantes. " Le ciel était extrêmement pur, dit M. Dwight, et le temps superbe ; la flotte avançait en belle ordonnance au son d'une musique guerrière. Les drapeaux flottaient étincelants aux rayons du soleil, et l'espoir du triomphe brillait dans tous les yeux. Le ciel, la terre et tout ce qui nous environnait présentaient un spectacle enchanteur. Le soleil, depuis qu'il a commencé son cours dans les cieux, a rarement éclairé tant de beauté et de magnificence."

Lord Howe, avec l'avant-garde, forte de six mille hommes, prit terre au pied du lac, le matin du 6. A son approche M. de Bourlamaque se replia lentement du côté de la Chute, vers le général Montcalm, après avoir attendu vainement M. de Trépézée, qu'il avait envoyé en reconnaissance sur une montagne avec trois cents hommes. Cet officier, à la vue des ennemis, voulut rejoindre M. de Bourlamaque ; il prit à travers les bois, s'égara, perdit du temps, et, arrivé au lieu où il avait laissé son commandant, se vit cerner tout à coup par l'avant-garde ennemie. Il y perdit les deux tiers de son détachement. Le reste parvint, le 7, à la Chute, où M. de

Trépézée fut apporté mortellement blessé. Ce fut dans cette escarmouche que périt lord Howe, jeune officier anglais de belle espérance, dont la perte fut vivement regrettée par ses compatriotes.

Le dessein et la force de l'ennemi étaient maintenant connus. Le général Montcalm fit lever le camp de la Chute, et, sous la protection des troupes de la colonie et de quatre à cinq cents Canadiens, qui venaient d'arriver, il défila vers les hauteurs de Carillon, qu'il avait choisies pour livrer bataille ; il était décidé, quelle que fût la disproportion des deux armées, à ne pas abandonner l'entrée du Canada sans combattre. Il avait d'abord paru incliner pour Saint-Frédéric ; mais M. de Lotbinière, qu'il consulta et qui connaissait le pays, avait indiqué les hauteurs de Carillon ; les ennemis, suivant lui, ne pourraient les passer si elles étaient bien défendues, et il était facile de s'y retrancher sous le canon du fort, au lieu que les travaux qu'il faudrait faire pour se couvrir à Saint-Frédéric exigeraient deux mois au moins ; d'ailleurs, Carillon passé, l'ennemi pouvait descendre le lac Champlain et laisser Saint-Frédéric derrière lui. Le général, sentant la force de ces raisons, fit cesser le mouvement rétrograde des troupes lorsqu'elles furent arrivées sur ces hauteurs devenues si célèbres, et donna ordre de prendre position en avant du fort et de s'y retrancher.

Les hauteurs de Carillon sont situées dans l'angle formé par la décharge du lac Saint-Sacrement, nommée rivière de la Chute, et le lac Champlain, où elle se jette. Les buttes, au reste peu élevées et qui ont leur point culminant au sommet de l'angle même, se terminent en pente douce du côté du lac, et en pente abrupte du côté de la rivière, le long de laquelle court une petite grève d'environ vingt-cinq toises de largeur. A l'extrémité de l'angle, au bord de l'escarpement, se trouvait une redoute dont le feu rayonnait sur le lac et sur la rivière, et enfilait la pente du terrain le long de ce cours d'eau. Elle se reliait par un parapet au fort Carillon, dont l'on voit encore les ruines. Ce fort, qui pouvait contenir trois ou quatre cents hommes, était placé dans le milieu de l'angle et dominait le

centre et la droite du plateau, ainsi que la plaine au pied, vers le lac Champlain.

On passa la nuit du 6 au bivouac. Les feux de l'ennemi indiquaient qu'il était en force au portage.* Les retranchements, par angles entrants et sortants, commencés le 6 au soir, furent continués le 7 ; ils partaient du fort, couraient quelque temps sur la crête des hauteurs, du côté de la rivière de la Chute, puis tournaient à droite pour traverser l'angle à sa base, en suivant les sinuosités d'une gorge peu profonde qui traverse le plateau, et enfin descendaient dans le bas-fond vers le lac. Ils pouvaient avoir six cents verges de développement et cinq pieds de hauteur ; ils étaient formés de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres ; on avait placé en avant des arbres renversés, dont les grosses branches coupées en pointe se dressaient en manière de chevaux de frise. Chaque bataillon avait pris en arrivant la place qu'il devait occuper dans l'action, et élevait la partie du retranchement destinée à le protéger. Tout le monde travaillait avec une ardeur incroyable. Les Canadiens, qui n'avaient pu recevoir de haches plus tôt, ne commencèrent leur abatis, dans le basfond du côté du lac Champlain, que l'après-midi ; ils l'achevèrent le lendemain au milieu du jour, au moment où les Anglais paraissaient. Le terrain en avant étant couvert de bois, Montcalm fit jeter les arbres à bas jusqu'à une certaine distance, pour qu'on pût voir déboucher l'ennemi à découvert et de plus loin.

Cependant le général Abercromby était débarqué avec toute son armée. Il apprit par des prisonniers que les Français se retranchaient pour attendre un renfort considérable que devait leur amener M. de Lévis, ce qui l'engagea à précipiter l'attaque. Un ingénieur envoyé en reconnaissance lui rapporta que les ouvrages des Français n'étaient pas encore finis. Le général se mit aussitôt en marche et poussa, le 7 au soir, son avant-garde, sous les

* Ce portage commençait près du lac Saint-Sacrement et se prolongeait jusqu'à la chute de la rivière, à demi-lieue au-dessus de Carillon.

ordres du colonel Bradstreet, jusqu'à sept cents toises des Français. Des deux côtés on se prépara pour l'affaire du lendemain.

L'armée anglaise, outre les hommes laissés à la garde des bateaux au pied du lac Saint-Sacrement et au camp de la Chute, était composée de plus de quinze mille soldats d'élite, commandés par des officiers expérimentés, et elle allait au combat avec toute la confiance que donne une grande supériorité numérique. On ne comptait dans l'armée française que trois mille six cents hommes, dont quatre cent cinquante Canadiens et soldats de marine : il n'y avait pas de sauvages. Montcalm plaça trois cents soldats dans le fort Carillon, et déploya ses autres troupes le long des retranchements, que leur peu d'étendue permit de garnir sur trois hommes de hauteur. L'ordre fut donné à chaque bataillon de tenir sa compagnie de grenadiers et un piquet de soldats rangés en arrière afin qu'ils fussent prêts à se porter où l'occasion le demanderait. Le chevalier de Lévis, arrivé du matin même, fut chargé du commandement de l'aile droite, ayant sous lui les Canadiens, qui formaient l'extrême droite, sous les ordres de M. de Raymond ; M. de Bourlamaque reçut le commandement de l'aile gauche. Montcalm se réserva celui du centre.

Le 8 juillet, à midi et demi, un coup de canon tiré du fort donna le signal de border les ouvrages. Les gardes avancées et les éclaireurs, ramenés par le capitaine Duprat, se repliaient en fusillant avec les troupes légères anglaises. "Je vous amène les ennemis," dit Duprat. De toutes parts, on lui crie de prendre le plus court en escaladant l'abatis. "Non, non, s'écrie-t-il ; à Dieu ne plaise que je leur en donne l'exemple !" Et au milieu d'une grêle de balles, il fait le tour avec son monde et rentre dans les lignes par les barrières. *

Le général Abercromby partagea son armée en quatre grosses colonnes pour attaquer tous les points à la fois. Les grenadiers et l'élite des soldats, choisis pour têtes,

* Bougainville, *Notice* sur les sauvages de l'Amérique septentrionale. (*Mémoires de l'Institut*, 1801.)

reçurent l'ordre de s'élancer sur les retranchements, la baïonnette au bout du fusil, et de ne tirer que quand ils auraient sauté dedans. En même temps, des berges devaient descendre la rivière de la Chute et menacer le flanc gauche des Français. A une heure, les colonnes ennemies se mirent en mouvement; elles étaient entremêlées de troupes légères, parmi lesquelles il y avait des sauvages. Ceux-ci, couverts par les arbres, ouvrirent en approchant le feu le plus meurtrier. Les colonnes sortirent du bois, descendirent dans la gorge devant les retranchements, et s'avancèrent avec une assurance et un ordre admirables, les deux premières contre la gauche des Français, la troisième contre leur centre, et la dernière, composée de montagnards écossais et de grenadiers, contre leur droite, en suivant le pied du coteau dans le bas-fond où se trouvaient les Canadiens. Le feu, commencé par les tirailleurs de la colonne de droite, s'étendit graduellement jusqu'à celle de gauche, qui d'abord chercha à pénétrer dans les ouvrages par le flanc droit de M. de Lévis. Cet officier, voyant son dessein, ordonna aux Canadiens de faire une sortie et de la prendre à revers. La sortie réussit; le feu des Canadiens, joint à celui des bataillons placés sur le coteau, força la colonne ennemie d'obliquer vers celle qui était à sa droite, afin d'éviter un double feu de flanc. Les quatre colonnes, obligées de se rapprocher les unes des autres en avançant, soit pour protéger leurs flancs, soit pour atteindre le point d'attaque, se trouvèrent resserrées quand elles débouchèrent sur les hauteurs. Dans ce moment-là même, une trentaine de berges, que leurs équipages avaient traînées à force de bras jusqu'au pied du portage, se présentaient sur la rivière de la Chute pour menacer la gauche des Français. Quelques coups de canon tirés du fort, qui en coulèrent deux, et quelques hommes envoyés sur le rivage, les mirent en fuite. Le général Montcalm avait donné ordre de laisser les ennemis approcher jusqu'à quarante-cinq pas des retranchements. Sitôt que les Anglais arrivèrent à cette distance, la mousqueterie assaillit leurs masses compactes avec un effet si prompt et si terrible qu'elles tressaillirent, chancelèrent et

tombèrent en désordre. Forcées de reculer un instant, elles se raffermirent et revinrent à la charge ; mais, oubliant leur consigne, elles commencèrent à tirer. Le feu devint alors très vif sur toute la ligne et continua fort longtemps ; mais, malgré leur opiniâtreté, les attaquants furent obligés de lâcher pied une seconde fois, en laissant la terre jonchée de morts. Ils se rallièrent à quelque distance, reformèrent leurs colonnes, et marchèrent de nouveau aux retranchements, sous le feu le mieux soutenu qu'on eût jamais vu. Montcalm s'exposait comme le dernier des soldats. Du centre, où il s'était placé, il se portait aux points en péril pour donner ses ordres ou pour conduire des secours. Après des efforts inouïs de courage, les Anglais durent encore plier.

Etonné de plus en plus d'une résistance si opiniâtre, le général Abercromby, qui avait cru que rien n'oserait tenir contre ses forces, ne pouvait se persuader qu'il échouerait devant un ennemi si inférieur en nombre ; il pensait que, quelle que fût la valeur de ses adversaires, ils se lasseraient d'une lutte dont la violence et la durée ne feraient qu'empirer leur perte. Il résolut donc de continuer ses attaques avec vigueur jusqu'à ce qu'il eût triomphé ; et, depuis une heure jusqu'à cinq heures, ses troupes revinrent six fois à l'assaut. Les fragiles remparts qui protégeaient les Français prirent feu plusieurs fois pendant l'action.

Les colonnes ennemies, n'ayant point réussi dans les premières attaques faites simultanément sur le centre et sur les deux ailes de Montcalm, s'étaient jointes pour concentrer leurs efforts sur un seul point ; elles assaillirent ainsi réunies tantôt la droite, tantôt le centre, tantôt la gauche des Français, sans être plus heureuses. Ce fut contre la droite qu'elles s'acharnèrent le plus longtemps. Les grenadiers et les montagnards écossais persévérèrent de ce côté pendant trois heures consécutives sans se rompre ni se rebuter. Les derniers surtout, commandés par lord John Murray, se couvrirent de gloire. Ils formaient la tête d'une colonne presque en face des Canadiens. Leur costume léger et pittoresque se distinguait entre tous les

autres au milieu du feu et de la fumée. Ils perdirent la moitié de leurs soldats et vingt-cinq officiers tués ou grièvement blessés. Mais enfin cette attaque fut repoussée comme les autres, et toute l'ardeur des assaillants se brisa encore une fois contre l'intrépidité calme des troupes françaises, qui se battaient aux cris de Vive le roi ! vive notre général ! Pendant ces différentes charges les Canadiens firent encore des sorties sur les flancs de l'ennemi et recueillirent quelques prisonniers.

A cinq heures et demie, le général Abercromby, n'osant presque plus conserver d'espérance, fit retirer ses colonnes dans le bois pour qu'elles pussent prendre haleine. Une heure après, elles reparurent et commencèrent une attaque générale contre la ligne entière des Français. Toutes les troupes y prirent part, mais elles trouvèrent la même résistance que dans les autres assauts ; et, après des efforts inutiles, il leur fallut abandonner la victoire à leurs adversaires. Elles se retirèrent en se couvrant d'une nuée de tirailleurs, dont le feu, avec celui des Canadiens, qui sortirent à leur poursuite, se prolongea jusqu'à la nuit.

Les troupes françaises étaient épuisées de fatigue, mais ivres de joie. Montcalm, accompagné de Lévis et de l'état-major, parcourut leurs rangs, et les remercia au nom du roi de la conduite qu'elles avaient tenue dans cette glorieuse journée, l'une des plus mémorables dans les fastes de la valeur française. Trois mille six cents hommes avaient lutté victorieusement durant plus de six heures contre quinze mille soldats. Un tel triomphe accrut beaucoup la réputation de Montcalm, que la victoire s'était plu à couronner depuis qu'il était en Amérique, et augmenta encore sa popularité parmi les soldats. Il n'avait eu que trois cent soixante et dix-sept hommes tués ou blessés, dont trente-huit officiers, * parmi lesquels se trouvaient M. de Bourlamaque, blessé dangereusement à l'épaule, et M. de Bougainville ; ce dernier venait d'être promu au grade d'aide-maréchal des logis. M. de Lévis reçut plusieurs coups de fusil dans ses habits et dans son chapeau. La

* Rapport de Montcalm.

perte des Anglais fut considérable. Ils avouèrent eux-mêmes qu'elle avait été de deux mille hommes tués ou blessés, dont cent vingt-six officiers ; toutes les relations françaises la portent à quatre ou cinq mille hommes.

"Le soir même de la bataille, dit M. Dussieux, l'heureux et brillant général écrivait, sur le champ de la victoire, cette lettre, si charmante de simplicité, à M. Doreil, son ami. "L'armée, et trop petite armée du roi, vient de battre ses ennemis. Quelle journée pour la France! Si j'avais eu deux cents sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite, dont j'aurais confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en serait pas échappé beaucoup dans leur fuite. Ah! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres! je n'en ai jamais vu de pareilles!"*

Montcalm ne pouvait croire encore à la retraite définitive des Anglais, et s'attendait à soutenir un nouveau combat le lendemain. Les troupes passèrent la nuit dans leurs positions; elles nettoyèrent leurs armes et se mirent, dès le point du jour, à perfectionner les retranchements, qu'elles renforcèrent de deux batteries, l'une à droite, de quatre pièces de canon, et l'autre à gauche, de six. Au bout de quelques heures d'attente, ne voyant point paraître les ennemis, on envoya à la découverte ; des détachements s'avancèrent jusqu'à la Chute et brûlèrent un retranchement que les Anglais y avaient commencé et qu'ils avaient abandonné. Le 10, le chevalier de Lévis poussa jusqu'au pied du lac Saint-Sacrement avec les grenadiers, les volontaires et des Canadiens ; il ne trouva que des marques de la fuite précipitée d'Abercromby.

Dans la nuit même qui avait suivi la bataille, le général anglais avait continué son mouvement rétrograde vers le lac. Cette retraite était devenue une véritable fuite. Il avait abandonné sur les chemins ses outils, une partie de

---

* Cette lettre est dans le *Mercure de France*, janvier 1760. — "Je n'ai eu, écrivait-il le lendemain à M. de Vaudreuil, que la gloire de me trouver le général de troupes aussi valeureuses... Le succès de l'affaire est dû à la valeur incroyable de l'officier et du soldat."

ses bagages, un grand nombre de blessés, qui furent ramassés par M. de Lévis, et il s'était rembarqué à la hâte le lendemain à la première lueur du jour, après avoir jeté ses vivres à l'eau. Il remonta le lac Saint-Sacrement avec précipitation ; en arrivant à la tête du lac, il se retrancha dans le camp qu'il avait occupé avant sa courte campagne, et écrivit au général Amherst à Louisbourg de revenir sans délai. Celui-ci, de retour à Boston le 13 septembre, prit le chemin d'Albany avec quatre mille cinq cents hommes. Mais la saison était alors trop avancée pour faire une nouvelle tentative, si toutefois le général Abercromby en avait eu le projet. Au reste, le passage de Carillon aurait été encore plus difficile à forcer que la première fois, parce que les retranchements, qui ne consistaient qu'en arbres renversés le 8 juillet, avaient été refaits depuis en terre et flanqués de redoutes couvertes de canons. Des troupes de Canadiens et de sauvages battaient le pays, et tenaient Montcalm au courant de tout ce qui se passait dans l'armée anglaise ; elles attaquèrent des détachements jusque sous les murs du fort Edouard, dans le voisinage duquel M. de Saint-Luc prit un convoi de cent cinquante voitures.

Cependant la grande supériorité numérique de l'ennemi faisait que ses pertes étaient à peine sensibles et qu'il se relevait plus fort et plus redoutable après chaque défaite ; tandis que les combats même les plus heureux affaiblissaient les Français, et que chaque victoire diminuait fatalement pour eux les chances d'un succès décisif.

Ainsi, ayant appris que son mouvement sur Carillon avait fait contremander l'ordre donné à M. de Lévis de se porter à Oswégo, et que le fort Frontenac, entrepôt de la marine française sur le lac Ontario, se trouvait presque abandonné, le général Abercromby envoya le colonel Bradstreet surprendre ce poste important avec trois mille hommes et onze bouches à feu. Bradstreet partit secrètement du camp anglais, descendit la rivière Oswégo, traversa le bas du lac Ontario, et, le 25 août, parut tout à coup devant la place. Elle avait une méchante enceinte, et n'était gardée que par soixante et dix hommes. M. de Noyan

y commandait. Il osa se défendre et attendit, pour se rendre, que les boulets fissent voler le fort en éclats. Outre beaucoup de canons, de petites armes et une grande quantité de vivres et de marchandises, les vainqueurs prirent neuf barques armées, reste des trophées de la conquête d'Oswégo. Après avoir chargé leurs bâtiments de tout ce qu'ils purent emporter, ils renvoyèrent la garnison sur parole, brûlèrent les ouvrages et les barques, et reprirent le chemin de leur pays, où ils rétablirent le fort Bull.

Cette expédition rapide fit honneur au colonel Bradstreet. En Canada on eut un moment de l'inquiétude sur la sûreté de la partie supérieure du pays et le commandement du lac Ontario, que les Français croyaient avoir perdu avec la flottille de Frontenac. La possession du lac paraissait si importante, que M. de Vaudreuil, à la première nouvelle de l'apparition de Bradstreet, avait ordonné au major de Montréal, M. Duplessis, de se mettre à la tête des sauvages qu'il pourrait rassembler et de quinze cents Canadiens, qui laissèrent là leurs récoltes, et d'aller à grandes journées au secours de Frontenac ; mais cet officier, ayant appris à la Présentation que le poste dont on redoutait tant la perte, venait de capituler, crut devoir attendre de nouveaux ordres du gouverneur, qui lui fit détacher six cents hommes pour renforcer la garnison de Niagara. Vaudreuil manda ensuite le général Montcalm à Montréal. Ils délibérèrent sur ce qu'il y avait à faire dans les circonstances défavorables où la chute de Louisbourg, que l'on venait d'apprendre, et la destruction de Frontenac, mettaient le pays. Il fut résolu par les deux chefs de rétablir ce dernier fort, de reprendre Niagara, s'il était tombé au pouvoir de l'ennemi, comme on le craignait, parce qu'il n'était gardé que par quelques hommes, et d'attaquer Oswégo, si les Anglais cherchaient à en relever les fortifications. Le chevalier de Lévis fut nommé commandant de cette partie des frontières.

Si la supériorité du nombre assurait aux Anglais les avantages de la campagne dans le golfe Saint-Laurent, la même cause produisait le même résultat dans la vallée de l'Ohio, où les succès des Français étaient insuffisants pour

suppléer à leur faiblesse. Le général Forbes y dirigeait les opérations de l'ennemi. Son armée, composée de troupes réglées, sous le colonel Bouquet, et de milices de la Virginie, commandées par Washington, s'assembla au nombre de six mille cinq cents hommes à Raystown, à trente lieues du fort Duquesne, qu'elle devait attaquer. Mais le triste souvenir de la défaite du général Braddock fit choisir une route nouvelle pour traverser les montagnes. A la mi-septembre, cette armée n'était encore qu'à Loyal-Hanning, où elle éleva le fort Ligonier, à quinze lieues du poste français. Avant de se remettre en chemin, le général Forbes envoya aux nouvelles mille soldats, sous les ordres du major Grant. Cet officier parvint par une marche dérobée à un quart de lieue du fort Duquesne sans être découvert. Son intention était d'attaquer au milieu de la nuit les sauvages campés autour de la place ; mais les feux allumés devant leurs cabanes, qui devaient lui indiquer leur position, étaient éteints lorsqu'il arriva, et il fut obligé, sans avoir rien fait, de se retirer au point du jour sur la crête d'une montagne voisine, où les Français l'aperçurent avec surprise. Aussitôt M. de Ligneris, successeur de M. Dumas, assembla sept ou huit cents hommes, et mit à leur tête M. Aubry, qui marcha droit aux Anglais, les attaqua brusquement et les rejeta en désordre dans la plaine. Les sauvages s'étaient retirés d'abord au delà de la rivière pour ne pas être surpris ; ils revinrent sur leurs pas lorsqu'ils virent les ennemis en fuite, et se réunirent aux Canadiens. La déroute des Anglais devint alors complète ; ils furent dispersés et perdirent trois cents hommes, tués ou blessés, et plus de cent prisonniers, au nombre desquels se trouvèrent vingt officiers, y compris le major Grant lui-même.

Les fuyards rejoignirent le général Forbes à Loyal-Hanning, d'où il n'avait pas bougé. On était en novembre ; la saison des gelées était venue, et la neige commençait à blanchir les collines. Un conseil de guerre décida qu'il était impossible de pousser plus loin la campagne avant la saison prochaine. Sur ces entrefaites, des prisonniers révélèrent malheureusement la situation des Français. Les

auxiliaires sauvages avaient repris le chemin de leurs bourgades, et les secours venus des postes du Détroit et des Illinois, croyant les ennemis en pleine retraite, s'étaient aussi retirés, de sorte qu'à peine restait-il cinq cents hommes au fort Duquesne. A ces nouvelles, le général Forbes changea d'avis. Il laissa derrière lui ses tentes et ses gros bagages, et s'avança à marches forcées vers la place avec toutes ses troupes et un léger train d'artillerie. M. de Ligneris, hors d'état de se défendre contre des forces si supérieures et ne pouvant plus compter sur aucun secours, embarqua son artillerie dans des bateaux, brûla le fort, et se retira avec la garnison au poste de Machault. Le général Forbes n'eut qu'à prendre possession des ruines de ce fort fameux, qui avait tant offusqué l'Angleterre. Il voulut néanmoins en changer le nom, et en l'honneur du ministre, M. Pitt, il donna à cet amas de cendres le nom de Pittsburg, qui est devenu depuis celui d'une ville riche et florissante.

Partout alors la saison du repos était arrivée, et les troupes, des deux côtés des frontières, rentraient dans leurs cantonnements d'hiver. Sur le lac Saint-Sacrement, les deux armées opposées, après avoir reçu des renforts que leur inaction rendit inutiles, allèrent prendre aussi leurs quartiers ; celle du général Abercromby, avant de se retirer, incendia les baraques et les retranchements qu'elle s'était élevés à la tête du lac.

L'avantage de la campagne de 1758, la cinquième depuis le commencement des hostilités en Amérique, demeura aux Anglais. Ils étaient maîtres de Louisbourg et de l'île Saint-Jean ; ils avaient brûlé les côtes de Gaspé, pris pied sur la rive septentrionale de la baie de Fundy, détruit Frontenac et forcé enfin les Français d'abandonner, avec le fort Duquesne, cette verdoyante et délicieuse vallée de l'Ohio, aux eaux de laquelle ils s'étaient plu à donner le nom de Belle-Rivière. Mais on peut dire que la gloire des armes appartenait à la France. Partout ses soldats avaient eu à lutter contre des forces supérieures ; supérieures de plus de quatre contre un à Louisbourg, de près de cinq contre un à Carillon ! Jamais ils ne s'étaient

battus avec plus de dévouement et plus d'intrépidité. Si les chefs commirent quelques fautes, il faut dire qu'elles ne changèrent point un dénouement devenu inévitable et dont la responsabilité pèse tout entière sur la mollesse de Louis XV. Le Canada, abandonné à la double attaque de la famine et de l'épée, ne pouvait pas résister toujours, si la France ne faisait point face elle-même à l'Angleterre sur les mers, qui apportaient chaque année des armées entières à nos adversaires, déjà beaucoup trop puissants.

Dans les autres parties du monde, la France avait été plus heureuse. Aux Indes, ses flottes s'étaient emparées de Gondelour, où dix frégates anglaises avaient été brûlées; elles avaient pris le fort Saint-David et la ville de Dévi-Cotah sur la côte de Coromandel; elles avaient fait la conquête de la nababie d'Arcate. En Europe, quoique ses succès eussent été mêlés de revers, ses affaires n'étaient pas en pire état. Ses victoires balançaient ses défaites en Allemagne, et un brave officier, M. d'Aubigny, avait presque anéanti à Saint-Cast, en Bretagne, un corps d'Anglais qui tentait depuis quelque temps des débarquements en France. Tant d'efforts pour soutenir la guerre sur terre et sur mer, avaient achevé d'épuiser le trésor. Pitt le savait, et il redoublait d'énergie pour anéantir les forces de la France dans le nouveau monde.

Les embarras des finances et les menaces de l'avenir amenèrent un nouveau changement de ministère à Paris. Depuis quelque temps, "les ministres, dit M. Guérin, se succédaient comme des ombres, aussi bien à la marine qu'à la guerre et aux autres départements... A peine avait-on commencé à s'instruire des détails et des besoins d'une administration, que l'on s'en voyait écarté sans avoir pu rien accomplir. Il n'y avait pas encore un mois que M. de Moras avait succédé à Machault au bureau de la marine et des colonies, qu'il eut lui-même un successeur dans la personne de Massiac, ombre non moins fugitive que lui, et qui s'évapora à son tour, au bout de quelques semaines, pour céder la place au fatal Nicolas-René Berryer. Ce Berryer avait été lieutenant de police, et, comme tel, grand pourvoyeur de la Bastille, ce qui lui avait valu les

faveurs de la Pompadour ; on racontait de lui des choses atroces parmi le peuple, dont il avait failli, un certain jour, être la victime. C'est à cet homme méprisé, haï, incapable surtout, que la favorite du roi fit donner le département de la marine. C'était dire qu'on la voulait achever d'un coup. L'Angleterre aurait à peine eu besoin d'y aider." Le vieux maréchal de Belle-Isle succéda au marquis de Paulmy au bureau de la guerre, et le duc de Choiseul au cardinal de Bernis à celui des affaires étrangères (1758). Ces changements annonçaient le triomphe du parti de la guerre à la cour. Mais les affaires militaires n'allèrent pas mieux ; au contraire, on verra les désastres s'accroître de jour en jour. Quant au Canada, le nouveau ministère lui était moins favorable encore que l'ancien ; à peine songea-t-il à lui envoyer quelque secours.

La colonie continua à manquer de soldats et de vivres. Une partie des habitants avaient été arrachés à l'agriculture par l'exigence de la guerre, et leurs champs étaient restés sans laboureurs ; ce qui nécessitait des importations de céréales plus considérables qu'auparavant, et plus difficiles aussi à cause des hostilités sur mer. Il fallait ménager le temps des milices, et même régler les opérations militaires de manière à pouvoir laisser libres le plus grand nombre possible de bras pour le temps des semailles et celui de la moisson : ainsi la guerre et l'agriculture s'entre-nuisaient, et toutes les deux marchaient ensemble à une ruine commune.

Dès le mois d'octobre, le gouverneur, le général et l'intendant avaient averti les ministres de France que le projet des Anglais était d'assiéger Québec l'année suivante avec une armée formidable ; que si le Canada ne recevait point de secours, attaqué de toutes parts, il succomberait par la famine et par la guerre ; qu'on n'avait qu'une dizaine de mille combattants effectifs, soldats et miliciens, à opposer aux forces ennemies. " Et nous ne pouvons compter sur les habitants, ajoutaient-ils. Ils sont exténués par les marches continuelles. Ce sont eux qui font toutes les découvertes de l'armée. Leurs terres ne sont point cultivées à moitié ; leurs maisons tombent en ruine. Ils sont toujours

en campagne, abandonnant femmes et enfants, qui pour l'ordinaire sont sans pain... Il n'y aura point de culture cette année, faute de cultivateurs." Les seuls approvisionnements demandés en France par le munitionnaire, auraient fait la charge de trente-cinq navires de trois cents à quatre cents tonneaux. Toutes les correspondances confirmaient ce triste et trop fidèle tableau du Canada, sans qu'elles fissent cesser les abus et les vols de l'intendant et de ses complices.

M. de Bougainville s'embarqua pour Paris, afin d'aller représenter à la cour la nécessité de faire un grand effort pour épargner au pays le sort qui le menaçait ; le commissaire des guerres, M. Doreil, qui repassait aussi en Europe, devait appuyer les représentations de Bougainville.

Des sollicitations si pressantes restèrent sans résultat. * Dans leur impuissance de secourir le beau pays qu'ils allaient perdre, les ministres, comme pour se justifier eux-mêmes, adressèrent de nouveaux reproches à l'intendant sur les dépenses excessives du Canada. Au mois d'août (1758), Doreil, enhardi par Montcalm, qui l'honorait de son amitié, avait écrit au ministre, au sujet d'un officier attaché à la partie des subsistances : "Péan a fait une fortune si rapide depuis huit ans, qu'on lui donne deux millions... Les Anglais auront le Canada l'année prochaine. Nous sommes comme des malades à l'agonie, de qui la Providence et l'habileté du médecin prolongent les jours de quelques instants." "Regardez-le (M. Péan) comme une des premières causes de la mauvaise administration et de la perte de ce malheureux pays. Je vous ai dit qu'il était riche de deux millions ; je n'ai osé dire quatre ; d'après tout le public pourtant, je le pouvais..." †

---

* "Le ministre de la marine, l'inepte Berryer, reçut fort mal M. de Bougainville, et lui dit : "Eh ! monsieur, quand le feu est à la maison on ne s'occupe pas des écuries." — "On ne dira pas du moins, monsieur, que vous parlez comme un cheval," répliqua Bougainville. — (Dussieux.)

† Lettre de Doreil du 31 août (1758).

Une dépêche non signée, du mois de décembre, portait que toute la finance était entre les mains de Bigot, lequel agissait sans juge, sans contrôle, sans surveillant, et dans la seule vue de s'enrichir, et que pour cela il usait d'une autorité presque despotique. Pour étouffer les clameurs et par complaisance, l'intendant faisait la fortune de ses complices. Parmi eux on signalait le plus important. "Ce complice, dit-on, est l'œil même du ministre" à la cour de Versailles. C'était un M. de La Porte.

Bigot monopolisait tout le commerce intérieur et extérieur de la colonie avec l'aide de Péan, Le Mercier et autres, qui avaient les fournitures des vivres, des outils, du bois de chauffage, les transports pour la guerre, et les travaux publics. "L'intendant fait venir, disait la même lettre, tout ce dont on a besoin de France en Canada, non pas pour le compte du roi, mais pour le compte de cette grande société, et revend au roi au prix qu'il veut." Bigot était, de plus, accusé de tenir la comptabilité à sa façon, de changer le nom des dépenses, leur objet, leur quantité, de conclure des marchés postiches, etc. Enfin, le 12 avril 1759, Montcalm se décida à écrire ces choses "qu'il ne voulait pas écrire," disait-il dans une lettre en 1757. Dans une longue dépêche chiffrée qu'il adresse au maréchal de Belle-Isle, il lui fait part de toutes ses inquiétudes sur le sort du Canada ; il répète que l'argent et les vivres manquent totalement, et que les Canadiens sont découragés. "Je n'ai aucune confiance, ajoute-t-il, ni en M. de Vaudreuil, ni en M. Bigot. M. de Vaudreuil n'est pas en état de faire un projet de guerre ; il n'a aucune activité ; il donne sa confiance à des empiriques. M. Bigot ne paraît occupé que de faire une grande fortune pour lui et ses adhérents et complaisants... L'avidité a gagné les officiers, garde-magasins, commis, qui sont vers l'Ohio ou auprès des sauvages dans les pays d'en haut ;... ils font des fortunes étonnantes. Un officier, engagé il y a vingt ans comme soldat, a gagné sept cent mille livres... Ce n'est que certificats faux admis également ; si les sauvages avaient le quart de ce que l'on suppose dépensé pour eux, le roi aurait tous ceux de l'Amérique, et

les Anglais aucuns... Cet intérêt influe sur la guerre. M. de Vaudreuil, à qui les hommes sont égaux, confierait une grande opération à son frère ou à un autre officier de la colonie, comme à M. le chevalier de Lévis... Le choix regarde ceux qui partagent le gâteau ; aussi on n'a jamais voulu envoyer M. Bourlamaque ou M. Senezergues au fort Duquesne ; je l'avais proposé ; le roi y eût gagné. Mais quels surveillants dans un pays dont le moindre cadet et un sergent, un canonnier, reviennent avec vingt et trente mille livres en certificats pour marchandises livrées pour les sauvages... Il paraît que tous se hâtent de faire leur fortune avant la perte de la colonie, que plusieurs peut-être désirent comme un voile impénétrable de leur conduite." Revenant sur les faits déjà signalés dans la lettre anonyme de décembre (1758), Montcalm parle du trafic sur les marchandises destinées aux sauvages, etc. "On fait d'immenses accaparements de toutes choses que l'on revend ensuite à cent cinquante pour cent de bénéfice pour Bigot et ses adhérents... J'ai parlé souvent avec respect de ces dépenses à M. de Vaudreuil et à M. Bigot ; chacun en rejette la faute sur son collègue."

Dans une autre lettre du même jour, 12 avril 1759, écrite à M. Le Normand, intendant des colonies, dit M. Dussieux, Montcalm lui signalait les voleries immenses des ingénieurs du pays dans les travaux de fortifications et sur la main-d'œuvre, voleries certifiées par M. de Pontleroy, ingénieur du roi, très honnête homme. Il parle des vols de Le Mercier, commandant l'artillerie, créature de Vaudreuil et de Bigot ; on volait dans les marchés qui concernaient l'artillerie, les forges, les charrois, les outils.

"M. de Vaudreuil, homme honnête et faible, avait été entouré, séduit, étouffé par Bigot et sa coterie, à ce point d'être entièrement subjugué par lui, et brouillé avec Montcalm, Lévis, Bougainville, Doreil, Pontleroy, en un mot, avec tous les honnêtes gens qui auraient pu l'éclairer ; si bien que, par une lettre du 15 octobre 1759, il justifiait, auprès du ministre de la marine, l'intendant Bigot,

qui continua librement et sans pudeur ses déprédations, sûr de l'appui du gouverneur du Canada."*

Toutes ces plaintes, toutes ces accusations troublaient plus les ministres qu'elles ne les excitaient à remédier aux abus et à fournir les secours indispensables au succès de la guerre. Il fallait cependant dire quelque chose. Berryer écrivit à l'intendant, le 19 janvier 1759, que la fortune de ses créatures et de ses adhérents rendait son administration suspecte. Le 29 août, ce ministre, ayant été informé que les lettres de change tirées sur la France iraient, pour 1759, à une trentaine de millions, montra encore plus de mécontentement. Il reprocha à Bigot que les dépenses étaient faites sans ordre, souvent sans nécessité, toujours sans économie, et terminait par ces mots: "On vous attribue directement d'avoir gêné le commerce dans le libre approvisionnement de la colonie. Le munitionnaire général s'est rendu maître de tout, et donne à tout le prix qu'il veut. Vous avez vous-même fait acheter pour le compte du roi, de la seconde et troisième main, ce que vous auriez pu vous procurer de la première à moitié meilleur marché. Vous avez fait la fortune des personnes qui ont des relations avec vous, par les intérêts que vous avez fait prendre dans ces achats ou dans d'autres entreprises; vous tenez l'état le plus splendide et le plus grand jeu au milieu de la misère publique...† Je vous prie de faire de très sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui vous est confiée, a été conduite jusqu'à présent. Cela est plus important que peut-être vous ne le pensez."

Cette dépêche, qui semblait mettre à nu les spéculations secrètes de l'intendant, le trouva impassible en apparence; mais il dut se croire découvert et flétri aux yeux de ses maîtres. Une seconde dépêche répétait les mêmes reproches et renfermait des menaces encore plus explicites et plus directes.

---

* Tous ces détails sont extraits du bel ouvrage de M. Dussieux, *Le Canada sous la domination française.*

† Bigot jouait un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs. Durant le carnaval de 1758, il perdit plus de deux cent mille livres.

Les obstacles et les malheurs aigrissent les hommes et finissent par allumer des passions funestes dans les cœurs les plus nobles. La division entre le gouverneur et le général Montcalm prit un caractère plus grave après la bataille de Carillon.

Montcalm et ses partisans accusaient Vaudreuil d'avoir exposé l'armée à une entière destruction, en la dispersant sur les bords du lac Ontario et au pied du lac Saint-Sacrement, et en n'appelant pas les Canadiens et les sauvages sous les armes, pour être prêts à se porter aux points menacés. Après la bataille de Carillon, le général écrivit au ministre que les mesures du gouverneur l'avaient livré sans forces suffisantes aux coups de l'ennemi ; mais que, puisque la victoire avait réparé cette faute, ce qui le flattait le plus, c'était que les troupes régulières n'en partageaient la gloire avec personne, paroles peu généreuses qu'expliquent du reste les jalousies que nous avons signalées déjà plusieurs fois. Puis, après avoir sollicité les récompenses que méritait une armée si vaillante, il ajoutait : "Pour moi, je ne vous en demande d'autre que de me faire accorder par le roi mon retour. Ma santé s'use, ma bourse s'épuise ; je devrai, à la fin de l'année, dix mille écus au trésorier de la colonie. Et plus que tout encore, les désagréments, les contradictions que j'éprouve, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal, me déterminent de supplier Sa Majesté de m'accorder cette grâce, la seule que j'ambitionne." * Doreil, son ami, qui ne se croyait pas tenu d'observer la même réserve, critiquait depuis longtemps, comme nous l'avons vu, avec une extrême vivacité tous les actes de l'administration. Depuis le dernier succès surtout, il ne mettait plus de mesure dans ses paroles. "La négligence, l'ignorance, la lenteur et l'opiniâtreté du gouverneur, disait-il, ont pensé perdre la colonie ; ... l'ineptie, l'intrigue, le mensonge, l'avidité, la feront sans doute périr." Et comme la renommée attribuait aux Canadiens une grande part aux victoires obtenues dans le cours de la guerre, il informait le ministre que le

* Lettre du 12 juillet 1758.

général Montcalm lui avait écrit confidentiellement que les Canadiens, à la bataille de Carillon, s'étaient conduits fort médiocrement, de même que les troupes de la colonie, quoiqu'il eût dit le contraire dans le rapport officiel transmis à Paris. Après plusieurs lettres écrites dans le même sens, Doreil, croyant avoir disposé les ministres à accueillir son dessein, les invita enfin, dans une dernière dépêche plus violente encore que les autres, à changer le gouverneur et à choisir le général Montcalm pour le remplacer. "Si la guerre doit durer encore ou non ; si l'on veut sauver et établir le Canada solidement, que Sa Majesté lui en confie le gouvernement. Il possède la science politique, comme les talents militaires. Homme de cabinet comme de détail, il est grand travailleur, juste, désintéressé jusqu'au scrupule, clairvoyant, actif, et n'a en vue que le bien ; en un mot, il est homme vertueux et universel... Quand M. de Vaudreuil aurait de pareils talents en partage, il aurait toujours un défaut originel, il est Canadien."

Ces intrigues, qui transpiraient dans le public, parvinrent à la connaissance du gouverneur. Déjà les officiers et les soldats de l'armée attaquaient, critiquaient tout haut sa conduite dans leurs propos, et lui attribuaient la détresse et les malheurs dont ils étaient les victimes. Il voulut mettre un terme à un état de choses qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses ; mais il n'échappa point lui-même à la passion qui animait ses ennemis. Dans une lettre pleine de récriminations qu'il adressa aux ministres, il demanda le rappel de Montcalm, sous prétexte que ce général ne possédait pas les qualités qu'il fallait pour la guerre du Canada ; qu'il était nécessaire d'avoir beaucoup de douceur et de patience pour commander les Canadiens et les sauvages, et que Montcalm n'en avait point ; et il désignait le chevalier de Lévis pour successeur de Montcalm à la tête des troupes.

Dans le même temps, Montcalm écrivait au ministre "qu'il lui était dur d'avoir toujours à craindre la nécessité de se justifier ;" * et, le lendemain, à Vaudreuil,

* Lettre au ministre de la guerre, 1er août 1758.

qu'ils avaient tort tous deux et qu'il fallait apporter quelque changement à leur façon de procéder. Montcalm envoya M. de Bougainville auprès du gouverneur, et il y eut une explication. Malheureusement la bonne intelligence qui parut s'établir entre les deux chefs, dura peu. Bougainville, en rendant compte au ministre de sa mission, lui signala les causes de la mésintelligence ; il les attribua aux "tracasseries excitées entre les chefs par des subalternes intéressés à brouiller."*

Ces dissensions embarrassèrent aussi beaucoup les ministres. Une note fut dressée et soumise au conseil d'Etat pour rappeler Montcalm, comme il le demandait lui-même, avec le titre de lieutenant général, et pour le remplacer par le chevalier de Lévis avec le grade de maréchal de camp. Mais le roi, après réflexion, n'approuva point cet arrangement, et les choses restèrent comme elles étaient. On pensa peut-être qu'il serait également dangereux d'ôter au pays un général aimé du soldat et qui avait toujours été victorieux, et de changer un gouverneur qui avait obtenu des Canadiens tous les sacrifices de sang et d'argent qu'on pouvait attendre du peuple le plus dévoué, sans qu'ils eussent seulement fait entendre un murmure. Le système toutefois de deux chefs presque aussi puissants l'un que l'autre était défectueux. Il eût fallu nommer, dès le début de la guerre, un chef civil capable aussi d'être chef militaire et de commander l'armée.

Des dépêches conciliantes furent encore adressées au gouverneur et au général ; les ministres, au nom du roi, leur recommandèrent vivement l'union et la concorde. Au printemps, M. de Bougainville arriva à Québec, les mains pleines de récompenses. M. de Vaudreuil était nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis ; M. de Montcalm, commandeur du même ordre et lieutenant général ; M. de Lévis, maréchal de camp. Bourlamaque et Sénezergues étaient faits brigadiers ; Bougainville devenait colonel et chevalier de Saint-Louis ; Dumas, major général et inspecteur des troupes de la marine. Des croix

* Lettre du 10 août 1758, datée de Montréal. (Dussieux.)

et de l'avancement étaient accordés à beaucoup d'officiers de grades inférieurs. Ces récompenses, surtout les pressantes recommandations des ministres, rapprochèrent les deux chefs sans les réconcilier.

Mais le ministre de la guerre donnait peu d'espoir d'un secours. Montcalm l'avait en vain informé, "dans une longue et triste lettre, qui est comme son testament et le testament de la colonie,"* qu'à moins d'un bonheur inattendu, d'une grande diversion sur les colonies anglaises par mer, ou de grandes fautes de la part de l'ennemi, le Canada serait pris dans la campagne prochaine et certainement dans la suivante, puisque les Anglais avaient soixante mille hommes sur pied, tandis que les Français en avaient de dix à onze mille au plus. Le ministre lui écrivit qu'il ne devait pas espérer recevoir de troupes de renfort : "Outre, ajoutait-il, qu'elles augmenteraient la disette des vivres, que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées par les Anglais dans le passage ; et, comme le roi ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour vous en procurer, n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent."† En effet six cents recrues, deux frégates, douze ou quinze navires de commerce, dont la plupart appartenaient au munitionnaire et portaient des vivres et des marchandises, voilà tout ce qui entra dans le port de Québec avant l'apparition de la flotte ennemie. Quoique cette conduite déliât les Canadiens de la fidélité qu'ils devaient à la France, puisqu'elle reconnaissait elle-même la supériorité absolue des Anglais en Amérique, pas un cependant ne

---

* Lettre du 12 avril 1759. — H. Martin, *Histoire de France.*

† Lettre du maréchal de Belle-Isle, 19 février 1759.—"Le rouge ne vous monte-t-il pas au front en lisant cette lettre, et croyez-vous qu'il ait pu se trouver dans notre fier pays de France un conseil de ministres pour la rédiger, un secrétaire d'Etat pour la signer ?" (X. Marmier, *Lettres sur l'Amérique.*)

parla de rendre les armes ; ils avaient encore du sang à verser et des sacrifices à faire pour cette ancienne patrie d'où sortaient leurs pères ; s'il y eut des paroles de découragement, elles partirent plutôt des rangs de l'armée que des rangs des colons.

Le gouvernement anglais n'ignorait point à quel état de détresse était réduit le Canada ; il redoubla de vigueur. Il obtint de la chambre des communes tout ce qui était nécessaire, en hommes, en argent et en vaisseaux, pour terminer dignement l'entreprise glorieuse qu'il avait commencée. Si les progrès qu'il avait faits jusque-là étaient peu brillants, ils étaient solides et importants ; le chemin de Québec, celui de Niagara et du Canada occidental étaient ouverts. Les tribus de ces contrées étaient acquises. Prévoyant la chute de la puissance française en Amérique, et voulant s'assurer de l'amitié de l'Angleterre avant qu'il fût trop tard, elles avaient signé avec elle un traité de paix, au mois d'octobre précédent, à Easton, * où s'étaient rendus plusieurs gouverneurs et d'autres personnes notables des colonies. Ainsi se brisait chaque jour cet admirable système d'alliances avec les sauvages, fondé par Champlain et organisé par Talon et Frontenac. Le traité d'Easton, suivant Smollett, prépara la voie aux opérations militaires de la célèbre campagne de 1759.

L'Angleterre suivit son plan d'envahir le Canada à la fois par le centre et par les deux extrémités. L'immensité de ses forces l'obligeait, au reste, à les diviser ; car, rassemblées en un seul corps d'armée dès l'ouverture de la campagne, elles se seraient nui et une partie aurait été inutile. Louisbourg étant pris, Québec était la seconde position à attaquer par mer. Les armées envahissantes devaient se réunir sous les murs de ce dernier boulevard des Français en Amérique. Le général Amherst, à qui la chambre des communes avait voté des remerciements ainsi qu'à l'amiral Boscawen pour la conquête de Louisbourg, reçut le commandement suprême de l'armée anglaise à la place d'Abercromby, rappelé après la bataille de Carillon. Un

* A environ trente lieues de Philadelphie.

corps de dix mille soldats fut mis sous les ordres du général Wolfe, jeune officier qui s'était fort distingué au siège de Louisbourg. Pendant qu'il remonterait le Saint-Laurent et assiégerait Québec, douze mille hommes, commandés par le général en chef lui-même, forceraient le passage du lac Champlain, et iraient joindre l'armée de Wolfe. Enfin le général Prideaux, avec un troisième corps, composé de troupes régulières et provinciales, augmenté de plusieurs milliers de sauvages sous les ordres de sir William Johnson, était chargé de prendre Niagara, et de marcher ensuite à Montréal pour se réunir aux deux armées déjà rendues sur le Saint-Laurent. Un quatrième corps, moins nombreux, conduit par le colonel Stanwix, devait battre le pays et détruire les petits postes sur les rives du lac Ontario. Ces forces composaient plus de trente mille hommes ; elles possédaient une artillerie considérable et toute sorte de machines de guerre. Ce n'était là cependant qu'une partie des troupes de l'ennemi : les amiraux Saunders, Durell et Holmes firent voile d'Angleterre, pour transporter l'armée du général Wolfe de Louisbourg à Québec, et couvrir ensuite le siège de cette ville ; leurs escadres ne portaient pas moins de dix-huit mille matelots et soldats de marine. Si à cela l'on ajoute les troupes nombreuses qui avaient la garde des colonies anglaises, on voit que l'estimation des forces de l'ennemi faite par le général Montcalm, n'était pas loin de la vérité. Pour faire la conquête du Canada, ses envahisseurs étaient obligés d'armer trois fois plus d'hommes qu'il ne comptait de soldats et d'habitants capables de porter les armes ; * ce fait témoigne de la crainte que ces braves, si faibles en nombre, avaient inspirée à leurs ennemis.

Au bruit de ces immenses préparatifs, on fit faire en Canada dans l'hiver le dénombrement des hommes capa-

---

* Les journaux dans les colonies anglaises portaient leurs forces de terre à soixante mille hommes. " L'Angleterre a actuellement plus de troupes en mouvement dans ce continent, que le Canada ne contient d'habitants, en y comprenant les vieillards, les femmes et les enfants. Quel moyen de résister à cette multitude ? " — Lettre de M. Doreil au ministre.

bles de servir à l'armée ; il s'en trouva quinze mille de l'âge de seize à soixante ans. * Les troupes réglées se montaient à cinq mille trois cents hommes depuis l'arrivée des six cents recrues dont nous avons parlé. † On sait que de tout temps les colons avaient été armés. Le 20 mai, le gouverneur adressa une circulaire aux capitaines de milice, les prévenant d'avoir à tenir leurs compagnies prêtes à marcher au premier signal. Au mois d'avril, le peuple avait été averti de l'orage qui allait fondre sur lui ; l'évêque avait ordonné des prières publiques dans toutes les églises ; les habitants s'y étaient portés en foule comme ils allaient bientôt se porter au combat.

Au printemps, de bonne heure, le capitaine Pouchot alla à Niagara avec trois cents soldats et Canadiens. Il avait ordre de réparer les ouvrages de ce fort et de s'y défendre. S'il n'était pas attaqué lui-même, il devait soutenir les postes du voisinage de l'Ohio, et prendre l'offensive. en cas qu'il se présentât une occasion de le faire avec chance de succès. Quelques barques avaient été construites à la Présentation ; M. de Corbière s'y embarqua avec un détachement pour aller relever les ruines du fort Frontenac, afin de ressaisir la supériorité sur le lac Ontario. D'autres petits bâtiments avaient été préparés au pied du lac Champlain, et étaient destinés à protéger les communications avec Saint-Frédéric et Carillon. Dès que la saison le permit, deux mille trois cents hommes s'échelonnèrent sur cette frontière depuis Chambly jusqu'au pied du lac Saint-Sacrement, sous les ordres du brigadier Bourlama-

---

* Gouvernement de Québec	7,511
" Trois-Rivières	1,313
" Montréal	6,405
	15,229 hommes.

† Huit bataillons de ligne (des régiments de la Reine, La Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc, Guyenne, Berry et Béarn)	3,200
Deux bataillons de la marine et des colonies	1,500
Recrues	600
	5,300 hommes.

que. Cet officier fit travailler aux retranchements de Carillon, qui n'étaient pas encore terminés ; mais les nouvelles apportées par le colonel Bougainville ayant fait supposer que Québec était le point le plus menacé, l'ordre lui fut transmis, si l'ennemi se présentait en nombre, d'abandonner les positions de Carillon et de Saint-Frédéric, après avoir fait sauter les fortifications, et de se replier sur l'île aux Noix, dans la rivière Richelieu. Le chevalier de La Corne, chargé de tenir la campagne au pied du lac Ontario avec douze cents hommes, devait, s'il était forcé, se retirer à la tête des rapides du Saint-Laurent, au-dessous de la Présentation, et là faire ferme contenance. Ces précautions prises, le reste des troupes se tint prêt dans ses quartiers.

Le gouverneur et les généraux Montcalm et Lévis attendirent à Montréal que l'ennemi entrât en action afin de voir où il faudrait se porter, car sa supériorité les forçait à recevoir la loi de lui pour leurs mouvements. Montcalm souffrait de cette inaction. Il trouvait que les dispositions qu'on prenait pour la défense de Québec étaient trop tardives, ce qui était vrai. Nous avons raconté ailleurs ce que l'on avait fait à l'égard de la capitale. En vain M. de La Galissonière, comme tant d'autres, avait appuyé sur la nécessité de la fortifier ; en vain il avait montré que la conservation du Canada était de conséquence pour la prospérité de la marine et du commerce français, et que, si cette colonie coûtait beaucoup, les grandes citadelles qui hérissaient les frontières de la France, coûtaient bien davantage ; en vain ces raisons avaient-elles été répétées aux ministres, une répugnance fatale les avait toujours empêchés d'agir. En 1759, on n'avait plus guère le temps de remédier à rien. Le mur d'enceinte de Québec était insuffisant pour soutenir un siège. Montcalm, portant les yeux avec une grande inquiétude sur tous les points menacés, attendait que les armées anglaises s'ébranlassent, afin de marcher à la première qui paraîtrait.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE Ier

VICTOIRE DE MONTMORENCY ET PREMIÈRE BATAILLE D'ABRAHAM.

REDDITION DE QUÉBEC.

1759.

Invasion du Canada. — Moyens défensifs qu'on adopte. — L'armée française se retranche à Beauport, en face de Québec. — Arrivée de la flotte ennemie.—Les troupes anglaises débarquent à l'île d'Orléans.—Proclamation du général Wolfe adressée aux Canadiens.— Ce général, jugeant que l'attaque du camp français est trop hasardeuse, décide qu'on bombardera la capitale et qu'on ravagera les campagnes. — La ville est incendiée. — Attaque des lignes françaises à Montmorency. — Wolfe, repoussé, rentre accablé dans son camp et tombe malade. — Il tente vainement de se mettre en communication avec le général Amherst sur le lac Champlain. — Ses officiers sont d'avis qu'on s'empare par surprise des hauteurs d'Abraham, afin d'obliger les Français à sortir de leur camp. — Le général Montcalm envoie des troupes pour garder la rive gauche du Saint-Laurent depuis Québec jusqu'à Jacques-Cartier. — Grand nombre de Canadiens, croyant le danger passé, quittent l'armée pour aller vaquer aux travaux des champs. — Du côté du lac Champlain, M. de Bourlamaque fait sauter les forts Carillon et Saint-Frédéric, et se replie vers l'île aux Noix devant le général Amherst, qui s'avance avec douze mille hommes. — Le général anglais Prideaux, opérant vers le lac Erié, prend le fort Niagara et force les Français de se retirer à la Présentation, au-dessous du lac Ontario. — Les Anglais surprennent les hauteurs d'Abraham le 13 septembre. — Première bataille qui s'y livre et défaite des Français. — Mort de Montcalm. — Capitulation de Québec. — M. de Lévis vient de Montréal prendre le commandement de l'armée et veut livrer une seconde bataille; mais, apprenant la reddition de Québec, il se retire à Jacques-Cartier et s'y fortifie. — L'armée anglaise renfermée dans la ville fait ses préparatifs pour y passer l'hiver. — Demande de secours en France.

Pendant que le gouverneur et les généraux étaient à Montréal, des dépêches arrivèrent de France, qui déterminèrent Montcalm à se porter à Québec, où il arriva le 22 mai, suivi bientôt après de M. de Vaudreuil et du chevalier de Lévis. Les navires d'Europe confirmaient le rapport qu'une flotte anglaise faisait route vers cette ville, qui devenait dès lors le principal point à défendre. Le 23, un courrier annonça l'apparition de la flotte au Bic. Les événements se précipitaient. On redoubla d'activité. Pour retarder l'approche de l'ennemi, les bouées et les autres marques servant à guider la navigation dans le fleuve, furent enlevées, et l'on prépara des machines incendiaires, qu'on lancerait contre les vaisseaux anglais lorsqu'ils paraîtraient en vue du port. Les vivres et les archives publiques furent transportés aux Trois-Rivières ; et les magasins des troupes, placés à Montréal ; on ne conserva de provisions à Québec que ce qu'il en fallait pour nourrir les soldats et les citoyens pendant un mois. Le peu de grain qui restait dans les campagnes du haut du pays, fut acheté avec de l'argent avancé par les officiers de l'armée. On acheta aussi des marchandises, qu'on donna en présent aux sauvages de Niagara et du Détroit, restés attachés à la France ou qui dissimulaient leur traité avec les Anglais ; on voulait seulement les induire à garder la neutralité.

Ces premiers points réglés, on s'occupa de la défense de Québec, dont la perte devait entraîner celle de tout le Canada. A l'égard de la ville elle-même, elle ne fut point jugée tenable, ni même à l'abri d'un coup de main du côté de la campagne, où le rempart, dépourvu de parapet, d'embrasures et de canons, n'avait que six à sept pieds de hauteur, et n'était protégé extérieurement par aucun fossé ni aucun glacis; d'un commun accord, il fut décidé qu'on la couvrirait par un camp retranché, où les troupes prendraient position.

Québec est bâti à l'extrémité d'un promontoire. A l'est et au sud, le Saint-Laurent, large d'environ un mille, roule des flots profonds ; au nord, règne la belle vallée Saint-Charles, laquelle se termine à un bassin, qui a trois ou

quatre milles de largeur sur le fleuve et que chaque marée recouvre complètement. A marée basse le cours d'eau qui descend du milieu de cette vallée est guéable. Le promontoire, très escarpé du côté du fleuve et haut de cent à trois cents pieds, était regardé comme inaccessible, surtout dans l'endroit qu'occupe la ville.* Les points les plus faibles sur le port furent garnis de palissades et de murailles. On pensait que des batteries placées sur les quais de la basse ville et sur l'escarpement de la haute, pourraient empêcher tout vaisseau de passer devant la place. Il ne restait plus, dans cette hypothèse, qu'à défendre l'entrée de la rivière Saint-Charles, et à fortifier le rivage de la Canardière et de Beauport jusqu'au saut de la rivière Montmorency, et le côté droit de cette rivière, qui descend des montagnes par un ravin profond et coupe la route sur la rive nord du Saint-Laurent.

On barra la rivière Saint-Charles, vis-à-vis de la porte du Palais, avec des mâtures enchaînées les unes aux autres, retenues par des ancres et protégées par cinq bateaux, portant chacun une pièce de canon. En arrière de ce barrage, on coula deux navires pour servir d'assiette à une batterie de gros calibre rayonnant sur le bassin. Il y avait, vers l'endroit où aboutissent les routes de Beauport et de Charlesbourg, un pont de bateaux qui joignait les deux rives et dont les têtes étaient garnies d'ouvrages à cornes. On borda la rive droite de la rivière, depuis la porte du Palais jusqu'à ce pont, de retranchements où l'on plaça de l'artillerie pour défendre l'entrée du faubourg Saint-Roch et empêcher l'ennemi de s'emparer par surprise des hauteurs de Québec. L'armée passa sur la rive gauche de la rivière Saint-Charles, où elle se déploya depuis le pont jusqu'à la rivière Montmorency; elle se couvrit de retranchements qui suivaient les sinuosités du rivage et qui furent flanqués de fortins et de redoutes dans les endroits où la descente paraissait facile.

* "Il n'y a pas lieu de croire, dit l'ordre de bataille du 10 juin, que les ennemis pensent à tenter de passer devant la ville et de faire le débarquement à l'anse des Mères; et, tant que les frégates subsisteront, nous n'avons du moins rien à craindre pour cette partie."

Au milieu de cette ligne, à l'embouchure du ruisseau de Beauport, on établit une batterie flottante de douze bouches à feu.

La petite flotte française, c'est-à-dire les deux frégates, les bateaux et les brûlots, fut mise sous les ordres du capitaine Vauquelin. Les frégates se retirèrent au-dessus de Québec. On posta des gardes de distance en distance le long du fleuve, depuis la ville jusqu'au delà de l'anse au Foulon, où un sentier fut pratiqué dans le ravin d'un ruisseau pour communiquer avec les plaines d'Abraham, sur le plateau. Une petite redoute avec du canon gardait cette issue. Tels furent les préparatifs de défense qu'on fit à Québec et aux environs.

Dans ce plan, en supposant toujours le fleuve fermé devant Québec, et l'armée de Beauport trop solidement établie pour être forcée, il ne restait plus à l'armée envahissante qu'à débarquer sur la rive droite du Saint-Laurent, à la remonter une certaine distance, et à traverser ensuite le fleuve. De cette façon, elle prenait l'armée française à revers, par les routes de Charlesbourg et de Bourg-Royal. C'était une manœuvre difficile et que Montcalm jugeait sans doute impraticable, parce que la retraite était impossible en cas d'échec.

L'armée française grossissait chaque jour par l'arrivée des milices de toutes les parties du pays. Il ne resta bientôt plus dans les campagnes que les vieillards, les femmes et les enfants. Tous les hommes en état de porter les armes étaient rassemblés à Québec, à Carillon, sur le lac Ontario, à Niagara, dans les postes du lac Erié et de la partie de la vallée de l'Ohio qui restait encore aux Français.

D'après l'ordre de bataille, l'aile droite de Montcalm, où étaient les milices des gouvernements de Québec et des Trois-Rivières, fortes de quatre mille trois cent quatre-vingts hommes, aux ordres de MM. de Saint-Ours et de Bonne, occupait la Canardière ; le centre, composé de cinq bataillons de réguliers, qui montaient à deux mille hommes, sous le brigadier Sénezergues, était entre le ruisseau et l'église de Beauport, et la gauche, composée des milices

du gouvernement de Montréal, au nombre de trois mille quatre cent cinquante hommes, sous MM. Prud'homme et d'Herbin, s'étendait depuis cette église jusqu'à la rivière Montmorency. Le général Lévis commandait la gauche, et le colonel Bougainville la droite; Montcalm prit pour lui le centre, où il établit son quartier général. Un corps de réserve, d'environ quatorze cents soldats de la colonie, trois cent cinquante hommes de cavalerie et quatre cent cinquante sauvages, sous M. de Boishébert, revenu des frontières de l'Acadie, se posta en arrière de l'armée, sur les hauteurs de Beauport. Ces forces, avec les marins et les six cent cinquante hommes de la garnison de Québec, formée de citoyens sous le commandement de M. de Ramesay, s'élevaient en tout à treize mille combattants. "On n'avait pas compté, dit un témoin oculaire des événements, sur une armée aussi forte, parce qu'on ne s'était pas attendu à avoir un si grand nombre de Canadiens. On n'avait eu intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre; mais il régnait une telle émulation dans le peuple, que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans et des enfants de douze à treize, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge. Jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain, soit par leur constance dans le travail, soit par leur patience dans les peines et les misères, qui, dans ce pays, ont été extrêmes. Dans l'armée, ils étaient exposés à toutes les corvées." *

On attendit les ennemis dans cette position. Le gouverneur et les officiers de l'administration quittèrent la ville et se retirèrent à Beauport. Les principales familles gagnèrent les campagnes, en emportant ce qu'elles avaient de plus précieux.

Les vaisseaux anglais qui avaient jeté l'ancre au Bic et dont l'immobilité prolongée causait quelque surprise, étaient une avant-garde envoyée de Louisbourg, sous les ordres de l'amiral Durell, pour intercepter tout secours de

---

* Documents de Paris.

France. L'amiral Saunders était allé prendre l'armée du général Wolfe à Louisbourg; elle consistait en huit régiments de ligne, deux bataillons de fusiliers du royal-américain, trois compagnies de chasseurs (*rangers*), une brigade de soldats du génie, trois compagnies de grenadiers de Louisbourg, mille soldats de marine, ce qui faisait onze mille hommes environ.*

Le général James Wolfe était un jeune officier plein de talents, qui brûlait du désir de se distinguer par des actions d'éclat. Il avait eu un emploi assez considérable en Irlande du duc de Bedford, mais il y avait renoncé pour aller à la guerre, abandonnant ainsi son avancement aux caprices de la fortune. "Elle a été peu favorable à ma famille, écrivait-il, mais pour moi elle m'a souri quelquefois et m'a fait participer à ses faveurs. Je m'en remets entièrement à elle."† Sa conduite au siège de Louisbourg attira sur lui l'attention et le fit choisir pour commander l'expédition de Québec. On lui donna des lieutenants animés de la même ambition que lui. Les brigadiers Monckton, Townshend et Murray, quoique tous les trois encore à la fleur de l'âge, avaient étudié la guerre avec fruit et possédaient l'expérience des combats. Wolfe était fils d'un ancien major général, qui avait servi avec distinction. Les trois autres appartenaient à la noblesse, Townshend, à l'ordre de la pairie. Ils partirent remplis d'espérance. "Si le général Montcalm, s'écriait Wolfe, trompe encore cette fois nos efforts, il pourra passer pour un habile officier; ou nos généraux sont plus mauvais que de coutume, ou la colonie a des ressources que l'on ne connaît pas."

La flotte entière, composée de vingt vaisseaux de ligne, dix frégates et dix-huit bâtiments de guerre plus petits, avec une multitude de transports, remonta le Saint-Laurent et atteignit l'île d'Orléans le 25 juin. Chacun fut étonné dans le pays de l'heureuse fortune de cette flotte, qui avait su éviter tous les périls de la navigation

---

* Les ordonnances de payement prouvent qu'elle était d'au moins dix mille hommes, outre les soldats de marine.

† Lettre du 21 janvier 1759.

du fleuve. On a ignoré jusqu'à nos jours que le commandant d'une frégate française, Denis de Vitré, fait prisonnier pendant la guerre, lui avait servi de pilote jusqu'à Québec sa patrie, trahison dont il fut récompensé ensuite par un grade au service de l'Angleterre. Bientôt l'ennemi eut près de trente mille hommes de terre et de mer devant cette ville. L'armée anglaise débarqua dans l'île d'Orléans, évacuée de la veille par les habitants, et vint prendre position à son extrémité, en face de Québec et du camp de Beauport. L'amiral Saunders fit reconnaître la rade et le bassin de la ville. Le capitaine Cook, qui s'est immortalisé depuis par ses voyages de découvertes, fut employé à ce service. Il est digne de remarque que deux des plus illustres navigateurs qui aient fait le tour du globe, Cook et Bougainville,* se trouvaient alors sous les murs de Québec.

Pendant ces reconnaissances, les Français avaient apprêté leurs machines incendiaires. Le 28 juin, par une nuit obscure et un vent favorable, sept gros brûlots furent dirigés contre la flotte groupée sous l'île d'Orléans ; mais le feu y ayant été mis beaucoup trop tôt, les Anglais les remorquèrent loin de leurs navires, jusque sur le rivage, où ils achevèrent de se consumer inutilement. Un mois après, on lança des radeaux enflammés ; ils ne réussirent pas mieux. De sorte que ces machines, qui à la vérité sont rarement dangereuses, mais auxquelles l'imagination populaire attribue toujours de grands effets, ne causèrent aucun mal à l'ennemi.

A son arrivée, le général Wolfe avait adressé aux Canadiens une sommation arrogante, dont s'étaient indignés leur courage et leur fierté.† Après avoir examiné la situation de la ville et de l'armée française, les difficultés de son entreprise lui parurent plus grandes qu'il ne l'avait supposé d'abord. D'un côté, une ville bâtie sur un rocher

---

* Bougainville est le premier Français qui ait exécuté un voyage autour du monde.

† "A lire le texte de cette pièce, conservée au dépôt de la guerre, on conçoit facilement le sentiment qu'elle souleva dans les rangs de l'armée française." (Dussieux)

qui paraissait inaccessible; de l'autre, une armée nombreuse fortement retranchée pour en défendre l'approche. Il hésita et tâtonna jusque vers le temps où le général Amherst devait franchir le lac Champlain. Ses hésitations dévoilaient l'indécision de ses plans, et confirmèrent Montcalm dans la résolution de rester immobile dans son camp de Beauport. En attendant qu'il eût découvert quelque point vulnérable pour attaquer son adversaire, Wolfe donna l'ordre de bombarder la ville et de dévaster les campagnes. Il espérait obliger par ces destructions un grand nombre de Canadiens à s'éloigner pour aller mettre leurs familles et leurs effets en sûreté.

Le général Monçkton, à la tête d'une partie de l'armée anglaise, passa à la Pointe-Lévis le 30 juin, et y prit position en face de la ville, après avoir délogé un petit corps de Canadiens et de sauvages qu'on avait placé là en observation; c'était ce que le général Montcalm craignait le plus et ne pouvait empêcher à cause de la nature des lieux. N'osant pas risquer un corps considérable au delà du fleuve, il envoya M. Dumas avec quatorze ou quinze cents hommes pour surprendre et détruire les retranchements et les batteries de Monckton. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, Dumas traversa le fleuve au saut de la Chaudière, et se mit en marche avec son monde sur deux colonnes; mais dans l'obscurité une colonne devança l'autre en passant un bois, et celle qui se trouvait en arrière, entrevoyant tout à coup des troupes devant elle, les prit pour l'ennemi et tira dessus. La colonne assaillie si brusquement par derrière, se crut coupée, riposta, tomba en désordre, et, saisie d'une terreur panique, prit la fuite, entraînant la seconde colonne après elle. Dès six heures du matin le détachement avait repassé le fleuve. On a appelé cette échauffourée le coup des écoliers, parce que les élèves des écoles, qui formaient partie du détachement, furent la cause première de la méprise.

Ce fut cette nuit-là même que les batteries de la Pointe-Lévis ouvrirent le feu. On vit alors que les assiégeants ne reculeraient dévant aucune mesure extrême, et que les plus cruelles pratiques de la guerre seraient suivies

avec la dernière rigueur, car ce bombardement était inutile. Les premières bombes qui tombèrent sur la ville, dont chaque maison pouvait être vue de l'ennemi, firent prendre la fuite à beaucoup d'habitants ; ils se réfugièrent d'abord derrière les remparts, du côté des faubourgs, et ensuite dans les campagnes. On retira les poudres des magasins, et la garnison s'organisa en corps de sapeurs-pompiers pour éteindre les incendies. Dans l'espace d'un mois les plus belles maisons et la cathédrale devinrent la proie des flammes. La basse ville fut entièrement consumée dans la nuit du 8 au 9 août. La plus grande partie de Québec ne fut plus qu'un monceau de débris fumants, et quantité de citoyens riches auparavant se trouvèrent réduits à l'indigence. Plusieurs personnes aussi furent tuées. Le canon des remparts était inutile. La distance, qui est de plus d'un mille par-dessus le fleuve, était trop grande pour qu'il pût incommoder les batteries anglaises, invisibles à l'œil nu à travers les bois et les broussailles qui les masquaient.

Après avoir battu la ville en ruine, le général Wolfe se jeta sur les campagnes. Il fit brûler toutes les paroisses et couper les arbres fruitiers depuis le saut Montmorency jusqu'au cap Tourmente, sur la rive gauche du Saint-Laurent. Il fit subir le même sort à la Malbaie, à la baie Saint-Paul, à l'ile d'Orléans, qui a sept lieues de longueur et qui fut ravagée d'un bout à l'autre. Les paroisses sur la rive droite du fleuve, depuis Berthier jusqu'à la rivière du Loup, au-dessous de Québec, espace de vingt-trois lieues, furent saccagées et incendiées à leur tour, ainsi que la Pointe-Lévis, Saint-Nicolas, etc. Wolfe choisissait la nuit pour commettre ces ravages, qu'il portait partout où il pouvait mettre le pied ; il enlevait les femmes et les enfants, les vivres et les bestiaux. Plus la saison avançait, plus il se livrait à cette guerre de brigandages, en vengeance des échecs qu'il éprouvait et pour décourager la population. Un détachement de trois cents hommes, commandé par un capitaine Montgomery, exerça à Saint-Joachim les plus grandes cruautés ; les prisonniers furent massacrés de sang-froid et de

la manière la plus barbare.* Du camp de Beauport on apercevait à la fois les embrasements sur la côte de Beaupré, dans l'île d'Orléans et sur une partie de la rive droite du fleuve.

La dévastation des campagnes, où plus de quatorze cents maisons furent réduites en cendres,† n'avançait pas cependant le but de la guerre. Les Français ne bougeaient point. Après tant de délais et de destructions, Wolfe prit le parti d'attaquer Montcalm. Dans ce dessein il fit passer le gros de son armée de l'île d'Orléans à l'Ange-Gardien, et chercher des gués sur la rivière Montmorency, au-dessus de la chute. Mais Montcalm tenait fortement tous les points guéables. Frustré de ce côté, le général anglais tourna la vue vers le fleuve. Profitant du vent, il mit à la voile, le 18 juillet, avec deux vaisseaux, deux chaloupes armées et deux transports, et, malgré les boulets, il passa devant Québec en serrant le rivage de la Pointe-

* "There were several of the enemy killed and wounded, and a few prisoners taken, all of whom the barbarous captain Montgomery, who commanded us, ordered to be butchered in a most inhuman and cruel manner." (*Manuscript Journal* relating to the operations before Quebec in 1759, kept by colonel Malcolm Frazer, then lieutenant of the 78th (Frazer's Highlanders.)—M. de Portneuf, curé du lieu, qui n'avait pas voulu abandonner ses paroissiens, afin de leur administrer au besoin les secours de la religion, fut haché à coups de sabre.

† "We burned and destroyed upwards of fourteen hundred fine farm houses, for we, during the siege, were masters of a great part of their country along shore, and parties were almost continually kept out ravaging the country; so that 'tis tho't it will take them half a century to recover the damage." (*A Journal of the expedition up the river Saint-Lawrence*, etc., publié dans le *New-York Mercury* du 31 décembre 1759.) Et cependant un écrivain du temps, parlant de la conduite de M. de Contades et du maréchal Richelieu en Allemagne, qu'il oppose à celle du général Wolfe en Canada, ajoute: "But, said the late general Wolfe, Britons breathe higher sentiments of humanity, and listen to the merciful dictates of the Christian Religion, which was verified in the brave soldiers whom he led on to conquest by their shewing more of the true christian spirit than the subjects of His Most Christian Majesty can pretend to." Il est impossible de pousser la naïveté plus loin.

Lévis. Il examina la rive gauche jusqu'au Cap-Rouge, et trouva que la descente y serait trop périlleuse.* Il n'osa point aller débarquer au-dessus de la rivière du Cap-Rouge, on ne sait trop pour quelle raison ; car s'il y fût descendu, Montcalm pouvait être obligé d'abandonner sa position. Wolfe se disposa alors à attaquer le camp retranché ; il avait résolu de diriger tous ses efforts contre la gauche des Français, en l'attaquant en front par le fleuve Saint-Laurent et en flanc par la rivière Montmorency.

Comme la rive gauche, à l'embouchure de cette rivière, est plus élevée que la droite, il fit augmenter les batteries qu'il y avait déjà dressées et qui plongeaient sur les retranchements de Montcalm. Il y porta le nombre des canons et des mortiers ou obusiers à plus de soixante. Il fit échouer sur des rochers à fleur d'eau deux transports, armés chacun de quatorze pièces de canon, l'un à droite et l'autre à gauche d'une petite redoute en terre que les Français avaient élevée sur le rivage ; placée au pied de la route de Courville, elle défendait à la fois l'entrée de cette route, qui conduisait sur la hauteur qu'occupait l'armée, et le passage d'un gué qui est au bas de la chute. Le feu de ces transports, en se croisant sur la redoute, devait la réduire au silence et couvrir la marche des assaillants. Le fameux vaisseau le *Centurion*, de soixante canons,† monté par l'amiral Saunders, vint ensuite s'embosser vis-à-vis de la chute et le plus près possible, pour protéger, au passage du gué, les troupes qui devaient descendre du camp de

---

* Il se contenta de pousser un détachement jusqu'à la Pointe-aux-Trembles pour faire des prisonniers.

† "Not even the *Victory*, where Nelson died, was a more famous and favorite ship among British sailors than the old *Centurion*. In 1740, it was as her captain that Anson led his little squadron on their venturous voyage to "put a girdle round about the earth"...... In 1759, she covered Wolfe's landing at Quebec ; and it is a little odd, that at the moment the two future circumnavigators, Cook and Bougainville, armed on opposite sides, were present with the ship whose fame rested on its having performed the same feat...... Her figure-head — a lion exquisitely carved in wood — is still preserved at the Greenwich Hospital." (Winthrop Sargent, *The History of an expedition against fort Duquesne in* 1755, p. 139, en note.)

l'Ange-Gardien. Ainsi cent dix-huit bouches à feu environ allaient tonner contre l'aile gauche de l'armée de Montcalm.

Entre onze heures et midi, le 31 juillet, elles commencèrent à tirer. Dans le même temps le général Wolfe préparait ses colonnes d'attaque. Plus de quinze cents berges étaient en mouvement sur le bassin de Québec. Douze cents grenadiers et une partie de la brigade du général Monckton s'embarquèrent à la Pointe-Lévis pour venir débarquer entre le *Centurion* et les transports échoués. Une seconde colonne, composée des brigades Murray et Townshend, descendit des hauteurs de l'Ange-Gardien pour venir, par le gué, se réunir à la première colonne au pied de la route de Courville, afin d'aborder ensemble les retranchements qui l'avoisinaient. Ces deux corps formaient six mille hommes. Un troisième, de deux mille soldats, chargé de remonter la rive gauche du Montmorency, devait franchir cette rivière à un gué situé à une lieue environ de la chute, et qui était gardé par un détachement aux ordres de M. de Repentigny. A une heure, les trois colonnes s'avançaient en diligence. Ce plan d'attaque eût été trop compliqué pour des troupes moins disciplinées que celles du général Wolfe.

Montcalm, d'abord incertain sur le point qui allait être assailli, avait fait porter sur toute la ligne l'ordre de se tenir partout prêt à bien recevoir les ennemis. A leur approche, le général Lévis envoya cinq cents hommes à M. de Repentigny, et demanda quelques bataillons du centre, qui le soutiendraient lui-même au besoin. A deux heures Montcalm vint examiner la situation de sa gauche ; il en parcourut les lignes, approuva les dispositions de Lévis et donna de nouveaux ordres. Trois bataillons de réguliers, avec quelques miliciens des Trois-Rivières, se portèrent à l'aile gauche ; la plus grande partie de ces troupes se placèrent en réserve sur le chemin de Beauport, et le reste se dirigea rapidement vers le gué que défendait M. de Repentigny. Cet officier avait été attaqué par la colonne anglaise et l'avait repoussée après lui avoir tué ou mis hors de combat quelques hommes. La retraite de

ce corps permit au renfort de revenir sur le théâtre de la principale attaque.

Les berges qui portaient la colonne de la Pointe-Lévis, commandée par le général Wolfe en personne, après avoir fait plusieurs évolutions, comme pour tromper les Français sur le lieu de la descente, se dirigèrent tout à coup vers les transports échoués. Mais la marée était basse; une chaîne de cailloux et de rochers arrêta quelque temps une partie de la flottille; enfin l'obstacle fut passé, et douze cents grenadiers, avec deux cents hommes d'autres troupes, s'élancèrent à terre sur une grève spacieuse et unie. Ils devaient s'avancer en quatre divisions, et la demi-brigade Monckton, débarquée derrière eux, devait les soutenir. Par quelque malentendu, la demi-brigade les suivait de trop loin quand ils entrèrent en action. Ils marchèrent, au son d'une musique guerrière, à la redoute qui fermait l'entrée de la route de Courville. La redoute avait été évacuée. Les grenadiers s'y arrêtèrent un instant pour se disposer à assaillir les retranchements de M. de Lévis, qui étaient à une petite portée de fusil. Toutes les batteries de Wolfe faisaient pleuvoir sur cette partie du camp, une grêle de bombes et de boulets, que les milices canadiennes essuyaient sans rien perdre de leur contenance calme et assurée. Les assaillants s'étant formés se présentèrent la baïonnette au bout du fusil. Leur uniforme de grenadiers contrastait avec le costume de leurs adversaires, enveloppés d'une légère capote serrée autour des reins. Les Canadiens avaient pour suppléer à la discipline des troupes régulières, leur courage et la justesse remarquable de leur tir. Ils attendirent froidement que les ennemis fussent à quelques verges seulement de leur ligne, pour les coucher en joue. Alors* ils firent des décharges si rapides et si meurtrières qu'en peu de temps les colonnes anglaises, malgré tous les efforts de leurs officiers, se rompirent et prirent la fuite; elles cherchèrent

* "...... Their men of small arms, in the trenches, lay cool till they were sure of their mark; they then poured their shot like showers of hail, which caused our brave grenadiers to fall very fast." (Journal d'un officier anglais.)

d'abord un abri contre les balles derrière la redoute, puis, n'ayant pu se reformer, elles allèrent se réfugier derrière le reste de leur armée, déployé un peu plus loin. En ce moment il survint un violent orage de pluie et de tonnerre, qui déroba les combattants à la vue les uns des autres, et dont le bruit plus imposant fit taire toutes les rumeurs de la bataille. Lorsque le brouillard se dissipa, on aperçut les Anglais qui se rembarquaient avec leurs blessés, après avoir mis le feu aux transports échoués. Ils se retiraient comme ils étaient venus, les uns dans leurs berges et les autres par le gué. Le feu de leur nombreuse artillerie se prolongea jusqu'au soir, et l'on estime qu'elle tira trois mille coups de canon dans cette journée ; on n'avait pour y répondre qu'une dizaine de pièces, qui ne laissèrent pas d'incommoder beaucoup les troupes de débarquement. La perte des Français, causée presque entièrement par cette arme, fut peu considérable si l'on considère qu'ils furent plus de six heures exposés à une pluie de projectiles. Les ennemis eurent environ cinq cents morts et blessés, parmi lesquels il y avait un grand nombre d'officiers.

La victoire remportée à Montmorency fut due principalement aux judicieuses dispositions du général Lévis, qui, avec moins de troupes immédiatement sous sa main que n'en avait le général Wolfe, sut en réunir un plus grand nombre que lui au point d'attaque. Quand bien même les grenadiers anglais auraient franchi le retranchement, il est fort douteux qu'ils eussent réussi à gagner la victoire, appuyés même du reste de leur armée. Le terrain, depuis la grève jusqu'à la route de Beauport, s'élève en cet endroit par petites rampes coupées de ravins, au milieu desquelles serpente la route de Courville. Il offrait donc un théâtre très favorable à nos tirailleurs. De plus les troupes réglées de réserve en arrière étaient prêtes à marcher au secours de la milice.

Le général Wolfe rentra dans son camp, accablé de l'échec qu'il venait d'éprouver. Son imagination envisageait avec une sorte d'effroi l'impression que sa défaite causerait en Angleterre, et les propos malveillants qu'elle

allait faire tenir sur l'audace qu'il avait eue de se charger d'une entreprise qui paraîtrait au-dessus de ses forces. Il voyait s'évanouir en un moment tous ses rêves d'ambition et de gloire, et la fortune, entre les mains de laquelle il avait confié son avenir, l'abandonner presque aux premiers pas qu'il faisait sous ses auspices. Il semble que son esprit n'avait plus sa lucidité ordinaire, quand, après avoir perdu l'espoir de forcer le camp du général Montcalm, il détachait le général Murray, avec douze cents hommes, pour aller détruire les navires français aux Trois-Rivières et ouvrir une communication avec le général Amherst par le lac Champlain. Murray partit à la tête de trois cents berges ; mais il s'avança peu dans le pays. Repoussé deux fois à la Pointe-aux-Trembles par le colonel Bougainville, qui, avec mille hommes, avait suivi ses mouvements, il débarqua à Sainte-Croix, qu'il incendia. De là, il se jeta sur Deschambault, où il pilla les bagages des officiers français. Il se retira ensuite avec précipitation, sans oser aller plus loin. Montcalm venait de partir secrètement pour la rivière Jacques-Cartier ; il craignait que les Anglais n'eussent l'idée d'en occuper la ligne pour lui couper ses communications avec les Trois-Rivières ; il apprit leur retraite à la Pointe-aux-Trembles et revint sur ses pas.

Après ce nouvel échec, une maladie dont le général Wolfe portait le germe depuis longtemps, se développa tout à coup et le mit aux portes de la mort. Sitôt qu'il put s'occuper d'affaires, il adressa à son gouvernement une longue dépêche où il exposait tous les obstacles contre lesquels il avait à lutter, et les regrets cuisants qu'il éprouvait du peu de succès de ses efforts. Toute sa lettre exprimait ce noble dévouement qui tenait son âme. On fut plus touché en Angleterre de la douleur du jeune capitaine que de l'échec des armes de la nation.

L'esprit de Wolfe avait fléchi comme son corps devant une situation qui ne lui laissait plus que le choix des difficultés, ainsi qu'il le disait lui-même. Il appela à son aide ses lieutenants, dont nous avons déjà fait connaître les talents et le caractère. Il les invita à lui déclarer quel

était, selon leur opinion, le meilleur plan à suivre pour venir à bout du général Montcalm, tout en leur faisant part de son avis, qui était de renouveler l'attaque contre son aile gauche à Beauport, et de continuer à dévaster le pays autour de Québec.

Les généraux Monckton, Townshend et Murray lui répondirent que, suivant eux, le plus sûr moyen de frapper un coup décisif était de passer sur la rive droite du Saint-Laurent, d'y remonter jusqu'à une petite distance et de retraverser à la rive gauche, afin de porter les opérations au-dessus de la ville. "Si nous réussissons à nous maintenir dans cette nouvelle position, disaient-ils, nous obligerons le général Montcalm à combattre où nous voudrons; nous serons entre lui et ses magasins, entre son camp et l'armée qui lutte contre le général Amherst. S'il nous offre la bataille et qu'il la perde, Québec et probablement tout le Canada tomberont entre nos mains, avantage plus grand que celui qu'on pourrait attendre d'une victoire à Beauport; s'il traverse la rivière Saint-Charles avec des forces suffisantes pour s'opposer à cette opération, le camp de Beauport en sera affaibli et plus facile à attaquer." Les forces navales des Anglais, en les rendant maîtres du fleuve, permettaient au général Wolfe de porter ses troupes dans tous les endroits accessibles. Le plan audacieux des trois généraux fut approuvé par leur chef, et les ordres d'exécution furent distribués sur-le-champ. On ne parlait point de donner l'assaut à Québec par le port; on avait reconnu que cette tentative serait plus que téméraire.

Le 3 septembre, les Anglais levèrent le camp du saut Montmorency et transportèrent leurs troupes et leur artillerie à la Pointe-Lévis. On a reproché au général Montcalm de ne les avoir pas inquiétés dans leur retraite; mais il eût été bien difficile de le faire, vu la disposition des lieux. Le bombardement de la ville et la dévastation des campagnes étaient les seules entreprises dans lesquelles les ennemis eussent encore réussi, et ces entreprises mêmes étaient une espèce d'hommage terrible rendu à l'opiniâtreté des défenseurs du Canada.

Montcalm, voyant que l'ennemi menaçait ses magasins,

s'occupa de la garde de la rive gauche du fleuve au-dessus de la ville; mais ce ne fut qu'à la sollicitation du gouverneur et de quelques-uns des officiers. Il avait persisté longtemps à croire que la falaise, à l'anse des Mères, au Foulon et à Samos, était inaccessible ou suffisamment gardée. "Il n'y a que Dieu, écrivait-il le 29 juillet à M. de Vaudreuil, qui sache, monsieur, faire des choses impossibles. Vous connaissez la force de l'armée. Si vous voulez une forte garnison au bivouac dans la ville, vous n'avez qu'à ordonner, il faut l'y mettre; mais, en ce cas, il faut renoncer à la position que vous occupez actuellement; j'y souscris d'avance si c'est votre avis, car je ne sais ni deviner ni répondre des événements dans une matière obscure. Vous aurez toutes les nuits autant de raison pour craindre que celle-ci. Suivant M. le chevalier de Lévis, les ennemis ont paru aussi nombreux au saut qu'à l'ordinaire, et il est certain qu'ils ont employé huit cents hommes à faire des fascines pour fortifier leur camp. Vous avez, outre les habitants, cinq cents hommes de garnison dans la ville, quinze cents hommes sur les batteries, cent travailleurs armés. Il n'y a qu'à faire des patrouilles exactes, et il ne faut pas croire que les ennemis aient des ailes pour, la même nuit, traverser, débarquer, monter des rampes rompues et escalader, d'autant que, pour la dernière opération, il faut porter des échelles." *

On parvint cependant à faire changer d'idée à Montcalm. Il donna au colonel Bougainville, chargé d'observer les mouvements des Anglais, mille hommes, tant soldats

---

* Montcalm écrivait encore à Vaudreuil:—" Pour peu que vous craiguissiez pour l'anse des Mères, envoyez-y passer la nuit, avant de nouveaux arrangements, à cent hommes des deux cents que Montesson a au port avec lui jusqu'à demain au jour, et joignez-lui cinquante des Trois-Rivières, qui ne sont pas fatigués, ou envoyez-y Saint-Martin avec cent hommes des Trois-Rivières. Je vous jure que cent hommes postés arrêteront l'armée et nous donneront le temps d'attendre le jour et d'y marcher par notre droite; à la moindre chose cette nuit, je marcherai à vous avec Guyenne et Béarn, qui seront campés demain en ligne; faites éclairer cette nuit par des canots, et, si la nuit est obscure, par des feux."

que miliciens, parmi lesquels il y avait cinq compagnies de grenadiers; il renforça aussi les corps de garde posés sur le rivage entre la ville et le Cap-Rouge. En voyant les vaisseaux ennemis s'étendre de Sillery à la Pointe-aux-Trembles, on trouva bientôt ces troupes trop faibles. On craignit pour la sûreté des subsistances, et l'on envoya de nouveaux renforts à Bougainville; déjà presque tous les sauvages de l'armée avaient joint son détachement. Il fut bientôt à la tête de trois mille hommes, distribués depuis Sillery jusqu'à la Pointe-aux-Trembles; c'était l'élite des troupes.

Les choses avaient donc encore assez bonne apparence à Québec; mais les nouvelles qu'on recevait du lac Champlain et du lac Ontario étaient moins rassurantes. Sur la frontière du lac Champlain, Bourlamaque avait eu ordre de se replier si l'ennemi se présentait avec des forces trop supérieures. Le général Amherst agissait de ce côté avec une armée imposante. Le souvenir de la sanglante défaite de Carillon l'excitait à la prudence. Après avoir campé sous le fort Edouard, il s'était porté à la tête du lac Saint-Sacrement, où son ingénieur en chef, le colonel Montresor, avait tracé le plan du fort George sur une éminence, à quelque distance du lac et de l'emplacement qu'avait occupé le fort William-Henry. Le 21 juillet, Amherst s'embarqua avec onze mille hommes environ et cinquante-quatre bouches à feu, et vint descendre à terre au pied du lac sans coup férir. Après quelques escarmouches d'avant-garde, il arriva au bout de deux jours en vue de Carillon, que les Anglais appelaient Ticondéroga.

Bourlamaque, qui s'était replié en bon ordre sur ce fort, feignit de vouloir s'y défendre, afin de couvrir sa retraite. Le lendemain, ses troupes filèrent vers Saint-Frédéric, laissant au fort Carillon quatre cents hommes, qui en sortirent le 26, après avoir fait sauter une partie des murailles. Cette importante position ne coûta que soixante hommes aux Anglais. Bourlamaque, craignant d'être tourné, fit sauter aussi le fort Saint-Frédéric et se retira dans l'île aux Noix. Aussitôt, le 4 août, Amherst marcha avec le gros de son armée au poste évacué, et en fit rebâtir

le fort sous le nom de Crown-Point. En même temps, voulant avoir la supériorité sur le lac Champlain, il ordonna de construire des barques et de relever plusieurs bateaux que les Français avaient coulés bas avant l'évacuation de Carillon. Ces travaux le retinrent jusqu'au mois d'octobre. Bourlamaque, qui s'attendait à être attaqué d'un moment à l'autre à l'île aux Noix, prit tous les moyens de retarder la marche de l'ennemi, soit par des embarras dans le bas du lac, soit par des fortifications sur l'île. Mais, là comme à Québec, on tenait cette barrière perdue si le général Amherst montrait un peu de vigueur.

Les nouvelles du lac Ontario et de Niagara étaient plus mauvaises encore. Le capitaine Pouchot, à son arrivée à Niagara (le 30 avril), avait travaillé en diligence aux réparations de la place, dont les murailles étaient en ruine et les fossés presque comblés. Chargé de faire retirer les postes de l'Ohio s'ils étaient attaqués, et n'entendant parler d'aucun mouvement dans cette direction, il envoya un renfort avec des vivres et des marchandises à Machault, où commandait M. de Ligneris; son dessein était de faire détruire les forts anglais de Pittsburg et Ligonier si l'occasion s'en présentait. La plus grande agitation régnait parmi les tribus sauvages de l'Ohio et des Lacs, parce qu'il y en avait qui s'obstinaient à tenir pour les Français, malgré les traités d'alliance conclus avec les Anglais. Les succès de ces derniers allaient donner une solution à tous ces débats, dans lesquels perçaient les doutes des aborigènes, leurs inquiétudes, leurs projets pour l'avenir. Le commandant de Niagara eut de nombreuses conférences avec eux sans qu'il en résultât rien d'important: les Cinq-Nations se rapprochaient de plus en plus des Anglais, de sorte qu'il ne pouvait se procurer aucun renseignement exact sur les mouvements des ennemis.

Suivant le plan de campagne adopté par l'Angleterre, une armée devait aller mettre le siège devant Niagara. Le chef de brigade Prideaux fut chargé de cette entreprise. Il partit de Schenectady, le 20 mai, avec cinq bataillons d'infanterie, un détachement d'artillerie, outre un corps considérable de sauvages sous les ordres de sir William

Johnson.* Le 1er juillet, il s'embarqua sur le lac Ontario, et il débarqua, le 6, dans le voisinage du fort Niagara, sans avoir été aperçu des Français.

Ce fort, bâti sur une pointe de terre étroite, était facile à investir. Le capitaine Pouchot venait de finir les remparts; mais les batteries des bastions, qui étaient à barbette, n'étaient pas encore terminées. Il les formait de tonneaux remplis de terre. Il renforça par des blindages une grande maison destinée à servir d'hôpital, et couvrit par des ouvrages en terre les magasins à poudre. La garnison se composait d'un peu moins de cinq cents hommes.† Aussitôt que Pouchot se fut assuré de la présence des ennemis, il expédia des courriers pour ordonner à Chabert, au fort du Portage, à Aubry, au fort du Détroit, au commandant de la Presqu'île, à ceux des forts Machault, Venango et Rivière-au-Bœuf vers l'Ohio, de se replier en toute hâte sur Niagara avec ce qu'ils avaient de Français et de sauvages. Ainsi l'on abandonnait encore une autre vaste et belle étendue de territoire. Chabert brûla son fort et atteignit Niagara le 10 juillet. Dans la nuit même, les assiégeants commencèrent une parallèle à trois cents toises des murailles. Depuis le 13 jusqu'au 22, ils démasquèrent successivement plusieurs batteries de mortiers et de canons. La mort du général Prideaux, tué par un mortier qui éclata, ne ralentit point les travaux du siège. Johnson, qui le remplaça en attendant son successeur, les poussa avec la plus grande énergie. Bientôt les bastions du fort furent en ruine, et les batteries détruites. Les Français étaient réduits à former des parapets avec des paquets de pelleteries pour tirer moins à découvert, et à bourrer leurs derniers canons avec des couvertures et des chemises. Les murailles croulaient de tous côtés, les remparts s'éboulaient; la brèche était devenue praticable sur un grand espace, et l'on n'avait qu'un homme par dix pieds pour la garnir. Depuis dix-sept jours personne ne s'était couché; beaucoup d'hommes

* Il laissa le colonel Haldimand à Oswégo pour y bâtir un fort.

† *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale*, etc., par Pouchot (1771).

étaient hors de combat. Pouchot n'avait plus d'espoir que dans les renforts qui venaient des postes supérieurs. Le 23, il avait reçu des lettres d'Aubry et de Ligneris : elles le prévenaient qu'on arrivait à son secours avec six cents Français et mille sauvages. Malheureusement l'ennemi le savait aussi par la perfidie des courriers, qui avaient même eu avec les sauvages alliés des Anglais une entrevue à laquelle Johnson avait assisté. Celui-ci, averti du débarquement et de l'approche de ces secours, dressa une embuscade pour les intercepter. Il cacha la plus grande partie de ses troupes derrière des abatis d'arbres, sur la gauche du chemin qui allait de la cataracte au fort. Les Français s'avançaient sans soupçon, suivis des sauvages, lorsque des ennemis furent aperçus : c'étaient des Iroquois. Aussitôt les sauvages s'arrêtèrent sous prétexte d'accord avec les cantons. Quoique abandonnés ainsi de leur principale force, Aubry et Ligneris, croyant que les Iroquois qu'on apercevait n'étaient que des hommes isolés, continuèrent à cheminer rapidement dans un étroit sentier de la forêt. Bientôt ils découvrirent devant eux des troupes plus nombreuses. Ils voulurent mettre leurs gens en bataille, mais le temps et l'espace leur manquèrent. Au premier choc, ils forcèrent les Anglais sortis de l'abatis à fuir précipitamment. Comme ils allaient les attaquer à leur tour derrière ce retranchement, ils furent assaillis de front et de flanc par près de deux mille hommes. La queue de leur colonne, incapable de résister, céda et laissa la tête exposée aux coups de l'ennemi, qui dirigea sur elle tout son feu et l'écrasa. Une cinquantaine d'hommes seulement restèrent debout et essayèrent de se retirer en combattant ; mais ils furent chargés à la baïonnette et la plupart demeurèrent sur la place. Le reste fut poursuivi à outrance. Les sauvages, qui avaient refusé de combattre, se virent exposés comme les vaincus à la vengeance de l'ennemi. Presque tous les officiers furent tués, blessés ou pris. Aubry et Ligneris, entre autres, tombèrent blessés aux mains des Anglais. Ceux qui échappèrent au massacre rétrogradèrent vers le Détroit et les autres postes de l'Ouest.

Après ce désastre, Pouchot reçut de sir William Johnson une liste des officiers faits prisonniers. Ne pouvant y ajouter foi, il envoya quelqu'un s'assurer de la vérité. Alors la garnison, réduite du tiers, exténuée de fatigue, accepta la capitulation honorable que lui offrait Johnson, qui voulait se rendre maître du fort avant l'arrivée du général Gage, déjà en chemin pour venir remplacer le général Prideaux.

Niagara était l'un des postes militaires les plus considérables du Canada, et le plus important de la contrée des Lacs par sa situation. Sa perte sépara les lacs supérieurs du bas de la province ; les Français se trouvèrent refoulés, d'un côté, jusqu'au Détroit, et, de l'autre, jusqu'aux rapides du Saint-Laurent au-dessus de Montréal, car ils n'avaient pas eu le temps de relever le fort Frontenac. Tout le lac Ontario appartint de ce moment aux Anglais.

M. de Vaudreuil avait déjà résolu d'envoyer le chevalier de Lévis vers le haut de la province examiner et ordonner ce qu'il convenait d'y faire pour retarder la marche des armées d'invasion sur le Saint-Laurent et sur le lac Champlain. Il lui donna huit cents hommes, tirés de l'armée de Beauport, pour grossir les troupes de M. de La Corne, qui commandait au-dessus du lac Saint-François. M. de Lévis partit le 9 août de Québec. En passant à Montréal, il permit à quatre cents de ses miliciens d'aller promptement couper leurs grains, et il encouragea les femmes, les prêtres, les religieux, à prendre part aux travaux de la moisson, dont dépendait la subsistance de la colonie. Lévis poussa sa reconnaissance jusqu'à Frontenac ; il indiqua les endroits qu'il fallait défendre ou fortifier, depuis le lac Ontario jusqu'à Montréal, et enjoignit à M. de La Corne de disputer le terrain pied à pied. Il visita ensuite le lac Champlain, et approuva tout ce que Bourlamaque y avait fait.

Il était de retour à Montréal depuis le 11 septembre, lorsque, le 15, à six heures du matin, arriva un courrier extraordinaire du gouverneur, qui lui annonça la funeste issue de la bataille d'Abraham du 13 septembre et la mort de Montcalm. Le courrier lui apportait en même temps

l'ordre de descendre au plus vite pour prendre le commandement de l'armée.

On a vu ce qui s'était passé à Québec jusqu'au commencement de septembre. Le 7, le 8 et le 9, une douzaine de vaisseaux anglais remontèrent le fleuve et jetèrent l'ancre au Cap-Rouge ; les troupes qu'ils portaient envoyèrent des détachements vers divers points du rivage pour diviser l'attention des Français. La moitié des soldats fut débarquée sur la rive droite du fleuve, pendant que les officiers examinaient attentivement la rive gauche, depuis Québec jusqu'au Cap-Rouge, et découvraient le chemin conduisant de l'anse du Foulon aux plaines d'Abraham. Dans le même temps deux déserteurs français informèrent le général Wolfe qu'un convoi de vivres pour Québec devait passer dans la nuit du 12 au 13.

Depuis que les Anglais étaient maîtres du fleuve au-dessus de la ville, l'approvisionnement de l'armée était devenu presque impossible par eau. Il fallait faire venir par terre les vivres des magasins de Batiscan et des Trois-Rivières, et comme il n'était resté dans les campagnes que des vieillards infirmes, des femmes et des enfants, c'était avec le secours de bras si faibles que se faisait le transport. On avait amené ainsi, sur deux cent soixante-dix charrettes, de Batiscan à l'armée, l'espace de dix-huit lieues, sept cents barils de lard et de farine, la subsistance de douze à quinze jours ; mais on fut effrayé des difficultés de ce service ; beaucoup de charrettes étaient déjà brisées ; les femmes et les enfants qui les conduisaient, rebutés d'un travail si rude, ne laissaient point espérer qu'ils pussent le soutenir longtemps, et les hommes retournés aux champs ne pouvaient abandonner les travaux de la récolte, qui pressaient. On essaya donc de se servir encore une fois de la voie du fleuve, toute hasardeuse qu'elle était, et c'est à la suite de cette résolution que fut expédié le convoi dont nous venons de parler. Malheureusement les déserteurs communiquèrent la consigne que les bateaux devaient donner en passant aux sentinelles placées sur le rivage, et, par une singulière fatalité, ce fut le 12 au soir que Montcalm, sans en prévenir le gouverneur, rappela le

bataillon qu'il avait enfin consenti à envoyer sur les hauteurs de Québec deux jours auparavant. Le général Wolfe voulut profiter de ces circonstances propices pour se jeter à terre dans l'anse du Foulon avec son armée et s'emparer des hauteurs voisines. Pour mieux cacher son dessein, il ordonna qu'un grand nombre de barques fissent de faux mouvements en face du camp de Beauport, et que les vaisseaux restés au Cap-Rouge s'approchassent de Saint-Augustin, afin de retenir de ce côté l'attention du colonel Bougainville.

Le 13, à une heure du matin, par une nuit fort noire, une partie des troupes, embarquée sur des bateaux plats, se laissa dériver dans le plus grand silence, avec le reflux de la marée, jusqu'au Foulon. Des officiers parlant bien le français avaient été choisis pour répondre aux qui vive. Ils répondirent aux cris des sentinelles : "Ne faites pas de bruit, ce sont les vivres !" Et dans l'obscurité celles-ci laissèrent passer les bateaux. Les vaisseaux de l'amiral Holmes suivaient à trois quarts d'heure de distance avec le reste de l'armée. Les Anglais débarquèrent entre le poste de Saint-Michel et celui du Foulon, à une petite demi-lieue de la ville. Tout était tranquille. L'infanterie légère, en mettant pied à terre, avec le général Wolfe à sa tête, enleva le corps de garde au bas du sentier de la falaise, gravit l'escarpement, parsemé d'arbres et de broussailles, et, parvenue sur le plateau, surprit et dispersa après quelques coups de fusil le poste qu'on y avait placé et dont le commandant fut pris dans son lit.* Déjà les bateaux, retournés aux vaisseaux, amenaient le reste des troupes, sous les ordres du général Townshend. Vers le point du jour,

* Ce commandant était l'inepte Vergor, qui, trois ans auparavant, avait rendu aux Anglais le fort de Beauséjour sans combat. Accusé devant une cour martiale pour la reddition de ce fort, il avait été acquitté, grâce aux intrigues de l'intendant. Il était capitaine dans les troupes de la marine. C'est à ce favori bien digne de lui que Bigot écrivait un jour en partant pour la France, d'où il n'aurait jamais dû revenir : "Profitez, mon cher Vergor, de votre place ; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir ; afin que vous puissiez bientôt venir me rejoindre en France, et acheter un bien à portée de moi."

l'armée anglaise était rangée en bataille sur les plaines d'Abraham. *

Montcalm reçut la nouvelle inattendue de ce débarquement à six heures du matin. Il pensa que c'était quelque détachement isolé, et, emporté par sa vivacité ordinaire, il accourut du camp avec une partie seulement de ses troupes.

L'armée de Beauport se trouvait alors réduite à six mille combattants. Dans sa plus grande force elle s'était élevée à treize mille hommes. Huit cents étaient partis avec M. de Lévis ; le colonel Bougainville en avait trois mille avec lui, tous soldats d'élite, outre la cavalerie ; enfin un grand nombre de Canadiens étaient allés faire la moisson, tandis que les plus âgés et les plus jeunes, croyant le danger passé, étaient retournés chez eux ; de sorte que l'armée était réduite de plus de moitié.

Montcalm prit avec lui quatre mille cinq cents hommes† et laissa le reste dans le camp. Ces troupes défilèrent par le pont de bateaux établi sur la rivière Saint-Charles, entrèrent par la porte du Palais dans la ville, la traversèrent, en sortirent par les portes Saint-Jean et Saint-Louis, du côté des plaines d'Abraham, et arrivèrent à huit heures du matin sur ces plaines fameuses, à la vue de l'ennemi. Montcalm aperçut, non sans surprise, toute l'armée anglaise mise en ordre de bataille. Par une funeste précipitation, il prit à l'instant le parti de brusquer l'attaque, malgré tous les avis contraires qu'on put lui donner ; malgré l'opinion de son major général, le chevalier de Montreuil, qui lui représenta qu'on n'était pas en état d'attaquer avec des troupes si peu nombreuses, et malgré l'ordre positif du gouverneur, qui lui mandait d'attendre pour engager l'action que toutes les

* Après la bataille, les officiers anglais assurèrent aux officiers français qu'ils n'avaient pas compté réussir, et que le général Wolfe avait tenté le débarquement au-dessus de Québec pour qu'il fût dit qu'il avait fait cette entreprise, mais qu'il ne devait y sacrifier que son avant-garde de deux cents hommes. Sans la surprise du poste, Québec et le Canada étaient sauvés.

† Correspondance officielle.

forces fussent réunies, et lui annonçait qu'il marchait lui-même à son secours avec les troupes laissées à la garde du camp. Montcalm, craignant que les Anglais ne se retranchassent dans les plaines de manière à s'y rendre inexpugnables, donna l'ordre du combat. Les Anglais étaient deux contre un ; Wolfe comptait près de lui plus de huit mille hommes.* Mais Montcalm aimait à braver la fortune ; elle pouvait encore couronner son audace, comme elle l'avait fait à Carillon.

Il rangea ses troupes sur une seule ligne, de trois hommes de hauteur, la droite touchant au chemin de Sainte-Foye et la gauche au chemin Saint-Louis, sans corps de réserve. Les réguliers, sans les grenadiers (ils étaient avec M. de Bougainville au Cap-Rouge), formaient le centre. Les milices des gouvernements de Québec et de Montréal occupaient la droite, celles des Trois-Rivières et une partie de celles de Montréal occupaient la gauche. Des pelotons de soldats de marine et de sauvages furent jetés sur les deux ailes. Puis, sans donner aux troupes le temps de reprendre haleine, il leur commanda de marcher à l'ennemi. Elles s'avancèrent avec tant de hâte qu'elles se dérangèrent, et que les bataillons se trouvèrent les uns en avant des autres, de manière à faire croire aux Anglais qu'on venait sur eux en colonnes.

L'armée du général Wolfe était disposée en forme de carré devant les Buttes-à-Neveu, qui lui cachaient la ville, la droite appuyée au bois de Samos et à un tertre près du bord de la falaise, la gauche à une maison dite maison de Borgia. L'un des côtés du carré faisait face aux buttes ; un autre regardait la route de Sainte-Foye ; un troisième était tourné vers le bois de Sillery. Wolfe avait fait commencer, le long du chemin de Sainte-Foye, une ligne de petites redoutes en terre, qui se prolongeait en demi-cercle en arrière. Six régiments et les grenadiers de Louisbourg, avec deux petites pièces de canon formaient le front vers la ville. Trois gros régiments, disposés en

* Le 24 décembre, les dix régiments anglais d'infanterie formaient encore huit mille deux cent quatre hommes, sans compter les officiers.

potence, garnissaient les deux autres côtés. Les montagnards écossais en faisaient partie avec un ou deux canons. C'était le 78e régiment, fort à lui seul de quinze à seize cents hommes. Un autre régiment, distribué en huit divisions, était placé en réserve dans le centre des lignes.

Les tirailleurs canadiens et quelques sauvages commencèrent l'action. La ligne anglaise essuya leur feu sans s'ébranler, mais en faisant des pertes. Le général Wolfe, convaincu que la retraite était impossible s'il était battu, parcourait les rangs de son armée et l'animait par ses paroles. Il fit mettre deux balles dans les fusils et ordonna de ne tirer que quand les Français seraient à quarante pas. Ceux-ci, lorsqu'ils se jugèrent à portée, firent des feux de peloton, mais d'une manière irrégulière, et, dans quelques bataillons, de trop loin. Ils avançaient à pas rapides. Tout à coup ils furent assaillis par un feu si meurtrier, que, dans le désordre où ils s'étaient déjà mis par leur propre impétuosité, il fut impossible de régler leurs mouvements, et, en peu de temps, tout tomba dans la plus étrange confusion. Wolfe saisit ce moment pour charger à son tour, et, quoique déjà blessé au poignet, il prit ses grenadiers pour aborder les Français à la baïonnette. Il avait à peine fait quelques pas qu'une balle lui traversa la poitrine. On le porta en arrière, et ses troupes, qui ignorèrent sa mort jusqu'après la bataille, continuèrent la charge ; elles se mirent à la poursuite des Français, dont une partie, n'ayant point de baïonnettes, pliait dans cet instant même, malgré les efforts de Montcalm et des principaux officiers. Une des personnes qui se trouvaient auprès de Wolfe, s'écria : "Ils fuient !" — "Qui ?" demanda le général mourant, et sa figure s'anima tout à coup. — "Les Français !" lui répondit-on. — "Quoi, déjà ? alors, je meurs content," dit le héros, et il expira.

Le chef de brigade Monckton, commandant en second, fut blessé dangereusement presqu'en même temps que Wolfe, et quitta le champ de bataille, ainsi que le colonel Carleton, atteint par une balle à la tête. Le général Townshend prit le commandement.

Les vainqueurs pressaient alors les fuyards. La résis-

tance ne venait guère plus que des tirailleurs. Les chefs de brigade Sénezérgues et Saint-Ours tombèrent mortellement blessés au pouvoir des ennemis. Montcalm, qui avait déjà reçu deux blessures, faisait tous ses efforts pour rallier ses troupes et mettre de l'ordre dans la retraite. Il se trouvait entre les Buttes-à-Neveu et la porte Saint-Louis, lorsqu'un nouveau coup de feu, qui lui traversa les reins, le jeta mortellement blessé à bas de son cheval. Il fut emporté par des grenadiers dans la ville, où se précipitait une partie des Français, tandis que le plus grand nombre fuyait vers le pont de bateaux de la rivière Saint-Charles. Le gouverneur arriva de Beauport au moment où les troupes se débandaient. Il rallia environ mille Canadiens entre les portes Saint-Jean et Saint-Louis, se plaça à leur tête, arrêta quelque temps les ennemis par un feu violent, et sauva les fuyards.* La déroute ne fut complète que parmi les troupes réglées. Les Canadiens combattirent toujours quoiqu'en retraitant ; ils forcèrent, à la faveur de petits bois, plusieurs corps anglais à plier, et ne cédèrent enfin qu'à la supériorité du nombre. Ce fut dans cette résistance que les vainqueurs éprouvèrent leurs plus grandes pertes. Trois cents montagnards écossais qui revenaient de la poursuite, furent attaqués par eux sur le coteau Sainte-Geneviève, et obligés de reculer jusqu'à ce qu'ils eussent été dégagés par deux régiments qu'on envoya à leur secours.

Bougainville, au Cap-Rouge, † n'avait appris qu'à neuf heures du matin le débarquement de Wolfe ; il s'était mis aussitôt en marche avec à peu près la moitié de ses troupes. Mais, lorsqu'il arriva sur les plaines d'Abraham, la bataille était déjà perdue sans ressource et il fut obligé de rétrograder. Les Anglais ne jugèrent pas à propos de profiter de la confusion où étaient leurs adversaires, pour pénétrer dans Québec, ou pour s'emparer du camp de Beauport, que purent regagner les troupes qui s'étaient d'abord retirées dans la ville.

---

* Dépêches de M. de Vaudreuil et de quelques autres officiers au ministre.

† A trois lieues environ de Québec.

Telle fut cette première bataille d'Abraham, qui décida de la possession d'une contrée presque aussi vaste que la moitié de l'Europe. La perte des Français dans cette journée désastreuse fut considérable ; elle se monta à mille hommes environ, y compris deux cent cinquante prisonniers, qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés. Trois officiers généraux moururent de leurs blessures. La perte des Anglais s'éleva à un peu moins de sept cents hommes, parmi lesquels se trouvaient le général en chef et les principaux officiers de l'armée.

Montcalm reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avait faite. Il pouvait attendre l'arrivée du colonel Bougainville, appeler les troupes qu'il avait laissées dans la ville et dans le camp, et, avec toutes ces forces réunies, attaquer les ennemis en tête et en queue, comme semblait l'avoir appréhendé le général Wolfe en disposant son armée en carré. Il pouvait aussi se retrancher sur les Buttes-à-Neveu, et, comme la saison était avancée, attendre les Anglais dans ses lignes, ce qui les aurait mis dans la nécessité de combattre avec désavantage, car le temps les pressait. Après ces premières fautes, il en commit une autre presque aussi grave en rangeant son armée sur une seule ligne, sans se donner le temps de faire venir les pièces de campagne qu'il y avait dans la ville, afin de suppléer par des feux d'artillerie à l'infériorité de ses troupes sous le rapport de la discipline et du nombre. On lui reproche encore, son armée étant en partie composée de milices, d'avoir voulu combattre en bataille rangée. "Il devait attendre l'ennemi, a dit un de ses officiers, et profiter de la nature du terrain pour placer par pelotons, dans les bouquets de bois dont il était environné, les Canadiens, qui, arrangés de la sorte, surpassaient par l'adresse avec laquelle ils tiraient toutes les troupes de l'univers."

Quoi qu'il en soit, il sembla qu'il avait suffisamment expié ses fautes par sa mort ; et devant ses restes inanimés on ne voulut se rappeler que ses triomphes et sa bravoure. Les Canadiens et les Français le pleurèrent. Il avait su acquérir une grande influence sur les uns et sur les autres par la vivacité de sa parole et par l'entraînement

de son courage. Officiers et soldats trouvaient des charmes dans les plus grandes fatigues par le désir de mériter son éloge.* On ne croyait que lui capable de livrer une bataille et de la gagner. On semblait ignorer qu'il restait un officier général qui lui était supérieur sous divers égards, le chevalier de Lévis, celui-là même qui devait, quelques mois plus tard, venger la défaite qu'on venait d'éprouver. Montcalm, près d'expirer, recommanda à ceux qui l'entouraient l'honneur de la France. "Je laisse, dit-il, les affaires du roi dans de bonnes mains. J'ai toujours eu une haute opinion de l'intelligence et de la capacité de M. de Lévis." Il reçut tous les sacrements de l'Eglise, et rendit le dernier soupir le lendemain matin, 14 septembre, au château Saint-Louis. Le soir du même jour, il fut enseveli, à la lueur des flambeaux, dans l'église des religieuses ursulines, en présence de quelques officiers ; il eut pour tombeau une fosse qu'une bombe en éclatant avait creusée sous la chaire, le long du mur. †

Montcalm avait une très petite taille, et une figure agréable, qu'animaient des yeux extrêmement vifs. Un chef sauvage, étonné que celui qui faisait des prodiges ne fût pas de grande stature, s'écria la première fois qu'il le vit : "Ah ! que tu es petit ! mais je vois dans tes yeux la hauteur du chêne et la vivacité de l'aigle." Doué d'une imagination ardente, ‡ il était plus brillant par les avantages d'une mémoire ornée, que profond dans l'art de la

---

* Lettre de M. Bernier au ministre de la guerre, 15 octobre 1759.

† "Le marquis de Montcalm, dit M. Dussieux, laissa une veuve et cinq enfants, deux garçons et trois filles. Le roi conserva à la marquise de Montcalm une partie de la pension de 4,000 livres dont jouissait son mari ; chacun des enfants eut 900 livres de pension ; l'aîné des fils obtint le régiment de son père, et le cadet, qui était chevalier de Malte, une compagnie dans le régiment de son frère (4 janvier 1760). En 1773, le roi accorda à l'une des filles de M. de Montcalm, qui allait épouser le chevalier de Damas, une pension de 4,000 livres.

"Le portrait du marquis de Montcalm, peint par J.-B. Massé, a été gravé par A. de La Live et G. Barbié."

‡ Portrait de Montcalm, par Moreau de Saint-Méry, dans un éloge du chevalier de Lévis.

guerre ; il était fort brave, mais peu entreprenant ; il négligea la discipline des troupes et ne proposa jamais aucune entreprise importante. Il ne voulait pas attaquer Oswégo ; il y fut forcé, pour ainsi dire, par les reproches que lui fit sur sa timidité M. Rigaud, homme d'un esprit borné, mais plein de valeur et d'audace, accoutumé à la guerre des bois ; il aurait abandonné le siège de William-Henry sans le chevalier de Lévis ; et devant Québec, n'osant se flatter de pouvoir résister au premier effort du général Wolfe, il parlait de lui abandonner cette place dans le moment même où il en faisait dépendre le sort du Canada.* Ses divisions avec le gouverneur, dont il était jaloux et dont il affectait de dédaigner les avis, eurent aussi des suites déplorables. La popularité qu'il avait su acquérir parmi les habitants et les soldats, l'avait rendu de plus en plus indépendant du chef de la colonie. Il n'avait cessé de le décrier auprès de ceux qui faisaient sa société intime ; il le traitait d'homme incapable, irrésolu, sans foi, et, par un artifice qui ne réussit que trop souvent, il établissait son crédit en ruinant celui de son supérieur. Dans des notes attribuées à M. de Bourlamaque et déposées au bureau de la guerre à Paris, il est dit que la précipitation avec laquelle Montcalm attaqua sur les plaines d'Abraham vint de la jalousie. Vaudreuil ayant donné l'ordre d'attendre, il n'en fallut pas davantage, dit M. de Bourlamaque, pour déterminer le général. Son ambition, son désir trop peu caché de supplanter le gouverneur, furent en partie les causes de la désunion à laquelle peut être attribué principalement le désastre qu'on avait essuyé.

Du reste Montcalm avait le goût du travail et possédait des connaissances étendues dans les lettres et dans les langues. Il avait conservé l'amour de la science au milieu des travaux de la guerre. Il aimait le luxe, et il était désintéressé. Il devait au trésor dix mille écus, qu'il avait empruntés pour soutenir son rang et pour soulager ses officiers dans le dénûment de toutes choses où l'on se trouvait en Canada.

---

* Documents de Paris.

Le soir même de la bataille, M. de Vaudreuil tint un conseil de guerre. La plupart des officiers furent d'avis que l'armée reculât jusque derrière la rivière Jacques-Cartier, pour s'assurer une retraite et des voies de communication avec les magasins. Le gouverneur, l'intendant et Bougainville furent seuls d'une opinion contraire ; ils voulaient tenter une seconde fois le sort des armes ; mais la majorité l'emporta.

Après cette délibération, M. de Vaudreuil augmenta de cent vingt hommes la garnison de Québec, composée alors d'environ seize cents soldats, citoyens et matelots. Pendant la bataille, elle avait eu à soutenir une vive canonnade contre les batteries de la Pointe-Lévis. Le gouverneur écrivit à M. de Ramesay de ne pas attendre que l'ennemi l'emportât d'assaut, et d'arborer le drapeau blanc quand il n'aurait plus de vivres. L'armée, craignant à tout instant d'être coupée de ses magasins, commença sa retraite à l'entrée de la nuit. Faute de moyens de transport, elle abandonna une partie des bagages, l'artillerie et les munitions. Elle s'écoula sans bruit par Lorette, traversa Saint-Augustin et arriva en grande partie à la Pointe-aux-Trembles le 14 au soir. Afin que les Anglais ne s'aperçussent pas de ce mouvement, elle avait laissé les tentes dressées dans le camp de Beauport. Cette retraite était fatale de toute manière : elle laissait Québec sans soldats et sans provisions ; elle affaiblissait l'armée, parce que les miliciens de cette partie du pays ne voulurent pas abandonner leurs familles en proie aux horreurs de la misère ; on en vit beaucoup quitter les drapeaux pour retourner à leurs foyers, ou pour ramasser dans les champs le peu qui avait été épargné de leurs récoltes. Le lendemain, le gros de l'armée atteignit Jacques-Cartier, et l'arrière-garde, commandée par Bougainville, s'établit à la Pointe-aux-Trembles ; on résolut d'attendre en ces lieux le chevalier de Lévis, qui accourait de Montréal.

Il arriva le 17 au quartier général. Il avait déjà mandé aux commandants sur la frontière de l'Ouest d'envoyer sans délai à l'armée battue les outils, l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche qui étaient encore dis-

ponibles. Dans une entrevue qu'il eut avec le gouverneur, il lui représenta qu'il fallait absolument suspendre la retraite et rebrousser chemin, si l'on voulait mettre fin à la désertion et au désordre, et qu'on devait tout hasarder pour prévenir la perte de Québec. Il ajouta que les Anglais n'étaient pas assez nombreux pour investir complètement la ville et empêcher d'y pénétrer ; il fallait s'approcher d'eux en profitant des bois du Cap-Rouge, de Sainte-Foye et de Saint-Michel. Placés entre deux feux, ils n'oseraient pas faire de siège et viendraient attaquer l'armée française ; si elle était battue, elle retraiterait vers le haut du Cap-Rouge, après avoir facilité la sortie de la garnison, qui, au moment d'évacuer la ville, livrerait aux flammes les maisons encore debout au milieu des ruines. M. de Vaudreuil approuva tout, et ces deux chefs dépêchèrent des courriers à M. de Ramesay. Faute de vivres le départ de l'armée fut différé jusqu'au lendemain. Comme on savait que la ville en manquait aussi, et que la ration y était réduite à un quarteron de pain, M. de La Roche-Beaucourt fut chargé d'y pénétrer avec cent chevaux portant des sacs de biscuit ; ce qu'il fit. Le 18, le corps principal des troupes bivouaqua à la Pointe-aux-Trembles, et M. de Bougainville avec l'avant-garde, sur la rivière du Cap-Rouge.

Lévis prenait le commandement de l'armée au moment où les affaires étaient dans une situation désespérée ; mais c'était un de ces hommes dont les circonstances difficiles font ressortir les talents avec éclat. Il était né au château d'Ajac en Languedoc, de l'une des plus anciennes maisons de France. Entré de bonne heure au service, il s'était fait remarquer par sa bravoure et par son activité. En Canada il avait montré un esprit droit, réfléchi, attentif au devoir, et rigide pour la discipline militaire, qualité rare à cette époque dans les armées françaises. "Il était doué par la nature, dit M. Moreau de Saint-Méry, * de cet art heureux qui rend propre à apercevoir les choses sous leur véritable face. Montcalm avait la prudence de l'interroger dans les cas importants. Des réponses simplement exprimées, mais

* Eloge du chevalier de Lévis.

dont l'événement confirmait la sagesse, avaient rendu cette confiance encore plus entière."

Le lendemain, 19, il marcha avec sa petite armée jusqu'à Lorette, et M. de Bougainville, jusqu'à la rivière Saint-Charles, où celui-ci apprit que la ville venait de capituler, quoique le commandant eût reçu l'ordre positif de ne point traiter avec l'ennemi, et qu'il eût promis de s'y conformer. Cette nouvelle parvint au général en chef à Saint-Augustin. Il ne put contenir son indignation, qu'il exprima dans les termes les plus amers. Mais le mal était sans remède.

L'abandon du camp de Beauport avait jeté la désolation dans la ville. Les négociants, qui composaient le corps des officiers de la milice, s'assemblèrent chez M. Daine, lieutenant général de police et maire de Québec, * et firent une requête au commandant pour l'engager à capituler. † M. de Ramesay, interprétant d'une manière trop large les instructions du gouverneur de ne pas attendre l'assaut, eut la faiblesse de consentir à cette demande.

La reddition de Québec fut peut-être la conséquence du découragement que les propos inconsidérés de Montcalm avaient répandu parmi les troupes. Un seul des officiers de la garnison, M. de Fiedmont, jeune homme dont le nom mérite d'être conservé, fut d'avis dans le conseil de guerre qu'on se défendît jusqu'à la dernière extrémité. Quoique la ville manquât de vivres et qu'elle pût être

* On voit apparaître ici tout à coup un maire. Depuis longtemps on n'en entendait plus parler. Il fallait un grand événement pour faire sortir de l'obscurité ce nom, totalement éclipsé par le titre plus éclatant et plus réel de lieutenant de police.

† "Mémoire du sieur de Ramesay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant lieutenant pour le roi, commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville, qui a été suivie de la capitulation du 18 septembre 1759; — présenté à la cour après son retour en France." Cette famille était malheureuse. M. de Ramesay était fils de Ramesay qui avait été gouverneur des Trois-Rivières dix ans et de Montréal vingt ans. Ses trois frères étaient morts au service. L'aîné avait été tué à la bataille de Rio-Janeiro; le second avait été massacré par les Chéraquis; le troisième avait péri capitaine dans le naufrage du *Chameau*.

prise d'emblée, l'ennemi n'avait encore rien fait qui pût faire craindre un assaut, et M. de Ramesay savait que le général Lévis était près d'arriver.

Les Anglais en effet ne songeaient point à emporter Québec par escalade. Immédiatement après la bataille, ils achevèrent les redoutes qu'ils avaient commencées autour de leur camp, et se mirent à élever des batteries sur les Buttes-à-Neveu, en face du rempart qu'elles commandaient, dans le dessein de le battre en brèche. Il leur fallait encore deux ou trois jours pour achever ces batteries, où ils voulaient placer soixante pièces de canon et cinquante-huit mortiers.* Aussi virent-ils avec surprise arborer le drapeau blanc. A la vue d'une colonne de troupes en marche vers la ville, et des plus gros vaisseaux de la flotte anglaise qui s'avançaient sur le fleuve, la garnison se crut menacée d'une double attaque du côté de la campagne et du côté du port, et elle s'empressa de proposer une capitulation, dont le général Townshend accepta tous les articles, hors le premier, portant que la garnison, avec ses armes et huit pièces de canon, irait rejoindre l'armée française à Jacques-Cartier; au lieu de quoi il fut convenu que les troupes auraient les honneurs de la guerre et seraient transportées en France. Le lendemain, 18 septembre, la ville fut remise aux assiégeants, qui furent obligés de fournir six boucauts de biscuit pour la nourriture du peuple, et celle de quatre à cinq cents blessés qui étaient dans les hôpitaux et qui n'avaient rien eu à manger depuis vingt-quatre heures. Aux termes de la capitulation, les habitants conservaient leurs privilèges, leurs biens et le libre exercice de leur religion jusqu'à la paix définitive. Ainsi la faiblesse d'un conseil de guerre, composé d'officiers subalternes, rendit irréparables les suites d'un échec qui aurait pu se réparer.

Malgré la perte de leur capitale, que les Canadiens attribuèrent à la trahison, "ces braves gens, dit Sismondi, aussi Français de cœur que s'ils avaient vécu au milieu de la France," ne désespérèrent point. Quoique Québec eût

---

* Knox, *Campaigns in North America.*

été détruit par le bombardement ; que les côtes de Beaupré, l'île d'Orléans et, sur la rive droite du fleuve, trente-six lieues de pays établi, contenant dix-neuf paroisses, eussent été dévastées ; que les habitants de ces campagnes eussent perdu leurs maisons, leurs meubles, presque tous leurs bestiaux, et qu'ils fussent obligés, en retournant sur leurs terres avec leurs femmes et leurs enfants, de s'y cabaner à la façon des sauvages ; quoiqu'un grand nombre de familles, faute de vivres, se vissent dans la nécessité d'émigrer vers les Trois-Rivières et Montréal, les Canadiens ne parlèrent point de poser les armes ; ils demandèrent à marcher encore au combat : c'était l'opiniâtreté vendéenne, c'était la détermination indomptable de cette race à laquelle appartiennent une partie des Canadiens, et dont Napoléon appréciait tant la bravoure, le caractère et le dévouement sans bornes.

Québec étant tombé, le général Lévis ne vit point d'autre parti à prendre pour le moment que de se fortifier sur la rivière Jacques-Cartier, à neuf lieues de distance, et il y rétrograda en laissant de petits détachements sur quelques points de la route. Il fit bâtir un fort sur la rive droite de cette rivière, qui le couvrait et dont le passage était facile à défendre. L'armée se tint dans cette nouvelle position jusqu'à la fin de la campagne. M. de Vaudreuil avait transporté le siège du gouvernement à Montréal, où il s'était retiré lui-même. Les Canadiens regagnèrent leurs foyers à la fin d'octobre. Peu de temps après les troupes vinrent de toutes parts prendre leurs quartiers d'hiver dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières. On laissa seulement de petites garnisons dans les postes avancés : au fort Lévis, situé sur une île un peu au-dessous de la Présentation, à la tête des rapides du Saint-Laurent ; à l'île aux Noix, à Saint-Jean et à Jacques-Cartier. La position de ces lieux nous marque ce qui restait à la France de ces immenses territoires qu'elle était naguère encore si fière de posséder.

Lévis rejoignit le gouverneur à Montréal le 14 novembre, et tous deux députèrent à Paris avec leurs dépêches le commandant de l'artillerie, M. Le Mercier, pour instruire

le roi de la situation du Canada et lui demander des secours. La flotte anglaise n'était plus dans le fleuve. Le navire sur lequel s'embarqua cet officier, passa inaperçu devant Québec et parvint en France sans accident.

Après la capitulation de Québec, les troupes anglaises restèrent campées aux environs, en attendant qu'on eût pourvu à leur logement dans la ville. Elles ne songèrent pas à pousser leur succès plus loin cette année-là. Il fut résolu de relever ou de réparer sans délai cinq cents maisons, et de garder l'armée en garnison jusqu'à la prochaine campagne, à la réserve des trois compagnies de grenadiers de Louisbourg et de cinq compagnies de fusiliers et de *rangers*, qui se rembarquèrent sur la flotte avec les généraux Monckton et Townshend et firent voile, le 18 octobre, pour les colonies anglaises ou pour l'Angleterre. Le général Murray avait été nommé gouverneur de Québec. Le 24 décembre, il avait sous ses ordres huit mille deux cents hommes de troupes de ligne, sans compter les officiers, l'artillerie, une compagnie de *rangers* qui était restée, le tout formant encore plusieurs centaines de combattants. *

Sitôt qu'il fut établi dans la ville, il adressa une proclamation aux Canadiens pour leur représenter l'inutilité d'une plus longue résistance et tous les malheurs qui

* M. Smith, dans son *Histoire du Canada*, dit cinq mille, quoique les auteurs qu'il a suivis presque textuellement, Knox et Mante, disent plus de sept mille hommes. Les archives du secrétariat provincial à Québec contiennent un registre des ordonnances de payement des troupes sous les ordres du général Murray, qui doit résoudre désormais cette question. Ces ordonnances contiennent le chiffre exact de chaque régiment, non compris les officiers ; voici ce qu'il était le 24 décembre 1759 :

	Hommes.		Hommes.
47e régiment	680	2e bataillon de fusiliers	871
35e "	876	3e " "	930
43e "	693	28e régiment	623
58e "	653	48e " "	882
78e (montagnards écossais)	1377	15e "	619
			8,204

seraient la suite d'une opiniâtreté devenue sans objet. Onze paroisses environnantes, abandonnées de l'armée française, firent leur soumission. Les maisons avaient été incendiées ; les femmes et les enfants, réfugiés dans les bois que l'hiver allait rendre inhabitables, étaient forcés d'en sortir pour ne point périr de froid et de misère. Les habitants de Miramichi, de Richibouctou et d'autres lieux du golfe Saint-Laurent, subissant la même nécessité, s'étaient déjà rendus au commandant anglais du fort Cumberland, situé dans l'isthme de l'Acadie.

Le général Amherst, qui s'était avancé jusqu'à la pointe à la Chevelure sur le lac Champlain, n'avait pu pénétrer au delà. Il avait laissé de fortes garnisons à Crown-Point, ainsi qu'au fort Carillon, dont il avait relevé les ruines et changé le nom pour celui de Ticondéroga, et il était allé passer l'hiver à New-York.

Tels furent les résultats de la campagne de 1759. Les Français se trouvèrent coupés de la mer et resserrés entre Québec, le lac Champlain et le lac Ontario. Ils manquaient de soldats, d'argent et de munitions de guerre et de bouche. Les deux principales armées de l'invasion n'étaient plus qu'à soixante et dix lieues environ l'une de l'autre ; elles allaient tomber sur le centre du pays, le printemps suivant, avec un grand accroissement de forces. Quant au Détroit et aux autres postes supérieurs, ils étaient encore, il est vrai, au pouvoir des Français ; mais, après la perte de Frontenac, ils ne devaient plus attendre de secours que de la Louisiane, qui devint dès lors leur point d'appui, et le seul refuge possible pour leurs garnisons en cas de malheur.

CHAPITRE II.

SECONDE BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM ET DERNIÈRE VICTOIRE DES FRANÇAIS.

CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE ET DE LA LOUISIANE A L'ESPAGNE.

1760-1763.

Impressions différentes que la prise de Québec cause en Angleterre et en France.— Les ministres de Louis XV abandonnent le Canada à lui-même.— La Grande-Bretagne organise trois armées pour achever sa conquête.— Mesures qu'on prend pour résister à cette triple invasion.— Forces respectives des Français et des Anglais.—Le général Lévis marche sur Québec.—Seconde bataille des plaines d'Abraham ou bataille de Sainte-Foye.—Défaite complète de l'armée anglaise, qui se renferme dans la ville et que les Français assiégent en attendant les secours qu'ils avaient demandés de France.—Persuasion où l'on est dans les deux armées que le Canada restera à celle qui recevra les premiers renforts.—Arrivée d'une flotte anglaise.—Le général Lévis lève le siège et commence sa retraite sur Montréal; le défaut de vivres l'oblige de renvoyer les milices et de disperser les troupes régulières.—Etat des frontières du côté des lacs Champlain et Ontario.— Les ennemis se mettent en marche pour attaquer Montréal.— Le général Murray s'avance de Québec avec quatre mille hommes; le chef de brigade Haviland, avec un corps presque aussi nombreux, descend le lac Champlain, et le général Amherst part du lac Ontario avec onze mille hommes.—Les Français se replient et se concentrent sur Montréal au nombre de trois mille cinq cents soldats et miliciens.— Impossibilité d'une plus longue résistance et capitulation générale.— Triomphe et réjouissances de l'Angleterre.—Procès et condamnation des dilapidateurs du Canada à Paris.— Situation des Canadiens.— Pertes immenses qu'ils font sur les ordonnances et les lettres de change du gouvernement déchu.—Continuation de la guerre dans les autres parties du monde.—Paix de 1763, par laquelle le Canada est cédé à l'Angleterre, et la Louisiane à l'Espagne.— Tableau de la France au temps de ce traité trop fameux, par Sismondi.

La nouvelle de la prise de Québec, cette ville si renommée du nouveau monde, remplit de joie l'Angleterre.

Londres et les principales cités du royaume présentèrent au monarque des adresses de félicitation, dont Pitt dut s'applaudir en secret, car c'était à lui que revenait la plus grande part de gloire. Le parlement ordonna que les restes du général à qui l'Angleterre devait une si brillante conquête, fussent déposés dans le temple de Westminster, au milieu des grands hommes de la patrie, et qu'un monument y fût élevé à sa mémoire. Il vota des remerciements aux commandants de la flotte et aux généraux qui avaient fait partie de l'expédition, et le roi ordonna que des actions de grâces fussent rendues au Dieu des armées dans tout l'empire.

En France, où le peuple, exclu du gouvernement, n'exerçait aucune influence sur les actes du pouvoir, il y avait longtemps qu'on avait perdu l'espérance de conserver ces belles contrées : tant de sang versé pour leur défense n'était plus qu'un sacrifice dans le grand désastre qui allait terminer l'un des derniers drames de l'ancienne monarchie. La perte du boulevard de l'Amérique française et la mort de Montcalm ne surprirent pas, mais elles firent une impression pénible dans le public. A la cour de Louis XV, on ne songea point à secourir les débris des vieilles cohortes françaises, ces " enfants perdus " qui voulaient toujours combattre, sinon pour triompher, du moins pour sauver l'honneur national.

" L'Europe entière, dit Raynal, crut que la prise de Québec finissait la grande querelle de l'Amérique septentrionale. Personne n'imagina qu'une poignée de Français qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable." On ne connaissait pas leur courage, leur dévouement et les glorieux combats qu'ils avaient livrés et qu'ils pouvaient livrer encore dans ces contrées lointaines, où, oubliés du reste du monde, ils versaient généreusement leur sang pour leur pays. On ignorait que cette grande querelle était une guerre de races ; que les défenseurs du Canada ne poseraient les armes que lorsqu'ils seraient enveloppés, écrasés par les masses ennemies, et que jusque-là ils ne voulaient point perdre espérance.

Les Canadiens avaient cru que le gouvernement ferait enfin des efforts pour les arracher au sort qui les menaçait ; ils furent encore trompés dans leur attente. M. Le Mercier, en arrivant à Paris, trouva le maréchal de Belle-Isle expirant. Le portefeuille de la guerre passa aux mains du duc de Choiseul, déjà chargé de celui des affaires étrangères. Les dépêches que Le Mercier remit au ministre demandaient des secours de toute espèce, vivres, munitions de guerre et recrues ; elles informaient la cour qu'on avait formé le projet de reprendre la capitale, et que le succès était certain si les secours demandés arrivaient avant ceux des Anglais. Malheureusement, par le désordre prolongé des finances, le trésor était vide. Les administrateurs ne pouvaient trouver de remède pour arrêter des abus qui allaient toujours en augmentant. Chacun venait avec son plan, et était remplacé avant qu'il eût à peine eu le temps de commencer à le mettre à exécution ; et si quelqu'un osait parler de soumettre la noblesse à l'impôt comme le peuple, il était repoussé avec haine et renversé. L'absence de patriotisme dans les classes les plus élevées de la société rendait ainsi le mal incurable, et exposait la nation à tous les malheurs, surtout à la perte de cette grande réputation militaire qui faisait encore la force et la gloire, par le souvenir, de cette noblesse sensuelle et dégénérée, qui ne voulait pas contribuer pour le salut commun. Par un effort unanime et général, on pouvait se remettre facilement sur un bon pied, puisque, plus tard, en 1784, alors que les dépenses publiques étaient de six cent dix millions, et les revenus de cinq cent quatre-vingt-cinq à peu près, et que la noblesse et le clergé, possesseurs d'une grande partie du territoire, étaient encore exempts de l'impôt, M. Necker* disait que le déficit annuel pouvait être plus que comblé si l'on rendait contribuables ces deux classes si riches, et si l'on développait les immenses ressources du pays. Mais l'égoïsme des grands devait tout perdre.

* *De l'administration des finances de la France.* Les intérêts de la dette montaient alors à deux cent sept millions de francs, et étaient égaux à ceux de l'Angleterre à la même époque (1784).

M. de Silhouette, successeur de M. de Boulogne aux finances, échoua devant l'opposition que les classes privilégiées firent à son projet d'impôt territorial, qui aurait atteint tous les propriétaires fonciers, et il fut remplacé par M. Bertin, financier médiocre, mais plus docile aux vœux de la cour et de la noblesse. Celui-ci ne put ni ramener l'ordre dans les finances, ni même trouver le moyen de fournir, quelques jours encore, aux besoins les plus pressants du service public. Les lettres de change tirées par le Canada sur le trésor à Paris, ne purent être acquittées; circonstance aussi fâcheuse pour ce pays que la perte d'une bataille. Dans cet état de choses, il est facile de concevoir que l'énergique résolution de reprendre Québec fut peu louée à Versailles, où les courtisans regardaient d'ailleurs la possession du Canada plutôt comme une charge que comme un avantage. Tout ce que le gouvernement put faire, ce fut d'envoyer quatre cents hommes et trois ou quatre navires chargés de munitions de guerre et de bouche, sous la protection d'une frégate, qui, s'étant amusée à enlever, chemin faisant, treize ou quatorze voiles anglaises, fut obligée bientôt après de se jeter dans la baie des Chaleurs, où elle fut brûlée avec son convoi et ses prises par le capitaine Byron, qui croisait dans ces parages. *

En envoyant au Canada ces secours inutiles, car ils étaient tout à fait insuffisants, les ministres adressèrent aux chefs de la colonie des dépêches, qu'ils ne reçurent qu'au mois de juin, pour leur recommander de disputer le pays pied à pied, et de soutenir l'honneur des armes françaises à quelque extrémité que les affaires fussent réduites, comme si des gens près de périr accablés sous le nombre avaient besoin de paroles d'encouragement et non de secours réels et efficaces.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne, animé et soutenu par la voix puissante de la nation, tenait alors une

---

* Byron détruisit aussi dans la baie un amas de cabanes que des réfugiés acadiens et quelques pauvres pêcheurs y avaient élevé sous la protection de deux petites batteries placées sur un rocher, et qu'ils avaient décoré du nom de Nouvelle-Rochelle.

conduite bien différente. Il obtint du parlement tous les subsides qu'il voulut pour continuer la guerre avec vigueur. Des flottes considérables couvrirent les mers de l'Europe, des Indes et de l'Amérique. Il fut résolu de barrer le chemin du Canada à la France, et d'employer à cet effet des forces telles que celle-ci ne pût conserver le moindre espoir de faire parvenir des secours et de rétablir sa suprématie dans cette partie du monde. Ce fut à la suite de ces accroissements de forces que le petit convoi dont nous venons de parler, vit fondre à la fois sur lui onze vaisseaux de guerre à l'entrée du Saint-Laurent.

Quand l'Angleterre eut séparé ainsi le Canada de la France, elle organisa, comme l'année précédente, trois armées pour achever d'abattre une puissance qu'elle combattait depuis qu'elle avait planté son drapeau dans ce continent, et sur laquelle sa grande supériorité numérique allait enfin lui donner la victoire. Toutes les provinces américaines rivalisèrent de zèle et d'efforts. Les différentes législatures coloniales votèrent des secours en hommes et en argent avec d'autant plus d'empressement qu'elles touchaient au succès décisif. Les trois armées devaient se réunir sous la ville de Montréal, qui restait à prendre. La garnison nombreuse renfermée dans Québec serait renforcée dès l'ouverture de la campagne et remonterait la vallée du Saint-Laurent. Le chef de brigade Haviland, sur le lac Champlain, forcerait le passage de l'île aux Noix et de Saint-Jean ; enfin le général Amherst devait assembler une armée à Oswégo, descendre le fleuve, enlever, chemin faisant, tous les postes qu'il trouverait sur son passage, et se réunir aux deux autres corps devant Montréal.

Les Français n'ignoraient pas les préparatifs de leurs ennemis ; le gouverneur et M. de Lévis ne songeaient qu'au moyen de prévenir leur entreprise par une attaque subite contre Québec, pour être prêts à donner la main aux secours qu'ils avaient demandés et qui, s'ils arrivaient avant ceux des Anglais, pouvaient sauver la colonie. On avait d'abord résolu d'attaquer Québec pendant l'hiver ; mais il fallut attendre au printemps. Ce délai fut employé à

réorganiser l'armée, à ramasser des vivres, à préparer les embarcations nécessaires pour descendre le fleuve à la débâcle des glaces. Malgré les plus grands efforts, le général Lévis ne put réunir un matériel de siège suffisant. Il manquait de grosse artillerie et n'avait presque plus de poudre. Cependant il ne désespérait pas de réussir soit à la faveur d'une surprise, soit à l'aide des secours attendus. Pour soutenir le courage des habitants et pour fatiguer la garnison anglaise, il tint des partis dehors tout l'hiver. On fit une guerre d'escarmouches.

Le général Murray, de son côté, ne négligeait aucune précaution et se tenait prêt à repousser toutes les tentatives jusqu'à la campagne suivante. Il était abondamment pourvu d'artillerie, de munitions de guerre et de bouche, et il commandait les meilleures troupes de l'Angleterre. Il avait porté ses avant-postes à Lorette et à Sainte-Foye, à deux ou trois lieues de Québec. La garnison fut occupée tout l'hiver à faire de petites expéditions, à charrier du bois de chauffage du Cap-Rouge, ou à travailler aux fortifications de la ville, qu'après des travaux inouïs elle mit en état de soutenir un siège. Elle rasa les redoutes sur les plaines d'Abraham ; elle en éleva d'autres, au nombre de huit, sur le sommet de la falaise ; elle acheva les remparts de la place et les couvrit de mortiers et de canons d'un gros calibre. Elle exécuta tous ces travaux malgré les maladies qui avaient éclaté dans ses rangs, et qui enlevèrent, du 24 décembre au 24 avril, près de cinq cents hommes. *

Cependant le général Lévis avait fait les préparatifs de l'entreprise qu'il méditait. "Une défense opiniâtre, disait-il dans un mémoire qu'il présenta au gouverneur, ne peut qu'être avantageuse à l'Etat, en occupant les forces de l'ennemi en Amérique, et honorable aux armes françaises." Pour encourager la population à continuer ses efforts et ses sacrifices, la voix solennelle de l'Eglise se fit entendre, cette voix qui a toujours un grand écho chez un peuple profondément religieux. L'évêque, M. de Pont-

* Suivant les ordonnances de payement de ces deux époques.

briand, retiré à Montréal, publia un mandement où se trouvent ces mots: "Vous n'oublierez pas dans vos prières ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la patrie ; le nom de l'illustre Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux du soldat et du milicien ne sortiront point de votre mémoire... Vous prierez pour le repos de leurs âmes." Elles sont bien graves, bien touchantes ces paroles funèbres, auxquelles la religion ajoute son sublime caractère ! Cet appel aux prières des fidèles pour les braves qui étaient morts en combattant pour la défense de la religion, de leurs lois, de leurs foyers, au moment même où l'on allait reprendre les armes, raviva l'énergie des Canadiens. Quant aux troupes régulières, si elles ne combattaient plus que pour l'honneur, leurs vœux pouvaient être encore satisfaits.

Le gouverneur eut beaucoup de peine à ramasser de quoi nourrir quelque temps l'armée, lorsqu'elle serait réunie.* Enfin au mois d'avril, elle se trouva prête à entrer en campagne. Les troupes régulières s'étaient recrutées principalement parmi les soldats des deux bataillons de la colonie ; elles formaient avec ceux-ci trois mille six cents hommes. Les milices appelées à prendre part à l'expédition, étaient au nombre d'un peu plus de trois mille hommes, y compris deux cent soixante et dix sauvages. Cette petite armée, composée en majeure partie de Canadiens, car on en avait fait entrer dans les régiments réguliers faute de recrues européennes, ne s'élevait pas à sept mille combattants. C'étaient toutes les forces qu'on pouvait réunir pour marcher contre Québec, car les habitants du bas de la province qui n'avaient pas fait leur soumission à l'ennemi, ne pouvaient se joindre à elles qu'après l'investissement de la place, et les hommes qu'on allait laisser dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières, étaient chargés d'ensemencer les terres et de

* "Nous avons, après bien des soins, réuni toutes les ressources de la colonie en comestibles et munitions de guerre ; les unes et les autres sont très médiocres, pour ne pas dire insuffisantes : aussi usons-nous de tous les expédients que notre zèle peut nous suggérer pour y suppléer." (*Instructions* du gouverneur au chevalier de Lévis.)

défendre les frontières du côté des lacs Champlain et Ontario. *

Sans attendre que la navigation du fleuve fût entièrement ouverte, le général Lévis envoya, le 16 et le 17 avril, l'ordre aux troupes de quitter leurs quartiers d'hiver et de se mettre en marche, les plus rapprochées de Québec par terre et les autres par eau. Les champs étaient encore couverts de neige, et les rives du Saint-Laurent étaient bordées de glaces fixes, tandis que dans le milieu du fleuve les eaux charriaient des glaçons, avec le flux et le reflux de la marée. Le général Lévis mit à l'ordre du jour que, pour son honneur, la gloire des armes et le salut du pays, l'armée devait chercher à réparer le malheur de la journée du 13 septembre, et se rappeler que c'étaient les mêmes ennemis qu'elle avait eu à combattre à Oswégo, au fort William-Henry et à Carillon. Les troupes, chez lesquelles ces noms réveillaient de glorieux souvenirs, s'ébranlèrent dans la journée du 20. Celles qui descendaient par eau étaient sur les deux frégates de M. de Vauquelin, chargées d'escorter de petits bâtiments portant l'artillerie, les vivres et les fascines pour le siège. Mais comme les glaces flottantes devenaient plus nombreuses à mesure que l'escadrille descendait, il fallut mettre les troupes à terre à la Pointe-aux-Trembles. Une partie seulement de l'artillerie put atteindre l'anse du Foulon. La journée du 25 fut employée à assembler l'armée à la Pointe-aux-Trembles, et l'avant-garde, sous Bourlamaque, se mit en mouvement le lendemain.

Le temps pressait. Lévis voulait surprendre les ennemis. Ayant reconnu l'impossibilité de traverser la rivière du Cap-Rouge à son embouchure, parce que la rive, haute et escarpée du côté de Québec, était gardée, il résolut d'aller franchir cette rivière à Lorette, à deux lieues du fleuve, et de gagner par les marais de la Suède les hauteurs de Sainte-Foye.

Bourlamaque rétablit les ponts de la rivière, que les Anglais avaient rompus, et prit le poste qu'ils avaient

---

* *Instructions* de Vaudreuil à Lévis.

établi à Lorette. Lévis, s'étant aperçu qu'ils avaient négligé de détruire aussi une chaussée de bois qui traversait une partie des marais de la Suède, en fit occuper aussitôt la tête par les sauvages. Son avant-garde atteignit ces marais à l'entrée de la nuit ; elle les traversa sans s'arrêter, malgré un orage de pluie et de tonnerre, inusité dans cette saison, et prit possession des maisons qui étaient au delà ; elle n'était plus séparée de l'ennemi que par un bois d'une petite demi-lieue de profondeur. Le matin du 26, elle passa ce bois et se présenta à la vue des Anglais, dont Lévis alla reconnaître la position, tandis que le reste de ses troupes, qui avait marché toute la nuit, pour ainsi dire, à la lueur des éclairs, traversait à son tour les marais.

L'armée française n'avait pu s'avancer ni assez secrètement ni assez rapidement pour surprendre Québec. Quoiqu'on eût répandu plusieurs fois pendant l'hiver le bruit que M. de Lévis était prêt à descendre de Montréal avec une armée de douze à quinze mille hommes, afin que la surprise fût plus facile après tant de menaces et d'alarmes vaines, le général Murray n'avait point cessé de se tenir sur ses gardes. Au mois d'avril, ce bruit prenant plus de consistance, il crut devoir se débarrasser de la population de la ville, qui aurait pu lui devenir à charge dans un siège ; il l'informa, le 21, qu'elle eût à se retirer dans les trois jours avec les effets qu'elle pourrait emporter. Les soldats de la garnison, quoique accoutumés à toutes les horreurs de la guerre, ne purent voir sans émotion ces infortunés, hommes, femmes, vieillards, enfants, s'éloigner de leurs murailles, sans savoir où adresser leurs pas dans un pays dévasté et réduit à la dernière misère. Le général Murray fit ensuite couper les ponts de la rivière du Cap-Rouge, comme nous l'avons rapporté, et envoya des troupes surveiller les mouvements des Français. C'étaient ces troupes que Lévis voyait devant lui sur les hauteurs de Sainte-Foye, dont elles défendaient les rampes. Elles étaient au nombre de deux mille cinq cents à trois mille hommes avec quelques pièces de canon ;* elles s'éten-

* Mante, *History of the late war in North-America.*

daient depuis l'église de Sainte-Foye jusqu'en travers de la route de la Suède.

Le bois d'où sortaient les Français pouvait être à deux cents toises de la ligne ennemie. Comme il était marécageux, ils ne pouvaient en déboucher que par le grand chemin. L'espace entre ce bois et l'ennemi n'était pas assez étendu pour leur permettre de marcher à l'attaque sans s'exposer à un combat désavantageux. La situation devenait donc bien difficile. Lévis trouva une ressource : il résolut de s'établir sur la route de Sainte-Foye par une marche de flanc. Aussitôt que le jour fut tombé, il ordonna à ses troupes de filer par la droite, en silence, le long de la lisière du bois, jusqu'à ce qu'elles eussent dépassé le front des Anglais et tourné leur flanc gauche. Si cette manœuvre réussissait, il obtenait non seulement une position avantageuse, mais il pouvait encore couper le corps placé en observation à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge. Le mauvais temps et la difficulté de la marche dans cette saison et par un chemin à peine praticable, ne permirent point aux soldats, déjà très fatigués, d'opérer ce mouvement avec toute la célérité désirable. Le lendemain, le général Murray qui s'était porté de sa personne au Cap-Rouge, eut le temps d'en faire retirer ses troupes en sacrifiant son matériel : comme il se voyait poursuivi de trop près, il l'enferma dans l'église de Sainte-Foye, y mit le feu et opéra rapidement sa retraite.

Les cavaliers français suivirent le mouvement rétrograde de Murray, en escarmouchant avec son arrière-garde jusqu'au moulin de Dumont, situé à une demi-lieue des remparts de la ville. Murray laissa un gros détachement au moulin avec ordre de tenir jusqu'à la nuit. Les troupes françaises se logèrent dans les maisons, depuis l'église jusqu'au moulin. Le temps était toujours affreux, et la pluie tombait par torrents.

Dans la nuit les Anglais évacuèrent le moulin, se replièrent sur les Buttes-à-Neveu et s'y retranchèrent. A la pointe du jour, Lévis fit occuper par son avant-garde le moulin abandonné, et les plaines d'Abraham jusqu'au fleuve, afin de couvrir l'anse du Foulon, où les bâtiments

qui n'avaient pas été déchargés à Saint-Augustin, avaient ordre de se rendre. Pendant qu'on en débarquerait les vivres et l'artillerie le 28, l'armée devait se reposer pour être en état, le lendemain, d'attaquer les Buttes-à-Neveu et de rejeter les Anglais dans la place.

Mais Murray, à peine rentré dans la ville, avait pris la résolution de se porter en avant avec toutes ses troupes; son dessein était de livrer bataille s'il en avait l'occasion, ou de se fortifier sur les Buttes-à-Neveu si les forces de M. de Lévis étaient trop considérables; car le rapport d'un canonnier français, tombé sur une glace flottante en voulant débarquer au Cap-Rouge et recueilli gelé et mourant par des soldats anglais, ne lui permettait plus de douter que ce fût l'armée dont il était menacé depuis si longtemps qui arrivait. Il sortit de la ville, le 28 au matin, à la tête de la garnison, * dont les seules troupes de ligne s'élevaient encore à sept mille sept cent quatorze hommes, sans compter les officiers. † Il ne laissa dans la place que les soldats nécessaires à sa garde, outre quelques centaines de malades, et il s'avança sur deux colonnes avec six à sept mille hommes et vingt-deux bouches à feu. ‡

* "On the 28th April, about eight o'clock in the morning, the whole garrison, exclusive of the guards...... marched out of town with twenty pieces of field artillery." (*Manuscrit de Fraser.*)

† Ordonnances de payement de leur solde expirée le 24 avril, ou quatre jours avant la seconde bataille d'Abraham.

‡ Smith dit que les Anglais étaient trois mille, et les Français plus de douze mille! Il a pris cela probablement dans le *Journal* de Fraser. Ce manuscrit est plein d'erreurs et de contradictions, et on ne doit s'en servir qu'avec beaucoup de réserve. Si le simple détachement anglais qui barra le chemin de la Suède aux Français le 26 avril était, selon Mante, de deux mille cinq cents hommes, il faut bien avouer que toute l'armée, après avoir été rejointe encore par un millier de soldats en convalescence qui, aux premiers bruits de combat, étaient venus reprendre leurs rangs sous les drapeaux, comme le rapporte Fraser lui-même, devait dépasser trois mille hommes; car autrement on n'aurait pas donné le nom de détachement à ce qui aurait été l'armée entière. Au reste, les états officiels d'où nous avons tiré nos chiffres s'accordent avec le nombre des troupes anglaises à leur arrivée en Canada, après déduction faite des pertes qu'elles avaient éprouvées depuis et des huit compagnies retournées aux colonies et en Angleterre. (Note de la première édition.)

Lévis, qui était allé reconnaître la position des Anglais sur les Buttes-à-Neveu, n'eut pas plus tôt aperçu ce mouvement qu'il envoya l'ordre au gros de ses troupes de se rendre en toute hâte sur les plaines d'Abraham. Le général anglais, ne voyant encore que la tête de l'armée française d'arrivée, voulut attaquer cette armée sans délai pendant qu'elle était dans le désordre de la marche ; mais il avait affaire à un homme de résolution et d'un sang-froid qu'il était fort difficile de troubler. Murray rangea ses troupes en bataille en avant des Buttes-à-Neveu ; sa droite appuyée au coteau Sainte-Geneviève, et sa gauche, à la falaise qui borde le fleuve Saint-Laurent. Sa ligne entière avait environ un quart de lieue de développement. Quatre régiments et les montagnards écossais formaient la droite, placée à cheval sur le chemin de Sainte-Foye ; quatre régiments formaient la gauche, à cheval sur le chemin de Saint-Louis. Deux bataillons de réserve se tenaient en arrière ; en outre, le flanc droit de l'armée était couvert par un corps d'infanterie légère, et le flanc gauche, par la compagnie de *rangers* et cent volontaires. Le général Murray donna l'ordre de marcher en avant.

L'avant-garde française, composée de dix compagnies de grenadiers, s'était mise en bataille, partie à la droite, dans une redoute élevée par les Anglais l'année précédente, au levant de la côte du Foulon, partie à la gauche, dans le moulin de Dumont, la maison, la tannerie et les autres bâtiments qui l'environnaient, sur le chemin de Sainte-Foye. Le reste de l'armée avait précipité le pas, en se resserrant à mesure qu'il avançait ; les trois brigades de droite étaient à peine formées quand les Anglais commencèrent l'attaque.

Le général Murray sentit l'importance de s'emparer du moulin de Dumont, qui couvrait le chemin par où débouchaient les troupes françaises, et il le fit attaquer par des forces supérieures. Il espérait qu'en écrasant les cinq compagnies de grenadiers qui le défendaient, il pourrait tomber ensuite au milieu des soldats en marche, les rejeter loin du champ de bataille et couper l'aile droite, sur le chemin de Saint-Louis.

Lévis, pour prévenir son dessein, fit retirer un moment sa droite à l'entrée du bois qui était derrière elle, et abandonner le moulin de Dumont par les grenadiers. Ses dernières brigades étaient près d'arriver, et ce mouvement en arrière leur abrégea la distance. Ce fut alors que Bourlamaque tomba grièvement blessé par un coup de canon, qui tua son cheval sous lui. Ses soldats, restés sans recevoir d'ordre, voyant que les grenadiers étaient engagés dans un combat furieux et inégal, prirent d'eux-mêmes le parti d'aller les soutenir, et se mirent en ligne au moment où l'ennemi portait sur ce point une grande partie de ses forces et presque toute son artillerie ; les canons et les obusiers, chargés à boulet et à mitraille, labouraient déjà l'espace qu'occupait cette aile. Les grenadiers, qui avaient en tête les montagnards écossais, s'élancèrent au pas de charge ; le moulin fut emporté et repris plusieurs fois à l'arme blanche ; enfin il leur resta. Ces braves soldats, commandés par le capitaine d'Aiguebelles, y périrent presque tous.

Pendant cette action, le général Lévis lançait une partie de la droite contre la petite redoute qu'elle avait abandonnée pour se replier. Les Canadiens, qui l'avaient d'abord occupée, la reprirent, ainsi que le bois sur le bord du cap. Alors ils chargèrent à leur tour, appuyés par M. de Saint-Luc et quelques sauvages. Le combat devint aussi violent dans cette partie de la ligne qu'à la gauche. Toutes les troupes étaient arrivées sur le champ de bataille, et le feu était des plus vifs. On voyait les miliciens se coucher par terre pour charger leurs armes, se relever après les décharges de l'artillerie, se précipiter en avant et fusiller les canonniers sur leurs pièces. Ceux de Montréal, placés au centre de la ligne, combattirent avec un courage admirable, surtout le bataillon commandé par le brave colonel Rhéaume, qui fut tué. Cette brigade avait à sa tête M. de Repentigny. Seule elle arrêta en rase campagne le centre de l'armée anglaise, qui s'avançait à grands pas et qui avait l'avantage du terrain ; elle repoussa plusieurs charges, ralentit par la vivacité de son feu l'ardeur de l'ennemi, dans le temps qu'il pressait les grenadiers de la

gauche, et facilita à ceux-ci, en les couvrant, le moyen de marcher de nouveau en avant. Enfin ce fut la seule brigade qui maintint toujours sa position dans cette lutte acharnée.

L'attaque qui avait rendu les Anglais maîtres un moment des positions occupées par l'avant-garde des Français au commencement de la bataille, avait été repoussée, et ces derniers avaient partout regagné leur terrain. Ainsi le mouvement offensif du général Murray sur le chemin de Sainte-Foye avait échoué, et cet échec allait permettre aux Français de l'assaillir à leur tour.

Lévis, ayant observé que les Anglais avaient affaibli leur gauche pour porter de plus grandes forces sur leur droite, résolut d'en profiter. Il ordonna d'attaquer l'aile gauche des ennemis à la baïonnette, et de la rejeter du chemin de Saint-Louis sur celui de Sainte-Foye. Il comptait prendre ensuite toute l'armée anglaise en flanc, la culbuter du haut du coteau Sainte-Geneviève dans la vallée de la rivière Saint-Charles, et lui couper la retraite sur la ville. Le colonel Poularier avec une brigade fond sur les Anglais, les traverse de part en part et les met en fuite. Dans le même temps leurs troupes légères lâchent pied. Les fuyards se jettent en avant et en arrière du centre de leur armée, et interrompent son feu. Lévis profite de ce désordre pour faire charger sa gauche; elle enfonce la droite de l'ennemi et la pousse de front devant elle. La déroute des Anglais est complète.

Alors on se précipita partout au pas de course à leur poursuite; mais leur fuite rapide et le peu de distance jusqu'à la ville ne permirent point de les rejeter sur la rivière Saint-Charles. Le général Lévis aurait peut-être exécuté son dessein malgré cela, sans un ordre mal rendu par un officier qu'il chargea d'aller dire à une brigade de droite de soutenir la charge de Poularier, et qui, au lieu de lui faire exécuter ce mouvement, la fit placer derrière l'aile gauche.

Les ennemis laissèrent entre les mains des vainqueurs toute leur artillerie, leurs munitions, les outils qu'ils avaient apportés pour se retrancher, et une partie de leurs

blessés. Leurs pertes étaient considérables : près du quart de leurs soldats avait été tué ou mis hors de combat. * Si les Français moins fatigués eussent pu attaquer la ville sur l'heure, elle serait probablement retombée sous la domination de ses anciens maîtres, dit Knox, car la confusion fut telle que les Anglais oublièrent de garnir les remparts ; des sentinelles abandonnèrent leurs postes, les fuyards allèrent se réfugier jusque dans la basse ville, et les portes mêmes restèrent quelque temps ouvertes. Mais il était impossible d'exiger plus des vainqueurs. Ils n'avaient eu à opposer aux vingt-deux canons de Murray que trois petites pièces de campagne qu'ils avaient traînées à bras à travers les marais de la Suède. Ils avaient fait aussi de grandes pertes, ayant été obligés de se former et de rester longtemps immobiles sous le feu. Ils eurent sept cents hommes tués ou blessés, parmi lesquels on comptait un chef de brigade, six chefs de bataillon et quatre-vingt-dix-sept autres officiers. †

Les deux armées qui avaient combattu étaient à peu près d'égale force, car Lévis avait laissé plusieurs détachements pour la garde de l'artillerie, des bateaux et du pont de la rivière Jacques-Cartier afin d'assurer sa retraite en cas d'échec. La cavalerie n'avait pris aucune part à l'action.

Les sauvages, qui s'étaient presque tous tenus dans le bois de Sillery durant le combat, se répandirent sur le champ de bataille lorsque les Français se furent éloignés à la poursuite des fuyards ; ils assommèrent quantité de blessés anglais, dont l'on trouva ensuite les chevelures étendues sur les buissons voisins. Aussitôt que Lévis fut informé de ce massacre, il le fit cesser. Deux mille cinq cents hommes environ avaient été atteints par les feux et le fer dans un espace relativement resserré. L'eau et la neige, qui couvraient le sol par endroits, étaient rougies de sang que la terre gelée ne pouvait boire, et ces malheureux nageaient dans des mares horribles où l'on s'enfonçait jusqu'à mi-jambe.

---

* Bancroft.

† Lettre de M. de Lévis. — Rapport officiel (*Documents de Paris*).

Les blessés français furent portés à l'hôpital sur les bords de la rivière Saint-Charles, à une assez grande distance par les détours qu'il fallut faire pour s'y rendre. " Il faudrait une autre plume que la mienne, écrivait une religieuse de cet hôpital, pour peindre les horreurs que nous eûmes à voir et à entendre pendant vingt-quatre heures que dura le transport... Il faut dans ces moments une force au-dessus de la nature pour pouvoir se soutenir sans mourir.

"Après avoir dressé plus de cinq cents lits que nous avions eus des magasins du roi, il restait encore de ces pauvres malheureux à placer. Nos granges et nos étables en étaient remplies... Nous avions dans nos infirmeries soixante et douze officiers, dont trente-trois moururent. On ne voyait que bras et jambes coupés. Pour surcroît d'affliction, le linge nous manqua ; nous fûmes obligées de donner nos draps et nos chemises...

"Il n'en était pas de cette bataille comme de la première ; nous ne pouvions espérer de secours des hospitalières de Québec..., les Anglais s'étant emparés de leur maison, ainsi que de celles des ursulines et des particuliers, pour loger leurs blessés, qui étaient en plus grand nombre que les nôtres. Il nous vint encore une vingtaine d'officiers des leurs, qu'ils n'eurent pas le temps d'enlever et dont il fallut aussi se charger..." *

Après l'action, qui avait duré trois heures, les Français occupèrent les Buttes-à-Neveu, et établirent leur camp dans ces mêmes plaines où ils venaient de venger si glorieusement leur défaite de l'année précédente.

Dès le soir même, on commença les travaux du siège à huit cent verges des murailles. Il fut décidé qu'on couronnerait par une parallèle les hauteurs en face des trois bastions supérieurs de la ville, et qu'on y dresserait des batteries en attendant l'arrivée de la poudre et de la grosse artillerie qu'on avait fait demander en France. M. de Pontleroy conduisit le siège. Il établit quatre bat-

---

* *Relation* de ce qui s'est passé au siège de Québec, et de la prise du Canada, par une religieuse de l'hôpital général de Québec, adressée à une communauté de son ordre en France.

teries sur ces buttes, et en plaça une sur la rive gauche de la rivière Saint-Charles pour prendre le rempart à revers. Les quatre premières coûtèrent beaucoup de travail, parce que, cheminant sur le roc vif, il fallut, pour former les épaulements, apporter la terre d'une grande distance dans des sacs. Elles ne furent prêtes à jouer que le 11 mai; mais l'éloignement des murailles et la faiblesse des pièces laissaient peu d'espoir de faire brèche si le revêtement du rempart avait quelque solidité. D'ailleurs le feu de la place était bien supérieur.

En se renfermant dans Québec, le général Murray était résolu d'opposer la plus vigoureuse résistance jusqu'à l'arrivée de la flotte anglaise, vers laquelle il expédia un navire en toute hâte. Il adressa à ses troupes cette proclamation: " La journée du 28 avril a été malheureuse pour nos armes; mais les affaires ne sont pas si désespérées qu'elles ne se puissent réparer encore. Je connais par expérience la bravoure des soldats que je commande; ils sauront faire tous leurs efforts pour regagner ce qu'ils ont perdu. Une flotte est attendue, des renforts nous arrivent. J'invite les officiers et les soldats à supporter leurs fatigues avec patience; je les prie de s'exposer de bon cœur à tous les périls. Ils se rappelleront qu'ils se doivent à leur pays et à leur roi." * Il fit travailler sans relâche aux fortifications du côté de la campagne; de nouvelles embrasures furent ouvertes dans les remparts, derrière lesquels campa son armée; les parapets furent renforcés par un remblai de fascines et de terre, et on les garnit de près de cent quarante canons, la plupart d'un gros calibre, qu'on prit des batteries sur le port, devenues inutiles. Les projectiles de cette ligne formidable labouraient partout les environs du camp français jusqu'à deux milles de distance.

Les assiégeants n'avaient encore pour y répondre que quinze mauvaises bouches à feu, dont la plus grosse était de douze livres de balle. La plus grande partie de ces pièces furent bientôt hors de service; du reste, il y avait si peu de munitions que chaque pièce ne tirait guère que vingt coups par vingt-quatre heures. Tout ce que les Fran-

---

* Smith.

çais pouvaient faire, c'était de garder leurs lignes en attendant les secours d'Europe. Mais le temps qui s'écoulait leur donnait à craindre chaque jour davantage pour la sûreté de ces secours. De leur côté, les assiégés, malgré leurs remparts et leur nombreuse artillerie, n'attendaient de salut que de l'arrivée de leur flotte. Ainsi, de part et d'autre, la croyance générale était que la ville resterait au premier drapeau qui paraîtrait dans le port. Les circonstances étaient telles, dit Knox, que si la flotte française fût entrée la première dans le fleuve, la place fût retombée au pouvoir de ses premiers maîtres. Aussi tout le monde, assiégés et assiégeants, tournait-il avec la plus vive anxiété les yeux vers le bas du fleuve, d'où chacun espérait voir venir le salut. La puissance sur terre dans cette contrée lointaine se trouvait en équilibre, et celui qui possédait le sceptre des mers devait, en le mettant dans le plateau, faire pencher la balance de son côté.

Le 9 mai, une frégate entra dans le port. Telles étaient les espérances et les craintes des troupes que "nous restâmes, dit l'historien anglais, quelque temps en suspens, n'ayant pas assez d'yeux pour la regarder ; mais nous fûmes bientôt convaincus qu'elle était anglaise. Il se trouva toutefois parmi nous des gens qui, ayant leurs motifs de paraître sages, cherchèrent à tempérer notre joie, et soutinrent obstinément le contraire, jusqu'à ce que le vaisseau eût fait disparaître tous les doutes en saluant la ville de vingt et un coups de canon et en mettant son canot à l'eau. On ne peut exprimer l'allégresse qui transporta alors la garnison. Officiers et soldats montèrent sur les remparts faisant face aux Français, et poussèrent pendant plus d'une heure des hourras continuels, en élevant leurs chapeaux en l'air. La ville, le camp ennemi, le port, les campagnes voisines à plusieurs lieues de distance, retentirent de nos cris et du roulement de nos canons ; car le soldat, dans le délire de sa joie, ne se lassait point de tirer. Enfin il est impossible de se faire une idée de notre allégresse si l'on n'a pas souffert les extrémités d'un siège, et si l'on ne s'est pas vu, avec de braves compagnons d'armes, exposé à une mort cruelle."

Si la joie était sans bornes chez les assiégés, l'événement qui en était cause diminua beaucoup les espérances des assiégeants. Cependant la frégate qui venait d'arriver pouvait être un navire isolé, et ils ne voulurent pas encore perdre courage. Deux jours après, leurs batteries commencèrent à tirer contre la ville. Le 15, deux autres vaisseaux anglais entrèrent dans le port. Alors le général Lévis se décida à lever le siège de peur d'être coupé dans sa retraite et de perdre ses magasins, car les ennemis se trouvaient maintenant plus forts sur le fleuve que les Français, qui n'avaient pour bâtiments de haut bord que deux frégates, quasi dépourvues d'artillerie et d'équipage. M. de Vauquelin, qui les commandait, tomba les armes à la main et couvert d'honorables blessures au pouvoir de l'ennemi, après un héroïque combat de deux heures, vis-à-vis de la Pointe-aux-Trembles. Presque tous ses officiers furent tués ou blessés, ainsi qu'une grande partie du faible équipage de *l'Atalante*, sur lequel il avait arboré son pavillon, qu'il ne voulut point amener.*

---

* Malgré sa bravoure, le capitaine Vauquelin fut mal accueilli en France. Le *Moniteur de la Flotte* de 1857, dans un article sur ce marin, raconte le trait touchant que voici.

" On sait que Jean Vauquelin, le célèbre marin, connu par son rare mérite et son admirable intrépidité, après s'être distingué d'une manière toute particulière en défendant la Louisiane, et plus tard, la ville de Québec, fut, par suite d'intrigues ténébreuses, disgracié et mis en prison. Malgré ses réclamations et celles de sa famille, il mourut en 1763 sans avoir pu obtenir d'être jugé. Quelques auteurs disent même qu'il fut assassiné dans sa prison ; mais ce fait ne paraît pas suffisamment prouvé.

" Il laissa en mourant un fils, Pierre Vauquelin, qui se livra de bonne heure à l'étude de l'histoire et de la géographie de l'Afrique, et qui fut couronné en 1771 par l'académie de Lyon.

" Ce jeune savant, vivement recommandé par un brave marin qui avait connu sa famille, le marquis de Vaudreuil, fut admis en 1774, par Turgot, dans les bureaux du ministère de la marine, où il s'occupa de la rédaction d'un mémoire pour réhabiliter la vie et les travaux de son père. Une circonstance toute fortuite vint assurer le succès de ses pieuses démarches.

" En 1775, la reine Marie-Antoinette assista à la première communion des jeunes filles de la commune de Meudon, et, après la cérémo-

L'armée assiégeante leva le camp dans la nuit du 16 au 17 mai, après avoir jeté du haut en bas de la falaise du Foulon une partie de l'artillerie de siège, qu'elle ne pouvait emporter. Elle ne fut point poursuivie dans sa retraite. Ainsi finit cette courte mais audacieuse campagne, qui, à proportion du nombre des combattants, avait coûté tant de travaux et tant de sang; elle avait achevé d'épuiser les magasins de l'armée. Dès ce moment la cause française fut perdue.

---

nie, l'une d'entre elles, désignée par ses compagnes, lui présenta un magnifique bouquet de roses blanches, et lui récita un compliment rédigé d'avance pour la remercier de l'honneur qu'elle daignait faire au pays.

" La jeune fille chargée de cette démarche était Mlle Elisabeth Vauquelin, alors âgée de seize ans, et qui habitait l'été chez une de ses tantes à Meudon. Elle plut beaucoup à la reine, qui, après l'avoir embrassée, lui demanda ce qu'elle pouvait faire pour elle.

" La jeune fille, sans se déconcerter, et les larmes aux yeux, lui répondit : " J'ose demander à Votre Majesté qu'elle fasse rendre justice à la mémoire de mon grand-père."

" Le noble cœur de la reine fut touché de cette réponse. Elle embrassa de nouveau Mlle Vauquelin et lui promit de s'occuper de sa demande. Elle tint parole. Le jour même, elle parla au roi de ce qui venait de se passer. Le roi Louis XVI, toujours juste et bon, ordonna à M. de Sartines, alors ministre de la marine, de faire une enquête sur Jean Vauquelin et de lui en faire connaître le résultat.

" Cette enquête eut lieu immédiatement. Parmi les témoins entendus se trouvent La Pérouse, le marquis de Vaudreuil et les membres de la famille du marquis de Montcalm, le héros du Canada. Elle fut complètement favorable à la mémoire de Vauquelin. Elle établit les glorieux services qu'il avait rendus à la marine et à la France, et l'injustice des accusations dont, vers la fin de sa vie, il avait été l'objet.

" Le roi Louis XVI se fit présenter son fils, et lui annonçant ce résultat, lui dit qu'il se souviendrait des services de son père. Vauquelin lui remit un exemplaire de son mémoire sur la géographie de l'Afrique. Quelques mois après, le roi lui confia une mission très difficile au Maroc, et il s'en acquitta de la manière la plus satisfaisante; en 1777, ayant résolu d'ouvrir des relations suivies avec l'extrême Orient, le roi le nomma son consul en Chine. M. Vauquelin obtint une xequatur de l'empereur Khian-Loung lui-même, qui régnait alors. Ce fait depuis ne s'est jamais reproduit. M. Vauquelin a rendu de très grands services et laissé de très bons souvenirs en Chine."

Lévis ne pouvant plus tenir ses troupes réunies faute de vivres, les dissémina dans les campagnes. Il ne laissa que quinze cents hommes depuis la Pointe-aux-Trembles jusqu'à Jacques-Cartier, sous les ordres de M. Dumas, major général des troupes de la marine, pour observer la garnison de Québec.

A l'autre extrémité du Canada, rien d'important ne s'était encore passé. Au commencement d'avril, M. de Bougainville était allé à l'île aux Noix prendre le commandement de la frontière du lac Champlain ; et le capitaine Pouchot, fait prisonnier à Niagara et qu'on venait d'échanger, était au fort Lévis, au-dessus de Montréal. Après la levée du siège de Québec, cinq cents hommes furent envoyés vers le lac Champlain, et cinq cents, avec le chevalier de La Corne, au saut Saint-Louis. A cette date, huit ou neuf cents hommes défendaient la tête des rapides du Saint-Laurent ; douze cents, la frontière du lac Champlain ; et quinze cents surveillaient la garnison de Québec. Les Canadiens, voyant désormais tout perdu, avaient repris tristement le chemin de leurs foyers pour y disputer avec le soldat mourant de faim quelques lambeaux de nourriture. * Décimés, ruinés par cette longue guerre, ils venaient de perdre leur dernière espérance en apprenant que non seulement il ne leur arriverait aucun secours de France, mais que le trésor du royaume était incapable de payer les avances qu'ils avaient faites au gouvernement, et qu'en conséquence le payement des lettres de change tirées par le Canada était suspendu. Le gouverneur et l'intendant les informèrent de cette résolution par une circulaire dans laquelle ils les assuraient que les lettres de change tirées en 1757 et en 1758 seraient payées trois mois après la paix avec intérêt ; que celles tirées en 1759 le seraient après dix-huit mois, et que les ordonnances seraient acquittées aussitôt que les circonstances le permettraient. Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour ces malheureux, à qui l'on devait plus de quarante millions de francs ; tous étaient créanciers

---

* Lettre de Lévis au ministre de la guerre.

de l'Etat. " Le papier qui nous reste, écrivit M. de Lévis au ministre, est entièrement discrédité, et tous les habitants sont dans le désespoir. Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada. Ils se trouvent actuellement sans ressource ; nous ne négligeons rien pour rétablir la confiance." Dans cette lettre le général français disait qu'il était hors d'état de tenir la campagne ; que, vivres et munitions, tout lui manquait ; que les bataillons réguliers n'avaient plus assez d'officiers et de vieux soldats ; qu'ils ne composaient plus qu'environ trois mille combattants, y compris les neuf cents soldats de la colonie. " Pourtant assurez le roi, ajoutait-il, que je ferai tout ce qu'il sera possible pour la gloire de ses armes et pour lui conserver cette colonie." *

Lévis alla inspecter lui-même la frontière du lac Champlain, qu'il fit renforcer d'un nouveau bataillon, et parcourut le pays en profitant de la confiance que lui témoignaient les habitants pour ranimer leur zèle et leur courage, et pour calmer leurs alarmes sur le papier du gouvernement. Il n'y avait plus de poudre que pour un combat,† et les Anglais allaient se mettre en campagne avec trois armées nombreuses, qui marcheraient sur Montréal, l'une de Québec, la seconde du lac Champlain et la troisième d'Oswégo.

La première qui se mit en mouvement fut celle du général Murray. L'arrivée des trois vaisseaux anglais pendant le siège de Québec, fut suivie, le 18 mai, de celle de la flotte de lord Colville, forte de six vaisseaux de ligne et de cinq frégates ou sloops de guerre. Les renforts de soldats parurent au mois de juillet, sous les ordres de lord Rollo. Le 14 de ce mois, le général Murray, laissant une garnison considérable à Québec, s'embarqua avec une partie de ses troupes sur une escadrille de trente-deux voiles, deux à trois cents berges et neuf batteries flottantes. Il laissa derrière lui le fort Jacques-Cartier, que défendait le marquis d'Albergotti avec cinquante soldats et cent cinquante miliciens, et qui ne se rendit qu'en septembre au colonel Fraser, près de le forcer à la tête de mille

* Dussieux.

† Lettre de Lévis, du 14 juillet 1760.

hommes. Aux Trois-Rivières, les citoyens avaient préparé une vigoureuse résistance ; Murray passa devant cette petite ville sans l'attaquer. Il fut rejoint à Sorel par lord Rollo et deux régiments. Dans les derniers jours d'août, il n'était encore qu'à Varennes. Plus circonspect que jamais depuis la journée du 28 avril, il résolut d'y attendre l'arrivée du général Amherst et du chef de brigade Haviland. Il avait appris que le général Lévis réunissait les détachements qui s'étaient repliés depuis Jacques-Cartier pour ne pas être débordés, et qu'il épiait l'occasion d'attaquer les corps anglais séparément s'il pouvait le faire avec avantage. En remontant le fleuve, Murray avait reçu la soumission de quelques paroisses, et en avait incendié d'autres, comme Sorel, où il y avait un petit camp retranché qu'il n'avait pas jugé à propos d'attaquer. A Varennes, il fit publier qu'il brûlerait les campagnes qui ne rendraient pas les armes, et que les Canadiens entrés dans les bataillons réguliers subiraient le sort des troupes françaises et seraient transportés en France. Les armées d'Amherst et d'Haviland approchaient alors de Montréal. Cette menace eut de l'effet, et quatorze cents hommes, de la seule paroisse de Boucherville, vinrent prêter le serment de neutralité. De tous côtés les miliciens, voyant le pays perdu, déposaient les armes, et les réguliers, laissés sans pain, réduits au désespoir, désertaient en grand nombre. Le 7 septembre, parut l'armée d'Haviland. Aussitôt le peu de sauvages qui tenaient encore pour les Français, se détachèrent.

Haviland était parti, le 11 août, de Crown-Point avec trois mille cinq cents hommes. Le colonel Bougainville s'était retiré devant lui, abandonnant successivement l'île aux Noix, Saint-Jean et les autres postes, de sorte que l'ennemi atteignit Longueuil, en face de Montréal, sans coup férir, et put donner la main aux troupes du général Murray.

La principale armée était celle d'Amherst. Ce général arriva de Schenectady à Oswégo, le 9 juillet, avec une partie de ses troupes, et fut rejoint bientôt après par son arrière-garde, aux ordres du chef de brigade Gage. Cette armée, forte de onze mille hommes, y compris sept cents

sauvages, descendit le Saint-Laurent et s'arrêta devant le fort Lévis. Le commandant Pouchot n'avait avec lui que deux cents soldats et miliciens ; il se défendit néanmoins vaillamment et repoussa même un assaut ; ce ne fut que lorsqu'il vit ses retranchements détruits, ses batteries démontées, tous ses officiers et le tiers de la garnison tués ou blessés, qu'il voulut bien se rendre, ayant eu l'honneur d'arrêter avec une poignée de monde onze mille hommes pendant douze jours. *

Le général Amherst se remit en marche le 31 août. La descente des rapides était une opération dangereuse ; mais il avait choisi cette voie pour fermer tous les passages aux Français, qui avaient parlé de retraiter, s'il le fallait, de Montréal au Détroit et du Détroit à la Louisiane. Il perdit dans les rapides des Cèdres soixante et quatre berges et quatre-vingt-huit hommes, et parvint, en repoussant M. de La Corne devant lui, au village de Lachine, à trois lieues de Montréal. Il y débarqua le 6 septembre, et alla investir le soir même la ville du côté du couchant. Il avait reçu sur sa route les soumissions des habitants. Le 8, les deux autres armées cernèrent la place du côté opposé, de sorte qu'elle se vit entourée par près de vingt mille hommes, munis d'une artillerie nombreuse.

Montréal, bâti sur le côté sud de l'île de ce nom, entre une montagne et le fleuve, n'était revêtu que d'un simple mur de deux à trois pieds d'épaisseur, construit pour mettre la ville à l'abri d'une surprise des Iroquois et qui ne pouvait résister qu'aux flèches et aux petites armes. Ce mur, ceint d'un fossé, était garni de six petites pièces de canon. Une batterie, d'un même nombre de pièces rongées par la rouille, couronnait une faible éminence dans l'enceinte de la ville. Telles étaient les fortifications qui couvraient les débris de l'armée française, réduite, avec les miliciens restés sous les drapeaux, à trois mille hommes environ, outre cinq cents soldats qui défendaient l'île de Sainte-Hélène, située vis-à-vis. On n'avait de vivres que pour quinze jours.

---

* *Mémoires* de Pouchot.

Dans la nuit du 6 au 7, M. de Vaudreuil assembla un conseil de guerre. L'intendant Bigot y lut un mémoire sur l'état de la colonie et un projet de capitulation. Tout le monde fut d'avis qu'on devait préférer une capitulation avantageuse au peuple et honorable pour les troupes, à une défense qui ne pouvait retarder que de quelques jours la perte du pays ; et, le matin, le colonel Bougainville alla proposer aux ennemis une suspension d'armes d'un mois. Cette demande ayant été refusée, il retourna offrir la capitulation dont nous venons de parler, et qui se composait de cinquante-cinq articles. Le général Amherst accorda presque tout ce qui était demandé, hormis la neutralité perpétuelle des Canadiens et les honneurs de la guerre pour les troupes. Indigné de ce dernier refus, le général Lévis voulut se retirer dans l'île de Sainte-Hélène afin de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, mais le gouverneur lui ordonna de poser les armes ; alors il brisa son épée plutôt que de la rendre. La capitulation fut signée le 8 septembre 1760 pour la colonie entière. "Ainsi tomba, dit M. Henri Martin, cette race d'hommes que l'habitude de vivre au sein de la nature sévère du Nord avait rendue forte et simple comme les anciens. Dans l'Inde, on avait pu admirer quelques grands hommes ; ici, ce fut tout un peuple qui fut grand." *

Par cette capitulation célèbre, le Canada passa définitivement au pouvoir de l'Angleterre. Le libre exercice de la religion catholique fut garanti aux habitants. Les séminaires et les communautés religieuses de femmes furent maintenus dans la possession de leurs biens, constitutions et privilèges ; mais le général Amherst refusa le même avantage aux jésuites, aux récollets et aux sulpiciens, jusqu'à ce que le plaisir du roi d'Angleterre fût connu. Même réserve pour les dîmes. A l'égard des lois, usages et coutumes du pays, il fut répondu que les Canadiens seraient sujets du roi. Les particuliers conservèrent leurs propriétés, et les seigneurs eurent l'adresse de faire confirmer leurs droits féodaux, nobles et non nobles.

---

* *Histoire de France.*

Les Anglais prirent possession de Montréal le jour même. Le gouverneur, le général Lévis, les troupes, les officiers de l'administration civile et militaire s'embarquèrent pour la France. Avant de partir, M. de Vaudreuil manda à M. de Belestre, commandant du Détroit, où trois à quatre cents familles canadiennes étaient établies, et aux chefs des autres postes de l'Ouest, de les remettre au major Rogers, fameux partisan, ou à ses officiers. Il repassa en Europe environ cent quatre-vingt-cinq officiers, deux mille quatre cents soldats, y compris les blessés et les invalides, et un peu plus de cinq cents matelots, domestiques, femmes et enfants. Ces chiffres prouvent à la fois les cruels ravages de cette guerre, la faiblesse des secours envoyés par la France et l'immense supériorité numérique des vainqueurs. Les citoyens les plus marquants abandonnèrent le pays à la suite des troupes. On encouragea leur émigration, celle surtout des officiers canadiens, dont les Anglais désiraient se débarrasser, et qui furent vivement sollicités de passer en France. Le Canada perdit par cet exil volontaire une population précieuse par sa bravoure, son expérience, ses lumières et sa connaissance des affaires publiques et commerciales.

Ainsi, au commencement de 1761, la domination française avait cessé d'exister dans toute l'étendue du Canada, après avoir duré un siècle et demi. En quittant ce pays, M. de Vaudreuil rendit hommage à ses habitants dans une lettre aux ministres de Louis XV. "Avec ce beau et vaste pays, disait-il, la France perd soixante et dix mille âmes, dont l'espèce est d'autant plus rare que jamais peuples n'ont été aussi dociles, aussi braves et aussi attachés à leur prince. Les vexations qu'ils ont éprouvées depuis plusieurs années, et particulièrement depuis les cinq dernières avant la reddition de Québec, sans murmurer ni oser faire parvenir leurs justes plaintes au pied du trône, prouvent assez leur docilité."

Quant à l'armée, le simple récit de ses combats et de ses travaux suffit pour faire son éloge. Jamais la France n'a eu de soldats plus intrépides ni plus dévoués. Dix faibles bataillons, obligés le plus souvent de se recruter dans le

pays même, faute de secours d'Europe, eurent à défendre cet immense territoire qui s'étend depuis l'Acadie jusqu'au lac Erié, et à lutter contre les forces décuples que les Anglais présentèrent au combat. Peu de ces braves gens revirent leur patrie, où leur dernier général rendit pleine justice à leur mérite. "Ils ont fait des prodiges de valeur, écrivit-il au ministre ; ils ont donné, comme les habitants eux-mêmes, des preuves réitérées, surtout le 28 avril, que la conservation du Canada ne pouvait dépendre ni de leur zèle ni de leur courage ; et c'est une suite des malheurs et de la fatalité auxquels, depuis quelque temps, ce pays était en butte, que les secours de France ne soient pas arrivés dans le moment critique. Quelque médiocres qu'ils fussent, joints au dernier succès, ils auraient déterminé la reprise de Québec." Dans cette dépêche il disait aussi que le gouverneur avait mis en usage jusqu'au dernier moment toutes les ressources dont la prudence et l'expérience humaines sont capables.

M. de Lévis, en rentrant en France, passa à l'armée d'Allemagne, où il assista à la bataille de Johannisberg, gagnée en 1762 par les princes de Soubise et de Condé sur le fameux Guillaume de Brunswick.* A la paix, il fut nommé au gouvernement de la province d'Artois, créé maréchal de France en 1783, et duc l'année suivante. Il mourut trois ans après à Arras, où il s'était rendu pour tenir les états provinciaux, qui lui firent de magnifiques obsèques et lui érigèrent un monument dans la cathédrale de la ville.

Sa conduite en Canada, surtout après la mort de Montcalm, nous donne l'idée la plus avantageuse de ses talents militaires. Sa présence au combat semblait assurer le succès. On gagna toutes les batailles où il assista ; et nous osons presque assurer que s'il eût été à Québec le 13 septembre, le résultat de cette journée eût été bien différent ; il aurait eu assez d'influence sur Montcalm pour l'empêcher de combattre avant la réunion de toutes les troupes. Il

* Les troupes reçues à capitulation le 8 septembre 1760 s'étaient engagées à ne point servir pendant le reste de la guerre. Le roi d'Angleterre, par considération pour M. de Lévis, lui rendit sa parole.

était peut-être le seul homme capable de sauver le pays. Sa prudence, du reste, l'empêcha toujours d'entrer dans les malheureuses querelles qui désunirent Vaudreuil et Montcalm, et, s'il n'avait pas la vivacité du dernier, il avait ce qui est beaucoup plus essentiel aux chefs d'armée, le jugement, la fermeté, le coup d'œil et enfin le bonheur de la victoire.

M. de Bourlamaque mourut en 1764 gouverneur de la Guadeloupe. Quant au colonel Bougainville, chacun sait qu'il prit une part glorieuse, comme officier supérieur, aux campagnes de la marine française dans la guerre de la révolution américaine, et qu'il s'est surtout illustré par son voyage autour du monde et par ses découvertes géographiques.

La nouvelle de la soumission de tout le Canada fut reçue en Angleterre avec le même transport de joie que l'avait été celle de la reddition de Québec. Le roi donna des gratifications aux officiers qui apportèrent les dépêches du général Amherst. En France, le gouvernement s'attendait depuis longtemps à la perte du Canada, et il avait recommandé d'obtenir du vainqueur des conditions avantageuses aux colons, premières victimes de ce grand désastre national. Mais le peuple, qui ignorait à quel état de faiblesse était réduit tout le système colonial, fut vivement ému de la perte de la plus belle, de la plus ancienne colonie française; il se sentit la rougeur au front et le remords au cœur, en voyant passer sous le joug étranger environ soixante mille de ses enfants, parlant sa langue, vivant sous ses lois, et qui s'étaient en vain sacrifiés pendant sept ans pour éviter une destinée qu'un meilleur gouvernement eût conjurée; il se contint néanmoins aux yeux de l'Europe; il chercha un prétexte pour voiler sa défaite, et le gouvernement lui jeta pour le satisfaire de nombreuses victimes dans la personne de fonctionnaires innocents ou de prévaricateurs connus et accusés depuis longtemps. La plupart des administrateurs du Canada, en débarquant en France, furent livrés à la vindicte publique et traînés devant une commission judiciaire du Châtelet de Paris.

Lorsque Bigot se présenta à Versailles, il fut accueilli par des paroles de disgrâce et des reproches. "C'est vous, lui dit le ministre de la marine Berryer, qui avez perdu la colonie : vous y avez fait des dépenses énormes ; vous vous êtes permis le commerce, votre fortune est immense ; votre administration a été infidèle, elle est coupable." Un cri universel s'était élevé contre ce fonctionnaire parmi ceux qui s'intéressaient aux colonies françaises. Tous les Canadiens, disait-on, sont prêts à rendre témoignage des malversations qui ont été commises. L'intendant essaya vainement de se justifier. Il se retira à Bordeaux, d'où, ayant appris quelques mois après qu'il était question de l'arrêter, il revint à Paris afin de tâcher de conjurer l'orage ; mais les portes des ministres lui furent fermées, et quatre jours après, le 17 novembre 1761, il fut jeté à la Bastille, où il resta onze mois entiers sans communiquer avec personne. En même temps, vingt autres prévenus à titre de complices subirent le même sort, et plus de trente furent décrétés de prise de corps comme contumaces. Le conseil d'Etat ordonna au Châtelet d'instruire leur procès criminellement.

Le gouverneur lui-même, M. de Vaudreuil, n'échappa point à la disgrâce de la Bastille, disgrâce qu'il dut peut-être autant aux insinuations des partisans du général Montcalm qu'à celles plus perfides encore de Bigot. La procédure dura depuis le mois de décembre 1761 jusqu'à la fin de mars 1763. Les accusés obtinrent, en octobre 1762, des conseils pour préparer leurs défenses. Le marquis de Vaudreuil avait gouverné le Canada durant l'époque la plus difficile de son histoire. Il entrait pauvre en France après avoir servi le roi cinquante-six ans, une partie de cette longue carrière comme gouverneur des Trois-Rivières et ensuite de la Louisiane. Il avait acquis dans cette dernière province des plantations qu'il avait été obligé de vendre, bientôt après, afin de soutenir la dignité de son rang en Canada. Il avait aussi sacrifié, de même que Montcalm et Lévis, ses appointements pour subvenir aux besoins publics à la fin de la guerre. Ainsi toute sa fortune, comme il le disait lui-même, consistait dans l'es-

pérance des bienfaits du roi. Aussi sa défense fut-elle pleine de dignité. Il repoussa les insinuations des vrais coupables, et, dédaignant de se justifier lui-même, il éleva la voix en faveur des officiers canadiens que Bigot avait accusés. " Elevé en Canada, il les connaissait, disait-il, et il soutenait qu'ils étaient presque tous d'une probité aussi éprouvée que leur valeur. En général, les Canadiens semblent être nés soldats ; une éducation mâle et toute militaire les endurcit de bonne heure à la fatigue et au danger. Le détail de leurs expéditions, de leurs voyages, de leurs entreprises, de leurs négociations avec les naturels du pays, offre des miracles de courage, d'activité, de patience dans la disette, de sang-froid dans le péril, de docilité aux ordres des généraux, qui ont coûté la vie à plusieurs sans jamais ralentir le zèle des autres. Ces commandants intrépides, avec une poignée de Canadiens et quelques sauvages, ont souvent déconcerté les projets, ruiné les préparatifs, ravagé les provinces et battu les troupes des Anglais huit à dix fois plus nombreuses que leurs détachements. Ces talents étaient précieux dans un pays dont les frontières étaient si vastes." Et il ajoutait "qu'il manquerait à ce qu'il devait à ces généreux guerriers, à l'Etat et à lui-même, s'il ne publiait pas leurs services, leurs talents et leur innocence." On peut dire aussi, à l'appui de ces paroles, que tous les officiers canadiens de l'ordre militaire qui restèrent dans le pays après la capitulation, se trouvèrent beaucoup plus pauvres qu'avant la guerre, et que, parmi ceux de l'ordre civil, les seuls qui se fussent enrichis furent le coutumace Deschenaux, secrétaire de l'intendant, et les obscurs spéculateurs qui avaient servi d'instrument à Bigot, et dont la fortune, acquise au milieu des désastres et de la ruine publique, a attaché à leurs noms en Canada une flétrissure ineffaçable.

Le président de la commission, assisté de vingt-cinq conseillers au Châtelet, rendit son arrêt contre les accusés, le 10 décembre 1763. Le marquis de Vaudreuil, qui mourut l'année suivante, moins des suites de l'âge que des chagrins que lui avait causés l'ingratitude du gouvernement, fut déchargé de l'accusation avec cinq autres. Bigot et le tréso-

rier Varin furent bannis à perpétuité du royaume, et leurs biens confisqués. Plusieurs autres concussionnaires furent condamnés à des bannissements temporaires et à des confiscations ou restitutions plus ou moins considérables, qui s'élevèrent en totalité à onze millions quatre cent mille francs ; le seul munitionnaire Cadet fut condamné à restituer six millions. Le reste des accusés se composait d'employés subalternes ; ils furent ou admonestés ou renvoyés absous, après un plus ample informé.

Il est indubitable que de grandes malversations avaient eu lieu ; mais elles ont été exagérées, comme on peut s'en convaincre en comparant les dépenses du Canada avec celles des colonies anglaises dans cette guerre. La levée et l'entretien de sept mille hommes, en 1758, coûtèrent au Massachusetts cent quatre-vingt mille livres sterling, et la défense de la frontière trente mille livres, en tout cinq millions deux cent cinquante mille francs. Dès la première année de la guerre, le Canada nourrit une armée aussi nombreuse et en outre une partie des Acadiens. L'armée, sans augmenter beaucoup jusqu'en 1759, eut à faire face aux forces bien supérieures de l'ennemi, et à se transporter continuellement à de longues distances pour les repousser sur divers points d'une frontière qui s'étendait depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au Mississipi. Les frais de transport, dans l'état où étaient alors les communications, devaient être énormes. Bientôt la disette de vivres et de marchandises, causée, d'une part, par la suprématie de l'ennemi sur les mers, qui interrompait les communications avec la France, et, de l'autre, par l'abandon dans lequel le départ des habitants pour l'armée laissa les terres, vint décupler les dépenses en raison de la hausse exorbitante des prix de toutes choses. Aussi ces dépenses montèrent-elles rapidement. De 1,700,000 francs qu'elles étaient en 1749, elles s'élevèrent successivement d'année en année à 2,100,000 francs — 2,700,000 francs — 4,090,000 francs — 5,300,000 francs — 4,450,000 francs — 6,100,000 francs — 11,300,000 francs — 19,250,000 francs — 27,900,000 francs — 26,000,000, et dans les huit premiers mois de 1760

à 13,500,000 francs; en tout, plus de cent vingt-trois millions.*

De cette somme, il restait dû par l'Etat quatre-vingts millions, dont quarante et un aux Canadiens: trente-quatre millions en ordonnances, et sept en lettres de change. La créance des Canadiens, immense pour le pays, fut presque entièrement perdue par eux. Des négociants et des officiers anglais achetèrent à vil prix une partie de ces papiers, et en revendirent argent comptant une portion à des facteurs français sur la place de Londres. Par leur influence, il fut ensuite stipulé, au traité de 1763, un dédommagement de trois millions six cent mille francs pour la réduction opérée par la France de la moitié sur les lettres de change et des trois quarts sur les ordonnances. Les Canadiens, à qui cette réduction avait fait perdre d'un seul coup vingt-neuf millions sur leurs créances, retirèrent peu de chose de ce dédommagement. Le papier qu'ils possédaient encore resta longtemps sans valeur; en 1765, ils furent invités à en faire la déclaration et à en remettre des bordereaux à des commissaires chargés de faire passer ces états en Angleterre.† Il y eut seize cent trente-neuf dépôts de bordereaux, qui se montèrent à une somme considérable; mais livrée à l'agiotage, presque toute cette somme fut acquise par des spéculateurs moyennant des valeurs nominales. En mars 1766, une nouvelle convention fut signée entre les agents de la France et ceux de l'Angleterre pour liquider ce qui restait du papier du Canada. Il fut arrêté qu'il serait soldé en reconnaissances ou contrats de rente à quatre et demi pour cent d'intérêt, qui suivraient, pour le remboursement, le sort des autres dettes de l'Etat. On peut conclure de tout cela, premièrement, que la guerre du Canada n'occasionna pas cet épuisement du trésor auquel les ministres ont voulu attribuer les malheurs de la France, comme moyen de justification, puisqu'une très petite partie de la dépense fut soldée pendant qu'elle avait les armes à la main; et, en

---

* Raynal, t. 4, p. 136.

† *Récapitulation générale des bordereaux*, Registre déposé aux archives provinciales à Québec.

second lieu, que l'accusation portée contre les fonctionnaires de la colonie avait pour objet principalement de faire retomber sur ces derniers et non sur les ministres, véritables auteurs des désastres, la responsabilité des événements et la haine de la nation ; car les ministres auraient pu facilement destituer les fonctionnaires infidèles.

Depuis 1758 surtout, la fortune semblait vouloir accabler la France, qui n'éprouvait plus que des revers sur terre et sur mer dans toutes les parties du monde. Elle chercha inutilement à ouvrir des négociations avec l'Angleterre. En 1761, le nouveau ministre de la guerre Choiseul, qui exerçait en réalité les pouvoirs de premier ministre, entraîna l'Espagne dans les hostilités par le traité connu sous le nom de *pacte de famille ;* mais les désastres militaires et les malheurs publics ne cessèrent point pour cela ; l'Espagne perdit Cuba, Manille, douze vaisseaux de ligne et cent millions de prises ; quant à la France, il lui resta à peine une colonie et elle ne gagna rien en Europe. Grâce à la médiation de la Sardaigne, aux dispositions pacifiques de lord Bute, qui était parvenu à éloigner Pitt d'un cabinet qu'il ne gouvernait plus, et peut-être aussi grâce à la diversion sur un allié de l'Angleterre, le Portugal, que l'Espagne et la France attaquèrent dans la vue d'en faire un objet de compensation, les préliminaires de la paix furent signés à Fontainebleau, le 3 novembre 1762, entre les cours de France, d'Espagne et d'Angleterre, et la paix définitive fut conclue à Paris entre ces trois nations et le Portugal le 10 février suivant. La France céda à la Grande-Bretagne, entre autres territoires, le Canada et toutes les îles du golfe Saint-Laurent, sauf les petites îles de Saint-Pierre et de Miquelon, qu'elle se réserva pour l'usage de ses pêcheurs ; elle céda à l'Espagne la Louisiane, comme dédommagement de la perte de la Floride et de la baie de Pensacola, que les Espagnols abandonnaient aux Anglais pour recouvrer Cuba. La seule autre stipulation touchant le Canada fut celle par laquelle l'Angleterre déclara que les Canadiens jouiraient du libre exercice de leur religion. Le silence fut gardé sur l'article de leurs lois, probablement parce qu'en devenant sujets anglais ils

devenaient participant du pouvoir législatif, tandis que le catholicisme, frappé de réprobation par la constitution de l'Etat, avait besoin d'une stipulation expresse pour devenir un droit.

La Louisiane, qui subissait le sort du Canada, n'avait pas été conquise. Elle avait même joui d'assez de tranquillité pendant tout le temps de la guerre. Depuis l'époque à laquelle nous nous sommes arrêté dans son histoire, elle s'était mise à fleurir. La guerre contre les Natchez avait achevé d'épuiser la compagnie des Indes, et l'avait obligée de remettre en 1731 la Louisiane au roi, qui y avait rendu le commerce libre. Ce beau pays, jouissant dès lors de plus de liberté, vit sa population, ses établissements, son commerce augmenter d'abord lentement et ensuite avec plus de rapidité, malgré l'esprit de changement qui vint encore planer sur lui : la France voulut réaliser le projet, formé dans le siècle précédent, d'unir ensemble le Canada et la Louisiane pour fermer aux Anglais les pays de l'Ouest et les retenir sur les bords de la mer Atlantique. Le manque d'habitants, la vaste étendue des contrées sauvages qui séparaient les deux pays, rendirent ce projet inexécutable. Après la paix de 1748, la France sembla s'occuper encore une fois sérieusement de la colonisation de la Louisiane. Quoique ses mesures ne fussent pas toujours heureuses, à cause des fausses notions de la plupart des administrateurs qu'elle envoyait d'Europe gouverner cette colonie ; et malgré les désordres qu'apportaient dans le commerce et dans les finances, des émissions imprudentes d'ordonnances et de papier-monnaie, qui tombaient bientôt dans l'agiotage et le discrédit, la Louisiane fit des progrès rapides. Au moment où elle croyait avoir atteint son plus haut degré de prospérité depuis sa fondation, elle se vit tout à coup soumise aux plus grands malheurs que puisse éprouver un peuple, la sujétion étrangère et le partage de son territoire entre différentes nations. *

---

* La Nouvelle-Orléans, quoique située sur la rive gauche du Missisipi, fut attachée jusqu'au lac Pontchartrain au territoire cédé à l'Espagne.

En 1764, le gouverneur de cette contrée, M. d'Abbadie, reçut de Louis XV l'ordre de communiquer le traité de Paris aux colons ; il en fut si affligé qu'il mourut de chagrin. Les Louisianais firent des représentations en France dans les termes les plus pressants et les plus pathétiques ; et lorsque don Antonio d'Ulloa, chef des Espagnols, homme sage et modéré, se présenta pour prendre possession du pays, ils le forcèrent de se rembarquer, prétendant qu'on n'avait pas droit de les céder sans leur consentement. Louis XV dut alors leur mander que la cession était irrévocable. En 1769, le général Oreilly arriva avec trois mille hommes dans le Mississipi. Ils voulurent s'opposer à son débarquement ; mais les magistrats réussirent à les apaiser, et le procureur général de la colonie, M. de La Fresnière, alla recevoir l'Espagnol et l'assurer de la soumission des habitants. Oreilly montra d'abord beaucoup de bonté, et maintint les anciennes lois. Ces apparences de justice cependant servaient à mieux cacher ses desseins ou les instructions de sa cour, car bientôt après il changea les lois qu'il avait feint de vouloir respecter, et bouleversa toute l'administration intérieure. La Fresnière et les tribunaux protestèrent contre ces changements. Oreilly profita de leur opposition pour commettre, dit Barbé-Marbois, des "actes de violence et de férocité qu'il confondait avec ceux d'une sage fermeté." Il convoqua douze députés du peuple sous prétexte de fixer le code des lois. Ces délégués se réunirent chez lui ; ils l'attendaient pour commencer leurs délibérations ; les portes de la salle s'ouvrirent tout à coup, et Oreilly parut à la tête d'une troupe de soldats qui saisirent les députés, les chargèrent de chaînes et les jetèrent dans les cachots. Cinq d'entre eux furent fusillés par ordre de ce gouverneur sanguinaire, qui leur reprochait d'avoir participé à l'expulsion d'Ulloa. La Fresnière, avant de subir son supplice, protesta de son innocence, et encouragea ses compagnons à mourir avec fermeté. Il chargea un parent d'envoyer son écharpe à sa femme afin qu'elle la remît à son fils quand il aurait vingt ans, et commanda lui-même le feu aux soldats, abandonnant à ses remords le perfide Espagnol, qui leur avait tendu un

piège pour les perdre. Les autres prisonniers furent envoyés dans les donjons de Cuba. Cet événement tragique marqua le passage de la Louisiane sous une domination étrangère.

Il ne resta plus à la France dans l'Amérique du Nord que quelques rochers stériles et chargés de brume, sur les bords de la mer, dans le voisinage de Terreneuve. " Depuis le traité de Bretigny, * dit Sismondi, la France n'avait point conclu de paix aussi humiliante que celle qu'elle venait de signer à Paris, pour terminer la guerre de sept ans. Aujourd'hui que nous connaissons mieux les vastes et riches pays qu'elle venait d'abandonner en Amérique, que nous y voyons naître et grandir des nations puissantes, que ses enfants qui se sont maintenus et qui ont prospéré à Québec, à Montréal et à la Nouvelle-Orléans, attestent l'importance des colonies auxquelles elle renonçait, cet abandon d'un pays appelé à de si hautes destinées paraît plus désastreux encore. Toutefois ce n'est point une raison pour blâmer les ministres qui négocièrent ou qui signèrent la paix de 1763. Elle était sage, elle était nécessaire, elle était aussi avantageuse que les circonstances pouvaient le permettre. Les Français n'avaient réussi dans rien de ce qu'ils s'étaient proposé par la guerre de sept ans ; ils avaient éprouvé les plus sanglantes défaites, et s'ils s'obstinaient à la guerre, ils avaient tout lieu de s'attendre à des revers plus accablants encore...... En implorant l'assistance de l'Espagne, la France n'avait fait que l'entraîner dans sa ruine, et une campagne de plus pouvait faire perdre à son alliée ses plus importantes colonies.

"Quelque désastreuse que fût la paix, on n'entrevoit point dans les mémoires du temps que la France se sentît humiliée ; Bachaumont semble n'y voir autre chose que le sujet qu'elle fournit aux poètes pour des vers de félicitation et des divertissements pour les théâtres. A chaque page on sent, en lisant ses mémoires, à quel point la France était devenue indifférente à sa politique, à sa puissance, à sa gloire. Ceux mêmes qui prenaient plus d'intérêt aux

* Conclu en 1360 entre les Anglais et le roi Jean.

affaires publiques, oubliaient les Français du Canada et de la Louisiane, qui multipliaient en silence dans les bois, qui s'associaient avec les sauvages, mais qui ne fournissaient ni impôts au fisc, ni soldats aux armées, ni marchandises coloniales au commerce. Les petits établissements pour la pêche de la morue, à Saint-Pierre et à Miquelon, les petites îles de Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, de Tabago, cédées à l'Angleterre, paraissaient, aux yeux des armateurs de Saint-Malo, de Nantes et de Bordeaux, beaucoup plus importantes que tout le Canada et toute l'Acadie.

" D'ailleurs la nation s'était accoutumée à se séparer toujours de plus en plus de son gouvernement, en raison même de ce que ses écrivains avaient commencé à aborder les études politiques. C'était l'époque où la secte des économistes se donnait le plus de mouvement, depuis que le marquis de Mirabeau avait publié, en 1755, son *Ami des hommes ;* la secte des encyclopédistes se montrait plus puissante encore, et la publication de son immense ouvrage était devenue une affaire d'Etat ; enfin J.-J. Rousseau, qui déjà en 1753 avait touché aux bases mêmes de la société humaine dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, publiait alors l'*Emile* et le *Contrat social ;* tous les esprits étaient en mouvement sur les plus hautes questions de l'organisation publique ; mais les Français n'avaient pu s'en occuper sans être frappés de la déraison, de l'absurdité de leur propre administration dans toutes ses parties ; de l'exclusion donnée au tiers état à tous les grades de l'armée, qui ôtait aux soldats toute émulation ; des fardeaux accablants de la taille et de la corvée, qui ruinaient les campagnes et empêchaient tout progrès de l'agriculture ; de la tyrannie des intendants et des subdélégués dans les provinces ; de la cruauté de la justice criminelle, procédant par le secret et la torture, et se terminant par des supplices atroces, souvent non mérités ; du désordre enfin et de la confusion des finances, où personne ne pouvait plus se reconnaître. C'est ainsi que tous les Français capables de réfléchir et de sentir, tous ceux qui formaient l'opinion publique s'étaient accoutu-

més à se nourrir de l'espérance d'une réforme fondamentale ; ils prenaient pour la France l'honneur de ses nobles inspirations, et ils laissaient à son gouvernement, ou plutôt au roi, toute la honte de ses revers, conséquence inévitable des fautes dont elle avait à gémir, des vices de l'homme insouciant, sans honneur et sans désir du bien, qui ne régnait que pour satisfaire ses appétits grossiers et ceux de ses maîtresses." *

Plusieurs ne virent dans la perte du Canada qu'un grand pas de fait vers la ruine de cette tyrannie inerte et sensuelle. La décadence de l'ancien régime monarchique était visible, mais elle pouvait se prolonger longtemps. Les événements arrivés en Amérique devaient la précipiter, et les penseurs qui voulaient une réformation complète dans l'organisation sociale, et qui voulaient appuyer cette réformation sur la liberté, oublièrent le malheur présent de la nation et surprirent la foule par des applaudissements qui profanaient à ses yeux le culte sacré de la patrie. Voltaire, retiré à Ferney, célébra le triomphe des Anglais à Québec par un banquet, non comme le triomphe de l'Angleterre sur la France, mais comme le triomphe de la liberté sur le despotisme. Il prévoyait que la perte du Canada serait la délivrance des colonies anglaises, et par suite l'affranchissement de toute l'Amérique. Après le banquet, la compagnie se retira dans une galerie terminée par un théâtre élégant, où l'on joua *le Patriote insulaire*, pièce remplie de sentiments chaleureux pour la liberté. Voltaire parut lui-même dans le principal rôle. Après la pièce, les fenêtres de la galerie s'ouvrirent, et l'on vit une cour spacieuse illuminée et ornée de trophées sauvages. On fit partir un magnifique feu d'artifice au bruit d'une belle musique guerrière. L'étoile de Saint-George lançait des fusées, au-dessous desquelles on voyait représentée la cataracte de Niagara. †

Ce spectacle étrange donné par un Français a quelque

* "On ne peut qu'être frappé ici, écrivait le 21 février 1765 le ministre anglais à Paris, du désordre visible des affaires publiques et du déclin de l'autorité royale." (*Histoire des Français.*)

† *Public Advertiser* de Londres du 28 novembre 1759.

chose de sinistre. C'est le rire effréné d'une haine plus forte que le malheur ; mais ce rire effrayant a reçu depuis son explication dans les bouleversements et les vengeances à jamais mémorables de 1793. La cause des Canadiens fut vengée dans des flots de sang. Mais, hélas ! la France ne pouvait plus rien pour des enfants abandonnés sur les bords du Saint-Laurent, et un peu plus tard elle en avait perdu le souvenir.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE Ier

RÉGIME MILITAIRE.—ABOLITION ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES LOIS.

1760-1774.

Cessation des hostilités ; les Canadiens rentrent dans leurs foyers.—Régime militaire et loi martiale.—Cession du Canada à l'Angleterre.—Emigration de Canadiens en France.—Les lois françaises sont abolies et la religion catholique est seulement tolérée.—Le général Murray remplace le général Amherst ; fin du règne militaire.—Etablissement d'un conseil exécutif, législatif et judiciaire.—Division du Canada en deux districts, et introduction des lois anglaises.—Murmure des habitants.—Les colons anglais demandent une chambre élective dont les Canadiens soient exclus, et accusent de tyrannie le général Murray, qui repasse en Europe.—Soulèvement des sauvages occidentaux ; Pontiac.—Le général Carleton gouverneur.—Il change le conseil.—Le peuple continue son opposition aux lois nouvelles.—Remontrances.—Rapports de MM. Yorke, de Grey, Marriott, Wedderburn et Thurlow, officiers de la couronne, sur les griefs des Canadiens.—Rétablissement des lois françaises.—Nouvelle demande d'un gouvernement représentatif avec exclusion des catholiques.—Pétitions des Canadiens et des Anglais.

Les Canadiens qui n'avaient pas quitté l'armée après le siège de Québec, l'abandonnèrent tout à fait après la capitulation de Montréal, et la paix la plus profonde régna bientôt dans toute la province. A peine se serait-on aperçu que l'on sortait d'une longue et sanglante guerre, sans les affreuses dévastations qui avaient été commises, surtout dans le gouvernement de Québec, où il ne restait plus que des ruines et des cendres. Ce beau pays avait été occupé deux ans par des armées ennemies ; la capitale avait été

assiégée deux fois, bombardée et presque anéantie ; les environs, qui avaient servi de théâtre à trois batailles, portaient toutes les traces d'une lutte acharnée. Les habitants ruinés, décimés par tant de combats, ne songèrent plus qu'à se réfugier sur leurs terres pour réparer leurs pertes ; et, s'isolant de leurs nouveaux maîtres, ils se livrèrent entièrement à l'agriculture.

Les vainqueurs, de leur côté, prirent des mesures pour conserver leur précieuse conquête. Amherst choisit les troupes qui devaient en avoir la garde, et renvoya le reste dans les autres colonies ou en Europe. Il partagea le Canada en trois départements, correspondant aux anciennes divisions, et les mit sous la loi martiale. Le général James Murray fut placé à Québec, le général Gage, à Montréal, et le colonel Burton, aux Trois-Rivières ; ils prirent des Suisses-Français pour secrétaires, afin de se faire comprendre des habitants.* Le général Amherst comme gouverneur général laissa ses instructions à ces gouverneurs particuliers, et se transporta à New-York.

Murray établit un conseil militaire, composé de sept officiers de l'armée, pour décider les affaires civiles et criminelles les plus importantes. Ce conseil siégeait deux fois par semaine. Murray se réserva les autres affaires pour les juger lui-même sans appel, ou il les abandonna aux commandants militaires dans les campagnes. Le général Gage adoucit un peu ce système arbitraire dans les limites de sa juridiction. Il autorisa d'abord les capitaines de paroisse à terminer les différends qui pourraient survenir entre leurs compatriotes, sauf appel au commandant militaire du lieu ou à lui-même ; plus tard il divisa son gouvernement en cinq districts, dans chacun desquels il institua une chambre de justice, composée au plus de sept et au moins de cinq officiers de milice, tenant audience tous les quinze jours, et relevant, selon la localité, de l'un des trois conseils de guerre qu'il établit à Montréal, à Varennes, à Saint-Sulpice, et qui furent formés d'officiers

* M. Louis Cramahé à Québec ; M. J. Bruyères aux Trois-Rivières et M. G. Mathurin à Montréal.

de l'armée régulière. De toutes ces cours il y avait appel à lui-même, par qui, du reste, les sentences en matières criminelles devaient être confirmées et pouvaient être ou modifiées ou remises totalement. Ainsi, par leurs officiers de milice, les Canadiens eurent part à l'administration de la justice dans le gouvernement de Montréal. Dans celui de Québec, ils n'y participèrent que par deux hommes de loi canadiens, qui furent nommés procureurs généraux et commissaires auprès du tribunal militaire établi dans la capitale, l'un, Jacques Belcourt de Lafontaine, ancien membre du conseil souverain, pour la rive droite du Saint-Laurent, et l'autre, Joseph-Etienne Cugnet, seigneur de Saint-Etienne, pour la rive gauche. Aux Trois-Rivières, le même système à peu près fut adopté.

Ce régime militaire était une violation des capitulations, qui garantissaient aux Canadiens les droits et les privilèges de sujets anglais, de sorte que leurs personnes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans leur consentement. Lorsqu'ils comptaient jouir d'un gouvernement légal à l'ombre de la paix, ils virent leurs tribunaux abolis, leurs juges repoussés, leur organisation sociale bouleversée, pour faire place à tout l'arbitraire de l'état de siège et des cours martiales. Rien ne contribua davantage à isoler le gouvernement de la population que cette conduite répudiée du droit public et de l'usage des nations. Ne connaissant pas la langue du peuple conquérant, les Canadiens repoussèrent les juges éperonnés qui furent placés ainsi au milieu d'eux ; et sans se plaindre, car ils étaient peu accoutumés à solliciter, ils réglèrent leurs différends ensemble, ou ils les firent régler par le curé et par les notables du lieu, dont l'influence augmenta par là même dans chaque paroisse. Par un heureux effet des circonstances, le peuple et le clergé se trouvèrent unis d'intérêt et de sentiment, et, sous le règne de l'épée, l'expression de la morale évangélique devint la loi de chacun.

Cette organisation militaire, qui témoigne de la crainte qu'avait inspirée la résistance du Canada, fut approuvée de l'Angleterre, à condition néanmoins qu'elle ne subsiste-

rait que jusqu'au retour de la paix, et qu'il serait établi alors un gouvernement civil régulier. Le pays demeura quatre ans sous la loi martiale. Cette époque est connue dans nos annales sous le nom de *règne militaire*.

Cependant les Canadiens persistaient à croire que la France ne les abandonnerait pas, et qu'elle se ferait rendre le pays à la fin de la guerre. Le clergé, n'ayant pas la même confiance, adressa un mémoire sur les affaires religieuses au duc de Bedford et au duc de Nivernois, ambassadeur français à Londres, pendant la discussion du traité de paix. Il y réclamait la garantie de l'évêché de Québec et du chapitre. "L'évêque titulaire, disait-il, tient ses pouvoirs et sa juridiction de sa place même; sitôt qu'il a été confirmé par le pape, il n'est plus révocable à sa volonté." Il proposait de faire élire l'évêque par le chapitre avec l'agrément du roi, comme on faisait autrefois dans l'Eglise, et comme on fait encore en Allemagne.

Après trois longues années passées entre la crainte et l'espérance, les Canadiens virent tomber leur dernière illusion. Leur destinée fut liée d'une manière irrévocable à celle de la Grande-Bretagne par le traité de 1763; ce qui détermina une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France après avoir vendu ou même abandonné des biens qui ont été jusqu'à nos jours un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes que de rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand, et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point aux campagnes, où la population était attachée au sol.

La France, en voyant débarquer sur ses bords ces émigrants qui ne pouvaient se séparer d'elle, fut touchée de leur dévouement. Elle les favorisa; elle les accueillit dans les administrations, dans la marine, dans l'armée, et récompensa leur zèle et leur courage par de hauts grades. Plusieurs furent nommés au gouvernement de ses possessions lointaines. M. de Repentigny, fait marquis et plus tard brigadier des armées, fut gouverneur du Sénégal sur

les côtes d'Afrique, et de Mahé dans les Indes orientales, où il mourut en 1776. M. Dumas, qui avait remplacé M. de Beaujeu à la tête des Canadiens au combat de la Monongahéla, eut le gouvernement des îles de France et Bourbon. Un second M. de Beaujeu, qui s'était déjà distingué en plusieurs rencontres, accompagna La Pérouse comme aide-major général, dans la conquête des établissements anglais de la baie d'Hudson en 1782. On peut mentionner aussi le marquis de Villeray, capitaine dans les gardes du corps, et M. Juchereau (Duchesnay), lieutenant-colonel d'artillerie et commandant de la place de Charleville, où il fut tué dans une sédition populaire en 1792. M. Alexandre Le Gardeur, comte de Tilly, MM. Michel Pélegrin, André de l'Echelle, Pierre Martin, La Corne, compagnon d'armes et ami du fameux bailli de Suffren. commandèrent avec honneur des vaisseaux français et acquirent un nom considéré dans la marine. Le comte de Vaudreuil y obtint le grade d'amiral dans la guerre de la révolution américaine, pendant laquelle il détruisit les établissements anglais du Sénégal et rendit cette colonie à sa patrie. Jacques Bedout, natif de Québec, parvint au grade de contre-amiral. Il était capitaine de vaisseau lorsque, par son combat sous l'île de Groix (côte de Bretagne) en 1796, il mérita cet éloge de Fox dans la chambre des communes d'Angleterre : " Le capitaine du *Tigre*, combattant pour l'honneur de sa patrie, a rivalisé en mépris de la mort avec les héros de la Grèce et de Rome. Il a été pris, mais couvert de blessures et de gloire.* " Joseph Chaussegros de Léry, officier avant 1789, fit toutes les campagnes de la révolution et de l'empire ; il commandait en chef le génie en Espagne, où il montra un talent consommé dans la défense de Badajoz, qu'il dirigea en personne ; il avait gagné à la bataille d'Austerlitz le cordon de grand officier de la Légion d'honneur ; Napoléon lui confia le commandement du génie dans la campagne de France en 1814. D'autres officiers, qui formaient comme une petite colonie canadienne dans la Touraine, y vécu-

* M. I. Lebrun, *Tableau des deux Canadas*.

rent d'une pension sur l'Etat. Les Canadiens et les Acadiens réfugiés en France recevaient encore des secours du gouvernement en 1792.

Ceux qui restèrent en Canada après le traité de 1763, se fiant sur la promesse de leur nouvelle métropole, espéraient jouir enfin d'un gouvernement régulier. Ils envoyèrent des agents à Londres pour présenter leurs hommages à George III et défendre leurs intérêts. Lorsque le chevalier de Léry * et sa femme, Louise de Brouagues, qui était l'une des belles personnes de son temps, furent présentés à la cour, le jeune monarque fut si frappé de la beauté et de la grâce de M[me] de Léry, qu'il lui dit, "que si toutes les dames canadiennes lui ressemblaient, il avait fait en vérité une belle conquête." Après les scènes de carnage et de désolation qui viennent de se dérouler sous nos yeux, cette anecdote semble avoir plus de grâce et mérite une place dans l'histoire.

Un des agents, M. Etienne Charrest, écrivit plusieurs lettres au comte d'Halifax, secrétaire d'Etat. Il réclama le maintien de l'organisation ecclésiastique ; il se plaignit de la justice militaire et de ses délais ; il recommanda le règlement des ordonnances et autres papiers dus par la France, et la prolongation des délais pour les liquider, parce que, ces délais étant trop courts, les détenteurs canadiens se voyaient obligés de vendre avec précipitation leur papier à des marchands qui n'en donnaient que ce qu'ils voulaient. † Les agents religieux réitérèrent la demande de la conservation de l'évêché. Ils offrirent de loger l'évêque au séminaire dont il serait le supérieur et dont les membres, devenus chanoines, formeraient son chapitre. "Car, disaient-ils, c'est un usage universellement établi dans toute église, qu'il n'y a point d'évêque titulaire sans chapitre." L'Angleterre faisait ses objections et ne voulait admettre en Canada aucune juridiction ecclésiastique du siège de Rome. ‡

* Père du célèbre ingénieur dont nous venons de parler.

† Manuscrits de l'archevêché de Québec. — Lettres du 16 et du 27 janvier 1764.

‡ Instructions données à Murray, 7 décembre 1763.

Les Canadiens ressentaient déjà les malheurs de la domination étrangère ; les sacrifices qu'ils avaient faits n'étaient rien en comparaison des souffrances et des humiliations qui se préparaient pour eux et pour leur postérité. D'abord l'Angleterre leur enleva les avantages naturels qu'offrait à leurs enfants l'étendue du pays. Elle démembra leur territoire. Le Labrador, depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie d'Hudson, l'île d'Anticosti, les îles de la Magdeleine, furent annexés au gouvernement de Terreneuve ; les îles de Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-Ecosse ; les terres des grands lacs, aux colonies voisines. Bientôt encore le Nouveau-Brunswick fut détaché du Canada pour prendre le nom qu'il porte aujourd'hui et une administration particulière.

Du territoire on passa aux lois. Le roi, de sa seule autorité, * sans le concours du parlement, abolit les lois françaises, si précises, si claires, si sages, et y substitua les lois anglaises, amas confus d'actes du parlement et de décisions judiciaires, enveloppées de formes compliquées et barbares, dont la justice n'a pu encore se débarrasser en Angleterre, malgré les efforts de ses plus grands jurisconsultes ; et cette abolition était faite en vue d'assurer la protection et le bénéfice des lois de la nouvelle métropole à ceux de ses enfants qui s'établiraient en Canada.† C'était renouveler l'attentat commis contre les Acadiens, s'il est vrai de dire que la patrie n'est pas seulement dans l'enceinte d'une ville, dans les bornes d'une province, mais qu'elle est aussi dans les affections et les liens de famille, dans les lois, dans les mœurs et les usages nationaux. Personne en Angleterre n'éleva alors la voix contre un pareil acte de tyrannie, qui privait un pays de ses lois au profit d'une immigration future et incertaine. ‡ Les Canadiens furent

* Par une proclamation datée du 7 octobre 1763.

† "In this court (the superior court) His Majesty's chief justice presides with power and authority to determine all criminal and civil cases agreeable to the laws of England and to the ordinances of this province." (Ordon. de Murray du 17 sept. 1764.)

‡ C'est ce qu'un écrivain osa appeler plus tard un acte de bienfaisance et de politique. *Political annals of Lower Canada, being a review*

dépouillés d'autres droits encore. En devenant sujets anglais, ils avaient acquis les droits constitutionnels qui appartiennent à tous les sujets de l'empire. Néanmoins le roi déclara qu'il ne serait convoqué d'assemblées représentatives en Canada que quand les circonstances le permettraient ; ce qui était les priver de droits dont la jouissance eût assuré la conservation de ceux qu'ils avaient toujours possédés.

L'ordre aussi fut donné dans les instructions royales * d'exiger des Canadiens le serment d'allégeance. M. Goldfrap, secrétaire du gouverneur, écrivit aux curés que, s'ils refusaient de le prêter, ils se préparassent à sortir du Canada. Les autres habitants devaient aussi, sur peine d'expulsion, prêter le même serment et souscrire les déclarations d'abjuration. On voulait par ces actes leur faire repousser la juridiction ecclésiastique de Rome, et leur faire répudier le prince de Galles, qui se prétendait roi d'Angleterre sous le nom de Jacques III, quoiqu'ils ne le connussent pas plus sous ce nom que sous l'autre. Ensuite on les somma de livrer leurs armes et de jurer qu'ils n'en cachaient aucune. Vers ce temps-là il fut dressé un état des églises, des prêtres, des curés, de leurs revenus, de leurs biens, ainsi qu'un tableau des diverses communautés religieuses, avec un précis de leurs constitutions, de leurs droits, de leurs privilèges et de leurs propriétés.

Murray avait été nommé gouverneur général en remplacement de sir Jeffrey Amherst, repassé en Europe à la fin de 1763 et qui, bien qu'il eût été absent depuis 1760, peut être regardé comme le premier gouverneur anglais du Canada ; Gage, Murray, Burton, et ensuite le colonel Frédérick Haldimand, qui remplaça aux Trois-Rivières celui-ci, promu au gouvernement de Montréal,† n'ayant été que ses lieutenants. Murray, suivant des instructions royales, forma un nouveau conseil, chargé d'exercer, conjointement

---

of the political and legislative history of that province, etc., by a British settler (M. Fleming, marchand de Montréal).

* Du 7 décembre 1763.

† Le général Gage avait été appelé à remplacer Amherst à New-York dans le commandement en chef de l'Amérique du Nord.

avec lui, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ce corps, auquel il ne manquait que le droit d'imposer des taxes, devait être composé des lieutenants gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur général des douanes, et de huit personnes, choisies parmi les habitants les plus considérables du pays. Murray n'y mit cependant qu'un seul Canadien, homme obscur et sans influence, choisi pour faire nombre. Un esprit d'exclusion haineux et jaloux avait dicté les instructions de la métropole, et c'est dans ce document funeste qu'on peut trouver la cause de la profonde antipathie de race qui a servi de prétexte de nos jours à lord Durham pour recommander la révocation de la constitution de 1791, et la réunion de tout le Canada sous un même gouvernement, afin de noyer les Canadiens-Français dans une majorité anglaise.

Ce qui restait du pays subit une nouvelle division, et fut partagé en deux districts seulement, séparés par la rivière Saint-Maurice, au nord du fleuve, et par la petite rivière Godefroy, au sud. Comme il n'y avait pas aux Trois-Rivières assez de protestants propres à la magistrature, les juges de paix de Montréal et de Québec * devaient aller tenir les sessions trimestrielles de cette petite ville. Toute l'ancienne administration fut en même temps refondue. On établit une cour supérieure, civile et criminelle, sous le nom de "cour du banc du roi" et une cour inférieure, dite "cour des plaids ou plaidoyers communs" toutes deux réglées sur celles de l'Angleterre et tenues de rendre leurs décisions conformément aux lois anglaises, excepté dans les causes pendantes entre Canadiens et commencées avant le 1er octobre 1764. Les juges étaient nommés par la majorité du conseil du gouverneur et confirmés par l'Angleterre. Le conseil devait servir lui-même de cour d'appel sous la révision du conseil privé du roi. †

Les Canadiens repoussèrent universellement les nouvelles lois, avec raison, puisqu'elles n'ont servi qu'à favoriser

---

* Procès-verbaux du conseil exécutif.

† Procès-verbaux du conseil exécutif.

la centralisation de la propriété foncière en Angleterre. Le conseil, par qui l'on faisait décréter tous ces changements, discuta et rendit une foule d'ordonnances : il régla le cours des monnaies, obligea les propriétaires à enregistrer les titres primitifs de leurs biens nobles ou roturiers, défendit de quitter le pays sans passeport, fixa l'âge de majorité à vingt et un ans, statua sur les crimes qualifiés de trahison et de félonie, etc.

Il fut question de créer une grande loterie de dix mille billets, d'une valeur totale de vingt mille livres sterling, pour rebâtir la cathédrale, incendiée pendant le siège. Afin d'intéresser dans cette entreprise les lords de la trésorerie, l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Londres et la société biblique, * on leur envoya un projet qui annonçait assez clairement le dessein de s'emparer des biens religieux des Canadiens. Environ dans le même temps, le bureau du commerce nomma un agent, M. Kneller, pour administrer les biens des jésuites.

On ne cessait point de surveiller avec vigilance la population, dont on paraissait redouter les mouvements ; mais le gouverneur n'osa point faire exécuter ses ordres touchant les déclarations d'abjuration et la remise des armes.

L'évêque, M. de Pontbriand, était décédé à Montréal en 1760, et le siège épiscopal était resté vacant. A la cessation des hostilités, l'administrateur du diocèse et le clergé s'adressèrent au général Murray dans la vue d'obtenir que le ministère anglais reconnût en Canada un évêque et un chapitre revêtus du pouvoir possédé par les évêques et les chapitres dans les pays catholiques. Murray recommanda favorablement leur demande au cabinet de Saint-James en 1763, et il envoya à Londres M. Cramahé, son secrétaire, appuyer sa recommandation. En 1765, les papiers furent soumis aux avocats de la couronne sir Francis Norton et sir W. de Grey. Ceux-ci ne purent s'empêcher de déclarer que, d'après le traité de 1763, les Canadiens n'étaient pas sujets aux lois passées contre les catholiques d'Angleterre. Dès cette même année 1763, le chapitre de

* Procès-verbaux du conseil exécutif.

Québec avait choisi, pour succéder à M. de Pontbriand, M. de Montgolfier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Mais le gouvernement ayant fait des objections à sa nomination, peut-être parce que ses sentiments pour la France étaient trop ardents, M. de Montgolfier renonça à cette charge par une déclaration qu'il donna à Québec l'année suivante. Il désigna en même temps au chapitre M. Briand, natif de la Bretagne, chanoine et vicaire général du diocèse, comme l'un des plus dignes d'occuper le siège vacant. M. Briand fut élu le 11 septembre 1764, et passa à Londres la même année. Deux ans après, il reçut, avec l'agrément de George III, ses bulles du pape Clément XIII, fut sacré évêque à Paris et revint en Canada. "Le gouvernement, dit M. l'abbé Ferland, avait fait savoir indirectement à M. Briand que, s'il se faisait consacrer, on n'en dirait rien, et l'on fermerait les yeux sur cette démarche." *

Au commencement de 1765, MM. Amiot et Boisseau demandèrent pour leurs compatriotes la permission de s'assembler ; le conseil y consentit, pourvu que deux de ses membres fussent présents à la réunion avec pouvoir de la dissoudre, et qu'elle eût lieu à Québec. L'année suivante, une pareille demande, faite par M. Hertel de Rouville au nom des seigneurs de Montréal, ne fut accordée qu'à la même condition. Lorsque ces seigneurs s'assemblèrent, le général Burton, qui n'en avait pas été prévenu, écrivit aussitôt aux magistrats ; ils lui répondirent que tout était dans l'ordre. "En tout cas, répliqua le général inquiet, si vous avez besoin de secours, je vous en enverrai."

Rien d'étonnant qu'avec un pareil système d'oppression et de bouleversement, on ne tremblât de voir la victime abattue s'insurger de désespoir. Bientôt, en effet, l'on observa de l'inquiétude dans les esprits ; des murmures, sourds d'abord, éclatèrent ensuite dans toutes les classes. Ceux qui connaissaient les Canadiens, de tout temps si

---

* *Observations sur un ouvrage intitulé "Histoire du Canada, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg,"* p. 46.

soumis aux lois, commencèrent à craindre les suites de ce mécontentement profond, surtout lorsqu'ils les virent critiquer tout haut les actes du gouvernement, et montrer une hardiesse qu'on ne leur avait jamais vue. Si le général Murray était sévère, c'était un homme honorable et qui avait l'âme généreuse. Il aimait ces Canadiens dociles à l'autorité comme de vieux soldats, dont ils avaient contracté les habitudes dans les armées, ces habitants d'un grand courage et de mœurs simples. Une sympathie née dans les horreurs de la guerre, le portait à compatir à leur situation, tandis que le souvenir de son propre pays, la mémoire des malheurs de ces belliqueux enfants des montagnes d'Ecosse, si fidèles à leurs anciens princes, confirmait peut-être en lui ces sentiments d'humanité. Pour tranquilliser les esprits, il rendit une ordonnance portant que dans les procès relatifs à la tenure des terres et aux successions, on suivrait les lois et les usages reçus dans le pays sous la domination française. C'était revenir à la légalité, car si l'Angleterre avait le droit de changer les lois sans l'agrément des habitants, ce changement ne pouvait se faire que par une décision du parlement ; ce qui fit dire plus tard à Masères, après avoir cité la conduite de Guillaume le Conquérant et d'Edouard Ier à l'égard de l'Angleterre elle-même et du pays de Galles, que les lois anglaises n'avaient pas été légalement introduites en Canada, le roi ne pouvant statuer seul pour cette colonie, et que par conséquent les lois françaises y étaient encore en vigueur. *

Cependant Murray était obligé d'agir avec un entourage de fonctionnaires dont il avait à rougir chaque jour. Une nuée d'aventuriers, d'intrigants, de valets, s'était abattue sur le Canada à la suite des troupes anglaises et après la capitulation de Montréal. † Des marchands d'une réputa-

---

* "*A plan for settling the laws and the administration of justice in the province of Quebec,*" précédé de "*A view of the civil government and administration of justice in the province of Canada, while it was subject to the crown of France,*" par Masères (manuscrit).

† Dépêches de Murray.

tion perdue, des cabaretiers crapuleux, en composaient la classe la plus nombreuse ; les hommes probes et honorables formaient l'exception. Tous les fonctionnaires publics, les juges, les jurés, étaient Anglais et protestants. Le juge en chef Gregory, tiré du fond d'une prison pour être mis à la tête de la justice, ignorait le droit civil et la langue française. Le gouverneur fut bientôt obligé de le suspendre de ses fonctions et de le renvoyer en Angleterre. Le procureur général n'était guère plus propre à exercer sa charge. Les places de secrétaire provincial, de greffier du conseil, de régistrateur, de prévôt-maréchal, furent données à des favoris, qui les louèrent aux plus offrants ! *

Un chirurgien de la garnison et un capitaine en retraite étaient juges des plaids communs ; ils remplissaient en outre plusieurs autres emplois, qui élevaient leurs appointements à un chiffre considérable.

Murray, dégoûté de la tâche qu'on lui avait imposée, ne put dissimuler longtemps sa mauvaise humeur au ministère. "Le gouvernement civil établi, écrivit-il, il a fallu choisir les magistrats et prendre les jurés parmi quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers méprisables, principalement par leur ignorance. Il n'est pas raisonnable de supposer qu'ils résistent à l'enivrement du pouvoir mis dans leurs mains contre leur attente, et qu'ils manquent de faire voir combien ils sont habiles à l'exercer. Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance, et parce qu'elle a des titres à leur respect ; ils détestent les autres habitants, parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés."

Malgré tout ce qu'on avait accordé à leurs prétentions, ces nouveaux venus n'étaient pas encore satisfaits ; ils voulaient avoir un gouvernement représentatif, pour posséder dans toute leur plénitude ces droits qu'ils tenaient de leur origine, disaient-ils, et qu'ils portaient avec eux partout où ils allaient. Mais, tout en accusant le despotisme du système existant, ils refusaient aux Canadiens les avantages politiques qu'ils réclamaient pour eux-mêmes.

---

* Dépêches de Murray.

Ils voulaient être seuls électeurs et seuls éligibles. Ils disaient que la loi anglaise était en vigueur à Québec comme à Londres, et regardaient la reconnaissance du catholicisme dans le traité de Versailles comme une de ces conventions illusoires qu'on viole sans déshonneur. Ils voulaient en un mot faire du Canada une nouvelle Irlande. *

Sur des instructions qu'il reçut, Murray convoqua une assemblée de représentants du peuple ; il le fit pour la forme, car il savait que les Canadiens, comme catholiques, refuseraient de prêter le serment du test, et il était décidé à ne pas admettre les protestants seuls : la chambre ne siégea point. Les Anglais portèrent alors des accusations contre lui à Londres, et suscitèrent des dissensions dans la colonie, où l'on vit tout à coup les villes remplies de trouble et de confusion. Murray fut accusé de favoriser le parti militaire. Excités par ses ennemis, les marchands de Londres présentèrent une requête au bureau du commerce tout à la fois contre son administration et en faveur de l'institution d'une chambre élective dans la colonie. Les choses en vinrent au point qu'il fallut le révoquer plutôt

---

* Voici ce que M. Gustave de Beaumont dit de la conduite des Anglais, après qu'ils eurent conquis l'Irlande : "Les Anglo-Normands, à peine établis en Irlande, y possédèrent tout aussitôt de certains privilèges et de certaines libertés propres à la société féodale, et que les rois d'Angleterre n'eussent probablement point eu la volonté de leur contester, alors même qu'ils en auraient eu le pouvoir. Ils eurent des droits bien reconnus, des garanties formellement stipulées, et des institutions aussi libres en principe que celles de l'Angleterre : le jugement par jury s'établit avec eux en Irlande ; ils y firent leurs lois dans un parlement irlandais, composé de seigneurs et de bourgeois, c'est-à-dire de lords et de communes ; peu de temps après que la grande charte eut été proclamée en Angleterre, on vit aussi son empire reconnu en Irlande. Mais, en recevant ces libertés, les Anglo-Normands d'Irlande les gardèrent pour eux, et n'en étendirent point le bienfait aux populations irlandaises soumises à leur domination......

Les barons normands, qui se livraient à de grands désordres, et faisaient peser sur la population indigène une dure oppression, étaient intéressés à ce que celle-ci ne pût invoquer contre eux la protection de la loi anglaise, dont ils violaient sans cesse les commandements." (*L'Irlande sociale, politique et religieuse*, tome Ier, p. 26.)

pour la sympathie qu'il paraissait témoigner aux Canadiens que pour des abus de pouvoir. Il répondit au conseil, qui lui présenta une adresse à l'occasion de son départ, "qu'il espérait que le gouvernement de son successeur ne serait pas troublé par des ressentiments contre les auteurs des calomnies dont le sien était l'objet." Repassé à Londres en 1766, il n'eut qu'à mettre sous les yeux des ministres le recensement qu'il avait fait faire de la population du Canada l'année précédente, pour montrer l'impossibilité d'exclure les catholiques du gouvernement, puisqu'il n'y avait que cinq cents protestants sur soixante-neuf mille deux cent soixante-quinze habitants.* Un comité du conseil privé du roi déclara, en 1767, que les accusations portées contre Murray étaient mal fondées; mais son acquittement ne le fit point revenir en Amérique.

Les protestants persistaient dans le dessein de décatholiciser les Canadiens. Les plus ardents voulaient qu'on appliquât dans ce pays les lois anglaises contre les catholiques; et il y eut même des jurés à Québec qui formulèrent, dit lord Thurlow, un acte d'accusation générale contre les habitants parce qu'ils étaient papistes. Les plus habiles, voyant l'attachement des Canadiens à leur religion, eurent la pensée de dissimuler le but. Ainsi une université d'Angleterre proposa le système suivant: "Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement; engager les personnes du sexe à épouser des protestants; ne point disputer avec les gens d'Eglise et se défier des jésuites et des sulpiciens; ne pas exiger actuellement le serment d'allégeance; réduire l'évêque à l'indigence; fomenter la division entre lui et ses prêtres; exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et qui peuvent maintenir les anciennes idées; si l'on conserve un collège, en exclure les jésuites et les sulpiciens, les Européens et

---

* Il n'y avait que trente-six familles protestantes dans les campagnes. En 1765, il n'y avait que cent trente-six protestants dans le district de Montréal. (*Etat officiel* dressé sur les rapports des juges de paix et déposé aux archives provinciales.)

ceux qui ont étudié sous eux, afin que, privé de tout secours étranger, le papisme s'ensevelisse sous ses propres ruines ; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent les imaginations ; empêcher les catéchismes ; paraître faire grand cas de ceux qui ne donneront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir, les dégoûter d'entendre les confessions ; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements ; excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples ; tourner les prédicateurs en ridicule."

L'aumônier de la garnison, qui servait aussi de ministre aux protestants de Québec, pressait le conseil exécutif de prendre possession de l'évêché catholique pour l'évêque de Londres, avec toutes les propriétés en dépendant. Quant aux biens des sociétés religieuses, les lords de la trésorerie, devant cet appât qui les tentait déjà, écrivaient au receveur général Mills, dans leurs instructions de 1765, que "comme les terres de ces sociétés, particulièrement les terres des jésuites, faisaient ou allaient faire partie du domaine de la couronne, il tâchât d'en prendre possession par des arrangements avec les personnes intéressées, en leur accordant telles pensions viagères qu'il jugerait convenables, et qu'il eût soin que les terres n'échappassent point au roi par séquestration ou aliénation."

Pendant que Murray était encore en Canada, les sauvages des pays occidentaux cherchèrent à se soulever. Ces peuplades barbares sentaient déjà toute la force de l'observation qui leur avait été faite tant de fois, qu'elles perdraient leur influence politique et leur indépendance du moment qu'une seule nation européenne dominerait dans ce continent. Ponthiac, chef outaouais, brave, expérimenté et ennemi mortel des Anglais, qu'il avait poursuivis avec acharnement dans la dernière guerre, forma le projet de les chasser des bords des Lacs, et entraîna dans son complot les Hurons, les Outaouais, les Chippéouais, les Poutouatamis et d'autres tribus que les Anglais n'avaient pas su traiter avec la considération que les Français avaient coutume de leur montrer, et que cette espèce de mépris avait choquées. Il tint le Détroit assiégé plusieurs

mois sans pouvoir le prendre. Il se proposait de s'y fixer et d'y former le nœud d'une puissante confédération pour contenir les blancs au Niagara et aux Apalaches. Ses alliés s'emparèrent de Michillimackinac par surprise et en massacrèrent la garnison. Sept ou huit postes anglais, Sandusky, Saint-Joseph, Miamis, Presqu'île, Venango, etc., tombèrent entre les mains de ces barbares, qui ravagèrent les frontières de la Pensylvanie et de la Virginie, et repoussèrent un détachement de troupes à Bloody-Bridge ; deux mille personnes furent tuées ou traînées en captivité ; un pareil nombre fut obligé d'abandonner les frontières et d'aller chercher un refuge dans l'intérieur. Mais le projet de Ponthiac était trop vaste pour ses forces. Les confédérés, battus à Bushy-Run par le colonel Bouquet, éprouvèrent encore d'autres échecs qui les obligèrent à faire la paix à Oswégo en 1766, avant l'arrivée d'un corps de six cents Canadiens que le général Murray envoyait au secours de leurs compatriotes du Détroit. Ponthiac se retira avec sa famille dans l'intérieur. En 1769, il vint chez les Illinois. Il régnait alors beaucoup d'agitation parmi les aborigènes. Les Anglais trouvant suspectes les intentions de ce chef célèbre, un de leurs coureurs de bois, nommé Williamson, le fit assassiner dans la forêt de Cahokia.* Ainsi s'éteignit un incendie qui menaçait d'embraser tous les pays de l'Ouest.

C'est sous l'administration de Murray que fut introduite la première presse et commencée la publication du premier journal qu'on ait vus en Canada. La *Gazette de Québec*, soutenue par cent cinquante abonnés, parut pour la première fois, mi-partie en français et en anglais, le 21 juin 1764. Timide d'abord, cette feuille ne se permit pendant longtemps aucune observation sur la politique du jour ; elle se bornait à recueillir les nouvelles étrangères, à noter les principaux événements, et gardait un silence de commande sur tout le reste, ce qui fait qu'on y cherche en vain un reflet de l'opinion publique pendant tout le reste du dernier siècle.

---

* Francis Parkman, *History of the conspiracy of Pontiac.*

Pourtant il se faisait alors dans le parlement de la Grande-Bretagne une loi qui allait avoir un immense retentissement dans l'Amérique septentrionale, et qui devait finir par en armer toute la population contre l'Angleterre. Sous le prétexte que la dernière guerre l'avait obligée d'augmenter énormément sa dette, l'Angleterre voulut taxer les colonies sans leur consentement. Elle passa la loi du timbre et imposa une taxe sur ses sujets américains. Toutes les anciennes colonies protestèrent; le Canada et la Nouvelle-Ecosse seuls gardèrent le silence ou ne firent qu'une résistance passive.

A raison des graves difficultés que cette opposition des provinces américaines faisait prévoir, l'Angleterre montra quelque disposition à suivre une politique moins oppressive en Canada. Elle modifia ses instructions et changea les principaux fonctionnaires. En 1766, elle y envoya le brigadier général Carleton comme lieutenant-gouverneur de la province, un nouveau juge en chef, M. Hey, et un nouveau procureur général, M. Masères, fils d'un réfugié français. Carleton prit l'administration des mains du conseiller Irving, qui en était chargé par intérim depuis le départ du général Murray, c'est-à-dire depuis quelques semaines, et l'un de ses premiers actes fut de retrancher de son conseil ce même Irving et un autre fonctionnaire, favori de son prédécesseur.* Ces changements paraissaient d'un bon augure.

Depuis longtemps les Canadiens avaient fait leurs plaintes à leur nouvelle métropole; mais la seule crainte de troubles sérieux dans les autres colonies put arrêter tout à fait l'Angleterre dans la voie qu'elle avait prise. Les ministres renvoyèrent les plaintes d'abord au bureau du commerce et des plantations,† puis au procureur général et au

---

* C'était Mabane. A peu près dans le même temps, un nommé Kluck, greffier de la cour des plaids communs, était destitué pour extorsion. Irving était un major, Mabane un chirurgien de régiment.

† "La méthode adoptée en Angleterre, dit Bancroft, de confier la surintendance des affaires américaines à un bureau de commissaires du commerce et des colonies, qui n'avait ni voix délibérative au sein

solliciteur général d'Angleterre, MM. Yorke et de Grey, et, en attendant leur rapport, ils firent désavouer par le roi l'ordonnance de 1764 ; une autre ordonnance donna aux Canadiens le droit d'être jurés dans certains cas et d'agir comme procureurs et avocats sous certaines restrictions.*

MM. Yorke et de Grey présentèrent leur travail au mois d'avril 1766. Ils reconnaissaient tous les défauts du système de 1764, et attribuaient les désordres à deux causes principales : 1° l'administration de la justice dans des formes nouvelles, sans le concours des habitants et dans une langue qui leur était étrangère ; d'où il arrivait que les parties n'entendaient rien aux plaidoyers ni aux jugements, faute de procureurs, d'avocats canadiens pour conduire et défendre leurs causes, de jurés de leur race pour décider des faits en matière criminelle, et de juges parlant le français pour déclarer quelle était la loi et pour prononcer le jugement, ce qui produisait les maux de l'oppression, de l'ignorance et de la corruption, ou, ce qui est presque la même chose, le soupçon et la croyance que ces maux existaient ; 2° l'alarme causée par l'interprétation donnée à la proclamation de 1763, interprétation qui pouvait faire croire que l'intention du gouvernement était d'abolir les lois et les coutumes du pays, moins pour assurer l'avantage des lois anglaises aux Canadiens et protéger plus efficacement leurs personnes, leurs biens, leur liberté, que pour leur imposer sans nécessité des règles arbitraires et nouvelles, qui avaient l'effet de confondre et de renverser leurs droits au lieu de les maintenir.

du cabinet, ni accès près du roi, devait entraîner les provinces du nouveau monde dans une confusion toujours croissante. Le bureau rédigeait des instructions, sans pouvoir les faire exécuter. Il prenait connaissance des événements, il pouvait se livrer à des enquêtes, donner des renseignements ou des avis ; mais il n'était pas en lui de former une décision définitive sur les questions politiques... Le pouvoir exécutif en ce qui regardait les colonies était réservé à l'un des secrétaires d'Etat... L'effet des recommandations des lords du commerce dépendait du caractère de ce ministre et de son influence sur le parlement et le roi."

* Masères, *Collection of several commissions, etc.*

Ils approuvaient, avec quelques changements, le système de judicature proposé par les lords commissaires du commerce. Ce système consistait principalement à diviser de nouveau la province en trois districts, à établir une cour de chancellerie, composée du gouverneur et de son conseil, qui serait aussi une cour d'appel, dont le conseil du roi pourrait réviser les jugements, et à instituer une cour supérieure composée d'un juge en chef et de trois juges puînés, sachant la langue française, et l'un d'eux, les lois du pays. MM. Yorke et de Grey étaient d'avis que ces juges fussent tenus de conférer de temps en temps avec les avocats canadiens les plus recommandables par leurs lumières et leur intégrité.

Après avoir proposé de nommer quelques Canadiens juges de paix, les rapporteurs, voyant qu'on persistait à maintenir les lois anglaises, faisaient observer que c'était une maxime de droit public de laisser subsister les lois du peuple conquis jusqu'à ce que le vainqueur en eût proclamé de nouvelles, et que c'était agir d'une manière oppressive et violente que de changer soudainement les coutumes et les lois d'un pays. "C'est pourquoi, ajoutaient-ils, les conquérants qui agissent avec sagesse, après avoir pourvu à la sûreté de leur domination, procèdent lentement et laissent à leurs nouveaux sujets toutes les coutumes indifférentes de leur nature, celles surtout qui régissent la propriété et en assurent l'existence. Il est d'autant plus essentiel de suivre une pareille politique en Canada, que cette province est une grande colonie, établie depuis très longtemps par les Français et améliorée par eux... On ne pourrait y introduire tout à coup les lois anglaises sur la propriété, avec le mode anglais de transport et d'aliénation, notre loi de succession et notre manière de contracter et d'interpréter les contrats, sans commettre une injustice manifeste et sans occasionner la plus grande confusion. Les Anglais qui achètent des biens en Canada, peuvent et doivent se conformer aux lois qui y régissent la propriété, comme ils feraient dans certaines parties du royaume ou dans les autres possessions de la couronne. Les juges anglais envoyés d'ici peuvent faci-

lement, avec l'aide des gens de loi et d'autres Canadiens éclairés, se mettre au fait des lois locales, et décider d'après les coutumes du pays, comme on décide d'après la coutume de Normandie les affaires au Jersey et au Guernesey." Les rapporteurs enfin proposaient de rétablir les lois civiles françaises, et d'autoriser les juges à faire des règles de procédure pour les différents tribunaux.

Malgré les raisons de haute politique et de justice apportées par ces deux célèbres jurisconsultes, leurs propositions ne furent pas adoptées. L'Angleterre chargea, l'année suivante, le gouverneur Carleton de faire faire une enquête sur l'administration de la justice. L'investigation fut longue; elle montra encore une fois les nombreux défauts du nouveau régime, et l'extrême confusion qui continuait à régner en Canada, puisque les meilleurs jurisconsultes étaient partagés sur la question de savoir quelles lois y étaient en vigueur. Les propositions par lesquelles il fallait bien conclure renouvelèrent les embarras du pouvoir. On revenait toujours à la division de la province en trois districts. Après avoir conseillé d'instituer dans chacun un juge, avec un assistant canadien pour expliquer la loi, un shérif et un procureur du roi, on proposait ou de faire un code nouveau et d'abolir toute autre loi, ou de rétablir purement et simplement les anciennes lois françaises, en y ajoutant les parties du code criminel anglais les plus favorables à la liberté du sujet, ou enfin d'adopter les lois anglaises avec quelques-unes des anciennes coutumes. Le gouverneur ne voulut approuver absolument aucun de ces projets. Il fit un rapport plus conforme aux vœux des Canadiens, dans lequel il recommanda la conservation des lois criminelles anglaises, et le rétablissement pur et simple des lois civiles françaises en vigueur avant la conquête. Le juge en chef Hey et le procureur général Masères firent chacun un rapport à part, concluant à conserver des anciennes lois civiles celles qui concernaient la tenure, l'aliénation, le douaire, les successions et la distribution des biens des personnes mortes sans testament.

Ces divers rapports furent transmis en Angleterre avec toutes les pièces justificatives, et renvoyés, en 1770, par le

conseil d'Etat à un comité spécial, qui, après les avoir eus sous sa considération avec les pétitions des Canadiens et un rapport que lui avaient fait les lords commissaires en 1769, fut d'avis de charger l'avocat du roi et les procureur et solliciteur généraux d'Angleterre de rédiger un code civil et un code criminel propres au pays, en profitant de la présence de son gouverneur à Londres. Carleton, devenu gouverneur général en 1768, était passé en Angleterre en 1770, avec M. de Lotbinière, pour être entendu sur les affaires du Canada. Le président du conseil, M. Cramahé, le remplaçait par intérim à la tête du gouvernement.* MM. Marriott, Thurlow et Wedderburne occupaient alors en Angleterre les charges d'avocat du roi, de procureur général et de solliciteur général ; c'étaient des hommes éminents dans la science du droit. Ils présentèrent leurs rapports en 1772 et 1773.

Marriott était d'opinion que l'institution d'une assemblée représentative était prématurée chez un peuple qui était illettré quoiqu'il eût un collège de jésuites ; il fallait établir un conseil législatif, nommé par la couronne et composé de protestants seulement, et non de protestants et de catholiques, comme le recommandait le bureau du commerce ; on devait conserver le code criminel anglais, tolérer l'usage de la langue française et promulguer dans les deux langues tous les actes publics. Par le 36e article de la capitulation de Montréal, l'Angleterre s'était obligée à respecter la propriété et les lois qui la protégeaient : par conséquent, selon Marriott, la tenure des terres et toutes les lois qui la concernaient devaient être maintenues ; le silence du traité de Versailles n'annulait point la capitulation de Montréal, parce que celle-ci était un pacte national, conclu avec les habitants eux-mêmes à condition qu'ils cesseraient toute résistance. Puis, après avoir reconnu ainsi les titres sur lesquels s'appuyait le Canada, Marriott déclarait cependant que le parlement d'Angleterre avait le droit de changer toutes ces lois, sophisme par lequel il détruisait ce qu'il venait de dire. Si l'on maintenait la

---

* MM. Hey et Masères avaient aussi été appelés à Londres.

coutume de Paris, il fallait, suivant lui, l'appeler coutume du Canada, pour effacer de l'esprit des habitants toute idée d'attachement à la France ; et, pour cette raison, il convenait peut-être de changer en partie cette coutume dans la vue de l'assimiler aux lois anglaises, puisque tout devait tendre à l'anglification et à l'extension du protestantisme. S'il fallait admettre le culte catholique, il importait de bannir les doctrines romaines, afin que l'Eglise de Rome n'eût pas plus de privilèges en Canada qu'en Angleterre ; il ne devait pas y avoir d'évêque catholique ; le diocèse pouvait être gouverné par un grand vicaire qu'éliraient le chapitre et les curés de paroisses, ou par un "surintendant ecclésiastique," nommé par le roi et dont le pouvoir se bornerait à l'ordination des prêtres.

Il propose ensuite l'expulsion des jésuites. Au reste, il estime que toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes devraient être abolies après la mort de leurs membres encore vivants, et leurs biens rendus à la couronne pour être employés au soutien des cultes et à l'instruction de la jeunesse sans distinction de croyances. Il voudrait que les curés fussent déclarés inamovibles ; et il lui paraît opportun de maintenir le chapitre de Québec, contre l'opinion du bureau du commerce, qui s'était prononcé pour son abolition.

Le chapitre s'éteignit peu de temps après, parce que les chanoines restés dans le pays étaient vieux, et que l'évêque n'en nomma pas d'autres pour les remplacer, sur le prétexte qu'il n'y avait pas assez de prêtres, qu'il était difficile d'en appeler des campagnes pour les assemblées capitulaires, et que la caisse épiscopale, privée de ses plus grands revenus par la conquête, ne pouvait subvenir aux dépenses de ce corps. Marriott pensait qu'il fallait conserver le chapitre, afin que les canonicats fussent de "petites douceurs" dans les mains du gouvernement, pour récompenser les prêtres qui se montreraient fidèles et attachés à l'Angleterre.

Il terminait son rapport en disant que les processions et les autres pompes religieuses devaient être défendues dans les rues ; les fêtes abolies, excepté celles de Noël et

du vendredi saint ; et les dîmes payées au receveur général, pour être distribuées en proportions égales entre les membres du clergé protestant et les membres du clergé catholique. Les lords commissaires du commerce avaient déjà suggéré cette répartition de la dîme ; ils avaient, de plus, témoigné qu'il leur paraissait désirable de faire servir toutes les églises alternativement au culte protestant et au culte catholique ; mais Marriott était opposé à ce double emploi, qu'il ne croyait possible, d'ailleurs, que dans les villes. *

Dans ce long rapport, Marriott n'a pas un mot, pas une pensée d'adoucissement pour le sort des Canadiens ; c'est un long cri de proscription contre leurs usages, leurs lois, leur religion ; son hostilité n'est retenue sur quelques points que par certaines règles de prudence et certaines raisons de nécessité, qu'il ne peut s'empêcher de reconnaître pour le moment, en attendant toutefois que la méconnaissance en devienne possible et dès lors justifiable.

Le solliciteur général Wedderburne, depuis chancelier d'Angleterre sous le nom de lord Loughborough, se laissa guider par des principes d'un ordre plus élevé et plus philosophique, et fit preuve de plus de modération et de justice dans ses propositions. Il s'étendit sur la forme de gouvernement et sur la religion des Canadiens, parce que l'une et l'autre, suivant lui, devaient nécessairement avoir une grande influence sur les lois civiles et criminelles qui seraient données à ce peuple ; et, tout en déclarant qu'il serait imprudent de lui accorder une assemblée élective, il reconnut qu'il avait des droits qu'il fallait respecter, et qu'on avait l'obligation de lui assurer un gouvernement équitable. "Le gouvernement établi après le traité de 1763, dit-il, n'est ni militaire, ni civil ; et il est évident qu'il n'a pas été fait pour durer. Il faudrait créer un conseil ayant le pouvoir de faire des ordonnances pour le bon gouvernement du pays, mais non le droit de taxer, que le

---

* Le général Murray avait reçu l'ordre dans le temps d'admettre les ministres protestants à la collation des cures dans les villes ; mais, par politique, il n'avait pas cru devoir le mettre à exécution.

parlement pourrait se réserver ; il faudrait aussi permettre le libre exercice de la religion catholique, sauf à abolir la juridiction ecclésiastique de Rome en Canada et tout ce qui, dans le temporel de l'Eglise, est incompatible avec la souveraineté du roi et le gouvernement politique de la colonie ; rendre les curés inamovibles et donner la collation des cures au roi ; séculariser les ordres monastiques d'hommes et tolérer ceux de femmes ; conserver la loi criminelle anglaise avec certaines modifications ; traiter avec circonspection les préjugés des Canadiens, ainsi que ceux des émigrés anglais, quoique la bonne politique oblige de faire plus d'attention aux anciens habitants qu'aux nouveaux, non seulement parce qu'ils sont plus nombreux, mais parce que l'intérêt de la Grande-Bretagne s'oppose à une forte émigration de ses fils vers le Canada ; enfin reconnaître aux Canadiens le droit de jouir de toutes celles de leurs anciennes lois qui ne sont pas inconciliables avec les principes du nouveau gouvernement, vu que la propriété de leurs biens leur ayant été garantie, il faut conserver les lois qui créent, règlent, modifient cette propriété, autrement elle se réduirait à une simple possession personnelle."

Thurlow, qui a été lui aussi l'un des chanceliers les plus éminents de l'Angleterre et l'un de ses juges les plus indépendants, était procureur général. Il avait la réputation d'être en politique plutôt conservateur que libéral, et plutôt hostile que favorable aux libertés des colonies. Il se montra néanmoins l'un des amis les plus généreux des Canadiens. Sans faire de recommandations spéciales en leur faveur, il s'appuya sur cette sage philosophie qui repousse le droit de la force et défend celui de la raison et de la justice, qui appelle la sympathie des hommes sur les opprimés et la haine des générations sur les oppresseurs ; il soutint tout ce qu'il y avait de juste, d'humain, de politique dans les nombreuses propositions qu'on avait faites depuis 1764 au sujet de la forme de gouvernement, de la religion et des lois qui convenaient au Canada.

Après avoir passé en revue toutes ces propositions, et les opinions contraires qui avaient été mises en avant sur les

questions fondamentales, il se contenta d'indiquer les principes à suivre si l'on voulait toucher aux lois du Canada.

" D'après le droit des gens, dit-il, les Canadiens ont conservé la faculté de jouir de leurs propriétés, selon leur mode de tenure ou de possession, comme à l'époque de la capitulation et du traité de paix ; ils ont aussi le droit de jouir de leur liberté persónnelle ; toutes choses pour lesquelles ils doivent s'attendre à la protection de la couronne. Par une conséquence qui semble nécessaire, toutes les anciennes lois sur la propriété doivent être maintenues. En introduire d'autres, ce serait, comme le disent très bien MM. Yorke et de Grey, confondre et renverser les droits au lieu de les maintenir.

" Là où certaines formes de justice civile ont été établies depuis longtemps, les hommes ont eu des occasions fréquentes de sentir eux-mêmes et d'observer chez les autres la puissance coercitive de la loi. Ces exemples font impression sur leur esprit et les retiennent ; ceux qui n'ont jamais vu opérer la justice ou connu les lois, acquièrent encore une sorte de connaissance traditionnelle des effets et des conséquences légales de leurs actes, connaissance suffisante et en même temps absolument nécessaire dans les affaires ordinaires de la vie. Il est donc facile de concevoir quel trouble extrême doit occasionner l'introduction de nouvelles formes de justice...

" La même remarque s'applique avec encore plus de force aux lois criminelles, qui offrent des exemples plus frappants et des conséquences plus importantes. La consternation générale que produit une sujétion soudaine à un nouveau système, dure longtemps malgré la douceur du code.

" De ces observations je conclus donc, que si des sujets nouvellement acquis par droit de conquête doivent attendre de la bonté et de la justice de leur conquérant la conservation de toutes leurs anciennes lois, ils n'ont pas moins raison, ce me semble, de l'attendre de sa sagesse. Il est de l'intérêt du conquérant de ne point les molester ; il doit les laisser dans une très grande tranquillité, dans une sécurité profonde, pour ne point leur donner inutilement sujet

de se plaindre, ou d'être mécontents et de manquer de respect à leur nouveau souverain. Le meilleur moyen de leur assurer l'ordre et la paix, c'est de les laisser dans leurs habitudes d'obéissance aux lois auxquelles ils sont accoutumés, et non de les forcer à suivre des lois qu'ils ne connaissent point. Et quand l'ancien système est plus parfait que tout ce que la sagacité humaine peut espérer d'y substituer, alors il emporte entièrement la balance...

"Quelque justes que ces observations puissent être en général, on peut supposer des circonstances qui nécessitent des exceptions ou des restrictions; dans ces cas les changements imposés par les circonstances doivent se faire pour des raisons de nécessité positive, dont la vraie sagesse ne peut méconnaître la puissance; et non pour des raisons de nécessité idéale, telles qu'en peuvent imaginer d'ingénieux esprits comme ceux qui demandent l'assimilation du pays conquis, en fait de lois et de gouvernement, soit à sa nouvelle métropole soit à d'anciennes provinces que d'autres accidents ont attachés à l'empire, afin d'avoir le plaisir d'établir une prétendue harmonie ou uniformité irréalisable pratiquement, et qui, d'ailleurs, serait inutile si elle pouvait exister; ou afin d'ôter à un avocat la faculté d'invoquer dans sa plaidoirie les savantes décisions du parlement de Paris, de peur d'entretenir chez les Canadiens le souvenir historique de l'origine de leurs lois; ou encore afin de satisfaire les espérances déraisonnables de cette poignée d'Anglais que le hasard conduit en Canada, et qui croient trouver là les lois particulières des lieux d'où ils viennent." La logique pressante et sarcastique de Thurlow servit la cause des Canadiens.

Le conseil d'Etat avait tous ces rapports en 1773. Depuis neuf ans, l'Angleterre cherchait partout des motifs qui pussent justifier aux yeux de la conscience publique et des nations l'abolition des lois et de la religion qu'elle avait juré de conserver aux Canadiens par les traités. La justice que montra Thurlow serait restée sans effet, et le Canada serait passé sous la domination d'une poignée d'étrangers, ayant une religion, une langue, des lois et des usages différents de ceux de ses anciens habitants, sans la révolu-

tion américaine, qui commença à faire craindre à l'Angleterre la perte de toutes ses possessions dans l'Amérique du Nord.* Cette métropole différa de donner son dernier mot jusqu'en 1774; et l'on peut dire que la révolution qui sauva la liberté des Etats-Unis, obligea en même temps l'Angleterre à laisser les Canadiens jouir de leurs institutions et de leurs lois, en un mot, à leur rendre justice, afin d'avoir au moins une province pour elle dans le nouveau monde.

Depuis quelque temps la patience des Canadiens et la violence du parti anglais, lequel ressentait par contre-coup les agitations des autres provinces, formaient un contraste qui pouvait faire réfléchir le cabinet de Londres. Les Anglais remplissaient la magistrature. Les magistrats de Montréal, non moins turbulents que le reste de leurs compatriotes, avaient été sommés de comparaître devant le conseil, à Québec, pour répondre à des accusations portées contre eux. L'un d'eux, nommé Walker, loin de se défendre, protesta contre tout ce que faisaient le gouverneur et le conseil, et exprima des sentiments qui correspondaient à ceux des agitateurs des autres colonies, ce qui fit dire au procureur général Suckling qu'une pareille audace était un crime.

Les Canadiens faisaient de continuels efforts pour sortir de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Ils se plaignirent au gouvernement de l'administration tyrannique et odieuse de la justice dans le district de Montréal. Le conseil fut obligé d'écrire aux magistrats de ce district† "que, d'après des faits trop notoires pour être révoqués en doute, les sujets du roi généralement, mais plus particulièrement ses sujets canadiens-français, étaient journellement soumis à un degré de souffrance et d'oppression qu'ils ne pouvaient plus endurer et que la justice publique ne pouvait tolérer davantage." Une foule d'abus étaient attribués à ces magistrats, comme l'usage de répandre "dans les différentes paroisses des papiers en blanc signés

* Le pamphlétaire Flemming dit: "The government consulted governor Carleton as to the means of exciting the zealous cooperation of the leaders of the French Canadians, when he suggested the restoration of french laws."

† Le 12 juillet 1769.

par un seul juge de paix, pour être remplis ensuite sous la forme d'une assignation, d'une prise de corps, d'un jugement ou d'une exécution, suivant l'emploi qu'en voudrait faire celui à qui ces papiers étaient confiés et qui souvent n'était pas même officier de justice ; pratique si illégale, si pernicieuse dans ses effets, si déshonorante pour les magistrats qui l'autorisaient, que le gouverneur général et le conseil n'auraient pu y croire, s'ils n'en avaient eu des preuves irrécusables."

Le gouverneur chargea le conseil de faire une enquête. Le comité auquel cette tâche fut confiée, rapporta* que le pouvoir déjà trop étendu donné aux juges de paix en matière de propriété immobilière par l'ordonnance de 1764, avait été exercé d'une manière capricieuse et vexatoire, notamment dans le district de Montréal ; que, dans bien des cas, ces magistrats avaient même outrepassé leur pouvoir et s'étaient arrogé une juridiction aussi dangereuse qu'exorbitante, qui avait pour effet de remplir les prisons de débiteurs pauvres et de réduire des familles entières à l'indigence ; que le pouvoir usurpé de la sorte par eux, de faire vendre les immeubles pour le paiement de la dette la plus minime, et de faire mettre le débiteur en prison s'il n'avait rien, était devenu un véritable moyen d'asservissement et d'oppression. Le comité recommanda d'abroger la partie de l'ordonnance qui donnait aux juges de paix le droit de décider les questions relatives à la propriété foncière ; d'autoriser chaque juge de la cour des plaids communs à siéger seul dans les affaires au-dessous de dix livres sterling ; enfin de n'accorder le droit de faire vendre les immeubles d'un débiteur ou de faire emprisonner sa personne que quand la dette et les dépens du procès excéderaient la valeur de dix livres du cours d'Halifax.

Le temps arrivait où l'Angleterre, mieux éclairée sur ses véritables intérêts, allait changer de politique et se montrer plus douce aux Canadiens. Le gouverneur favorisait ce penchant. Il pensa que le moyen le plus sûr d'acquérir leur confiance était de rétablir les lois françai-

---

* Le 11 septembre 1769.

ses. Il avait souvent déjà témoigné le désir de voir la coutume de Paris rédigée plus intelligiblement, et mieux adaptée aux besoins du pays.* Il appela plusieurs avocats canadiens. Cugnet, seigneur de Saint-Etienne, Juchereau, Pressard et d'autres légistes instruits se chargèrent de cette tâche difficile. Leur travail fut revu en Angleterre par Marriott, Thurlow et Wedderburne. Il embrassait aussi les ordonnances criminelles des rois de France suivies en Canada et la jurisprudence sur cette matière. Il fut publié à Londres en anglais et en français dans les années 1772 et 1773.

Le parti extrême de la proscription, furieux de cette nouvelle politique, poussait de hautes clameurs. Masères, retourné à Londres et fait baron de l'échiquier, était devenu l'homme de confiance et l'agent de cette faction. Lui que les Canadiens avaient regardé comme un de leurs protecteurs lorsqu'il avait paru en Canada la première fois, cet homme qui appartenait à une famille que le fanatisme religieux avait fait proscrire de la France, consentait à devenir, comme Marriott, l'avocat des proscripteurs dans sa patrie adoptive ; et, pour cela, il marchait dans deux voies que l'histoire n'a pas bien éclaircies. D'une part, dans un rapport écrit à cette époque, il faisait une revue assez favorable des lois françaises, et, dans ses tête-à-tête avec les agents chargés de les défendre, il embrassait, selon le témoignage de Du Calvet, la cause des Canadiens avec la plus grande chaleur ; d'autre part, dans les nombreux papiers imprimés sous sa direction et qui forment plusieurs volumes, s'il n'est pas entièrement hostile à toutes leurs institutions civiles et religieuses, il se montre très peu zélé pour la conservation de ces choses qui paraissaient si essentielles à leur bonheur. Entre ces contradictions, les uns, cherchant à la question qu'elles font naître une solution dans ses volumineux écrits et surtout dans le *Canadian Freeholder*, pensent que son dessein était d'amener les fanatiques, par une chaîne de raisonnements dont ils ne voyaient pas bien la conséquence, mais

* Smith, *History of Canada.*

dont ils ne pourraient ensuite se dégager, à un but opposé à celui qu'ils voulaient atteindre ; les autres ne veulent voir dans ses contradictions que les menées d'un intrigant ou d'un traître. Quoi qu'il en soit, Masères informa ceux qu'il servait de la décision probable du gouvernement au sujet du Canada.

En voyant la tournure que prenaient les affaires coloniales et le désir du roi de s'attacher les Canadiens pour la lutte qui se préparait en Amérique, les protestants crurent qu'il était temps de faire des démonstrations plus vigoureuses, et de réclamer enfin l'accomplissement des promesses de 1763, c'est-à-dire un gouvernement constitutionnel. Ils tinrent plusieurs assemblées pour voter des pétitions.* Ils nommèrent deux comités, l'un à Québec et l'autre à Montréal, et invitèrent les Canadiens à se joindre à eux. Ils eurent soin d'abord de se taire sur un point capital, la religion. La chambre que le général Murray avait convoquée en 1764, n'avait rien fait parce que les membres canadiens avaient refusé de prêter le serment du test. Les Canadiens croyaient toujours que si un autre parlement était convoqué, ils en seraient exclus, en vertu de cette maxime fondamentale de la constitution anglaise qui frappait les catholiques d'ostracisme. La conclusion de la requête des Anglais gardait le silence sur ce point-là. Les catholiques, connaissant leur pensée secrète, exigèrent avant toute chose que le roi fût formellement prié d'admettre dans la nouvelle chambre, sans distinction de religion, les catholiques comme les protestants. Forcés de s'expliquer, les protestants refusèrent de se rendre à cette demande ; ce qui fut la véritable raison pour laquelle les Canadiens les plus désireux d'avoir un gouvernement représentatif, ne voulurent pas se joindre à eux. Quelques-uns l'auraient fait peut-être ; mais les autres s'y refusèrent absolument, persuadés plus que jamais que les pétitionnaires se proposaient de soutenir le principe de l'exclusion, tout en se prévalant des signatures des catholiques, prévision

* La première assemblée n'était composée que d'une quarantaine de personnes.

que l'événement justifia ensuite, puisque Masères, parlant au nom de ces mêmes pétitionnaires, voulut faire exclure les catholiques du conseil législatif établi par l'acte de 1774.

Après ce refus, les protestants demandèrent à M. Cramahé, lieutenant-gouverneur depuis 1771, * de convoquer une assemblée de représentants du peuple. Celui-ci répondit que leur demande était trop importante pour qu'elle pût être résolue par lui-même ou par le conseil, mais qu'il la transmettrait aux ministres qui s'occupaient des affaires canadiennes. † Les protestants, réduits à agir seuls, envoyèrent leurs pétitions à leur agent à Londres, qui les présenta au roi. Elles étaient signées de cent quarante-huit personnes seulement, dont trois Canadiens protestants. De plus, ils prièrent le comte de Darmouth, un des secrétaires d'Etat, de s'intéresser en leur faveur, et l'informèrent que le conseil et le gouverneur rendaient des ordonnances contraires aux lois anglaises, que le pays manquait de ministres protestants, que le séminaire de Québec ouvrait des classes pour l'éducation de la jeunesse, et, ce qui était très alarmant, qu'il n'y admettait que des professeurs catholiques. Ils écrivirent en même temps aux principaux marchands de Londres pour les engager à seconder leur démarche. Ils tenaient tant à leur système d'anglification que, même encore plusieurs années après, en 1782, le conseiller Finlay déclara qu'il était désirable d'établir des écoles anglaises dans les paroisses et de défendre l'usage du français dans les cours de justice après un certain nombre d'années.

En présence de l'hostilité des protestants contre les catholiques, les ministres n'osèrent pas donner une chambre représentative au Canada; ils se bornèrent, pour le moment, à un conseil législatif nommé par le roi. Alors Masères leur proposa de le former de trente et un membres inamovibles, se réunissant après convocation publique, de donner à ses membres le droit d'initiative, mais

---

* Smith.

† Procès-verbaux du conseil exécutif, 1773.

non le droit d'établir des impôts, et enfin de n'y admettre jamais que des protestants.

Tandis que le parti protestant demandait ainsi l'asservissement des catholiques, au nom de la liberté, ceux-ci ne cessaient point de travailler à détruire les préjugés de l'Angleterre contre eux. Ils avaient aussi les yeux sur ce qui se passait dans les provinces voisines. Ils pouvaient juger sainement de leur propre situation, et de celle des intérêts métropolitains sur ce continent, comme le prouve le mémoire prophétique cité dans le discours placé en tête de cet ouvrage. Ce mémoire montrait, avec une grande force de logique, que, si l'Angleterre voulait se maintenir en Canada, elle devait accorder aux habitants tous les privilèges d'hommes libres ; qu'elle devait favoriser leur religion et non la détruire par le moyen sourd mais infaillible des exclusions ; et que ce ne serait pas avoir la liberté d'être catholique que de ne pouvoir l'être sans perdre tout ce qui pouvait attacher les hommes à la patrie.

Les Canadiens tinrent des assemblées et firent, en décembre 1773, une pétition pour demander au roi le rétablissement de leurs anciennes lois et la jouissance des droits et privilèges politiques des sujets anglais.

Cette requête, qui passa pour l'expression des sentiments de la majorité des Canadiens, ne fut signée cependant que par une très petite partie des seigneurs et des bourgeois des villes. Il y a lieu de croire aussi que le clergé partageait les sentiments des pétitionnaires, mais que suivant son usage, s'il fit des représentations, il les fit à part. Le peuple ne sortit point de son silence, et l'opinion que les remontrances qu'il y eut alors venaient de lui, n'a aucun fondement. Il ne fit aucune démonstration. Dans sa défiance, il présumait avec raison qu'il n'obtiendrait aucune concession de l'Angleterre, puisque le parti whig, ou libéral, auquel il aurait pu s'adresser dans le parlement anglais, était celui-là même qui appelait avec le plus de violence l'abolition de tout ce qui était français en Canada, en exceptant à peine la religion. Le peuple laissa donc agir les seigneurs et leurs amis ; ils demandaient tout ce

qu'il aurait demandé lui-même, et ils avaient plus d'espoir d'être écoutés parce que leur cause devait exciter quelque sympathie chez les torys, qui possédaient le pouvoir et qui formaient les classes privilégiées de la métropole, dont nos seigneurs étaient l'image dans la colonie.

Au reste, le langage des seigneurs était empreint d'un profond respect pour le trône. Ils ne cherchaient point à dépouiller les citoyens protestants de leurs droits au nom de la liberté ; ils ne demandaient point la proscription de toute une race parce que sa croyance religieuse différait de la leur ; ils voulaient seulement jouir comme les autres sujets du prince des droits et des privilèges que la qualité d'Anglais leur donnait aux yeux du droit commun. Leur pétition fut accompagnée d'un mémoire, dans lequel ils revendiquaient aussi le droit de participer aux emplois civils et militaires, droit contre lequel se prononça Masères, au nom du parti anglais. Ils représentaient encore que la limite méridionale du Canada fixée en 1763 au 45e degré de latitude nord, à quinze lieues seulement de la ville de Montréal, resserrait trop la province de ce côté ; que le Canada occidental, embrassant le Détroit et Michillimackinac, devait être restitué au Canada oriental, avec les pays adjacents jusqu'au Mississipi, pour les besoins de la traite des pelleteries,* de même que la côte du Labrador, pour ceux de la pêche. Ils ajoutaient que la colonie, par les fléaux et calamités de la guerre, et par les fréquents incendies qu'elle avait essuyés, n'était pas encore en état de payer ses dépenses, et par conséquent d'avoir une chambre élective ; qu'un conseil composé de Canadiens et d'Anglais, serait beaucoup plus à propos ; enfin qu'ils espéraient d'autant plus obtenir cette dernière grâce du roi que les Canadiens possédaient plus des dix douzièmes des seigneuries et presque toutes les terres en roture.

---

* "La réunion de ces postes, disait le mémoire, serait d'autant plus nécessaire à notre pays que, n'y ayant point de justice établie, les *voyageurs* (coureurs de bois) de mauvaise foi, auxquels nous fournissons des marchandises pour faire le commerce avec les sauvages, y restent impunément avec nos effets, ce qui ruine cette colonie."

La déclaration au sujet de l'assemblée représentative a été reprochée depuis aux signataires canadiens. Mais, voyant l'impossibilité d'avoir alors une chambre où les catholiques fussent admis, ces Canadiens firent sagement, pour assurer la conservation de leur religion et de leurs lois, de demander un simple conseil législatif nommé par la couronne. Quel avantage en effet le colon français aurait-il retiré d'une chambre élective dont il eût été exclu ; d'une chambre qui eût été composée d'ennemis déclarés de sa langue et de toutes ses institutions sociales, d'hommes enfin qui, dans le moment même, voulaient le priver des emplois publics, et qui auraient sans doute signalé l'avènement du régime représentatif par la proscription de tout ce qu'il avait de plus cher, sa religion, ses lois et sa nationalité ? *

Les demandes des Canadiens furent accueillies comme elles devaient l'être dans la conjoncture où se trouvait l'Angleterre, et servirent de base à la loi de 1774, qui formait partie d'un plan beaucoup plus vaste, car il embrassait toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. La puissance croissante de ces colonies effrayait de plus en plus la métropole, et leur attitude depuis le traité de 1763, exposée brièvement dans le chapitre suivant, fera connaître assez les vrais motifs de sa politique à l'égard du Canada.

En 1772, M. Briand reçut un coadjuteur. Depuis longtemps le fardeau de l'épiscopat était devenu trop lourd pour un seul homme dans un pays si vaste. M. d'Esglis, né à Québec en 1710, avait été choisi par le chapitre en 1770 ; mais sa nomination avait éprouvé ensuite beaucoup de difficultés. Enfin le général Carleton, qui était à Londres, les ayant aplanies, le pape Clément XIV, avec le consentement de l'Angleterre, accorda des bulles à l'élu, et le nomma, le 22 janvier 1772, évêque de Dorylée *in partibus*,

* Le détail de ces luttes, de ces remontrances, de ces pétitions et contre-pétitions, peut paraître trop minutieux à beaucoup de lecteurs ; mais on doit se rappeler que nos pères combattaient pour nous comme pour eux-mêmes ; leurs efforts pour améliorer notre destinée ne doivent pas sortir de notre mémoire. (Note de la 1re édition.)

et coadjuteur de l'évêque de Québec avec droit de succession au siège de ce prélat. M. d'Esglis est le premier Canadien qui ait porté la mitre.*

Le chapitre de Québec s'éteignit peu de temps après. Son dernier acte capitulaire est de l'année 1773. Le dernier chanoine mourut en 1776.

Malgré les vœux des protestants anglais pour l'extinction du catholicisme, telle est l'inconstance des événements humains, que les jésuites, déjà chassés du Paraguay et bannis de France, existaient encore en Canada. Ce ne fut qu'après la suppression de la société par le pape en 1773, que le gouvernement résolut de s'emparer de leurs biens, oubliant que les jésuites n'en étaient que les dépositaires, puisque ces biens avaient été donnés par les rois de France pour l'éducation du peuple et l'instruction religieuse des sauvages. En 1776, le gouvernement transforma leur collège en caserne pour la garnison. Ces bons religieux avaient été obligés de renvoyer les professeurs pendant le siège de Québec, en 1759, et n'avaient pu reprendre que les écoles élémentaires après la guerre.†

* "Depuis ce temps, l'évêque de Québec a toujours eu un coadjuteur, proposé par lui, agréé par le représentant du roi en cette province, admis au serment d'allégeance devant le gouverneur en conseil, confirmé par des bulles de la cour de Rome sur la postulation de l'évêque et sur le témoignage du clergé, consacré dans la province même, et prêt à succéder à l'évêque en cas de mort ou de résignation, et assermenté de nouveau lorsque son tour est venu d'occuper le siège épiscopal." (*Mémoire* de M. Plessis à sir George Prevost (1811), cité par M. Ferland dans sa *Notice biographique sur Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec.*)

† En 1778, le gouvernement prit possession du palais épiscopal en accordant à l'évêque un loyer de cent cinquante livres sterling.

CHAPITRE II.

RÉVOLUTION AMÉRICAINE.

1774-1775.

Difficultés entre l'Angleterre et ses anciennes colonies. — Divisions dans le parlement à ce sujet.—Avènement de lord North au ministère. — Troubles à Boston. — Mesures coercitives de la métropole, qui cherche en même temps à s'attacher le Canada par des concessions. — Pétitions opposées des Canadiens et des Anglais ; raison des délais pour décider entre les deux partis. — Acte de 1774, dit de Québec ; débats à la chambre des communes. — Congrès de Philadelphie ; il met l'acte de Québec au nombre de ses griefs.— Ses adresses à l'Angleterre et aux Canadiens. — Le général Carleton revient en Canada ; il établit un conseil législatif. — Sentiments des Canadiens sur la lutte qui se prépare. — Premières hostilités. — Surprise de Ticondéroga, de Crown-Point et de Saint-Jean. — Guerre civile. — Bataille de Bunker-Hill. — Envahissement du Canada. — Montgomery et Arnold marchent sur Québec ; Montréal et les Trois-Rivières tombent en leur pouvoir. — Le gouverneur rentre en fugitif dans la capitale, devant laquelle les insurgents mettent le siège.

Les colonies de l'Amérique septentrionale étaient alors en révolte ouverte contre l'Angleterre, et marchaient à grands pas vers la révolution qui devait assurer leur indépendance. Depuis l'année 1690, qui avait vu s'opérer des changements si considérables dans leurs institutions, l'Angleterre avait cherché sans cesse à restreindre leurs privilèges, surtout en fait de commerce. Nous avons vu dans une autre partie de cet ouvrage quelle avait été la cause de ces changements, et quel était le caractère des habitants de ces colonies, unis de sentiments et de principes au parti républicain des temps de Cromwell. Il ne sera donc pas étonnant de les voir repousser, en 1775, les prétentions d'une métropole devenue toute monarchique.

Après avoir fait la loi de navigation, qui réduisait à d'étroites limites le commerce maritime des colonies, l'Angle-

terre avait défendu, en 1732, l'exportation des chapeaux et des tissus de laine d'une province à l'autre; l'année suivante, l'importation du sucre, du rhum et de la mélasse, à moins de droits exorbitants, et en 1750, l'établissement d'usines de laminage et la coupe des bois de pin et de sapin dans les forêts. Enfin elle voulait exercer une autorité absolue sur toutes ses colonies. "C'est faire un étrange abus de son intelligence que de refuser de reconnaître ce droit, disait un membre des communes; du reste la trahison et la révolte sont des fruits propres au sol du nouveau monde." La Nouvelle-Angleterre, pour ne point paraître trop assujétie à la Grande-Bretagne, lorsqu'elle acquiesçait à une loi du parlement britannique, imprimait à cette loi un caractère particulier en la promulguant comme si elle venait d'elle-même. Les autres provinces avaient toujours vu comme elle les prétentions métropolitaines avec aversion, et si elles s'y étaient soumises quelquefois, c'est parce qu'elles s'étaient crues trop faibles pour y résister; mais leur puissance croissait de jour en jour. Leur population, qui était de deux cent soixante-deux mille âmes vers 1700, s'élevait déjà à trois millions en 1774.

L'Angleterre, devenue seule maîtresse de l'Amérique du Nord par le traité de 1763, se montra plus exigeante. Elle voulut tirer de ses colonies un revenu direct, qui l'aidât à payer l'intérêt de la dette nationale, que la guerre du Canada avait beaucoup augmentée, sans compter les millions qu'elle avait coûté aux Américains. On avait autrefois proposé ce moyen à Walpole, qui avait répondu: "J'ai contre moi toute la vieille Angleterre, voulez-vous encore que la jeune devienne mon ennemie?" Le ministre Grenville, qui tenait plus à sa place que son prédécesseur, présenta au parlement, contre sa propre opinion et pour complaire à George III, les résolutions qui devaient servir de base à l'acte du timbre; elles furent adoptées sans opposition au mois de mars 1764.

Toutes les colonies protestèrent contre cette mesure. Les hommes austères du Massachusetts disaient que si l'Angleterre avait la liberté de lever des contributions sur les colonies à son profit et à sa convenance, il en résulterait

un système d'oppression qui deviendrait bientôt insupportable, car, une fois établi, il serait presque impossible de s'en délivrer, ou même de le modifier. "Nous ne sommes pas représentés dans le parlement britannique, disaient-ils : qui empêchera la chambre des communes de chercher à se soulager du poids des impôts en le faisant porter sur nous ? En notre qualité de sujets anglais, nous soutenons que nous ne pouvons être taxés que par nos propres représentants."

Les Américains avaient d'autres sujets de plainte. La présence d'une armée permanente dans leur pays les gênait beaucoup ; il y eut augmentation du traitement des juges, et cela parut encore un moyen adroit de diminuer l'indépendance de la magistrature ; les gouverneurs de province, qui n'étaient plus nommés comme autrefois par les habitants, se montraient aussi toujours disposés à prendre des mesures arbitraires.

Malgré l'opposition que souleva le dessein de taxer les colonies, le parlement porta, en 1765, la loi qui établissait au delà des mers les mêmes droits de timbre que dans la Grande-Bretagne. Franklin, agent du Massachusetts à Londres, écrivit aux Américains : "Le soleil de la liberté est passé sous l'horizon, il faut que vous allumiez les flambeaux de l'industrie et de l'économie." Quoiqu'il reçût du gouvernement vers cette époque une vaste concession de terres sur l'Ohio,* Franklin marchait toujours avec le parti le plus avancé des colonies. Les Américains résolurent de ne plus consommer de marchandises anglaises, ce qui effraya les marchands de la métropole au point de les rallier aux partisans de la cause américaine. La Virginie, par les inspirations du célèbre patriote Patrick Henry commença l'opposition à l'acte du timbre. Les résolutions qu'il présenta dans le parlement provincial et qui passèrent après de longs débats, déclarèrent que le peuple n'était pas tenu d'obéir aux lois d'impôt qui n'étaient pas votées par ses représentants : quiconque soutenait le contraire était l'ennemi des colonies. Dans la chaleur de la

---

* O'Callaghan, *Documentary History of the State of New York.*

discussion, Henry parla avec la plus grande hardiesse. Faisant allusion au sort des tyrans: "César, dit-il, a eu son Brutus; Charles Ier, son Cromwell, et George III..." Ici il s'arrêta au milieu des cris de, *trahison! trahison!!...* "Et George III, continua-t-il, pourra profiter de leur exemple. Si c'est là de la trahison, qu'on me le fasse voir!" Il y eut des émeutes dans plusieurs endroits. A Boston le peuple démolit le bureau du timbre. A Philadelphie, quand le bâtiment qui apportait le papier timbré entra dans le port, tous les navires hissèrent leurs pavillons à mi-mât, et les cloches, enveloppées de crêpe noir, firent entendre des sons lugubres jusqu'à la fin du jour. Enfin un congrès, composé de députés de la plupart des provinces, s'assembla à New-York, et vota des pétitions au parlement britannique contre la loi sur le timbre. L'opposition devint si générale que les préposés à la recette de cette contribution furent partout contraints de renoncer publiquement à leur emploi et de retourner en Europe. Les officiers de justice, les avocats, etc., s'engagèrent à discontinuer leurs fonctions plutôt que de se soumettre au nouvel impôt. La populace brûla des ballots de papier timbré, sur le rivage, avec des acclamations de joie. Les marchands cessèrent tout négoce avec l'Angleterre. En même temps que ces mesures donnaient l'impulsion à l'industrie coloniale, le commerce de la métropole tomba dans une stagnation ruineuse, qui mit le gouvernement dans le plus grand embarras; quelques ministres penchaient pour l'emploi de la force; les autres, pour les tempéraments.

Le parlement britannique s'ouvrit en 1766 sous de fâcheux auspices. La misère et le mécontentement agitaient tout l'empire. Menacé d'une révolution, le ministère proposa lui-même, appuyé de Pitt et de Burke, de révoquer, tout en maintenant le droit souverain de la métropole, la loi qui avait allumé la colère des colonies. Les débats, dans lesquels les orateurs des deux partis se surpassèrent par la beauté et par la force de leur éloquence, durèrent fort longtemps; ils se terminèrent à l'avantage du ministère. Pour se rendre plus populaires, les ministres firent porter plusieurs lois favorables au commerce colonial, et

obtinrent de la France la liquidation des papiers du Canada dus depuis la guerre de la conquête.

L'abrogation de l'acte du timbre fut reçue avec joie en Amérique, et suspendit quelque temps l'opposition hostile que cette loi avait fait naître ; puis il s'éleva d'autres difficultés. Le ministère Grenville était tombé, et Pitt, devenu lord Chatham, était remonté aux affaires. Par une de ces inconséquences qui ne s'expliquent que par l'ambition ou la faiblesse des hommes, les nouveaux ministres, dont naguère plusieurs s'étaient prononcés énergiquement contre le droit de taxer les colonies, surtout Chatham, proposèrent, en 1767, d'imposer le verre, le plomb, le thé, le papier, portés en Amérique. Leur proposition fut convertie en loi ; et, afin d'effrayer les colons, le parlement suspendit l'assemblée représentative de la Nouvelle-York, qui refusait de reconnaître, en matière de tribut, la toute-puissance de la Grande-Bretagne. C'est là une nouvelle preuve que les amis des colonies dans les métropoles, sont animés souvent moins par un sentiment de justice que par un esprit d'ambition ou d'opposition aux ministres du jour.

Bientôt après, le ministère Grafton, composé, suivant Junius, de déserteurs de tous les partis, remplaça celui de lord Chatham, qui conserva son poste dans ce remaniement, mais qui avait déjà perdu toute sa popularité. La nouvelle tentative de taxation éprouva encore plus d'opposition en Amérique que l'acte du timbre. Le Massachusetts donna le premier l'exemple de la résistance, et convoqua une grande convention. L'arrivée du général Gage, avec quatre régiments d'infanterie et un détachement d'artillerie, fit cesser un instant ces démonstrations ; mais le feu couvait sous la cendre ; il fut entretenu par des associations qui s'étaient formées dans toutes les provinces. D'autres mesures de l'Angleterre précipitèrent les événements. Le parlement vota des adresses au roi pour l'autoriser à envoyer à Boston une commission chargée de faire le procès aux principaux récalcitrants, accusés de haute trahison. Le parlement croyait les intimider, et les amis du gouvernement en Amérique étaient de son

avis. Sir William Johnson écrivait à lord Hillsborough en 1769 : "J'ai la plus respectueuse soumission pour le discours du trône et les adresses que j'ai eu l'honneur de recevoir ; la fermeté du discours et l'unanimité des adresses me causent une très grande satisfaction, et me donnent lieu d'espérer que les malheureuses dissensions excitées par les fanatiques turbulents de ce pays, se termineront bientôt d'une manière compatible avec l'honneur de la couronne et avec le bonheur du peuple." * C'est ainsi que dans tous les temps on se trompe sur l'avenir. Malgré les espérances de Johnson, les Américains résolurent encore une fois de suspendre leurs relations commerciales avec l'Angleterre. Ce résultat alarma de nouveau les marchands anglais, et le ministère se vit contraint d'annoncer qu'il allait proposer l'abrogation de la nouvelle loi d'impôt, à la réserve de l'article relatif au thé, qui serait maintenu comme marque du droit de souveraineté. C'était à la fois annoncer sa faiblesse et laisser subsister le germe des discordes.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en 1770, lord North prit la direction des affaires. Il fit faire une loi de la proposition de son prédécesseur. Dans le même temps des rixes sérieuses éclatèrent à Boston entre les soldats et les citoyens. L'alarme gagnait toutes les classes et toutes les provinces ; chacun jetait les yeux sur l'avenir avec inquiétude ; mais la plupart des colons étaient décidés à défendre leurs droits les armes à la main. Ils préparaient partout leur résistance. Devenus plus modérés dans la forme, ils ne voulaient rien abandonner du fond, et ils étaient prêts à faire tous les sacrifices pour assurer le triomphe de leur cause. Le Massachusetts donnait l'exemple, dirigé par Hancock, Otis et Adams, trois de ses hommes politiques les plus éminents. Il fut bientôt facile de prévoir que ni l'Angleterre ni l'Amérique ne céderaient rien de leurs prétentions, et que de la plume il faudrait en appeler à l'épée. En 1773, le parlement adopta une loi pour autoriser la compagnie des Indes orientales à porter du thé en Amérique,

---

* O'Callaghan, *Documentary History of the State of New York*, vol. II, p. 933.

à la charge de payer les droits imposés par la loi de 1767. Aussitôt, dans plusieurs provinces, on força les consignataires de cette denrée à renoncer à leurs entrepôts. A Boston, les entreposeurs furent saisis, et les plus rebelles furent promenés dans les rues, le corps enduit de goudron et couvert de plumes; trois cargaisons de thé furent détruites. Il y eut des désordres semblables dans d'autres villes. Lord North, impatienté de tant d'audace, voulut punir les Bostonnais; il proposa une loi pour mettre leur ville en état de blocus. Cette loi défendait d'aborder dans le port, d'y charger ou décharger des navires, d'y recevoir ou apporter des marchandises. Elle fut vivement combattue à la chambre des communes, mais elle passa. "Détruisez, disait l'un de ses approbateurs en parlant de Boston, détruisez cette fourmilière d'insectes malfaisants." Deux autres lois de coercition, dirigées contre l'Amérique, furent encore présentées par le ministère. L'une amoindrissait les libertés du Massachusetts, et déclarait illégales toutes les assemblées publiques non spécialement autorisées par le gouverneur; l'autre mettait à l'abri de toutes recherches les officiers qui se serviraient de la force jusqu'à tuer pour apaiser les émeutes: c'était ce qu'on a appelé en Canada, après les troubles de 1838, un bill d'indemnité, ingénieuse fiction inventée pour donner un caractère de légalité à la tyrannie. Ces deux lois n'éprouvèrent pas moins d'opposition que la première. Fox, le colonel Barré, Burke, lord Chatham s'élevèrent contre. "Nous avons passé le Rubicon, dit-on dans la chambre haute; le mot d'ordre autour de nous, c'est *Delenda Carthago*. Eh bien! prenez-y garde, s'écriait Barré; les finances de la France sont aujourd'hui dans un état florissant; vous la verrez intervenir dans nos querelles avec l'Amérique, en faveur des Américains." Un autre orateur parla avec véhémence. "J'espère, dit-il, que les Américains résisteront de tout leur pouvoir à ces lois de destruction; je le désire au moins. S'ils ne le font pas, je les regarderai comme les plus vils de tous les esclaves." Cela se disait en 1774. Enfin le ministère mit en discussion une quatrième loi tendant à réorganiser le gouvernement du Canada, nommé alors

province de Québec. C'était le complément du plan d'administration imaginé pour l'Amérique. Cette loi, qui imposait un gouvernement absolu à cette province, devait achever de convaincre les autres colonies des arrière-pensées de l'Angleterre contre leurs communes libertés, surtout lorsqu'elles portaient leurs regards sur le passé et voyaient la politique rétrograde de la métropole depuis 1690. De pareilles mesures étaient des indices menaçants pour l'avenir. Elles protestèrent surtout contre la reconnaissance du catholicisme comme religion établie en Canada, — plus probablement par politique, connaissant les vieux préjugés de l'Angleterre, que par motif de conscience, puisqu'elles admirent elles-mêmes peu de temps après les catholiques au droit de cité dans leur république.

Nous connaissons maintenant tous les plans proposés successivement depuis la conquête pour l'administration du Canada. En 1764, l'esprit du gouvernement était hostile aux Canadiens ; dix ans après, les choses avaient déjà changé ; ses préjugés se tournaient contre les Américains et les chambres d'assemblée coloniales. L'intérêt triomphait de l'ignorance et de la passion. L'abolition de la langue et des lois françaises aurait infailliblement poussé les Canadiens vers les mécontents des autres provinces. C'est pourquoi l'Angleterre retarda le règlement de la question canadienne d'année en année, jusqu'à ce qu'elle se vît obligée de sévir contre le Massachusetts et les provinces du Sud. Le rétablissement des lois françaises dépendit donc longtemps du résultat de la tentative de taxer les colonies. L'opposition invincible de ces dernières contribua à décider le ministère à écouter enfin les représentations des Canadiens. En se rendant à leurs vœux, il attacha le clergé et les hautes classes à la cause de la métropole, et amena le peuple à reconnaître sa souveraineté en matière d'impôt ; dans leur opinion, cette reconnaissance était un faible dédommagement pour la conservation de leur nationalité et pour la jouissance des droits politiques dont les autres sujets anglais voulaient les priver.

Le comte de Dartmouth, secrétaire d'Etat des colonies, présenta le projet de l'acte de 1774 à la chambre

des lords. Cette loi reculait les limites qui avaient été assignées à la province de Québec dix ans auparavant : d'un côté, elle les portait à la Nouvelle-Angleterre, à la Pensylvanie, à la Nouvelle-York, à la rivière Ohio et à la rive gauche du Mississipi ; de l'autre, au territoire de la compagnie de la baie d'Hudson.* Elle conservait aux catholiques les droits qui leur avaient été assurés par la capitulation génerale, et les dispensait du serment du test ; elle rétablissait les lois civiles françaises en y ajoutant la faculté de tester de tous ses biens, et confirmait les lois criminelles anglaises. Enfin elle donnait à la province un conseil, — de dix-sept membres au moins et de vingt-trois au plus, catholiques ou protestants, — qui était chargé de faire avec le gouverneur, au nom du prince et sous son *veto*, des ordonnances et des règlements pour la police et le gouvernement du pays, sans avoir néanmoins le droit d'imposer aucune contribution, si ce n'est pour l'entretien des chemins et des édifices publics. Le roi se réservait le privilège d'instituer des tribunaux criminels, civils et ecclésiastiques. Le bill passa à l'unanimité dans la chambre des lords ; mais il souleva la plus violente opposition dans les communes, où les débats durèrent plusieurs jours.† Des marchands de Londres, excités par leurs compatriotes d'outre-mer, firent des remontrances, et employèrent l'éloquence d'un avocat à la barre des communes. Celles-ci voulurent entendre des témoins. Le gouverneur Carleton, qui rendit un excellent témoignage des Canadiens, le juge en chef Hey, MM. de Lotbinière, Masères et Marriott furent interrogés. Ce dernier se trouva dans une situation singulière. Ne pouvant, à cause de sa charge d'avocat du roi, se prononcer contre la mesure du ministère, il éluda la plupart des questions qui lui furent posées, afin de ne

---

* En 1775, Franklin proposa au ministère un projet de pacification des colonies. Il demandait que l'acte de Québec fût révoqué et qu'un gouvernement libre fût établi en Canada. Les ministres répondirent que cette loi pouvait être modifiée de manière à réduire la province à ses anciennes limites, c'est-à-dire à celles fixées par la proclamation de 1763. (Ramsay, *History of the American Revolution.*)

† Cavendish, *Debates on the Canada Bill in* 1774.

pas contredire un rapport qu'il avait fait au conseil d'Etat, et qui était sur plusieurs points contraire au projet d'acte soumis au parlement. Il se tira de ce mauvais pas avec une grande présence d'esprit, mais en montrant que le sort d'une colonie peut être le jouet d'un bon mot dans la chambre des communes.

Parmi ceux qui s'opposèrent au bill, se trouvaient Townshend, Burke et le colonel Barré. La plupart s'élevèrent contre le rétablissement des lois françaises et le libre exercice de la religion catholique. Ils auraient voulu une chambre représentative ; mais à la façon dont ils s'exprimaient et à leurs réticences étudiées, on ne devait pas espérer d'y voir admettre les catholiques. C'était la liberté de tyranniser les Canadiens qu'ils voulaient donner à leurs compatriotes. Telles sont les contradictions des hommes, que les amis de la cause anglo-américaine au parlement britannique, étaient précisément ceux qui demandaient avec le plus d'ardeur l'asservissement politique des Canadiens-Français. Fox fut le seul dont la noble parole s'éleva au-dessus des préjugés vulgaires et nationaux. "Je suis porté à croire, dit-il, par les renseignements que j'ai obtenus, qu'il convient de donner au Canada une chambre représentative.... Les Canadiens, je l'avoue, occupent surtout mon attention, et je maintiens que leur bonheur et leurs libertés doivent former le principal objet de la loi. Comment leur assurer ces avantages sans une chambre ?.... Jusqu'à présent il n'a pas été apporté, que je sache, une seule raison valable contre l'établissement d'une assemblée. On a beaucoup appuyé sur le danger de confier une partie du pouvoir législatif aux Canadiens ; mais comme les personnes les plus importantes de la colonie sont attachées, dit-on, aux lois et aux coutumes françaises, n'allons-nous pas, si nous préférons un conseil législatif à une assemblée, mettre ce pouvoir entre les mains de ceux qui désirent le plus avoir un gouvernement français ? Nul n'a dit que la religion des Canadiens fût un obstacle à l'établissement d'une assemblée représentative, et j'espère ne jamais entendre faire une pareille objection : celui qui a conversé avec des catholi-

ques, ne voudra jamais croire qu'il se trouve dans leurs vues quelque chose d'incompatible avec les principes de la liberté politique. Ces principes, bien qu'inusités dans les pays catholiques, y sont aussi chéris, aussi révérés par le peuple que dans les pays protestants. S'il y avait du danger, je crois qu'il viendrait plutôt des hautes classes que des classes inférieures." Le premier ministre, lord North, répliqua aussitôt : "Est-il sûr pour l'Angleterre, car ce sont ses intérêts que nous devons ménager, de confier le principal pouvoir à une assemblée de sujets catholiques ? Je conviens que les catholiques peuvent être honnêtes, dignes, intelligents ; qu'ils peuvent avoir des idées fort justes sur la liberté politique ; mais il y a quelque chose dans leur religion qui fait qu'un gouvernement protestant sage ne peut établir une assemblée composée entièrement de catholiques." Il est certain que la religion catholique fut l'une des principales raisons qui empêchèrent l'Angleterre de donner alors au Canada une chambre élective, comme la crainte de voir les Canadiens joindre leur cause à celle des colonies voisines, fut l'un des motifs qui l'engagèrent à rétablir leurs anciennes lois.

La restitution de nos lois et le libre exercice de notre religion étaient deux choses si justes, si naturelles, que l'opposition ne pouvait guère les attaquer en elles-mêmes. "Ce que vous demandez, lui dit lord Thurlow, produirait l'asservissement des Canadiens. Voici la conduite qu'il faut tenir. Que les lois qui ont rapport à la souveraineté française soient remplacées par celles qu'exige la nouvelle souveraineté ; mais, pour toutes les autres lois, toutes les autres coutumes ou institutions, indifférentes aux rapports qui doivent exister entre le sujet et le souverain, l'humanité, la justice, la sagesse, tout vous engage à laisser ce peuple en jouir comme autrefois.... On dit que les Anglais portent leur constitution politique avec eux, et que c'est par conséquent les opprimer que de les priver de leurs lois.... J'affirme que si un Anglais va dans un pays conquis par sa patrie, il n'y porte pas les lois anglaises : car il n'est pas plus raisonnable de soutenir une pareille prétention, que de dire que, quand un Anglais va à Guernesey, les lois

de la ville de Londres l'y suivent." L'opposition fit une guerre de chicane. Sur le sujet de l'établissement d'un conseil à la nomination du roi au lieu d'une assemblée représentative, la plupart de ses membres parlèrent avec un embarras marqué, gênés qu'ils étaient par leurs préjugés religieux; et lorsque lord North eut dit qu'une chambre catholique ne serait pas sûre, l'un d'eux, M. Pulteney, s'écria maladroitement: "Mais de ce qu'on ne peut donner au Canada la meilleure assemblée, à cause du nombre des catholiques, s'ensuit-il qu'on ne puisse lui en donner aucune?" Il voulait mettre les Canadiens sur un pied d'infériorité, en rompant l'égalité des droits. C'était demander des privilèges pour les protestants. L'opposition perdit sa force sur ce point, car elle ne pouvait plus invoquer la fidélité des colons anglais, puisqu'ils s'armaient alors de toutes parts contre leur métropole; et quant à l'assertion qu'on voulait répandre le culte catholique en Amérique et y ruiner la religion de l'Etat, elle ne méritait pas d'être repoussée.

L'acte passa, après avoir reçu quelques amendements, que la chambre des lords approuva malgré l'éloquence de lord Chatham. "Cette loi est cruelle, oppressive, odieuse," disait cet orateur, qui en appela vainement aux évêques d'Angleterre pour qu'ils s'opposassent avec lui à l'établissement d'une religion ennemie dans un pays plus étendu que la Grande-Bretagne. Ainsi notre langue et nos lois finissaient par se relever de leur chute, comme la langue et les lois de l'Angleterre elle-même s'étaient relevées après la conquête normande.

Quand la ville de Londres apprit que l'acte avait été voté, elle fit une adresse au roi pour le prier de refuser sa sanction. Elle y disait que cette loi renversait les grands principes fondamentaux de la constitution britannique; que l'on violait la promesse faite dans la proclamation de 1763, d'établir en Canada les lois anglaises; que la religion catholique était une religion idolâtre et sanguinaire; que Sa Majesté et sa famille avaient été appelées comme protestantes au trône de l'Angleterre pour remplacer les Stuarts catholiques, etc. Le lord maire, accompagné de plusieurs

aldermen et de plus de cent cinquante conseillers municipaux, se présenta au palais Saint-James avec son adresse. Le grand chambellan parut, et pour toute réponse, lui dit que le roi ne pouvait prendre connaissance d'un bill passé aux deux chambres, avant qu'il eût été soumis à son assentiment. George III partait dans le moment même pour aller proroger le parlement à Westminster. Il sanctionna la loi, en faisant observer "qu'elle était fondée sur les principes de justice et d'humanité les plus manifestes, et qu'il ne doutait point qu'elle ne calmât l'inquiétude et n'accrût le bonheur de ses sujets canadiens." Ces paroles adoucirent dans l'esprit de ces derniers l'effet des sentiments exprimés par l'opposition. Le parlement abolit par une autre décision les anciens droits de douane qui constituaient les seuls impôts établis par les Français dans ce pays, et en substitua d'autres sur les boissons, afin de pourvoir aux dépenses de l'administration civile et judiciaire.

Les protestants du Canada, auxquels Masères écrivit ce qui s'était passé, s'assemblèrent de nouveau, et ils rédigèrent des pétitions pour demander au parlement la révocation de la nouvelle loi. Les Canadiens se réunirent aussi et se déclarèrent dans le sens contraire.

Il parut vers ce temps-là une lettre anonyme, qui fit assez de sensation pour que Masères crût devoir la réfuter longuement devant l'Angleterre dans les deux volumes qu'il publia, en 1775, à l'appui des prétentions du parti qu'il représentait. Cette lettre, écrite sans art mais avec sincérité, circula parmi la population canadienne. "Quelques Anglais, y disait-on, travaillent à nous indisposer contre les derniers actes du parlement qui règlent le gouvernement de la province. Ils déclament surtout contre l'introduction de la loi française, qu'ils vous représentent comme favorisant la tyrannie. Leurs émissaires répandent parmi les personnes peu instruites, que nous allons voir revivre les lettres de cachet ; qu'on nous enlèvera nos biens malgré nous ; qu'on nous traînera à la guerre et dans les prisons ; qu'on nous accablera d'impôts ; que la justice sera administrée d'une manière arbitraire ; que nos gou-

verneurs seront despotiques ; que la loi anglaise nous eût été plus avantageuse ; mais la fausseté de ces imputations ne saute-t-elle pas aux yeux ? Y a-t-il quelque connexion entre les lois françaises et les lettres de cachet, les prisons, la guerre, les impôts, le despotisme des gouverneurs ? Sous cette loi, à la vérité, nos procès ne seront plus décidés par un corps de jurés, où président l'ignorance et la partialité. Mais sera-ce un mal ? La justice anglaise est-elle moins coûteuse ? Aimeriez-vous que vos enfants héritassent à l'anglaise, tout à l'aîné, rien aux cadets ? Seriez-vous bien aise qu'on vous concédât vos terres aux taux de l'Angleterre ? Voudriez-vous payer la dîme à dixième gerbe, comme en Angleterre ? La loi française n'est-elle pas écrite dans une langue que vous entendez ? La loi française a donc pour vous toutes sortes d'avantages ; et les Anglais judicieux (il s'en trouve un grand nombre dans la colonie) conviennent qu'on ne pourra nous la refuser avec équité.

"Aussi n'est-ce pas là le point qui choque davantage ces citoyens envieux, dans les actes du parlement dont ils voudraient obtenir la révocation. Le voici ce point qu'ils vous cachent, mais qui se révèle malgré eux. L'un de ces actes, non seulement vous permet le libre exercice de la religion catholique, mais il vous dispense de serments qui y sont contraires ; et, par là, il vous ouvre une porte aux emplois et aux charges de la province. Voilà ce qui les révolte ! voilà ce qui leur fait dire dans les papiers publics que "c'est un acte détestable, abominable, lequel autorise une religion sanguinaire, qui répand partout l'impiété, le meurtre, la rébellion !" Ces expressions violentes nous marquent leur caractère, et le chagrin qu'ils ont de n'avoir point une assemblée, dont ils se proposaient de vous exclure, en exigeant de vous des serments que votre religion ne vous aurait pas permis de prêter, comme ils l'ont fait à la Grenade." Cette logique pressée était sans réplique.

Lord Camden présenta à la chambre haute, en mai 1775, la pétition des protestants, et un bill à l'effet de révoquer la loi de l'année précédente. Mais ce projet fut rejeté

sur la proposition du comte de Dartmouth. La même tentative fut faite à la chambre des communes par sir George Savile et n'y eut pas plus de succès.

Tandis que la loi de 1774 tendait ainsi à concilier les Canadiens à l'Angleterre, celle qui fermait le port de Boston portait au comble l'irritation des autres colonies. L'assemblée de Boston convoqua un congrès général, et traça au peuple des règles de conduite sous forme de recommandations. Les habitants furent invités à renoncer à l'usage du thé et des autres objets qu'ils recevaient de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce qu'on eût obtenu justice. Le congrès se réunit à Philadelphie en septembre, et siégea jusqu'au 26 octobre. Douze provinces, contenant près de trois millions d'hommes, y furent représentées par leurs députés ; il ne manquait à cette grande assemblée que ceux du Canada et de la Géorgie pour comprendre toutes les colonies anglaises du continent.

Le congrès commença par faire une déclaration des droits de l'homme, préface obligée de toutes les révolutions. Ensuite il arrêta diverses résolutions, dans lesquelles il exposa en détail les griefs des colonies. Au nombre de ces griefs il plaça l'acte de Québec que venait de rendre le parlement britannique, acte, disait-il, qui reconnaît la religion catholique, abolit l'équitable système des lois anglaises, et établit une tyrannie civile et spirituelle dans le Canada, au grand danger des provinces voisines, ces provinces qui ont contribué de leur sang et de leur argent à sa conquête. "Nous ne pouvons, ajoutait-il, nous empêcher d'être étonnés qu'un parlement britannique ait consenti à donner une existence légale à une religion qui a inondé l'Angleterre de sang, et répandu l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde." Ce langage n'aurait été que fanatique, si ceux qui le tenaient eussent été sérieux ; il était insensé et puéril dans la bouche d'hommes qui songeaient alors à inviter les Canadiens à embrasser leur cause et à conquérir avec eux l'indépendance de l'Amérique. Cette partie de la déclaration ne produisit aucun bien en Angleterre, et fit peut-être perdre le Canada à la cause de la confédération :

en se déclarant contre les lois françaises et contre la religion catholique, le congrès armait nécessairement contre lui la population canadienne, et violait lui-même ces règles de justice éternelle sur lesquelles il voulait asseoir sa déclaration des droits de l'homme.

Il rédigea ensuite trois adresses, une au roi, une autre au peuple de la Grande-Bretagne, toutes deux faites pour justifier l'attitude qu'il avait prise. Dans la troisième, adressée aux Canadiens, il exprima des sentiments tout contraires à ceux qu'il avait manifestés dans ses résolutions. Il leur exposait les avantages d'une constitution libre ; il leur montrait les défauts de celle qu'on venait de leur donner, et invoquait le témoignage de Montesquieu pour condamner un pareil gouvernement. Il les invitait à se joindre aux autres colonies, à défendre leurs droits communs, à envoyer des délégués au congrès qui devait s'assembler prochainement. "Saisissez, disait-il, l'occasion que la Providence elle-même vous présente. Osez être libres. Nous connaissons trop bien les sentiments généreux qui distinguent votre nation pour croire que la différence de religion vous détourne de faire alliance et amitié avec nous. Vous n'ignorez pas qu'il est de la nature de la liberté d'élever au-dessus de toute faiblesse ceux que son amour unit pour la même cause. Les cantons suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité : ils sont composés de catholiques et de protestants, et cependant ils jouissent d'une paix parfaite ; grâce à cette concorde, qui constitue et maintient leur liberté, ils sont en état de défier et même de détruire tout tyran qui voudrait la leur ravir."

L'invitation du congrès fut envoyée à un riche négociant de Montréal, nommé Cazeau. C'était un homme influent, non seulement parmi les Canadiens, mais aussi parmi les sauvages, à cause de l'étendue de son commerce et du nombre de ses employés. Cazeau, qui était Français de naissance et qui avait éprouvé de grandes injustices de la part du gouvernement anglais, embrassa avec ardeur le parti des colonies insurgées. Dès qu'il eut reçu leur lettre des mains de Thomas Walker, autre marchand de Montréal, qui avait pris sur lui de représenter le Canada au

congrès des Américains, il s'empressa de la faire répandre dans tout le pays. Quoiqu'elle contînt probablement la véritable pensée du congrès, elle ne put détruire entièrement l'effet de la résolution que celui-ci avait adoptée contre le catholicisme. Dans leur juste défiance, la plupart des meilleurs amis de la cause de la liberté restèrent indifférents ou refusèrent de prendre part à la lutte qui commençait. Beaucoup d'autres Canadiens, gagnés par la loi de 1774, promirent de rester fidèles à l'Angleterre et tinrent parole. Ainsi une seule pensée de proscription, mise au jour avec légèreté, fut cause que la confédération américaine voit aujourd'hui la dangereuse puissance de son ancienne métropole se consolider dans le Nord, pour peser peut-être sur elle, un jour, de tout son poids et la menacer de ses guerrières légions.

Carleton, fait général-major et chevalier du bain en récompense de ses services, revint en Canada au mois d'octobre 1774, et inaugura la nouvelle constitution. Il composa le conseil législatif de vingt-trois membres, dont le tiers environ étaient catholiques. Ce conseil siégea deux ou trois fois et fut prorogé. Plusieurs Canadiens furent élevés aux charges publiques, qui avaient été occupées jusqu'alors exclusivement par des Anglais ou par des Suisses, à la réserve de celles de grand voyer et de secrétaire français, pour lesquelles il fallait des hommes versés dans la langue et les usages du pays. Le régime féodal fut conservé, et les séminaires furent reconnus suivant les règles de leur fondation.*

A peine le gouverneur avait-il eu le temps de se faire rendre compte de l'état du pays, dont il avait été absent plusieurs années, et de prendre les mesures rendues nécessaires par la loi de 1774, que son attention fut appelée sur les frontières et sur la propagande que les Américains faisaient en Canada, où leur adresse avait pénétré par plusieurs voies à la fois.

Les grands noms de liberté et d'indépendance nationale ont toujours ému les âmes nobles et généreuses: le citoyen

---

* Instructions royales de 1775.

policé de Paris, le pâtre grossier de la Suisse, sentent de la même manière à cet égard. L'adresse du congrès fit sensation parmi les Canadiens de la campagne, et parmi les Anglais des villes. Ces derniers, n'espérant plus dominer exclusivement, songèrent pour la plupart à se faire révolutionnaires. La situation de Carleton devint très difficile. Heureusement pour lui, le clergé et la noblesse avaient été inviolablement attachés à l'Angleterre par la confirmation de la tenure seigneuriale et de la dîme, deux institutions qu'ils ne pouvaient espérer de conserver dans le mouvement niveleur d'une révolution; et avec ces deux classes marchait la bourgeoisie des villes, peu riche et peu nombreuse.

Par la crainte d'exposer leur religion et leur nationalité, en entrant dans une confédération à la fois anglaise et protestante, crainte qui n'était pas chimérique, puisque cette confédération achève de noyer les Français à la Louisiane, le clergé et les seigneurs résolurent de s'opposer à toutes ses entreprises pour conserver leur pays à l'Angleterre monarchique, située à mille lieues d'eux, et à cause de cela même moins menaçante pour l'existence de leurs institutions.

Au surplus, lors même que les Canadiens n'auraient pas été offensés par la déclaration du congrès contre la religion catholique et les lois françaises, ils gardaient toujours dans leur cœur cette haine à tous les Anglais, quels qu'ils fussent, qu'ils avaient contractée dans leurs longues guerres, et ils confondaient dans la même pensée ceux du Canada avec ceux des pays voisins; ils ne voyaient dans les uns et dans les autres qu'une même race d'oppresseurs turbulents et ambitieux. Instruit de ces sentiments, le gouverneur put croire que la majorité de la population serait entraînée par les classes supérieures et par l'estime qu'elle lui portait à lui-même, et que, si elle n'était pas entièrement opposée aux colonies américaines, elle désirait au moins demeurer dans la neutralité. Plusieurs seigneurs avaient promis à Carleton de marcher contre les rebelles à la tête de leurs censitaires; mais ils ne tardèrent pas à voir qu'ils avaient promis plus qu'ils ne pouvaient tenir.

Lorsqu'ils voulurent assembler ces censitaires pour leur expliquer la situation des choses dans les colonies anglaises, et ce que le gouvernement attendait d'eux, quelques-uns seulement se présentèrent ; le plus grand nombre déclara qu'il ne porterait pas les armes contre les Américains. "Nous nous montrerons, disait-on, de loyaux et fidèles sujets par une conduite paisible et par notre soumission au gouvernement sous lequel nous nous trouvons ; mais nous resterons neutres dans la lutte actuelle." Quelques jeunes seigneurs, pleins de zèle, voulurent user de menaces ; on leur fit comprendre que cette conduite les exposait à des dangers, et ils s'enfuirent dans les villes.

Cependant les événements devenaient plus graves de jour en jour dans les provinces insurgées, et loin d'aller attaquer les Américains chez eux, comme il l'aurait peut-être fait si les Canadiens eussent montré de la bonne volonté, le gouverneur se vit tout à coup menacé d'une invasion. Le sang avait déjà coulé, au mois d'avril 1775, à Lexington et à Concord, et les troupes royales y avaient perdu près de trois cents hommes. Les rebelles couraient partout aux armes, et s'emparaient des vivres, des arsenaux et des forts. Les colonels Ethan Allen et Arnold avaient surpris Ticondéroga, et y avaient trouvé cent dix-huit pièces de canon ; c'était un trophée précieux. Le colonel Warner s'empara quelques jours après de Crown-Point, et acheva de rendre les insurgents maîtres du lac Champlain dès le début des hostilités et sans qu'ils eussent essuyé de pertes. Le fort Saint-Jean tomba aussi en leur pouvoir ; mais il fut repris presque aussitôt par M. Picoté de Belestre, à la tête de quatre-vingts volontaires.

Le congrès se réunit à Philadelphie le 10 juin. Voyant la mère patrie décidée à faire triompher sa politique par la force des armes, il prit des mesures énergiques pour lui résister. Le ministère anglais avait dissous le parlement afin de consulter le peuple de la Grande-Bretagne. Les nouvelles chambres répondirent au discours du trône qu'elles soutiendraient le roi dans ses efforts pour maintenir la suprématie de la législature métropolitaine. On fit des remarques outrageantes sur le cou-

rage guerrier des Américains, dans des débats qui eurent lieu à l'occasion d'une demande de soldats. On proposait de porter à dix mille hommes la petite armée du général Gage à Boston. "Cette armée est suffisante, dit un ministre, pour faire rentrer dans le devoir de lâches colons." Franklin, après avoir vainement tâché de ramener l'Angleterre à des sentiments plus pacifiques, rentra dans sa patrie, où il prêta encore le secours de ses lumières à ses concitoyens. Peu après, les généraux Howe, Burgoyne et Clinton arrivèrent d'Europe avec des renforts de troupes.

Le congrès fit mettre promptement toutes les provinces en état de défense. Il ordonna de bloquer l'armée anglaise à Boston, et de former une armée continentale, dont le commandement en chef fut donné au général Washington. Il adressa en même temps une nouvelle lettre aux Canadiens pour leur démontrer la tendance pernicieuse de la loi de 1774, et pour leur expliquer les motifs de la prise de Ticondéroga et de Crown-Point, devenue nécessaire au succès de la cause commune.

Pendant que le congrès siégeait encore, se livra, le 17 juin, la bataille de Bunker-Hill, où le général Gage n'emporta qu'au troisième assaut les retranchements des insurgés, la moitié moins forts que lui en nombre. Cette affaire, la plus sanglante et la plus disputée de toute la guerre, remplit les Américains de confiance en eux-mêmes, les vengea des insultes du parlement britannique, et apprit aux troupes royales à respecter leur courage. Le colonel Arnold proposa au congrès d'envahir le Canada ; il promettait de s'en emparer avec deux mille hommes. Le congrès, se croyant menacé d'une attaque de ce côté, jugea que le meilleur moyen de la prévenir était de faire marcher une armée sur Québec par le lac Champlain. Cette audacieuse entreprise rendrait la guerre offensive. Le congrès était d'autant plus porté à en accueillir le projet qu'on disait que les Canadiens, sauf la noblesse et le clergé, étaient mécontents du nouvel ordre de choses, et que les insurgents seraient reçus par eux plutôt en libérateurs qu'en ennemis.

Le général Schuyler avait été nommé au commande-

ment de l'armée du Nord. Le congrès lui ordonna de s'emparer de Saint-Jean, de Montréal et de quelques autres points importants du Canada, pourvu que cette agression ne rendît pas les habitants hostiles. Il prévoyait que le gouverneur Carleton sortirait de Québec avec ses troupes pour aller défendre la frontière du lac Champlain ; la conquête de Québec devenait alors facile, puisqu'il n'était pas probable que l'Angleterre envoyât des renforts avant l'hiver, c'est-à-dire avant l'interruption de la navigation du Saint-Laurent par les glaces. Si ses conjectures se réalisaient, même en partie, il ferait faire une tentative sur cette ville, en détachant un corps qui pénétrerait en Canada par les rivières Kénébec et Chaudière. Si l'attaque ne réussissait point, il comptait toujours obliger Carleton à retourner sur ses pas pour protéger sa capitale, ce qui laisserait sans défense les frontières méridionales du Canada, et les exposerait aux courses des troupes américaines. Suivant ce plan d'opérations, les généraux Schuyler et Montgomery débarquèrent sous le fort Saint-Jean, en septembre, avec environ mille hommes. Ils reconnurent la place, et la trouvèrent bien gardée ; après quelques petits désavantages, que leur fit éprouver une bande de sauvages commandée par MM. de Lorimier, ils se retirèrent dans l'île aux Noix. En entrant dans le pays, ils avaient adressé une proclamation aux Canadiens pour leur annoncer qu'ils étaient uniquement destinés à agir contre l'armée royale, et qu'ils respecteraient leurs personnes, leurs biens, leur liberté et leurs autels. Cette proclamation fut répandue dans les campagnes.

Aux premières nouvelles d'une invasion prochaine, Carleton avait envoyé des troupes vers le lac Champlain. Il n'y avait dans le pays que deux régiments, qui composaient environ huit cents hommes. Les habitants du bas de la province, indifférents à tout ce qui se passait, restaient tranquilles ; ceux du haut, plus rapprochés du théâtre des événements, paraissaient pencher du côté de la révolution ; mais pourtant, par les motifs que nous avons déjà exposés, ils désiraient garder aussi la neutralité. Quant aux Anglais, que l'on mettait en balance avec les Canadiens et qui l'emportaient lorsqu'il s'agissait des faveurs de la métropole, ils ne

comptaient point dans la lutte actuelle, à cause de leur petit nombre ; d'ailleurs, la plupart tenaient ouvertement ou secrètement pour le congrès, * et le pouvoir n'ignorait pas leurs conciliabules à Québec et à Montréal.

Tel était l'état des esprits lorsque le gouverneur proclama la loi martiale, le 9 juin, et appela la milice pour repousser l'invasion et maintenir la paix intérieure. Cette mesure inattendue et encore sans exemple en Canada, produisit le plus mauvais effet. Quelques paroisses, ayant été menacées de contrainte par M. de La Corne, se mirent même en défense, au passage de Lachenaye. En préjugeant les opinions, en proférant des menaces, on alarma les indifférents, et l'on força ceux qui s'étaient compromis à se déclarer. Le secours du clergé fut invoqué. L'évêque de Québec fit une circulaire pour exhorter les catholiques de son diocèse à soutenir la cause de l'Angleterre. Il s'efforçait de leur montrer que leur religion n'avait rien à attendre des puritains et des indépendants, s'ils se livraient à eux. Cette vérité fut surtout développée dans un long mandement, publié en 1776. Ni la proclamation, ni la circulaire ne purent faire sortir les habitants de leur indifférence.

Voyant que la population restait sourde à ses appels, le gouverneur tenta de lever un corps de volontaires. Il offrit des conditions avantageuses : chaque soldat recevrait deux cents arpents de terre ; cinquante de plus, s'il était marié, et cinquante pour chacun de ses enfants ; son engagement ne durerait que jusqu'à la fin de la guerre, et les terres ainsi données seraient exemptes de toutes charges pendant vingt ans. Ces offres eurent peu de succès. Alors Carleton envoya des émissaires chez les sauvages ; il s'adressa spécialement aux Iroquois. Quinze années de paix avaient fortifié leur confédération, qui reprenait son ascendant sur les autres tribus : leur exemple pouvait entraîner ces dernières et procurer à la Grande-Bretagne d'utiles auxiliaires. Mais il fallait de puissants moyens de séduction pour gagner les cantons. Ils regardaient cette lutte civile comme une expiation des maux que les Européens leur avaient

* Manuscrit de Sanguinet, avocat de Montréal. — *Journals of the provincial congress, provincial convention, committee of safety, etc., of the State of New York*, vol. II.

fait souffrir. "Voilà, disaient les vieillards, la guerre allumée entre les hommes de la même nation : ils se disputent les champs qu'ils nous ont ravis. Pourquoi prendrions-nous parti dans leurs querelles, et quel ami, quel ennemi aurions-nous à choisir ? Quand les hommes rouges se font la guerre, les hommes blancs ne laissent-ils pas leurs tribus s'affaiblir et se détruire les unes les autres ? Ils attendent que la terre, baignée de notre sang, ait perdu ses habitants pour la saisir. Laissons-les, à leur tour, épuiser leurs forces et s'anéantir ; nous recouvrerons, quand ils ne seront plus, les forêts, les montagnes, les lacs qui ont appartenu à nos ancêtres."

Cazeau leur avait fait dire par ses émissaires, pour les empêcher d'embrasser la cause de l'Angleterre : "C'est une guerre de frères ; après la réconciliation, vous resteriez ennemis des uns et des autres." Mais sir W. Johnson, MM. Campbell et de Saint-Luc les travaillaient dans un sens opposé, et ils se firent surtout écouter des jeunes gens. Campbell prodigua les présents ; l'or fit son effet. La plupart des chefs s'obligèrent à prendre les armes le printemps suivant, aux premières feuilles. Le gouverneur étant à Montréal, vit arriver alors une troupe d'Iroquois. L'officier qui la commandait parla de la nécessité de mettre en campagne les sauvages, peu accoutumés à rester dans l'inaction lorsqu'ils avaient les armes à la main. Carleton répondit qu'il ne pouvait encore rien entreprendre parce que ses forces étaient insuffisantes ; que le pays dépendait de la milice pour sa défense ; qu'il espérait en réunir bientôt un corps assez considérable, et qu'il fallait amuser les sauvages, en attendant qu'il fût possible de les conduire dans les provinces en révolte. *

Le gouverneur voulait aller au secours de Saint-Jean avec quelques milices des campagnes des Trois-Rivières et de Montréal ; mais on a déjà vu qu'il devait peu espérer de trouver les habitants en bonne disposition. Les paroisses de la rivière Chambly, ne pouvant demeurer davantage dans l'indifférence et déjà emportées par le torrent, se

* *Extracts from the records of Indian transactions under the superintendency of sir Guy Carleton, during the year* 1775.

déclaraient pour les rebelles ; elles avaient même envoyé des émissaires aux autres paroisses afin de les engager à ne point s'opposer à ceux qui venaient les délivrer de l'oppression britannique. Presque tout le district des Trois-Rivières refusa de marcher à l'appel du gouverneur. Les royalistes, au nombre de quelques centaines, se rendirent à Montréal ; mais, s'étant aperçus que le gouverneur paraissait douter de leur fidélité, la plupart s'en retournèrent dans leurs foyers. Les habitants de Chambly se réunirent aux insurgés américains commandés par les majors Brown et Livingston, que le général Montgomery avait détachés pour enlever le fort qu'il y avait dans ce village. Le fort fut lâchement livré, après un jour et demi de siège, par le major Stopford, quoique les murailles n'eussent pas été endommagées, que la garnison, relativement nombreuse, n'eût pas perdu un seul homme, et qu'elle fût abondamment pourvue de toute sorte de munitions.* Stopford livra ses armes et ses drapeaux aux vainqueurs, qui trouvèrent dans le fort dix-sept bouches à feu et une grande quantité de poudre, dont ils manquaient. Cette conquête les mit en état de faire plus vigoureusement le siège de Saint-Jean. Chambly tombé, les habitants de ce lieu allèrent renforcer l'armée américaine. Ainsi cette guerre, par la division des Canadiens, commençait à prendre le caractère d'une guerre civile. Une partie des habitants de la campagne avait embrassé la cause des insurgés ou faisait des vœux pour son succès ; le reste voulait rester neutre. Seuls le clergé et les seigneurs, avec une portion de la bourgeoisie des villes, demeuraient franchement attachés à l'Angleterre, et leur influence réussit à maintenir la majorité des Canadiens dans la neutralité. Aussi l'on peut dire que le clergé fut, à cette époque, le véritable sauveur des intérêts de la métropole dans la colonie.

Le gouverneur persistait dans sa résolution de secourir Saint-Jean, où la moitié de la garnison n'avait que des baraques en planches pour se mettre à couvert. Ce fort était la clef de la frontière du côté des provinces rebelles.

* *Journal tenu pendant le siège du fort Saint-Jean par un de ses défenseurs* (M. Antoine Foucher).

Il ordonna au colonel McLean, qui commandait à Québec, de venir avec des milices à Sorel, où il irait lui-même le joindre. Cet officier arriva au rendez-vous à la tête d'environ trois cents hommes, qui commencèrent aussitôt à déserter. Le gouverneur en avait de son côté huit cents, réunis sous les ordres de M. de Beaujeu; mais, au lieu de descendre à Sorel, il voulut traverser le fleuve à Longueuil, sur la rive droite du Saint-Laurent, en présence d'un petit corps américain avantageusement posté. Déjà il avait donné ordre d'aborder, lorsqu'il fut arrêté par la crainte de voir passer son monde à l'ennemi. Il se retira à la hâte, après avoir essuyé des coups de fusil et de canon, et sacrifié quelques hommes qui avaient sauté à terre.

Le colonel McLean devait courir dans le même temps au fort Saint-Jean; il s'avança jusqu'à Saint-Denis; mais trouvant partout les ponts rompus et les paroisses soulevées, il lui fallut retourner à Sorel, où ses gens, gagnés par les émissaires de Chambly, l'abandonnèrent presque tous; ce qui l'obligea de se retirer au plus vite à Québec, après avoir enlevé les armes et la poudre qu'il y avait à Sorel et aux Trois-Rivières. Le fort Saint-Jean, n'ayant plus d'espoir d'être secouru, se rendit après un siège de quarante-cinq jours. La garnison, au nombre de cinq cents hommes, demeura prisonnière; le vainqueur permit aux officiers de conserver leurs épées.

Les succès inattendus qui couronnaient la cause des Américains dès le commencement de la lutte, leur coûtèrent à peine quelques soldats, en comptant même ceux qu'ils perdirent à la Longue-Pointe, près de Montréal, lorsque le colonel Allen et le major Brown voulurent surprendre cette ville à l'aide des intelligences qu'ils y avaient. Cette marche hardie manqua faute d'ensemble dans les mouvements. Allen seul put passer dans l'île à la tête de cent dix hommes. Rencontré par le major Carden, sorti de Montréal avec trois cents volontaires canadiens et une soixantaine de soldats et de miliciens anglais,* il fut

* *Memoir of colonel Ethan Allen.* Une trentaine de marchands anglais seulement voulurent marcher; les autres refusèrent. (*Mémoi-*

cerné, battu et fait prisonnier. Pendant le combat, le gouverneur Carleton et le général Prescott se tenaient dans la cour des casernes de la ville, avec le reste des troupes, le sac sur le dos, afin de s'embarquer pour Québec si les royalistes étaient défaits. Cette victoire néanmoins retarda peu la retraite du gouverneur ; car le général Montgomery ne fut pas plus tôt maître de Saint-Jean, qu'il poussa ses troupes en avant vers Montréal, Sorel et les Trois-Rivières. La défection des habitants et la retraite du colonel McLean laissaient Carleton presque sans défenseurs ; il se jeta sur un petit bâtiment qu'il y avait dans le port de Montréal, et partit avec une centaine de soldats et quelques habitants pour Québec. Arrêté par les vents contraires à La Valtrie, à une dizaine de lieues seulement de Montréal, il fut obligé de se déguiser en villageois et de monter sur la berge à rames d'un caboteur nommé Bouchette, pour s'échapper au milieu de la nuit. Il ne s'arrêta que quelques heures aux Trois-Rivières, où il parut en fugitif, comme le colonel McLean peu de jours auparavant, et en repartit au moment où les Américains allaient y entrer.*

Pendant que le gouverneur fuyait, Montréal avait ouvert ses portes à Montgomery, à qui les faubourgs protestèrent de leur sympathie pour la cause de la révolution.

La ville des Trois-Rivières, dépourvue de soldats, suivit l'exemple de Montréal. Elle envoya des députés demander au général américain de ne pas la traiter rudement. Montgomery répondit qu'il était fâché de causer aux habitants des craintes pour leurs propriétés ; qu'il était venu pour conserver, non pour détruire, et que si la Providence continuait à favoriser ses armes, il espérait que cette province, bientôt plus heureuse, jouirait d'un gouvernement libre. Une partie de la population anglaise se joignit aux insurgents, et les Canadiens ralliés à la révolution désarmèrent les royalistes de cette petite ville.

Les Américains descendaient vers Québec dans la flot-

---

res de Sanguinet). — "C'est là, dit ce royaliste, que l'on reconnut le plus ouvertement les traîtres." — (Manuscrit).

* *Journal tenu aux Trois-Rivières en* 1775-76 par M. Badeaux, notaire et royaliste. — (Manuscrit).

tille même qui avait suivi le gouverneur jusqu'à La Valtrie et qu'ils avaient enlevée sans coup férir. Ils se réunirent aux troupes du général Arnold à la Pointe-aux-Trembles. Arnold, qui trahit ensuite la cause de sa patrie, avait été marchand de chevaux. Il tenait de la nature un corps robuste, un esprit ardent, un cœur inaccessible à la crainte. Dans les circonstances difficiles où il s'était trouvé, il avait acquis une certaine connaissance des hommes qui compensait chez lui le défaut d'éducation. Une grande réputation de courage et de talents militaires le fit choisir par Washington pour commander le corps qui devait se détacher de l'armée devant Boston, et pénétrer par les rivières Kénébec et Chaudière jusqu'à Québec. Ses instructions, semblables à celles de Montgomery, lui défendaient de troubler la tranquillité des Canadiens ou de blesser leurs préjugés ; elles lui ordonnaient de respecter leur religion, de payer libéralement toutes les choses dont il pourrait avoir besoin, et de punir avec rigueur les soldats qui commettraient des désordres. Il mit six semaines à passer la chaîne des Alléghanys et à se rendre à Québec. Il traversa le fleuve Saint-Laurent au Foulon, et parut, le 13 novembre, dans les plaines d'Abraham, sous les murs de la ville, avec six cent cinquante hommes seulement. Obligé de cheminer à travers un pays complètement sauvage, et de suivre des rivières pleines de rapides et de dangers, il n'avait pu franchir tous les obstacles qu'en sacrifiant une partie de ses munitions et de son bagage, et en se réduisant à vivre de fruits des bois et de feuilles d'arbres. Arrivé à la source de la rivière Kénébec, il avait renvoyé les malades et tous ceux qui ne se sentaient pas la force ou le courage d'aller plus loin. Trop faible pour attaquer seul Québec, il remonta la rive gauche du Saint-Laurent jusqu'à la Pointe-aux-Trembles afin d'opérer sa jonction avec le général Montgomery. Quoique les deux corps réunis ne formassent qu'environ mille à douze cents soldats, ils se rapprochèrent aussitôt de la ville et l'investirent dans les premiers jours de décembre.

Le gouverneur y était rentré le 19 novembre, après avoir manqué une troisième fois d'être pris à la Pointe-aux-Trembles, où il avait voulu mettre pied à terre. Il n'avait

eu que le temps de se dérober aux troupes du colonel Arnold qui entraient alors dans le village. Il trouva la ville partagée en deux camps, et fort indécise sur le parti à embrasser. Il y avait eu déjà plusieurs assemblées. Le 13 novembre, il s'en était tenu une dans la chapelle du palais épiscopal, pour discuter la question de savoir si l'on devait se défendre. Comme elle délibérait, le colonel McLean arriva à Québec ; il entra dans la chapelle et trouva un nommé Williams, premier signataire de la pétition que les marchands anglais avaient adressée au roi l'année précédente, qui cherchait, du haut de la chaire où il était monté, à persuader aux habitants de livrer la ville à l'armée du congrès ; le colonel McLean le fit descendre, dissuada l'assemblée de suivre un si lâche conseil et la congédia. Le bruit courait que les citoyens anglais avaient préparé une capitulation.

Aussitôt que le gouverneur fut revenu à Québec, il fit tout ce qu'il put pour mettre cette ville en état de défense, et pour engager les citoyens à rester fidèles au gouvernement. Il assembla la milice bourgeoise et en parcourut les rangs, commençant par les Canadiens, auxquels il demanda s'ils étaient résolus de se défendre en bons et loyaux sujets ; tous répondirent affirmativement par des acclamations. Les miliciens anglais en firent autant. Mais comme il restait bien des gens mal affectionnés, qui désiraient le succès de la révolution, le gouverneur ordonna, le 22 novembre, à tous ceux qui ne voulaient pas prendre les armes de sortir de la ville. Nombre de marchands anglais, Adam Lymburner à leur tête, se retirèrent dans l'île d'Orléans, à Charlesbourg et dans d'autres campagnes, attendant le résultat de la lutte, pour crier : *Vive le roi !* ou *Vive la ligue !*

FIN DU SECOND VOLUME.

SOMMAIRES.

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE Ier

ÉTABLISSEMENT DE LA LOUISIANE. — 1683-1712.

CHAPITRE II.

TRAITÉ D'UTRECHT. — 1701-1713.

CHAPITRE III.

COLONISATION DU CAP-BRETON. — 1713-1744.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE Ier

SYSTÈME DE LAW. — CONSPIRATION DES NATCHEZ.
1712-1731.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DES MONTAGNES ROCHEUSES. — 1713-1744.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE Ier

COMMERCE. — 1608–1744.

CHAPITRE II.

LOUISBOURG. — 1744-1748.

CHAPITRE III.

COMMISSION DES FRONTIÈRES. — 1748-1755.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'est qu'une trêve. — L'Angleterre profite de la ruine de la marine française pour étendre les frontières de ses possessions en Amérique. — Plans de M. de La Galissonière pour empêcher les colonies voisines de s'agrandir; ils sont adoptés par la cour. — Prétentions des Anglais. — Droit de découverte et de possession des Français. — La politique de M. de La Galissonière au sujet des limites est la meilleure. — Emigration des Acadiens; part qu'y prend ce gouverneur. — Il fait bâtir ou relever plusieurs forts dans l'Ouest; fondation d'Ogdensburg (1749). — Le marquis de La Jonquière remplace M. de La Galissonière. — Plan que ce dernier propose à la cour pour la défense du Canada. — Appréciation que M. de La Jonquière fait de la politique de son prédécesseur; le ministre lui enjoint de la suivre. — Le chevalier de La Corne et le major Lawrence s'avancent vers l'isthme de l'Acadie et s'y fortifient; forts Beauséjour et des Gaspareaux, Lawrence et des Mines. — Lord Albemarle, ambassadeur britannique à Paris, se plaint des empiètements des Français (1750). — La France se plaint à son tour des hostilités des Anglais sur mer. — Etablissement des Acadiens dans l'île de Saint-Jean; leur triste situation.— Fondation d'Halifax (1749). — Une commission est nommée pour régler la question des limites: MM. de La Galissonière et de Silhouette représentent la France; MM. Shirley et Mildmay, la Grande-Bretagne. — Convention préliminaire: tout doit rester *in statu quo* jusqu'au jugement définitif.—Conférences à Paris.—L'Angleterre réclame toute la rive méridionale du Saint-Laurent depuis le golfe jusqu'à Québec; la France maintient que l'Acadie se borne au territoire situé à l'est d'une ligne tirée de l'entrée de la baie de Fundy au cap de Canseau. — Notes raisonnées à l'appui de ces prétentions diverses. — Les deux parties ne se font aucune concession. — Affaires de l'Ohio; intrigues des Anglais parmi les sauvages de cette contrée, et des Français dans les Cinq-Cantons. — Traitants de la Virginie arrêtés et envoyés en France. — Les deux nations envoyent des troupes sur l'Ohio et s'y fortifient. — Le gouverneur fait défense aux demoiselles Desauniers de faire la traite du castor au saut Saint-Louis; difficultés que cela lui suscite; part que son secrétaire et lui prennent au commerce; son népotisme. — Il dédaigne de se justifier. — Il tombe malade et meurt à Québec en 1752. — Sa vie, son caractère. — Le marquis Duquesne lui succède. — Suite des affaires de l'Ohio. — Le colonel Washington marche pour attaquer le fort Duquesne. — Mort de Jumonville. — Défaite de Washington par M. de Villiers au fort de la Nécessité

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE Ier

GUERRE DE SEPT ANS. — 1755-1756.

CHAPITRE II.

—

PRISE D'OSWÉGO ET DE WILLIAM-HENRY. — 1756-1757.

CHAPITRE III.

—

BATAILLE DE CARILLON. — 1758.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE Ier

VICTOIRE DE MONTMORENCY ET PREMIÈRE BATAILLE D'ABRAHAM. — REDDITION DE QUÉBEC. — 1759.

CHAPITRE II.

SECONDE BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM ET DERNIÈRE VICTOIRE DES FRANÇAIS. — CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE ET DE LA LOUISIANE A L'ESPAGNE. — 1760-1763.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE Ier

RÉGIME MILITAIRE. — ABOLITION ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES LOIS. — 1760–1774.

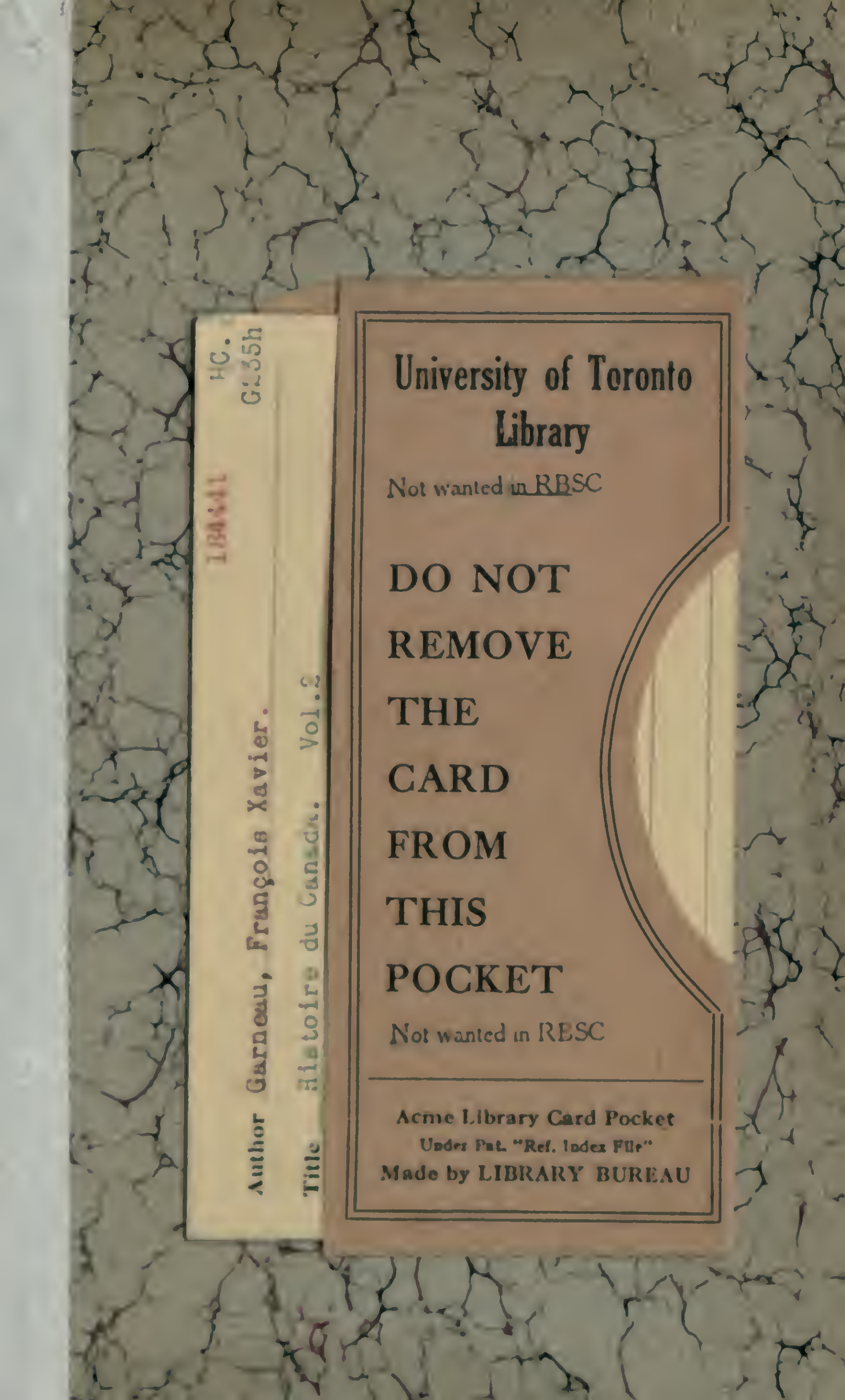
CHAPITRE II.

RÉVOLUTION AMÉRICAINE. — 1774–1775.








University of Toronto
Library
Not wanted in RBSC
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Not wanted in RBSC
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU
Author Garneau, François Xavier.
Title Histoire du Canada. Vol.2


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 28 05 08 009 7